P
Pl. sci.
S

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

CINQUANTE-HUITIÈME ANNÉE

(1917)

362082
6. 2. 39

BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e)
5—7, RUE DES BEAUX-ARTS

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

MCMXVII

CONSEIL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

EN 1917

HA
1
S6
t.58

	MM.
Président	Raphaël-Georges Lévy.
Vice-présidents	Eugène d'Eichthal, Paul Meuriot et François Simiand.
Secrétaire général . . .	Alfred Barriol.
Trésorier-archiviste . .	Paul Matrat.
Membres du Conseil . .	Les anciens Présidents de la Société (*membres de droit*), Edmond Fléchey, secrétaire général honoraire, Delamotte, Joseph Girard, Émile Borel, Pierre Neymarck, Charles Lefebvre et André Liesse.

TABLE DES MATIÈRES DU CINQUANTE-HUITIÈME VOLUME

(Année 1917)

Pages

Numéro de janvier. — I. — Procès-verbal de la séance du 20 décembre 1916. . . . 1
II. — Le commerce de l'Italie durant les quinze dernières années, par M. Paul Meuriot. 8
III. — Nécrologie : Paul Leroy-Beaulieu, par M. G. Schelle 20
IV. — Variété : Les divisions administratives de l'Italie et la statistique, par M. Paul Meuriot 22
V. — Bibliographie : *Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre*, par E. B. D. 24
La Guerre (2e série : *La guerre et la vie économique*), par E. B. D. 26
VI. — Liste des documents présentés dans la séance du 20 décembre 1916. . . . 28

Numéro de février. — I. — Procès-verbal de la séance du 17 janvier 1917. 29
II. — Le déficit de la population dans les régions montagneuses, par M. Paul Descombes. 38
III. — Étude statistique sur le change en Espagne en 1916, par M. André Barthe. 46
IV. — Chronique de démographie, par M. Michel Huber. 48
V. — Variété : Quelques données économiques sur l'Espagne, par M. Daniel Bellet 52
VI. — Bibliographie : *Annuaire international de Statistique*, par M. Michel Huber. 54
VII. — Liste des documents présentés dans la séance du 17 janvier 1917 56

Numéro de mars. — I. — Procès-verbal de la séance du 21 février 1917 57
II. — Annexes : A. Rapport du trésorier sur les comptes de 1916, la situation financière et le budget de 1917, par M. Paul Matrat. 59
B. Rapport présenté au nom de la Commission des Fonds et Archives, par M. F. Simiand 63
III. — L'Allemagne de demain, par M. A. Chervin (*à suivre*) 74
IV. — Nécrologie : M. Louis Fontaine, par M. G.-M. Hamon. 92
V. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 93
VI. — Liste des documents présentés dans la séance du 21 février 1917. 100

Numéro d'avril. — I. — Procès-verbal de la séance du 21 mars 1917. 101
II. — Annexe au procès-verbal de la séance du 21 mars 1917 : Ligue nationale des économies 105
III. — L'Allemagne de demain, par M. A. Chervin (*suite et fin*). 106
IV. — Revenus et budgets d'après-guerre, par M. René Pupin. 128
V. — Variété : Les mots usuels. Leur nombre et leur fréquence, par M. J.-B. Estoup. 137
VI. — Liste des documents présentés dans la séance du 21 mars 1917. 140

Numéro de mai. — I. — Procès-verbal de la séance du 18 avril 1917 141
II. — Revenus privés et revenu national, par M. Eugène d'Eichthal. 144
III. — Données statistiques italiennes, par M. Daniel Bellet. 150
IV. — Essai d'évaluation de la richesse de l'Espagne, par M. André Barthe. . . . 157
V. — Nécrologie : Arthur-J. Cook, par M. Alfred Barriol 161
VI. — Bibliographie : *Natalité et régime successoral* (René Worms), par M. A. Barriol 162
VII. — Liste des documents présentés dans la séance du 18 avril 1917. 164

Numéro de juin. — I. — Procès-verbal de la séance du 16 mai 1917. 165
II. — La langue celtique dans les Iles Britanniques, par M. Paul Meuriot. . . . 171
III. — Données statistiques d'ensemble sur les chemins de fer des États-Unis, par M. Daniel Bellet 184
IV. — Chronique de démographie, par M. Michel Huber. 192
V. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 196
VI. — Liste des documents présentés dans la séance du 16 mai 1917. 200

Pages

Numéro de juillet. — I. — Procès-verbal de la séance du 20 juin 1917. 201
II. — Travaux statistiques relatifs au service des retraites, par M. L. Courtray . 206
III. — La douane et la guerre (2e communication), par M. L.-J. Magnan 218
IV. — Quelques précisions sur le calcul des revenus, par M. René Pupin. 231
V. — Variétés : Chemins de fer chinois d'aujourd'hui et de demain, par M. Daniel Bellet 234
La composition du Landtag prussien, par M. Paul Meuriot. 236
VI. — Bibliographie : *De l'Importance économique, de l'organisation et du fonctionnement en France des compagnies anonymes françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie,* par M. J. Girard. 239
Resumen anual estadistica, par M. Paul Meuriot. 241
VII. — Nécrologie : Terzi (Ernesto), par M. A. Barriol. 242
VIII. — Liste des documents présentés dans la séance du 20 juin 1917. 243
IX. — Errata 244

Numéro d'août-septembre. — I. — Les ressources et les besoins dans le monde, par M. Yves-Guyot 245
II. — Chronique de démographie, par M. Michel Huber 270
III. — Variétés : Statistiques financières de l'industrie allemande pendant la guerre, par M. Daniel Bellet. 274
Emprunts et dépenses de guerre de l'Autriche-Hongrie, par M. Daniel Bellet 278
A propos de la richesse des États-Unis, par E. B. D. 280
Les recensements du blé en vue de la répartition des farines, par E. B. D. . 281
IV. — Bibliographie : *L'Union commerciale des Alliés après la guerre* (Bernard Lavergne), par P. M. 283
Nomenclature des journaux et revues 284

Numéro d'octobre. — I. — Statistique de la propriété communale dans la zone montagneuse de l'Ariège, par M. le comte de Roquette-Buisson. 285
II. — La circulation et la thésaurisation des monnaies d'or en France, par M. René Pupin 308
III. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 324
IV. — Bibliographie : *La Population, le Budget, la Fortune et la Dette publique de la France, de ses alliés et de ses ennemis avant la guerre,* par E. B. D. . . . 328
Régime normal et Régime de guerre des inventions et des brevets en France, par E. B. D. 329
La Bourse des valeurs mobilières, par E. B. D. 329
Ministère de la Guerre. — Comité consultatif d'action économique de la 18e région. Section économique de la Direction de l'Intendance. — *Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région landaise,* par M. Daniel Bellet. 330
Anuario estadistico de la ciudad de Barcelona. 1914, par P. M. 331
Mémorandum sur la situation industrielle après la guerre, par E. B. D. . . . 332
Nancy sauvée. Journal d'un Bourgeois de Nancy (René Mercier). . . . 332

Numéro de novembre. — I. — Procès-verbal de la séance du 17 octobre 1917. . . 333
II. — La répartition des langues en Belgique, par M. Paul Meuriot. 339
III. — Variété : Le progrès de la Corée sous la domination japonaise, par M. Paul Meuriot 353
IV. — Bibliographie : *France-Allemagne : Problèmes miniers, munitions, blocus, après-guerre,* par E. B. D. 358
La Victoire par le blocus, par E. B. D. 360
Nos Erreurs sur les évaluations de notre consommation en viande pendant la guerre et des ressources de nos cheptels, par M. A. Barriol. 360
La Paix définitive. Comment la conquérir? Comment l'organiser? (Luc Durand) 361
La Mobilisation générale, son caractère juridique et sa répercussion sur les contrats de travail ou de louage de services, en cours d'exécution au moment elle où a été décrétée (A. Houel) 362
V. — Liste des documents présentés dans la séance du 17 octobre 1917. 363

Numéro de décembre. — I. — Procès-verbal de la séance du 21 novembre 1917. . . 365
II. — L'inflation de la circulation fiduciaire, par M. René Pupin. 370
III. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 379
IV. — Variétés : Quelques données sur le chômage aux États-Unis, par M. Daniel Bellet 387
V. — Liste des documents présentés dans la séance du 21 novembre 1917. . . . 388
VI. — Travaux de la Société (communications en séance, discussions, etc.) en 1917. 389
VII. — Table alphabétique des matières 390
VIII. — Table alphabétique des auteurs et des personnes citées. 395

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1916

SOMMAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1916.

NÉCROLOGIE.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

ÉLECTIONS.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES ET COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION FAITE LE 15 NOVEMBRE PAR M. LOUIS MARIN : « STATISTIQUE DES RESSOURCES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER »

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1916

La séance est ouverte à 17h 40 sous la présidence de M. Malzac, président, qui fait connaître que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro de décembre du Journal de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance ne pourra donc être soumis à l'approbation de la Société qu'à la séance de janvier.

NÉCROLOGIE

M. le Président prend la parole en ces termes :

Mes chers Collègues,

La Société de Statistique de Paris est en deuil de son ancien président, M. Paul Leroy-Beaulieu, décédé à Paris, le 9 courant, à l'âge de soixante-treize ans.

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur au Collège de France, directeur de l'*Économiste français*, M. Leroy-Beaulieu fut toujours égal aux honneurs et aux situations qui lui vinrent au cours d'une vie largement consacrée au bien public.

Il honorait la science française par l'étendue de son savoir, l'éclat de son enseignement et sa probité d'écrivain.

Son œuvre est grande et nous sera retracée dans toutes ses manifestations par notre ancien président, M. Schelle, qu'une longue intimité de doctrine et de relations qualifie excellemment pour nous dire ce que fut l'homme et ce que fut le savant.

Nous garderons fidèlement la mémoire de notre regretté collègue et, au nom de la Société de Statistique de Paris, à laquelle il appartenait depuis 1878, j'adresse à tous les siens l'expression cordiale de nos unanimes sympathies.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce la candidature au titre de membre titulaire de M. Richard Bloch, chef de l'exploitation de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, présenté par MM. d'Eichthal et Barriol, et MM. Boisse de Black, ancien élève de l'École polytechnique, et Courtray, inspecteur des Finances, chef du Service des Retraites des Chemins de fer de l'État, présentés par MM. Barriol et Girard.

ÉLECTIONS

M. le Président déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel du Conseil pour 1917.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES ET COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il signale :

Canada. — Annuaire du Canada pour 1914.

Cinquième recensement du Canada (1911). Superficie et population par provinces, districts et sous-districts; religions, origines, lieux de naissance, citoyenneté, instruction et infirmités. Les manufactures. Agriculture. Production de la forêt, des pêcheries, des fourrures et des mines.

Chili. — Statistique commerciale pour 1915.

Uruguay. — Annales de l'Instruction primaire 1916.

Un certain nombre d'entre eux sont dus à l'obligeante intervention de M. Boisse de Black, à qui il adresse les remerciements de la Société.

M. le Secrétaire général donne lecture à la Société de la lettre de M. le Secrétaire général, directeur de l'Office permanent de l'Institut international de Statistique, qui accompagnait l'exemplaire de l'*Annuaire International* présenté à la dernière séance; ce premier volume, afférent à l'état de la population en Europe, sera suivi d'un second relatif au mouvement de la population en Europe et, plus tard, d'un troisième, relatif à la démographie, traitant de l'état et du mouvement dans les pays situés hors de l'Europe.

M. Girard fait observer que, dans les statistiques données par le volume récemment paru, statistiques qui, à la vérité, se réfèrent à des recensements voisins de 1911, c'est-à-dire antérieurs aux deux guerres balkaniques, le groupe actuel des nations dites de l'Entente représente une population européenne d'environ 277 millions, alors que le groupe des Empires centraux et de leurs alliés ne représente qu'une population européenne d'environ 127 millions, et les nations neutres — Grèce comprise — environ 44 millions.

DISCUSSION SUR LA COMMUNICATION FAITE LE 15 NOVEMBRE PAR M. LOUIS MARIN : « STATISTIQUE DES RESSOURCES FRANÇAISES A L'ÉTRANGER »

M. Marin rappelle que, dans la communication qu'il a faite à la Société, dans sa séance du 15 novembre, il s'est appliqué à mettre en évidence le rôle que devait, à son avis, jouer la statistique, base indispensable de la connais-

sance détaillée, minutieuse des ressources dont la France peut disposer à l'étranger, en vue de la meilleure utilisation de ces dernières dans l'intérêt tant du pays même que de ses nationaux. Il s'agit non seulement de déterminer le nombre des Français séjournant à l'étranger, dès colons établis, des clients et protégés qui se réclament de l'influence française, mais aussi de recueillir tous les éléments d'information qui permettront notamment de définir la situation qu'ils occupent aux points de vue politique, économique et social, et de tirer tout le parti possible de leur expérience et de leur influence.

M. Marin renouvelle à ses collègues l'expression de son désir de voir la Société examiner les méthodes d'investigation applicables en l'espèce, suivant des procédés modernes, scientifiques et précis : faute de bonnes méthodes, on travaillera, pour ainsi dire, dans le vide.

M. Cadoux demande alors à présenter quelques observations. « Si nous ne voulons pas, dit-il, que les sacrifices accomplis pour la patrie restent inutiles, et que l'héroïsme de nos enfants morts pour sa défense et son avenir soit vain, il nous faut préparer la lutte économique d'après-guerre de tout notre cœur et de toutes nos énergies. Le devoir de tous est de participer à l'organisation méthodique des forces restreintes qui resteront à la patrie, forces intérieures comme forces extérieures, pour mener cette lutte économique — qu'il faut courageusement envisager comme devant être âpre et difficile — après les hostilités, et, si possible, dès à présent.

« Pour l'extérieur, ajoute M. Cadoux, je puis signaler l'effort d'organisation, de cohésion et de coordination qu'a entrepris de réaliser l'*Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger*, en vue de faire contribuer toutes les chambres et comités consultatifs français de l'étranger, de nos colonies et des pays de protectorat à cette reprise vigoureuse de notre vie économique. J'espère que ses appels seront entendus et que ces excellents éléments d'information et d'action seront bien utilisés.

« D'une façon générale, nous connaissons assez mal le personnel et les ressources des Français utilisables de l'étranger. On n'a pas, jusqu'à ces temps derniers, attaché d'importance à posséder de bons recensements de nos nationaux établis à l'extérieur. Pour des raisons qui tiennent à une maladresse fiscale, la plupart des membres de nos colonies françaises à l'étranger n'ont jamais voulu se prêter à une formalité d'immatriculation. S'ils n'ont pas besoin de recourir régulièrement à nos consulats ou chancelleries, ils n'y paraissent guère et ceux-ci les ignorent. On devrait essayer, sans plus tarder, d'obtenir de la collaboration des chambres de Commerce françaises à l'étranger, et de nos agents consulaires ou diplomatiques, des relevés complets, mis à jour, de tous les Français établis à l'étranger, par catégories professionnelles, et des relevés de toutes nos entreprises françaises, commerciales, industrielles, de travaux publics, de banque, de chemins de fer et de navigation maritime, d'enseignement et de bienfaisance.

« Tout en rendant justice aux dépouillements déjà faits, sous la direction de M. March, par la Statistique générale de la France, je crois qu'un tel complément d'information est nécessaire pour apprécier, avec une suffisante exactitude, sur quelles bases on pourra s'appuyer pour développer, après la guerre, les organisations industrielles et commerciales françaises et interalliées hors de la Métropole, quels appuis elles peuvent trouver près d'organisations similaires de neutres amis et comment elles peuvent efficacement contribuer à notre expansion économique et à notre influence. On pourrait ainsi se rendre compte des éléments que nos nationaux peuvent indiquer et peuvent procurer pour l'importation de matériaux et de matières premières, de main-d'œuvre, de produits ou de denrées destinés à être consommés ou transformés en France, pour préparer dans ces buts des ententes avec nos alliés et les neutres, pour s'assurer par préférence ou réciprocité certains débouchés chez ces fournisseurs éventuels.

« Il serait aussi nécessaire de régler, mieux qu'il ne l'est, le statut des Français fixés à l'étranger et surtout celui des enfants de parents français nés à l'étranger. Dans l'Amérique du Sud, et dans d'autres contrées où ils avaient de grands intérêts, acquis ou en projet, les Allemands ont maintenu leurs nationaux, alors que nous n'avons songé que très tardivement à y renvoyer certains de nos compatriotes mobilisés, lesquels, placés dans les services auxiliaires ou dans la réserve de l'armée territoriale, n'étaient nullement indispensables à la défense armée de la patrie et manquaient pour défendre ses intérêts contre les menées de nos concurrents. On devrait, à l'avenir, attirer les jeunes Français exotiques pour leurs études en France et s'ingénier à leur faciliter l'accomplissement du service militaire; il est inadmissible que ces jeunes gens, nés de parents français, en Argentine, par exemple, soient à la fois astreints au service militaire argentin et au service militaire français; cette anomalie a pour conséquence l'abandon par beaucoup trop de leur qualité de Français.

« Si nous savons utiliser nos chambres de Commerce, nos consuls, nos attachés commerciaux et les nationaux compétents fixés hors de France, à nous établir rapidement un inventaire suffisant de toutes les ressources que la France peut tirer, dès à présent, et surtout la paix conclue, de nos compatriotes et de nos amis à l'étranger : pour la réfection de notre outillage, la reconstitution de notre cheptel, pour nous procurer des matières premières ou des produits mi-ouvrés destinés à alimenter notre industrie; de la main-d'œuvre blanche ou de couleur pour nos chantiers et nos usines; des capitaux pour nos grandes entreprises, nous aurons réuni des éléments fort précieux pour mener la lutte économique. Ces concours des Français établis hors France nous aideront au début de notre effort à surmonter les nombreuses difficultés que la reconstitution de nos moyens de production et la reprise de notre activité rencontreront. Il n'est que temps d'entreprendre, pour aboutir d'ici à la fin de la guerre, la réalisation de ce projet qui consiste à connaître avec une précision suffisante ce que la France peut actuellement et surtout pourra plus tard offrir et demander à ses nationaux établis à l'étranger, dans ses colonies et protectorats, pour d'abord reconstituer sa puissance de production, ensuite pour fabriquer, vendre et acheter. L'utilité d'enquêtes, aussi précises que possible et menées avec conscience, est évidente pour l'ensemble de nos affaires; elle saute aux yeux pour le succès de tentatives de déplacements d'affaires comme les foires d'échantillons de Paris, de Lyon et de Bordeaux; pour la réorganisation de nos marchés intérieurs et hors France, pour la création de nouvelles industries d'exportation, créations particulièrement importantes, mais exigeant un effort continu et bien ordonné. Le Syndicat des fourreurs, par exemple, entend créer bientôt à Paris, pour concurrencer Leipzig, des ventes périodiques de fourrures et de pelleteries. C'est une idée excellente; mais, à mon avis, pour enlever à Leipzig une part suffisante des 600 millions de francs de ses transactions annuelles en pelleteries, il sera nécessaire de créer des maisons triant et assortissant les fourrures brutes, les apprêtant, les teignant, les lustrant, bref, permettant aux acheteurs de trouver, à ces ventes périodiques de Paris, les marchandises choisies, traitées et mises en valeur qu'ils trouvaient auparavant à Leipzig. Et cet effort « paiera » largement, — comme disent les Anglais; — créera du travail pour des milliers d'artisans et enrichira des centaines d'industriels et d'intermédiaires. Il ne suffirait pas de déplacer un peu de ce vaste commerce par des ventes publiques; il sera nécessaire de créer dans la région de Paris des industries qui ont été la véritable raison d'être des succès et de la prospérité du marché de Leipzig pour les pelleteries brutes et mi-ouvrées.

« Autre exemple : La suprématie des Allemands dans l'industrie des produits dérivés du goudron de houille pourrait, je le crois, être aisément réduite à une simple concurrence, que nous saurions victorieusement combattre sur un très grand nombre de marchés, si, par une entente de nos principales sociétés

gazières et de celles des Belges et des Anglais, on instituait, le plus tôt possible, de puissantes fabrications régionales où l'on produirait, aux meilleures conditions : le benzol, le benzène, le phénol, l'aniline et toute la série des matières colorantes qui en dérivent, l'acide salicylique, l'aspirine, le salol, l'antipyrine, etc., la mélinite et les divers explosifs, le musc artificiel et les autres parfums tirés de la houille. Déjà on est entré dans cette voie.

« Pour ces produits, comme pour nombre d'autres, nous aurons vite une clientèle assurée en France, en Russie, en Orient, dans nos colonies et en Amérique, pour peu que nos usines ou manufactures, bien que se sentant protégées, envisagent, avec la bonne qualité, les prix et conditions de vente de leurs marchandises et sachent confier leurs intérêts et la réputation de leurs produits non pas à des voyageurs à la commission, sans compétence suffisante et mal rétribués, mais à des représentants nationaux, instruits, capables commercialement et techniquement, pouvant les renseigner sur les besoins et les variations de goût de la clientèle et adapter notre production à ces besoins et à ces goûts.

« Je crois enfin que des groupements intelligents de nos industriels peuvent nous rendre indépendants des Allemands pour fabriquer et établir les outillages, les câbles et les lampes de toutes nos installations d'électricité.

« Pour former les cadres de notre nouvelle armée industrielle et commerciale, il nous faut réformer, perfectionner notre enseignement technique, industriel et commercial; faire passer dans l'esprit des chefs d'industrie la conviction que la science et la méthode sont leurs deux meilleures collaboratrices; persuader nos grands négociants que l'art de bien évaluer, par les chiffres, les aléas des entreprises, d'en bien mesurer, par les chiffres, les données préalables, puis les résultats, c'est-à-dire d'utiliser les statistiques bien dressées et bien interprétées, que cette science auxiliaire leur serait, comme la science pure, d'un grand secours dans toutes les luttes pacifiques à prévoir pour assurer l'expansion économique de notre pays et le succès de leurs affaires.

« Les expériences improvisées, pour procurer de la main-d'œuvre coloniale ou étrangère à nos usines de guerre et à certaines industries démunies par la mobilisation, devront être soigneusement étudiées, et les recrutements futurs organisés à la lumière des résultats déjà réalisés, en utilisant l'avis des employeurs et des intéressés.

« Je garde l'espoir que nous saurons préparer notre effort et le bien réaliser.

« Quand, à nos qualités innées d'invention, de vivacité, de bon goût et d'économie, nous ajouterons l'organisation méthodique et le concours systématique des hommes de science, quand le technicien et le savant seront devenus les collaborateurs habituels de l'industriel et du négociant, nous conduirons victorieusement la bataille économique. Notre vieille et noble race, malgré les blessures et les deuils éprouvés, créera encore de la beauté, encore de la richesse et encore du bonheur pour des millions de travailleurs de France ou de l'étranger, grandira son influence intellectuelle et son action morale par toute la terre. Mais il nous faut le vouloir fermement; prévoir que nous aurons à surmonter bien des difficultés, à réparer nombre d'anciennes erreurs, et nous armer, pour la lutte pacifique de demain, d'un courage et d'une persévérance que la terrible leçon de la guerre nous a enseignés. »

Comme conclusion pratique, M. Cadoux propose que la Société de Statistique émette le vœu que la Statistique générale de la France prépare deux questionnaires : l'un demandant aux Français établis à l'étranger (et particulièrement aux chambres de Commerce et comités consultatifs) l'énumération des articles fournis auparavant (ou encore actuellement) par les Allemands et que des articles français peuvent remplacer, ainsi qu'une liste des ressources en :

a) Matériaux et matières premières;

b) Main-d'œuvre;

c) Capitaux;

d) Navires de commerce,

que les pays où résident nos compatriotes peuvent offrir à la France; l'autre ayant trait au rencensement méthodique des Français, de leurs entreprises et de leurs écoles ou œuvres à l'étranger, dans nos pays de protectorat et même dans nos colonies comme les Indes françaises, l'Indo-Chine et les colonies africaines, dont le Sénégal est le centre, où nous sommes des minorités.

Pour l'envoi du premier questionnaire, — le plus urgent à son avis — M. Cadoux est autorisé par l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger à déclarer qu'elle se chargera de faire parvenir le nombre nécessaire d'exemplaires aux compagnies adhérentes (chambres ou comités consultatifs), en les incitant à les remplir et à les retourner dans le plus court délai possible; qu'elle classera et dépouillera ces réponses et les remettra à la Statistique générale.

Pour l'envoi du second, l'Union offre également son concours; mais il semble que les réponses, moins urgentes, seraient plus facilement groupées par le soin de nos agents diplomatiques et consulaires.

M. d'Eichthal donne sa pleine approbation à l'idée de faire appel au concours du Service de la Statistique générale de la France, mais il insiste pour que le questionnaire à rédiger ne soit pas d'une ampleur excessive; on ne saurait en effet songer à réaliser pour les ressources françaises à l'étranger un inventaire qui n'a pu être établi pour la France même.

M. Meuriot fait observer qu'il existe dans certains pays, au Canada et en Argentine notamment, de bonnes statistiques; on pourrait sans doute y puiser d'utiles renseignements sur les capitaux français qui y sont engagés, sur le nombre et la profession des Français qui y sont établis, les firmes qu'ils ont créées ou qu'ils représentent.

M. Meuriot regrette d'ailleurs que nous ne disposions pas de statistiques sérieuses afférentes à l'émigration française; l'effort tenté naguère dans ce sens a été abandonné, sans doute à cause du faible mouvement observé. Il n'en est pas ainsi des pays germaniques ou slaves, où la nécessité d'un dénombrement minutieux a été imposée par l'importance même du courant d'émigration.

M. Yves Guyot rappelle qu'on pourrait sans doute recourir aux documents d'ordre militaire; les listes dressées par nos agents à l'étranger en vue d'assurer l'application de la loi sur le recrutement constituent en effet d'excellents éléments d'information.

D'autre part, il s'élève contre l'idée d'un dualisme de l'enquête à instituer; nos consuls sont tous en rapport avec les chambres de Commerce françaises, comme avec les autres organismes économiques et les institutions de bienfaisance d'origine et d'attaches françaises de leur circonscription, et ils disposent le plus souvent des mêmes renseignements qu'eux. Il montre les inconvénients de la méthode qui consisterait à s'adresser à la fois aux uns et aux autres; on ne saurait d'ailleurs se priver de l'appréciation que les consuls sont en état de fournir sur la valeur morale de certains éléments recensés.

M. Hauser, après avoir rappelé les éléments tout particuliers d'information dont disposent nos consuls en dehors même des documents d'ordre militaire, montre par quelques exemples caractéristiques les dangers d'erreurs, de doubles emplois dans les chiffres recueillis, de froissements entre les personnalités consultées, auxquels on s'exposerait en s'adressant directement à la fois aux consuls et aux chambres de Commerce ou autres institutions françaises. Ces inconvénients, déjà appréciables en Europe même, — dans le cas de la ville de Genève prise comme type, — s'aggravent encore pour les contrées d'Orient ou d'Extrême-Orient; le contrôle des statistiques, des renseignements fournis par les informations élémentaires devient alors extrêmement difficile.

M. Hauser insiste très vivement pour que les consuls aient la direction effective de l'enquête dans toute l'étendue ou ressort de leur consulat.

L'utilité apparaît ainsi à certains membres de la Société de faire une distinction entre le rôle des observateurs primaires, qui seraient chargés de recueillir

les informations élémentaires, et celui des observateurs secondaires, qui auraient mission de les centraliser, de les vérifier dans la mesure du possible et d'en coordonner les résultats. M. Schelle expose notamment les avantages que présenterait la préparation d'un questionnaire spécial à chaque nature d'établissements, chambres de Commerce, hôpitaux, sociétés de secours mutuels, etc.; les imprimés des diverses espèces seraient mis en quantité suffisante à la disposition des consuls, qui chargeraient les institutions intéressées de les remplir et les renverraient au service central de leur département; celui-ci pourrait, le cas échéant, charger la Statistique générale de la France d'en effectuer le dépouillement.

La parole est donnée à M. Huber.

« Les observations qui viennent d'être échangées, dit M. Huber, montrent assez quelles difficultés présente une statistique des Français et des intérêts français à l'étranger, même quand on la limite à sa partie purement démographique.

« Certes, il est nécessaire que les statistiques soient dressées d'après des cadres préparés avec le plus grand soin; mais il ne suffit pas d'adresser aux agents d'exécution de bons questionnaires, accompagnés d'instructions claires et précises. Il faut encore que ces agents possèdent les moyens d'action indispensables pour recueillir les données qui leur sont demandées. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi dans le cas qui nous occupe.

« Comment veut-on qu'un consul placé à la tête d'une circonscription très étendue ou dans une très grande ville puisse connaître le nombre des Français résidant dans cette circonscription ou cette ville? L'insuffisance du registre d'immatriculation étant admise, on ne voit guère la possibilité de procéder à une enquête directe; il ne reste donc pas de meilleure source de renseignements que les recensements effectués par les autorités locales des pays étrangers. Il est bien évident que, pour avoir le nombre des Français installés à New-York par exemple, le consul général de France ne peut mieux faire que de prendre le chiffre fourni par le Census des États-Unis.

« M. Marin a bien voulu rappeler que la Statistique générale de la France avait collaboré à l'enquête effectuée en 1913 par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères et du corps consulaire de France. Il faut bien reconnaître que, parmi les résultats de cette enquête concernant le nombre des Français dans les divers pays, ceux qui paraissent présenter les plus grandes garanties d'exactitude sont précisément ceux qui ont été tirés des recensements effectués à l'étranger. A défaut de recensement, il faut se contenter des évaluations fournies par les consuls; mais ces derniers ne disposent en général que de moyens d'information insuffisants.

« Pour effectuer cette enquête, la Statistique générale de la France avait préparé une série de questionnaires, qui furent transmis aux consuls par le ministre des Affaires étrangères, et comprenaient :

« 1° Un état général qui devait être rempli par le consul lui-même et qui avait pour objet de faire connaître, pour chaque circonscription consulaire, le nombre des Français classés par sexe et par grande catégorie professionnelle. Disons, en passant, que, d'une manière générale, les renseignements recueillis sur ce dernier point ont été tout à fait insuffisants;

« 2° Six questionnaires s'appliquant chacun à une catégorie spéciale d'établissements : chambres de Commerce; institutions de bienfaisance; établissements hospitaliers (hospices, hôpitaux, asiles divers, orphelinats); institutions pour le placement ou le rapatriement des Français; associations de prévoyance, sociétés de secours mutuels; établissements d'enseignement.

« Les consuls devaient distribuer ces questionnaires aux établissements existant dans leur circonscription, puis centraliser les questionnaires remplis par les intéressés eux-mêmes.

« Cette méthode, ajoute M. Huber, semble pouvoir être conservée en prin-

cipe pour une nouvelle enquête, sauf modification éventuelle du nombre et de la teneur des questionnaires, si le cadre de l'opération devait être élargi. »

Après de courtes observations présentées par M. Marin, M. le Président résume la discussion en constatant que la plupart des orateurs sont d'accord pour demander qu'il soit procédé à une centralisation des renseignements recueillis et des statistiques élémentaires afférents à une région déterminée, et que cette opération soit confiée au consul. Pour l'assiette même de l'enquête à instituer, il paraît désirable qu'on s'inspire des travaux déjà entrepris en 1913 par le Service de la Statistique générale de la France, étant d'ailleurs bien entendu que les cadres des questionnaires utilisés à cette époque seraient revus et améliorés, notamment en ce qui concerne les statistiques de capitaux et d'immeubles et le recensement de la clientèle politique et économique de la France. Aux questionnaires généraux seraient annexés des questionnaires spéciaux variant avec les établissements destinataires.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Le scrutin ayant été clos à 18 heures, le dépouillement a donné les résultats suivants :

M. Raphaël-Georges Lévy, *président ;*
M. François Simiand, *vice-président ;*
M. André Liesse, *membre du Conseil,*

ont obtenu 107 voix sur 108 votants.

M. le Président déclare donc M. R.-G. Lévy élu président pour 1917, M. François Simiand, vice-président pour 1917-1918-1919, et M. André Liesse, membre du Conseil pour 1917-1918-1919.

En conséquence, le Conseil de la Société de Statistique de Paris est ainsi composé pour l'année 1917 :

Président : M. Raphaël-Georges Lévy;
Vice-Présidents : MM. Eugène d'Eichthal, Paul Meuriot et François Simiand;
Secrétaire général : M. Alfred Barriol;
Trésorier-archiviste : M. Paul Matrat;
Membres du Conseil : MM. les anciens présidents de la Société, M. Edmond Fléchey, secrétaire général honoraire, *membres de droit ;* MM. Delamotte, Joseph Girard, Émile Borel, Pierre Neymarck, Charles Lefebvre, André Liesse, *membres élus.*

La séance est levée à 19h 15.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Malzac.

II

LE

COMMERCE DE L'ITALIE DURANT LES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES

Les quinze dernières années, nous entendons par là celles d'avant la guerre, soit de 1899 à 1913 inclus, ont été pour le commerce de l'Italie une période de progrès continu. Et ce progrès se marque, en effet, brusquement, dès le début de cette quinzaine d'années. Dans les trois périodes quinquennales précédentes,

soit de 1884 à 1888, de 1889 à 1893 et de 1894 à 1898, la moyenne annuelle des échanges commerciaux avait été respectivement de 2 milliards 391 millions, 2 milliards 170 millions et 2 milliards 295 millions de francs. En somme, le mouvement commercial demeure au même point. Mais avec le quinquennat 1899-1903 s'accuse déjà une progression sensible : le total des importations et exportations réunies atteint 3 milliards 108 millions par an, pour passer à 4 milliards 212 millions de 1904 à 1908 et enfin s'élever à 5 milliards 622 millions de 1909 à 1913. Il réalise donc une plus-value de près de 1 milliard 100 millions de la première à la seconde période et de plus de 1 milliard 400 millions de la seconde à la troisième. Et si nous comparons le chiffre moyen annuel de la dernière période, soit 5 milliards 622 millions, avec celui des cinq dernières années de la quinzaine 1884-1898, soit 2 milliards 295 millions, nous voyons que la progression est plus du double, ou près de 140 %.

Mais quelle est dans ce mouvement la part des importations et exportations? De 1884 à 1898, les importations avaient assez sensiblement fléchi : leur taux annuel, de plus de 1 milliard 400 millions de 1884 à 1888, s'était abaissé à 1 milliard 240 millions de 1889 à 1893 et à 1 milliard 213 millions de 1894 à 1898. Les exportations, après avoir regressé de 989 à 930 millions de la première à la deuxième période, ne remontent encore qu'à 1 milliard 82 millions pendant la troisième. A un dixième près, ce total rejoignait celui des importations de la même période, alors que, au contraire, avec le progrès économique des quinze dernières années, il y aura entre les importations et les exportations un écart de plus en plus considérable. Dans les trois périodes quinquennales de 1899 à 1913, l'écart entre les exportations et importations s'accuse constamment au bénéfice de celles-ci. Les exportations s'élèvent successivement de 1 milliard 416 millions (moyenne annuelle) à 1 milliard 772 millions et à 2 milliards 212 millions. Par contre, le chiffre moyen des importations passe de 1 milliard 692 millions à 2 milliards 440 millions et à 3 milliards 410 millions. De la première à la troisième période de notre quinzaine d'années, les exportations ont une plus-value de 800 millions ou de 56,3 %; celle des importations est de près de 1 milliard 720 millions, soit plus du double. De 1899 à 1903, les importations représentaient 54,6 % du commerce spécial total; cette part est de 61 % de 1909 à 1913. Le maximum des importations et exportations a été atteint presque en même temps : les importations en 1912 avec 3 milliards 702 millions et les exportations en 1913 avec un chiffre de 2 milliards 512 millions. C'est à l'année 1912 que se manifeste le plus considérable excédent des importations sur les exportations, soit 1 milliard 305 millions; c'est du reste en 1912 et en 1913 que le commerce italien atteint le plus haut total qu'il ait jamais réalisé : 6 milliards 99 millions et 6 milliards 158 millions; c'était le double des années 1899 et 1900, où le chiffre total oscillait autour de 3 milliards (Voir le tableau I).

La valeur moyenne du commerce par habitant n'a cessé aussi de s'élever et cela est d'autant plus remarquable que la population de l'Italie a augmenté sensiblement. De 1899 à 1903, la valeur du commerce était environ de 100 francs par tête, assez peu supérieure à ce qu'elle était de 1884 à 1888, soit 85 francs. De 1909 à 1913, elle monte à près de 167 francs (maximum, 174 en 1912). La progression a donc été plus de quatre fois plus de ce qu'elle était dans les quinze années précédentes.

TABLEAU I

Importations et exportations de l'Italie de 1884 à 1913.

Années	Importations	Exportations
	Millions de francs	
1884-1888 (moyenne annuelle)	1.402	989
1889-1893	1.240	930
1894-1898	1.213	1.082
1899	1.506	1.431
1900	1.700	1.338
1901	1.718	1.374
1902	1.724	1.444
1903	1.813	1.493
1899-1903 (moyenne annuelle)	1.692	1.416
1904	1.878	1.573
1905	2.016	1.705
1906	2.514	1.906
1907	2.881	1.949
1908	2.913	1.729
1904-1908 (moyenne annuelle)	2.440	1.772
1909	3.112	1.867
1910	3.246	2.080
1911	3.389	2.204
1912	3.702	2.397
1913	3.646	2.512
1909-1913 (moyenne annuelle)	3.410	2.212

MOUVEMENT DES PRINCIPAUX OBJETS D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

a) *Importations.* — Le tableau suivant ne donne point tout le détail du mouvement des échanges; il fait cependant voir, dans l'ensemble, la nature du progrès tant des importations que des exportations. Aux importations, cinq articles donnent une plus-value supérieure à 100 millions : les cotons et cotonnades, les laines, les minerais et métaux, les minéraux et verreries, et les céréales. Leur plus-value globale est de près de 1 milliard 220 millions, soit 62 % de l'accroissement total des importations. Pour les cotons, c'est évidemment le coton brut qui représente la plus-value la plus importante : de 151 millions en 1900, il passe à 334 millions en 1913 (348 millions en 1911). Son importation a donc plus que doublé; il constitue donc la plus forte part de la sixième catégorie. Tandis que pour la laine, la part de la laine brute s'élève de 47 millions en 1900 à 113 millions en 1913 et ne représente que 56,5 % de la catégorie VII, la part du coton brut figure pour près de 90 % à l'importation des cotons et cotonnades. Les minerais et métaux figurent au chiffre le plus élevé parmi les importations et leur progrès est plus que du double de 1900 à 1913. Avec leur chiffre de 578 millions, ils forment presque le sixième de l'importation totale du royaume. Cette somme est constituée principalement par trois spécialités : les machines (130 millions), les fers et aciers travaillés (112 millions) et les instruments d'optique et électricité (85 millions). Les catégories XIV (pierres, verres et charbons) et XVI (céréales et produits alimentaires) sont celles qui

donnent le chiffre d'importation le plus élevé après les minerais et métaux (catégorie XII). Dans la catégorie XIV, c'est naturellement la houille qui est la branche principale d'importation. En 1900, l'Italie n'en achetait que 5 millions de tonnes à peine, pour une valeur d'un peu plus de 200 millions

TABLEAU II

Importations et exportations de l'Italie en 1900 et en 1913, par catégories.

CATÉGORIES	IMPORTATIONS (en milliers)			EXPORTATIONS (en milliers)		
	En 1900	En 1913	Accroissement (+) 1900-1913	En 1900	En 1913	Accroissement (+) ou diminution (—) 1900-1913
I Boissons et spiritueux	58.600	114.400	+ 55.800	106.700	161.000	+ 54.300
II Produits coloniaux	62.000	111.200	+ 49.200	10.000	19.600	+ 9.600
III Produits chimiques	70.000	147.000	+ 77.000	39.400	78.400	+ 39.000
IV Couleurs et teintures	28.300	36.000	+ 7.700	9.200	8.100	— 1.100
V Chanvre, lin, jute	24.100	69.800	+ 45.700	69.100	109.200	+ 40.100
VI Coton	171.000	389.000	+ 218.000	64.000	256.400	+ 192.400
VII Laine, crin	79.300	202.300	+ 123.000	18.200	56.800	+ 38.600
VIII Soie	162.000	222.500	+ 60.500	451.000	530.000	+ 59.000
IX Bois	78.000	172.500	+ 94.500	57.000	67.000	+ 10.000
X Papier, livres	20.500	48.000	+ 27.500	16.300	23.000	+ 6.700
XI Peaux	61.000	151.800	+ 90.800	34.000	85.800	+ 51.800
XII Minerais et métaux	288.000	578.000	+ 290.000	44.000	105.800	+ 61.800
XIII Véhicules	»	48.000	»	»	43.600	»
XIV Pierres, verres	242.000	475.000	+ 233.000	85.300	108.600	+ 23.300
XV Gomme, gutta-percha	»	60.000	»	»	51.000	»
XVI Céréales et produits végétaux	210.000	569.000	+ 359.000	132.000	473.000	+ 341.000
XVII Animaux	119.500	189.800	+ 70.300	171.000	246.000	+ 75.000
XVIII Objets divers	25.100	59.000	+ 33.900	31.600	87.400	+ 55.800
TOTAUX	1.700.000	3.645.000	+ 1.945.000	1.338.000	2.511.000	+ 1.173.000

de francs; en 1913, elle en achète près de 11 millions de tonnes (10.837.000) pour une somme de 373 millions de francs. Sur une plus-value totale de 233 millions afférente à la catégorie XIV, la part de la houille est de près de 170 millions ou 73 %. Quant aux céréales et produits alimentaires (catégorie XVI), leur importation a sensiblement plus que doublé : leur plus-value est exactement de 171 %. Dans cette catégorie, c'est le blé qui est au premier rang; son importation a plus que doublé de 1900 à 1913, passant de 706.000 à 1.500.000 quintaux d'une valeur totale de 400 millions de francs. Cette progression du blé à l'importation est d'autant plus remarquable que, dans les quinze dernières années, la production du blé en Italie s'est accrue notablement. De 1896 à 1900, la production annuelle était d'environ 33 millions de quintaux; elle s'élève à 50 millions de 1909 à 1913. Il y a, dans ces chiffres, un indice évident d'un progrès dans l'alimentation générale, par conséquent dans le bien-être du pays.

Après celles que nous venons de citer, d'autres catégories présentent encore un sensible progrès à l'importation. Les produits chimiques, les bois, les peaux ont plus que doublé et atteignaient respectivement, en 1913, le total de 147, 172 et 151 millions. La plus-value n'est que de 60 millions sur les soies; mais par leur valeur totale — 222 millions — elles viennent au cinquième rang des importations : de ce total, les quatre cinquièmes sont constitués par les soies brutes.

De l'examen général des importations italiennes, deux faits se dégagent très nettement, c'est d'abord la part très grande qu'y tiennent les matières destinées à l'industrie et leur très sensible progression. Dans les trois périodes quinquennales antérieures à 1899, leur moyenne annuelle, encore modique, demeurait presque la même : 620 millions (1884-1888), 646 millions (1889-1893) et 681 millions (1894-1898). Mais à partir de 1899, le développement est continu; l'importation des matières premières passe brusquement à un taux moyen de 1 milliard 15 millions de 1899 à 1904, pour s'élever successivement à 1 milliard 418 millions de 1905 à 1908 et enfin à 1 milliard 911 millions de 1909 à 1913; le maximum appartient à cette dernière date avec 2 milliards 91 millions. Cependant la proportion de ces matières premières au total des importations a peu varié, avec même tendance à diminuer; elle était de 60 % de 1899 à 1903; elle est de 55 % de 1909 à 1913; elle ne s'en maintient pas moins considérable.

L'autre fait qu'il importe de noter, c'est la décroissance très sensible du sucre aux importations. Avant 1900, l'importation du sucre était très élevée : elle était encore de 750.000 quintaux de 1894 à 1898 (année moyenne); mais la baisse va en s'accentuant avec les premières années de notre siècle : de 340.000 quintaux de 1899 à 1903, elle tombe aux environs de 25.000 à 30.000 de 1909 à 1913. Ce phénomène correspond à une production de plus en plus importante de sucre italien. Cette production, absolument insignifiante il y a trente ans, n'était encore par année moyenne que de 40.000 quintaux de 1896 à 1900. Elle s'élevait à près de 400.000 de 1900 à 1904 et elle a été de 1.880.000 de 1909 à 1913 (3.055.000 pour la campagne 1913-1914).

Parmi les objets d'exportation, le premier rang, aujourd'hui comme il y a quinze ans, est toujours tenu par les soieries avec un total de 530 millions, bien que leur plus-value n'ait pas été très considérable, environ 60 millions. Mais sur ce chiffre de 530 millions, les tissus de soie ne forment guère que le cinquième: la plus grosse part, 360 millions, appartient à la soie grège. Au total, les soies forment plus du cinquième de l'exportation globale de l'Italie. Les céréales ou produits végétaux viennent ensuite avec un total assez peu inférieur, 473 millions, mais leur progression est considérable, puisqu'elle a bien plus que triplé depuis 1899; c'est que dans cette catégorie sont compris les pâtes alimentaires, les fruits, tels que oranges, citrons, les raisins frais et secs, dont la consommation n'a fait que s'accentuer à notre époque. Bien loin après les soies et les produits alimentaires, il faut signaler les tissus de coton avec une exportation de plus de 250 millions, mais leur plus-value est la plus importante de toutes : elle est du quadruple de leur exportation en 1899. Cela correspond à l'augmentation considérable de coton brut que nous avons remarquée aux importations. Les autres catégories, qui représentent plus de 100 millions de francs à l'exportation, sont : les animaux et produits des animaux, 246 millions, mais dont la plus-value n'est que de 40 % depuis 1899 (les œufs constituent le cinquième de cette exportation); les boissons et spiritueux, avec 161 millions et une plus-value de 50 %; les chanvres et lins, avec 109 millions, dont près de moitié pour le chanvre brut et une plus-value de près de 60 %; les pierres, marbres et verreries, avec 108 millions, dont environ 40 millions pour le soufre : la progression n'est que de 27 %; les minerais et métaux, avec 105 millions,

ont plus que doublé leur total de 1899. Parmi les objets d'exportation qui n'atteignent pas la valeur de 100 millions, quelques-uns sont en plus-value remarquable, par exemple les produits chimiques, les peaux, les laines qui ont plus que doublé. Enfin la catégorie XIII, véhicules, qui était insignifiante en 1899, donne, en 1913, un total de près de 44 millions, dont 32 pour les automobiles.

Un trait à noter dans l'exportation italienne et qui correspond du reste à l'importation considérable des matières premières précédemment signalée, est l'accroissement des produits fabriqués. De 1884 à 1888, leur exportation moyenne annuelle ne dépassait pas 470 millions; elle atteignait 820 millions environ, de 1899 à 1903, et était de près de 1 milliard 250 millions de 1909 à 1913. Cela atteste évidemment le progrès de l'industrie nationale.

Nous avons à voir maintenant avec quels pays se fait surtout le commerce italien et quel développement il a suivi dans ces dernières années. Le tableau suivant indique le mouvement des échanges, en 1913, entre l'Italie et les divers États d'Europe et hors d'Europe.

Comme on voit, peu d'États dans cette liste font avec l'Italie un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions. Dans ce cas sont en Europe : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, la Russie et la Suisse; hors d'Europe : l'Inde anglaise, la République Argentine et les États-Unis, soit en tout neuf États. Le chiffre global de leurs échanges atteint plus de 4 milliards 800 millions, soit près de 80 % du commerce total de l'Italie.

TABLEAU III

Commerce de l'Italie en 1913 (*En milliers*).

EUROPE

États	Importations	Exportations	Total
Allemgane	613.000	343.000	956.000
Autriche-Hongrie	265.000	221.000	486.000
Belgique	77.000	58.000	135.000
Bulgarie	4.000	6.700	10.700
Danemark	3.800	4.300	8.100
Espagne	29.000	18.100	47.100
France	283.400	231.000	514.400
Grande-Bretagne	592.000	260.000	852.000
Grèce	7.700	18.100	25.800
Norvège	22.500	4.500	27.000
Pays-Bas	18.600	16.000	34.600
Portugal	7.500	10.000	17.500
Roumanie	100.800	14.600	115.400
Russie	238.000	61.000	299.000
Serbie	6.300	1.500	7.800
Suède	2.900	4.500	7.400
Suisse	87.000	249.000	336.000
Turquie	23.900	49.300	73.200
Autres pays	»	»	»
Total pour l'Europe	2.384.000	1.586.000	3.970.000

HORS D'EUROPE

États	Importations	Exportations	Total
	Asie et Océanie.		
Chine	56.000	6.000	62.000
Japon	60.800	4.600	65.400
Indes anglaises	163.000	58.000	221.000
Indes hollandaises	6.800	9.500	16.300
Turquie d'Asie	34.000	44.000	78.000
Union Australienne	35.000	11.400	46.400
Autres pays	»	»	»
	Afrique.		
Algérie	7.300	2.600	9.901
Égypte	27.000	49.000	76.000
Maroc	3.500	2.500	6.000
Tripoli	5.000	78.500	83.500
Tunisie	23.400	12.200	35.600
Autres pays	»	»	»
	Amérique.		
Argentine	167.000	185.000	352.000
Brésil	55.000	47.000	102.000
Chili	20.000	17.000	37.000
États-Unis	523.000	267.000	790.000
Autres pays	»	»	»
Hors d'Europe	1.261.000	925.000	2.186.000
Total général	3.645.000	2.511.000	6.156.000

Parmi ces pays, l'Empire allemand est au premier rang avec un chiffre d'affaires de plus de 950 millions, en 1913, soit près du septième (exactement 15,7 %) du commerce italien. Et dans les quinze années qui ont précédé la guerre, il a fait des progrès considérables. De 1884 à 1898 les échanges germano-italiens ne dépassaient pas une moyenne annuelle de 315 millions (de 1894 à 1898), mais ils atteignent 443 millions de 1899 à 1903, puis 645 millions de 1904 à 1908 et enfin 877 millions de 1909 à 1913. En moins de quinze ans ce chiffre a donc doublé; et cela est surtout le fait des importations. Dans la première des trois périodes quinquennales intéressées, l'Italie achetait à l'Allemagne pour 211 millions par an, en moyenne; de 1909 à 1913, cette moyenne passe à 563 millions, soit une plus-value de 167 %. Par contre, le total des exportations de l'Italie en Allemagne s'élève seulement de 232 à 314 millions, soit une plus-value de 35,7 %. Les machines à divers titres forment la principale branche des importations allemandes : 180 millions ou 32 %. A l'Italie, l'Allemagne achète principalement les soies grèges (près de 100 millions), les fruits, primeurs, denrées agricoles, etc.

Avec la Grande-Bretagne, le mouvement des échanges a dépassé 850 millions en 1913. Il a eu de 1909 à 1913 une valeur annuelle moyenne de 755 millions, dont 530 reviennent aux importations. L'Angleterre vend donc à l'Italie plus du double qu'elle ne lui achète. Dans les périodes 1899-1903 et 1884-1888, le mouvement commercial était respectivement de 447 et 378 millions. Le progrès

s'accuse donc nettement à l'époque contemporaine, et il est plus sensible relativement aux importations : leur part, en effet, dans le commerce total, qui était de 29, 1 % de 1879 à 1903, s'élevait à 32, 7 % de 1909 à 1913. Les charbons forment la plus grosse partie de l'importation anglaise en Italie, soit près de 56 % en 1913, avec une valeur totale de 325 millions au lieu de 193 en 1900. Leur plus-value constitue à elle seule plus de moitié de la plus-value totale des importations de 1900 à 1913 (exactement 56, 6 %). A l'exportation, le premier rang appartient aux soieries : pour les tissus de soie, l'Angleterre est le meilleur client de l'Italie; elle lui en a acheté en 1913 pour plus de 50 millions, soit le cinquième environ de l'exportation totale de l'Italie en Angleterre. Les peaux et denrées agricoles sont un autre objet important d'exportation, mais il convient de signaler la part relativement forte qui appartient aux automobiles. Sur une valeur totale de 32 millions environ à l'exportation en 1913, l'exportation en Angleterre en prend le quart.

Le troisième rang, dans le mouvement commercial de l'Italie, appartenait en 1913 à la France avec un total de près de 515 millions, dont 283 aux importations. Les échanges entre les deux pays ont éprouvé, on le sait, de graves vicissitudes, résultat de leur politique économique. Jusqu'en 1887, la France tenait la première place dans les relations commerciales de l'Italie : cette année-là, le total des échanges atteignit 730 millions, dont 464 pour les exportations. Cela représentait alors plus du quart du commerce total de l'Italie (exactement 28, 2 %) et 40 % de son exportation. On sait comment le ministre Crispi dénonça le traité de commerce de 1881, et aussitôt le total des échanges s'abaisse brusquement. En 1888, il n'est plus que de 326 millions, dont 170 millions aux exportations. Dans les cinq années qui précèdent 1888, le total des échanges entre la France et l'Italie avait été de 725 millions, dont 425 aux exportations (500 millions en 1883). Dorénavant ce total ne fait que baisser. A partir de 1899, avec une amélioration dans les procédés économiques, le commerce devient un peu plus actif; le total des échanges est de 350 millions de 1899 à 1903; il passe à 425 millions de 1904 à 1908 et enfin à 528 millions de 1909 à 1913. Il n'est donc pas encore revenu — loin de là — au total d'il y a trente ans. Le taux moyen annuel des importations est à peu près le même — même légèrement plus haut — de 1909 à 1913 que de 1883 à 1887 (312 millions contre 300); mais l'Italie n'a pas encore retrouvé le chiffre moyen de ses exportations : le taux moyen annuel de 1909 à 1913 n'est encore que la moitié de celui de 1883 à 1887 : 216 millions contre 425. C'est donc elle qui a le plus perdu à la guerre économique déchaînée par Crispi, quelques efforts qu'on ait faits depuis pour y remédier. L'Italie nous achète principalement des laines, des tissus de soie; elle nous vend surtout des soies grèges pour près du quart de son exportation totale.

Au quatrième rang et assez près de la France vient l'Autriche-Hongrie, dont le mouvement d'affaires avec l'Italie était, en 1913, de 486 millions. La moyenne annuelle de 1909-1913 était de 475 millions. Il y a sans doute progrès sur les périodes antérieures, mais relativement peu sensibles, puisque, de 1904 à 1908 et de 1899 à 1903, le total des échanges a été respectivement de 375 et 318 millions. La moyenne annuelle des exportations n'a guère augmenté que d'une quaran-

taine de millions entre les deux périodes extrêmes de notre quinzaine d'années (passant de 142 à 189 millions); l'importation, au contraire, s'élève de 176 à 290 millions et ce chiffre constitue 61 % du total des échanges entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie. L'Italie vend principalement à l'Autriche-Hongrie des denrées alimentaires, parmi lesquelles les fruits forment près du quart de l'exportation, et des soies brutes; elle lui achète surtout des bois pour plus du tiers de son importation d'Autriche-Hongrie.

Deux États européens font encore un commerce important avec l'Italie : la Suisse et la Russie. Avec la Suisse, le mouvement des échanges, qui a atteint 336 millions en 1913, était, de 1909 à 1913, de 303 millions (moyenne annuelle) contre 290 de 1899 à 1903; il demeurait, en somme, stationnaire. Mais, à la différence des États précédents, la majeure partie des échanges était constituée par les exportations. En 1913, elles étaient presque le triple des importations, et cette proportion, qui était celle de la période 1909-1913 (221 millions aux exportations contre 82 aux importations), avait encore été plus considérable dans les deux quinquennats antérieurs; de 1899 à 1903 et de 1904 à 1908, il y avait eu une exportation moyenne annuelle de 237 et 318 millions, sur un commerce total de 290 et 381 millions. Donc, si important que soit le chiffre des exportations, il n'est pas en progrès, tandis qu'il y a une plus-value, quoique assez légère, pour les importations. Ce qui donne surtout matière aux exportations italiennes en Suisse, ce sont les soies grèges qui forment, à elles seules, les deux cinquièmes des ventes. Nous remarquerons que les exportations d'Italie en Suisse ont surtout augmenté après la dénonciation du traité de commerce franco-italien. Dans les cinq années qui précèdent 1888, le total moyen annuel des ventes de l'Italie à la Suisse était de 105 millions; il s'élève à 187 millions de 1888 à 1892, et s'est ainsi accusé jusqu'à l'avant-dernière période quinquennale. De 1887 à 1888, le taux était brusquement passé de 88 à 213 millions.

Avec la Russie, le commerce total de l'Italie était, de 1909 à 1913, de 282 millions (moyenne annuelle); c'était un progrès sensible sur la période 1899-1903 où ce total n'était que de 167 millions. Ici, la majeure partie des échanges consiste en importations, dont le chiffre de 232 millions (1909-1913) représente 83 % du commerce total (80 % en 1913). Seulement, si le chiffre des exportations n'est encore que de 50 millions (61 en 1913), il est en plus-value très importante sur les deux périodes antérieures où il ne dépassait pas une douzaine de millions. Importations et exportations sont également peu variées; la Russie vend à l'Italie surtout des blés (les quatre cinquièmes de l'importation) et l'Italie lui vend surtout des soies grèges (plus de la moitié de son exportation).

Hors d'Europe, les États-Unis sont le pays qui fait le plus d'échanges avec l'Italie : la progression du commerce est ici considérable. Pour les trois périodes quinquennales intéressées, il est passé successivement de 354 à 531 et à 703 millions par an (790 millions en 1913). La progression est surtout sensible aux importations : leur valeur annuelle a plus que doublé de 1899-1903 à 1909-1913, passant de 210 à 441 millions; elle a atteint 523 millions en 1913. Cela représente les deux tiers du total des échanges. Dans le même temps, les exportations passent de 144 à 262 millions (267 en 1913). Avec ce chiffre, les États-Unis sont

devenus, après l'Allemagne, le meilleur client de l'Italie. Les États-Unis importent principalement en Italie des cotons bruts (250 millions en 1913, soit presque la moitié de l'importation totale), des fers et aciers travaillés et machines (plus de 240 millions en 1913). Aux États-Unis, l'Italie vend surtout des soies brutes (près de 60 millions), des fruits et des conserves, etc.

Avec la République Argentine, le commerce italien est aussi en plus-value considérable. De 1899 à 1903, le total des échanges était à peine d'une centaine de millions par an; il s'élevait à 295 millions de 1909 à 1913 (352 millions en 1913). Mais ici, les exportations l'emportent; de 66 millions de 1899 à 1913 elles atteignent 167 millions dans notre dernière période, soit 56 % du commerce total. Les blés et les maïs sont les principales marchandises importées de l'Argentine en Italie (les deux tiers de l'importation). Aux ventes italiennes figurent surtout les tissus de coton, les vins, etc.

Le progrès du commerce de l'Italie avec ces deux pays a sans doute été influencé par l'émigration italienne, de part et d'autre. En effet, dans les dix années antérieures à la guerre, soit de 1904 à 1913, les États-Unis ont reçu un total de 2.786.000 immigrants italiens et l'Argentine, près de 820.000; ce qui représente 71 et 21 % respectivement de l'ensemble de l'émigration italienne d'outre-mer.

Avec l'Inde anglaise (y compris Ceylan et les établissements de Malacca), le commerce italien a dépassé encore 200 millions en 1913, dont les trois quarts appartiennent aux importations. Celles-ci consistent principalement en coton, lin et jute à l'état brut et en graines oléagineuses : les tissus de coton et de soie figurent surtout à l'exportation.

En dehors des États que nous venons de voir, trois seulement ont fait avec l'Italie un chiffre d'affaires de plus de 100 millions en 1913 : la Belgique et la Roumanie en Europe et, hors d'Europe, le Brésil. Avec la Belgique le commerce total était, en 1913, de 135 millions, ce qui est d'ailleurs la moyenne annuelle de la période 1909-1913; les importations formaient la majeure partie : 77 millions en 1913. L'importation de la Roumanie est bien plus considérable : 100 millions sur les 115 millions du total en 1913, provenant aux deux tiers de la vente des blés. Quant aux 102 millions d'affaires en 1913, plus de la moitié, 55, venaient des importations, notamment des cafés.

Enfin, dans l'ensemble du Levant : Turquie d'Europe et d'Asie avec l'Égypte, l'Italie avait une exportation importante : 142 millions en 1913 sur un total d'affaires de 227 millions.

Il nous reste à examiner la situation faite au commerce italien par la présente guerre. Dans la première année, soit la fin de 1914, l'Italie, on le sait, est neutre et elle n'entre dans le conflit aux côtés des Alliés que le 24 mai 1915; elle n'est donc belligérante que pour le second semestre de cette année. Le total des échanges des années 1914 et 1915 est assurément en baisse sur 1912 et 1913, où nous avons vu qu'il avait atteint son maximum (6 milliards 158 millions),

mais il n'est pas très éloigné de la moyenne de la dernière période quinquennale 1909-1913. En 1914, le commerce italien est au total de 5 milliards 131 millions, et, en 1915, de 5 milliards 546 millions. Les exportations ne semblent pas très affectées par les hostilités. En 1914 et 1915, elles sont au même chiffre de 2 milliards 210 millions et 2 milliards 216 millions respectivement : c'est exactement la moyenne annuelle de 1909 à 1913. Par contre, les importations éprouvent une forte régression en 1914 : 2 milliards 921 millions au lieu de 3 milliards 646 millions en 1913 et une moyenne de 3 milliards 410 millions de 1909 à 1913; mais elles se sont relevées en 1915 et avec un total de 3 milliards 330 millions sont peu au-dessous de la moyenne 1909-1913, tout en demeurant assez sensiblement inférieures à celles de 1912 et 1913 (3 milliards 702 millions et 3 milliards 646 millions).

On appréciera mieux les conséquences de la participation de l'Italie à la guerre, en suivant mois par mois le mouvement commercial des deux dernières années, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

TABLEAU IV

Commerce de l'Italie, par mois, en 1914 et en 1915.

MOIS	IMPORTATIONS (en milliers)			EXPORTATIONS (en milliers)		
	En 1914	En 1915	Accroissement (+) ou diminution (—)	En 1914	En 1915	Accroissement (+) ou diminution (—)
Janvier	261.000	169.000	— 92.000	179.000	180.000	+ 1.000
Février	297.000	216.000	— 51.000	198.000	192.000	— 6.000
Mars	323.000	270.000	— 53.000	228.000	252.000	+ 24.000
Avril	334.000	325.000	— 9.000	223.000	248.000	+ 25.000
Mai	306.000	315.000	+ 9.000	212.000	212.000	»
Juin	348.000	345.000	— 3.000	230.000	178.000	— 52.000
Juillet	258.000	198.000	— 60.000	185.000	142.000	— 43.000
Août	166.000	232.000	+ 64.000	84.000	160.000	+ 76.000
Septembre	105.000	221.000	+ 116.000	125.000	152.000	+ 27.000
Octobre	142.000	276.000	+ 134.000	175.000	151.000	— 24.000
Novembre	171.000	313.000	+ 142.000	182.000	167.000	— 15.000
Décembre	208.000	418.000	+ 210.000	188.000	179.000	— 9.000
TOTAUX	2.923.000	3.331.000	+ 408.000	2.210.000	2.216.000	+ 6.000

Aux importations, il y a diminution dans toute la première moitié de 1915. Pour les mois de janvier à juillet, sauf une exception insignifiante en mai, chaque mois marque une régression sur l'année précédente. Elle est *in globo* de 260 millions environ. En revanche, les cinq derniers mois de 1915 présentent une importation totale de 1 milliard 450 millions contre 792 millions en 1914, soit une plus-value de 45,4 %. D'une année à l'autre, l'importation de l'Allemagne et surtout celle de l'Autriche-Hongrie subissent une baisse considérable : 155 millions au lieu de 455 (et 602 en 1913) pour l'Allemagne et 34 millions seulement au lieu de 214 pour l'Autriche. De l'Angleterre, la moins-value à l'importation est peu sensible; il en est de même pour la France. Mais la plus-value est considérable pour l'Argentine et surtout pour les États-Unis. Le total

de l'importation de l'Argentine passe de 1914 à 1915 de 167 millions à 323, et celle des États-Unis, de 521 millions à 1 milliard 238 millions. A l'Argentine, l'Italie a demandé une énorme augmentation de laines (73 millions au lieu de 8), de viande fraîche (22 millions au lieu de 2), et surtout de céréales (189 millions au lieu de 10). Les États-Unis, de leur côté, ont vendu une quantité beaucoup plus forte de coton brut (387 millions au lieu de 227) et de céréales surtout (413 millions au lieu de 16). Ils ont aussi vendu plus de houille (40 millions au lieu de 10), car l'Italie en a acheté moins à l'Allemagne (16 millions au lieu de 28) et même moins à l'Angleterre : 231 millions au lieu de 292 en 1914. Mais l'Angleterre n'en demeure pas moins le grand fournisseur de charbon pour l'Italie et il n'est pas besoin de montrer l'importance actuelle de ce fait.

Aux exportations, les sept mois de guerre se traduisent par un déficit de 34 millions seulement sur la période correspondante de 1914. La régression dans les ventes se manifeste surtout en juin et juillet 1915, soit dans les deux mois qui suivent immédiatement la déclaration de guerre. Par contre, il y a une plus-value d'exportation aux mois d'août et septembre, surtout dans le premier, où elle est de plus du double que dans le mois d'août 1914. Avec l'Autriche et l'Allemagne, bien entendu, l'exportation ne comprend que les cinq premiers mois de 1915. Pour l'Autriche, le total de 105 millions est inférieur de 87 millions au total de 1914, infériorité peu sensible, si on réfléchit que l'exportation de 1915 ne comprend même pas la moitié de l'année. Avec l'Allemagne, l'exportation se réduit d'une année à l'autre de plus de 100 millions (184 au lieu de 316) et sur ces 184 millions, une quinzaine seulement sont enregistrés aux sept derniers mois de 1915. Sauf les cotonnades, tous les articles d'exportation sont en baisse. Avec les autres pays de l'Occident, l'Italie a augmenté ses ventes en 1915. Vers l'Angleterre, elle a exporté 337 millions au lieu de 311 : l'accroissement provient surtout des cotonnades et soieries. Mais la progression des ventes est beaucoup plus sensible avec la Suisse et la France. L'exportation en Suisse a passé de 230 à 304 millions, plus-value due surtout aux soies brutes. Du côté de la France, les exportations s'élèvent de 179 à 369 millions, chiffre qui n'avait jamais été atteint depuis 1887; la France est ainsi redevenue le principal client de l'Italie. Nous avons surtout demandé à nos voisins une somme beaucoup plus considérable de cotonnades et de lainages, et, en outre, des produits chimiques et des fers et aciers. A l'égard de l'Argentine et des États-Unis, l'exportation de l'Italie est devenue presque la même en 1915 qu'en 1914.

En somme, le commerce de l'Italie — au moins en ce qui concerne les exportations — a donc peu souffert de la guerre, et il a trouvé parmi les États alliés des clients qui compensent ce qu'il peut perdre du côté des ennemis communs. Il ne faudrait pas croire, du reste, que, même avant la guerre, l'Austro-Allemagne eût une si grande supériorité économique sur le marché italien. A ne considérer que les grandes puissances alliées — abstraction faite de leurs colonies — c'est-à-dire l'Angleterre, la France et la Russie, le total de leurs échanges avec l'Italie avait, de 1909 à 1913, une valeur moyenne annuelle de 1 milliard 720 millions, dont 491 millions aux exportations. Le commerce avec l'Austro-Allemagne était de 1 milliard 356 millions, dont 503 millions aux exportations.

Mais cette plus-value aux exportations disparaît si aux puissances alliées on ajoute la Belgique et le Portugal, surtout la première, dont le mouvement d'échanges ne peut être contrebalancé par la Turquie, par exemple. L'intérêt de l'Italie la porte donc nécessairement du côté où sont ses affinités ethniques et ses sympathies, et cela n'est pas d'une importance médiocre pour aujourd'hui ni surtout pour demain.

Paul Meuriot.

III

NÉCROLOGIE

PAUL LEROY-BEAULIEU

La perte que la science et la France viennent de faire en la personne de Paul Leroy-Beaulieu touche directement la Société de Statistique et les statisticiens.

L'éminent économiste était membre de notre Société depuis 1878. Il en a été le président en 1889, c'est-à-dire dans une année où elle a eu plus d'éclat qu'à l'ordinaire, en raison du centenaire de la Révolution française et de l'Exposition universelle.

Il était membre honoraire de l'Institut international de Statistique; cette distinction lui fut donnée dès la fondation de la compagnie.

Peu d'économistes ont été aussi grands consommateurs de statistiques que lui, et il ne s'est pas borné à utiliser, avec une remarquable sagacité, les diverses statistiques; il en a dressé lui-même d'intéressantes dans ses ouvrages. Ainsi que l'a rappelé son distingué collaborateur, M. E. Payen, c'est dans un livre de sa jeunesse, les *Recherches historiques et statistiques sur les Guerres européennes*, publié en 1869, que l'on puise encore des données sur le coût des guerres passées.

Nous savons tous enfin que la collection de l'*Économiste français*, qui a près d'un demi-siècle d'existence, est une mine précieuse de documents.

Mêlé à de grandes affaires, viticulteur en France, colon en Tunisie, où il se rendait chaque année, Leroy-Beaulieu parlait des choses économiques autant en homme pratique qu'en théoricien, et il parlait de chacune d'elles avec une égale compétence. Aussi avait-il acquis une notoriété et une autorité universelles.

Le savant était chez lui doublé d'un publiciste de talent. J'ai entendu parfois exprimer le regret que les économistes ne se bornassent point à développer des théories et à rechercher les rapports qui unissent entre eux les phénomènes qu'ils observent. On voudrait qu'en toutes circonstances ils fussent oublieux des bruits du dehors et ne pussent paraître attachés à aucun parti. Cela aurait peut-être des avantages, mais les problèmes d'art économique sont presque toujours trop importants pour que celui qui en connaît pertinemment la solution puisse rester impassible dans son cabinet lorsqu'il voit fouler aux pieds les principes les plus élémentaires. La science économique diffère des autres; derrière elle, il y a des hommes qui peuvent souffrir, des sociétés qui peuvent être ébranlées par des actes inconsidérés et dont l'observateur ne saurait faire abstraction; aussi des économistes de grand renom ont-ils été polémistes.

Leroy-Beaulieu débuta au *Journal des Débats* à une époque voisine de la guerre de 1870; il fonda l'*Économiste français* en 1873. Il fallait alors relever la France reconstituer ses finances, parer aux dangers de la démocratie, résister aux tentatives

du collectivisme. C'était le temps où le marxisme et l'anarchisme luttaient l'un contre l'autre, où le socialisme de la chaire prenait naissance en Allemagne sous le regard bienveillant de Bismarck, où les partisans des diverses espèces de communisme dressaient des programmes dans des congrès, où Gambetta essayait d'opposer, à ce qu'on appelait *la question sociale,* ce qu'il appelait *les questions sociales.* Un patriote qui savait et qui sentait, comme était Leroy-Beaulieu, ne pouvait rester indifférent à ce qui se passait quotidiennement autour de lui; déjà, il avait publié une étude sur *L'État moral et intellectuel des Populations ouvrières et de son influence sur le taux des salaires.* C'est son premier ouvrage, il date de 1868; il fut suivi de *La Question ouvrière au dix-neuvième siècle* (1872), du *Travail des femmes au dix-neuvième siècle* (1873) et, un peu plus tard, de deux ouvrages de premier ordre : *L'Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions* (1881) et *Le Collectivisme* (1884).

Tous ces livres sont issus d'une même pensée : leur auteur estimait que la manière dont se forment les richesses était à peu près complètement élucidée, et que l'attention des économistes devait être dirigée principalement sur les conditions dans lesquelles elles se répartissent entre les hommes. Leroy-Beaulieu réfuta surtout le collectivisme; on peut dire qu'il a puissamment contribué à enlever à ce système et à ses dérivés toute apparence scientifique. Il contribua aussi, après Carey, Bastiat et Boutron, à ôter toute portée sociale à la théorie de Ricardo sur la rente de la terre, théorie que les socialistes ont toujours exploitée contre l'économique. Il suivait à cet égard les traces des économistes français qui, après avoir accepté, dans leur ensemble, les doctrines d'Adam Smith, avaient été très réservés à l'égard des vues étroites des disciples directs du grand économiste écossais. Comme ses devanciers, Leroy-Beaulieu s'est toujours montré indépendant; il a critiqué et corrigé les autres et n'a pas craint de se modifier lui-même quand des faits nouveaux se présentaient à lui. C'est ce qu'il a fait au sujet de la *population,* qui fut le sujet d'un de ses derniers travaux. Les économistes futurs discuteront à leur tour quelques points de son œuvre; dans un ensemble aussi considérable, il est impossible qu'on ne rencontre pas des parties qui prêtent à contestation, mais par son unité et par son étendue, cet ensemble forme un monument solide.

Le *Traité de la Science des Finances* dont la première édition remonte à 1879, le *Traité théorique et pratique d'Économie politique* sont déjà devenus classiques. *La Colonisation chez les peuples modernes* (1874), *L'État moderne et ses Fonctions* (1889) sont des œuvres très personnelles et qui seront toujours utilement consultées.

Leroy-Beaulieu préparait ses livres dans ses leçons au Collège de France et dans ses articles de la *Revue des Deux Mondes* et surtout de l'*Économiste français.* Dans la chaire, était le savant théoricien; dans la presse, le polémiste vigoureux, parfois mordant pour les législateurs mal avisés.

L'*Économiste français* eut les dernières pensées de son fondateur; il travailla pour ce journal dans ses derniers jours.

Frappé récemment dans ses plus chères espérances, par la mort héroïque de son fils unique, il cachait son profond chagrin sous un stoïcisme admirable, de même que, dans la vie ordinaire, il dissimulait sa sensibilité derrière une froideur extérieure. Il avait cherché à donner des consolations à ceux qui souffraient comme lui en présidant l'*Association des Pères dont les enfants sont morts pour la Patrie.* Mais le coup qu'il avait reçu était trop rude pour qu'il n'en ait pas été profondément atteint; il a été emporté par une maladie rapide.

Leroy-Beaulieu avait soixante-treize ans; il a sa place parmi les bons ouvriers qui ont participé au rayonnement intellectuel de la France dans le monde.

G. Schelle.

IV

VARIÉTÉ

LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES DE L'ITALIE ET LA STATISTIQUE

Au point de vue administratif, le royaume d'Italie se répartit en provinces, arrondissements (*circondari*), cantons (*mandamenti*) et communes. C'est donc une hiérarchie tout à fait semblable à la nôtre, mais la similitude, comme nous l'allons établir, n'est qu'apparente et c'est la statistique qui nous fera saisir la différence des deux régimes.

Notons d'abord que, tandis que chez nous le terme de province n'est plus employé officiellement, l'Administration italienne continue à se servir du terme correspondant, celui de régions ou *compartimenti territoriali*, tels que Piémont, Lombardie, Toscane, Latium, etc. Cette nomenclature correspond aux régions géographiques du royaume ou à d'anciennes divisions politiques.

La base de la division territoriale de l'Italie est ce que nos voisins appellent *provincia*, terme dont la traduction littérale par notre mot de province constituerait une inexactitude de fait. La province italienne ne répond pas en effet à ce qu'en France nous appelons de ce nom, c'est-à-dire une région géographique plus ou moins grande, ayant formé autrefois une entité politique distincte. Ce que nous nommons province, les Italiens, nous venons de le dire, l'appellent région ou « compartiment territorial ». La province actuelle est donc, en Italie, ce qui correspond à notre département. Comme chez nous, cette unité administrative ne garde plus le nom des anciennes régions qu'elle a fractionnées; mais, tandis qu'en France, les noms de nos départements sont empruntés à la géographie physique (les noms de province ne se sont conservés que pour la Savoie et la Corse), les provinces italiennes portent toutes le nom de leur chef-lieu. L'usage seul autorise quelques dénominations géographiques, par exemple, Abruzze Citérieure, chef-lieu Chieti; Calabre Citérieure, chef-lieu Cosenza; Molise, chef-lieu Campo-Basso, etc. Mais cela n'a rien d'officiel.

Le total des provinces est de 69, dont 60 pour l'Italie proprement dite et 9 pour les deux îles de Sicile et Sardaigne. Comme la superficie de l'Italie est de 286.000 kilomètres carrés, soit un peu plus de moitié de celle de la France (exactement 53,2 %), la surface moyenne de la province est donc nécessairement inférieure à celle de nos départements. La superficie moyenne d'un département français est de 6.000 kilomètres carrés; celle d'une province italienne n'est que de 4.145 kilomètres carrés, soit près d'un tiers inférieure, et cette moyenne se réduit à moins de 3.440 kilomètres carrés si l'on fait abstraction de l'Italie insulaire. Parmi nos départements, il y en a bien peu qui mesurent moins de 4.000 kilomètres carrés; seuls, sont dans ce cas les Alpes-Maritimes, le Rhône, le Tarn-et-Garonne, le Vaucluse, le Haut-Rhin et la Seine, encore ces deux derniers se trouvent-ils dans une situation particulière. En Italie, les deux tiers des provinces ont moins de 4.000 kilomètres carrés.

Comme chez nous, il existe de grandes inégalités entre les provinces, sous le rapport de la superficie. D'une façon générale, la superficie moyenne des provinces est moindre au nord qu'au sud. Par exemple, sur les 42 provinces de l'Italie septentrionale (Piémont, Ligurie, Lombardie, Toscane, Vénétie, Émilie et les Marches), il n'y en a que 9 qui dépassent 4.000 kilomètres carrés; 3 seulement comptent plus de 6.000 kilomètres carrés, soit plus qu'un de nos départements moyens; seule, la province de Turin, avec plus de 10.000 kilomètres carrés, dépasse nos départements les plus étendus (Gironde, Landes, Dordogne). Mais, dans l'Italie méridionale, le taux de 4.000 kilomètres carrés est dépassé par la majorité des provinces, 16 sur 27. Il est vrai que, là, quelques provinces sont constituées par une seule région : c'est le cas de la province de Pérouse formée de l'Ombrie, de celle de Rome qui comprend le Latium, de celle de Potenza qui correspond à l'ancienne Basilicate. La Sardaigne ne

forme que deux provinces, dont l'une, celle de Cagliari avec 13.415 kilomètres carrés, présente le maximum d'étendue des provinces du royaume.

L'unité administrative qui vient au-dessous de la province est le *circondaro,* lequel répond à notre arrondissement. Dans quelques provinces, cependant, ce terme est le plus souvent remplacé par celui de district (*distretto*); c'est le cas des provinces de l'ancienne Vénétie. Dans l'ensemble, le royaume comprend 276 arrondissements, dont 71 portent le nom de districts. Leur superficie moyenne est donc de 1.040 kilomètres carrés, environ; celle de nos arrondissements français est de 1.480 kilomètres carrés. Et ici encore nous trouvons la même différence entre le nord et le sud du royaume : au nord, la superficie moyenne d'un *circondaro* n'est que de 800 kilomètres carrés, tandis qu'elle atteint 1.500 dans les provinces du sud : dans le Latium, la Basilicate, la Sardaigne, les *circondari* dépassent le chiffre de 2.000 kilomètres carrés. Il faut noter que si chez nous chaque arrondissement constitue le ressort d'un tribunal de première instance, il n'en est pas de même chez nos voisins, puisqu'il n'y a pour 276 *circondari* que 162 tribunaux.

Le même fait se produit pour les cantons. Le royaume compte 1.805 *mandamenti amministrativi ;* mais les *pretures* qui correspondent à nos justices de paix sont sensiblement moins nombreuses; il n'y a que 1.535 *preture mandamenti* ou juridictions cantonales. Mais la différence de superficie moyenne entre le canton français et le *mandamento* italien est beaucoup moins grande qu'entre notre arrondissement et le *circondaro.* L'étendue moyenne de nos cantons est de 178 kilomètres carrés; celle du *mandamento* est de près de 160 kilomètres carrés.

Par contre, il y a une différence très marquée entre l'aire moyenne de nos communes et celle de la commune italienne. Le total des communes françaises est plus que le quadruple de celles de l'Italie : 36.241 contre 8.341 seulement. Chez nous, la superficie moyenne est donc de près de 15 kilomètres carrés, tandis qu'en Italie elle atteint près de 35 kilomètres carrés. Mais, comme en France, de grandes dissemblances se manifestent suivant les régions. Est-il besoin de rappeler que nos communes de Bretagne, formées d'une multitude d' « écarts », ont une superficie moyenne beaucoup plus grande que celle des communes champenoises, par exemple, où la population est groupée au chef-lieu? Mais ici ne se montre plus la même opposition entre l'Italie septentrionale et l'Italie méridionale que nous avons constatée pour la superficie des autres unités administratives. Dans le nord, Piémont, Ligurie, Lombardie, la superficie moyenne des communes varie de 12 à 19 kilomètres carrés; mais elle est de 30 dans la Vénétie et même de 60 kilomètres carrés dans l'Émilie; dans cette dernière région, dans les provinces de Ferrare et de Ravenne, l'étendue moyenne de la commune dépasse même 100 kilomètres carrés. Dans la région méridionale, seule la Campanie a une commune de superficie moyenne relativement peu élevée (pour l'Italie), 26 kilomètres carrés; mais cette surface est 90 kilomètres carrés dans les Pouilles et la Basilicate; elle est de plus de 100 kilomètres carrés dans la province de Bari et dépasse 130 dans celle de Foggia (Pouilles).

Par là, on peut présumer que le nombre des petites communes est beaucoup moins élevé en Italie qu'en France. Chez nous, les communes de moins de 500 âmes forment aujourd'hui plus de la moitié (19.270) du total de nos communes. En Italie, on ne compte que 546 localités de cette catégorie, soit moins de 7 % de l'ensemble, et presque toutes ces communes (500) appartiennent aux trois régions septentrionales de Piémont, Ligurie et Lombardie, où la population vit plutôt à l'état aggloméré.

P. Meuriot.

V

BIBLIOGRAPHIE

Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre, par MM. F. Chapsal, A. Millerand, F. Guillain, P. Delombre, A. Marvaud, H. de Peyerimhoff, Pierre Guébhard, Ch. de Lasteyrie (1).

La Société des Élèves de l'École des Sciences politiques a fait paraître avec un long retard, imposé par les événements, le recueil de quatre conférences faites dans l'hiver et le printemps 1913-1914 et dont les sujets sont de première importance au point de vue de la politique extérieure et de la vie économique. Leur ancienneté relative n'enlève rien à leur intérêt. Au contraire, comme si les organisateurs de cette série d'études avaient pressenti la crise, elles se rapportent à des sujets de la plus brûlante actualité : mouvements internationaux de capitaux et de marchandises diverses, influence économique de pays à pays, intervention de la diplomatie dans ces domaines. Bien entendu les faits ne peuvent plus être considérés sous le même angle que dans l'hiver 1913-1914; cependant plusieurs des idées exprimées alors, en particulier dans le discours de M. Millerand, sont inspirées par une vue nette de l'agression à laquelle la France se trouvait exposée et de l'effort qu'elle pourrait avoir à fournir. Le texte n'a d'ailleurs pas été modifié : les auditeurs de ces conférences en reconnaîtront tous les traits. La presse du temps de paix en avait rendu compte avec d'amples commentaires.

L'introduction placée en tête de cet ouvrage rappelle comment il se relie aux précédents de la même série : *Les Forces productives de la France, La Politique budgétaire en Europe, Les Grands Marchés financiers,* ainsi qu'aux volumes d'une série parallèle, celle des *Questions actuelles de politique étrangère.*

M. Angel Marvaud, secrétaire général de la Chambre du commerce d'exportation, a, dans une première conférence très claire, complétée par M. Fernand Chapsal, de qui l'autorité en ces matières est bien connue, exposé les tendances générales de notre commerce extérieur, à la fois objet et moyen d'action de la diplomatie française. Sans rééditer de vaines doléances, les deux orateurs ont cherché ce qui, soit dans les négociations relatives au tarif douanier, soit dans l'organisation des services administratifs de renseignements commerciaux et d'expansion économique, pourrait remédier à un état de choses trop évidemment défectueux. Il n'y a pas lieu d'examiner ici leur thèse, qui n'emprunte aucun argument à la statistique.

C'est au contraire sur d'abondantes données numériques — dont il nous fait part avec discrétion — que M. de Peyerimhoff de Fontenelle, secrétaire général du Comité des Houillères, a basé sa conférence, « si lourde, à chaque phrase, de faits et d'idées », selon la très juste expression de M. Millerand.

Il montre la France du siècle dernier, pays de vieille civilisation intellectuelle avancée et de grande fortune acquise, exportatrice naturelle de produits manufacturés, mais surtout de capitaux et de chefs d'entreprises, c'est-à-dire de travail humain libre ou déjà largement incorporé à la matière. Elle a pour destinée séculaire d'être chez les autres un agent de progrès. Le tableau des entreprises fondées au dehors par les capitalistes et les ingénieurs français dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle est impressionnant. Malheureusement une distinction s'impose : si nous avons toujours continué à aider les étrangers pour la mise en valeur de leurs

(1) 1 vol. in-16 de 270 p. F. Alcan, éditeur. 1915. Prix : 3 fr. 50.

territoires, à partir de 1870 la France n'a plus été presque seule avec l'Angleterre à jouer ce rôle; sa part relative a décru, moins sans doute dans l'exportation de capitaux que dans la direction des affaires fondées avec ceux-ci. Il faut lire la pénétrante et originale analyse que M. de Peyerimhoff, en organisateur et en manieur d'hommes expérimenté, a donnée des causes de cette situation. Ses avis ne valent pas seulement pour l'objet qu'il avait en vue, mais s'appliqueront, avec la supériorité des idées générales, à la mise en valeur de ce pays neuf que sera pour une trop large part la France de demain.

M. de Peyerimhoff semblait prévoir les nécessités financières actuelles quand il décrivait la composition de notre portefeuille étranger, auquel l'État demande aujourd'hui avec succès de faciliter le règlement de nos importations.

Quant aux perspectives d'accroissement de ce portefeuille et à l'action diplomatique qui en résulteraient pour nous, l'orateur montrait un scepticisme trop justifié.

M. Pierre Guébhard a étudié avec une ingéniosité et une délicatesse infinies l'autre face, — assez ingrate, — du problème : les entreprises et les capitaux étrangers en France. Il a eu soin, tout d'abord, de rappeler que la sécurité nationale devait passer avant tout et que de *hautes nécessités politiques* pouvaient conduire à des solutions différentes de celles que suggérerait un programme économique abstrait. Rien ne doit prévaloir sur « l'instinct de conservation de la nation, qui veut vivre et se protéger contre tout ce qui pourrait porter atteinte à son indépendance matérielle et morale. Il est bon qu'à certaines heures et en présence de graves problèmes, un peuple fasse un retour sur lui-même, qu'il éprouve ses forces et s'assure qu'aucun élément de dissociation ne s'est insinué dans les rouages de son outillage industriel et financier ». Ce principe posé, M. Pierre Guébhard montre que l'interpénétration industrielle et financière est un fait universel, que l'on peut régulariser, mais non faire disparaître. Pour notre pays en particulier, l'entrée d'entreprises et de capitaux étrangers résulte de la nature de notre sous-sol; du tempérament et des aptitudes de notre race, qui la poussent de préférence vers certaines formes d'activité, laissant ainsi, dans d'autres domaines, le champ libre à des nations diversement spécialisées; de la législation; enfin du caractère international inhérent à telle branche de commerce, dont l'action s'étend nécessairement sur toute la surface du globe.

Au point de vue purement financier, l'observateur très perspicace qu'est M. Guébhard a démontré que les capitaux étrangers circulant en France n'avaient rien d'inquiétant quant à leur volume et que notre solide système bancaire, concentré autour d'un institut d'émission ultra-prudent, loin d'être gêné par notre hospitalité pour certaines banques anglaises et américaines, pourrait un jour en bénéficier. Nous constatons aujourd'hui l'exactitude de ce pronostic, auquel feu M. Guillain, président de la conférence, donnait son entière approbation.

M. Ch. de Lasteyrie, ancien inspecteur des Finances, a examiné du dedans, pour ainsi dire, la sortie des capitaux français. Les services que la possession d'un fort portefeuille étranger rend à notre pays sont évidents et le seraient plus encore si ce portefeuille avait été mieux réparti. Son montant calculé par divers procédés statistiques, — souvent au sein de notre Société, — est d'autant plus incertain que les déclarations et constatations servant de base aux calculs se trouvent faussées par l'intérêt des porteurs.

En tous cas, les statistiques corroborent l'hypothèse d'après laquelle les dissimulations plus ou moins importantes de capital expliqueraient en partie la stagnation de l'annuité successorale depuis la loi du 25 février 1901.

M. de Lasteyrie, si renseigné sur tout ce qui touche l'Angleterre, rappelle qu'elle a éprouvé les mêmes mécomptes. Cependant il souligne, chiffres en main, ce fait important que les fraudes sont loin d'avoir pris l'ampleur supposée par l'imagination du public. Cette remarque laisse subsister ce que le conférencier a dit avec vigueur des dangers que ces manœuvres présentent pour l'État et pour les contribuables eux-mêmes. Il a fourni un exposé complet et précis des négociations engagées avec

certains pays étrangers pour y remédier. Il propose de les poursuivre et de les étendre dans un esprit d'équité en définissant la part qui doit revenir à chaque pays intéressé sans cumul de droits. La même question est examinée à propos de tous les impôts qui frappent les valeurs mobilières et qui sont déjà des impôts de superposition. Les dispositions équitables que capitaux et entrepreneurs français rencontreront dans notre législation seront le plus sûr moyen d'éviter une émigration exagérée de nos disponibilités.

M. Paul Delombre, ancien ministre du Commerce, s'associant sans réserve aux conclusions si raisonnables et si patriotiques déduites par M. Ch. de Lasteyrie, a ajouté que l'émigration des capitaux ne présentait pas encore en France un caractère pernicieux. C'est pour l'avenir qu'il a exprimé des craintes... atténuées par la perspective d'une politique de concorde et d'unité. M. Delombre a rendu par avance un éloquent hommage aux « générations nouvelles instruites des conditions du progrès, éprises de liberté, conscientes des vertus requises pour soutenir avec honneur la dignité, la puissance, les droits de la France ».

Eug. Boislandry-Dubern.

***

La Guerre (2e série : *La guerre et la vie économique*), par MM. Daniel Zolla, Pierre-Étienne Flandin, Paul de Rousiers, Joseph Chailley, Robert Pinot, André Liesse (1).

L'an dernier avait paru dans la même collection, dite : « Bibliothèque d'histoire contemporaine », un premier volume de cinq conférences, faites à l'École des Sciences politiques, intitulé : *La Guerre*, dont les auteurs, MM. Émile Bourgeois, Louis Renault, le général Malleterre, Raphaël-Georges Lévy et Daniel Bellet, avaient su improviser dès les premiers mois des hostilités un frappant aperçu des grandes idées soulevées par les événements dans l'ordre diplomatique, militaire et économique. En 1916 ce dernier point de vue a dominé.

L'ouvrage débute par un exposé, — très substantiel, naturellement, — du problème de l'alimentation en temps de guerre. M. Daniel Zolla, professeur à l'École de Grignon, richement pourvu de données statistiques sérieuses, a montré comment s'étaient effectués les travaux agricoles et quels résultats satisfaisants (sauf à l'égard des betteraves) avaient été fournis par la récolte de 1914. Il a fallu importer beaucoup de céréales en 1915, non pour faire face à un minimum d'alimentation, mais pour assurer aux Français une copieuse subsistance, la consommation moyenne individuelle étant restée bien au-dessus du niveau de la période 1861-1870.

Le cheptel français, mis à contribution d'une façon un peu hâtive au début de la guerre, n'a subi cependant que des pertes réparables dont l'esprit d'initiative des éleveurs français a déjà su combler une grande partie. M. D. Zolla a fait une étude spéciale de la hausse des prix des céréales et de la viande, de ses causes et de ses remèdes, des effets parfois décevants produits par la taxation en Allemagne. Il estime que l'alimentation de la France est assurée, grâce à la superbe énergie de nos cultivateurs. On abonderait encore plus dans le sens indiqué par le très compétent conférencier si l'agriculture française avait réalisé complètement le vœu exprimé il y a bien longtemps par Léon Say, si elle avait adopté dans la mesure du possible des méthodes scientifiques.

Après l'agriculture, ce sont trois industries de guerre : l'aviation, la marine marchande et la métallurgie qui ont été étudiées dans le volume publié par la Société des Sciences politiques en 1916, de manière à insister sur certains des points que notre éminent collègue, M. D. Bellet, avait indiqués dans la conférence d'ensemble reprise par le recueil de 1915.

---

(1) 1 vol. in-16 de 311 p. F. Alcan, éditeur. 1916. Prix : 3 fr. 50.

M. Pierre-Étienne Flandin, député de l'Yonne, spécialisé en la matière, a rappelé les débuts de l'aviation militaire en France et en Allemagne, la réorganisation de notre aviation depuis 1914, la crise de l'aviation, les progrès réalisés dès 1915. Non content de signaler, — avec toute la réserve nécessaire, — les problèmes militaires et les perfectionnements apportés au matériel, il est entré dans quelques détails intéressants de la technique industrielle, qu'il a su présenter d'ailleurs sous la forme la plus claire et la plus vivante.

M. P. de Rousiers, secrétaire général du Comité des Armateurs, après un coup d'œil jeté sur la situation de la marine mondiale avant la guerre, a expliqué comment les événements avaient bouleversé le marché des frets et fait monter le prix de ceux-ci. Des statistiques comparatives de 1913 à la fin de 1915 pour les exportations de charbon de la Grande-Bretagne et pour le tonnage de marchandises embarquées ou débarquées dans les différents ports français, mettent en lumière, par exemple, le déséquilibre des importations et des exportations, et surtout la disproportion entre le tonnage disponible et la quantité de marchandises à transporter. Après avoir analysé, d'après les documents les plus sûrs et les plus complets, les causes de la hausse des frets et de l'encombrement des ports, M. de Rousiers a indiqué les remèdes qui lui paraissaient immédiatement applicables. Insistant avec éloquence sur les services rendus à la défense nationale par notre marine marchande, il conclut à la nécessité de développer les constructions de celle-ci pour que, notamment après la conclusion de la paix, la maîtrise de la mer reste bien effectivement entre les mains des pays défenseurs du droit.

M. Robert Pinot, secrétaire général du Comité des Forges, a su rendre sensible à tous le caractère émouvant autant que grandiose de l'œuvre accomplie par la métallurgie française depuis sa réorganisation en pleine guerre après la perte de ses principaux moyens d'action. Il a donné quelques exemples de ces efforts prodigieux dont l'industrie française s'est montrée capable depuis deux ans grâce en partie à l'esprit de collaboration qui a régné entre elle et les autorités publiques : remise en activité des usines, création d'usines nouvelles, répartition par groupes régionaux, fabrication des obus au tour, obus en fonte aciérée, matériel et obus de gros calibre, fabrication des fusils, automobilisme, amélioration des procédés techniques, etc.; à côté de la métallurgie, la fabrication des explosifs et, en général, la chimie de guerre. Il a rappelé ce qu'il avait fallu d'habileté et de dévouement aux patrons, ingénieurs, ouvriers, fonctionnaires et officiers qui furent et sont chaque jour les pourvoyeurs de notre armée et de certaines armées alliées.

Les dépenses de matériel et tous les frais de la guerre ont fait l'objet d'une conférence très suggestive de M. André Liesse, membre de l'Institut. Ayant fixé depuis des années son attention perspicace sur la vie des grandes banques et les ayant vues souvent de l'intérieur, M. Liesse se trouvait à même d'apprécier d'une façon très sûre la situation bancaire de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, ainsi que l'influence exercée par la guerre sur les grands marchés. Il a exposé magistralement le mécanisme de la mobilisation financière allemande, l'ampleur des emprunts et des impôts anglais, la souplesse des opérations françaises et les conditions particulièrement favorables du crédit de la Banque de France. Les pronostics que M. Liesse a formulés, les conseils d'énergie et de travail scientifique qu'il a donnés comme corollaires de ces pages d'histoire financière méritent de retenir l'attention.

Il restait à considérer l'effort accompli dans la France d'outre-mer, et c'est à quoi M. J. Chailley, directeur général de l'Union coloniale, nous a conviés avec autant d'esprit que d'abondance et de variété dans l'information. C'est le tour du monde que l'on fait à sa suite; un tour du monde passionnant au cours duquel on rencontre à chaque pas des traces de l'envahisseur ennemi. M. Joseph Chailley entre dans quelques détails au sujet de la guerre sournoise qui nous a été faite au Maroc et de l'habile résistance opposée par le général Lyautey. C'est un spectacle très attachant

que celui du Maroc transformé en immense chantier, réalisant de rapides progrès économiques et géré financièrement de main de maître dans ces circonstances tragiques. M. Joseph Chailley nous fait partager sa confiance dans les ressources de notre empire colonial, solide adjuvant des grandes forces nationales économiques ou militaires qui viennent de subir victorieusement l'épreuve de la guerre.

E. B. D.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1916

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Argentine	
Direction générale de Statistique. — Annuaire statistique pour l'année 1914.	Ar^{a1} 14
Australie	
Bureau confédéral du Recensement et de Statistique. — Statistique financière australienne. 1906 à 1915.	As^{a1a} 06-15
— Statistiques sociales : Statistique de l'enseignement, des hôpitaux et assistance, des lois et crimes pour l'année 1914	As^{a10a} 14
Bolivie	
Ministère de l'Industrie. — Bolivia Minera. La Paz. 1916	Bo^{a1} 16
Canada	
Ministère de l'Agriculture. — *Bureau des Recensements et des Statistiques.* — Annuaire du Canada pour 1914	Ca^{a2} 14
Ministère du Commerce. — Cinquième recensement du Canada. 1911. Vol. I. Superficie et population par provinces, districts et sous-districts. .	Ca^{b1} II I
— Vol. II. Religions, origines, lieux de naissance, citoyenneté, instruction et infirmités par provinces, districts et sous-districts.	Ca^{b1} II II
— Vol. III. Les manufactures, pour l'année 1910, d'après le recensement pris en juin 1911	Ca^{b1} II III
— Vol. IV. Agriculture	Ca^{b1} II IV
— Vol. V. Production de la forêt, des pêcheries, des fourrures et des mines	Ca^{b1} II V
PROVINCE DE QUÉBEC	
Secrétariat provincial. — Bureau des Statistiques. — Annuaire statistique. 2e année. 1915.	Ca^{qa1} 15
Chili	
Office central de Statistique. — Synopsis estadistica pour 1915	Ch^{e1} 15
— Annuaire statistique. Agriculture pour 1914-1915	Ch^{e7b} 14-15
— Statistique commerciale. 1915. . . .	Ch^{e4} 15
États-Unis d'Amérique	
Département du Commerce et du Travail. — Foreign commerce and navigation of the U. S. for the year ending june 30 1915.	Eu^{c76} 15
— Bulletin 187. Wages and hours of labor in the men's clothing industry 1911 to 1914	Eu^{c77} 11-14
— Bulletin 188. Report of british departemental committee on the danger in the use of lead in the painting of buildings.	Eu^{c78} 16
— Bulletin 190. Wages and hours of labor in the cotton, woolen and silk industries 1907 to 1914.	Eu^{c79} 07-14
Suède	
Direction générale des Domaines. — Statistique annuelle des domaines de l'État pour 1915.	Sc^{a1} 15
Comptoir d'État. — Trésorerie. — Rapport sur les fondations et legs divers en 1915.	Sc^{c3} 15
Uruguay	
Inspection nationale de l'Instruction primaire. — Annales de l'instruction primaire. Janvier-juin 1916 . .	U^{c3} 16
DOCUMENTS PRIVÉS	
Bibliothèque yougo-slave. — Les lettres, les sciences et les arts yougo-slaves.	π^{b} 248

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — JANVIER 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MALZAC, PRÉSIDENT.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT ET INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1917 ET DU BUREAU.

ALLOCUTION DE M. R.-G. LÉVY, PRÉSIDENT POUR 1917.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1916.

NÉCROLOGIE.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT : « LA POPULATION DE LANGUE CELTIQUE DANS LES ILES BRITANNIQUES ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION DE M. MALZAC, PRÉSIDENT SORTANT

La séance est ouverte à 17h 40, sous la présidence de M. Malzac, président sortant, qui prend la parole en ces termes :

Mes chers Collègues,

A l'une de nos dernières séances de 1916, un de nos collègues, officier sur le front, qu'une permission opportune nous avait procuré le plaisir d'avoir au milieu de nous, me disait : « Je lis régulièrement notre Journal et je constate avec satisfaction que l'activité de la Société s'est maintenue sans interruption. »

Je lui ai répondu : « Nous aussi, nous avons voulu tenir. »

Et c'est bien là, en effet, la pensée commune qui nous a animés au cours de cette année 1916, dont le président sortant a l'agréable et traditionnelle mission de résumer les travaux.

Je rappellerai tout d'abord les communications faites dans les dix séances mensuelles.

M. Meuriot nous a présenté deux études.

L'une, consacrée à la question des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, contient l'historique de leur création et l'exposé des conditions dans lesquelles, en conformité du traité de Francfort, la propriété en a été transférée à l'Allemagne, et des

accords intervenus entre l'État français et la Compagnie de l'Est dépouillée d'une partie très importante de son réseau. Il y a lieu d'en retenir que ces chemins de fer d'Alsace-Lorraine sont devenus la propriété de l'État allemand et que leur retour à la France ne comportera par suite le versement d'aucune indemnité.

La seconde communication de M. Meuriot a eu pour objet « Le revenu domanial des États allemands » considéré dans ses trois éléments principaux : les domaines proprement dits et les forêts, les usines et industries qui s'y rattachent et les chemins de fer. Très précise dans ses détails et sa documentation, l'étude de M. Meuriot assigne à ce revenu une valeur de capitalisation de 80 à 100 milliards. La discussion à laquelle cette étude a donné lieu nous a valu une très intéressante comparaison de M. Colson entre les conditions et les résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'État allemand et de celle des réseaux concédés à nos grandes compagnies françaises.

M. Yves Guyot nous a présenté les mouvements du commerce international pendant la guerre. C'est une œuvre considérable dans laquelle notre collègue a affirmé, une fois de plus, l'étendue de sa science économique, et su tirer de chiffres arides en apparence, les renseignements les plus explicites pour le développement, après la guerre, de notre activité industrielle productrice et de notre expansion commerciale.

A ce même ordre d'idées peuvent être rattachées les communications de M. Magnan sur « La Douane et la Guerre » et de M. René Pupin sur « La Balance économique de la France en 1912 et 1915 ».

Chef du bureau des tarifs à la Direction générale des Douanes, M. Magnan nous a familiarisés avec des questions quelque peu ardues et nous a montré la grande part occupée par l'administration à laquelle il appartient dans la défense actuelle de notre situation économique et pour sa sauvegarde future.

La communication de M. Magnan doit nous faire désirer que les représentants de nos grands services publics, où la statistique est brillamment cultivée, usent plus fréquemment de la sympathie que nous leur gardons, pour nous faire part de leurs consciencieux travaux et nous permettre d'en étendre la vulgarisation.

Sous le titre de *La Balance économique de la France en 1912 et 1915*, M. René Pupin nous dit avoir eu pour objet de « dresser le bilan des créances annuelles qui se forment entre la France et les pays étrangers en assignant à chaque élément la place qu'il paraît y occuper d'après les indices les plus notoires ». Notre collègue a voulu aussi mettre sous nos yeux une série spéciale des répercussions de la guerre et nous ne pouvons que nous associer à sa conclusion que « la France mérite qu'on lui fasse crédit par le rôle moral qu'elle a pleinement assumé dans la défense des libertés de l'Europe et sa situation matérielle cautionne suffisamment les quelques milliards dont elle devrait avoir la libre disposition sur les deux plus grands marchés du monde ». Dans un article de notre Journal sur la richesse mobilière des Français au début de 1916, M. René Pupin a ajouté à cette conclusion « des éléments positifs qui justifient la confiance placée tout à la fois dans la signature et les solides ressources de la France ».

M. le professeur Richet, dans une causerie où l'agrément de la forme tempérait les aspérités du fond, nous a initiés à l'application de la « Méthode statistique dans quelques expériences de physiologie ».

La maîtrise acquise par notre collègue dans cette science donne une autorité particulière à sa démonstration que les chiffres de statistique ont leur signification et leur application propres et qu'il est inexact de prétendre qu'on leur fait dire ce qu'on veut.

M. Girard a consacré au Japon, *notre ami et notre allié*, une étude embrassant la démographie, le budget, la dette publique et la législation fiscale, dont vous avez apprécié à sa réelle valeur la parfaite ordonnance et l'exacte documentation. Cette étude est venue à son heure et met en claire lumière l'importance du

concours que le Japon apporte, dans la guerre actuelle, à la France et à ses alliés.

M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, nous a entretenus des tentatives déjà faites pour établir une statistique des ressources françaises à l'étranger et de l'utilité que présenterait en cette matière l'élaboration d'une méthode vraiment scientifique. Notre collègue peut avoir la certitude de trouver dans notre Société tous les concours auxquels il a eu l'amabilité de faire appel.

A côté de ces travaux qui ont rempli nos séances et amené d'intéressants et utiles échanges de vues, il convient de placer les publications confiées au Journal de la Société.

Notre ancien président, M. Alfred Neymarck, nous a donné les rapports sur la « Statistique internationale des valeurs mobilières » qu'il a présentés à la dernière réunion tenue avant la guerre par l'Institut international de Statistique. Nous savons de quelle considération jouit parmi les statisticiens et les économistes du monde entier cette statistique des valeurs mobilières, dont notre collègue avait conçu le plan, il y a un quart de siècle, et que sa persévérance, sa rigueur scientifique et ses pénétrantes investigations ont portée à un haut degré de perfection. Il eût été regrettable que cette œuvre souffrît de l'ombre qui couvre les travaux de l'Institut international, dans des temps où l'égalité devant les charges ne saurait être réalisée entre les valeurs mobilières et les autres éléments de la propriété privée que par la connaissance exacte de leurs caractéristiques respectives. Les rapports de M. Neymarck remplissent exactement cet objet et nous devons nous féliciter de la délicate attention qui nous en a faits les dépositaires et les propagateurs.

La Population et les Lois électorales en France de 1789 à nos jours. Sous ce titre, M. Meuriot, unissant la statistique à la politique et à l'histoire, nous a fait suivre l'évolution du principe proclamé en 1789 de la participation de la nation à la gestion des affaires publiques. L'application n'a pas été sans heurts et si le droit électoral a trouvé son expression définitive dans le suffrage universel. M. Meuriot démontre, par les exemples les plus probants, que pour l'élection des députés, ce droit électoral reste affaibli dans son exercice par l'inégalité de composition des collèges électoraux. En d'autres termes, le même nombre d'électeurs n'est pas encore appelé à élire le même nombre de représentants au Parlement. La question est ouverte depuis plus d'un siècle.

De même qu'il l'avait fait pour l'Empire austro-hongrois, M. Chervin, dans *L'Allemagne de demain*, s'est proposé le postulat « d'examiner, à la clarté des statistiques démographiques officielles, les courants qui entraînent le peuple allemand, les agitations et les fluctuations qu'ils déterminent dans toutes les couches sociales ». Il faut lire et méditer le lumineux travail de notre ancien président, qui s'étend sur les quatre royaumes, six grands-duchés, cinq duchés, sept principautés, trois villes libres constituant l'Empire allemand, fondé en 1871 et momentanément sur l'Alsace-Lorraine, d'une population totale ayant passé de 41 millions d'habitants en 1871, à 65 millions en 1910, dont, pour la Prusse seule, 24.500.000 en 1871 et 40 millions en 1910.

M. Chervin fait remarquer que sur la rive gauche du Rhin, les cinq régences de la Prusse Rhénane : Coblentz, Cologne, Dusseldorf, Trèves et Aix-la-Chapelle, groupent 4 millions d'habitants et la Hesse Rhénane, le Palatinat bavarois et la principauté de Birkenfeld 1.370.000. Sur la même rive, la population de l'Alsace-Lorraine était en 1910 de 1.875.000 habitants. J'appellerai tout particulièrement l'attention sur les chapitres consacrés aux populations polonaises soumises à la Prusse : ils ont un intérêt actuel indéniable.

Mes chers Collègues,

Je remercie tous ceux qui ont apporté à notre Société, pendant cette année 1916, le concours de leur savoir, de leur labeur et de leur assiduité à nos séances mensuelles.

Avec eux, je réunis dans un même sentiment de gratitude, les collaborateurs immédiats du président, M. Barriol, secrétaire général, et M. Matrat, trésorier, dont nous ne louerons jamais trop l'activité, l'exactitude et le dévouement.

Mon cher Georges Lévy,

L'Institut, l'École des Sciences politiques, la grande presse ont consacré vos brillantes qualités d'économiste, d'orateur et d'écrivain. En vous appelant par l'unanimité de leurs suffrages à la présidence de notre Société, vos collègues vous ont apporté un nouveau fleuron dont ils savent que vous appréciez tout le prix. Permettez-moi de rappeler aussi que vous êtes un Parisien de Paris et de vous confier, à ce titre, pour la Cité maternelle, si grande et si belle dans ces temps de notre vie nationale, le reconnaissant message de tous ceux qui, de toutes les régions, viennent s'éclairer à son foyer.

Je déclare installé le bureau de la Société de Statistique de Paris pour l'année 1917.

ALLOCUTION DE M. R.-G. LÉVY, PRÉSIDENT POUR 1917

M. R.-G. Lévy prend place au fauteuil de président et prononce l'allocution suivante :

La première pensée d'un président qui monte au fauteuil se porte tout naturellement vers la belle lignée de ses prédécesseurs qui ont, depuis l'origine, été à la tête de la Société de Statistique. Notre annuaire m'apprend qu'ils ont été au nombre de 50, dont 2 présidents d'honneur et 2 honoraires.

J'ignore quelle est la distinction qu'il convient de faire entre ces deux désignations, je demanderai à mes aînés de m'éclairer sur ce point. Il en est un autre sur lequel je puis, dès ce soir, renseigner nos collègues, c'est sur l'écart entre le chiffre des années de notre existence, 57 ans révolus au 31 décembre 1916, et celui de nos présidents qui, d'après nos règlements, semblerait avoir dû être identique et même supérieur, c'est-à-dire de 61, puisqu'à quatre reprises nous avons eu à la fois un président *honoris causa* et un président effectif. Cela vient de ce qu'à nos débuts, de 1860 à 1868, Michel Chevalier est resté neuf ans à notre tête et que son successeur Hippolyte Passy y demeura pendant quatre années, de 1869 à 1872. Les onze années supplémentaires pendant lesquelles ils ont conservé leurs fonctions nous expliquent la différence entre 61 et 50. Avant que nos statuts, approuvés par décret présidentiel du 25 février 1873, eussent limité à un an la durée de la magistrature suprême, nos collègues avaient le droit de renouveler le mandat de leur président; ils en ont usé pour maintenir au principat deux hommes éminents entre tous. A partir du jour où le Conseil d'État, dans sa haute sagesse, eut décidé que le terme de l'année serait aussi celui des honneurs présidentiels, nous avons scrupuleusement suivi cette règle, qui nous a permis d'appeler à gouverner successivement nos destinées tant de savants statisticiens, dont 19 sont encore vivants et constituent l'élément permanent de votre Conseil au sein duquel ils représentent la tradition, la fidélité à nos souvenirs, le lien étroit qui chez nous rattache le passé au présent.

Celui à qui je succède a rempli sa tâche avec une autorité et une bonne grâce auxquelles je suis heureux de rendre hommage en votre nom à tous. Qui de nous n'a encore présente à la mémoire la belle allocution, vibrante d'un ardent patriotisme, que M. Malzac prononça à notre séance de rentrée, en octobre dernier, et dans laquelle, une fois de plus, il affirmait notre indestructible confiance dans les destinées de la France? En cette circonstance, comme en toute autre, il a été l'interprète éloquent de nos sentiments communs.

Avant de fermer l'annuaire, j'eus la curiosité de jeter les yeux sur la liste de nos 428 membres d'honneur, titulaires, associés et correspondants, groupés

d'après la date de leur admission. J'y constatai qu'il ne nous en reste qu'un seul de l'année de notre fondation, M. Jules Serret, membre correspondant élu en 1860; des sept années suivantes, il ne demeure, hélas! plus personne.

De 1868, un seul, notre vaillant secrétaire général honoraire, Edmond Fléchey; de 1869, Charles Gomel, qui, à le voir encore si énergique et si alerte, doit avoir été alors le Benjamin des statisticiens. Nouveau vide dans les quatre années suivantes De 1873, de 1874, nous ne conservons que deux collègues; deux de 1876, un de 1877, un de 1879, un de 1880, deux de 1881. Désormais, il n'y a plus de lacune dans les millésimes, mais on remarque de curieuses variations dans le nombre des survivants. Ainsi, il n'en reste que 2 de 1893, tandis que nous en avons 15 de 1882 et 18 de 1894; 3 de 1901 et 34 de 1913. Ce n'est pas une loi mathématique de survie qui peut expliquer ces chiffres. Il est évident qu'ils sont, en partie du moins, proportionnels aux admissions qui furent prononcées au cours des années que nous envisageons. Quels sont les motifs généraux ou particuliers, politiques ou scientifiques, qui ont déterminé cet empressement plus ou moins grand à grossir les rangs de notre Société? Il faudrait une analyse pénétrante pour les mettre en lumière. Peut-être l'action du Bureau, soucieux d'ajouter de nouveaux éléments d'activité à ceux que nous comptions déjà dans notre sein, a-t-elle pu exercer quelque influence sur notre recrutement? C'est ainsi qu'il y a vingt-trois ans, un de nos plus actifs collaborateurs, qui s'est fait une spécialité de l'étude des valeurs mobilières, nous amena, pendant sa présidence, plusieurs des principales banques parisiennes et de nos grandes compagnies d'assurances.

Mais c'est assez parlé du passé. Aujourd'hui, plus que jamais, c'est vers le présent, vers l'avenir que nos regards sont tournés et nos efforts tendus. C'est une souffrance pour nous que de ne pas prendre une part plus active à la lutte terrible, dans laquelle se joue l'avenir de notre pays. Nous ne saurions nous consoler de n'être pas au front qu'en employant chaque minute de notre existence à quelque besogne utile, dont nous puissions penser qu'elle contribue, au moins indirectement, à maintenir les forces du pays et à préparer le lendemain. A ce titre, la statistique a un rôle à jouer. Il semble que les événements actuels aient accentué l'importance du concours qu'elle est appelée à fournir à tous ceux qui, de près ou de loin, s'occupent de la chose publique.

Avant la guerre, elle nous avait renseigné sur la situation de nos ennemis. Alors qu'une opinion vulgaire, irréfléchie, s'égarait dans la conception d'une Allemagne pauvre et incapable de supporter l'effort économique d'une campagne prolongée, nous connaissions la puissance de cet empire qui grandissait chaque année, dont la production de houille, de fer et d'acier prenait des proportions croissantes, dont le commerce extérieur dépassait le nôtre, sinon par tête d'habitant, du moins dans son volume total. Ce n'est pas notre faute si toutes les mesures défensives n'ont pas été prises en temps utile. Nous ne cessions de signaler la progression rapide et ininterrompue des dépenses militaires et navales dans les budgets impériaux, jusqu'au jour où, les milliards des impôts annuels ne lui suffisant plus, l'empereur Guillaume fit voter par le Reichstag la contribution d'armement extraordinaire destinée à lui fournir les ressources immédiates qu'il exigeait pour rendre plus formidables encore ses préparatifs belliqueux. Notre science est donc de celles qui sont au service de la défense nationale. Elle étend son action bienfaisante sur d'autres domaines.

Un Américain, M. Babson, déclarait dernièrement que le véritable remède aux crises consisterait à perfectionner les méthodes statistiques. Il proposait notamment qu'au lieu de se borner à publier les chiffres globaux des mouvements de fonds dans les chambres de compensation, qui sont le baromètre des affaires aux États-Unis, on subdivisât ces totaux, en indiquant les sommes qui se réfèrent aux diverses branches de l'activité humaine.

De cette façon, on suivrait les fluctuations qui se produisent dans chacune

d'elles. Cette connaissance, assure M. Babson, serait aussi utile aux hommes d'affaires que celle des wagons non employés l'est aux directeurs de chemins de fer; celle des ensemencements, de l'aspect des récoltes durant les diverses saisons, aux agriculteurs. C'est encore un horizon nouveau qui s'ouvre à nos recherches. Si cette idée pouvait aider au développement des compensations en France, la statistique aurait, une fois de plus, bien mérité du pays, en contribuant indirectement à réaliser cette économie de la monnaie que le ministre des Finances ne cesse de nous recommander et à l'étude de laquelle nous avons dernièrement consacré l'une de nos séances.

Dans une page demeurée célèbre, l'un de mes plus illustres prédécesseurs à ce fauteuil, Alfred DE FOVILLE, montrait le statisticien de l'avenir installé en haut de la grande ville, dans une maison qui a des fenêtres ouvertes de tous les côtés. De là, avec ses instruments, il surveille ce qui se passe d'un horizon à l'autre : tous les bruits, tous les mouvements, toutes les vibrations de la vaste usine humaine montent jusqu'à lui. Il voit les hommes vivre, naître et mourir. Il entend le blé pousser, le raisin mûrir le charbon sortir des houillères. Il voit les matières premières arriver des extrémités du monde, se transformer sous la main de l'artisan. Il a la clef des palais et celle des chaumières. Il guette et signale à temps les disettes, les épidémies les crises. Il note le flux et le reflux de la fortune publique.

Hélas! le statisticien d'aujourd'hui n'est pas dans le *templum serenum* si éloquemment décrit par notre regretté confrère. Il a besoin de toute sa force d'âme pour rester calme et pour conserver intactes ses facultés de travail au milieu des tempêtes déchaînées. Et pourtant au milieu du fracas des armes, nous avons besoin d'être renseignés sur une foule de phénomènes qu'il convient de noter avec patience et exactitude. Les chiffres du commerce extérieur, tout en nous révélant la façon dont se font nos approvisionnements, ceux de nos alliés et de nos ennemis, nous fournissent les données qui sont à la base des problèmes nés de ces mouvements de marchandises. N'est-il pas nécessaire de noter les migrations de l'or, des valeurs mobilières passant d'un pays à l'autre, pour établir les termes de cette équation des changes, si difficile à résoudre avec précision? Les tableaux des naissances, des décès n'ont-ils pas en ce moment une actualité poignante? L'état des ensemencements, la situation agricole traduite en données numériques ne sont-ils pas des facteurs de première grandeur dans la lutte qui se poursuit?

De quelque côté que nous tournions nos regards, nous voyons que le travail ne nous manquera pas et que nos efforts ne seront pas vains. C'est là une constatation réconfortante, à l'heure où chacun de nous n'a de pensées que pour la patrie et ne supporterait pas l'idée que son activité ne fût pas dirigée vers un but d'intérêt général. Le soldat qui fait son devoir sur un champ de bataille, où des millions d'hommes sont engagés, ne se rend pas toujours compte de la part qu'il a prise à la victoire. C'est ainsi que lorsque nous poursuivons nos recherches dans le calme de nos réunions scientifiques, nous sommes parfois saisis de découragement, ou tout au moins nous sommes tentés de juger insuffisant le concours que nous apportons à la défense du pays.

Eh bien! permettez à votre Président de vous rassurer à cet égard. Notre œuvre est féconde, non seulement parce qu'elle contribue à maintenir la vie nationale, mais parce qu'elle est susceptible de préparer les éléments de bien des décisions que la France devra prendre au lendemain de la paix, d'une paix glorieuse et durable, telle que la méritent les incomparables exploits de nos immortelles armées. En nous plaçant dans cet ordre d'idées, en cherchant à étudier avant tout les problèmes de cette catégorie, nous ferons acte de bons citoyens. A la première séance de notre Société, le 5 juin 1860, Michel CHEVALIER déclarait que la statistique est la meilleure application de la vieille maxime « Connais-toi toi-même ». J'ajouterai qu'elle est aussi le moyen de

connaître les autres : dans le monde où nous vivons, cette seconde tâche n'est pas moins importante que la première.

C'est en obéissant à cette double préoccupation que votre Bureau, au seuil de l'année nouvelle, voudrait établir le programme de nos travaux et dresser une liste des questions qui lui paraissent de nature à devoir solliciter plus particulièrement votre attention et mériter les honneurs d'une discussion approfondie. C'est votre précieuse collaboration, mes chers Collègues, qui, seule, nous permettra d'accomplir cette tâche délicate. Peut-être me permettrez-vous de vous signaler dès aujourd'hui quelques-uns des sujets vers lesquels nous pourrions, me semble-t-il, diriger utilement nos recherches.

A la séance de novembre 1915, notre vice-président Eugène D'EICHTHAL nous fit, vous vous en souvenez, une remarquable communication sur la valeur sociale des individus au point de vue économique. La discussion se poursuivit à la séance de décembre; plusieurs orateurs prirent la parole, et le Président, en clôturant la discussion, déclara que le sujet lui paraissait loin d'être épuisé. Je suis de cet avis. La guerre donne à la question une actualité saisissante. Au mois de janvier 1916, elle a été à l'ordre du jour de la Société royale de Statistique de Londres, devant qui elle a été traitée par M. Harold BOAG, qui l'examinait à un double point de vue : « Faut-il, se demandait-il, inscrire dans le compte du coût de la guerre la diminution de capital due à la perte des vies humaines? et, en cas d'affirmative, sur quelle base convient-il de calculer la valeur de ce capital? » Dans sa réponse, il citait le mot admirable et si profond de RUSKIN : « *There is no wealth but life, life including all its powers of love, of joy, and of admiration* (La seule richesse est la vie, la vie, avec toute sa puissance d'amour, de joie et d'admiration). »

Ni l'amour, ni la joie, ni l'admiration ne se traduisent en chiffres statistiques, mais d'autres éléments de cette valeur peuvent être mesurés. Adam SMITH énumérait, parmi les quatre formes que revêtent les capitaux fixes, les aptitudes acquises et profitables (*acquired and useful abilities*). L'étude, l'éducation, l'apprentissage qui développent ces aptitudes représentent une dépense. Ces talents font partie de la fortune individuelle et, par conséquent, de celle de la nation à laquelle l'individu appartient. John Stuart MILL ne classe pas l'homme lui-même parmi les éléments de la richesse; mais il y comprend les capacités de l'homme, qui ont été produites par le travail et qui sont des moyens d'acquérir la richesse.

Au point de vue du calcul de la valeur économique de la vie humaine, deux méthodes principales ont été adoptées, celle qui se base sur le coût dans le passé, celle qui escompte le futur rendement : les actuaires appellent la première la méthode rétrospective et l'autre la méthode prospective.

A la fin du dix-septième siècle, Sir William PETTY, dans son arithmétique politique, cherchait déjà à établir des règles pour estimer la valeur de chaque habitant de l'Angleterre. Il partait, à cet effet, du total des dépenses annuelles effectuées par eux, en déduisait la rente foncière, le produit des récoltes, et concluait que la différence est produite par le travail. Cette somme capitalisée et divisée par le nombre des habitants pouvait représenter la valeur moyenne de chacun d'eux. Je n'entrerai pas dans la discussion du problème. J'espère en avoir assez dit pour en montrer la portée. J'exprime le vœu que nos confrères y prêtent leur attention et que l'un d'eux veuille bien se charger, à l'une de nos prochaines séances, d'en saisir à nouveau la Société.

Les questions relatives à la population me paraissent d'ailleurs offrir, à l'heure présente, un intérêt particulier. Tel est, à coup sûr, l'avis de notre sœur, la Société royale de Statistique de Londres, dont beaucoup de séances récentes ont été consacrées à des discussions se rattachant à ce problème : taux des naissances et des décès dans le Royaume-Uni, répartition de la population selon ses occupations, calculs relatifs à la population future de l'Empire britannique, détermination de l'âge des jeunes enfants dans un recensement, méthode

rapide pour calculer l'âge moyen, loi normale du progrès appliquée au nombre d'habitants d'un pays. Au mois de février dernier, le major Léonard Darwin réclamait les enquêtes statistiques nécessaires après la guerre au point de vue de l'eugénique, et posait à ce sujet les questions suivantes : Dans quelle mesure la nation aura-t-elle souffert au point de vue de la race? Dans quelle mesure cette atteinte se fera-t-elle sentir chez les générations à venir? De quelle façon ce tort fait à la race (*racial damage*) affectera-t-il la nation? Quels remèdes peut-on y apporter? Voilà de bien graves et troublantes interrogations, qu'il faut avoir le courage de formuler de ce côté-ci de la Manche comme de l'autre.

Les sujets naissent, pour ainsi dire, chaque jour sous nos pas. A l'intérieur de nos frontières, dans nos colonies, dans l'Alsace-Lorraine, où nos troupes forment l'avant-garde d'un peuple impatient de retrouver ses frères, chez nos alliés, chez les neutres, chez nos ennemis même, dont il nous importe de connaître la force et les faiblesses, mille problèmes se posent qui ne peuvent se résoudre qu'à l'aide des documents irréfutables fournis par les statistiques. Mais gardons-nous d'oublier que celles-ci n'ont de valeur que si elles sont établies d'après un plan scientifique et à l'aide d'éléments inattaquables. La détermination des méthodes doit être le premier soin, la critique des sources, le second du statisticien digne de ce nom. Ces principes n'ont jamais cessé d'être en honneur dans l'école française, à laquelle notre Société s'est toujours fidèlement attachée. Nous le proclamons aujourd'hui avec autant de fermeté que le faisait, il y a cinquante-sept ans, notre premier président dont j'évoquais tout à l'heure la grande figure.

C'est avec une pleine confiance dans le résultat de nos efforts communs que j'aborde l'année nouvelle et que je déclare ouverte la session de 1917.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1916

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 15 novembre inséré dans le journal de décembre.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. le Président fait connaître ensuite que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro de janvier du *Journal* de la Société.

Le procès-verbal de la séance de décembre ne pourra par suite être soumis à l'approbation de la Société que dans la séance de février.

NÉCROLOGIE

M. le Président fait part à la Société du nouveau deuil qui vient de frapper M. Rendu, secrétaire général de la Compagnie des agents de change. M. Rendu avait déjà perdu un fils en 1915, Gaston Rendu, tué aux Éparges; son dernier fils, Georges Rendu, lieutenant de spahis, vient de trouver au Maroc une mort glorieuse.

Le Conseil de la Société a prié M. le Secrétaire général de se faire auprès de M. Rendu l'interprète des sentiments de condoléances de ses collègues.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

M. le Président fait part de la nomination de M. Eugène d'Eichthal, vice-président de la Société, à la présidence de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Il annonce en outre que M. Poussin, membre agrégé de l'Institut des Actuaires français, directeur des Services financiers de la Brazil Railway Company, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur, avec le motif suivant :

« Poussin (René-Constant), capitaine territorial au 11e régiment de génie,

compagnie 21 1. Commande une compagnie divisionnaire d'une façon parfaite, donnant à ses subordonnés le plus bel exemple de zèle et de dévouement. »

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président met aux voix les candidatures de MM. Richard Bloch, chef de l'Exploitation de la Compagnie d'Orléans, Boisse de Black, ancien élève de l'École polytechnique, et Courtray, inspecteur des Finances, chef du Service des Retraites des Chemins de fer de l'État, présentés dans la séance du 20 décembre.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité et MM. Bloch, Boisse de Black et Courtray sont nommés membres titulaires. M. le Président annonce qu'il a reçu la demande d'admission de M. Gatine, inspecteur général des Finances, présenté par MM. Fernand Faure et Colson. Conformément à l'usage, il sera statué sur cette demande à la prochaine séance.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il cite :

France. — Statistique agricole annuelle pour 1914.
Statistique sanitaire de la France. Communes de moins de 5.000 habitants et France entière. 1913.
Travaux des commissions mixtes départementales pour le maintien du travail national. Année 1915.

Australie. — Annuaire officiel de statistique de la Confédération australienne pour la période 1901 à 1915 et statistiques corrigées pour la période de 1788 à 1900.

Suède. — Statistique des décès pour 1912.
Rapports annuels des gouverneurs sur les récoltes pour 1913.
Statistique annuelle du mouvement de la population en 1913.

Russie. — Commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe. 1er janvier-1er octobre 1916.

M. le Secrétaire général fait une mention particulière du cinquième volume des *Rapports et procès-verbaux d'enquêtes de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens*, Commission qui est présidée par notre ancien Président, M. Payelle.

COMMUNICATION DE M. P. MEURIOT : « LA POPULATION DE LANGUE CELTIQUE DANS LES ILES BRITANNIQUES »

Comme notre vieille Armorique, les Iles Britanniques gardent encore une portion notable de population parlant le celte. En Angleterre, la langue celtique n'est plus représentée que dans le seul comté de Monmouth et par une fraction inférieure de la population (1.500 habitants) au lieu de près de 10.000 en 1891. Mais le pays de Galles compte encore aujourd'hui près de 190.000 habitants parlant exclusivement le celte (*exclusive welsh speakers*); leur total a sans doute beaucoup baissé depuis 1891, date à laquelle cette catégorie de la population était de 520.000 âmes; mais, en revanche, l'effectif des bilingues a beaucoup augmenté : de 417.000 en 1891, il s'est élevé à 787.000 en 1911. La population de langue celtique domine surtout dans l'ouest, notamment dans le Cardigan et l'île d'Anglesey.

En Écosse, les *gaelic speakers* ont beaucoup décru; ils n'étaient plus en 1911 que 18.400 au lieu de 44.000 en 1891, mais le total des bilingues était encore important, plus de 180.000. C'est dans les Hautes Terres et surtout à l'ouest qu'est concentrée la population de langue celtique, spécialement dans la partie

insulaire des comtés d'Inverness, Sutherland et Ross. Cette population diminue évidemment par l'émigration; toutefois, la proportion des habitants ne parlant que l'anglais n'y dépasse pas 10 %.

En Irlande, il n'y avait plus en 1911 que 17.000 habitants ne parlant que le celte, au lieu de 64.000 en 1881 et 163.000 en 1861. Mais à l'inverse du pays de Galles, l'Irlande a vu fortement décroître le total des bilingues: de 885.000 en 1881, ils n'étaient plus que 565.000 en 1911. La population de langue celtique se trouve surtout à l'ouest de l'île, dans l'Ulster et encore plus dans le Connaught. Dans l'ensemble de ces deux provinces, les habitants de langue celtique (*exclusive irish speakers* et bilingues) forment le tiers de la population totale, tandis que cette population n'est que de 2 % dans la partie orientale de l'île (Leicester et Munster).

En résumé, la population parlant le celte dans le Royaume-Uni est de 1.760.000 habitants dont 225.000 ne connaissant pas d'autre langue. Cette population, répandue du pays de Galles à travers l'Irlande et au nord de l'Écosse, forme le *celtic belt*, la ceinture celtique qui semble enserrer l'Angleterre. Et cela n'est point qu'un phénomène linguistique, car à l'opposition des langues se joint celle de la religion et des idées politiques; aussi, la langue celtique viendrait-elle à disparaître que le *celtic belt* n'en gardera pas moins son originalité dans l'Angleterre contemporaine.

M. le Président remercie M. P. Meuriot de sa très intéressante communication.

M. d'Eichthal fait observer que la constatation des faits qui servent de base aux statistiques produites paraît assez délicate; il serait intéressant de savoir si l'on ne demande aux intéressés qu'une simple déclaration ou si l'on vérifie de quelque façon s'ils parlent effectivement et de manière courante la langue qu'ils disent connaître.

M. Cadoux appelle l'attention de ses collègues sur le problème ethnographique qui se juxtapose à la question linguistique traitée par M. Meuriot. Le type celte a persisté en Grande-Bretagne (là même où la langue celtique a disparu) et avec lui le caractère spécial des Celtes, où l'on retrouve tant de nobles qualités, le goût de l'énergie et un esprit d'association très développé, qui fait contraste avec l'individualisme anglo-saxon, un très vif sentiment de l'honneur enfin, qui a notamment permis d'organiser en Irlande un fort intéressant système d'avances aux paysans.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Raphaël-Georges Lévy.

II

LE

DÉFICIT DE LA POPULATION DANS LES RÉGIONS MONTAGNEUSES

L'héroïque effort dans lequel les nations civilisées réunissent des millions d'hommes et des milliards de francs, pour la victoire certaine contre l'agression froidement préméditée d'une barbarie déguisée en *Kultur*, attire sérieusement l'attention publique sur le déficit de la population française.

La population de la France n'a pas continué son accroissement normal pendant que doublait celle de l'Allemagne, que celles de l'Angleterre et de la Belgique augmentaient dans une proportion plus considérable encore; sa progression de plus en plus lente est maintenant nulle, et l'immense péril de

la dépopulation, depuis longtemps signalé par de savants auteurs (1), a fait instituer par décret du 5 novembre 1912 une commission extraparlementaire, chargée d'étudier toutes les questions nationales, sociales, fiscales, relatives à la dépopulation de la France et de rechercher les moyens d'y remédier.

Tous les auteurs comme tous les rapporteurs ont indiqué, à côté d'une cause générale qui est l'insuffisance de la natalité, un assez grand nombre de causes particulières ou locales.

Parmi les causes particulières de la dépopulation, il en est une qui mérite une attention toute spéciale, car elle s'étend à plus de la moitié des départements français : c'est l'exode des montagnards, qui doit être l'objet spécial de cette étude.

L'exode des montagnards, plus désastreux encore que la désertion des campagnes, draine dans de vastes régions au climat sévère une population robuste, façonnée par l'atavisme à leurs conditions d'existence, qui les quitte avec regret et n'y pourra jamais être remplacée.

Il a été trop souvent considéré comme un simple déplacement d'habitants, et l'opinion publique semble avoir été peu frappée de son influence sur la dépopulation générale. Cette influence est pourtant considérable: car les montagnards, attirés par l'appât de salaires élevés dans les villes, où l'obligation de tout acheter, jusqu'à l'eau, rend l'existence bien plus onéreuse, y deviennent rapidement la proie de la misère et de toutes les épidémies contre lesquelles l'air pur des montagnes ne les a pas mithridatisés (2). Tous ne limitent pas d'ailleurs leur exode au territoire national; beaucoup quittent la France, et les 1.618 habitants émigrés à l'étranger pendant l'année 1881 du seul département des Basses-Pyrénées suffisent à montrer la grande part que l'expatriation tient dans cet exode.

Si nuisible déjà par lui-même, l'exode des montagnards a généralement masqué la dépopulation réelle de maint département, où le nombre total des habitants augmentait facticement par l'immigration des montagnards, pendant que leur population sédentaire, celle des autochtones, diminuait considérablement. Les administrateurs des départements riches, ainsi repeuplés aux dépens des régions montagneuses, pouvaient croire que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes; et ceux des départements montagneux fermaient les yeux sur leur dépopulation, en se figurant que c'était un simple déplacement.

L'industrie et le commerce de la France, toujours en quête de débouchés lointains pour leurs produits, ont gravement à souffrir du dépeuplement des montagnes. Si la population française avait doublé depuis 1846, comme ont fait celles de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne, la consommation intérieure serait deux fois plus considérable, et la construction des bâtiments nécessaires pour loger quarante millions d'habitants supplémentaires aurait accru dans une proportion semblable le débouché intérieur de nos industries. Mais, pour elles aussi, l'immigration des montagnards a masqué la diminution

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *La Question de la Population*. Paris, 1913. Librairie Alcan; Jacques Bertillon, *La Dépopulation de la France*. Paris, 1911. Librairie Alcan; Georges Rossignol, *Un Pays de Célibataires et de Fils uniques*. Librairie Delagrave.

(2) Cheysson, *L'Invasion de la Misère provinciale à Paris* (*Bulletin de l'Office central des Œuvres de bienfaisance*, 1904).

de la population sédentaire dans les départements riches, et la facilité temporaire de recruter leur personnel ouvrier parmi les montagnards déracinés les aveuglait sur les périls inhérents à l'oubli de la repopulation.

Pour être à même d'analyser partout la cause de cet exode montagnard et d'y chercher des remèdes, il convient d'apprécier son importance générale et de préciser la mesure dans laquelle se sont dépeuplées les circonscriptions montagneuses.

ÉVALUATION DU DÉFICIT

Un examen d'ensemble a montré que la population des montagnes avait augmenté depuis 1801 jusqu'en 1846, et qu'elle avait diminué depuis (1). Une première évaluation de son déficit par département l'a fait ressortir à environ 4 millions d'habitants (2), mais elle était au-dessous de la réalité, parce que le dépeuplement de certains arrondissements s'y trouve masqué par l'immigration des montagnards dans d'autres parties du département auquel ils appartiennent, et, dans ces conditions, il convient de calculer à nouveau le déficit par arrondissement.

Cent quarante-huit arrondissements montagneux, dont la population s'était élevée de 9.644.198 habitants en 1801, à 11.830.171 en 1846, ne possédaient plus que 9.758.910 habitants en 1911. Dans chacun d'eux la population avait augmenté pendant la première période de quarante-cinq ans, puis diminué pendant la seconde période de soixante-cinq ans. La diminution correspondant à la seconde période est d'ailleurs loin de représenter le déficit de leur population en 1911, car l'accroissement de la population constaté pendant les quarante-cinq premières années aurait normalement dû continuer pendant les soixante-cinq années suivantes. On a donc calculé, par arrondissement comme il avait été fait précédemment par département, la population normale de 1911, en ajoutant à la population réelle de 1846 les soixante-cinq quarante-cinquièmes (65/45) de l'augmentation réalisée pendant la période 1801-1846, puis on a retranché la population réelle en 1911 de cette population normale pour obtenir le chiffre du déficit.

Ce déficit, dont le détail présenté dans les tableaux annexés fait ressortir l'ensemble à **5.228.777** habitants, est supérieur au triple de la population que le démembrement de l'Alsace-Lorraine avait enlevée à la France.

On trouverait pour ce déficit un chiffre bien plus considérable, dépassant 12 millions d'habitants, si l'on se conformait à l'usage courant en appliquant à la population de 1846 le taux d'accroissement des pays voisins dont le nombre d'habitants a doublé depuis cette époque. Mais, pour éviter toute crainte d'exagération, on s'est contenté d'attribuer à chaque circonscription le taux d'accroissement qu'elle avait déjà réalisé, en ne tenant compte que des arrondissements dont la population avait augmenté pendant la première période et diminué pendant la seconde.

(1) Paul Descombes, *La Défense forestière et pastorale*. Paris, 1911, Gauthier-Villars, éditeur.

(2) *Le Déboisement, la Dépopulation et la Défense nationale* (*Revue Philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, janv.-févr. 1915).

DÉFICIT DE LA POPULATION DANS 148 ARRONDISSEMENTS DES RÉGIONS MONTAGNEUSES

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION 1801	POPULATION 1846	AUGMENTATION réelle de 1801 à 1846 (col. 4 — col. 3)	AUGMENTATION normale de 1846 à 1911 (col. 5 × 65/45)	POPULATION EN 1911 normale (col. 4 + col. 6)	POPULATION EN 1911 réelle	DÉFICIT D'HABITANTS nombre (col. 7 — col. 8)	DÉFICIT D'HABITANTS taux pour 100 (col. 9 et col. 8)	DIMINUTION DE LA POPULATION (col. 4 — col. 8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
RÉGION DES ALPES (22 arrondissements)										
Alpes (Basses-)	Les 5 arrondissem.	133.966	156.675	22.709	32.802	189.477	107.231	82.246	77,1	19.144
Alpes (Hautes-)	Les 3 arrondissem.	112.500	133.100	20.600	29.755	162.855	105.083	57.772	54,9	28.017
Drôme	Die	57.111	66.587	9.476	13.688	80.275	49.172	31.103	63,2	17.415
	Montélimart	48.888	67.881	18.993	27.435	95.316	57.467	37.849	65,8	10.414
	Nyons	30.246	36.329	6.083	8.787	45.116	24.537	20.579	83,8	11.792
Isère	Saint-Marcellin	68.540	88.029	19.489	28.151	116.180	71.966	44.214	61,4	16.063
	La Tour-du-Pin	98.336	136.627	38.291	55.309	191.956	116.113	75.823	65,3	20.514
	Vienne	104.688	154.803	50.115	72.388	227.191	131.068	96.123	73,9	23.735
Savoie	Les 4 arrondissem.	126.000	564.137	138.137	199.531	763.668	503.027	260.641	51.5	61.110
Savoie (Haute-)	Les 1 arrondissem.									
	TOTAUX	1.080.275	1.401.168	323.893	467.846	1.872.014	1.165.664	706.350	60.5	238.504
RÉGION DU PLATEAU CENTRAL (26 arrondissements)										
Allier	Gannat	53.574	68.669	15.095	21.805	90.474	57.748	32.726	56,8	10.921
Ardèche	Les 3 arrondissem.	266.656	379.614	112.958	163.161	542.775	331.801	210.974	63,5	47.813
Aveyron	Millau	56.189	66.052	9.863	14.246	80.298	59.679	20.619	31,1	6.373
	Rodez	80.089	107.531	27.445	39.643	147.177	101.552	42.625	40,7	2.982
	Saint-Affrique	48.979	59.794	10.815	15.621	75.415	50.209	25.206	47,9	9.585
Cantal	Aurillac	81.419	96.916	15.497	22.384	119.300	87.382	31.918	36,5	9.534
	Mauriac	50.609	61.509	10.900	15.741	77.253	56.086	21.167	37,7	5.423
	Murat	29.540	65.549	36.009	52.004	117.553	31.905	85.648	»	33.641
Corrèze	Les 3 arrondissem.	243.654	317.569	73.915	106.767	424.336	309.646	114.690	37,0	7.923
Creuse	Les 4 arrondissem.	218.041	285.680	67.639	97.702	383.382	266.188	117.194	44.0	19.492
Dordogne	Bergerac	103.931	119.321	15.390	22.241	141.552	98.019	43.533	44,4	21.302
	Nontron	67.783	86.211	18.428	26.619	112.830	79.845	32.985	41,3	6.366
	Ribérac	61.636	73.165	11.529	16.654	89.819	60.955	28.864	47,4	12.210
	Sarlat	93.358	115.947	22.589	32.628	148.575	86.552	62.023	76,2	29.395
Loire (Haute-)	Brioude	71.362	84.329	12.967	18.731	103.060	70.095	32.965	47,2	14.234
Lot	Les 3 arrondissem.	262.151	294.566	32.415	46.822	341.388	205.769	135.619	65,9	88.797
Lozère	Les 3 arrondissem.	126.503	143.331	16.828	24.308	167.639	122.738	44.901	36,5	20.593
Puy-de-Dôme	Les 5 arrondissem.	507.128	601.594	94.466	136.452	738.046	525.916	212.130	40,3	75.678
Tarn	Castres	106.605	143.743	37.138	53.644	197.387	127.429	69.958	57,2	16.314
	Gaillac	59.677	72.422	12.745	18.412	90.834	50.525	40.309	79,7	21.897
	Lavaur	42.028	53.282	11.254	16.256	69.538	43.982	25.556	56,3	9.300
	TOTAUX	2.630.912	3.296.797	665.885	961.834	4.258.631	2.827.021	1.131.610	50,6	169.776

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION 1801	POPULATION 1846	AUGMENTATION RÉELLE DE 1801 A 1846 (col. 4 — col. 3)	AUGMENTATION NORMALE DE 1846 A 1911 (col. 5 × 65/45)	POPULATION EN 1911 NORMALE (col. 4 + col. 6)	POPULATION EN 1911 RÉELLE	DÉFICIT D'HABITANTS NOMBRE (col. 7 — col. 8)	DÉFICIT D'HABITANTS TAUX POUR 100 (col. 9 et col. 8)	DIMINUTION DE LA POPULATION (col. 4 — col. 8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
RÉGIONS DIVERSES (69 arrondissements)										
Ain	Les 5 arrondissem.	297.071	367.362	70.291	101.532	168.891	312.842	126.412	36,9	21.880
Ardennes	Rethel	51.136	70.574	16.138	23.311	93.885	14.994	18.891	108,6	25.580
	Sedan	50.991	67.183	16.192	23.389	90.572	65.781	24.791	37,6	1.402
	Vouziers	52.352	72.371	20.022	28.921	101.295	43.533	57.762	132,6	28.841
Aube	Arcis-sur-Aube	32.041	36.625	1.581	6.621	43.246	26.684	16.562	60,5	9.941
	Bar-sur-Aube	36.001	43.560	7.559	10.919	54.179	32.201	22.278	69,1	11.359
	Bar-sur-Seine	18.825	52.031	3.206	4.631	56.662	33.567	23.095	68,6	18.464
Corse	Calvi	19.085	21.335	5.250	7.583	31.918	23.277	8.641	37,8	1.058
Côte-d'Or	Beaune	104.674	125.315	20.641	29.816	155.131	99.066	56.065	56,5	26.249
	Châtillon	18 111	51.221	6.110	8.825	63.046	35.099	27.947	79,6	19.122
	Semur	66.651	70.227	3.573	5.161	75.388	52.099	23.289	44,6	18.128
Côtes-du-Nord	Lannion	85.113	111.361	28.951	41.818	156.182	100.976	55.206	54,6	13.388
	Loudéac	87.144	94.137	6.993	10.101	104.238	86.183	18.055	20,9	7.954
	Saint-Brieuc	145.979	177.822	31.843	45.995	223.817	171.937	51.880	30,1	5.885
Doubs	Baume-les-Dames	56.467	67.826	11.359	16.107	84.233	50.304	33.929	67,4	17.522
	Besançon	88.801	109.136	20.335	29.372	138.508	107.003	31.505	29,4	2.133
	Pontarlier	43.034	51.588	8.554	12.355	63.943	50.189	13.754	27,4	1.399
Gard	Uzès	69.952	89.536	19.584	28 288	117.824	64.627	53.197	82,3	24.909
	Le Vigan	55.637	66.667	11.030	15.932	82.599	50.212	32.387	64,5	16.455
Hérault	Lodève	45.920	56.056	10.136	14.641	70.697	49.154	21.243	23,1	6.602
	Saint-Pons	36.028	49.466	13.438	19.411	68.877	37.882	30.995	81,7	11.584
Jura	Les 5 arrondissem.	288.151	316.150	27.999	40.143	356.593	252.714	103.879	41,1	63.436
Lot-et-Garonne	Les 4 arrondissem.	323.940	346.260	22.320	32.240	378.500	268.083	110.417	41,1	78.177
Manche	Avranches	96.480	117.909	21.429	30.958	148.862	89.140	59.722	71,8	28.769
	Coutances	130.130	132.857	2.127	3.506	136.363	84.052	52.311	62,2	48.805
	Mortain	69.566	75.864	6.298	9.097	84.961	55.397	29.564	41,3	20.467
	Saint-Lô	90.329	100.208	9.879	14.269	114.477	78.558	35.919	45,7	21.650
Marne	Sainte-Menehould	31.010	36.404	5.394	7 791	44.195	25.409	18.786	78,5	10.995
	Vitry-le-François	48.352	52.137	3.785	5.467	57.604	42.547	15.057	35,3	9.590
Marne (Haute-	Les 3 arrondissem.	226.655	262.079	35.424	51.169	313.248	214.765	98.483	45,0	47.314
Meuse	Les 4 arrondissem.	269.522	325.710	56.188	81.160	406.870	277.955	128.915	46,4	47.755
Nièvre	Château-Chinon	48.176	68.087	19.611	28.327	96.414	62.114	34.300	55,0	5.973
	Clamecy	59.601	78.172	18.571	26.825	104.997	53.855	51.142	94,9	21.317
	Cosne	52.401	73.412	21.011	30.349	103.761	65.234	38.527	59,0	8.178
Saône-et-Loire	Charolles	104.057	128.332	24.275	35.064	163.396	125.965	37.431	29,7	2.367
	Louhans	74.873	88.334	13.461	19.444	107.778	84.091	23.687	28,1	4.244
	Mâcon	101.902	119.950	18.048	26.069	146.019	100.579	45.440	45,1	19.371
Saône (Haute-	Les 3 arrondissem.	291.579	347.096	55.517	80.191	427.287	259.158	168.129	64,8	87.938
Var	Brignolles	65.242	68.857	3.615	5.221	74.078	46.083	27.995	60,7	22.774
	Draguignan	73.254	86.998	13.744	19.852	106.850	79.494	27.356	34,4	7.504
Vaucluse	Apt	48.822	55.420	6.598	9.530	64.950	41.733	23.217	55,6	13.687
	Carpentras	39.714	55.714	16.000	23.111	78.825	44.468	34.357	77,2	11.246
	Orange	54.293	71.537	17.244	24.908	96.445	62.689	33.756	53,8	8.848
Vienne (Haute-)	Bellac	76.425	84.295	7.870	11.368	95.663	80.071	15.592	19,4	4.224
Vosges	Mirecourt	66.659	74.084	7.425	10.725	84.809	57.399	27.410	47,9	16.685
	Neufchâteau	55.328	65.745	10.417	15.047	80.792	45.345	35.447	78,1	20.400
Yonne	Les 5 arrondissem.	320.596	371.856	54.260	78.376	153.232	303.889	149.343	49,1	70.967
	TOTAUX	4.632.273	5.166.872	834.599	1.205.531	6.672.403	4.468.337	2.204.066	49,3	998.535

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION 1801	POPULATION 1846	AUGMENTATION RÉELLE DE 1801 A 1846 (col. 4 — col. 3)	AUGMENTATION NORMALE DE 1846 A 1911 (col. 5 × 65/45)	POPULATION EN 1911 NORMALE col. 4 + col. 6	POPULATION EN 1911 RÉELLE	DÉFICIT D'HABITANTS NOMBRE (col. 7 — col. 8)	DÉFICIT D'HABITANTS TAUX POUR 100 (col. 9 et col. 8)	DIMINUTION DE LA POPULATION (col. 4 — col. 8)
1)	2)	3)	4)	(5)	6)	7)	8)	9)	10)	(11)
RÉGION DES PYRÉNÉES (21 arrondissements)										
Ariège	Les 3 arrondissem.	196.151	270.535	74.081	107.005	377.510	198.725	178.815	89,9	71.810
Aude	Castelnaudary	45.733	54.735	9.022	13.030	67.785	11.069	26.716	65,0	13.686
	Limoux	59.891	76.109	16.218	23.421	99.533	58.206	11.327	71,0	17.903
Garonne (Haute-)	Muret	71.691	91.777	20.086	29.012	120.789	70.123	50.666	72,2	21.651
	Saint-Gaudens	103.671	117.798	14.124	20.408	138.206	103.508	34.698	33,6	14.290
	Villefranche	51.906	65.040	13.134	18.969	84.009	43.779	40.230	91,9	21.261
Gers	Les 5 arrondissem.	270.609	314.885	44.276	63.967	378.852	221.994	156.858	71,1	92.891
Pyrénées (Basses-)	Mauléon	58.546	76.187	17.641	25.480	101.667	60.490	41.177	64,7	15.697
	Oloron	63.728	77.668	13.940	20.136	97.804	60.066	37.738	62,8	17.602
	Orthez	72.026	85.929	13.903	20.073	106.002	63.146	42.856	67,1	22.483
	Pau	93.326	128.136	34.810	50.279	178.415	126.804	51.611	40,7	1.332
Pyrénées (Haute-)	Les 3 arrondissem.	174.741	251.285	76.544	110.563	361.848	206.105	155.743	27,0	45.180
Pyrénées-Orientales	Prades	38.413	52.230	13.817	19.959	72.189	43.573	28.616	65,6	8.657
	TOTAUX	1.300.738	1.662.334	361.596	522.305	2.184.639	1.297.888	886.751	68,4	364.446
RÉCAPITULATION PAR RÉGIONS										
ALPES		1.080.275	1.404.168	323.893	467.816	1.872.014	1.165.661	706.350	60,5	238.504
PLATEAU CENTRAL		2.630.912	3.296.797	665.885	961.831	4.258.631	2.827.021	1.431.610	50,6	469.776
RÉGIONS DIVERSES		1.632.273	5.466.872	834.599	1.205.531	6.672.403	4.468.337	2.204.066	19,3	998.535
PYRÉNÉES		1.300.738	1.662.334	361.596	522.305	2.184.639	1.297.888	886.751	68,4	364.446
TOTAL GÉNÉRAL		9.644.198	11.830.171	2.185.973	3.157.516	14.987.687	9.758.910	5.228.777	53,5	2.071.261

Ce déficit d'habitants, dont l'évaluation la plus modérée surpasse la population totale de plus de trente départements montagneux, doit attirer la plus sérieuse attention, et l'on ne saurait attendre pour y remédier que soient résolus tous les délicats problèmes que l'alcoolisme, les maladies contagieuses et le malthusianisme soulèvent pour le relèvement de la natalité.

CAUSES DE L'EXODE MONTAGNARD

L'exode des montagnards français ne peut être expliqué par le seul effet de la nature montagneuse du sol; car la Suisse, couverte de montagnes dans toute son étendue, a vu sa population augmenter de plus de moitié (1) pendant

(1) La Suisse avait 2.393.000 habitants en 1851 et 3.742.000 en 1911. Augmentation de 58,8 %.

que se dépeuplaient les hautes vallées de notre pays. Mais la prospérité forestière et pastorale de la Suisse est restée pour ses montagnards une source de richesses toujours croissante, qui contraste de frappante façon avec la dénudation des montagnes françaises, devenues incapables de nourrir les troupeaux dont les habitants tirent leurs principaux éléments d'existence.

Les montagnards français, que la dénudation de leur sol obligeait à réduire le bétail dont ils vivent (1), ont accéléré partout le mouvement d'émigration dont le préfet des Basses-Alpes montrait l'origine il y a plus d'un demi-siècle : « Il est certain, disait-il, que le sol productif des Alpes diminue chaque jour avec une effroyable rapidité, emporté par le flot sans cesse croissant des torrents... En 1852 j'ai dû signaler que la population du département avait diminué de 5.000 habitants. Les maires auxquels j'ai demandé la cause de cette diminution ont été unanimes à reconnaître qu'elle provenait de l'émigration des familles de cultivateurs, qui ne trouvent plus de moyens d'existence là où leurs pères avaient autrefois l'aisance (2). »

(1) Pendant que l'augmentation du troupeau national était une des caractéristiques du progrès agricole, la décadence pastorale s'est manifestée dans beaucoup de départements montagneux par une diminution du cheptel.

D'après les statistiques publiées par le ministère de l'Agriculture, dont la comparaison s'opère généralement en employant comme unité d'équivalence la baccade (une tête de gros bétail ou dix têtes de petit bétail) pour tenir compte de la substitution désirable du gros bétail au petit, pendant la période 1852-1908 le troupeau national s'est accru dans son ensemble de 17,8 %, savoir :

France entière	1852		1908	
	Nombre de têtes	Nombre de baccades	Nombre de têtes	Nombre de baccades
Chevalins	2.866.054	2.866.054	3.215.650	3.215.650
Bovidés.	10.093.737	10.093.737	14.239.730	14.239.730
Ovins.	33.283.592	3.328.359	17.456.380	1.745.638
Caprins	1.337.940	133.794	1.424.870	142.487
Totaux . . .	47.581.323	16.421.944	36.336.630	19.343.505
Augmentation 17,8 %		2.921.561		
		19.343.505		

Sans recourir au même genre de comparaison pour chiffrer dans chaque département montagneux les changements apportés pendant cette période à l'ensemble de son bétail, il suffira de mentionner ici le nombre successif des bovidés et des ovins dans quelques-uns des départements où le gros et le petit bétail ont diminué simultanément :

Départements	Nombre d'existences			
	Bovidés		Ovins	
	1852	1908	1852	1908
Basses-Alpes. . . .	10.894	6.040	404.845	286.200
Cantal	281.654	233.770	617.528	242.320
Pyrénées-Orientales.	25.447	20.590	413.738	203.860

(2) Mougin. *Grands Travaux en montagne* (*Congrès forestier international*, page 635) Paris, 1913. Touring-Club de France.

La cause du mal est depuis longtemps connue, et le mal grandit au lieu de se restreindre (1).

Le remède est également connu; il suffit de l'appliquer résolument.

L'amélioration pastorale et le reboisement, ces deux bases essentielles de la prospérité alpestre, fixeront à la montagne sa terre et sa population dès qu'on leur donnera le développement nécessaire. L'arsenal législatif est largement approvisionné pour ce résultat (2); tous les problèmes techniques ont été résolus par l'Administration forestière, dont les admirables reboisements servent d'exemple à toutes les nations; les difficultés transitoires qui suscitaient l'opposition des populations sont aujourd'hui surmontées (3), depuis que des leçons de choses dues aux initiatives désintéressées (4), dont l'Italie prépare déjà l'imitation dans l'Apennin (5), transforment les montagnards en amis de l'arbre; et, s'il était besoin de quelques lois complémentaires pour en accélérer l'effet, leurs textes sont déjà préparés et publiés (6).

CONCLUSION

L'exode des montagnards est une cause particulière de la dépopulation; elle sévit depuis le milieu du dix-neuvième siècle, et le déficit de plus de 5 millions d'habitants résultant de cette seule cause dépasse la population totale de trente départements montagneux.

La source du mal est connue, ainsi que les remèdes qui lui peuvent être apportés. La France possède les lois nécessaires pour y remédier, et les moyens pratiques d'appliquer ces lois ont tous été contrôlés par l'expérience. Il suffit d'un vigoureux effort pour faire disparaître cette cause de la dépopulation, et l'ajournement de cet effort serait le comble de l'imprévoyance.

Paul Descombes,

Ingénieur, Directeur honoraire des Manufactures de l'État.

(1) Cardot, *Manuel de l'Arbre*. Paris, 1907, Touring-Club de France.

(2) *Le Dépeuplement des Montagnes et la Défense nationale* (*Revue politique et parlementaire*, septembre 1916).

(3) Paul Descombes, *L'Évolution de la Politique forestière*. Paris, 1914, Berger-Levrault, éditeurs.

(4) Ces leçons de choses sont organisées depuis 1904 sur des milliers d'hectares affermés par l'Association centrale pour l'Aménagement des montagnes, reconnue d'utilité publique le 30 juillet 1914, qui a son siège à Bordeaux, 142, rue de Pessac.

(5) Perona, *L'Opera della* Association centrale pour l'Aménagement des montagnes (*Rivista forestole italiana « l'Alpe »*, anno XI, 9-12). Traduction française dans *Pins et Résineux*. Journal, Bordeaux, 5 avril 1914.

(6) *Éléments de Sylvonomie*. Bordeaux, 1913. Imprimerie Gounouilhou.

III

ÉTUDE STATISTIQUE SUR LE CHANGE EN ESPAGNE EN 1916

L'année 1916 a été signalée par une nouvelle baisse du cours du change étranger en Espagne. C'est une conséquence du désarroi économique causé par la guerre européenne, et qui s'explique facilement.

Depuis la fin de l'année 1914, l'Espagne a vu diminuer à vue d'œil ses importations et augmenter ses exportations : nous croyons pouvoir évaluer à 600 millions environ la différence visible entre ces deux chapitres pour l'année 1916, mais cette somme est au-dessous de la réalité, car elle a pour point de départ les valeurs arbitrées par la Douane en 1913, et on sait bien l'ampleur de la hausse subie depuis cette époque par la plupart des produits du sol et de l'industrie.

En supposant une hausse moyenne de 20 % sur l'ensemble de ce commerce, nous arrivons à un solde de 720 millions, mais ce n'est pas tout. L'Espagne ne vend pas seulement des marchandises, elle vend aussi du fret, et aux prix actuels de celui-ci ce chapitre représente une somme très considérable, dont les tableaux du commerce extérieur ne peuvent pas tenir compte; si nous l'évaluons, modestement, à 40 millions, nous arrivons à un chiffre minimum de 760 millions, dont une partie ne donne pas lieu à remboursement, mais il en reste encore assez pour que l'Espagne soit créancière de l'étranger et cela suffit à expliquer la supériorité de son change.

La plus grande partie de ce courant d'exportations a pris, comme d'habitude, le chemin de l'Angleterre et de la France, mais il a été sollicité aussi par d'autres marchés, quelques-uns nouveaux. Ce fait a son importance au point de vue qui nous occupe, car une grande partie des paiements effectués de ce chef a eu lieu par l'intermédiaire de Londres et de Paris. L'envoi de métaux précieux a été pratiqué en grande échelle, car l'Espagne a importé en 1916 plus de 300 millions d'or en barres ou monnayé, mais cela n'a pas suffi pour sauver la situation. En 1915, la compensation des dettes envers l'Espagne était favorisée parce que celle-ci acheta de grandes quantités de blé, de coton et de maïs, mais ce fait ne s'est pas reproduit en 1916, d'où une nouvelle avance de 80 millions au profit de l'Espagne.

Dans ces conditions il ne faut pas être surpris que le change étranger, en général, ait été maltraité en 1916. Le papier sur Londres a été moins atteint que le papier sur Paris, mais nous croyons pouvoir attribuer cette fermeté relative à ce que la Grande-Bretagne exporte, proportionnellement, en Espagne beaucoup plus que la France et à ce qu'elle a pu lui fournir de grandes quantités de métal jaune.

Quoi qu'il en soit, le change anglais a perdu assez de terrain en 1916, comme on peut le voir par les deux tableaux ci-après :

	Papier sur Londres	
	Plus haut	Plus bas
Janvier	25,11	24,97
Février	25,13	25,05
Mars	25,08	24,62
Avril	24,77	24,20
Mai	24,48	23,76
Juin	23,75	22,99
Juillet	23,73	23,39
Août	23,75	23,44
Septembre	23,84	23,62
Octobre	27,57	23,41
Novembre	23,39	22,98
Décembre	23,10	21,98
Moyenne de 1916	24	
Moyenne de 1915	24,95	

	Papier sur Paris	
	Plus haut	Plus bas
Janvier	90,00	89,50
Février	89,75	89,15
Mars	88,97	86,00
Avril	86,95	84,92
Mai	87,00	84,30
Juin	84,62	81,99
Juillet	85,03	83,05
Août	84,45	83,05
Septembre	85,50	84,31
Octobre	85,70	84,05
Novembre	84,20	82,35
Décembre	82,60	78,80
Moyenne de 1916	85,55	
Moyenne de 1915	94,08	

Il serait intéressant de préciser le montant de notre découvert : marchandises, frets et autres motifs de remises à faire en Espagne. Sauf erreur, nous ne croyons pas qu'il soit inférieur à 300 millions, environ 800.000 francs par jour.

Il y a bien les placements espagnols en valeurs françaises, mais présentement ils ne sont pas assez élevés pour faire sentir leur poids dans la balance, et il en est de même des autres sources de compensation.

Nous serons bien aise que nos lecteurs trouvent quelque intérêt à la lecture de ces lignes, dans lesquelles nous avons essayé de résumer nos observations sur une question de statistique intéressante au premier chef pour notre pays.

André Barthe.

IV

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

RECENSEMENT DE 1916 AU DANEMARK

Le 1er février 1916 on a procédé au recensement quinquennal de la population dans le royaume de Danemark. Les résultats provisoires de cette opération ont été publiés dans le *Statistiske Efterretninger ;* voici quelques chiffres comparés à ceux des recensements précédents :

	Population au 1er février		
	1916	1911	1906
Copenhague et Frederiksberg.	605.772	559.398	514.134
Villes de province.	604.203	550.328	509.200
Districts ruraux.	1.711.387	1.647.350	1.565.585
Population totale. . . .	2.921.362	2.757.076	2.588.919

L'augmentation totale, en cinq ans, est de 164.286 habitants, soit 5,95 %.

La population se répartit comme suit suivant le sexe :

	Hommes	Femmes	Hommes pour 1.000 femmes	
	1916	1916	1916	1911
Copenhague et Frederiksberg. .	273.121	332.651	451	448
Villes de province	285.224	318.979	470	472
Districts ruraux	857.477	853.910	501	503
Ensemble	1.415.822	1.505.540	484,6	485,3

La proportion des femmes pour 1.000 hommes s'est abaissée de 491 en 1880 à 487 en 1901 et 484,6 en 1916. De 1911 à 1916 la proportion des femmes s'est légèrement accrue dans la capitale et a diminué dans le reste du pays.

LES ANTILLES DANOISES

Après un referendum favorable, le Parlement danois vient de ratifier la vente des Antilles danoises aux États-Unis.

C'est en 1671 que la Compagnie danoise de la Guinée et des Indes occidentales reçut du roi Christian Ier l'île Saint-Thomas achetée à l'Angleterre. Elle acquit ultérieurement l'île Saint-Jean et l'île Sainte-Croix. Ces trois îles font partie du groupe des îles Vierges et sont situées à l'est de Porto-Rico, au point de croisement de plusieurs grandes routes maritimes. Dès le début du dix-huitième siècle, l'excellent port de Saint-Thomas était l'un des plus fréquentés des Antilles; devenu port franc en 1764, il connut une période d'exceptionnelle prospérité. En 1801, les Antilles danoises tombèrent au pouvoir des Anglais qui les restituèrent au Danemark en 1814. En 1867, un premier projet d'achat par les États-Unis ne put aboutir.

Les trois îles qui vont passer sous la domination des États-Unis ont une superficie totale de 359 kilomètres carrés; dont 218 pour Sainte-Croix, 86 pour Saint-Thomas et 95 pour Saint-Jean.

La population totale, qui atteignait près de 41.000 habitants au milieu du siècle dernier, est tombée à 27.000 en 1911, la diminution portant surtout sur les îles Sainte-Croix et Saint-Jean, comme on le voit d'après les chiffres ci-dessous; la population de Saint-Thomas, grâce à l'activité du port, n'a déchu pendant la même période que de 12.800 à 10.700 habitants.

Population des Antilles danoises.

	Ensemble	Sainte-Croix	Saint-Thomas	Saint-Jean
1911.	27.086	15.467	10.678	941
1901.	30.527	18.590	11.012	925
1880.	33.763	18.430	14.389	944
1860.	38.231	23.194	13.463	1.574
1841.	40.955	25.624	12.776	2.555

L'île Sainte-Croix compte deux villes : Kristiansted (4.592 habitants en 1911) et Frederiksted (3.203 habitants): Charlotte-Amélie, port et capitale de l'île Saint-Thomas, comptait 10.000 habitants en 1841 et seulement 8.247 en 1911.

D'après les résultats du recensement du 1er février 1911, la population totale des Antilles danoises comprenait 27.086 habitants, dont 12.508 du sexe masculin, 14.578 du sexe féminin, soit 462 hommes et 538 femmes sur 1.000 personnes. Dans la ville de Charlotte-Amélie, la proportion des hommes est beaucoup plus faible : 398 sur 1.000.

Cette population se répartit comme suit, d'après le lieu de naissance :

	Total	Hommes	Femmes
Nés aux Antilles danoises.	21.198	9.223	11.975
Nés dans les autres Antilles. . . .	5.166	2.763	2.403
Nés aux États-Unis	82	41	41
Nés ailleurs en Amérique.	32	16	16
Nés au Danemark	373	300	73
Nés ailleurs en Europe.	151	90	61
Nés ailleurs	84	75	9
Total.	27.086	12.508	14.578

La répartition suivant la religion fournit les résultats ci-après : anglicans, 9.050; catholiques romains, 7.369; frères moraves, 5.543; luthériens, 3.206; autres, 1.918.

POPULATION DE LA GRÈCE

Les opérations de la guerre européenne et les événements intérieurs qu'elles ont provoqués en Grèce ont eu pour effet de diviser le pays en trois zones, dont il n'est pas sans intérêt d'évaluer la population. Cette évaluation ne peut être que très approximative, en raison de l'imprécision des limites de ces zones et des importants déplacements de population dus aux événements de guerre.

A) *Territoires relevant du Gouvernement d'Athènes.*

Ancienne Grèce, partie continentale (1).	1.390.000
— Morée (1).	856.000
Nouvelle Grèce : Janina et Preveza (2)	234.000
Ensemble	2.480.000

B) *Territoires relevant du Gouvernement de Salonique ou occupés par les troupes alliées.*

Ancienne Grèce : Corfou, Zante, Céphalonie, Leucade, Cyclades (1).	385.000
Ile de Crête (2)	355.000
Nouvelle Grèce : Salonique, Cosani, Florina (2)	830.000
Mitylène, Chio, Samos (2)	310.000
Lemnos, Thasos (évaluation).	50.000
Total	1.930.000

C) *Territoires occupés par les Bulgares.*

Drama et Serres.	340.000

Le total représente 4.750.000 habitants, dont 2.632.000 pour l'ancienne Grèce,

(1) Recensement grec du 27 octobre 1907.
(2) Évaluation d'après l'*Almanach de Gotha 1916*, page 928.

2.068.000 pour la nouvelle Grèce annexée après les guerres balkaniques 50.000 pour Thasos et Lemnos.

Il faut ajouter que le Gouvernement national de Salonique a reçu l'adhésion d'un grand nombre de colonies grecques à l'étranger. L'importance numérique totale de ces colonies dépasse celle de la population de l'ancienne et de la nouvelle Grèce réunies. On évalue, en effet, à plus de 3 millions le nombre des Grecs habitant des territoires bulgares et turcs sur les bords de la mer Égée et de la mer de Marmara. Si ces populations n'ont pas actuellement la possibilité de faire connaître leurs sentiments, comme celles des îles libérées : Mitylène, Chio, etc., il n'en est pas de même des éléments grecs vivant dans les pays de l'Entente : Grecs de l'île de Chypre (200.000 environ), d'Égypte (63.000 d'après le recensement de 1907, dont 26.000 à Alexandrie), de Russie (13.000 au recensement de 1897), de France, du Royaume-Uni, etc. Les colonies grecques du Nouveau Monde sont également importantes, on a recensé plus de 100.000 Grecs aux États-Unis en 1911.

LES FRANÇAIS HORS DE FRANCE

Dans une précédente chronique (numéro de juillet 1914, page 339), nous avons signalé les travaux effectués par la Statistique générale de la France en vue de présenter un tableau aussi complet que possible du nombre des Français hors de France : 1° aux colonies et dans les pays de protectorat; 2° à l'étranger.

En ce qui concerne les Français à l'étranger, la Statistique générale de la France a publié dans son *Bulletin trimestriel* (numéro de janvier 1915) un rapport sur les résultats d'une enquête effectuée avec la collaboration du ministère des Affaires étrangères et du corps consulaire de France à l'étranger.

D'autre part, le tableau des Français recensés aux colonies et à l'étranger vers 1911 a été inséré dans le tome I, 2e partie, des *Résultats statistiques du Recensement de 1911*, pages 71 à 79. Ce tableau comporte quelques corrections et additions à celui que nous avons publié dans le *Journal de la Société de Statistique* en juillet 1914.

Nous signalerons seulement les plus importantes :

Italie. — Les résultats du recensement de 1911 actuellement connus permettent de fixer à 15.006 le nombre des Français recensés en Italie le 10 juin 1911; parmi ceux-ci, 10.678 avaient une durée de séjour en Italie supérieure à trois mois; 1.197 étaient en Italie depuis trois mois au plus; 3.731 n'avaient pas fait connaître la durée de leur séjour.

Espagne. — Recensement du 31 décembre 1910 : 21.397, dont 10.775 hommes et 10.622 femmes.

Suisse. — Recensement du 1er décembre 1910 : 63.695 Français, dont 28.842 hommes et 34.853 femmes.

Roumanie. — Recensement de 1899 : 1.619 Français, dont 682 hommes et 937 femmes.

Grèce. — Recensement du 20 octobre 1907 : 1.122 Français, dont 472 hommes et 650 femmes.

Bulgarie. — Recensement du 31 décembre 1905 : 409 Français, dont 197 hommes et 212 femmes.

NORVÈGE : TABLES DE NATALITÉ, 1901-1902 A 1910-1911

Le Bureau de Statistique de Norvège, actuellement sous la direction de M. N. Rygg, vient de publier un volume (1) consacré aux nouvelles tables de mortalité calculées pour la population norvégienne. Ces tables ont été établies par des méthodes identiques à celles qui furent employées par M. A.-N. Kiœr pour l'élaboration des tables correspondant aux trois décades précédentes et qui ont été exposées en détail dans le premier volume (2) de la série, relatif à la période 1871-1872 à 1880-1881.

(1) *Dödelighetstabeller for det Norsk Folk, 1901-1902, 1910-1911* (*Norges officielle Statistik*, VI, 45. Kristiania, 1915).

(2) *Lives-og dydstabeller for det Norske Folk, 1871-1872, 1880-1881* (*Norges officielle Statistik*, III, 68. Kristiania, 1915).

On se bornera à rappeler que la probabilité de décès de l'âge n à $n + 1$ a été calculée par la formule :

$$K = \frac{D\ 1901\ (\text{nés en } 1901\text{-}n) + D\ 1902 \ldots 1910 + D\ 1911\ (\text{nés en } 1910\text{-}n)}{V\ (31\ \text{décembre}\ 1901 \ldots 1910) + d}$$

Le numérateur est la somme de trois termes qui représentent :

D 1902 ...1910, la somme des décédés d'âge n à $n + 1$ pendant les neuf années 1902, 1903, jusqu'à 1910.

D 1901 (nés en 1901-n), le nombre des individus nés en l'année 1901-n dont le décès est survenu à l'âge n à $n + 1$ en 1911;

D 1911 (nés en 1901-n), le nombre des individus nés en l'année 1910-n, dont le décès est survenu à l'âge n à $n + 1$ en 1911.

Au dénominateur, V (31 décembre 1901-1910) est la somme des vivants d'âge n à $n + 1$ au 31 décembre de chacune des années 1901 à 1910; le terme d est le nombre des individus nés en 1901-n, ...1910-n et décédés respectivement au cours des années 1901, ...1910.

On voit que le dénominateur représente en somme le nombre des individus, appartenant aux générations nées pendant les dix années 1901-n à 1910-n, qui ont atteint et dépassé l'âge n. Le numérateur est le nombre des décès fournis entre les âges n et $n + 1$ par l'ensemble de ces dix générations.

L'application de cette formule exige que les vivants au 31 décembre de chaque année soient classés par année d'âge et que les décédés au cours de chacune des années de la période soient répartis à la fois suivant leur année de naissance et suivant leur âge en années au moment du décès. Cette double condition est remplie par les statistiques norvégiennes relatives à l'état et au mouvement de la population.

D'ailleurs la formule précédente a subi dans la pratique une correction destinée à tenir compte des mouvements migratoires.

Le tableau ci-après permet d'apprécier l'amélioration de la mortalité en Norvège depuis un demi-siècle.

Nombre de survivants pour 100.000 nés vivants.

	Sexe masculin			Sexe féminin		
	1901-1910	1871-1880	1856-1865	1901-1910	1871-1880	1856-1865
1 an. . . .	91.855	88.732	88.700	93.321	90.453	90.410
10 ans . . .	86.777	78.898	77.180	88.320	80.671	78.740
20 — . . .	82.804	74.922	73.390	84.462	76.986	74.910
30 — . . .	75.875	68.363	67.850	79.054	71.977	70.450
40 — . . .	70.406	62.704	62.250	73.457	66.080	64.750
50 — . . .	64.364	56.258	55.550	67.668	59.889	58.490
60 — . . .	55.825	47.471	46.600	60.000	51.938	50.670
70 — . . .	41.821	33.700	32.540	47.058	38.592	37.210
80 — . . .	21.079	15.344	13.930	25.365	19.015	17.350
90 — . . .	3.636	2.444	1.980	5.114	3.548	3.320

Par rapport à 1890-1891, il y a diminution du taux de mortalité à toutes les années de la vie pour les hommes; à tous les âges, sauf de dix-huit à vingt-quatre ans, pour les femmes.

Comme pour toutes les périodes antérieures, la courbe des taux de mortalité présente pour le sexe masculin un maximum très accentué entre vingt et vingt-cinq ans. Ce maximum existe également sur les courbes relatives à d'autres pays (1), la France notamment, mais pour aucun il n'est aussi accentué que pour la Norvège.

Dans ce pays, le taux de la mortalité masculine, égal à 3,93 ‰ à quinze ans, s'élève jusqu'à 9,45 ‰ à vingt et un ans, puis s'abaisse progressivement à 7,08‰ à trente-quatre ans et croît ensuite constamment avec l'âge.

La courbe de la mortalité féminine ne présente pas de maximum aux âges moyens. elle a seulement une allure ralentie entre vingt-deux et quarante-cinq ans. Le gra-

(1) Voir les graphiques de la *Statistique internationale du mouvement de la population*, jusqu'en 1905, p. 576.

phique inséré dans le volume norvégien permet de comparer les deux courbes entre cinq et cinquante-cinq ans : la mortalité féminine dépasse la masculine de neuf à quinze ans, lui est très notablement inférieure de quinze à trente ans, sensiblement égale de trente-trois à quarante ans, et reste ensuite toujours inférieure. A vingt et un ans, la mortalité des femmes, 6,44 ‰, est à peine les deux tiers de celle des hommes, 9,45 ‰, laquelle passe pour cet âge par un maximum comme on vient de le dire.

A côté des tables de mortalité et de survie relatives à l'ensemble de la population norvégienne, on a calculé des tables spéciales pour la ville de Kristiania, l'ensemble des autres villes et la population des campagnes. Pour l'enfance et la vieillesse, la mortalité est en raison inverse de l'agglomération de la population, c'est l'inverse qui a lieu pour les âges moyens, ainsi que le montrent les chiffres ci-après :

Taux de mortalité pour 1.000 vivants.

Années	Sexe masculin				Sexe féminin			
	Norvège	Campagnes	Villes	Kristiania	Norvège	Campagnes	Villes	Kristiania
0-1. . . .	82,09	72,17	104,87	120,37	67,64	59,56	85,94	99,94
5. . . .	4,33	3,79	5,90	5,70	4,21	3,65	5,76	6,47
20. . . .	9,22	9,44	8,77	6,49	6,10	6,70	5,10	4,15
40. . . .	8,10	7,33	9,91	11,14	7,73	7,86	7,45	7,08
60. . . .	19,17	17,20	25,31	29,58	16,64	15,94	18,51	20,47

Enfin, pour la population totale de la Norvège, on a calculé des tables de mortalité et de survie séparément pour les célibataires, mariés, veufs et divorcés de chaque sexe.

En annexe du volume sont publiés les tableaux statistiques ayant servi au calcul des tables. Un résumé en français accompagne la préface consacrée à l'exposé des méthodes et à l'analyse des résultats.

Michel Huber.

V

VARIÉTÉ

QUELQUES DONNÉES ÉCONOMIQUES SUR L'ESPAGNE

Les renseignements exacts et suffisamment à jour manquent trop souvent sur l'Espagne pour que nous n'extrayions pas quelques-uns de ceux qui sont publiés abondamment dans un ouvrage tout nouveau (1).

La superficie totale des territoires espagnols est évaluée par notre confrère à 764.674 kilomètres carrés, dont 492.242 pour le territoire de la péninsule ibérique et des îles adjacentes, 274.360 pour les territoires de Rio de Oro et d'Ifni, 26.000 pour la Guinée espagnole, 2.072 pour Fernando-Poo, le reste pour la zone de protectorat marocaine. Pour la répartition en cultures, sur 50.451.000 hectares, on en attribue 24.056.000 aux pâturages et terrains montagneux, 16.295.000 aux cultures de céréales et légumineuses, 3.500.000 à la vigne et à l'olivier, 2.630.000 aux autres cultures; 3.969.000 hectares environ n'étant que des terrains rocheux. D'après un recensement fait en 1803, sur 37.700.000 hectares mesurés, 10.512.000 étaient en culture ou en labour, 23.250.000 étaient attribués aux terrains en friche et aux pâturages, 3.322.000 aux forêts, taillis, etc.

(1) Voir, en dehors des documents analysés par la *Bibliographie des Annales*, l'*Anuario financiero y de Valores mobiliarios de 1916*, publié pour la première fois par M. D. Riu Periquet, un volume in-8 de 539 pages, Madrid, 1916, à la *Revista d'Economia y Hacienda*. Se reporter également au numéro de juillet-août 1916 de la *Revue d'Économie politique* et au nº 15 *b*, *Annual Series*, de septembre 1915 du Supplément aux *Commerce Reports* publiés par le *Department of Commerce* de Washington (*Bureau of Foreign and Domestic Commerce*).

Pour ce qui est de la population, qui a augmenté seulement de 29,4 % entre 1857 et 1910, mais de 7,40 entre 1900 et 1910 spécialement, elle était, au dernier recensement, de 19.995.000 habitants. L'accroissement annuel serait de 0,74 %, au lieu de 0.39 % seulement aux environs de 1860. La part des possessions du nord de l'Afrique serait de 44.800 individus, celle des territoires du golfe de Guinée de 31.970. Dans la péninsule, la densité moyenne, qui était de 32,97 par kilomètre carré en 1877, serait de 39,49 en 1910. On relèverait du reste 148,46 comme coefficient pour la province de Barcelone, 120,28 pour celle de Guipuzcoa, 112.80 pour celle de Pontevedra, 109,80 pour la province de Madrid, et un minimum de 15.15 pour celle de Soria. La proportion pour 100 habitants est de 48,81 hommes, de 51,19 femmes, au lieu de 59,55 et de 50,45 en 1860. Au point de vue de l'instruction élémentaire, 2,66 % savent lire, 33,45 lire et écrire, et 63,66 ne savent ni lire ni écrire, le chiffre correspondant ayant été de 75.52 en 1860. Au point de vue des professions, on relèverait 4.458.000 personnes se consacrant à l'agriculture, 998.000 à l'industrie, 429.500 au commerce, 423.600 aux professions libérales, 5.705.000 au travail domestique; il y aurait 3.337.000 enfants n'ayant aucune profession en raison de leur âge, 1.877.000 se trouvant dans les écoles, un peu moins de 100.000 étudiants des facultés. Pendant la période 1905-1908, la moyenne annuelle des naissances aurait été de 856.000, contre 480.000 décès, ce qui correspond à un excédent de 175.000 environ, au lieu de 91.000 entre 1878 et 1880. De 1901 à 1911, l'émigration a été de plus de 118.000 personnes, contre environ 75.000 pénétrant dans le pays. En moyenne l'émigration aurait enlevé chaque année près de 50.000 agriculteurs, 18.000 enfants de moins de quatorze ans, 32.000 individus sans profession, 5.300 ouvriers. De 1909 à 1911, 21.600 personnes se sont dirigées sur l'Algérie, 89.600 sur l'Argentine, 28.000 sur Cuba, 10.600 sur le Brésil.

Au point de vue de l'industrie proprement dite, encore fort négligée, il existait en Espagne au 31 décembre 1914, 22.446 concessions minières, dont 2.222 seulement productives, représentant seulement 265.000 hectares sur un total de 885.000. Elles ont donné notamment 3.905.000 tonnes de houille, plus 291.000 de lignite et 228.000 d'anthracite; 6.820.000 tonnes de minerais de fer et 985.000 de pyrite; 1.502.000 tonnes de cuivre, 246.000 de plomb, 114.000 de zinc, 928.000 de sel ordinaire, ceci pendant l'année 1914. Si nous considérons l'année 1913 pour les industries de transformation portant sur ces matières (l'année 1914 ayant été profondément troublée), nous trouvons 667.000 tonnes de fer et acier, 198.000 de plomb, 595.000 de coke. La valeur totale de la production de l'industrie minière ou métallurgique était de 572 millions en 1913, de 462 en 1914, les industries de transformation ayant porté sur près de 303 millions en 1913. Pour cette dernière année, la valeur de la production du minerai de fer dépassait 135 millions. Le nombre des ouvriers occupés dans les mines atteignait près de 130.000, et celui des industries de transformation 28.000 environ (chiffre très diminué en 1914).

La valeur totale du commerce extérieur de l'Espagne a été de 2 milliards 219 millions seulement en 1915 contre 2 milliards 610 millions en 1913 ; ce dernier chiffre se répartissant en 1 milliard 415 millions d'importations et 1 milliard 195 millions d'exportations. Les exportations de produits manufacturés sont passées de 251 millions en 1913 à 609 en 1915 : on sait pourquoi. Le mouvement général de la navigation s'était élevé en 1913 à 20.655.000 tonneaux, dont 14.871.000 aux exportations; en 1915, les deux chiffres sont de 13.083.000 et de 9.263.000, le pavillon national couvrant seulement 3.578.000 tonneaux aux exportations et 1.814.000 aux importations. Normalement les importations en provenance d'Europe représentent 925 millions sur 1 milliard 400 millions à peu près, le chiffre de l'Amérique du Nord étant de 167 et celui de l'Amérique du Sud de 161 millions; pour les exportations, sur 1 milliard 200 millions, 860 se dirigent sur l'Europe, 72 sur l'Amérique du Nord, 184 sur l'Amérique du Sud.

Au point de vue des communications, l'Espagne possède 15.000 kilomètres de chemins de fer, au lieu de 8.680 en 1884, de 5.478 en 1870. L'État a distribué 695 millions de subventions au réseau ferré. Le produit brut de ce dernier, en année normale,

est de 404 millions, et les dépenses de 212 millions. Le tonnage des marchandises en grande et petite vitesse atteint 30 millions de tonnes, le nombre des voyageurs transportés un peu plus de 55 millions. Il existe un réseau de 950 kilomètres de tramways (au lieu de 107 seulement en 1884), dont 727 kilomètres exploités électriquement, 141 à la vapeur. Les routes construites s'étendent sur un peu moins de 46.000 kilomètres; il y a encore 4.000 municipalités sur 9.266 qui ne possèdent point de voies de communication. La marine marchande (en 1913) représentait 877.000 tonneaux de jauge, dont 844.000 de vapeurs.

Daniel Bellet.

VI

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire international de statistique (1), publié par l'Office permanent de l'Institut international de Statistique.

I. — État de la population (Europe)

A sa session de Vienne en 1913, l'Institut international de Statistique a décidé la création d'un Office permanent, placé sous l'autorité de l'Institut représenté par son Bureau et dirigé par le secrétaire général.

D'après le règlement adopté par l'Institut, l'office permanent doit, entre autres tâches, publier un *Annuaire statistique international*. Le volume qui vient de paraître constitue le premier fascicule de cet annuaire. Consacré à l'état de la population dans les pays d'Europe, il est, pour une part, la suite de l'important travail publié, il y a vingt-cinq ans, par M. le Dr Jacques Bertillon, sous le titre : *Statistique internationale* résultant des recensements de la population exécutés dans les divers pays de l'Europe (2) pendant le dix-neuvième siècle et les époques antérieures. Dans ce volume, M. Bertillon avait résumé les résultats de tous les recensements connus, jusques et y compris ceux exécutés vers 1890; le nouvel *Annuaire international* fait connaître les résultats détaillés des dénombrements de 1900 et 1910 et seulement les données principales des recensements antérieurs, notamment ceux de 1880 et de 1850.

Ce volume, groupant sous une forme commode des renseignements sur la population de tous les pays d'Europe, évitera des recherches parfois fastidieuses dans les publications particulières de chaque État. Aussi n'est-il pas sans intérêt d'indiquer ici, avec quelques détails, ce que l'on pourra trouver dans les cadres du nouvel *Annuaire international*.

Les tableaux de cet Annuaire forment neuf groupes :

A) Superficie, population et densité de la population. Pour chaque pays sont d'abord rappelés les résultats de tous les recensements effectués, jusqu'à celui de 1910 inclus; les évaluations les plus sûres sont indiquées à défaut de recensements. Les données recueillies en 1910 sont ensuite détaillées pour les circonscriptions administratives de chaque pays (provinces, départements, districts, etc., suivant les cas) et pour toutes les villes comptant plus de 100.000 habitants en 1910. Ces derniers tableaux font suite, pour 1910, à l'excellente publication entreprise par l'éminent et regretté statisticien suédois Gustav Sundbärg, sous le titre : *Aperçus statistiques internationaux*.

Notons le soin tout particulier avec lequel on a indiqué si les chiffres reproduits

---

(1) La Haye, W. P. Van Stockum et fils, éditeurs, 1916, 1 vol. de VIII-166 pages.
(2) Paris, G. Masson, éditeur, 1899, 1 vol. de 200 pages.

s'appliquaient à la population présente ou de fait, à la population de résidence habituelle ou enfin à la population de domicile légal ou population de droit. Chaque fois que les renseignements recueillis le permettaient, on a indiqué à la fois la superficie totale de chaque pays ou de chaque circonscription et la superficie sans les eaux intérieures; la distinction est importante pour certains pays possédant des lacs nombreux et étendus : Suède, Suisse, etc.

Il n'entre pas dans le cadre de ce compte rendu de citer des chiffres; la matière est trop abondante et l'on risquerait trop aisément de dépasser les limites permises. Nous nous bornerons à constater que, d'après les recensements effectués vers 1910, la population totale de l'Europe comprenait environ 447.480.000 personnes sur une superficie totale de 9.796.000 kilomètres carrés, soit une densité moyenne de 46 habitants par kilomètre carré. En se bornant aux États importants, les limites extrêmes de cette densité sont : 7 pour la Norvège, et 252 pour la Belgique.

Un cartogramme en couleurs d'une belle exécution représente la densité de la population des États européens d'après leurs provinces ou districts. Bien que l'étendue moyenne de ces grandes divisions territoriales soit très variable suivant les pays, ce cartogramme donne une impression satisfaisante de la distribution de la population sur l'ensemble du territoire européen.

B) Population suivant le sexe et l'état civil en 1850, 1880, 1900 et 1910, pour les divers pays de l'Europe.

C) Population suivant le sexe et l'état civil par groupes d'âge quinquennaux, en 1900 et en 1910 pour les divers pays de l'Europe (1) : nombres absolus et nombres proportionnels par groupes d'âge pour 100 individus de chaque sexe et de chaque situation : célibataires, mariés, veufs, divorcés.

D) Résumé synoptique des recensements voisins de 1850, 1880, 1900 et 1910, par âge et par état civil. Ce tableau est accompagné d'un diagramme de la population des divers pays d'Europe vers 1910. Pour chaque sexe, on a représenté la proportion pour cent des personnes de moins de 20 ans, de 20 à 39 ans, de 40 à 59 ans, de 60 ans et plus. La France est le seul pays où la proportion des personnes de moins de 20 ans tombe au-dessous de 40 %, et où la proportion des personnes de 30 à 59 ans s'élève au-dessus de 20 %.

E) Population de chaque pays d'Europe suivant le sexe, la nationalité ou le lieu de naissance, aux recensements voisins de 1850, 1880, 1900 et 1910. On n'a indiqué, dans chaque pays, que les nationalités étrangères formant au moins 1 % de la population totale.

F) Population de fait d'après les langues parlées en 1900 et 1910. Dans ce tableau ne figurent que les pays ci-après dont le bulletin de recensement porte une question relative à la langue : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Grèce, Italie, Norvège, Russie (et Finlande), Serbie, Suisse.

G) Population de fait d'après la religion en 1900 et 1910. Ce classement est fourni par les pays ci-après : Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie, Danemark, Irlande, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie (et Finlande), Serbie, Suède, Suisse.

H) Population sous le rapport de l'instruction en 1900 et 1910 : Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, France, Irlande, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Russie (et Finlande), Serbie.

K) Individus atteints d'infirmités apparentes en 1900 et 1910 : aliénation mentale, cécité, surdi-mutité.

Tel est le plan du premier fascicule de l'*Annuaire statistique international*. Cet aperçu paraît suffisant pour permettre d'apprécier la grande valeur du nouvel instrument de travail mis à la disposition des statisticiens et l'effort considérable qui vient d'être accompli par l'Office permanent.

---

(1) Des tableaux semblables pour les divers pays du monde ont été publiés, pour 1900 : dans le tome IV des *Résultats statistiques du recensement français de 1901 ;* pour 1910 : dans le tome I, 2e partie, des *Résultats statistiques du recensement français de 1911.*

En temps ordinaire, la réunion, la vérification et le classement méthodique d'une quantité aussi importante de documents statistiques constitue déjà un travail énorme et délicat. Or, les questionnaires relatifs à la démographie venaient à peine d'être adressés à tous les bureaux de statistique du monde, lorsque éclata la grande guerre européenne. Que l'entreprise ainsi entravée dès son début ait pu être menée à bien, malgré les difficultés de l'heure, malgré les retards et l'interruption des communications postales, c'est un résultat qui honore grandement M. H.-W. Methorst, secrétaire général de l'Institut international de Statistique, auquel le règlement attribue la direction de l'Office permanent.

Nous aurons prochainement le plaisir de renouveler nos cordiales félicitations à notre éminent collègue, puisque, ayant à peine achevé la première partie de sa tâche, il annonce la publication d'une deuxième partie : *Mouvement de la population en Europe*, bientôt suivie d'un troisième fascicule consacré aux données sur l'état et le mouvement de la population des pays hors d'Europe.

Michel HUBER.

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SEANCE DU 17 JANVIER 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Australie	
Bureau confédéral du Recensement et de Statistique. — Annuaire officiel de statistique de la Confédération australienne pour la période de 1901 à 1915 et statistiques corrigées pour la période de 1788 à 1900	Asas 01-15
États-Unis	
DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — Bulletin 189. Decisions of courts affecting labor. 1915	Eucso 15
Bulletin 192. Proceedings of the American Association of public employment offices 1916	Eucsl 16
— Bulletin 194. Union scale of wages and hours of labor may 1915. . . .	Eucs2 15
ÉTAT DU MASSACHUSETTS	
Département du Travail des États-Unis. — Statistique des manufactures pour 1914	Eumabs 14
France	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Direction de l'Agriculture.* — Statistique agricole annuelle. 1914	Fba4 14
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du Travail.* — Travaux des commissions mixtes départementales pour le maintien du travail national. Année 1915. Introduction, procès-verbaux des séances, rapports, vœux adoptés. Tome II	Fda17 15 b
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques.* — Statistique sanitaire de la France. 2e partie. Communes de moins de 5.000 habitants et France entière. Année 1913	Fhcb1 13 b
Russie	
DÉPARTEMENT DES DOUANES. — Commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe. 1er janvier-1er octobre 1916	Rolb 16 e
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — Rapports annuels des gouverneurs sur les récoltes pour 1913.	Sa5 13
— Statistique des élections aux conseils généraux et de celles du suffrage communal en 1916	Sa6a 16
— Statistique annuelle du mouvement de la population. 1913.	Sa1 13
— Les sociétés mutuelles d'assurances (Rente, capitaux-incendie, grêle et gelée, maritime). 1914. Tome II . .	Sa20 14 b
— Statistique des décès. 1912	Sa24 12
Bureau géodésique. — Rapport annuel sur l'arpentage. 1915	Sa1 15
Direction générale des Postes. — Statistique postale annuelle pour 1915. .	Sc1 15
DÉPARTEMENT DE LA MARINE. — Le service sanitaire et les soins donnés aux malades dans la marine, du 1er octobre 1915 au 30 septembre 1916	Sebl 15-16

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — FÉVRIER 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 DÉCEMBRE 1916 ET 17 JANVIER 1917.

NÉCROLOGIE.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

AUGMENTATION DU PRIX DU DINER.

COMMUNICATIONS DU TRÉSORIER ET DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

COMMUNICATION DE M. RENÉ PUPIN : « REVENUS ET BUDGETS D'APRÈS-GUERRE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 DÉCEMBRE 1916 ET 17 JANVIER 1917

La séance est ouverte à 17h 40, sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président, qui met aux voix l'adoption des procès-verbaux des séances des 20 décembre 1916 et 17 janvier 1917, insérés dans les journaux de janvier et février 1917. Ces deux procès-verbaux sont adoptés sans observations.

NÉCROLOGIE

M. le Président fait part à la Société du décès de MM. Louis Fontaine, chef de division en retraite de la Caisse des Dépôts et Consignations, et de M. Auguste Cellerier, directeur des agences étrangères du Crédit Lyonnais.

Il sera publié ultérieurement une notice nécrologique sur chacun de nos très regrettés collègues.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Richard Bloch, et met ensuite aux voix la candidature de M. Gatine, inspecteur général des Finances, présenté par MM. Fernand Faure et Colson, dans la séance du

17 janvier 1917. Cette candidature est acceptée à l'unanimité et M. Gatine est nommé membre titulaire.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNERAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général présente de la part de M. Ancey, notre collègue, un très intéressant travail sur la mise en valeur de notre domaine colonial et une étude de l'infatigable travailleur qu'est M. Dubern sur le Domaine et les perspectives d'union économique internationale. Il remercie ces deux collègues au nom de la Société.

Il annonce ensuite qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il cite :

Finlande. — Annuaire statistique de Finlande pour 1915. Émigration en 1915.

Uruguay. — Annuaire statistique pour les années 1913-1914.

Commune de Milan. — Annuaire statistique.

Banque de France. — Rapport aux actionnaires.

AUGMENTATION DU PRIX DU DINER

M. le Président donne lecture d'une lettre du restaurant Lapérouse, demandant à porter à 10 francs le prix du dîner, fixé primitivement à 7f 50; le dîner a déjà été augmenté de 50 centimes en 1915. L'augmentation nouvelle, coïncidant avec une réduction du nombre de plats, ne paraît pas normale, et le Président et le Secrétaire général feront le nécessaire au mieux des intérêts de la Société.

COMMUNICATIONS DU TRÉSORIER ET DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

M. le Président donne la parole à M. Matrat, trésorier, pour présentation à la Société du bilan du 31 décembre 1916 des comptes de l'exercice écoulé et du budget de prévisions pour 1917 (Voir annexe A).

M. Simiand présente ensuite le rapport inséré en annexe B au présent procès-verbal et conclut à l'approbation des comptes et du projet de budget pour 1917.

M. le Président met aux voix les conclusions de la Commission et engage tous les collègues à bien observer les recommandations si judicieuses qu'a faites M. Simiand.

Il remercie très vivement notre dévoué trésorier et notre sympathique rapporteur.

COMMUNICATION DE M. RENÉ PUPIN SUR LES « REVENUS ET BUDGETS D'APRÈS-GUERRE »

M. le Président donne la parole à M. René Pupin pour le développement de sa communication : « Revenus et budgets d'après-guerre ».

M. Pupin rappelle que dans les temps passés, de 1850 à 1914, sauf exception après l'année terrible, la proportion des budgets de l'État, rapprochés des revenus privés, représentait 13, 14 ou 15 % de la totalité de ceux-ci. Après la guerre actuelle, cette situation changera radicalement.

Quels seront, d'abord, les revenus de la population? L'auteur, se plaçant dans l'hypothèse où la durée de la guerre n'excéderait pas trois années pleines (pour donner une base à ses calculs), admet que les revenus totaux pourraient atteindre le même chiffre qu'en 1911, soit environ 32 milliards, le nombre plus réduit des bénéficiaires devant être compensé sensiblement par le relèvement des recettes individuelles, dû surtout à la hausse des salaires et traitements.

Par contre, le budget de l'État passerait brusquement de 5.200 millions (en 1914) à une douzaine de milliards, se décomposant ainsi :

1° Ancien budget, même comprimé, 5.200 millions (la plus-value des éléments

à conserver, compensant les économies réalisables par la suppression de certains postes);

2° Service de la Dette publique afférente à la guerre (intérieure et extérieure), 4.700 millions;

3° Pensions militaires : 1.500 millions;

4° Lois céréales et mesures de solidarité sociale, environ 600 millions.

Nous restons dans l'hypothèse d'une guerre limitée à trois années, et, dans ce cas, la proportion du budget aux revenus généraux serait d'environ 37 %. Mais, pour bien envisager ce rapport, M. René Pupin estime qu'il y aurait lieu de distinguer entre les dépenses budgétaires, les charges positives et les charges négatives, les premières comprenant l'impôt dont le produit sera affecté au service de notre dette extérieure ou à la subsistance des êtres infortunés que la guerre aura privés de leurs moyens d'existence (pensions); les secondes incorporant les arrérages de notre dette intérieure (qui réalisent une simple mutation de capitaux entre Français).

L'auteur termine en insistant sur les dangers que ferait courir au pays une politique d'étatisme, alors qu'il est plus que jamais nécessaire de développer à l'extrême, de multiplier le travail et les capitaux, dont le monopole n'a jamais su tirer qu'une parcelle des rendements normaux.

MM. d'Eichthal, Courtray, Malzac et Cadoux présentent diverses observations ou demandes d'explications, notamment en ce qui concerne l'exemption d'impôt pour la rente française et l'impôt sur le capital; il apparaît à M. d'Eichthal que les évaluations de dépenses de reconstitution sont trop élevées, et M. Cadoux insiste sur la nécessité de tenir compte des sommes que l'on devra récupérer sur les ennemis soit directement, soit par des compensations à établir ou la remise en état du matériel détruit ou enlevé.

M. le Président remercie M. Pupin et les différents orateurs qui ont pris part à la discussion et la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Raphaël-Georges Lévy.

II

Annexe A au Procès-Verbal de la séance du 21 février 1917

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'ANNÉE 1916

LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

ET

LE BUDGET POUR L'EXERCICE 1917

Chers Collègues,

J'ai l'honneur, comme les années précédentes, de vous présenter le compte recettes et dépenses qui ont été réglées pendant l'année 1916.

A ces comptes annuels, il est joint, d'une part, une situation quinquennale

comparative permettant de suivre la marche financière de la Société de 1912 à 1916, et d'autre part un budget établi en vue de 1917.

La Société poursuit un but d'étude et d'enseignement et s'efforce d'accumuler toutes les indications de fait et de certitude, ainsi que les comparaisons d'une impartialité absolue qui présentent en toutes choses une utilité sociale. Elle n'a donc aucun caractère personnel, financier ou de participation et reste essentiellement sur le terrain scientifique et utilitaire.

Dès lors, dans la Société même, le côté comptable de son service intérieur ne présente pas un intérêt primordial, mais seulement nécessaire pour sa marche quotidienne.

Je me bornerai donc à passer en revue les différents points les plus marquants, en relatant d'abord que la situation générale a été satisfaisante pendant l'année qui vient de s'écouler, malgré les événements sans pareils que notre cher pays traverse et surmonte avec tant de force.

Nous donnerons notre première attention à nos nombreux et bien chers collègues, qui sont aux armées et y remplissent leurs devoirs sacrés de défense avec un courage, une abnégation et un esprit de sacrifice incomparables, auxquels nous adressons nos hommages et notre reconnaissance.

Malgré l'éloignement de nombreux sociétaires, le montant des cotisations reçues en 1916 a atteint la somme de 4.245 francs, c'est-à-dire a dépassé celle inscrite au budget, et n'est ainsi restée que de quelques centaines de francs au-dessous de la somme obtenue pendant les années de paix et de tranquillité.

D'autre part, l'aide effective apportée à notre Société par les subventions des services publics — ministères, Conseil municipal de Paris et Conseil général de la Seine — a été plus large que l'année dernière. En effet, la Ville de Paris a relevé son allocation à 1.000 francs, taux qu'elle nous concède depuis longtemps et qu'elle avait dû réduire temporairement en 1915; et le ministère de l'Agriculture a remis successivement, à quelques mois de distance, 1.200 francs pour chacune des années 1915 et 1916. Cette aide féconde et nécessaire, outre sa propre valeur, est pour nous un encouragement moral, un témoignage précieux, dont nous sommes reconnaissants et que nous justifierons de plus en plus par nos efforts.

Deux défaillances inévitables se sont produites par la force des choses : les cotisations des membres correspondants des pays étrangers, comprises dans le montant indiqué plus haut, se sont réduites à près de moitié de celles versées lorsque toutes les relations sont ouvertes; elles se sont abaissées à 196 francs.

La seconde lacune, de beaucoup la plus lourde financièrement, réside dans les abonnements à notre Journal, qui du chiffre habituel de 1.400 francs au moins se sont effondrés à 825 francs. Le mot est malheureusement juste, mais cet effet sera certainement temporaire : membres résidant à l'étranger ou dans les départements envahis reprendront promptement leurs abonnements. La Commission des finances chargée d'examiner les comptes s'est d'ailleurs préoccupée du taux d'abonnement du journal, qui n'est pas en rapport avec le prix de revient de son impression, surtout dans les conditions

actuelles, et qui semble dès lors devoir donner lieu prochainement à un examen.

Les intérêts perçus sur nos valeurs de portefeuille sont à leur taux normal de revenu et ont même excédé de 36 francs celui de l'année dernière : conséquence de la première souscription à l'emprunt de 1915 pour la défense nationale, qui a été renouvelée cette année sur l'emprunt semblable de 1916, et qui produira le même effet de rendement en 1917. C'est la juste récompense de l'œuvre patriotique qui s'est accomplie.

En définitive, les recettes ont dépassé notablement les prévisions : 19.167f 22 contre 12.500 francs évalués pour le service courant.

Le côté des dépenses réglées pendant l'année 1916 ne donne lieu à aucune observation pour plusieurs de ses diverses sections : loyer, publication de l'Annuaire, frais de bibliothèque, toutes sont restées au niveau des crédits budgétaires.

Les frais d'administration ont présenté une économie sensible malgré la hausse de toutes choses. Quant aux honoraires de rédaction, bien que le Journal ait été plus développé, ils ont laissé libre le tiers de leur dotation, ne prenant que 1.015 francs sur les 1.500 francs inscrits à leur sujet.

Ces économies sont d'autant plus heureuses que l'impression du Journal a causé un dépassement correspondant, malgré les efforts du secrétaire général pour limiter cet excédent, en présence de l'augmentation des tarifs d'impression dont il sera parlé plus loin en vue du budget de 1917, travaux qui, s'ils sont les plus coûteux pour la Société, sont en même temps les plus nécessaires pour elle.

En effet, il importe essentiellement de constater que l'action vive et directe de la Société consiste dans la publication de ses études et que dès lors, tout en fixant dans une juste limite les dépenses de cette nature, on peut accepter certain dépassement sous ce rapport, surtout lorsqu'il doit être temporaire comme cela se produit actuellement par suite de circonstances majeures.

D'ailleurs, si l'ensemble des charges du service courant s'est élevé à 13.705f 14 et celui des recettes à 13.167f 22 seulement, l'écart est limité en définitive cette année à 537f 93, somme en regard de laquelle des disponibles équivalents se sont souvent révélés.

En dehors du service courant, la deuxième partie des comptes, relative aux opérations d'ordre, montre en première ligne les versements effectués par divers sociétaires pour racheter leurs cotisations, versements qui se sont élevés à 1.080 francs, somme devant rester immobilisée en réserve viagère.

D'autre part, l'amortissement d'une obligation P.-L.-M. 3 % du legs Coste, compte courant disponible, remplacée par un titre semblable, a produit un boni de 159f 96.

De plus, les comptes courants des legs Mercet et Coste ont reçu leurs intérêts usuels (288 et 1.593 francs), ce qui a permis pour ce dernier compte de faire face à la souscription de 100 francs de rente 5 % à l'emprunt 1916 pour la défense nationale, comme il a été dit plus haut.

Il reste maintenant à exposer certaines vues qui ont présidé, sur quelques points, à l'établissement du budget pour 1917.

Les recettes sont prévues comme l'année précédente, dont la situation, en ce qui concerne la Société, peut être considérée comme analogue. Seuls les abonnements peuvent différer; mais il a paru préférable de les maintenir avec les prévisions de l'année précédente, parce que l'abaissement qui s'est produit est temporaire et peut disparaître à la prochaine éclaircie qui peut être espérée dans le cours de l'année, et notamment aussi parce que la somme finale de 538 francs inscrite à l'avoir de la deuxième partie du budget, sans emploi formel, ferait face à une insuffisance et maintiendrait ainsi l'ensemble de l'équilibre financier.

Sous le rapport des dépenses d'administration, un très léger relèvement de 50 francs au total (20 + 30) est prévu aux frais de convocations et de recouvrements, en raison des relèvements multiples des tarifs de la poste, relèvements beaucoup plus élevés, mais que les disponibles réalisés cette année peuvent permettre de croire suffisants pour couvrir les nouveaux excédents qui surviendraient.

Quant aux prévisions pour l'impression de l'Annuaire et surtout du Journal, dont l'importance est capitale pour la Société, on doit constater que le tarif des travaux a été augmenté en 1916 de 20 %, par rapport aux prix antérieurs aux hostilités, sans que l'effet s'en soit fait pleinement sentir, mais que l'imprimeur vient de déclarer qu'il se voit contraint d'appliquer une nouvelle augmentation en 1917, « en raison de la rareté de la main-d'œuvre et des prix excessifs des papiers qui parfois même ont fait absolument défaut ».

Cet accroissement, qui vient en effet de se produire, porte à près de 60 % la différence totale avec les prix du temps de paix pour ce qui se rapporte à la partie générale des impressions, c'est-à-dire la composition du texte, les tirages et la fourniture du papier.

Bien que cette mesure ne puisse avoir qu'un caractère temporaire qui découle, d'après l'avis même de l'imprimeur, des nécessités de l'heure présente, elle doit amener nécessairement des dispositions restrictives et d'entente.

Un autre point, moins général, mais intéressant, réside dans la surélévation qui frappe de près de 90 % le prix de l'heure des corrections faites après composition du texte, alors que cette nature de frais est généralement fréquente et très élevée dans les diverses imprimeries et qu'il serait de la plus grande nécessité de les éviter le plus possible, en composant presque exclusivement sur manuscrits et documents de texte définitif, dès lors presque sans corrections.

Qu'on me permette à ce sujet de dire que, par expérience personnelle vieille de quarante années et faite à mes propres frais pour une forte publication, d'ailleurs étrangère à la Société de Statistique, que des rectifications et des compléments après coup peuvent, sans qu'on s'en doute, arriver à doubler la charge de la composition d'origine.

Pour terminer ce qui concerne le budget de 1917, l'Annuaire est inscrit avec un léger supplément de 20 francs, faisant correspondre le crédit au tirage restreint qui vient d'être effectué.

D'autre part, le supplément pour frais d'impression du Journal, figurant à la fin de la deuxième partie du budget, est porté à 1.500 francs, graphiques compris, sans préjudice de recours encore possible sur le reliquat final de 538 francs, afin de pouvoir faire face aux dernières nécessités qui se produiraient, malgré les économies qu'on s'efforcera de réaliser, tout en maintenant la publicité des travaux de la Société au niveau que comporte le rang de notre œuvre.

J'ai l'honneur de soumettre, sous la réserve de ces observations, les comptes et le budget dont il s'agit.

Le Trésorier,
P. Matrat.

Paris, le 12 février 1917.

Annexe B au Procès-Verbal de la séance du 21 février 1917

RAPPORT PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA

COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Par M. François SIMIAND

VICE-PRÉSIDENT

A la séance du 21 février 1917

Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission des fonds et archives sur les comptes de 1916, la situation financière à la fin de cet exercice, le budget de 1917. La Commission s'est réunie le 14 courant sous la présidence de M. Neymarck, notre président, M. Raphaël-Georges Lévy, ayant été empêché.

Étaient présents : MM. Meuriot, vice-président; Barriol, secrétaire général, et votre Rapporteur.

La Commission a examiné avec soin les comptes et les documents à l'appui que lui a présentés M. Matrat. Elle a vérifié l'état du portefeuille et étudié les divers points qui dans le compte de gestion, le bilan ou le budget paraissaient pouvoir soulever des observations. Elle n'a pu que rendre hommage au soin, à la précision et à la sûreté avec lesquels notre cher et respecté trésorier s'est une fois de plus acquitté de ses fonctions. Son rapport vous a indiqué déjà tous les éléments de ce compte rendu et de ces prévisions et, par là, a beaucoup facilité ma tâche. Je ne ferai que reprendre brièvement les points sur lesquels la Commission m'a chargé d'appeler votre attention.

Ce que le tableau quinquennal, qui nous est présenté selon l'usage, fait ressortir avant tout, c'est que les événements de guerre ont, en somme, atteint la situation financière de notre Société beaucoup moins qu'on n'aurait pu le

craindre et beaucoup moins qu'ils n'ont atteint celle d'autres sociétés savantes ou groupements d'études. En particulier la comparaison entre l'exercice 1916 et l'exercice précédent est, au total, tout à fait rassurante sur les conséquences de ces événements pour notre Association. Si nous comparons les recettes et les dépenses effectivement réalisées à celles qui étaient prévues, nous trouvons une concordance satisfaisante pour la plupart des postes. Quelques points cependant demandent qu'on s'y arrête. C'est d'abord cette baisse sur les abonnements que le rapport de notre trésorier a déjà mise en évidence. A quoi peut tenir, de 1915 à 1916, cette chute qu'il n'a pas craint d'appeler un « effondrement », alors que, de 1914 à 1915, les chiffres s'étaient sensiblement maintenus? Votre Commission a jugé que la question importait assez à l'avenir de notre Journal pour demander que notre éditeur soit invité à examiner sur quelles catégories d'abonnés ont porté ces défaillances, s'il s'agit d'abonnements collectifs ou d'abonnements individuels, et de quelles catégories parmi ces derniers? La réponse à ces questions, nous l'espérons, nous apportera une explication et pourra nous indiquer le remède. La brèche ainsi faite dans notre recette n'apparaît cependant pas, même dans le total de la seule première partie des recettes, grâce à un retard de subvention importante rattrapé en 1916; mais comme on ne peut évidemment compter sur une aide régulière de cette sorte, il faut aviser.

Aux dépenses, c'est aussi le Journal, mais ici par l'augmentation de son coût, qui mérite sérieuse considération. Nul d'entre nous ne songe à restreindre cette publication, qui est la manifestation essentielle de l'activité d'une société telle que la nôtre, qui est le lien entre tous les membres, qui est son moyen d'action en dehors d'elle en France et à l'étranger. Mais si nous avons pu faire face en 1916 à l'accroissement des frais d'impression dont M. Matrat vous a dit le taux, il n'en faut pas moins songer à des mesures sur lesquelles je vais revenir à propos du budget de 1917.

Au chef des dépenses extraordinaires, notons la souscription à l'emprunt français 5 % 1916, par laquelle le Conseil a tenu à honneur de nous associer à cette œuvre nationale, et le remploi du remboursement d'une obligation P.-L.-M. sortie à un tirage. Le tableau n° 1 résume la comparaison des recettes et dépenses prévues et effectives.

Le tableau n° 2 résume la comparaison du bilan actif et passif au 31 décembre de chacune des années 1915 et 1916.

Nous avons continué, selon l'usage, d'évaluer les titres en portefeuille au coût d'acquisition. Comme ce sont des valeurs de tout repos et qu'il n'est pas question pour nous de réaliser la moindre part de ce patrimoine, puisque nos recettes courantes couvrent régulièrement nos dépenses courantes, cette méthode est certainement la meilleure; et les revenus des legs sont venus régulièrement accroître les fonds dont nous pouvons disposer et ont permis la souscription dont je viens de parler. Les espèces en caisse se sont augmentées de l'un à l'autre des bilans.

Dans le projet de budget pour 1917, ce qui mérite encore et surtout notre attention, ce sont les postes relatifs au Journal. Aux prévisions de recettes, le chiffre d'abonnements antérieur a été maintenu, parce que nous espérons bien que, par notre effort, auquel le Conseil vous demande de vous associer,

nous réussirons à relever les chiffres de 1916. D'autre part, le Conseil a mis à l'étude la question du relèvement du taux de l'abonnement au moins pour les

TABLEAU I

EXERCICE 1916

	RECETTES			DÉPENSES	
	Prévues	Effectives		Prévues	Effectives
1re Partie.			**1re Partie.**		
Cotisations	4.200 »	4.245 »	Administration	3.500 »	3.236,60
Journal	1.440 »	825 »	Loyer	1.000 »	1.000,80
Revenu de titres sans affectation spéciale	3.500 »	3.537,22	Journal	7.300 »	8.841,49
Subventions	3.360 »	4.560 »	Annuaire	300 »	268,10
			Bibliothèque	350 »	358,15
			Frais extraordinaires	50 »	.....
TOTAUX	12.500 »	13.167,22	TOTAUX	12.500 »	13.705,14
2e Partie.			**2e Partie.**		
Rachats de cotisations	420 »	1.080 »	Supplément pour journal	1.100 »	.....
Legs Coste, Mercet, Bourdin	1.974 »	1.917,36	Dépenses extraordinaires	.....	2.088,45
Amortissement d'obligations P.-L.-M. 3 %	.....	491,41	Réserves des annuités; divers et reliquat	1.294 »	.....
TOTAUX	2.394	3.488,77	TOTAUX	2.394 »	2.088,45
TOTAUX GÉNÉRAUX	14.894 »	16.655,99	TOTAUX GÉNÉRAUX	14.894 »	15.793,59

nouveaux abonnés, ce qui serait une prime à la fidélité des anciens. Du côté des dépenses, nous devons, sans diminuer la valeur ni l'étendue de la publication, nous efforcer sans doute de les comprimer. Nous tâcherons d'obtenir

TABLEAU II

BILAN

	ACTIF au 31 décembre			PASSIF au 31 décembre	
	1915	1916		1915	1916
Espèces en caisse	4.036,67	4.899,07	Capital de legs	56.197,35	56.197,35
			Réserve sur cotisations rachetées	29.023,03	29.419,13
Titres sans affectation spéciale	102.173,47	102.473,47	Fonds sans affectation spéciale	71.773,91	71.739,69
			Cotisations en cours de rachat	1.560 »	1.740 »
Titres avec affectation	55.902,60	55.902,60	Provision Médaille Bourdin	108 »	111 »
Disponibilités	4.605,85	6.202,89	Comptes courants (Legs Coste et Mercet)	8.356,30	10.237,86
TOTAUX	167.018,59	169.478,03	TOTAUX	167.018,59	169.478,03

de l'imprimeur les meilleures conditions possibles. Mais les augmentations de tarifs tenant aux conditions générales ne dépendent ni de lui ni de nous. Il est, par contre, une économie qui dépend de nous, j'entends de tous les collaborateurs du Journal : c'est le chapitre des corrections d'épreuves. M. Matrat vous a dit le relèvement considérable du tarif de cette opération. La Commission m'a donc chargé de demander tout spécialement à tous les collaborateurs du Journal de s'attacher à ne donner à notre secrétaire général (qui ne s'en

plaindra pas) que des manuscrits aussi arrêtés et établis de façon aussi définitive que possible, et de s'attacher encore à ne faire que les corrections vraiment indispensables et les plus économiques. Cela est un vœu très pressant, sur lequel nous ne saurions trop insister. Je noterai, d'autre part, que l'augmentation des frais d'impression a été, pour une part notable, fort atténuée par une diminution de frais de rédaction pour laquelle nous exprimons à qui de droit toute notre reconnaissance; si bien qu'au total les dépenses globales du Journal (impression et rédaction), calculées par page imprimée, ne se sont pas autant élevées par rapport aux années antérieures que l'augmentation des frais d'impression pouvait le faire craindre.

Mais il y a une autre remarque aussi importante qu'appellent également les calculs intéressants établis par notre secrétaire général et qu'il a bien voulu me communiquer. Si le total de nos dépenses pour le Journal s'est sensiblement élevé, comme je viens de le dire, depuis la guerre, en revanche, les dépenses d'administration par membre de la Société n'ont presque pas monté de 1915 à 1916 et se trouvent en 1916 encore inférieures à ce qu'elles ont été en des années antérieures à la guerre. Qu'est-ce à dire, sinon qu'à la hausse des dépenses, si elle doit se continuer, il y a un remède essentiel, qui est l'augmentation de nos membres? et les résultats obtenus à cet égard de l'une à l'autre des années qui précèdent sont des plus encourageants. Alors que beaucoup de sociétés savantes ont eu leur vie comprimée ou même suspendue par la guerre, n'est-ce pas une remarquable preuve de vitalité que ce maintien et ce développement de notre recrutement au cours de la guerre même? Sans doute, nous savons bien tout ce que, dans ces résultats, nous devons à ceux qui ont donné leur temps et leur action à la vie de la Société pendant cette période, à notre président, aux auteurs de communications et collaborateurs du Journal et à notre cher secrétaire général; mais ils m'en voudraient, j'en suis sûr, de ne pas dire que nous le devons aussi à l'objet même du travail de la Société, à la valeur qu'il conserve et qui ne peut même que s'accroître dans les événements que nous traversons et dans la suite qu'ils présagent.

Me sera-t-il permis d'ajouter quelques mots pour ceux des membres de la Société que leur situation militaire ou leur emploi du temps de guerre a retenu et retient encore éloignés de vos séances? Ils se rendent compte, autant et mieux que personne, que dans l'action même à laquelle ils sont attachés, se préparent des éléments nombreux qui appelleront, pour être mis en valeur et même pour être pratiquement utilisés, des études de divers ordres, et notamment — et je dirai : presque avant tout — des études d'ordre statistique. J'en sais plus d'un qui a, dès maintenant, fait effort pour préparer ou aider à préparer ce travail ultérieur. Mais, s'il ne peut être dès maintenant poussé comme il le sera plus tard, tous sont heureux, en tout cas, de savoir que le foyer où, le moment venu, pourront être apportées et élaborées toutes ces données non seulement ne s'est pas éteint pendant la tourmente, mais au contraire a été entretenu et alimenté par des activités diligentes et dévouées; et je ne doute pas que je puisse en leur nom à tous exprimer à ces dévouements et à ces activités toute leur reconnaissance.

Je ne saurais terminer ce rapport de la Commission des fonds et archives sans renouveler à notre cher trésorier tous nos remerciements les plus sincères

et sans ajouter tous nos vœux pour qu'il veuille bien le plus longtemps possible nous conserver sa précieuse collaboration.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1916

ACTIF

ESPÈCES

En caisse	111f 06	4899f 07
Au Crédit Foncier de France	900 29	
Au Comptoir National d'Escompte	3 887 72	

PORTEFEUILLE

(PRIX D'ACHAT)

1° Titres sans affectation spéciale

A. *Déposés au Crédit Foncier :*

100 fr. de rente 5 % de l'emprunt de 1915 pour la Défense nationale (Certificat nominatif de la souscription) [Récépissé n° 10 981 437]			1 745f »
204 fr. de rente 3 % (résultant de la conversion de 306 fr. de rente 4 1/2 % réduits à 238 fr. de rente 3 1/2 %). [Récépissé n° 126 913]	7 163f »		
70 obligations foncières 3 % 1883 (Récépissés n°s 263 990, 275 268 et 995 736)	29 317 90		
4 obligations communales 2.60 % 1892 (Récépissé n° 275 269) [N^os des obligations à lots 164 789 à 164 792]	2 014 65	64 067 38	
1/4 obligation Ville de Paris 2 % 1898 (Récépissé n° 314 960) [N° de l'obligation à lots 557 760 2e quart]	111 03		
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 % (Récépissé n° 297 568)	1 400 85		
26 obligations du gouvernement général de l'Indo-Chine 3 1/2 % 1898 (Récépissés n°s 322 939 et 406 536)	13 039 15		
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 % (Récépissé n° 409 390)	11 020 80		93 587 38
30 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % anciennes (Récépissé n° 620 607)	12 926 »	21 546 »	
20 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 620 608)	8 620 »		
18 obligations chemin de fer Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 741 565)		7 974 »	
2 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 789 486)		860 20	
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 789 485)		1 285 75	2 936 49
2 obligations Ville de Paris 3 % emprunt 1910, libérées (n^os des obligations à lots 517 517 et 517 522) [Récépissé n° 849 461]		790 54	
4 obligations Foncières 3 % 1883 (Récépissé n° 823 294)			1 685 »
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 916 459)			1 228 80

B. *Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :*

2 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récépissé n° 501 926)	852 80	1 290 80
1 obligation Foncière 3 % 1883 (Récépissé n° 427 725)	438 »	

MONTANT des titres ci-dessus	102 473f 47
TOTAL des titres ci-dessus et des espèces . . *A reporter*	107 372f 54

ACTIF (*Suite*)

Report.		107 372f 54

2° Titres affectés à la représentation des legs suivants

C. *Déposés au Crédit Foncier :*

Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 % (Récépissé n° 172226). . .	997f 60	5791 60
Legs Bresson : 25 fr. de rente 3 % (Récépisse n° 670765) . . .	805 »	
Legs Hancock : 7 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % nouvelles (Récépisse n° 789485).	2989 »	
Legs Levasseur : 33 fr. de rente 3 % (Récépissé n° 743712) .	1000 »	

D. *Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :*

Legs Coste : 98 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récépissé 501926)	41789 »	50111 »
Legs Mercet : 19 obligations Foncières 3 % 1883 (Récépissé n° 427725)	8322 »	

3° Titres d'arrérages du legs Coste en compte courant

E. *Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris:*

1 obligation chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 732507)	366 09	6202 89
1 obligation semblable (Récepisse n° 1055831)	338 45	
3 obligations semblables (Récépissé n° 504246)	1283 40	
6 obligations semblables (Récépisse n° 721551).	2464 95	
Titre de 100 fr. 5 % Rente de l'Emprunt 1916 pour la Défense nationale (Certificat nominatif de la souscription) . .	1750 »	

DIVERS

Bibliothèque :

Pour mémoire.	Valeur des livres.	» »
	Numeros du Journal en magasin.	» »
	TOTAL DE L'ACTIF.	169478f 03

PASSIF

Capital des legs suivants

Legs Bourdin	997f 60	56197f 35
Legs Bresson	805 »	
Legs Coste	41934 75	
Legs Mercet.	8460 »	
Legs Hancock	3000 »	
Legs Levasseur	1000 »	
Réserve sur cotisations rachetées (1)		29419 13
Fonds sans affectation speciale, dont 22000 fr. provenant de l'attribution faite à la Société de Statistique, sur le legs fait à l'État par M. Giffard, et 20580f 32 montant de l'indemnité des assurances pour l'incendie des collections du Journal de la Société		71739 69
Cotisations en cours de rachat (Reçu 29 annuités de 60 fr.). . . .		1740 »
Provision pour medaille Bourdin		144 »
Comptes courants des legs Coste et Mercet:		
Legs Coste : Titres d'arrérages disponibles.	6202 89	9231 66
Fonds d'arrérages disponibles	3028 77	
Legs Mercet : Fonds d'arrérages disponibles		1006 20
TOTAL DU PASSIF.		109478f 03

(1) Cette réserve s'est reduite en 1916 par suite du décès de deux membres perpétuels et augmentée par l'inscription de trois membres ayant racheté leurs cotisations.

COMPTES DE 1916

RECETTES

Espèces au 1er janvier 1916 :

En caisse	355f 20	4036f 67
Au Crédit Foncier	111 27	
Au Comptoir National d'Escompte	3 570 20	

1re Partie

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant

Cotisations : Membres titulaires	4049f »	4245f »
— Membres correspondants	196 »	
Journal : Abonnements et vente de numéros		825 »
Intérêts non réservés sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds au Crédit Foncier, et divers		3537 22
Subventions reçues en 1916 :		
Ville de Paris : année 1915	1000 »	4560 »
Conseil général de la Seine : 1915	500 »	
Ministère de l'Agriculture : 1915 et 1916	2400 »	
Ministère de l'Instruction publique : 1916	300 »	
Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale : 1916	360 »	
Recettes effectuées en 1916 (1re partie)		13167f 22

2e Partie

Recettes spéciales et Règlements d'ordre

Annuités : 18 annuités de 60 fr. pour rachats successifs de cotisations		1080f »
Legs Mercet : Reçu net en 1916 en compte courant au Comptoir d'Escompte	288f »	1881 36
Legs Coste : Reçu net en 1916 en compte courant au Comptoir d'Escompte	1593 36	
Amortissement d'une obligation P.-L.-M. 3 %		491 41
Legs Bourdin : Intérêts de ce legs en 1916 inscrits en provision pour la médaille		36 »
Recettes spéciales de la 2e partie		3488f 77
Total de la 1re et de la 2e partie		16655f 99
Total général		20692f 66

COMPTES DE 1916

DÉPENSES

1re Partie

Paiements effectués pendant l'année pour le service courant

Administration :		
Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	1776f 50	3236f 60
Frais de convocations	315 80	
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, correspondance, etc.	1144 30	
Loyer : payé en 1915		1000 80
Journal : Impression et frais d'envoi	7826 49	8841 49
— Rédaction en 1916, tableaux et graphiques	1015 »	
Annuaire : Impression et envoi		268 10
Bibliothèque		
Allocations mensuelles au bibliothécaire	300 »	358 15
Reliures et imprimés	58 15	
Frais extraordinaires et de représentation		» »
Dépenses réglées en 1914 (1re partie)		13705f 14

2e Partie

Dépenses spéciales, placements et règlements d'ordre

Souscription à 100 fr. de rente 5 % de l'emprunt 1916 de la Défense nationale	1750f »
Achat d'une obligation P.-L.-M. remplaçant celle amortie	338 45
Total de la 2e partie	2088f 45
Total de la 1re et de la 2e partie	15793f 59

Espèces au 31 décembre 1916

En caisse	111f 06	4899f 07
Au Crédit Foncier	900 29	
Au Comptoir National d'Escompte	3887 72	
Total général égal		20692f 66

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1917

RECETTES

1re Partie

Cotisations			4200f »
Journal : abonnements et ventes			1440 »
Revenus des titres du portefeuille et des comptes courants au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte			3500 »
Subventions :			
Ville de Paris	1000f »		3360 »
Ministère de l'Agriculture	1200 »		
Ministère de l'Instruction publique (abonn. au Journal)	300 »		
Ministère des Travaux publics	Mémoire		
Conseil général de la Seine	500f »		
Ministère du Travail et de la Prévoyance (abon. au Journ.)	360 »		
Total de la première partie			12500f »

2e Partie

8 annuités en 1917 pr rachats de cotisations en cours	480f »
Revenus du legs Coste	1600 »
— Mercet	280 »
— Bourdin	36 »
— Bresson	25 »
— Hancok	100 »
— Levasseur	33 »
Total de la seconde partie	2554f »
Total général	15054f »

DÉPENSES

1re Partie

Administration :			
Secrétariat général, frais de bureau, correspondance, etc	1950f »		3550f »
Frais de convocations	420 »		
Trésorerie, archives, frais de recouvrement	1180 »		
Loyer :			
Salles des réunions et bibliothèque			1000 »
Journal :			
Impression et envoi	5500 »		7250 »
Rédaction	1500 »		
Graphiques	250 »		
Annuaire :			
Impression et envoi			320 »
Bibliothèque :			
Livres, reliures et frais divers			330 »
Dépenses diverses :			
Frais extraordinaires et de représentation			50 »
Total de la première partie			12500f »

2e Partie

Supplément éventuel d'impression pour l'extension du journal :		
Le journal	1400 »	1500f »
Les graphiques	100 »	
Réserve des annuités ci-contre		480 »
— des revenus du legs Bourdin pour sa médaille		36 »
— des revenus des divers legs pour les prix et publications concernant ces legs, dépenses imputables et frais s'y rapportant		538 »
Total de la seconde partie		2554f »
Total général		15054f »

Le Trésorier,
Paul MATRAT.

SOCIÉTÉ
DE STATISTIQUE
DE PARIS

RELEVÉ COMPARATIF QUINQUENNAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE DIVERS CHAPITRES

Situation au 31 décembre des années 1912 à 1916

DÉSIGNATIONS	1912	1913	1914 [15]	1915	1916
Recettes du service courant :					
Cotisations encaissées	5 341,25	5 050 »	5 018 »	4 182 » [19]	4 245 » [19]
Abonnements et vente du Journal	1 446,25 [1]	1 527,75 [1]	1 458 »	1 442 »	825 »
Revenus des valeurs	3 576,23	3 453,32	3 481 » [15]	3 457,54	3 537,22
Subventions	3 300 »	3 360 » [2]	2 160 » [2]	3 060 »	4 560 »
TOTAL du service courant	13 663,73	13 391,07	12 117 »	12 141,54	13 167,22
Recettes spéciales :					
Annuités pour rachats de cotisations	1 520 » [3]	1 320 » [3]	840 » [3]	480 » [3]	1 080 »
Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes pour remboursement d'avances	90 » [4]	» » [4]	» » [4]	» » [4]	» »
Revenus des legs	1 777,90	2 017,68	1 679,82 [16]	2 012 »	1 917,36
Recettes exceptionnelles	1 000 » [8]	» »	98,30 [17]	» »	401,41 [20]
TOTAL général des recettes	18 051,63	16 758,75	14 735,12	14 633,54	16 655,99
Dépenses du service courant :					
Administration, assemblées, recouvrements, etc.	3 558,54	3 362,30	3 477,20	3 357,70	3 236,60
Loyer	1 000 »	1 000 »	750 »	1 000,80	1 000,80
Journal (impression, graphiques, rédaction, etc.)	9 645,05 [6]	9 191,51 [6]	6 745,91 [6]	8 353,96 [6]	8 841,49 [6]
Annuaire	286,40	276,40	300,50	267,65	268,10
Bibliothèque	280,20	281,15	319,05	305,75	358,15
Dépenses extraordinaires	» »	174,95	111,85 [10]	» »	» »
TOTAL du service courant	14 770,19	14 286,31	11 704,51	13 285,86	13 705,14
Dépenses spéciales	4 693,75	960,55 [10]	2 000 » [18]	1 745 » [20]	2 088,45 [20]
TOTAUX	19 463,94	15 246,86	13 704,51	15 030,86	15 793,59
Situation :					
Valeurs en portefeuille	161 335,22 [12]	161 335,22 [12]	161 236,92 [17]	162 981,92	164 578,96
Annuités à recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes	» » [13]	» » [13]	» »	» »	» »
En caisse et dépôts	1 891,49	3 403,38	4 433,99	4 036,67	4 899,07
TOTAUX	163 226,71	164 738,60	165 670,91	167 018,59	169 478,03

Nombre des Membres au 31 décembre :					
Membre d'honneur	»	1	1	1	1
Membres titulaires à vie	101	102	106	100	98
Membres titulaires non rachetés	210	236	239	234	233
Membres honoraires associés	66	70	70	52	52
Membres correspondants	34	32	31	32	30
TOTAUX	411	441	447	419	414

1. Presque exclusivement par abonnements. Vente de numéros détachés variant de 37 à 68 fr. au total.
2. La subvention du ministère de l'Agriculture a été de 1 000 fr. en 1907, 1908 et 1909 et de 1 200 fr. en 1910, 1911, 1912 et 1913. Celle de 1914 sera concédée en 1915 seulement. — En outre, les subventions n'ont pas toujours été payées pendant les années auxquelles elles se rapportaient. La subvention de 1 000 fr., en 1914, de la Ville de Paris, et celle du Conseil général de la Seine, de 500 fr. en 1914, ne seront mandatées qu'en 1915.
3. Rachats de cotisations plus nombreux : 4 rachats complets et 17 annuités en 1910 ; 2 rachats complets et 15 annuités en 1911 ; 2 rachats complets et 17 annuités en 1912 et 1913, 14 annuités en 1914, 8 seulement en 1915.
4. A partir de 1907, l'annuité du remboursement d'un prêt fait à l'Hôtel des Sociétés savantes est restée seule. En 1912, dernière annuité.
5. Une indemnité reçue en espèces, en 1907, pour l'incendie des collections du Journal de la Société. En outre, un crédit de 7 000 fr. a été ouvert par la Maison Berger-Levrault et Cie, à titre d'indemnité complémentaire au sujet de cet incendie (suite voir nº 14).
6. Feuilles en plus pour l'impression du Journal en 1909, 1910, 1911 et surtout 1912 et 1913. Tableaux et graphiques spéciaux en 1912. Réduction du Journal en 1914 par suite de la guerre. — Augmentation du prix d'impression par suite de la guerre.
7. En 1912, placement 1 228 fr. 80 en 3 obligations P.-L.-M. pour le portefeuille général et 2 464 fr. 95 en 6 obligations semblables pour le compte courant du legs Coste.
8. Remboursement de 30 fr. de rente amortissable (998 fr.). — Cotisations spéciales (1 020 fr.) et constitution de ressources et de crédit pour le Cinquantenaire de la Société, suivant détail au compte de 1909, et allocation gracieuse de 8 000 fr. par l'Institut international de Statistique, pour participation de la Société aux réceptions de la XIIe session de l'Institut. En 1910, montant net du legs Mercet, 8 460 fr., et du legs Hancock, 3 000 fr. En 1912, legs Levasseur, 1 000 fr.
9. Remploi de 978 fr. 57 en 30 fr. de rente amortissable. — Absorption du solde du crédit ouvert par MM. Berger-Levrault ; frais de réception des membres et invités de l'Institut international et placement de 7 974 fr., le tout suivant compte de 1909.
10. Achat de la médaille du prix Bourdin en 1910 et 1913. — Médaille de Foville en 1914.
11. En 1910 : placements legs Mercet, 8 322 fr. ; legs Hancock, 2 989 fr. ; placements divers, 5 702 fr. 80. Remboursement de 3 242 fr. 30 sur les 8 000 fr. ci-dessus, pour impressions supplémentaires.
12. Portefeuille déposé au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte de Paris, y compris les valeurs des legs, capital et comptes courants. Placement, en 1907, de l'indemnité payée pour l'incendie des collections du Journal et d'un reliquat. Accroissements de 1908 à 1911, notamment par suite des placements du montant des legs.
13. Réductions progressives des annuités restant dues par l'Hôtel des Sociétés savantes pour cession de corps de bibliothèques et pour prêt fait par la Société ; à partir d'avril 1907, les annuités sur le prêt restent seules dues. En 1912, dernier trimestre reçu pour solde.
14. Partie restant due par la Maison Berger-Levrault sur la créance de 7 000 fr. pour indemnité complémentaire concédée par cette Maison pour l'incendie des collections du Journal de la Société (1 394 fr. 30 ont été affectés à l'impression du catalogue de la Bibliothèque). Solde de 5 605 fr. 70 employé en 1909 lors du Cinquantenaire de la Société et de la XIIe session de l'Institut international pour l'impression de l'ouvrage *La Statistique à Paris*, et pour la publication des comptes rendus (Journal d'août 1910 spécial). — Réduction du nombre des abonnements au Journal de la Société en 1916, par suite de la guerre.
15. Par suite de la guerre, et de l'envoi de leurs archives en province, le Crédit Foncier et le Comptoir National d'escompte n'ont pas pu indiquer à temps pour les comptes les détails exacts de leurs encaissements des revenus des valeurs en dépôt dans leurs caisses. Il y a été suppléé par des évaluations approximatives très strictes.
16. Comme ci-dessus pour les revenus des legs. — Certains n'ont pas été encaissés en 1914 aux époques ordinaires, mais le seront en 1915.
17. Bonification sur une obligation foncière remboursée et remplacée par une semblable. — Légère réduction du portefeuille en 1914 par suite de ce remboursement.
18. Contribution de la Société en 1914 pour la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique.
19. Cotisations non réalisées, en partie seulement, par suite de la guerre, des mobilisations de sociétaires et de l'interruption des relations avec diverses contrées.
20. Souscription à l'emprunt de 1915, à l'emprunt de la Défense nationale (100 fr. de rente 5 %, 1 745 fr.) — (100 fr. de rente 5 % en 1916, 1 750 fr.) — En 1916 amortissement d'une obligation P.-L.-M. 3 % (491 fr. 41) remplacée par une obligation semblable (338 fr. 45).

Le Trésorier, **Paul MATRAT.**

III

L'ALLEMAGNE DE DEMAIN

(*Suite*) (1)

III. EN RUSSIE

I

De tout temps, il a existé un mouvement migratoire, plus ou moins actif, de l'Allemagne vers l'est. Mais c'est surtout à partir du dix-huitième siècle qu'il a pris une allure régulière et, depuis cette époque lointaine, on peut le suivre, surtout en Pologne, et constater qu'il s'est étendu et développé au grand jour, sous la direction patiente, persévérante et habile de la Prusse.

Le dernier dénombrement de la population de la Russie a été effectué en 1897. A cette époque, le nombre des recensés dont l'allemand était la langue maternelle s'élevait à 1.790.000 pour tout l'Empire et le nombre des sujets allemands à 158.000. Assurément, ces chiffres sont trop anciens pour qu'on puisse leur attribuer une valeur numérique absolue. Depuis vingt ans, la marche envahissante du germanisme n'a fait que s'accentuer, et il est permis de dire que les ressortissants de la langue allemande sont, au bas mot, 2 millions aujourd'hui. En l'absence d'autres documents plus récents, les chiffres de 1897 sont néanmoins intéressants, car ils précisent et localisent les groupements germaniques.

Nombre des recensés dans l'Empire russe dont l'allemand était la langue maternelle (1897).

	Hommes	Femmes	Total
Russie d'Europe.	647.621	664.567	1.312.188
Pologne	199.549	207.725	407.274
Caucase	29.002	27.727	56.729
Sibérie.	3.761	1.663	5.424
Asie centrale	5.080	3.794	8.874
Total pour tout l'Empire.	885.013	905.476	1.790.489

1° En ce qui concerne la *Russie d'Europe* (Voir tableau XVIII), l'émigration allemande est surtout marquée dans les trois groupes ci-dessous : au nord, dans les gouvernements de Grodno (10.000), Kovno (21.000), Courlande (51.000), Livonie (98.000), Esthonie (16.000). Au sud, dans les gouvernements de Volhynie (171.000), Kiev (14.000), Bessarabie (60.000), Kherson (123.000), Tauride (78.000), Ekaterinoslav (80.000). Enfin le long du

---

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéros de novembre et décembre 1916.

TABLEAU XVIII.

Répartition des recensés dont l'allemand était la langue maternelle, par provinces ou gouvernements (Russie d'Europe; 1897).

PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Arkhangel	118	191	309	Kourlande	23.372	27.645	51.017	Samara	112.558	111.778	224.336
Astrakhan	2.521	2.641	5.162	Koursk	487	531	1.018	Saint-Pétersbourg	28.992	34.465	63.457
Bessarabie	30.636	29.570	60.206	Livonie	44.770	53.803	98.573	(Ville de Saint-Pétersbourg)	22.662	28.118	50.780
Vilna	1.799	2.074	3.873	Minsk	2.185	1.802	3.987	Saratov	83.512	83.016	166.528
Vitebsk	3.934	3.427	7.361	Moghilev	896	910	1.806	Simbirsk	304	289	593
Vladimir	284	329	613	Moscou	9.225	9.891	19.116	Smolensk	879	848	1.727
Vologda	108	118	226	(Ville de Moscou)	8.496	9.221	17.717	Tauride	39.605	38.700	78.305
Volhynie	84.949	86.382	171.331	Nijni-Novgorod	465	447	912	Tambov	599	645	1.244
Voronège	980	1.002	1.982	Novgorod	2.194	1.994	4.188	Tver	518	512	1.090
Viatka	127	154	281	Olonets	72	65	137	Toula	360	411	771
Grodno	5.101	5.183	10.284	Orenbourg	2.800	2.657	5.457	Oufa	543	539	1.082
Pays du Don	17.775	17.080	34.855	Orel	721	685	1.406	Kharkov	4.504	4.576	9.080
Ekaterinoslav	40.990	39.989	80.979	Penza	319	335	654	Kherson	62.317	61.136	123.453
Kazan	570	585	1.155	Perm	460	487	947	(Ville d'Odessa)	5.412	4.836	10.248
Kalouga	273	320	593	Podolie	2.096	1.973	4.069	Tchernigov	2.664	2.642	5.306
Kiev	7.393	7.314	14.707	Poltava	2.257	2.322	4.579	Esthonie	6.991	9.046	16.037
Kovno	10.499	11.263	21.762	Pskov	1.886	1.999	3.885	Yaroslavl	497	377	874
Kostroma	117	142	289	Riazan	339	247	586	RUSSIE D'EUROPE	647.621	664.567	1.312.188

Volga, dans les gouvernements de Samara (224.000), Saratov (166.000) et les pays du Don (34.000).

Cette émigration paraît surtout orientée vers la culture des terres, l'élevage des bestiaux et des chevaux. C'est pour cela que les gouvernements à grands centres urbains sont relativement moins visés. Néanmoins, le gouvernement de Petrograd comptait 63.000 pratiquants de la langue allemande, dont près du cinquième sont restés sujets du Kaiser (Voir tableau XIX), et dont les aspirations pangermaniques sont soigneusement entretenues par de nombreux journaux locaux payés par le fonds inépuisable des reptiles.

Nombre des sujets allemands dans l'Empire russe (1897)

	Hommes	Femmes	Total
Russie d'Europe	48.755	50.390	99.145
Pologne	27.156	28.495	55.651
Caucase	1.437	1.345	2.782
Sibérie	246	139	385
Asie centrale	69	71	140
Total pour tout l'Empire	77.663	80.440	158.103

Il n'est pas difficile de prévoir l'influence et la puissance de ces Allemands sur les administrations publiques dans lesquelles beaucoup avaient réussi à pénétrer, notamment dans les régions où ils sont groupés par dizaines et par centaines de mille. Il a, *peut-être*, été possible de se débarrasser, au moment de la déclaration de la guerre, des 100.000 *sujets allemands* de la Russie d'Europe; mais les 1.200.000 naturalisés russes sont restés et il n'est pas téméraire de penser qu'ils se sont livrés à toutes sortes de machinations et de manœuvres ouvertes ou dissimulées pour tenter de décourager et de paralyser l'effort russe.

Répartition des recensés dont l'allemand était la langue maternelle.

PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CAUCASE							
Bakou	1.612	1.788	3.430	Stavropol	4.455	4.146	8.601
Daghestan	172	89	261	Terek	4.977	4.695	9.672
Elisavetpol	1.591	1.603	3.194	Tiflis	4.103	4.237	8.340
Kars	370	60	430	Tchernomorsk	409	339	748
Kouban	10.515	10.263	20.778	Erivan	155	55	210
Koutaïss	613	452	1.065	TOTAL DU CAUCASE	29.002	27.727	56.729
SIBÉRIE							
Amour	104	31	135	Sakhaline	213	54	267
Iénisseÿ	697	249	946	Tobolsk	714	406	1.120
Transbaïkal	176	61	237	Tomsk	872	558	1.430
Irkoutsk	434	173	607	Iakoutsk	62	17	79
Primorskaïa	489	114	603	TOTAL DE LA SIBÉRIE	3.761	1.663	5.424
ASIE CENTRALE							
Akmolinsk	2.461	2.330	4.791	Syr-Daria	1.129	758	1.887
Transcaspienne	624	402	1.026	Tourgaï	34	26	60
Samarkand	331	109	440	Ouralsk	90	71	161
Semipalatinsk	58	42	100	Ferghana	328	41	369
Semiretchensk	25	15	40	TOTAL DE L'ASIE CENTRALE	5.080	3.794	8.874

Tableau XIX. — Répartition par provinces ou gouvernements des sujets allemands (Russie d'Europe; 1897).

PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROVINCES OU GOUVERNEMENTS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Arkhangel	16	21	37	Courlande	1.700	1.867	3.567	Samara	241	255	496
Astrakhan	78	64	142	Koursk	121	117	238	Saint-Pétersbourg	5.885	6.886	12.771
Bessarabie	426	419	845	Livonie	4.846	5.006	9.852	(Ville de Saint-Pétersbourg)	5.313	6.266	11.579
Vilna	606	649	1.255	Minsk	1.718	1.707	3.455	Saratov	223	260	483
Vitebsk	402	374	776	Moghilev	286	243	529	Simbirsk	43	44	87
Vladimir	59	72	131	Moscou	3.328	3.594	6.922	Smolensk	113	88	201
Vologda	17	13	30	(Ville de Moscou)	3.072	3.322	6.391	Tauride	2.645	2.469	5.114
Volhynie	5.719	5.911	11.630	Nijni-Novgorod	96	92	188	Tambov	138	146	284
Voronège	103	103	206	Novgorod	278	286	564	Tver	85	111	196
Viatka	27	43	70	Oloncts	9	7	16	Toula	52	86	138
Grodno	1.842	1.873	3.715	Orenbourg	95	103	198	Oufa	80	80	160
Pays du Don	1.540	1.419	2.959	Orel	149	140	289	Kharkov	769	828	1.597
Ekaterinoslav	5.196	5.006	10.202	Penza	53	62	115	Kherson	2.620	2.538	5.158
Kazan	101	106	207	Perm	100	117	217	(Ville d'Odessa)	1.434	1.500	2.934
Kalouga	63	67	130	Podolie	1.170	1.203	2.373	Tchernigov	123	123	246
Kiev	1.619	1.737	3.356	Poltava	224	231	455	Esthonie	677	728	1.405
Kovno	2.718	2.761	5.479	Pskov	179	184	363	Yaroslavl	82	72	154
Kostroma	21	37	61	Riazan	41	41	82	Russie d'Europe	48.755	50.390	99.145

TABLEAU XX

Tableau indiquant les cercles du Caucase, de la Sibérie et de l'Asie centrale dans lesquels les colons allemands se sont particulièrement groupés.

CERCLES	NOMBRE des COLONS ALLEMANDS			CERCLES	NOMBRE des COLONS ALLEMANDS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL		HOMMES	FEMMES	TOTAL
CAUCASE							
Province de Kouban	**10.515**	**10.263**	**20.778**	**Province de Stavropol**	**4.455**	**4.146**	**8.601**
Iékaterinodar	736	745	1.481	Stavropol	1.452	1.340	2.792
Batalpachiusk	2.189	2.203	4.392	Alexandrof	563	511	1.107
Ieisk	996	956	1.952	Medvieginsk	894	812	1.706
Kavkavsk	2.003	1.969	3.972	Novogrigoriev	1.060	1.030	2.090
Labinsk	2.996	2.874	5.870	Territoire des nomades	186	420	906
Maïkop	403	373	776				
Temriouk	1.192	1.143	2.335	**Province de Tiflis**	**4.103**	**4.237**	**8.340**
Province de Terek	**4.977**	**4.695**	**9.672**	Tiflis	2.580	2.837	5.417
				Bortchalinsk	1.231	1.265	2.496
Vladikavkaz	839	834	1.673	Gori	105	92	197
Grosnyi	115	49	161	Divers autres cercles	187	43	230
Kizliar	64	49	113				
Naltchik	481	492	973	**Province de Bakou**	**1.642**	**1.788**	**3.430**
Piatigorsk	3.010	2.862	5.872				
Sounja	370	362	732	Bakou	1.517	1.687	3.204
Khassav-Yourt	98	47	145	Divers autres cercles	125	101	226
				Province de Elisavetpol	**1.591**	**1.603**	**3.194**
				Elisavetpol	1.512	1.574	3.086
				Divers autres cercles	79	29	108
SIBÉRIE							
Province de Tomsk	**872**	**558**	**1.430**	**Province de Tobolsk**	**714**	**406**	**1.120**
Tomsk	433	274	707	Tobolsk	91	34	125
Barnaoul	157	126	283	Ichim	68	44	112
Kaïnisk	98	31	129	Kourgani	30	11	41
Zmiecnogorsk	79	80	159	Tara	67	28	95
Buck	21	15	36	Tourinsk	16	10	26
Kouznietsk	40	16	56	Tioukalinsk	325	200	525
Marinsk	44	16	60	Tioumen	97	66	163
				Yaloutorovsk	20	12	32
Province d'Ienisseïsk	**697**	**249**	**946**				
Krasnoiarsk	142	48	190				
Minousinsk	402	158	560				
Divers autres cercles	153	43	196				
ASIE CENTRALE							
Province d'Akmolinsk	**2.461**	**2.330**	**4.791**	**Province de Transcaspienne**	**624**	**402**	**1.026**
Omsk	1.741	1.574	3.315	Askabad	230	170	400
Akmolinsk	669	714	710	Tedjen	181	124	305
Divers autres cercles	51	42	93	Merv	131	52	183
				Kraznovodsk	80	55	135
Province de Syr-Daria	**1.129**	**758**	**1.887**	Divers	2	1	3
Tachkend	663	399	1.062				
Aoulieat	352	348	700				
Divers autres cercles	114	11	125				

2° *Dans le Caucase* les Allemands sont au nombre de 56.000, ce qui est beaucoup. C'est surtout dans le Caucase septentrional, qui est aussi la partie la plus riche et la plus fertile, qu'ils sont les plus nombreux; notamment dans les gouvernements de Kouban et de Terek, dont le bétail est une grande source de richesse, celui de Stavropol où les céréales sont très abondantes et celui de Tiflis qui est un magnifique centre commercial; enfin, les gouvernements de Bakou où le pétrole abonde et d'Elisavetpol dont les ressources agricoles et minières (mines de cuivre) sont connues.

3° *En Sibérie*, les Allemands sont au nombre de 5.424. Ils ne sont un peu nombreux que dans les gouvernements de Tobolsk et de Tomsk.

4° *En Asie centrale*, on en compte un nombre relativement assez élevé pour la région (8.874) dans les gouvernements à populations kirghizes d'Akmolinsk, de Transcaspienne et de Syr-Daria, dont l'élevage du bétail à cornes, moutons et chèvres, chevaux et chameaux, est important.

Le tableau XX indique les cercles du Caucase, de la Sibérie et de l'Asie centrale dans lesquels les colons allemands se sont particulièrement groupés.

II

J'arrive à la Pologne qui, en 1897, possédait 400.000 habitants dont l'allemand était la langue maternelle, c'est-à-dire plus du quart de l'Empire russe tout entier. Quelle est donc la situation de la Pologne au point de vue de l'immigration allemande?

On sait qu'après l'abdication du roi Stanislas-Auguste, le 25 novembre 1795, la Pologne fut partagée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

La Russie s'incorpora la Lithuanie entière et la Courlande. A l'Autriche revint Cracovie avec la Pologne du sud jusqu'à la Pilica et le Bug. La Prusse eut Varsovie avec la rive gauche du Bug et de la Vistule et s'empara, naturellement, du trésor royal et des diamants de la Couronne. C'est de la Prusse que je me propose de parler particulièrement. Elle s'empressa de partager ses nouveaux territoires en deux provinces : la Prusse méridionale et la Prusse néo-orientale, qu'elle garda jusqu'à Tilsit (9 juillet 1807). Elle s'appliqua à soutenir le protestantisme, inonda ses nouvelles conquêtes de colons et de bureaucrates et entreprit contre le polonisme une lutte féroce et méthodique.

J'ai déjà dit que, de tout temps, il a existé une émigration allemande en Pologne. Mais, durant les onze années pendant lesquelles la Prusse a été maîtresse de la région de Varsovie, cette émigration a pris une sorte de caractère officiel, régulier et d'une grande intensité qui a laissé des traces profondes et visibles même à l'heure actuelle

C'est une sorte de transhumance du maigre troupeau humain allemand, affamé, dénué de tout et se transportant, en masse, dans des terres libres et fertiles. Mais ce n'est pas seulement à un mouvement économique que nous assistons, c'est aussi et surtout à une manœuvre politique. Et comme dans toutes les actions où la Prusse met la main, la fraude, la trahison, l'espionnage ont une large part et se mêlent, tout naturellement, à l'intérêt matériel.

Frédéric Skarbek dit (1) que, « pour faciliter le voyage des colons allemands et leur procurer des moyens d'existence à leur arrivée à destination, on leur faisait des donations en argent et en nature. Ils recevaient, tout d'abord, pour les frais de route, un demi-florin par tête et par mille parcouru. Ils recevaient, ensuite, un florin pour leur nourriture, tant qu'ils n'avaient pas trouvé à s'employer. Ils recevaient, enfin, un salaire de 2 à 6 thalers pour le défrichement d'un arpent de la terre qui leur était assignée, plus le logement gratuit.

« Lorsqu'ils étaient installés dans leurs fermes, on leur faisait don de la moitié du bétail et du matériel agricole qu'on leur avait fournis pour les aider à s'établir. On les exonérait de tout impôt et de toute charge pendant un délai de trois à six ans. On leur reconnaissait la propriété héréditaire des terres; enfin, eux et leurs fils étaient libérés du service militaire.

« Ces fermiers étaient ordinairement le rebut de la population allemande, des malheureux chassés de leur propre pays par la misère et prêts à aller au bout du monde pour trouver de quoi se suffire.

« L'établissement de chaque famille coûtait environ 1.000 thalers, sans compter la valeur des terrains, pris sur les biens nationaux, qui leur étaient cédés en toute propriété. L'importance des capitaux consacrés à la création des colonies, l'abandon des bénéfices que ces capitaux pouvaient rapporter, prouvent que les vues du Gouvernement prussien s'élevaient, dans ce genre d'opération, au-dessus des considérations fiscales, et qu'il lui importait beaucoup plus de peupler le pays d'Allemands et de germaniser la nation polonaise que de tirer des profits pécuniaires des capitaux engagés ».

On comprend que des avantages aussi appréciables firent affluer les colons; si bien qu'en peu de temps on vit naître de nombreuses colonies de peuplement, particulièrement sur les deux rives de la Vistule, depuis Varsovie jusqu'à Danzig. Ces villages, entièrement peuplés de Prussiens, pourvus d'écoles prussiennes, d'églises prussiennes, étaient placés sous la direction d'un fonctionnaire prussien, à la fois maître d'école et pasteur, et chargé de ne pas laisser se relâcher les liens qui devaient unir les colons à la patrie prussienne; et ils y réussirent pleinement. « Dans la seule province de la Prusse méridionale, dit M. Ladislas Grabienski (2), le Gouvernement prussien distribua aux Allemands, dans l'espace de quatre ans, du temps de l'administration de Hoym, 240 propriétés d'une valeur de 20 millions de thalers. Dans ces domaines, grouillaient administrateurs et ouvriers allemands. Le Gouvernement faisait venir des paysans d'au-delà de la Sprée pour les travaux publics et les encourageait à s'établir dans les provinces usurpées. »

La Pologne, depuis 1795, a passé par bien des organisations administratives. A la déchéance de l'Administration prussienne, survenue à la suite du traité de Tilsit, succéda la création du duché de Varsovie, donné au roi de Saxe Frédéric-Auguste (1807-1815). Au Congrès de Vienne, la Russie devint maîtresse du royaume de Pologne, moins le grand-duché de Posen abandonné à la Prusse et la Galicie et Lodomérie à l'Autriche.

Mais, quels que fussent les maîtres de la Pologne, rien ne put déloger les avant-

---

(1) *Histoire du duché de Varsovie.* Varsovie, 1897, t. I, p. 46.

(2) *Histoire de la nation polonaise.* Cracovie, 1898, t. II, p. 174.

postes du germanisme qui, peu à peu, s'étaient installés dans le pays. Non seulement les villages de formation allemande ne se sont pas dénationalisés, mais encore la génération actuelle, qui est la troisième ou la quatrième qui soit née sur la terre polonaise, ne sait pas la langue polonaise, ne veut pas l'apprendre et s'obstine à continuer à parler le *plattdeutsch* des premiers colons. Il en résulte que voilà plus de cent ans que ces colons prussiens s'opposent, de toute leur force d'inertie, à la culture polonaise et qu'ils forment une enclave allemande en plein royaume de Pologne.

Mais il y a plus. Après l'insurrection polonaise de 1863, le Germain fut l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part du Gouvernement russe. On feignit de croire que les Allemands immigrés aideraient le Gouvernement russe à dompter les Polonais, et l'idée de coloniser de plus en plus la terre polonaise par les Allemands reprit faveur. Cette fois, ce n'était pas pour des raisons purement économiques, mais surtout pour des raisons politiques.

Il ne faut donc pas s'étonner si la Pologne est devenue la terre de prédilection des Allemands.

Le tableau XXI en fournit la preuve et indique les éléments principaux qui composent la population.

On voit que 400.000 ressortissants de la langue allemande habitaient la Pologne en 1897, dont les neuf dixièmes sont localisés dans les provinces de Petrokov, Varsovie, Kalisz, Plotsk, Souvalki et Lublin. J'ajoute que 55.000 d'entre eux sont restés sujets allemands, ainsi que l'indiquent les chiffres ci-dessous.

Nombre des sujets allemands en Pologne.

	Hommes	Femmes	Total
Kalisz	4.133	4.290	8.423
Kielce	398	376	774
Lomza	319	397	716
Lublin	1.359	1.386	2.745
Petrokov	11.235	11.652	22.977
Plotsk	1.535	1.554	3.089
Radom	277	288	565
Souvalki	924	1.072	1.996
Seldlets	972	898	1.870
Varsovie (*)	5.914	6.582	12.496
	27.156	28.495	55.651
(*) Ville de Varsovie	2.237	2.649	4.886

Que font tous ces Allemands en Pologne ?

M. Stéphane de Gorski, dans une brochure très documentée (1), nous donne à cet égard des précisions très importantes :

« Dans l'ensemble de la Russie en compte 2 millions d'Allemands en tout, soit 2 % de la population de l'Empire.

(1) *Les Allemands dans le royaume de Pologne.* Paris, 1909. (Traduction française éditée par l'Agence polonaise de presse.)

TABLEAU XXI. — 1897. — Répartition de la population d'après la langue maternelle parlée en Pologne.

PROVINCES	POLONAIS			HÉBREUX			RUSSE			ALLEMAND			POPULATION DU ROYAUME			DENSITÉ par verste carrée
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Kalisz	345.348	360.052	705.400	30.941	33.252	64.193	7.401	1.515	8.917	30.289	31.193	61.482	414.488	426.109	840.597	84
Kielce	323.858	312.911	666.772	40.528	42.489	83.017	7.573	1.558	9.131	1.224	1.204	2.428	373.700	388.295	761.995	86
Lomza. . . .	220.787	227.278	418.065	41.669	16.567	91.236	29.199	2.845	32.044	2.387	2.264	4.651	300.487	279.105	579.592	62
Lublin. . . .	360.700	368.829	729.529	74.985	80.413	155.398	136.920	107.993	244.913	12.901	13.071	25.972	589.961	570.701	1.160.662	78
Petrokov. . .	497.412	511.516	1.011.928	101.911	108.618	213.562	17.666	4.422	22.088	72.445	76.320	148.765	697.096	706.805	1.403.901	130
Plotsk. . . .	216.791	230.891	417.685	24.538	26.677	51.215	15.923	1.678	17.601	17.409	18.522	35.931	275.652	277.981	553.633	67
Radom . . .	336.393	311.663	681.061	54.521	57.599	112.123	9.562	1.730	11.292	4.381	4.374	8.755	406.449	408.196	814.947	75
Souvalki. . .	63.973	70.033	134.006	28.517	30.612	59.129	34.181	18.928	53.109	14.618	15.867	30.485	287.843	295.070	582.913 (1)	54
Seddlets . . .	253.571	257.050	510.621	57.821	62.331	120.152	69.242	58.382	127.624	5.911	5.734	11.645	388.466	383.680	772.146	61
Varsovie (2) .	687.210	733.226	1.420.436	151.603	162.566	317.169	87.755	17.368	105.123	37.984	39.176	77.160	977.948	953.919	1.931.867	126
	3.306.051	3.419.452	6.755.503	616.010	651.154	1.267.194	415.425	216.419	631.844	199.549	207.725	407.274	4.712.090	4.690.163	9.402.253	84

(1) La province de **Souvalki** compte 304.548 Lithuaniens, savoir : 154.103 du sexe masculin et 159.445 du sexe féminin.

(2) La ville de **Varsovie** compte. . . . 683.692 habitants, dont 342.137 du sexe masculin et 341.555 du sexe féminin,

se décomposant ainsi					
421.256	Polonais	— 195.226	—	226.030	—
185.077	Hébreux	— 89.480	—	95.597	—
59.763	Russes	— 46.909	—	12.854	—
11.317	Allemands	— 5.339	—	5.978	—
6.279	divers	— 5.183	—	1.096	—

« Parmi les villes, c'est Lodz et Riga qui possèdent le plus d'Allemands 110.000 chacune). Bien que Pétersbourg passe pour une ville bondée d'Allemands, elle n'en compte que 65.000, soit 5% du total des habitants. La plus grosse proportion de l'invasion allemande incombe au royaume de Pologne, qui compte 200.000 résidents allemands de plus que la Courlande, la Livonie, l'Esthonie et le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Les provinces baltiques comptent ensemble 300.000 Allemands, à peine; le royaume de Pologne en a, en tout, un demi-million.

« Les bords de la Vistule et les localités voisines des frontières sont le plus largement habités par les Allemands. Inutile de chercher longtemps les causes de cette prédilection. La politique de Berlin, sous un masque apparent, a installé là des colons le long des cours d'eau, le long des lignes de chemins de fer et entouré, en même temps, d'une ceinture de sentinelles la forteresse d'Ivangorod. Des considérations stratégiques ont déterminé la création, sur ce point, d'avant-postes germaniques, à tout hasard..., en prévision d'une action importante, d'une marche vers l'Orient, par le royaume de Pologne, la Podolie et l'Ukraine, à travers les Balkans, vers le Bosphore et vers l'Asie Mineure. Voilà pourquoi on avait garni, avec soin, non seulement les bords de la Vistule, mais Plock, Modlin, Varsovie et aussi le gouvernement de Lublin.

« L'invasion des Allemands dans la partie orientale de l'Europe ne s'arrête pas d'ailleurs, au royaume de Pologne. Les colons allemands ont occupé les routes et les points qui ont la plus grande importance militaire et stratégique en Lithuanie, en Podolie et dans l'Empire russe. Le long de la chaussée Kief-Brzesc, le long des voies ferrées de la Polésie et du sud-ouest, les colonies allemandes s'étendent en masse compacte. Tout autour de Dubno, forteresse de 4.000 hommes de garnison, est installée presque toute une voïvodie allemande, composée de 300.000 âmes. Autour de la forteresse de Kowno, dans l'arrondissement de Kowno et dans les arrondissements voisins, résident 15.000 colons allemands. Entre les forts, le camp et le pont du chemin de fer, sur le Niémen, sont installées une dizaine de fabriques appartenant à des Allemands qui sont sujets du Kaiser. Les terrains autour de Kowno et de la forteresse sont acquis par des Allemands. Il est impossible, certainement, de considérer ce fait comme un pur hasard !

« On raconte, au club militaire de Plock, qu'à l'époque où le général Kaulbars dirigeait les manœuvres sur la Narew, aux environs de Modlin, son attention fut attirée par un moulin étrange situé au bord de la rivière. Le général, intrigué par la construction bizarre de ce moulin, le fit inspecter par le génie militaire, et l'on découvrit que cette bâtisse renfermait toutes les parties d'un pont volant destiné à un but stratégique. Ce moulin appartenait à un colon allemand; ce fait se passe de commentaires. »

Il a fallu arriver au vingtième siècle pour que des patriotes éclairés soient enfin arrivés à ouvrir les yeux du Gouvernement russe et à lui prouver que ces colons allemands tant choyés étaient surtout, de pères en fils, de la graine d'espions.

VI

LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES

M. Briand disait, il y a quelques semaines : « L'heure des réparations approche pour les individus comme pour les peuples sur lesquels s'est abattue l'agression germanique. » Cette parole d'espérance est venue, à son heure, fortifier nos cœurs et nos esprits.

Pour surmonter les tristesses de l'heure présente, tout homme a besoin, en effet, de songer à l'avenir et d'envisager ce qu'il sera ou ce qu'il devrait être. Spectateurs ou combattants de la grande guerre, tous les peuples caressent de longs espoirs et de vastes pensées. Ils sont anxieux de savoir vers quelles destinées ils s'acheminent. Ils appellent, de tous leurs vœux, une organisation meilleure où leur postérité ne souffrira pas les angoisses perpétuelles, les humiliations sans nom et les sacrifices sans limites qu'ils ont endurés.

Il faut bien se garder de mépriser ce sentiment très naturel et très respectable. Combien d'amis ne nous a-t-il pas valus chez les neutres? Combien de dévouements n'a-t-il pas suscités chez nous? L'Allemagne offre aux nations une contre façon de l'idéal que les peuples attendent et que la solidité de la paix exige. L'Allemagne, professionnelle de la guerre, ne peut donner aux peuples qu'un avenir de guerre. Les Alliés, seuls, peuvent apporter l'équilibre et la paix. Pourquoi ne nous serait-il pas permis de le dire? Pourquoi nous refuserait-on cette arme et ce réconfort?

L'étude à laquelle je me suis livré, dans les chapitres précédents, solidement appuyée par une documentation statistique inattaquable, sur la composition démographique de l'Allemagne d'avant la guerre, va me rendre facile les courtes considérations que je me propose, maintenant, d'aborder sur les réparations nécessaires.

J'ai déjà indiqué dans de précédents travaux (1) que le démembrement de l'Autriche-Hongrie, notamment par l'émancipation des Slaves, est un des éléments du problème. J'ajoute qu'en ce qui concerne l'Allemagne elle-même, les réparations nécessaires visent quatre points principaux : 1° la rive gauche du Rhin; 2° le Slesvig et le canal de Kiel; 3° la Lusace; 4° la Pologne. Je vais examiner, successivement, chacun de ces points.

I

L'avenir de la rive gauche du Rhin n'est pas seulement la question qui excite la passion du moment. Elle ne date pas de 1870, de 1815 ou de 1795; elle est née dès l'aube de l'histoire, elle est aussi vieille que la Gaule.

M. Ernest Babelon, membre de l'Académie des Inscriptions, vient de publier

---

(1) *L'Autriche et la Hongrie de demain. Les différentes nationalités d'après les langues parlées.* 1 vol. avec de nombreux tableaux statistiques et des cartes ethniques. Paris, Berger-Levrault, éditeurs, 1915. — *Les Yougo-Slaves* (*Serbes, Croates, Slovènes*) *au point de vue ethnique; leur Union nationale. In* Conférences faites en 1916 à l'Association française pour l'avancement des sciences (p. 219-244).

un volume de près de 500 pages, *Le Rhin dans l'Histoire* (1), pour démontrer que, de même que la question balkanique est la grande question d'Orient, *la question rhénane est la grande question d'Occident.* Ce livre n'est pas la froide histoire des Gaulois et des Germains retracée par un archéologue érudit, épris seulement d'exactitude, mais que son sujet ne passionne pas. C'est, au contraire, tout vibrant d'un patriotisme éclairé et conscient que M. E. Babelon nous fait l'historique du problème rhénan à travers l'antiquité, pour arriver à le souder à nos angoisses présentes et en indiquer l'inéluctable solution. C'est un livre vivant et vibrant comme un roman vécu et qu'on dévore d'un bout à l'autre; il faut le lire.

Qu'on me permette de lui faire quelques emprunts.

« C'est pour protéger la Gaule contre les envahisseurs d'outre-Rhin que les Gaulois appellent Jules César à leur secours. La garde du Rhin fut donc la cause déterminante de l'occupation de la Gaule par les Romains, et, durant cinq cents ans, les légions romaines veillèrent sur le Rhin, qui devient la frontière fortifiée de la Gaule..

« Dans l'antiquité, la Germanie s'est glorifiée d'avoir, avec Arminius, le chef d'une tribu chérusque, barré la route aux légions romaines, c'est-à-dire à la civilisation. Elle est restée le domaine inviolé de la barbarie, et les Allemands prussifiés d'aujourd'hui s'en prévalent encore. Ils mettent leur fierté à être demeurés des barbares...

« Aujourd'hui, comme à travers tous les siècles de l'histoire, nous assistons à cette lutte de deux éléments contraires, de deux principes de civilisation qui n'ont jamais pu s'accorder : le romanisme et le germanisme; l'un, formé de culture gréco-latine, dont les peuples occidentaux sont imprégnés jusqu'à la moelle; l'autre, engendré par la forêt germaine et sur lequel la culture gréco-latine est toujours demeurée un vernis superficiel. La limite géographique de ces deux types de civilisation, c'est le Rhin, aujourd'hui comme dans l'antiquité. L'histoire est, en cela, d'accord avec la nature; le teutonisme doit être, maintenant comme jadis, refoulé chez lui, au delà du Rhin...

« La France est à l'avant-garde du romanisme. C'est avec le plus pur de son sang, hélas ! qu'elle signera la paix. C'est elle qui résoudra, enfin, *la grande question d'Occident* en étendant sa frontière ou sa main protectrice et généreuse jusqu'au Rhin. C'est à elle qu'a été confiée la garde du grand fleuve; Strabon l'a dit déjà. Renoncer à cette mission divine, ce serait de la part des Français d'aujourd'hui méconnaître la tradition vingt fois séculaire de notre glorieuse patrie. Ce serait renier les efforts incessants faits par les générations d'où la nôtre est issue. Ce serait exposer nos enfants à rentrer dans l'arène sanglante; ce serait déchoir et trahir les intérêts de la civilisation. »

Voilà pour l'antiquité.

Qu'il me soit permis, maintenant, de franchir quelques siècles et de rappeler que, pendant une vingtaine d'années, la province du Rhin a vécu de la vie de la France, qu'elle avait adopté ses institutions, ses mœurs, ses idées et ses lois. C'est à bras ouverts qu'elle recevait les soldats de la République, qui symboli-

---

(1) *La grande question d'Occident : le Rhin dans l'histoire. L'antiquité : Gaulois et Germains.* Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1916.

saient partout la substitution d'un ordre nouveau à l'ancien régime et les élevaient au rang de libres citoyens. Il se pourrait qu'il en fût de même cette fois, et pour les mêmes motifs.

Donc, la vie de la rive gauche du Rhin s'est mêlée intimement à celle de la France, pendant toute l'ère révolutionnaire et napoléonienne.

Les territoires enlevés à l'Autriche et à l'évêque de Liége formèrent d'abord neuf départements français, qui sont devenus les neuf provinces actuelles de la Belgique.

Les domaines des trois électeurs ecclésiastiques du Rhin, de l'électeur palatin et de divers autres princes constituèrent quatre départements français. La fraction du Palatinat qui se trouvait sur la rive gauche du Rhin a constitué le département du Mont-Tonnerre, chef-lieu Kaiserslautern. A l'est, la plus grande partie du domaine de l'électeur de Trèves devint le département de la Sarre, chef-lieu Trèves. Le reste de la rive gauche du Rhin fut partagé en deux départements : le Rhin et la Moselle, chef-lieu Coblence et la Roer, chef-lieu Aix-la-Chapelle.

Les habitants de ces quatre départements du Rhin furent de loyaux citoyens de la France républicaine et impériale, qui ne regrettaient point le passé. Et, jusqu'en 1870, le roi de Prusse dut se résoudre à leur laisser l'usage du Code Napoléon

Ces souvenirs ne sont pas oubliés et, au moment psychologique, ils reviendront, tout naturellement, à l'esprit des intéressés.

***

Je viens de donner des arguments tirés de l'histoire de l'antiquité et de l'histoire moderne; ce sont assurément des documents intéressants, qui ne sont pas sans valeur et qui méritent considération. Mais je suis bien obligé de reconnaître qu'ils ne viennent qu'en seconde ou en troisième ligne. A l'heure actuelle, ce ne sont pas à des arguments d'ordre historique ou sentimental que nous devons surtout nous attacher. Ce qui importe, avant tout et par-dessus tout, dans cette question rhénane, c'est qu'elle est pour nous, pour nos amis belges et hollandais même, le seul et unique moyen efficace de nous mettre à l'abri des retours offensifs possibles et même probables de nos implacables ennemis de la rive droite. Personne ne se fait illusion sur les tentatives que ne manqueront pas de faire nos ennemis pour recommencer, aussitôt qu'ils le pourront, la partie qu'ils ont perdue cette fois. C'est à nous de les prévenir et de paralyser, le plus possible, leurs moyens d'action. Il n'est pas douteux que leur possession de la rive gauche du Rhin était un puissant moyen de préparer et d'organiser l'envahissement de la Belgique et de la France.

L'illustre Scheidemann, socialiste impérial, a déclaré que la *Sozialdemokratie* est opposée — en ce moment — à toute annexion. Cela ne veut pas dire que, à son avis, aucune borne-frontière ne doive être déplacée. Mais il est nécessaire, prétend-il, que les changements aient une forme qui rencontre l'approbation de tous les partis.

Les Alliés, eux non plus, ne font pas une guerre de conquête; ils désirent également profiter de leur victoire pour déplacer ou plutôt remettre à leurs

places légitimes quelques bornes frontières. J'ajoute que la nécessité de ces changements a reçu l'approbation unanime de tous les Alliés.

Nous sommes, évidemment, dans les conditions requises par le porte-parole autorisé de la *Sozialdemokratie*. Par conséquent, il n'y a pas de doute que nous ayons l'approbation des socialistes impérialistes, tout-puissants dans les conseils de l'Empire, pour les modifications de frontières que nous projetons.

Il n'y a donc aucun inconvénient à examiner, en toute liberté, les modifications territoriales qu'il conviendra de faire.

La frontière ouest de l'Empire devra donc subir une modification de quelque importance. Et, comme les bonnes frontières font les bons amis, il est indispensable qu'une frontière aussi nette que le Rhin sépare les pays de la Kultur, des États civilisés de l'Ouest. L'Allemagne devra donc se désintéresser, complètement, de tous les territoires qui se trouvent sur la rive gauche du Rhin.

De quoi se composent ces territoires? Ils se composent d'une partie des régences de Düsseldorf, de Cologne et de Coblence; de la totalité des régences d'Aix-la-Chapelle, de Trèves, du Palatinat, de la province de Hesse Rhénane, et enfin de la petite principauté de Birkenfeld, soit, au total, 5.370.000 âmes, d'après les chiffres du dénombrement de 1910.

Si nous ajoutons à cela l'Alsace-Lorraine qui, d'après les statistiques officielles, contenait, en 1910, 1.874.000 habitants, il y a donc, en somme, 7.240.000 habitants dont S. M. le roi de Prusse et ses bons cousins, le roi de Bavière et les grands-ducs de Hesse et d'Oldenbourg, n'auront plus à se préoccuper.

Les chiffres du tableau XXII fournissent tous les éclaircissements désirables sur ces territoires. Naturellement, je ne donne pas ceux relatifs à l'Alsace-Lorraine; la question est suffisamment connue. Nous rentrerons, tout simplement, en possession des territoires dont nous avons été dépossédés en 1871.

Dans la France de demain, l'Alsace et la Lorraine auront la place à laquelle elles ont droit. Elles nous apportent leurs qualités de patience, de labeur, de ténacité, de discipline, de vaillance et de sang-froid.

On comprend qu'il ne m'appartient pas de faire la répartition des territoires de la rive gauche du Rhin entre les intéressés : France, Belgique, Hollande. Ce sera la tâche du Congrès de la paix; les publicistes ne sont que des pourvoyeurs d'idées et d'arguments.

***

Aux considérations précédentes tirées de notre inéluctable besoin de défense nationale, il faut ajouter des arguments d'ordre économique dont l'importance n'a pas besoin d'être démontrée.

Examinons d'abord certaines considérations hydrologiques.

Le Rhin est navigable depuis les rapides de Laufenbourg. Mais il ne se prête à une navigation régulière qu'à partir de Ludwigshafen—Mannheim, c'est-à-dire sur une longueur de plus de 500 kilomètres. Le réseau navigable de ses affluents comporte, en outre, plus de 1.500 kilomètres (1). Son rôle commer-

(1) Ill, 105 kilomètres; Neckar, 218 kilomètres; Main, 330 kilomètres; Lahn, 135 kilomètres; Moselle, 340 kilomètres; Sarre, 120 kilomètres; Ruhr, 73 kilomètres; Lippe, 192 kilomètres.

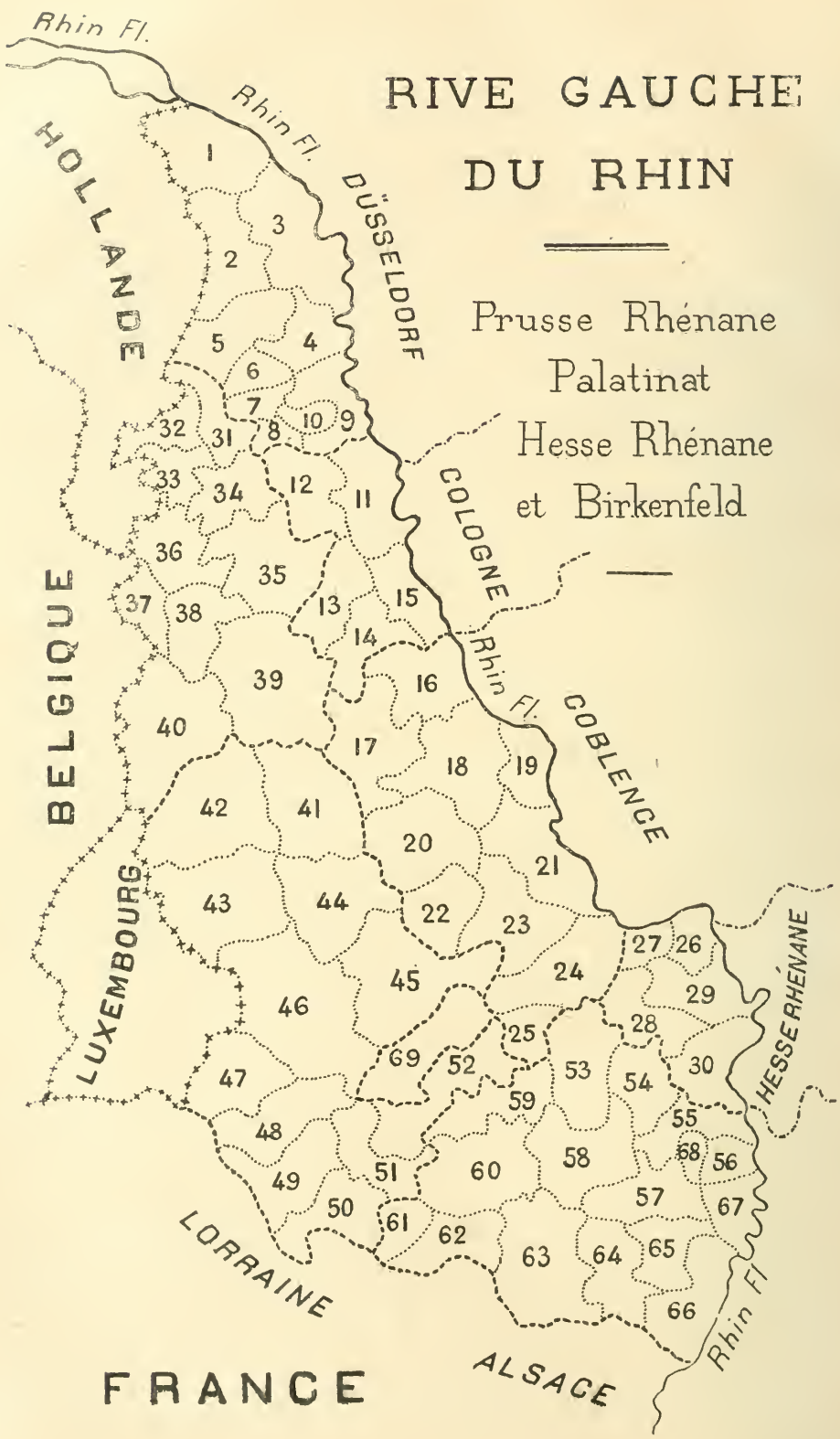
RIVE GAUCHE
DU RHIN
Prusse Rhénane
Palatinat
Hesse Rhénane
et Birkenfeld
Rhin Fl.
Rhin Fl.
Rhin Fl.
Rhin Fl.
HOLLANDE
BELGIQUE
LUXEMBOURG
DÜSSELDORF
COLOGNE
COBLENCE
HESSE RHÉNANE
LORRAINE
ALSACE
FRANCE

Tableau XXII. — LA RIVE GAUCHE DU RHIN (1910)

PROVINCE RHÉNANE

RÉGENCE DE DÜSSELDORF
(en partie)

CERCLES

1 Clèves	71.326
2 Geldern	60.653
3 Mörs	132.013
4 Crefeld (ville)	129.406
— (campagne)	41.515
5 Kempen	101.850
6 München-Gladbach (ville)	66.414
7 Gladbach	121.333
8 Grevenbroich	50.344
9 Neuss	70.354
10 Rheydt	43.999
	889.207

RÉGENCE DE COLOGNE
(en partie)

CERCLES

11 Cologne (ville)	516.527
— (campagne)	77.664
12 Bergheim	53.108
13 Euskirchen	49.778
14 Rheinbach	34.021
15 Bonn (ville)	87.978
— (campagne)	70.516
	889.592

RÉGENCE DE COBLENCE
(en partie)

CERCLES

16 Ahrweiler	45.181
17 Adenau	26.322
18 Mayen	80.765
19 Coblence (ville)	56.478
— (campagne)	63.619
20 Cochem	41.537
21 Saint-Goar	41.173
22 Zell	33.555
23 Simmern	36.156
24 Kreuznach	82.871
25 Meisenheim	13.772
	521.438

GRAND-DUCHÉ DE HESSE
PROVINCE DE HESSE RHÉNANE
(entière)

CERCLES

26 Mayence	158.668
27 Bingen	42.648
28 Alzey	40.957
29 Oppenheim	46.890
30 Worms	93.275
	382.438

RÉGENCE D'AIX-LA-CHAPELLE
(entière)

CERCLES

31 Erkelenz	39.449
32 Heinsberg	40.008
33 Geilenkirchen	29.324
34 Jülich	45.954
35 Düren	103.953
36 Aix-la-Chapelle (ville)	156.143
— (campagne)	149.744
37 Eupen	26.156
38 Montjoie	18.249
39 Schleiden	47.029
40 Malmédy	34.768
	690.777

RÉGENCE DE TRÈVES
(entière)

CERCLES

41 Daun	32.881
42 Prüm	36.312
43 Bitburg	47.200
44 Wittlich	43.841
45 Bernkastel	49.110
46 Trèves (ville)	49.112
— (campagne)	94.594
47 Saarbourg	34.411
48 Merzig	51.252
49 Saarlouis	113.025
50 Saarbrück (ville)	105.089
— (campagne)	170.336
51 Ottweiler	126.946
52 St-Wendel	55.025
	1.009.134

BAVIÈRE

PALATINAT
(entier)

CERCLES

53 Rockenhausen	38.429
54 Kirchheimbolanden	27.480
55 Frankenthal	67.658
56 Ludwigshaven	118.130
57 Neustadt-sur-le-Rhin	53.578
58 Kaiserslautern	91.573
59 Kusel	46.730
60 Hombourg	74.849
61 St-Ingbert	43.647
62 Deux-Ponts	47.519
63 Pirmasens	86.981
64 Bergzabern	39.330
65 Landau (ville)	17.767
— (campagne)	54.024
66 Germersheim	56.958
67 Spire	43.322
68 Dürkheim	29.110
	937.085

GRAND-DUCHÉ D'OLDENBOURG

69 Principauté de Birkenfeld	50.496

RÉSUMÉ

Düsseldorf	889.207
Cologne	889.592
Coblence	521.438
Hesse Rhénane	382.438
Aix-la-Chapelle	690.777
Trèves	1.009.134
Palatinat	937.085
Birkenfeld	50.496
	5.370.167
Alsace-Lorraine	1.874.014
Total	7.244.181

cial est donc considérable et tient le premier rang, en Europe, avant ceux de la Volga et du Danube.

Par conséquent, la riche vallée du Rhin, — comprenant les bassins du Rhin, du Main, de la Ruhr, de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut — qui est d'une très grande richesse économique, aboutit à la mer par un delta que dominent deux ports importants, Rotterdam et Anvers. Il importe que ces ports ne soient pas dans les mains ou sous l'influence de l'Allemagne.

Je ne m'attarderai pas à discuter les plans annexionistes du pangermanisme militant, bien que nous en retrouvions l'écho dans les déclarations de tous les chefs de parti du Reichstag, de Westarp à Scheidemann et de Spahn à Wiemer, en passant par Bassermann. Je rappellerai seulement que tous tentent de démontrer la nécessité absolue pour l'Allemagne de retenir Anvers, Zeebrugge et Ostende; car Anvers doit être le débouché de la production industrielle de la Westphalie.

La *Gazette populaire de Cologne* disait, récemment : « Le cœur de l'Allemagne, c'est la région de la Ruhr, où l'industrie est si florissante; ce cœur nous devons le protéger par une ceinture d'acier allant d'Anvers à Ostende, tout le long de la côte flamande. »

Anvers aux mains des Allemands après la guerre serait une perpétuelle menace pour Rotterdam ainsi que pour l'indépendance de la Hollande.

Le Rhin joue en effet un rôle considérable dans les relations commerciales de la Hollande avec l'Allemagne.

***

En quittant la frontière allemande actuelle, le Rhin se divise à l'ouest d'Elten en deux bras. L'un, le plus important, est le *Waal*. Il passe à Nimègue, puis rejoint la Meuse et forme, avec elle, la Merwede. L'autre bras se dirige vers le nord. Il s'appelle, d'abord, *canal de Pannerden*, puis prend le nom de Rhin ou *Rhin inférieur* (*Neder Rhyn*). Il se bifurque à son tour en amont d'Arnheim; le bras qui coule vers le nord s'appelle *Yssel* (prononcez *Aïssel*) et se jette dans le Zuiderzee. Celui de l'ouest, qui garde le nom de Rhin, arrose Arnheim et plus loin Wyk-by-Duurstede.

Près de cette dernière localité il se divise encore en deux branches; la première, constituée par l'ancien canal creusé par les Romains, porte le nom de *Lek* et se réunit à la Meuse en deçà de Rotterdam. La seconde est constituée par le *Rhin courbé* (*Kromme Rhyn*) qui passe à Utrecht où il se bifurque, de nouveau, pour former à droite la *Vecht*, aboutissant au Zuiderzee, et à gauche le *vieux Rhin*, qui va se jeter dans la mer du Nord.

Le trafic hollandais par le Rhin s'effectue par les ports de Rotterdam, Dordrecht, Bommel, Tiel, Nimègue, Amsterdam (1), Utrecht et Arnheim.

Ce trafic est important, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants que

(1) La création du canal de la Merwede, qui relie Amsterdam au Lek et à la Merwede par Utrecht, lui a ouvert, depuis 1892, le débouché du Rhin et a été le point de départ de la grande prospérité d'Amsterdam.

j'extrais de la *Statistique annuelle sur la navigation intérieure de l'Allemagne :*

Bateaux ayant passé à la douane hollando-allemande d'Emmerich et se dirigeant :

	Bateaux	Tonnes
1° *Vers l'amont.*		
1894	17.447	4.766.000
1900	28.635	9.039.000
1911	43.893	17.519.000
2° *Vers l'aval.*		
1894	17.590	3.142.000
1900	27.898	4.153.000
1911	44.009	13.621.000

Ces chiffres montrent l'accroissement considérable et progressif de la navigation rhénane et l'importance des ports allemands situés sur le grand fleuve. Ces ports sont, principalement, situés sur la rive occidentale. Je rappellerai que les villes allemandes les plus importantes sont généralement, situées sur la rive gauche du Rhin : Cologne, Coblence au confluent de la Moselle, Mayence en face de l'embouchure du Main, Bonn, Spire, Worms, Neuss, Ludwigshafen. Mais, sur la rive droite, nous trouvons les ports les plus actifs, ceux qui ont le plus fort tonnage : Düsseldorf, Mannheim au confluent du Neckar, et surtout Ruhrort-Duisbourg au confluent de la Ruhr, dont le tonnage fluvial dépasse celui du port de Londres !

Ces ports possèdent de puissantes compagnies de bateaux à vapeur pour voyageurs à destination de la Belgique et de la Hollande et la grande navigation à la remorque. A part ces trois villes, il n'y a que quelques stations à l'usage de la petite batellerie.

***

Il nous reste à examiner la question minière. Est-il nécessaire de rappeler tout le parti que nos ennemis ont tiré des richesses des bassins de Briey et de Longwy, qui produisent 18 millions de tonnes de fer? Faut-il risquer de leur permettre de recommencer? Y a-t-il un seul Français qui puisse penser que si nos ennemis eussent été vainqueurs, ils nous les auraient laissées? Faut-il abandonner entre leurs mains les charbonnages de Lorraine et ceux de la Sarre qui produisent, chaque année, 16 millions de tonnes de houille, dont 12 millions pour le seul district de Sarrebruck appartenant à l'État prussien? Faut-il renoncer aux salines de Lorraine et aux gisements de potasse d'Alsace?

Cette question a été agitée tant de fois par les spécialistes : économistes, ingénieurs, publicistes, qu'il me paraît inutile d'y insister. C'est bien le cas de dire que poser la question c'est faire la réponse. Le fer lorrain et la houille de la Sarre sont indispensables à la sécurité et à la prospérité de la France de demain.

CONCLUSION

Les nécessités de notre défense politique, militaire et économique nous commandent donc impérieusement d'enlever aux mains allemandes cette puissante tranchée du Rhin, à l'abri de laquelle nous aurons la possibilité de

nous organiser sous tous les rapports. Nombre d'esprits prévoyants pensent aussi que la neutralisation de la Westphalie serait également souhaitable pour éloigner davantage encore le voisinage déplaisant et les frottements quotidiens désagréables avec l'élément teu on proprement dit.

Ce faisant, nous leur arracherons des éléments considérables de puissance, dont ils ont fait contre nous l'usage que l'on sait, et nous en bénéficierons avec nos alliés. Ce sera donc double bénéfice

(*A suivre.*) Arthur CHERVIN.

IV

NÉCROLOGIE

LOUIS FONTAINE

Nous apprenons avec regret la mort de M. Louis FONTAINE, directeur adjoint de la Compagnie mutuelle d'assurances sur la vie, *Le Conservateur*, chevalier de la Légion d'honneur.

M. FONTAINE, chef de division en retraite à la Caisse des Dépôts et Consignations, faisait partie de notre Société depuis 1889. Il était un des derniers survivants des fondateurs de l'Institut des Actuaires français, du bureau duquel il était membre; il était un des maîtres de la science de l'actuariat en France, et certains de ses travaux, qui lui ont valu une grande notoriété, non seulement en France, mais dans les milieux scientifiques compétents de l'étranger, perpétueront son souvenir. Telle est en premier lieu la table de mortalité de la Caisse nationale des Retraites, qui fut son œuvre exclusive et lui valut la décoration de la Légion d'honneur; telles aussi les études considérables auxquelles il procéda, au titre d'actuaire-conseil, pour l'établissement du service des retraites de leur personnel à la demande des grandes compagnies de chemins de fer, études qui eurent un grand retentissement à l'époque et qui attirèrent l'attention des Pouvoirs publics et du Parlement; tels enfin les travaux de même ordre effectués pour la Fédération des Chambres syndicales de l'Industrie, du Bâtiment et des Travaux publics.

La compétence hors ligne de M. FONTAINE l'avait fait appeler à siéger au Comité consultatif des assurances contre les accidents au ministère du Travail et de la Prévoyance sociale ainsi qu'au Comité consultatif des chemins de fer au ministère des Travaux publics. M. FONTAINE était donc un homme de premier ordre qui honorait la science française et l'industrie de l'assurance sur la vie dans notre pays. Dans cette dernière branche, il avait apporté des idées personnelles très neuves, et la sûreté de ses connaissances techniques lui permettait de pratiquer des innovations très profondes et très heureuses dans l'établissement des tarifs et l'aménagement des combinaisons offerts au public. C'était enfin un homme très modeste et très bon, et ceux qui l'ont approché ont pu apprécier la sûreté de ses relations en même temps que sa très haute conscience professionnelle.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à sa famille et à la Direction du *Conservateur*.

G.-M. HAMON.

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les assurances et la guerre. — La mobilisation économique n'avait pas été préparée dans notre pays avec le soin qui avait présidé à l'organisation de la mobilisation militaire. Le domaine des assurances n'a pas échappé au trouble et à la surprise occasionnés par un « bouleversement » aussi profond de l' « économie des contrats », selon l'expression caractéristique d'un arrêt fondamental du Conseil d'État. C'est donc à l'aide de moyens imposés par les circonstances que les compagnies d'assurances et leurs clients ont été protégés contre les périls inséparables de paiements supérieurs aux capacités financières de l'assureur et, dès lors, préjudiciables, par voie de répercussion, à l'assuré lui-même. De là, l'obligation, pour les pouvoirs publics, d'instituer un régime qui devait, d'une part, revêtir un caractère aussi exceptionnel que les conjonctures dont il était issu, et, d'autre part, sauvegarder à la fois l'intérêt des deux contractants en présence : l'assureur et l'assuré. Ce régime a été dénommé « moratorium des assurances » dans la série des mesures qui garantissent l'assureur contre les réclamations de l'assuré, et « moratorium judiciaire » dans la catégorie de celles qui garantissent l'assuré contre les revendications de l'assureur.

Si l'objet de ces mesures est simple et logique, la genèse en a été, par contre, laborieuse et progressive, et la liste en est complexe et touffue. C'est à les présenter sous une forme claire et méthodique que s'est attaché M. F.-J. Combat, dans son volume *Les Assurances et la Guerre* (1), où il passe en revue au cours de sept chapitres successifs les questions suivantes : contrats civils, assurances sur la vie souscrites par des militaires, retraites ouvrières, assurances maritimes, moratorium judiciaire, sociétés d'assurance allemandes et autrichiennes, enfin dispositions diverses. Ces chapitres constituent la première partie du livre, les textes officiels étant réunis dans la seconde.

Tous ceux qui auront parcouru et surtout ceux qui auront utilisé le volume de M. F.-J. Combat ne manqueront point d'en apprécier la remarquable précision, et le plus flatteur hommage qu'ils puissent rendre à l'auteur sera de formuler le vœu qu'une nouvelle édition ne tarde pas à donner les mesures les plus récentes avec l'indication des motifs qui en justifient l'apparition : ils ne feront, d'ailleurs, sans doute, que répondre aux intentions d'un écrivain qui ne ménage ni son temps ni son labeur, sans compromettre par sa fécondité la valeur de ses productions.

Les placements des compagnies d'assurances et la guerre. — Si la guerre a gravement compromis la réalisation de la plupart des valeurs composant le portefeuille des sociétés d'assurance, elles ont du moins largement souscrit aux emprunts émis par l'État pour la défense nationale. Leurs intérêts sont donc unis à ceux de l'État, comme pour tout créancier à l'égard de son débiteur.

Il n'est donc pas inutile d'appeler l'attention de quiconque se préoccupe du fonctionnement et de l'avenir de l'assurance sur le volume de M. F.-J. Combat, intitulé *Les Finances publiques et la Guerre* (2). Aussi bien, soucieux d'éviter une sèche énumération de textes ou un historique d'une excessive aridité, l'auteur a-t-il donné comme préface à l'exposé des mesures exigées par la guerre une étude générale de la fortune de la France et de celle de l'Allemagne. Toutefois, les documents statistiques relatifs à des situations ou à des faits, soit antérieurs à la guerre, soit contemporains du début des hostilités, ne compromettent nullement le caractère pratique de cet excellent ouvrage et c'est, comme pour le précédent, un vœu de prochaine mise à jour qui me paraît la conclusion justifiée d'un agréable examen et d'une instructive consultation.

---

(1) 1 vol. in-12. Berger-Levrault, Paris et Nancy. 1 franc.
(2) 1 vol. in-12. Berger-Levrault, Paris et Nancy. 1f 25.

M. F.-J. Combat en sera d'autant moins surpris que de 1912 à 1916 il n'a pas manqué de rééditer son *Manuel des Opérations de bourse* (1) qui forme une trilogie avec ses deux ouvrages, l'un : *Banques et Opérations de banque*, l'autre : *Manuel du portefeuilliste*. Comme ses deux aînés, le *Manuel des Opérations de bourse* est devenu classique à raison de son caractère de précis à la fois théorique et pratique. L'étude juridique des valeurs mobilières et la législation des bourses de valeurs offrent un intérêt primordial pour les organismes qui, tels les sociétés d'assurances, consacrent aux placements mobiliers une notable partie de leur avoir. Au reste, le *Manuel des Opérations de bourse*, grâce à sa mise à jour, est un ouvrage à la fois historique et technique : d'une part, la préface de la seconde édition indique les mesures de circonstance inhérentes à l'état de guerre; d'autre part, le corps du livre renferme les textes législatifs et tous autres renseignements qui ne constituent pas une réglementation temporaire. En un mot, ce volume de plus de 400 pages est destiné à rendre les plus réels services non seulement pendant la durée de la guerre, mais encore après la conclusion de la paix.

Les affaires et la guerre. — L'auteur des trois ouvrages que je viens de signaler a d'ailleurs trouvé dans les événements actuels une tragique occasion d'illustrer par l'application la plus émouvante de l'histoire les principes qu'il avait exposés avec une incontestable autorité. Dans un volume dont la seconde édition date de la présente année, M. F.-J. Combat fait parcourir au lecteur le vaste domaine qu'il définit : *Les Affaires, la Bourse, les Banques et la Guerre* (2). Fidèle à la méthode dont le public a, par son favorable accueil, consacré la logique génératrice du succès, l'auteur a traité le sujet sous une forme didactique dans une première partie, sous une forme documentaire dans une seconde : l'étude des bourses et de la guerre, des valeurs mobilières, des banques, des effets de commerce et d'une série de questions relatives aux affaires met en évidence les effets du moratorium; la reproduction des textes officiels permet de mesurer la distance qui sépare la formule de l'application, la mesure édictée de la prescription introduite dans le domaine des faits. Ce n'est pas le moindre service rendu par M. F.-J. Combat de nous donner le fil conducteur dans le dédale d'une législation qui se charge de textes nouveaux par suite de la prolongation de la guerre, et c'est devancer, sans nul doute, le projet de l'auteur que de désigner par le qualificatif « deuxième » et non par le qualicatif « seconde » l'édition actuelle de ce livre, qui ne saurait en être la dernière mise à jour.

Annuaire du Bureau des longitudes (3). — Les actuaires ne peuvent se désintéresser de l'excellente publication de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*. La multiplicité des données qu'il renferme, la valeur de sa documentation, l'autorité des rédacteurs de ses notices en font une collection unique en son genre. Aussi bien les savants qui en assurent la réapparition périodique ont-ils le double souci de la pratique et de l'actualité : d'une part, en effet, les notices ne négligent point les sujets qui, parmi les questions scientifiques, sont de nature à solliciter l'attention du grand public : telle est l'étude que M. J. Renaud a consacrée dans l'annuaire de 1917 à l'avance de l'heure légale pendant l'été de l'année 1916; d'autre part, lorsque des articles fondamentaux contenus dans un annuaire antérieur ne figurent pas dans le dernier, la liste alphabétique en est donnée avec indication de la page de l'annuaire dans lequel ils se trouvent : telles sont respectivement, pour les années 1915 et 1916, les tables qui figurent à la fin de l'annuaire de 1917. Les techniciens de l'assurance y constateront avec autant de plaisir que de profit les références aux principales tables de survie, aux taux de mortalité et aux tables d'intérêt et d'amortissement qui portent sur plus de 60 pages. Est-il besoin d'ajouter que la perfection de la typographie dont la maison Gauthier-Villars s'est fait la mondiale réputation n'a pas plus

(1) 1 vol. in-8. Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1916. 6 fr.
(2) 1 vol. in-12. Berger-Levrault, Paris et Nancy. 2f 25.
(3) 1 vol. in-16 de près de 700 pages, avec 11 fig., 5 cartes en couleurs et 2 portraits.

souffert de l'état de guerre que son exactitude dans les paiements n'avait eu, pendant l'année terrible, à faire usage des légitimes facilités d'un moratorium justifié par les circonstances d'une tragique et douloureuse exception.

Le travail des femmes à domicile. — Depuis de longues années, la question du travail à domicile appelle l'attention émue des sociologues et des économistes. Si, en effet, il présente l'avantage de ne pas enlever l'ouvrière à son foyer, il offre le grave danger de l'exposer à une insuffisance de rémunération qui annule les bienfaits attendus de cette organisation de la main-d'œuvre. Les Pouvoirs publics s'en étaient aussi préoccupés : l'enquête de l'Office du Travail et les délibérations du Conseil supérieur du Travail apportent la preuve manifeste d'une sollicitude que le ministre du Travail avait, dès le 7 novembre 1911, traduite par le dépôt d'un projet de loi. La guerre actuelle n'a pas été toutefois étrangère à l'adoption d'un texte législatif : la fabrication des vêtements et équipements militaires donna en particulier au travail des femmes à domicile une extension que l'état de guerre n'affranchit point des inconvénients constatés durant la paix : c'est pour y porter remède qu'est intervenue la loi du 10 juillet 1915 incorporée dans le livre I du Code du travail et de la prévoyance sociale.

Cet exposé sommaire suffit à mettre en lumière l'intérêt qui s'attache à posséder, au double point de vue des principes et de l'application, un ouvrage qui permette d'apprécier la valeur des solutions adoptées et de connaître à la fois l'économie générale de la nouvelle loi ainsi que les dispositions dont elle constitue la synthèse. Il justifie donc l'utilité du volume que, sous le titre : *Le Travail des Femmes à domicile* (1), MM. Ed. et F.-J. Combat ont publié avec le perpétuel souci de compléter l'analyse des mesures édictées par l'indication du motif dont elles procèdent et des conséquences qui doivent en résulter. Cette conception du livre le dégage de l'aridité d'un commentaire, tandis que l'usage de la législation comparée ouvre au lecteur les plus larges horizons. Suivi non seulement du texte de loi et de ceux de la circulaire, du décret et des deux arrêtés qui s'y rattachent, mais encore de la reproduction des mesures législatives et administratives antérieures au nouveau régime, cet ouvrage paraît donner aux exigences de la théorie et aux préoccupations de la pratique une entière satisfaction.

L'assurance contre l'invalidité et le chômage en Angleterre. — L'institution, par le législateur anglais, de l'assurance obligatoire contre la maladie, l'invalidité et le chômage a motivé l'adoption de lois successives et diverses en 1911, 1913, 1914, 1915 et 1916, les unes antérieures aux hostilités, les autres déterminées par l'état de guerre; elle a, de plus, entraîné la publication d'une série de mesures réglementaires destinées à résoudre les questions dont le détail échappait à l'autorité législative. Telle fut l'œuvre de quatre commissions qui adaptèrent les mesures générales respectivement à l'Angleterre, au pays de Galles, à l'Écosse et à l'Irlande. La multiplicité des documents publiés dans ce but dérivait aussi de la nécessité de résoudre les questions dans l'ordre assigné par l'urgence de chacune d'elles, sans souci d'une codification qui aurait sacrifié à la symétrie de la rédaction les besoins de la pratique. Toutefois, le travail de coordination n'avait jamais été omis par les éminents commissaires, et ils n'attendaient que l'occasion favorable pour la mener à bonne fin; ils la trouvèrent en septembre 1916, après une période de douze mois qui s'était prêtée au groupement des règlements épars relatifs aux mêmes objets; ils en profitèrent pour réunir en un volume (2) :

1° Le texte des lois qui régissent la matière;

2° La table des règlements qui se rapportent à chacun des articles de lois fondamentales;

---

(1) 1 vol. in-12. Berger-Levrault, Paris et Nancy. 1f 25.

(2) *The statutes, regulations and orders relating to national health insurance.* Londres, septembre 1916, 2 sh. 6 p.

3° Le texte de ces règlements;

4° Une table alphabétique des plus complètes.

Il suffit de se trouver en rapports directs, comme j'ai le bonheur de l'être depuis plusieurs années, avec les commissaires de l'assurance nationale, pour se rendre compte de l'énorme importance du labeur que représente ce volume in-8° de près de 700 pages, dont plus de 500 consacrées à l'œuvre de ces hauts fonctionnaires. Quiconque a vu le soin aussi avisé que scrupuleux dont ils ont entouré la préparation de chaque mesure réglementaire peut se porter garant de la valeur d'un livre qui constitue pour eux, et en particulier pour M. Charles Roberts, l'auteur de la préface, un nouveau titre de gratitude non seulement auprès de leurs concitoyens, mais encore auprès des sociologues du monde entier.

Les caisses de pensions des chemins de fer de l'État norvégien. — L'éminent actuaire norvégien M. Oscar Schjöll vient de donner une suite à l'étude des caisses de pensions des chemins de fer de l'État norvégien, qu'il avait publiée en 1907 et qui prenait pour base la situation à la date du 31 décembre 1905. C'est à la fin de l'année 1915 que se réfèrent les données mises en œuvre dans une publication de 120 pages intitulée : *Undusokelse II av den finansielle Stilling i de norske Statsbaners Pensjonskasser met opstilling av den Sandsynlige status pr. 31|12 1915* (1).

Une étude de cette nature ne se prête point à un résumé de quelques lignes. Aussi bien le nom de l'auteur est-il trop connu des statisticiens et des actuaires pour qu'il soit nécessaire d'affirmer la sûreté de sa doctrine et l'exactitude de ses méthodes : il suffira de mentionner que l'établissement des formules générales est suivi de la présentation de bilans relatifs aux diverses caisses et accompagné de vingt-neuf tableaux numériques et de six planches consacrées à d'instructifs diagrammes. Cette œuvre nouvelle de technique actuarielle est aussi flatteuse pour le renom scientifique de M. Oscar Schjöll que profitable aux institutions qui ont fourni la matière et l'occasion.

La science actuarielle en Italie. — C'est également une étude actuarielle que l'Italie présente sous la signature de M. le Dr Ignazio Messina, sous le titre : *Le probabilità parziali nella matematica attuoriale* (2). L'analyse de cette étude ne trouve pas plus que celle de la précédente une place appropriée dans le cadre nécessairement restreint de la présente chronique. Je me bornerai à signaler qu'après un exposé des principales méthodes suivies dans la construction des tables de mortalité, l'auteur discute la théorie de la probabilité « indépendante » de Karup pour aboutir à une solution du problème sous une forme plus générale que celle dont Karup avait proposé l'adoption. De là, la construction de tables « d'élimination active » ou « de mutualité », qui sont essentiellement des tables d'élimination « indépendante » et dont les tables de mortalité ne sont que des cas particuliers.

A la sûreté dans la méthode, l'auteur joint du reste la sagacité dans la conclusion, et il en donne la preuve en spécifiant que la valeur des considérations développées dans son étude est subordonnée à une constance suffisante des relations statistiques dont elles empruntent les bases. A ce double titre, c'est en pleine confiance que le lecteur peut aborder et, je n'hésite pas à l'affirmer, qu'il sera conduit à recommander ensuite l'œuvre magistrale de M. Ignazio Messina.

Le Dalloz et la guerre. — La librairie Dalloz, dont la production non interrompue par la guerre constitue une manifestation éclatante de la vitalité scientifique de notre pays, vient de publier deux volumes qui se rattachent à la guerre de 1914 par les liens les plus étroits.

D'une part, la mise à jour du *Dictionnaire Dalloz* (3), dont l'éloge n'est plus à faire,

---

(1) Christiania, Grondahl & Son, 1916.

(2) Rome, Ludivico Cecchini, 1916.

(3) 3 vol. in-4, brochés 42 francs; reliés 51 francs. — Les *Additions 1917* seules, brochées 9 francs.

par les *Additions 1917* fournit dans cette dernière publication, sous le titre « Guerre de 1914 », un exposé complet et détaillé des lois, décrets, arrêtés et circulaires intervenus depuis le 31 juillet 1914 jusqu'au 1er août 1916.

D'autre part, le quatorzième et le quinzième volume de l'encyclopédie Dalloz *Guerre de 1914* (1) embrassent la période du 15 septembre au 1er janvier 1917 : dans le domaine spécial de la prévoyance il contient en particulier la loi du 10 octobre 1916, relative à la résiliation des contrats d'assurances dont les titulaires sont morts à l'ennemi ou décédés à la suite de blessures ou maladies contractées en service, deux décrets du 23 septembre 1916, dont l'un proroge les contrats d'assurance, de capitalisation et d'épargne, et dont l'autre supprime la clause de sauvegarde applicable au remboursement des sommes déposées dans les caisses d'épargne, la loi du 26 octobre 1916, qui règle le placement des fonds appartenant aux caisses de retraites ouvrières situées en pays envahi, le décret du 20 septembre 1916, qui confère le droit d'option entre la pension civile et la pension militaire pour les fonctionnaires algériens victimes de la guerre, un décret du 23 novembre 1916, qui proroge les contrats d'assurance : le quinzième volume comprend la table alphabétique des volumes XI à XV.

En un mot, si les quatorzième et quinzième volumes de la *Guerre de 1914* soutiennent avec honneur le renom de leurs aînés, les *Additions au Dictionnaire* permettent de trouver sans retard la documentation intégrale et systématique relative à telle question dont l'encyclopédie des quinze volumes fournit les textes correspondants : ces deux ouvrages se complètent d'autant mieux que l'unité d'origine en garantit à la fois non seulement la concordance doctrinale, mais encore la valeur intrinsèque propre à la maison qui vient d'en assurer l'heureux achèvement.

Les accidents du travail et l'agriculture. — A l'heure où les Pouvoirs publics, par une loi du 6 octobre 1916 suivie d'une circulaire ministérielle du 9 du même mois, se préoccupent de pourvoir à la mise en culture des terres abandonnées et à l'organisation du travail agricole, c'est faire œuvre véritablement pratique que de signaler le monumental ouvrage où M. Jules Cabouat, le savant professeur de l'Université de Caen, traite de l'*Extension du risque professionnel* (2) sous le régime des lois successives de 1906 à 1912 et de ses conditions d'adaptation législative à diverses formes de production, au nombre desquelles figurent les exploitations agricoles et forestières.

Ce qui donne à un tel livre son originalité et sa valeur, c'est la conception maîtresse de l'auteur, soucieux de mettre en évidence le passage de la responsabilité subjective du Code civil à la responsabilité objective de la nouvelle législation.

L'espace dont je dispose ne me permet point, à mon vif regret, d'analyser toutes les parties de ces deux volumes avec les développements qu'ils méritent. Mais je suis certain que les sociologues apprécieront à sa juste valeur la large compétence du système développé par M. Cabouat : celui-ci, se fondant sur la multiplicité et la complexité des problèmes que l'application du risque professionnel a déjà soulevés, conclut à l'impérieuse nécessité d'étendre ce risque « par son adaptation à de nouvelles applications plutôt que par l'assujettissement sommaire de l'agriculture, des exploitations forestières et de toute autre branche d'activité économique » au régime institué d'abord pour la seule industrie.

A cet égard, si le premier volume ne renferme que la détermination des conditions d'extension du risque professionnel à l'Algérie et quelques vues d'ensemble sur son mode d'adaptation à l'agriculture, c'est le second qui traite dans toute son ampleur la généralisation du principe posé par le législateur français le 9 avril 1898.

Ce n'était point trop de la science juridique de M. Jules Cabouat pour exposer, avec la largeur de vue commandée par un problème aussi vaste que complexe, les multiples aspects de ces problèmes dont l'allure, réglée sur l'évolution des idées, des

---

(1) Chaque vol. 2 francs.

(2) 2 vol. in-8 raisin. 10 francs chacun. Paris, Bureaux des *Lois nouvelles* et librairie du *Recueil Sirey*.

mœurs et de l'activité économique, se modifie avec une déconcertante rapidité. Seul un coup d'œil assez puissant est de nature à saisir les généralités à travers les contingences isolées : l'auteur a su le donner et en faire partager au lecteur, dans son magistral ouvrage, la vision panoramique.

L'assurance contre les accidents et la maladie en Norvège. — L'assurance contre les accidents a fait de la part de la Direction de l'établissement royal (*Riksforsikringsanstalten*) l'objet du rapport annuel qui vise l'application en 1915 de la loi du 13 août 1915 pour l'industrie, des lois des 8 août 1908, 18 août 1911 et 6 août 1915 pour la pêche et la navigation de faible ampleur, et des lois des 18 août 1911 et 30 juillet 1915 pour les gens de mer. Il annonce également l'entrée en vigueur le 3 janvier 1916 de la loi du 6 août 1915 sur l'assurance contre la maladie.

A ce dernier point de vue le rapport présente un intérêt primordial pour la statistique des caisses de maladie, qu'il donne au point de vue de l'effectif et de la répartition des membres, ainsi que de la situation financière des caisses. En d'autres termes, ce document fait, comme ses devanciers, le plus grand honneur à M. Thorvald Ström et à ses éminents collaborateurs.

L'assurance contre les accidents en Suède. — M. John May, qui dirige avec une incontestable autorité l'Établissement royal (*Riksförsäkringsanstalten*), vient de nous donner son rapport annuel relatif à l'application en 1915 de la loi du 5 juillet 1901 sur la réparation des accidents du travail. Il passe successivement en revue l'effectif des entreprises et des ouvriers assurés, les éléments financiers du fonctionnement de l'assurance, les difficultés et les solutions intervenues pour définir le degré d'invalidité. Bien que la Suède n'ait point pris part à la guerre mondiale, un long chapitre est consacré à l'exposé de l'intervention de l'Établissement royal dans les questions relatives aux indemnités que reçoivent les victimes de blessures reçues au cours du service militaire. Un chapitre est également réservé à l'assurance des pêcheurs contre les accidents, réalisée en conformité du décret du 2 octobre 1908.

Complété par un résumé en français et illustré d'un grand nombre de tableaux, ce document mérite une place essentielle dans la bibliographie de l'assurance sociale.

Les pensions de retraite en Nouvelle-Zélande. — Une mention spéciale doit être réservée aux *Reports of the Pensions department* de la Nouvelle-Zélande. Ils visent les pensions de vieillesse (*Old age*), les pensions de veuves et les pensions de militaires. Ils indiquent l'effectif des pensionnés et le montant total des pensions. Chacune des trois catégories de pensions est l'objet de détails spéciaux très circonstanciés et présentés sous une forme symétrique qui permet d'instructifs rapprochements : il convient de mentionner que, pour les allocations de veuves chargées d'enfants, le maximum de £ 30 par an a été supprimé dans le cas d'un nombre d'enfants égal ou supérieur à quatre et qu'une allocation de £ 6 a été accordée pour chaque enfant au-dessous de quatorze ans. A notre époque de légitime souci de la puériculture, cette modification législative ne saurait passer inaperçue. Une table très intéressante indique l'âge du décès des pensionnés durant le dernier exercice, en distinguant les pensionnés anciens et les pensionnés dont l'origine de la pension ne datait que de l'année de leur décès : ceux-ci sont naturellement les moins nombreux : 62 (sur 3.047) contre 1.458 (sur 17.379). En un mot, il est possible de tirer les plus fructueux enseignements de ces rapports dus à l'éminent commissaire M. G.-C. Fache.

Un traité d'économique italien. — M. Ulysse Gobbi jouit parmi les actuaires d'une réputation trop légitime et trop ancienne pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la valeur d'un ouvrage du savant professeur de l'Université commerciale de Milan : il vient de publier le premier fascicule d'un traité d'économique (1) dont l'impor-

(1) *Trattato di economia.* Societe editione libraria, Milan, 22, via Ausonio. 1917.

tance permet d'affirmer l'ampleur du programme que le livre complet doit embrasser. Dès le début (p. 14, nº 28), M. Gobbi mentionne la science des assurances au nombre des parties de l'économique qui, complétées au double point de vue technique et juridique, forment la matière de développements distincts.

Ce qui frappe à la lecture de ce premier fascicule, c'est la précision et la clarté qui se matérialisent dans une division en paragraphes numérotés, dont chacun oblige l'auteur à enfermer dans d'étroites limites une série d'idées relatives au même objet. Le lecteur remarque également un judicieux emploi des graphiques pour la représentation des phénomènes et l'exposé des lois qui les régissent. En un mot, il y retrouve les qualités maîtresses d'un penseur doublé d'un technicien.

La prévoyance en Russie. — Les questions d'assurance et d'épargne prennent en Russie un développement qu'atteste l'intérêt sans cesse accru des Pouvoirs publics. Une nouvelle preuve en est donnée par la création, au cours même de la guerre, de deux importants organes : l'un est une revue trimestrielle intitulée : *Le Bulletin des Caisses d'épargne,* l'autre est un journal hebdomadaire destiné à l'instruction des « agents des caisses d'épargne ».

Le premier numéro du *Bulletin* contenait des articles relatifs à l'histoire, au rôle, au but et au fonctionnement des caisses d'épargne et à diverses questions d'assurances-vie, en particulier le résumé de l'enquête internationale effectuée en 1912, qui visait les assurances populaires sur la vie.

Le succès de ce bulletin s'est affirmé par les numéros suivants : au reste, il était garanti d'avance par le choix du haut fonctionnaire chargé d'en assurer la rédaction, M. S. Ordine, qui a représenté la Russie avec une incontestable autorité dans une série de conférences et de congrès internationaux.

Le paradoxe de la guerre enrichissante. — Les questions de l'heure présente ont remis à l'ordre du jour les sophismes dont les économistes ne cessent de combattre la propagation : le paradoxe de la guerre enrichissante est du nombre. M. Léon Polier, le savant professeur de la Faculté de Droit de Toulouse, le dissèque dans une magistrale étude (1). Il conclut par cette formule lapidaire : « Les effets économiques de la guerre dépendront entièrement de sa durée. » Après avoir repoussé l'idée que l'on peut « s'installer dans la guerre », il montre l'impossibilité d'une existence prolongée dans des conditions anormales, qui accumulent les dettes et consomment le capital social en même temps que le capital humain : il met en garde contre les vues optimistes fondées sur d'excessifs espoirs de prospérité, sans toutefois méconnaître avec une tristesse empreinte de philosophie la possibilité de continuer la vie économique au milieu d'une perturbation matérielle et morale aussi épouvantable dans ses ravages que profonde dans ses effets. « D'une part, dit-il, la guerre appauvrit; de l'autre, elle prépare, elle tient en puissance des forces d'enrichissement. » La balance, toutefois, ne peut être établie à l'heure actuelle : ce sera l'œuvre et, en tout cas, la cruelle, la redoutable inconnue de demain. Ces quelques indications montrent, je l'espère, le puissant intérêt d'une étude où l'élégance de la forme s'allie à la puissance de la conception.

Maurice Bellom.

---

(1) « Le Paradoxe de la guerre enrichissante ». *Correspondant,* 25 novembre 1916, p. 603.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Danemark	
Bureau statistique de l'État. — Annuaire statistique. 1916	Da13 16
Espagne	
Direction générale de Statistique et Institut géographique et statistique. — Mouvement annuel de la population. 1910	Esb2 10
Finlande	
Bureau central de Statistique. — Le mouvement de la navigation pour 1913	Fia1b 13
— Maatalous. 1912	Fia3 12
— Maatalous. 1914	Fia3 14
— Maatalous. Résultats généraux de l'enquête agricole en Finlande. 1910. Ire partie. Agriculture	Fia3a 10 a
— Répartition de la population d'après la profession dans Helsingfors, Abo, Viborg, Tammerfors, Nikolaïstad, Pori et Uleaborg au 7 décembre 1910	Fia6 10 i
— Population de la Finlande au 31 décembre 1910 selon les registres ecclésiastiques. Tome II. Population présente groupée d'après la profession	Fia6 10 a II
— Compte rendu officiel sur l'état et l'administration des caisses d'épargne de Finlande en 1914	Fia7a 14
— La Banque de Finlande, les banques privées et les établissements hypothécaires en 1915	Fia7d 15
— Aperçu statistique de l'état des établissements d'instruction secondaire en Finlande pour l'année scolaire 1914-1915	Fia9c 14-15
— Statistique des établissements pénitentiaires. 1914	Fia12 14
— Maanmittaus. 1914	Fia14a 14
— Vakauslaitos. 1914	Fia14b 14
— Byggnadsstatistik. 1911-1913	Fia16 11-13
— Statistique des industries pour 1914	Fia18a 14
— Assistance publique des communes de la Finlande en 1912	Fia21a 12
— Assurances pour 1914	Fia22 14
— Statistique judiciaire et criminelle de Finlande. 1914	Fia23 14
— Annuaire statistique de Finlande pour 1915	Fia27 15
— Rapport sur l'état des associations de bailliage et de paroisse pour assurance contre l'incendie et contre la mortalité des bestiaux dans l'année 1913	Fia33 13
— Émigration en 1915	Fia35 15
— Conditions d'habitation et d'économie rurale des ouvriers dans les communes rurales de Finlande. 1901	Fia42 01 c
— Contrats de fermage. 1914	Fia57 14
— Vaivaishoitotilasto. 1915	Fia64 15
— Väestösuhteet. 1914	Fia65 14
— Statistique des emprunts à obligations. 1905-1914	Fia66 05-14
— Posti Tilastoa. 1915	Fia67 15
— Postisäästöpankki. 1915	Fia68 15
— Tie-ja vesirakennukset. 1914	Fia69 14
— Työtilastoa. 1913-1914	Fia70 13-14
— Vaivaishoito Tilastoa. 1914	Fia71 14
France	
Conseil général de la Banque de France. — Rapport de l'assemblée générale des actionnaires. 25 janvier 1917	Fge1 17
Italie	
Ville de Milan	
Annuaire statistique. 1915	Ima1 15
Suède	
Département civil. — Statistique des caisses d'épargne. 1915	Saa9 15
Direction des Ponts et Chaussées. — Travaux publics. Routes et canaux. Statistique annuelle. 1915	Sac1 15
Inspection des assurances. — Les assurances sur la vie et les accidents en 1915	Saf1 15
Uruguay	
Ministère du Commerce. — *Direction générale de Statistique.* — Annuaire statistique pour 1913-1914	Uaa2 13-14
DOCUMENTS PRIVÉS	
Ancey (César). — Les compagnies de mise en valeur de notre domaine colonial.	π^a 78
Dubern (E.). — Domaine et perspectives d'union économique internationale	π^d 112

Le Gérant : R. ST. ·NHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — MARS 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT.

NÉCROLOGIE.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. EUGÈNE D'EICHTHAL : « REVENUS PRIVÉS ET REVENU NATIONAL ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAEL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17h 30, sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président, qui fait connaître que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro de mars du Journal de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance ne pourra donc être soumis à l'approbation de la Société qu'à la séance d'avril.

NÉCROLOGIE

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Arthur-J. Cook, directeur en retraite d'une compagnie d'assurances sur la vie, membre de la Société royale de Statistique de Londres et membre correspondant de notre Société. Après avoir rappelé les travaux de M. Cook, il rend hommage aux sentiments de sympathie ardente que celui-ci avait toujours montrés pour la France et il adresse à sa famille l'expression des condoléances de ses collègues.

PRÉSENTATION DES MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce qu'il a reçu les trois demandes d'admission suivantes :

M. Plocq (Ernest), ingénieur, inspecteur principal honoraire de l'Exploitation du Chemin de fer du Nord, présenté par MM. Godard, Félix Sartiaux et Girard ;

M. Gemähling (Paul), chargé de cours d'économie politique à la Faculté de Droit d'Alger, présenté par MM. Desroys du Roure, Fernand Faure, Barriol et Girard.

M. Jeancard (Paul), chimiste, présenté par MM. Raphaël-Georges Lévy et Cadoux.

Conformément à l'usage il sera statué sur ces demandes à la séance d'avril.

COMMUNICATION DU SECRETAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il cite :

France. — Exposé de la situation générale de l'Algérie pour l'année 1916.

Uruguay. — Département de Montevideo. Résumé annuel de statistique municipale, année 1915.

Il fait une mention particulière de la notice consacrée par M. d'Eichthal à notre ancien Président, M. Paul Leroy-Beaulieu, ainsi que de l'étude de géographie politique due à notre collègue M. Henri Hauser et intitulée : *La Position géographique de la Suisse.*

Il présente enfin l'épreuve, qui vient de lui être remise par M. F. Faure — d'une affiche préparée par la Ligue des Économies; on en trouvera le texte en annexe au présent procès-verbal.

COMMUNICATION DE M. EUGÈNE D'EICHTHAL : « REVENUS PRIVÉS ET REVENU NATIONAL »

M. d'Eichthal lit une communication sur « les revenus privés et le revenu national ». Il pense qu'une bonne définition du revenu serait opportune au moment où l'impôt sur le revenu agite tous les esprits et inquiète beaucoup — peut-être trop peu encore — de bourses. Or, il constate que cette définition est absente de nos textes législatifs récents qui ont appliqué l'impôt à des objets assez disparates. M. d'Eichthal part d'une proposition paradoxale de M. Charles Gide, consistant à supposer le remboursement d'une partie de la Dette publique par l'économie que les citoyens feraient de leur revenu, pour rechercher ce qu'est en réalité ce revenu et rappeler comment dans un très grand nombre de cas le revenu de l'un vient d'une dépense de l'autre, de sorte que, dans l'éventualité prévue par M. Gide, il n'y aurait plus comme revenus — et encore très temporaires — que ceux des rentiers de l'État et ceux de ses fonctionnaires. M. d'Eichthal rappelle les principes magistralement exposés par J.-B. Say sur ce sujet et le soin avec lequel il recommandait d'éviter les doubles emplois. D'autres économistes cités par M. d'Eichthal ont répété ces enseignements de Say.

Nonobstant, beaucoup de personnes, négligeant ces enseignements, croient pouvoir, en totalisant les revenus privés, — constatés d'ailleurs d'après des méthodes divergentes, — constituer le revenu national et le rapprocher du revenu collectif d'autres pays, calculé de la même façon. M. d'Eichthal croit que cette simple sommation, bonne pour établir les ressources sur lesquelles peut compter l'État percepteur d'impôt, donne peu de renseignements utiles sur la richesse réelle d'un pays, qui devrait être constatée par le recensement direct et périodique de ses biens matériels énumérés d'abord en nature, et évalués ensuite en numéraire, — à la façon des Census américains, — en y ajoutant la balance des créances et des dettes à l'extérieur et non être calculée d'après des échanges entre citoyens où l'un cède à l'autre des biens ou des services contre compensations. Ces échanges créent certainement de la richesse par l'effet même de la division du travail et des opérations industrielles : mais cette richesse, il faut la constater et la mesurer directement pour pouvoir la chiffrer. Les totaux qu'on répand partout, — d'ailleurs très différents,

suivant les auteurs, — soit des revenus nationaux, soit de la fortune des États, sont, suivant M. D'EICHTHAL qui rattache son opinion à celle de beaucoup d'économistes, depuis SAY jusqu'à DE FOVILLE et d'autres plus récents, de nature à répandre des idées erronées sur la richesse réelle des différents États. Celle-ci est avant tout le résultat de la productivité de chaque pays, productivité due autant à l'initiative et à l'esprit d'entreprise qu'aux ressources naturelles. Pour répondre aux nécessités d'après-guerre, il faudrait donc surtout, non pas compter sur des totalisations incertaines de revenus privés qu'atteindra la fiscalité, mais développer la productivité en ne la comprimant pas par des menaces d'État. Un orateur anglais parlait de nouvelles « dragonnades » auxquelles pourraient bien être exposés les revenus et les capitaux. Le plus grand danger de l'après-guerre, au point de vue économique, est là.

M. le Président remercie M. D'EICHTHAL de sa si substantielle communication et ouvre la discussion à son sujet.

M. Fernand FAURE déclare être bien d'accord sur le fond avec l'orateur, mais désire présenter deux observations.

Il est bien entendu que, pour calculer le revenu de la nation, il ne faut retenir, en principe, que les biens matériels pouvant servir à la satisfaction de nos besoins, biens qu'il est d'usage de définir par un mot particulièrement expressif : ce sont les « biens corporels ». Des rapports juridiques que sont les biens incorporels, on n'a pas ici à faire état, à l'exception cependant des droits de créances sur l'étranger.

D'autre part, on ne saurait reprocher à l'État d'instituer un impôt sur le revenu sur la base des revenus privés, sans tenir compte de ce qu'il y a dans ces revenus, considérés dans leur ensemble et du point de vue purement national, d'apparent et pour ainsi dire d'illusoire. L'État, obligé de taxer, est tout naturellement amené à considérer les contribuables à titre individuel, et par suite à les frapper dans leurs biens incorporels comme dans leurs biens corporels. On doit observer, sans doute, que la méthode conduit à des doubles emplois, mais on peut trouver des moyens d'atténuer cet inconvénient.

Quant aux chiffres par lesquels on tente de mesurer les revenus des différentes nations, ils pèchent par la base, les auteurs qui les présentent omettant le plus souvent d'en définir avec précision la nature et notamment d'indiquer s'ils représentent les revenus nationaux proprement dits ou la somme des revenus individuels : toutefois, on peut admettre que les évaluations produites dans les projets de loi relatifs à l'impôt sur le revenu s'appliquent à l'espèce même de revenu qui sera soumis à l'impôt, c'est-à-dire à la somme des revenus individuels; M. Fernand FAURE juge que les chiffres de 22 à 25 milliards dont on a fait état en France à différentes reprises, s'ils sont ainsi compris, sont sensiblement inférieurs à la réalité.

Le montant du revenu national français est naturellement beaucoup moins élevé, peut-être de 15 à 20 %, et il semble qu'il n'y ait pas de meilleur moyen de le mesurer que l'enquête directe, suivant le procédé qu'ont employé autrefois les Romains et qu'utilisent aujourd'hui les Census des États-Unis : la méthode suppose d'abord la classification rationnelle des revenus par nature, puis un inventaire complet à l'aide de tous les moyens dont dispose l'autorité. Cette intervention de la puissance publique n'est pas sans présenter des inconvénients pratiques, et elle se heurte, dans certains pays, à des obstacles dont il ne sera pas facile de triompher.

M. R. Pupin donne cette définition des « revenus » : *ce sont les fruits de tous les capitaux sans exception, y compris l'homme qui est le plus agissant de tous les capitaux.* Il ne pense pas qu'il puisse y avoir un « revenu national » dont le total puisse différer du total des « revenus privés », toutes les ressources redistribuées ensuite par l'État, les départements, les communes, étant d'abord prélevées sur la masse des citoyens, qui, seule, produit des revenus avec les capitaux dont elle dispose.

M. Pupin estime encore qu'on ne peut pas se dispenser de compter les « revenus en nature » au nombre des revenus qui prétendent faire l'objet d'une estimation d'ensemble, et qu'il n'est aucun motif pour qu'ils échappent plus que d'autres à l'impôt. Enfin, il pense être d'accord avec tout le monde en insistant, comme l'a fait M. d'Eichthal, sur la nécessité de ne pas séparer le chiffre des revenus du ou des coefficients qui indiquent le coût de la vie et la valeur relative de la monnaie, que l'on compare entre eux différents pays ou différentes époques. A l'appui de ce fait, il déclare que la population française, qui dépensait avant la guerre de 18 à 19 milliards pour son budget alimentaire, eût dû consacrer 13 ou 14 milliards de plus à ses subsistances, si elle n'avait voulu modifier son régime en quoi que ce soit en 1916.

M. Pupin termine en disant qu'il observe toujours une tendance assez générale à sous-estimer la richesse de la France et notamment ses revenus, ce qui ne serait peut-être pas le cas si l'on voulait rapprocher les chiffres attribués à ce pays, dont on a tant vanté la prospérité financière, de ceux de l'Angleterre (55 à 60 milliards de revenus), généralement acceptés ici comme exacts. On trouve enfin une autre indication de la nécessité de relever les anciennes estimations, beaucoup trop faibles, lorsqu'on observe attentivement la hausse des prix et des salaires, et d'une façon générale les dépenses, chaque année plus élevées, auxquelles notre population doit faire face — ce qui exige, le fait n'est pas douteux, une progression parallèle des revenus.

M. Fernand Faure remercie M. Pupin de la netteté de ses explications. Elle lui permet de dire qu'il est d'un avis opposé à celui de M. Pupin sur deux points. Il conteste formellement que l'homme puisse être considéré et traité comme un capital. Et il regrette que M. Pupin persiste à confondre deux choses aussi distinctes que le revenu de la nation et la somme des revenus des particuliers.

M. Barriol et, avec lui, plusieurs membres de la Société expriment l'opinion que la différence entre la somme des revenus privés et le revenu national proprement dit est peut-être plus important qu'il n'a été dit; M. Charles Picot fait observer en sens inverse que les contributions qui permettent aux communes d'effectuer certains versements au Crédit Foncier sont déduites à l'origine dans les déclarations des particuliers.

Revenant sur les doubles emplois que l'on commet en faisant la sommation des revenus privés, M. Colson met en évidence l'importance de ceux qui sont dus à la création, de jour en jour plus fréquente, d'entreprises filiales, lesquelles ont souvent pour objet de permettre à l'entreprise mère de s'assurer des concours locaux.

Il fait remarquer, d'autre part, que si, dans le revenu national, on fait état des droits de créances à l'étranger, il faut, en sens inverse, défalquer les dettes de la France vis-à-vis de l'étranger, et il montre qu'il y a là un élément dont l'évaluation est particulièrement difficile. On arriverait, sans doute, si on pouvait l'apprécier avec certitude, à des résultats surprenants : on verrait notamment qu'il y avait, avant la guerre, plus de capitaux français engagés en Allemagne que de capitaux allemands engagés en France, — alors qu'il y avait assurément plus de sujets allemands installés en France comme salariés, domestiques, employés et même directeurs d'entreprises que de sujets français en Allemagne.

Après un échange de vues où interviennent MM. Cadoux, Yves Guyot et Raphaël-Georges Lévy, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Raphaël-Georges Lévy.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 1917

LIGUE NATIONALE DES ÉCONOMIES

AUX FRANÇAISES ET AUX FRANÇAIS!

Nous voulons tous la victoire et nous avons tous le devoir d'y contribuer.

Comment le pouvons-nous?

L'économie est un des moyens dont l'emploi est le plus impérieusement commandé par les circonstances.

Qui doit économiser? Tout le monde.

Que doit-on économiser? Tout.

Par une économie rigoureuse s'appliquant à tout : *au pain, à la viande, au vin, à l'alcool, au café et au sucre, au charbon et au pétrole, au papier, aux tissus et aux cuirs*, on atteint trois résultats également désirables :

1° Faire durer plus longtemps toutes les ressources qui nous sont nécessaires pour tenir, les faire durer jusqu'au bout;

2° Éviter de faire sortir du pays cet or précieux que tant de bons Français apportent loyalement à la Banque de France;

3° Se donner le moyen de souscrire plus largement aux emprunts de l'État. Plus l'État aura d'argent, plus nos soldats auront de canons et de munitions.

Économiser, c'est abréger la guerre et rapprocher la victoire!

On vous parlera des inconvénients que peut avoir la pratique des économies.

Que sont-ils *à côté de la prolongation de la guerre? à côté des souffrances de ceux qui vivent et meurent dans les tranchées?*

Comment ne les supporterions-nous pas de bonne humeur en songeant qu'en fin de compte, *resserrer nos consommations personnelles, c'est économiser le sang de nos soldats!*

Février 1917.

Le Comité :

Fernand Faure, Charles Gide, professeurs à la Faculté de Droit de Paris. — Raphaël-Georges Lévy, de l'Institut. — Ricard, ingénieur agronome. — De la Taille, inspecteur à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. — Mme Moll-Weiss, fondatrice de l'Aide morale et de l'École des Mères. — Chambaud, industriel. — Marion, professeur au Collège de France. — Capitant, Rist, Souchon et Truchy, professeurs à la Faculté de Droit de Paris. — Lepelletier, professeur à la Faculté libre de Droit de Paris. — Jamin, professeur à l'École Lavoisier. — Pawlowski, publiciste. — Franck, ingénieur. — Evesque, docteur en droit.

III

L'ALLEMAGNE DE DEMAIN

[*Suite et fin* (1)]

II. LE SLESVIG

La question du Slesvig est particulièrement intéressante et instructive à différents points de vue. Il est évident, tout d'abord, que la guerre actuelle se présente comme la conséquence directe et logique des agressions austro-prussiennes contre le Danemark en 1864, de la Prusse contre l'Autriche en 1866 et contre la France en 1870. Elle apparaît, également, comme le décalque exact des procédés de fourberie brusquée, inaugurés par Bismarck, quand il s'agit de chercher des querelles d'Allemand à ses voisins. Nous en sommes, aujourd'hui, au cinquième et dernier acte du drame et, heureusement, il en sera, cette fois encore, comme dans tous les drames fortement charpentés : le fourbe sera, enfin, irrémédiablement puni.

Il faut avouer que ce n'est pas chose facile, pour un étranger, de se faire une opinion impartiale et raisonnée sur le Slesvig. Toutes les fois que, pour une raison quelconque, la question slesvicoise a éveillé l'attention de l'Europe, c'est toujours l'Allemagne qui s'est chargée de nous renseigner. En fait, elle a été seule à représenter et à interpréter devant l'étranger les événements politiques qu'elle a elle-même provoqués. Or, nous sommes fixés sur la manière dont l'Allemagne provoque et justifie les événements historiques auxquels elle a pris part !

J'ai puisé surtout dans le *Manuel historique de la Question du Slesvig* publié, en 1906, par les associations slesvicoises réunies, qui se sont assignées la tâche patriotique de travailler à sauvegarder la langue et la culture danoises. Ce manuel est un exposé sincère et véridique de la lutte des nationalités dans le Slesvig. Il a été complété par une autre publication parue, en 1915, sous le titre : *Le Slesvig du Nord* (*1906-1914*). Ce nouveau travail est destiné « à mettre en évidence à quiconque s'y intéresse, le régime de violence sous lequel soupire le Slesvig du Nord danois depuis plus de cinquante ans. Vu la lutte actuelle *pour l'idée de la nationalité et la raison d'être des petits États*, le moment présent paraît se prêter tout particulièrement à une pareille publication ».

J'ajoute, enfin, que ces livres sont l'œuvre collective d'historiens érudits et de publicistes éprouvés, dont la compétence en la matière est indiscutable. Ils ont pensé, avec raison, que leur cause est trop bonne pour risquer de l'affaiblir

---

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris* numéros de novembre et décembre 1916; mars 1917.

et de la compromettre par l'emploi de documents douteux et d'arguments discutables. C'est une œuvre de bonne foi scientifique et politique absolue.

C'est donc un excellent guide pour juger sainement ce difficile problème.

***

On sait que le 16 janvier 1864, l'Autriche et la Prusse présentèrent au Danemark un ultimatum demandant, dans les quarante-huit heures, le retrait de la Constitution danoise du 15 novembre 1863 qui incorporait le Slesvig au Danemark. Or, le Parlement danois n'était pas réuni, le Gouvernement ne pouvait donc pas répondre à l'ultimatum sans violer la Constitution. Les coalisés n'ignoraient pas cette situation, et il est certain qu'ils avaient choisi précisément ce moment, afin qu'il fût impossible de leur donner une réponse dans les courts délais impartis.

Le caractère de l'ultimatum adressé au Danemark a une ressemblance frappante avec celui présenté par l'Autriche, cinquante ans après, à la Serbie, le 23 juillet 1914. Le trait caractéristique de ces deux actes diplomatiques réside dans les exigences identiques, absolument inconciliables avec la constitution et les autres lois nationales, et dans le refus d'accorder le temps matériel nécessaire pour permettre de consulter les parlements responsables.

En ce qui concerne le Slesvig, le délai expiré, 25.000 Autrichiens et 40.000 Prussiens se couvrirent d'une gloire facile en attaquant les 30.000 Danois retranchés derrière le Danewirke. On sait le reste. Le Danemark succomba devant le nombre et son territoire fut mutilé. Par le traité de Vienne (30 octobre 1864) le Danemark fut obligé de renoncer à tous ses droits sur les duchés de Slesvig, Holstein et Lauenbourg au profit de l'Autriche et de la Prusse, soit 335 milles géographiques carrés et 1 million d'habitants sur 2.600.000 que contenait la Métropole (1).

Mais si on était d'accord pour prendre, on n'avait pas décidé à qui reviendrait, en définitive, la propriété de ces trois duchés. Ce fut la pomme de discorde.

La population du Slesvig-Holstein désirait former un État indépendant, sous l'autorité du duc d'Augustenbourg. L'Autriche et les petits États qui formaient

---

(1) Le territoire fut diminué d'environ un quart et la population métropolitaine de 62 %. Le dénombrement de 1860, en effet, donnait les chiffres suivants pour la population de la monarchie danoise :

Métropole.	Royaume de Danemark		1.600.551	
	Duché de Slesvig		400.313	1.004.473
	— de Holstein avec Femern		554.013	
	— de Lauenbourg		50.147	
			2.605.024	
Colonies et dépendances.	Iles Fœroé	8.922	124.020	
	Islande	66.987		
	Groenland	9.880		
	Antilles danoises	36.231		
			2.729.044	

la majorité dans la Diète de la Confédération étaient de cet avis. La Prusse aurait également favorisé ce projet si le duc eût consenti à être son vassal; mais il refusa. La Prusse devint donc son adversaire.

Des discussions violentes ne tardèrent pas à s'élever. Une rupture fut sur le point d'éclater entre les deux larrons qui, depuis un demi-siècle, se disputaient plus ou moins ouvertement l'hégémonie de l'Allemagne et la présidence de la Confédération germanique.

La convention de Gastein (14 août 1865) ajourna la scission en décidant qu'on maintiendrait le droit de possession commun aux deux puissances. Provisoirement, la Prusse fut chargée de l'administration du Slesvig et l'Autriche de celle du Holstein. Enfin, le duché de Lauenbourg (1) fut entièrement donné à la Prusse, qui s'engageait à verser à l'Autriche près de 7 millions de francs à titre de dédommagement. Il est plaisant de remarquer que, quelques années plus tard, cette somme fut transférée au compte du Lauenbourg, qui dut ainsi payer cher sa *délivrance* du soi-disant joug danois.

Quelque temps après, l'Autriche revint à l'idée du partage des duchés. Et, probablement pour être désagréable à la Prusse, elle proposait même que la population du Holstein fût appelée à se prononcer, par ses mandataires élus, sur son sort définitif. C'est là un fait important à retenir. L'Autriche saisit donc directement la Confédération germanique de la question du Slesvig-Holstein et convoqua la Diète de Holstein, pour le 11 juin 1866, à Itzechoe. Le Gouvernement prussien refusa de s'associer à cette mesure et, suivant son système d'attaque brusquée, des troupes prussiennes venant du nord entrèrent le 7 juin en Holstein, tandis que les Autrichiens se rassemblèrent près d'Altona qu'ils durent abandonner précipitamment.

Quelques jours après, la Prusse se retirait de la Confédération, sous prétexte d'attaque de la part de la majorité, et les troupes prussiennes entraient en Hanovre, dans la Hesse électorale et en Saxe. La guerre commença le 26 juin, en Bohême, et au bout d'une semaine, elle se terminait à Sadowa par la défaite définitive de l'Autriche. Un traité de paix était signé à Prague, le 23 août 1866, par lequel l'Autriche reconnaissait la dissolution de la Confédération germanique, telle qu'elle avait existé jusqu'alors, et donnait son assentiment à une organisation nouvelle de l'Allemagne sans la participation de l'Autriche. La Prusse venait d'établir son hégémonie en Allemagne. Elle ne s'en est pas contentée; elle a voulu l'imposer au monde entier. C'est ce qui l'a perdue.

***

J'ai dit que l'ancien duché de Slesvig a toujours été absolument danois. Il faut reconnaître, cependant, que l'influence allemande a pénétré dans la partie méridionale; mais la partie septentrionale a jalousement gardé le sentiment de sa nationalité, et il est même plus vivant aujourd'hui qu'il le fut à certaines époques. C'est la persistance de l'amour de la patrie qui a soutenu la population

(1) Il est piquant de remarquer que lorsque Guillaume II s'est séparé de Bismarck, en mars 1890, il l'a gratifié du titre de duc de Lauenbourg!

slesvicoise du Nord pendant les cinquante années de tyrannie prussienne qu'elle vient de subir. Elle n'a pas non plus laissé s'éteindre le sentiment du droit qu'elle a de disposer librement d'elle-même, et que les traités internationaux lui ont formellement reconnu.

On sait, en effet, que Napoléon III, qui s'était fait le champion du droit des nationalités, fit insérer dans le traité de Prague (23 août 1866), qui consacrait l'annexion du Slesvig et du Holstein à la Prusse, une clause formelle dans ce sens. L'article V stipulait, en effet, que « *les populations des districts du nord du Slesvig seront de nouveau réunies au Danemark, si elles en expriment le désir par un vote librement émis* ».

Naturellement, la Prusse ne tint aucun compte du chiffon de papier qu'était le traité de Prague. Le Slesvig fut, purement et simplement, incorporé à la Prusse (12 janvier 1867).

L'annexion n'eut pas lieu, cependant, sans que Bismarck, lui-même, renouvelât la promesse d'une consultation du peuple slesvicois. A l'occasion d'une protestation qui s'était élevée à la Chambre basse prussienne, de la part du parti national libéral, contre l'engagement qu'avait pris la Prusse de céder une partie du Slesvig, Bismarck déclara au Landtag, à la séance du 28 décembre 1866 : « *J'ai toujours été d'avis qu'une population qui manifeste d'une façon indubitable et tenace sa volonté de ne pas devenir prussienne ou allemande, mais d'appartenir, au contraire, à un État limitrophe, ne peut être une force pour la puissance dont elle cherche à se séparer. L'engagement que nous avons pris, nous devons le tenir. Nous l'exécuterons de façon qu'il ne subsiste aucun doute au sujet de la consultation populaire, ni sur la spontanéité du vote et l'indépendance des votants, ni sur la volonté manifeste que ce scrutin révélera.* »

Est-il possible d'être plus net et plus explicite? Cependant, le referendum n'eut jamais lieu!

Voilà la preuve indiscutable du cas qu'on peut faire des traités internationaux signés par l'Allemagne et des engagements pris, publiquement, dans leurs propres assemblées délibérantes.

Le Nord-Slesvig et l'Alsace-Lorraine ont lutté pendant de longues et cruelles années pour conserver leur nationalité et leur langue. Le moment est venu de réaliser leurs vœux, mais il faudra prendre des mesures sérieuses et durables pour en assurer définitivement la permanence et déjouer toutes les ruses allemandes.

La province de Slesvig-Holstein appartient entièrement à la Prusse; elle se compose de trois parties : 1° du Jutland méridional, qui comprend le Slesvig du Nord et celui du Sud; 2° du Holstein et 3° du duché de Lauenbourg.

Le tableau XXIII indique les variations subies par la population de cette province depuis 1864.

TABLEAU XXIII

PROVINCE DU SLESVIG-HOLSTEIN

(Superficie et population de 1864 à 1910).

ANNÉES	JUTLAND MÉRIDIONAL								HOLSTEIN	LAUENBOURG	TOTAL de la PROVINCE
	SLESVIG DU NORD — DÉPARTEMENTS						TOTAL du SLESVIG DU NORD	SLESVIG DU SUD			
	HADERSLEV	AABENRAA	SONDERBORG	FLENSBORG VILLE	FLENSBORG CAMPAGNE	TONDER					
Superficie en kil. car.	1.787	685	442	31	1.077	1.813	5.835	3.026	8.960	1.182	19.004
1864. .	59.861	28.188	32.284	60.414		59.570	240.317	155.443	550.318	»	946.078
1867. .	59.862	29 264	34.551	62.594		58.903	245.174	159.053	577.491	»	981.718
1871. .	60.335	29.129	34.239	62.514		58.450	244.667	158.986	592.220	»	995 873
1875. .	60.315	29.048	34.153	65.313		52.597	245.726	159.427	620.003	48.770	1.073.926
1880. .	60 040	29.559	34.387	71.327		57.109	252.422	155.896	669.365	49.466	1.127.149
1885. .	57.211	28.347	32.457	73.787		55.373	247.177	153.885	699.383	49.861	1.150.306
1890. .	55.966	27.332	32.177	36.894	40.145	55.067	247.581	154.931	768.137 (1)	48.874	1.219.523(1)
1895. .	55.453	27.823	32.019	40.840	41.594	55.158	253.187	159.131	823.267 (1)	50.831	1.286.416(1)
1900. .	57.215	29.321	32.868	48.922	41.951	56.561	266.841	162.892	906.402 (1)	51.833	1.387.968(1)
1910. .	63.575	32.416	39.909	60.922	44.440	59.317	300.579	173.776	1.092.078 (1)	54.571	1.621.004(1

(1) Y compris Heligoland.

On constate, tout d'abord, que la population a progressé très lentement dans le Slesvig du Nord, puisqu'en quarante-six ans elle ne s'est élevée que de 240.000 à 300.000. Le département de Flensborg et surtout la ville de ce nom ont fourni à peu près les deux tiers de cette augmentation. En effet, Flensborg est un excellent port, qui a pris un certain développement, depuis une trentaine d'années, par l'accroissement du commerce avec la côte orientale du Slesvig et avec le Danemark. Les compagnies de navigation y sont nombreuses, l'industrie métallurgique : forges, fonderies et ateliers de constructions maritimes, y sont actives. C'est donc une ville en pleine prospérité. Le Slesvig du Sud est également peu prospère; de même le Lauenbourg.

Le Holstein seul a doublé le chiffre de sa population. Tous les cercles ont participé à cet accroissement, et surtout ceux de Kiel et d'Altona, qui doivent leur développement à la présence des villes de ce nom. En effet, Kiel, principal port militaire de l'Allemagne, comptait 210.000 habitants en 1910 contre 18.000 en 1864. Altona, qui est pour ainsi dire un faubourg de Hambourg, comptait, en 1910, 172.000 habitants contre 91.000 en 1880.

Le tableau suivant donne le chiffre de la population dans chaque cercle de la province :

PROVINCE DU SLESVIG-HOLSTEIN

(Dénombrement de 1910)

	CERCLES	Population
JUTLAND DU SUD	Haderslev	63.575
	Aabenraa (Apenrade)	32.416
	Sonderborg (île d'Als)	39.909
	Flensborg (ville)	60.922
	Flensborg (campagne)	44.440
	Slesvig	71.987
	Eckernförde	45.977
	Ejderstedt (Tonning)	14.722
	Husum	41.090
	Tonder	59.317
	Rendsburg	73.108
HOLSTEIN	Oldenburg	43.392
	Plön	49.278
	Kiel	211.627
	Neumünster	34.555
	Bordesholm	40.510
	Norderdithmarschen	40.420
	Süderdithmarschen	55.953
	Steinburg	83.108
	Segebert	44.886
	Wandsbet	35.212
	Stormarn	85.851
	Pinneberg	121.550
	Altona	172.628
DUCHÉ DE LAUENBOURG		54.571
	Total	1.621.004

***

« Depuis les temps les plus reculés, le nom de *Jylland* (prononcez *Yulan*) (vieux danois : *Jutland*, forme latinisée : *Jutia*, *Jucia*, *Jutlandia*) désigne toute la presqu'île qui s'étend depuis la pointe nord de Skagen jusqu'à l'Eider. Le pays a été dénommé d'après la population qui l'habitait, — savoir les Jutes (vieux danois : *Jutæ*) — de même que le Danemark a reçu son nom des Danes (Danois, vieux danois : *Danæ*), tandis qu'inversement des noms de populations, tels que *Skaaninger* (Scaniens), *Fynboer* (Fioniens), *Angelboer* (Angliens) ont été formés sur les noms de pays : *Skaane* (Scanie), *Fyn* (Fionie), *Angel* (Anglie).

« Le Jutland a été, de toute antiquité, divisé par le *Kongeaa* (rivière du Roi) en deux parties actuellement dénommées Norrejylland ou Jutland du Nord et Sonderjylland (prononcez *Sennerylann*) ou Jutland du Sud, et plus communément Slesvig. Mais, aussi loin que nous puissions remonter dans l'histoire, le Slesvig a fait partie intégrante du Danemark tout comme le Jutland du Nord, les îles du Séeland, de Fionie et la Scanie. Les vieilles légendes aussi bien que les témoignages historiques sont d'accord sur ce point. Je ferai seulement remarquer que *Sonderjylland* est le nom le plus ancien et le plus primitif; le terme de *Slesvig* n'a apparu que plus tard. C'est le nom de la ville

la plus importante de la région, et ce nom, sous l'influence allemande, a été transporté, par la voie des titres, au pays lui-même. La ville de Slesvig, située dans le voisinage de la vieille limite sud du Danemark, a été toujours intimement liée à la défense de la frontière danoise (1). »

« Donc, le Slesvig était primitivement un pays purement danois par la langue et par la race, s'étendant jusqu'à l'Eider, qui a toujours formé la frontière méridionale du Danemark. A la fin du neuvième siècle, des émigrants frisons vinrent s'installer dans la région qui est devenue la Frise du Nord, mais ils ne réussirent jamais ni à s'étendre ni à exercer, sur place, une influence prépondérante. De même, au commencement du treizième siècle, un petit groupe de population saxonne vint s'établir dans la région frontière du Sud. Mais ces Saxons, dont une partie devinrent des serfs, n'étaient guère en état de répandre la civilisation et la langue allemande; et cependant la langue danoise perdait du terrain. Or, *il faut bien reconnaître que ce recul n'est pas la conséquence du contact des populations allemandes, mais bien plutôt d'une pression venue d'en haut et qui s'est exercée pendant cinq siècles.*

« Le système de pression fut inauguré en 1326, lorsque le comte Gert introduisit dans le pays la langue allemande comme langue du Gouvernement. Ce système fut continué et même étendu par tous les princes et par l'Administration supérieure, jusqu'au règne de Christian VIII (1839-1848). Appuyée par le Gouvernement, la langue allemande pénétra dans les assemblées de districts, d'abord dans les régions du sud de Flensborg-Tonder. Puis, après 1740, lorsque les juges cantonaux se recrutèrent, non plus parmi les paysans, mais parmi les gens d'instruction universitaire, l'allemand s'étendit dans tout le reste du pays, jusqu'à la rivière Kongeaa (2). »

Après cinq siècles de ce système, il est arrivé ce qui devait fatalement arriver, c'est-à-dire la germanisation de la langue parlée dans le Slesvig.

De 1848 à 1864, la situation est restée la même, car aucune mesure sérieuse n'a été mise en pratique pour réagir. On s'est contenté d'introduire, en 1850-1852, un système linguistique mixte, tempéré, dans l'Administration, l'école et l'Église. Ce système était parfaitement libéral; mais il était absolument impuissant pour lutter contre les progrès du germanisme verbal. Il en résulte que si le fond de la population est resté de souche danoise, l'allemand est devenu la langue parlée par la majorité.

La Fontaine l'a dit, il y a longtemps, dans sa fable : *La Lice et sa Compagne :*

Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette :
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête
Il faut que l'on en vienne aux coups;
Il faut plaider; il faut combattre.
Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

En Slesvig, comme partout ailleurs, les pangermanistes ont créé des associations pour propager, partout, l'idée que le peuple allemand est le véritable peuple choisi de Dieu, tandis que les Slaves sont des sauvages et les Latins des

(1) P.-K. Thorsen, *Langue et Nationalité. In : Manuel*, p. 89, 90.
(2) P. Lauridsen, *La Situation des langues en Slesvig. In : Manuel*, p. 115.

dégénérés. Quant aux Danois, ce sont des enfants égarés de la noble race germanique, qu'il faut, dans leur intérêt, ramener à la culture allemande.

De nombreuses sociétés, soutenues par des revues à fort tirage et dirigées par des personnages officiels, sont chargées d'évangéliser les Slesvicois. Je citerai seulement deux de ces associations :

1° *Der deutsche Verein für das Nördliche Schleswig*, avec son organe : *Nordmark*, créée dans le but de faire disparaître la langue danoise maternelle parmi les habitants du Slesvig. Elle poursuit ce but, sans trêve ni repos, avec tous les moyens à sa disposition;

2° *Der alldeutsche Sprach- und Schriftverein*, avec son organe : *Heimdall*, qui ne limite point ses opérations aux buts ci-dessus indiqués. Elle vise directement à l'agrandissement du territoire allemand, comme l'indique clairement la devise inscrite en lettres runiques en tête de son journal *Heimdall : D Skagen à l'Adriatique, de Boulogne à Narva, de Besançon à la Mer Noire !*

Il faut convenir que cette dernière association est littéralement atteinte de boulimie.

Les Danois, du reste, répondent du tac au tac et les Associations slesvicoises réunies, qui ont leur siège à Copenhague, publient un journal appelé *Le Jutlandais méridional* (*Sonderjyden*), portant comme devise la déclaration des premiers membres danois à la Diète allemande : « *Nous sommes Danois, nous resterons Danois et nous voulons être traités comme des Danois, selon le droit international et le passage de l'article 5 du traité de Prague : « Les populations des « districts du nord du Slesvig seront de nouveau réunies au Danemark si elles en « expriment le désir par un vote librement émis.* »

Comme on vient de le voir, les Slesvicois du Nord ont lutté pour maintenir chez eux la pratique de la langue danoise, et il faut reconnaître qu'ils y ont complètement réussi. Les statistiques allemandes sont, naturellement, inutilisables sur ce point. En effet, les documents sur lesquels se fonde la statistique officielle prussienne ont été recueillis de la manière suivante : « On a eu soin de choisir (1), autant que possible, les recenseurs parmi les fonctionnaires du Gouvernement; à la campagne, ce sont, de préférence, les instituteurs. Les questionnaires sont préparés de façon à utiliser les plus petites chances de faire rentrer les individus tout au moins dans la catégorie des bilingues. Lors du recensement de décembre 1905, le fait d'avoir été soldat prussien et même *écolier* pendant la durée d'un an, fut jugé suffisant pour justifier la mention : *Possède parfaitement l'allemand*. Enfin, un assez grand nombre de Slesvicois appartenant en particulier à la population danoise, sont amenés par intimidation à remplir les bulletins au gré des autorités ou encore à ne pas protester contre les renseignements inexacts insérés par les agents recenseurs sur les questionnaires. » Mais les associations danoises ont pu arriver à dresser une statistique sérieuse par l'intermédiaire des patriotes danois restés dans le pays. Cette statistique a porté sur la langue parlée dans la famille de *tout individu établi en Slesvig et propriétaire foncier*. Il faut bien noter ce caractère de propriétaire foncier et s'y tenir si l'on veut avoir une base solide pour se pro-

(1) H.-V. Clausen, *La Situation des langues en Nord-Slesvig après 1864* (*In : Manuel historique*, p. 348).

noncer sur la nationalité du pays. Il n'a pas été mis en ligne de compte les éléments plus mobiles de la population : locataires, domestiques, etc. Les fonctionnaires dont les logements appartiennent à l'État ou à la commune ne sont pas non plus compris dans cette statistique, à moins qu'ils ne possèdent eux-mêmes une terre ou une maison. Les questionnaires envoyés demandaient les renseignements suivants : 1° langue parlée entre eux par les deux époux; 2° langue parlée aux enfants par leurs parents; 3° langue parlée entre eux par les enfants; 4° enfin le lieu d'origine du propriétaire a été rangé sous une rubrique spéciale et, dès lors, il a été possible de distinguer entre le cas où l'allemand est parlé par suite d'une immigration et le cas où cet usage a ses racines dans le pays même.

Les résultats les plus complets et les plus sûrs ont été obtenus. Il faut cependant faire une exception pour les quatre villes de Haderslev, Aabenraa (Apenrade), Sonderborg et Tonder, pour lesquelles on a dû se contenter d'une approximation.

Le tableau statistique XXIV et la carte ci-jointe montrent que le Slesvig reste encore danois par sa langue. On ne trouvera pas une seule enclave où la langue allemande ait la majorité.

Tableau XXIV. — **Langue parlée dans le Slesvig.**

Districts ruraux et petites villes du Slesvig du Nord		Proportion pour 100 des individus parlant					
		Danois	Bilingues	Allemand	Danois	Bilingues	Allemand
District est de Haderslev.	I. Au nord du fiord	96,3	0,8	2,9	96,4	0,7	2,9
	II. Au sud du fiord	97,0	1,0	2,0			
	III. Autour du chemin de fer principal de l'Est	96,1	0,4	3,5			
District ouest de Haderslev.	IV. Région de Roddinge	90,9	0,7	8,4	91,7	1,5	4,8
	V. Région de Toftlund	99,2	0,3	0,5			
	VI. Autour de la grande ligne de l'Ouest	97,3	0,2	2,5			
District nord de Tonder.	VII. Autour de la ligne de l'Ouest	98,8	0,7	0,5	97,2	1,4	1,4
	VIII. Région est de Tonder-Lygumkloster	95,3	2,3	2,4			
District d'Åbenraa.	IX. A l'ouest d'Åbenraa	95,7	1,4	2,9	92,4	2,4	5,2
	X. Au sud du fiord d'Åbenraa	97,1	0,8	2,1			
	XI. Près du fiord de Flensborg	71,6	7,9	17,5			
District de Sonderborg.	XII. Sundeved	97,1	1,2	1,7	98,2	0,8	1,0
	XIII. Als	98,7	0,6	0,7			
Petites villes (*Flækker*)							
Kristiansfeld		67,8	2,5	29,7	79,6	6,5	13,9
Lygumkloster		83,7	4,4	11,3			
Hojer		86,0	9,3	4,7			
Grasten		67,9	11,3	20,8			
Augustenborg		68.7	9.6	21,7			
Nordborg		87,8	3,7	8,5			
		Proportion générale.			95,0	1,4	3,6

Si maintenant on considère l'origine des recensés, on voit que, sur la population née dans le pays, 1 % seulement parle l'allemand. Quant aux immigrés venus de pays de langue allemande, la langue et le peuple danois exercent une influence si forte sur eux que plus d'un tiers d'entre eux adoptent dès la première génération le danois comme langue habituelle, et qu'un peu plus de la moitié seulement conserve leur idiome allemand. Et il paraît que l'expérience montre que les familles immigrées qui, pendant la première génération, ont réussi à maintenir l'allemand comme langue habituelle, arrivent à l'abandonner partiellement à la seconde génération.

Telle est la force d'absorption que possède encore la nationalité danoise dans le Slesvig du Nord.

SLESVIG MOYEN ET SLESVIG DU SUD

On donne le nom de Slesvig moyen à la région qui s'enfonce dans le sud comme un coin triangulaire; elle est limitée à l'est par la presqu'île d'Anglie et à l'ouest par le pays frison.

L'enquête linguistique n'a pu être faite, ici, dans les mêmes conditions que dans le Slesvig du Nord. Car, si la langue danoise y est encore parlée, la population a, depuis longtemps, cédé sa place à l'allemand par la faute des rois

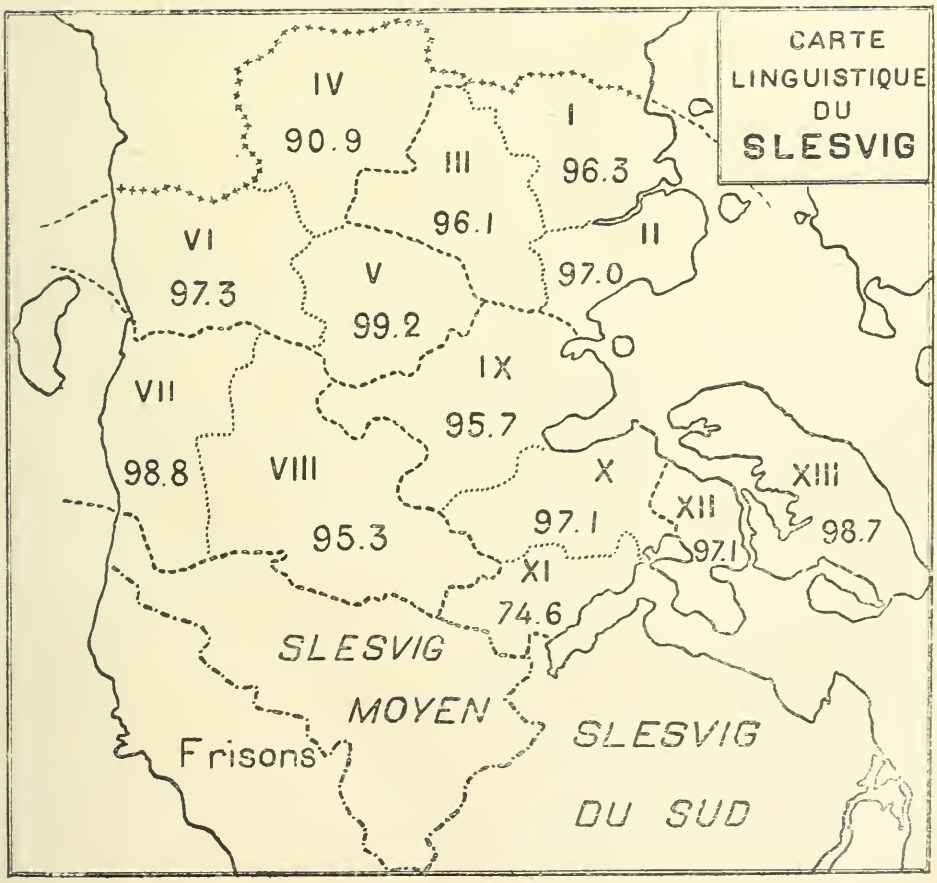

de Danemark, ainsi que je le disais plus haut. Les travaux des publicistes allemands, eux-mêmes, montrent que le nombre des habitants de la langue danoise en Slesvig moyen — y compris la ville de Flensborg — s'élève à près de 20.000.

Dans les paroisses du Slesvig moyen où domine la langue danoise, elle est d'autant plus pratiquée qu'on remonte davantage vers le nord, et dans les paroisses voisines du Slesvig du Nord, on parle presque exclusivement le danois. En revanche, dans les paroisses situées vers la limite méridionale, la population danoise est très mêlée d'émigrés de langue allemande. Dans toutes les familles, les parents sont contraints et forcés de parler l'allemand avec leurs enfants, car le danois est interdit aussi bien à l'école qu'à l'église; il est même interdit d'avoir des précepteurs danois dans les familles! Le danois ne trouve donc auprès des populations d'autre appui que l'habitude ancestrale, qui ne se conserve que dans les familles cultivées et assez patriotes pour maintenir envers et contre tout le culte sacré du souvenir du passé.

Dans le Slesvig du Sud, il faut reconnaître que la langue danoise n'est plus que l'apanage d'une rare élite. La masse s'est laissée germaniser par les nécessités quotidiennes de l'existence.

Les classes populaires ne connaissent que l'Allemagne et ignorent à peu près le Danemark. En effet, les jeunes générations ont passé par l'école et la caserne allemandes; elles ont été pétries par le maître d'école et le sous-officier prussiens; on leur a enseigné l'histoire au point de vue allemand et chacun sait que *l'Allemagne est au-dessus de tout.* On les a surtout impressionnées par la puissance de l'Allemagne, par son industrie florissante; elles n'ont vu dans son organisation et son administration que la discipline et le pas de l'oie les a captivées. Les jeunes annexés n'ont pu que se laisser séduire par cette belle apparence, et le voile d'un épais brouillard s'est posé sur leurs souvenirs. Mais il ne faut pas en conclure que ces générations sont perdues à jamais pour la mère patrie. On peut avoir cessé de sentir battre son cœur pour la patrie de ses aïeux, sans pour cela devenir allemand. Nous ne doutons pas un seul instant, en France, du patriotisme de nos jeunes générations d'Alsace-Lorraine qui, elles aussi, ont dû subir, pendant près d'un demi-siècle, la vie allemande, l'école allemande et la caserne allemande.

Dans tout le Jutland méridional, la bourgeoisie traditionaliste, loyale et foncièrement danoise a toujours exercé sur le peuple une profonde influence, sauf dans les villes où le parti socialiste a su gagner de très nombreux adeptes. Or, les vieilles familles de la bourgeoisie slesvicoise qui ont connu le Danemark, qui ont vécu et servi sous son drapeau, qui ont vécu les heures douloureuses de 1864, qui ont souffert toutes les horreurs de l'invasion prussienne, qui souffrent encore, à l'heure actuelle, mille tracasseries et mille vexations, ces bourgeois dont le peuple des campagnes n'a cessé de s'inspirer en toute occasion, sont restés Danois de cœur et d'âme et gardent, dans l'intimité et la sainteté du foyer, la pratique et la langue des ancêtres.

Or, le monde entier sait aujourd'hui ce que valent les hordes allemandes. Personne n'ignore qu'elles ont pillé, volé, torturé, partout où elles ont passé, les populations les plus inoffensives. On sait qu'elles se sentent l'âme en joie devant les villages en flammes et les cruautés les plus inouïes. En Slesvig, pas

plus qu'en Alsace ou en Pologne, l'Allemand n'a su se faire aimer. Ce n'est pas dans le pays où l'on a imaginé la question des optants et des sans-patrie que l'emprise allemande subsistera à la défaite des Hohenzollern.

Donc, la situation changera, du tout au tout, lorsque le Jutland méridional aura fait retour au Danemark et que la langue danoise sera de nouveau enseignée à l'école et parlée à l'église.

« En résumé, la péninsule jutlandaise (1) est traversée dans sa largeur par une série de bornes frontières qui marquent la séparation politique entre le Danemark et l'Empire allemand. Mais la frontière ne se manifeste nullement dans l'aspect du pays, qui est le même au nord et au sud de cette ligne, purement théorique. Autrefois, les deux pays n'étaient séparés que par de vastes déserts de forêts, de landes et de plateaux rocheux. Aujourd'hui encore, la véritable frontière entre les pays danois et les pays allemands n'est pas une ligne, mais une surface, et le Danemark disparaît insensiblement à mesure qu'on avance vers le sud à travers le Jutland méridional. Tandis que le Slesvig du Nord — abstraction faite de tous les éléments officiels — est un pays foncièrement danois par la langue, l'organisation sociale et la civilisation, les caractères généraux commencent à se modifier à partir du fiord de Flensborg. Et la transition d'une nationalité à l'autre est déjà accomplie avant que nous soyons arrivés au fiord suivant qui est celui de Sli.

« Dans le Slesvig du Nord, la population est danoise à la fois de langue et d'esprit. Si nous descendons plus au centre, c'est-à-dire en Slesvig moyen, nous trouvons encore une certaine région où la langue est danoise, sans qu'il en soit de même des sentiments.

« Jusqu'au golfe de Sli et jusqu'au vieux rempart de Danewirke (à l'ouest de la ville de Slesvig), le sang danois coule encore dans les veines du peuple. Dans cette région, tous les noms de lieux sont danois, mais on a cessé d'y parler cette langue. Et enfin, du haut des ruines encore imposantes du Danewirke, d'où le regard embrasse des plaines de landes sur une étendue de plusieurs milles, on aperçoit, au sud, les clochers de Rendsburg, sur une île de l'Eider, et on voit alors où se trouvait la limite méridionale du Slesvig, en même temps que la vieille frontière politique entre le Danemark et l'Allemagne.

Je retiens seulement ceci : c'est que l'Eider a toujours été la frontière naturelle du Danemark et que c'est encore aujourd'hui la frontière qu'il est équitable de lui rendre.

Assurément, les Danois seraient tout joyeux de saluer le *Danebrog* rouge et blanc claquant au vent sur la terre du Jutland méridional. Mais il en est plus d'un, cependant, qui est retenu par la perspective de voir un contact trop intime s'établir entre le petit royaume de Danemark et la puissante Allemagne, dont la déchéance ne lui paraît pas possible. La prépondérance de la langue danoise dans le Slesvig du Nord est actuellement une sorte de tampon, amortissant un peu les chocs dus à la brutalité habituelle des Prussiens.

Il faut, en effet, remarquer l'immense danger et les difficultés multiples que constitue pour le Danemark le simple fait que ses frontières sont immédiatement limitrophes de celles de la Prusse. Il est terrorisé par cette armée toujours

(1) H.-V. Clausen, *Le Jutland méridional* (*In : Manuel historique*, p. 425).

en état d'envahir le pays en quelques heures, comme cela eut lieu en 1864, et par cette flotte énorme manœuvrant en vue de ses rivages, empiétant parfois sur ses droits incontestables.

Ces faits ont créé un sentiment de dépendance qui a pour conséquence, comme je le disais plus haut, que beaucoup de Danois considèrent l'existence de leur pays comme dépendant de la bienveillance douteuse de l'Allemagne et leur fait craindre notamment toute manifestation et tout acte qui pourraient être désagréables au puissant et irritable voisin.

Ajoutons à cela que, quelque dangereuse qu'ait été pour le Danemark l'hostilité de l'Allemagne, son histoire lui enseigne que son amitié en temps de paix a été encore plus funeste.

Comme le disait M. Lloyd George le 19 décembre 1916, à la Chambre des Communes, à l'occasion de la discussion sur les propositions de paix de l'Allemagne : « La Prusse, depuis qu'elle est tombée entre les mains de la caste militaire, a été une mauvaise voisine, arrogante, menaçante et matamore, déplaçant ses frontières selon son bon plaisir, arrachant territoire après territoire à des voisins plus faibles et les ajoutant à ses propres domaines.

« La ceinture garnie avec ostentation d'armes offensives, qu'elle est prête à employer à chaque instant, elle fut toujours pour l'Europe une voisine désagréable et perturbatrice; elle était devenue un cauchemar européen, et il n'y eut aucune paix où elle se trouva.

« Les gens qui ont le bonheur de vivre à des milliers de kilomètres loin d'elle se font difficilement une idée de ce que tout cela signifiait pour ses propres voisins. Mais en Angleterre, sous la protection des mers, nous savons quel facteur de troubles était la Prusse avec sa constante menace navale. » (*Le Temps*, 21 décembre 1916.)

Il faut dire toutefois que, s'il y a des pessimistes et des timorés, il y a aussi une forte majorité de bons patriotes qui placent tout leur espoir dans la victoire des puissances de l'Entente et qui savent que nous combattons aussi bien pour leur cause que pour la nôtre.

Au surplus, il y a heureusement un moyen de tenir l'Allemand à distance respectueuse du Danemark.

***

Il est de toute évidence que la question du Slesvig est connexe avec celle du rocher d'Héligoland et celle du canal de Kiel.

Il va sans dire, tout d'abord, que l'Angleterre, qui avait cédé généreusement l'île d'Héligoland à la Prusse, en 1890, reprendra son bien. C'est là une base navale indispensable pour surveiller les bouches de l'Elbe et le canal de Kiel. Il est non moins certain que les Alliés se saisiront du canal dans l'intérêt de la sécurité internationale et la protection de la navigation dans la Baltique. Le canal a coûté, dit-on, 225 millions de marks; cette somme sera défalquée de l'indemnité de guerre que l'Allemagne devra payer aux Alliés. Mais, pour assurer la neutralité du canal, sa sécurité et son libre développement dans l'avenir, il sera nécessaire de lui constituer une zone de protection de 25 ou 30 kilomètres de large sur toute la longueur de chacune de ses rives. Cette

zone neutre aura, par surcroît, l'avantage de séparer le Jutland méridional, redevenu danois, du Holstein maintenu allemand.

La Prusse, avec la ténacité qui la caractérise, a longuement poursuivi l'établissement du canal de Kiel. Dans la convention conclue à Gastein, le 14 août 1865, entre Bismarck et l'envoyé autrichien Gustave Blome, il fut convenu, entre autres choses, non seulement que la Prusse aurait l'administration du Slesvig et l'Autriche celle du Holstein, mais encore que la *Prusse serait autorisée à construire un canal à travers le Holstein et que le port de Kiel servirait de port de guerre pour la flotte allemande.*

C'était l'époque où l'Europe, enthousiasmée par les projets grandioses de Ferdinand de Lesseps, escomptait l'ouverture prochaine du canal de Suez (17 novembre 1869). Bismarck, avec sa clairvoyance habituelle, avait compris tout le parti que la Prusse pourrait tirer, un jour, du fait de la création d'un canal permettant à la flotte de Kiel de passer facilement de la Baltique dans la mer du Nord. L'expérience de la présente guerre a montré qu'il ne s'était pas trompé. C'est donc là un moyen de défense militaire de premier ordre que nous devons, de toute nécessité, enlever à l'Allemagne.

Par cette mesure de sécurité, la libre circulation sera enfin assurée non seulement à tous les pays scandinaves, mais encore et surtout à nos alliés de Russie qui sont tout aussi empêchés pour sortir de la Baltique qu'ils le sont de la Mer Noire. Le canal de Kiel entre les mains de l'Allemagne est aussi gênant pour la Russie que les Dardanelles entre les mains de la Turquie.

« *La paix est inséparable de la justice* », disait récemment le Pape. Or, en ce qui concerne le Jutland méridional, la solution équitable est tout simplement de remettre les choses dans l'état où elles étaient en 1864. Le duché danois de Slesvig, qui n'a jamais fait partie de la Confédération germanique, fera retour au Danemark.

Puis, afin d'assurer la liberté de la mer, il faut, d'une part, neutraliser le canal de Kiel et le faire administrer par les Alliés, et, d'autre part, restituer l'île d'Héligoland à l'Angleterre.

Ainsi sera réglée, en toute justice et avec l'espoir d'une paix durable, cette question du Slesvig qui a si longtemps pesé sur la conscience de l'Europe.

III. LA POLOGNE

Une dépêche de Tsarskoïé-Selo, en date du 27 décembre 1916, nous a fait connaître l'ordre du jour adressé par l'empereur Nicolas à l'armée et à la flotte russes. Il s'y trouve une phrase qu'il faut mettre en lumière parce qu'elle confirme des engagements solennels plusieurs fois déjà affirmés. C'est le passage où l'Empereur, énumérant les devoirs que la guerre impose à la Russie, mentionne parmi eux « *la création de la libre Pologne composée de ses trois parties, jusqu'à présent séparées* ».

C'est là une déclaration qui, venant de l'autorité suprême, devant laquelle s'inclinaient alors toutes les fractions de l'opinion russe, alla aux cœurs des Polonais ruinés, assujettis, enrégimentés et annexés par l'Allemagne au mépris du droit des gens.

Depuis cette déclaration, les événements politiques ont marché et Nicolas II a dû abdiquer (à Pskof, 15 mars 1917). L'avènement d'un Gouvernement provisoire issu de la Révolution n'est pas pour détruire les projets généreux de l'Empereur envers les Polonais, au contraire. L'ère nouvelle leur apporte non seulement une espérance, mais une certitude et un réconfort qui leur donnera la force de supporter, jusqu'à la délivrance, le joug monstrueux de l'ennemi.

En effet, une délégation, composée des plus hautes notabilités polonaises de Petrograd, a été reçue par le prince Lvof, le nouveau président du Conseil, qui l'a assurée de la sympathie du Gouvernement provisoire et de la résolution de donner à la Pologne le régime de liberté et d'égalité qui est désormais acquis à tous les citoyens de Russie.

Les délégués polonais ont affirmé leur loyalisme à l'égard de la grande patrie russe et déclaré que le mouvement actuel aurait en Pologne une répercussion immense toute favorable à la cause de la Russie et des Alliés.

Tout cela me dispense d'entrer dans de longues explications. Je n'ai qu'à reproduire quelques chiffres pour montrer, d'un coup d'œil, ce que sera la Pologne ressuscitée et ce que représente, numériquement, la réunion des trois parties actuellement séparées.

1° *La Pologne russe.* J'ai déjà dit que le dernier recensement officiel de la population a eu lieu en 1897 et j'ai indiqué, page 82, qu'à cette époque la population totale du royaume était de 9.402.253. En l'absence d'un nouveau dénombrement, on s'est livré à des évaluations basées sur l'accroissement normal de la population par suite de l'excédent des naissances sur les décès. Voici donc l'évaluation calculée au 1er janvier 1910.

PROVINCES	POPULATION recensée directement en 1897	POPULATION évaluée au 1er janvier 1910	SUPERFICIE en kilomètres carrés	DENSITÉ de la population par kilomètre carré
Kalisz	840.597	1.126.700	11.016	102,3
Kielce	761.995	965.200	10.112	95,4
Lomza.	579.592	683.600	10.566	64,7
Lublin	1.160.662	1.508.300	16.864	89,4
Piotrkov	1.403.901	1.933.400	12.273	157,5
Plock	553.633	700.000	9,450	74,1
Radom.	814.947	1.080.800	12.376	87,3
Siedlce.	772.146	981.900	14.345	68,4
Suvalki	582.913	667.300	12.342	54,1
Varsovie	1.931.867	2.482.000	17.513	141,7
Total . . .	9.402.253	12.129.200	113.659	106,7

2° *La Pologne autrichienne.* La Pologne autrichienne comprend la plus grande partie de la province de Galicie.

D'après le dénombrement de 1910, la Galicie se compose, en effet, de populations parlant les langues ci-dessous :

Polonais	4.672.500
Ruthène	3.208.092
Autres langues	145.083
	8.025.675

Les Polonais comptent pour 58,55 % de la population totale de la Galicie. Voyons maintenant comment ils se répartissent.

La Galicie est partagée en 81 cercles ou districts dont 38 sont habités en majorité par des Polonais et 43 en majorité par des Ruthènes ou Petits-Russiens. L'élément polonais s'étend encore, en majorité, sur trois districts de la Silésie autrichienne. J'ai donné, dans mon livre *L'Autriche et la Hongrie de demain*, un tableau statistique indiquant la répartition des langues pour chaque district et je l'ai accompagné d'une carte servant à les repérer au point de vue géographique (1). La vallée du San peut être considérée comme la zone de séparation des deux populations polonaise et ruthène.

Le tableau ci-après présente les documents statistiques principaux pour les 38 districts galiciens et les 3 de Silésie où le polonais est en majorité.

Districts de Galicie dans lesquels la langue polonaise est en majorité.

	NOMS DES DISTRICTS	SUR 100 HABITANTS COMBIEN PARLENT POLONAIS	POPULATION PRÉSENTE EN 1910	SUPERFICIE EN KILOMÈTRES CARRÉS	DENSITÉ AU KILOMÈTRE CARRÉ EN 1910		NOMS DES DISTRICTS	SUR 100 HABITANTS COMBIEN PARLENT POLONAIS	POPULATION PRÉSENTE EN 1910	SUPERFICIE EN KILOMÈTRES CARRÉS	DENSITÉ AU KILOMÈTRE CARRÉ EN 1910
1	Brzesko	99,98	104.498	853	123	22	Podgörze	98,16	64.383	234	275
2	Dabrwa	99,97	69.119	650	106	23	Lancút	96,85	93.532	865	108
3	Pilzno	99,95	48.673	573	85	24	Strzyzov	95,17	58.549	532	110
4	Limanova	99,93	81.163	952	85	25	Jaslo	91,55	87.878	820	107
5	Myslenice	99,92	93.241	1.046	89	26	Brzozóv	87,93	81.409	684	119
6	Wieliczka	99,90	67.724	458	148	27	Novy Sacz	86,46	131.366	1.262	104
7	Tarnobrzeg	99,87	77.360	956	81	28	Krosno	84,55	83.115	719	116
8	Bochnia	99,77	114.401	877	130	29	Biala	83,01	86.174	464	186
9	Nisko	99,75	69.194	973	71	30	Grybov	82,22	53.240	585	91
10	Wadovice	99,71	95.339	666	143	31	Biala (Silésie)	77,63	82.835	758	109
11	Kolbuszowa	99,67	73.912	868	85		(Ville de Biala)	14,29	18.568	5	3.714
12	Ropczyce	99,62	80.170	800	100	32	Cieszyn (Silésie)	76,81	102.552	730	140
13	Chrzanóv	99,57	110.838	722	154	33	Gorlice	75,63	82.203	916	90
14	Zywiec	99,53	119.653	1.153	104	34	Jaroslav	66,77	150.301	1.347	112
15	Novy Targ	99,51	80.767	1.306	62	35	Frysztad (Silésie)	63,52	122.030	317	385
16	Tarnov	99,27	114.118	772	148	36	Lwov	61,56	161.580	1.292	125
17	Krakov (Cracovie	99,18	68.829	478	144		(Ville de Lemberg)	85,78	206.113	32	6.441
	(Ville de Cracovie)	94,37	151.886	34	4.467	37	Sanok	54,14	108.678	1.261	86
18	Rzeszov	99,08	144.271	977	148	38	Przemysl	52,42	159.991	1.002	160
19	Oswiecim	99,05	49.996	336	149	39	Skalat	51,99	96.006	917	105
20	Mielec	98,53	77.218	908	85	40	Trembovla	51,70	81.048	697	116
21	Przeworsk	98,15	57.044	403	112	41	Tarnopol	51,43	142.138	1.164	122

3° *La Pologne prussienne* comprend la plus grande partie des pays situés sur la rive droite de l'Oder. La création de la libre Pologne englobera donc les provinces de Poméranie, de la Prusse Orientale et Occidentale, de la Posnanie et de la Silésie. J'ai déjà analysé, en détail, les diverses régences qui

(1) Voir pages 44 et 45.

composent ces provinces (Voir pages 43); il suffit maintenant de donner le total des habitants qu'elles contiennent, soit : 13 millions environ.

La Pologne unifiée comprendra donc environ de 28 à 30 millions d'habitants.

IV. LA LUSACE

J'ai longuement insisté dans le chapitre relatif aux Wendes (Voir page 492) sur leur situation géographique et linguistique qui les apparente à leurs voisins les Tchèques.

Durant trois siècles, la Haute et la Basse-Lusace firent partie de la couronne de Bohème. La funeste bataille de la Maison Blanche les lui fit perdre et le traité de Prague, en 1635, les fit passer à la maison de Saxe. En 1815 la Prusse dépouilla la Saxe de la Basse-Lusace et de la moitié de la Haute.

Les Wendes de Lusace aspirent à retrouver leur unité et désirent unir leur sort à celui des Tchéco-Slovaques. C'est là un desideratum dont je souhaite vivement, pour ma part, la réalisation, à tous les points de vue.

CONCLUSIONS

Au moment de clore cette longue étude statistique, deux notes diplomatiques destinées aux belligérants viennent de paraître. La première, remise le 12 décembre 1916, par Guillaume et ses vassaux, la deuxième adressée, le 19 décembre 1916 par le président des États-Unis.

Les dix Gouvernements alliés y ont répondu par des notes collectives solidaires et identiques, parfaitement claires, qui ont provoqué l'approbation unanime, non seulement des peuples alliés, mais aussi de tous les neutres de bonne foi.

On me permettra, peut-être, de faire remarquer que les vues et les desiderata exprimé par les dix Gouvernements alliés sont en concordance absolue avec les conclusions que j'ai tirées moi-même des exposés de statistique anthropologique que, sans idée préconçue, je poursuis, depuis deux ans, dans le *Journal de la Société de Statistique*.

***

En effet, dans la réponse faite le 31 décembre 1916 à la note des Empires centraux, au sujet des ouvertures de paix formulées par le chancelier de Bethmann-Hollweg, les Alliés s'expriment ainsi :

Ils affirment une fois de plus qu'il n'y a pas de paix possible tant que ne seront pas assurées la réparation des droits et des libertés violés, la reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits États; tant que n'est pas certain un règlement de nature à supprimer définitivement les causes qui, depuis si longtemps, ont menacé les nations et à donner les seules garanties efficaces pour la sécurité du monde.

Ce simple paragraphe signifie que la condition nécessaire d'une paix durable,

c'est qu'il n'y ait plus, désormais, de peuples martyrs, gémissant sous un joug détesté et réclamant sans trêve ni repos, leur indépendance et leur liberté. C'est à la fois une leçon de morale internationale et l'affirmation générale que le droit prime la force.

Dans la réponse adressée le 10 janvier 1917 au président des États-Unis, le but que poursuivent les Alliés est plus clairement et plus explicitement indiqué :

Le président Wilson désire que les puissances belligérantes affirment, en pleine lumière, les buts qu'elles se proposent en poursuivant la guerre; les Alliés n'éprouvent aucune difficulté à répondre à cette demande.

Leurs buts de guerre sont bien connus : ils ont été formulés à plusieurs reprises par les chefs de leurs divers Gouvernements. Ces buts de guerre ne seront exposés, dans le détail, avec toutes les compensations et indemnités équitables pour les dommages subis, qu'à l'heure des négociations. Mais le monde civilisé sait qu'ils impliquent, de toute nécessité et en première ligne, la restauration de la Belgique, de la Serbie et du Monténégro et les dédommagements qui leur sont dus; l'évacuation des territoires envahis en France, en Russie, en Roumanie, avec de justes réparations; la réorganisation de l'Europe, garantie par un régime stable et fondée aussi bien sur le respect des nationalités et sur le droit à la pleine sécurité et à la liberté de développement économique, que possèdent tous les peuples, petits et grands, que sur des conventions territoriales et des règlements internationaux propres à garantir les frontières terrestres et maritimes contre des attaques injustifiées ; la restitution des provinces ou territoires autrefois arrachés aux Alliés par la force ou contre le vœu des populations : la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains et des Tchéco-Slovaques de la domination étrangère ; l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs ; le rejet hors d'Europe de l'Empire ottoman, décidément étranger à la civilisation occidentale. Les intentions de Sa Majesté l'empereur de Russie à l'égard de la Pologne ont été clairement indiquées par la proclamation qu'il vient d'adresser à ses armées.

Il va sans dire que, si les Alliés veulent soustraire l'Europe aux convoitises brutales du militarisme prussien, il n'a jamais été dans leur dessein de poursuivre, comme on l'a prétendu, **l'extermination des peuples allemands et leur disparition politique.** *Ce qu'ils veulent, avant tout, c'est assurer la paix sur les principes de liberté et de justice, sur la fidélité inviolable aux obligations internationales, dont n'a cessé de s'inspirer le Gouvernement des États-Unis.*

Ceux de mes lecteurs qui ont suivi mes études sur *L'Autriche et la Hongrie de demain*, parues en 1915, se souviennent, sans doute, des conclusions auxquelles j'avais abouti. Non seulement, j'ai réclamé la libération des Italiens du Trentin et de l'Isonzo, des Yougoslaves (Serbo-Croates-Slovènes), des Roumains de Transylvanie et des Tchéco-Slovaques (Bohême, Moravie, Slovaquie, sans oublier la Lusace). Mais, j'ai fait mieux encore. J'ai prouvé, à l'aide des propres statistiques officielles austro-hongroises, que ces peuples irrédentes constituent des nationalités complètement distinctes des Allemands et des Magyars et qu'ils sont absolument mûrs pour le *self-government*.

***

Il faut remarquer aussi que, dans ces deux documents diplomatiques dont l'extrême importance a été unanimement reconnue, les Alliés affirment « qu'il n'y a pas de paix possible tant que ne sera pas assurée la reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits États ». C'est la pierre angulaire de tout traité de paix éventuel.

Depuis le fameux discours d'Ajaccio, dans lequel Napoléon III définissait ce qu'est une nationalité et en posait ainsi le principe et le droit, c'est la première fois, à ma connaissance, qu'une semblable déclaration paraît dans un document politique officiel et public. Je suis, pour ma part, très heureux que cette expression ait passé des rédactions des périodiques dans celles des pièces diplomatiques. C'est une consécration officielle que je salue avec plaisir car c'est sur ce principe que — moi-même — j'ai basé toute mon argumentation, en dépit des critiques qu'on m'a opposées. Assurément, le principe des nationalités ne s'applique pas toujours et quand même. Ce n'est pas la tarte à la crème qui sert de réponse à tout. Mais ce que je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, c'est qu'il s'applique, admirablement, à délimiter le sol national de chacun des peuples qui vivent, jusqu'ici, sous le joug de l'Empire dualiste. La langue parlée est, dans l'espèce, une manifestation des plus caractéristiques et des plus déterminantes et je ne regrette pas d'en avoir suivi scrupuleusement les indications.

C'est donc à tort que d'aucuns prétendent que le principe des nationalités est vague, obscur et d'une application difficile et incertaine. J'affirme, au contraire, qu'il n'y a rien de plus net, de plus clair et d'une application plus facile et plus équitable. Comment résoudre, par exemple, la question de l'Adriatique, qui divise tant de bons esprits, si on ne connaît pas la statistique détaillée des langues parlées dans des circonscriptions territoriales restreintes. Lorsque, chiffres en mains, on établit la carte linguistique de l'italien, du slovène, du serbe et du croate, tous les différends politiques disparaissent devant la toute-puissante clarté des statistiques. Là où l'une de ces langues est parlée par 70, 80, 90% de la population, qu'y a-t-il à objecter? Rien, assurément. Il n'y a qu'à s'incliner.

Au surplus, sur quoi pourraient s'appuyer ceux qui ne reconnaissent pas le principe des nationalités? Sur les combinaisons politiques du moment? C'est, certainement, le seul moyen de préparer une nouvelle guerre à courte échéance. Car l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne, sans parler de la Turquie, sont des puissances basées sur la négation de la nationalité. Elles étaient organisées, jusqu'ici, de façon à étouffer tout essor national des peuples assujettis.

Toutes les persécutions contre les Alsaciens-Lorrains, les Polonais, les Slesviçois, les Roumains de Transylvanie, les Yougoslaves et les Tchèques se sont surtout exercées en vue d'empêcher la pratique des langues nationales, soit à l'école, soit à l'église.

La langue parlée est donc bien le critérium principal et la véritable pierre de touche de la nationalité.

Il est un axiome qui, dans tous les pays civilisés, prend, chaque jour, une importance toujours plus grande, c'est celui des *Droits de l'Homme et du Citoyen*. Or, si on reconnaît à l'homme des droits imprescriptibles, comment peut-on les dénier à des communautés humaines unies par la pratique héréditaire d'une

même langue, des mêmes mœurs, des mêmes coutumes, des mêmes aspirations qui les rendent étrangères à d'autres communautés voisines? Les abstracteurs de quintessence jouent alors sur les mots lorsqu'ils pensent à établir un honnête distinguo entre les peuples et les nationalités. Est-ce une question de définitions? Elles ne manquent pas et on n'a que l'embarras du choix. Mais il n'y a pas de meilleur critérium que de demander aux Bohémiens, aux Moraves et aux Slovaques s'ils reconnaissent les Allemands et les Magyars pour leurs frères. On n'a qu'à poser la même question aux Polonais et aux Slesviçois, aux Italiens et aux Slaves de l'Adriatique. On verra comment ils répondront.

En somme, le dénombrement des langues effectué à l'occasion du recensement de la population est une sorte de *referendum*, avec cette particularité qu'il est possible à celui qui l'exécute de tricher, à peu près, comme il veut. Or, malgré toutes les pressions administratives imaginables et inimaginables, les dénombrements des langues en Allemagne et en Autriche ont prouvé que les populations assujetties parlent, en très grande majorité et parfois même à la presque unanimité, leurs langues nationales qui ne sont pas celles de leurs maîtres. L'expérience est donc péremptoire et nul ne peut prétendre qu'on n'a pas affaire à une nationalité bien distincte, dont l'aire géographique est nettement délimitée par la pratique de la langue parlée.

***

Dans la présente étude sur l'Allemagne, sans parler de l'Alsace Lorraine qui est la chair de notre chair et qui doit nous revenir, j'ai prouvé, également d'après les statistiques officielles de l'Empire allemand, que le Slesvig est danois, comme toute la rive droite de l'Oder est polonaise.

Reste la rive gauche du Rhin, qui fait partie de ces territoires que les Alliés veulent soustraire à l'emprise prussienne, en vue tout d'abord de nous rendre nos frontières naturelles et de garantir ainsi la paix; et ensuite de réparer, dans une certaine mesure les dommages qui nous sont dus, ainsi qu'à la Belgique. C'est le seul moyen de fonder l'équilibre européen sur des bases que la Prusse ne pourra plus ébranler. Les Alliés mettront donc leurs actes d'accord avec leurs paroles et baseront la paix du monde sur des faits, et non sur des papiers qu'on déchire ou des serments qu'on renie.

On voit donc que je n'ai rien à changer à mes conclusions et que les données ethniques les plus sérieusement établies par la statistique sont conformes au but que se sont assigné les dix Gouvernements alliés dans leur note du 10 janvier 1917.

N'est-ce pas là une preuve irréfutable que nos buts de guerre sont basés sur des fondéments historiquement et scientifiquement établis et non sur des vues imaginatives?

Comme le dit justement la note du 10 janvier 1917, nous ne poursuivons pas l'extermination des peuples allemands et leur disparition politique.

Mais on sait que, dans tous les pays alliés, un mouvement d'opinion s'est produit en faveur des mesures à prendre pour que les crimes délibérément commis, tant par les Allemands que par les Austro-Hongrois, les Bulgares et les Turcs, ne demeurent pas impunis.

A la Chambre des Communes du 31 juillet 1916, répondant à une question de Sir Edward Carson, au sujet de l'assassinat judiciaire du capitaine Fryatt par les Allemands, M. Asquith a déclaré : « Lorsque l'heure arrivera, le Gouvernement est résolu à traduire devant la justice les criminels, quels qu'ils soient et quelle que soit leur position. Dans un cas comme celui-ci, l'homme qui a autorisé le système sous lequel le crime a été commis peut bien être considéré comme le plus coupable de tous. »

Quelques jours après (15 août 1916), revenant sur la même question, M. Asquith a fait une nouvelle déclaration : « Le Gouvernement est décidé à ne pas tolérer la reprise des relations diplomatiques avec l'Allemagne, après la guerre, aussi longtemps que réparation n'aura pas été obtenue pour le meurtre du capitaine Fryatt. » Le premier ministre anglais a ajouté : « Certains de nos alliés ont souffert des brutalités encore plus graves, et sur une échelle plus étendue que nous-mêmes, de la part des autorités allemandes. Nous sommes en pourparlers avec eux sur les mesures les meilleures et les plus efficaces à prendre et sur les conditions qui seront insérées dans le traité de paix pour assurer une réparation qui satisfasse la justice. »

Nous espérons donc que nos alliés prendront les mêmes mesures pour que soient vengés les incendies, pillages, viols et assassinats commis en Belgique, dans le Nord et l'Est de la France, en Serbie, en Pologne et ailleurs. Par conséquent, il faut que les plénipotentiaires alliés de la paix s'abstiennent de mentionner la *clause d'amnistie*, par laquelle chacun des belligérants renonce à incriminer, après la guerre, les sujets de son adversaire ou ceux qui ont pu agir contre lui. Il faut, au contraire, qu'ils introduisent dans les conventions de paix une disposition qui rende exécutoire, dans chaque pays allié, les jugements à intervenir à l'occasion des crimes de droit commun, des meurtres collectifs et individuels commis par des officiers et soldats allemands, hongrois, bulgares ou turcs. De cette façon, nous fermerons nos portes à tous ces criminels et ils se garderont bien de reparaître chez nous, de peur d'avoir à subir leur châtiment. Voilà une première sanction; il en faut une seconde.

Il est bien certain que nous demandons la déposition des maisons régnantes d'Allemagne et la disparition du système de gouvernement féodal et autocratique qu'elles incarnent.

Absorbé par la poursuite de rêves chimériques et obnubilé par des ambitions sans cesse grandissantes et sans cesse inassouvies, l'Empereur allemand a, de propos délibéré, déclenché le fléau de la guerre à l'heure qu'il a choisie et qu'il jugeait éminemment favorable à ses desseins insensés d'hégémonie mondiale. Les rois de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg, les grands et petits ducs, principicules et hobereaux, tous plats valets de Guillaume II, acclamèrent la guerre *fraîche et joyeuse* parce que nulle chose au monde, hormis la guerre, ne pouvait assurer le salut du peuple allemand... et leur fortune personnelle.

Est-ce trop demander que d'en débarrasser le monde et les peuples allemands?

Leur châtiment est tellement inévitable que les pacifistes eux-mêmes l'exigent. Pour une fois que je suis d'accord avec eux, je veux leur laisser le mérite de leur conversion. La *Nouvelle Gazette de Zurich* a publié une lettre de M. d'Estournelles de Constant, en réponse aux affirmations du professeur Zorn,

ex-représentant de l'Allemagne aux deux conférences de La Haye, concernant les tendances soi-disant pacifiques du Gouvernement de l'empereur Guillaume II. En voici quelques extraits que j'emprunte au journal *Le Temps* (18 décembre 1916) :

La question est celle-ci : Le sort du monde a été à la merci de la volonté changeante d'un souverain absolu.

Je conclus donc à la responsabilité précise d'un homme, d'une dynastie, d'un régime, et non d'une foule. Et, si je tiens à faire ressortir, sans confusion possible, cette responsabilité, ce n'est pas la vengeance, c'est la justice que je poursuis. Ce n'est pas le passé seulement qui m'émeut, c'est l'avenir. Plaindre d'une compassion infinie nos populations belges et françaises, martyres de l'invasion allemande; plaindre les victimes sans nombre du militarisme allemand, ce n'est pas assez. Libérer les survivants et les rétablir dans leur droit, c'est trop peu encore. Il faut davantage : il faut prévenir le retour du fléau. De cette guerre affreuse, il faut qu'il sorte au moins un peu de bien. Le châtiment d'un prince, d'un empereur, qu'est-ce donc auprès du massacre inutile et de la souffrance de millions et de millions d'innocents? Quelle compensation dérisoire pour tant de douleurs que la punition d'un coupable, si le régime dont il n'aura été que l'instrument subsiste! Je suppose l'empereur Guillaume II disparu; verrons-nous son fils, le Kronprinz, ou son petit-fils lui succéder? Pourra-t-on jeter à ce qui restera de la civilisation ce dernier défi de convier les représentants de tous les États du monde à la fête de son couronnement?

Le Kronprinz amnistié et sa dynastie confirmée, sa responsabilité confondue avec celle de son peuple, c'est l'Allemagne de nouveau caporalisée pour des guerres futures, la guerre actuelle n'ayant été qu'une préface. Ce seront les peuples réduits à la négation de toute croyance et de tout espoir, asservis au régime de la force inexorable, désapprenant tout ce qu'on leur apprenait, depuis des siècles, à commencer par les commandements du Christ, pour exercer leurs enfants à se haïr les uns les autres. Et non pas les enfants d'Europe seulement, mais tous les enfants, y compris ceux des nouveaux mondes et du Japon. Qu'on ne s'y trompe pas : jamais un Français ne contribuera par sa faiblesse à la réalisation de ce rêve infernal. Ceux-là mêmes, parmi nous, qui ont voulu le plus sincèrement la paix sacrifient tout, plutôt que de consentir à la comédie de la paix. Ils veulent continuer la guerre pour en finir avec la guerre et non pour qu'elle recommence indéfiniment. Ils la voudront aussi longtemps que l'Allemagne, aux mains de la dynastie militaire prussienne, continuera de n'être qu'un instrument destructeur et menacera le plus précieux des biens du monde : la liberté.

On ne saurait mieux dire, et nous devons féliciter M. d'Estournelles de Constant des arguments particulièrement suggestifs qu'il a su grouper avec un incontestable talent.

Mais, dira-t-on, que deviendra le peuple allemand dans tout cela?

Je suis d'avis qu'après l'avoir débarrassé de ses tristes potentats, on laisse au *peuple élu de Dieu* le soin de s'administrer comme il l'entendra... pourvu qu'il renonce à troubler le monde, qu'on lui en enlève les moyens et qu'il solde ses créances vis-à-vis des Alliés.

Comme le disait récemment (1) M. Maeterlinck, « les Boches ne sont plus les égaux de personne, ici-bas. Il y a désormais, entre l'humanité et eux, un abîme qu'ils ne pourront franchir qu'après que de longues années de pénitence, de souffrance et d'humiliation les auront enfin purifiés et rendus à peu près semblables aux autres hommes. »

*
* *

(1) Séance de protestation contre l'esclavage belge au Trocadéro, le 6 janvier 1917.

Le but des Alliés tient en trois mots : *restitutions, réparations, garanties.* Je les ai examinés, en toute indépendance, du point de vue des droits des peuples et des nationalités. Je sais bien que les négociateurs de la paix ne pourront pas se contenter de découper des territoires comme au Congrès de Vienne. Le problème financier et économique ne sera pas moins important que le problème territorial. Mais je laisse aux spécialistes le soin d'envisager ces très graves et très importants sujets. Ce sont là des questions qui seront exposées dans le détail, à l'heure des négociations.

Dans ma conscience d'homme de science, je suis heureux et fier de constater que, malgré les insondables douleurs présentes, les Gouvernements alliés, d'une part, n'ont oublié aucun peuple martyr dans leur énumération succincte de libération et, d'autre part, qu'ils ne se sont pas écartés des exigences de la justice et du droit, bases éternelles d'une paix durable.

La parole est encore au canon. Mais, lorsqu'il aura cessé de tonner, souhaitons que nous soyons entièrement prêts à négocier sur tous les points et sur des bases mûrement concertées d'avance avec nos alliés. Souhaitons que ces bases soient établies de telle sorte que les garanties de tous ordres soient exigées en vue d'assurer enfin une réorganisation rationnelle et équitable de l'Europe.

Les statistiques que j'ai recueillies et mises en œuvre seront des bases solides qu'on pourra consulter avec fruit.

Arthur Chervin.

IV

REVENUS ET BUDGETS D'APRÈS-GUERRE

Messieurs,

Vous voudrez bien nous excuser si nous faisons un appel, peut-être un peu fréquent, au témoignage des chiffres. C'est que, à nos yeux, la statistique est le meilleur moyen de contrôle des jugements économiques. Oh ! nous savons les préjugés qui entourent cette science trop souvent décriée : « On fait dire aux chiffres ce que l'on veut. » Formule de scepticisme et d'inexactitude, car les statistiques ne mentent pas aux esprits informés.

Et c'est pourquoi nous éprouvons toujours une déception, lorsque nous lisons une étude économique complètement dépouillée de chiffres. Ce peut être une œuvre d'adresse, de talent et même de vérité, — elle ne s'impose pas à nos regards — c'est comme un corps auquel il manquerait l'ossature. Nous nous méfions de l'idée préconçue, de l'esprit sectaire ou du préjugé d'école.

Présentez des chiffres à un auditoire averti, et vous lui apporterez en même temps un gage de probité. L'imposteur ne peut en faire un long usage : immédiatement il lui sera démontré que ses données sont fausses — ou tendancieuses, s'il dissimule une partie des nombres qui doivent identifier un fait économique ou social.

Ainsi, de courtes monographies, solidement édifiées sur des chiffres, prennent

une valeur démonstrative que ne posséderont pas des ouvrages beaucoup plus considérables, bourrés d'affirmations bénévoles ou de citations choisies.

Cet aveu formulé, entrons dans notre sujet.

***

Les citoyens paient l'impôt et l'impôt doit équilibrer le budget. Toutes les taxes, directes ou indirectes, sont en réalité prélevées sur les revenus généraux de la population, ce qui implique immédiatement une idée de relation entre ces revenus généraux et le budget annuel de l'État.

De cette notion se sont inspirées les recherches que nous avons faites dans le passé et qui ont abouti aux résultats suivants (1) :

Années	Revenus	Budgets de l'État	Rapport c/o des budgets aux revenus
—	—	—	—
	Millions	Millions	
1853	12.281	1.548	13 %
1872-1873	16.500 à 17.000	2.900	17
1878	21.902	3.348	15
1903	27.801	3.597	13
1911	32.005	4.548	14

De 13 à 17 %, telle a été pendant plus d'un demi-siècle, et jusqu'à la veille du conflit européen, la part prélevée par l'État sur les ressources annuelles de la population pour faire face aux charges publiques. Ce fait constaté, quelles sont les perspectives qui s'ouvrent devant nous si nous voulons appliquer les mêmes recherches aux années d'après-guerre?

Sans préjuger la date de la fin des hostilités, prenons, pour offrir la base d'une estimation, réduite au minimum, prenons en considération les dépenses de trois années de guerre, soit leur total arrêté à la fin de juillet 1917.

Au 31 décembre 1916, nous sommes en présence d'une charge de 62 milliards, — dont 10 milliards environ couverts par l'impôt — ce qui laisse 52 milliards dans les colonnes de la Dette publique, consolidée... ou restant à l'être.

Les débours de janvier-juillet 1917 ajouteront à cette masse quelque 20 milliards, déduction faite des ressources fournies par le fisc.

Enfin, une réparation assez large des dommages soufferts dans les régions envahies pourrait entraîner des émissions de rentes, à concurrence d'une dizaine de milliards.

Ces trois sommes, 52, 20 et 10, nous montrent une nouvelle Dette publique de 82 milliards, à supposer que la guerre ne s'étendît pas au delà du 1er août 1917. A 5,75 %, taux acceptable comme base moyenne, voilà une première charge de 4 milliards 715 millions. Ajoutons-y le montant des pensions militaires, soit au moins 1 milliard 500 millions; inscrivons encore les 5 milliards 200 millions du budget antérieur à la guerre, et nous formons déjà un bloc de 11 milliards 500 millions, en chiffres ronds.

---

(1) *La Richesse de la France devant la guerre* (chap. IX et p. 145).

Mais, Messieurs, nous passerions sous silence plusieurs facteurs importants de la situation, si nous nous en tenions à cette brève énumération.

Vous me feriez d'abord cette objection, qui vient de suite à l'esprit : « Vous oubliez que le budget voté en 1914 peut être comprimé, que certaines dépenses doivent disparaître. » Je n'ai pas attendu à ce jour pour affirmer pareille nécessité, seulement on se tromperait lourdement en fondant sur une telle revision des espoirs trop vastes.

M. Arthur Girault vient de nous donner, dans une étude aussi claire que méthodique, — dont nous sommes d'ailleurs loin d'accepter toutes les conclusions (1) — un aperçu des économies qui lui semblent réalisables : il les évalue, tout ensemble, à 250 ou 300 millions, en ajoutant, il est vrai : « Cela ne veut pas dire que l'on ne puisse en faire d'autres. » Nous l'admettons volontiers, et il est possible que l'on parvienne à effacer, sur l'ancien budget de dépenses, un demi-milliard, ou davantage.

Mais, ce que ne disent généralement pas les auteurs qui se sont appliqués à la recherche de ces épargnes, c'est que les charges publiques de 1913, transposées en 1917 ou 1918, ne sauraient être évaluées au même taux.

La réalisation du même programme, sans addition aucune, actuellement ou l'an prochain, coûterait assurément 1 milliard de plus, parce qu'un budget d'État est fait de frais de personnel et d'achats de matériel — et parce que les salaires et traitements seront aussi différents des salaires et traitements d'avant-guerre, que les prix de toutes choses s'écarteront des cours du passé.

Et c'est pourquoi nous avons quelque raison de croire que la suppression de tous les postes superflus compensera tout au plus, éventuellement, la surcharge des dépenses inévitables que nous léguera le budget d'hier. C'est dire que l'on peut maintenir ici le maximum voté antérieurement, de 5 milliards 200 millions, en chiffres ronds.

Au surplus, Messieurs, d'autres faits s'imposent à notre attention.

Il y a d'abord ceci, que la paix signée n'entraînera pas, sur l'heure, une démobilisation totale; des considérations d'ordre militaire, et d'ordre tout court, en exigeront le fractionnement, et, pendant des mois encore, il faudra pourvoir à la subsistance d'effectifs, notablement réduits sans doute, mais encore importants.

Ajoutons que les dépenses dites « de solidarité sociale » ne cesseront pas brusquement du jour au lendemain : il y aura une période de transition, qui doit appeler dès maintenant la pensée et la judicieuse expérience des hommes de gouvernement. La paix, ce mot signifie l'arrêt plus ou moins complet d'une immense industrie qui alimente actuellement la moitié de l'activité économique. D'assez longs délais s'écouleront avant que les entreprises pacifiques, réorganisées, puissent recueillir intégralement le personnel employé la veille aux fabrications de guerre.

Ce n'est pas tout; il y a aussi la « politique du blé », qui est peut-être la chose la plus étrange qu'on puisse imaginer, mais qui prend place assurément entre les conceptions les moins économiques, au double sens du mot.

De louables intentions, secondées de pénibles efforts, nous ont donné ces

---

(1) *La Politique fiscale de la France après la guerre.*

fruits inattendus, d'une grossesse gémellaire : d'un côté, la prime aux consommateurs — coût, 500 millions; de l'autre, la prime d'encouragement aux producteurs — coût, 150 millions, en attendant mieux.

La première est représentée par la différence entre le prix taxé et la parité d'importation, sur les 30 ou 40 millions de quintaux de notre déficit agricole. La seconde, elle date d'hier... et vous la connaissez tous (1).

Or, si le pain est un aliment de première nécessité que l'on ne doit pas laisser atteindre des prix prohibitifs, nous n'en considérons pas moins comme assez inopportune cette politique artificielle qui s'est toujours opposée à ce que le pain participât, ne fût-ce que dans une faible mesure, à la hausse générale des denrées.

Car il s'agit de se demander si l'on compte reprendre pied quelque jour dans la vie réelle? Et dans cette hypothèse, pourrez-vous, vous, Pouvoirs publics, laisser le pain se vendre à la parité d'importation du blé, c'est-à-dire avec une hausse brusque de 50 à 75 %, dans le temps même où cesseront les grands salaires de l'usine de guerre, où se tariront les allocations, où s'imposera le paiement des loyers?

On eût été mieux inspiré, croyons-nous, en laissant au moins la moitié de la hausse à la charge du consommateur; mais il est temps encore d'agir et d'habituer le public, qui paie 60 à 100 % de hausse sur toutes les denrées, à ne pas considérer le blé comme une manne providentielle, à l'instar des rayons solaires ou des pluies bienfaisantes. On peut le faire, en procédant par étapes, si l'on ne veut inscrire dans les budgets de l'avenir une charge considérable du chef de nos lois céréales.

Quoi qu'il en soit, il semble prévoyant d'envisager, au moins pour un ou deux exercices, une surcharge de 300 millions en regard de cette autre forme d'assistance en faveur tout à la fois du producteur et des consommateurs.

Récapitulons : 5 milliards 200 millions pour l'ancien budget dûment comprimé, 4 milliards 700 millions pour le service des emprunts de guerre, 1 milliard 500 millions pour les pensions, 600 millions pour le pain à bon marché si ce n'est au profit des œuvres de solidarité sociale... et nous totaliserons... : 12 milliards !

Tel est le budget qui se prépare dans les conditions que nous venons d'examiner, tel est le chiffre que nous croyons devoir retenir, et en vue duquel les bonnes volontés peuvent se mettre à l'œuvre, dès aujourd'hui.

Nous avons pris pour titre : « Revenus et budgets d'après-guerre. » Nous ne tenterons donc pas d'indiquer dans les courts instants qui nous sont impartis, comment pourront être couvertes de telles dépenses. Mais en passant, nous

---

(1) La loi du 29 juillet 1916 a fixé à dater du 1er août 1916, pendant la durée des hostilités et durant l'année qui suivra la démobilisation générale, à 33 francs, à la culture, le prix maximum des 100 kilos de blé récolté en France. D'autre part, la loi promulguée à l'*Officiel*, en date du 1er février, alloue aux agriculteurs une prime de 3 francs par quintal de blé récolté en France, à partir de la moisson de 1917, plus une prime de 20 francs par hectare supplémentaire cultivé en blé, comparativement à la surface cultivée l'année précédente. Cette dernière loi a vu le jour trois ou quatre mois trop tard pour produire un effet sensible, bien qu'elle puisse encore exercer une légère influence sur les ensemencements de blés de printemps.

nous permettrons cependant une suggestion qui peut mériter l'examen : c'est d'attribuer à la période de transition, — intégralement aux trois exercices particulièrement lourds qui feront suite aux années de guerre, — les ressources fournies par l'impôt sur les bénéfices de guerre. En dépit des grands amortissements pratiqués, cette taxe devrait donner un très gros produit, plus utile que jamais, nous le répétons, dans le cycle transitoire où l'extrême cherté de la vie limitera davantage les facultés contributives de la nation.

***

Douze milliards..., voilà pour le budget. Quelles seront les ressources annuelles, les revenus généraux de la population, en face de telles exigences?

Si les prix et les salaires fussent demeurés tels qu'avant le conflit, il suffirait de retrancher une somme de 4 à 5 milliards, des revenus avérés de la « population active » (vers 1911-1912), pour faire la part du déficit consécutif aux décès et incapacités de travail résultant de la guerre. Il y aura là une réduction quantitative, qui justifie ce retranchement de 4 à 5 milliards.

Du côté des valeurs mobilières, nous avons vu que la diminution était, pour 1915, plutôt inférieure aux prévisions, puisqu'elle représentait seulement 30 % ou 1 milliard 125 millions de moins qu'en 1913, moins-value qui ira d'ailleurs, peut-être, en s'atténuant (1). De même, la situation de la propriété foncière et celle de la propriété bâtie bénéficieront, presque immédiatement, de la paix, sans que leur revenu puisse toutefois recouvrer de suite les chiffres de 1911.

Qu'il y ait à prévoir vers 1918-1920 une infériorité de 2 à 3 milliards sur le montant des revenus fournis par le capital en 1911, c'est vraisemblable; mais nous inclinons à penser que la différence sera moindre, et que le produit annuel de la fortune acquise, alors évalué à près de 10 milliards, tombé, en 1916, à moins de 6 milliards, ne s'écartera pas beaucoup de 8 milliards.

En fait, et puisque nous comparons avec une année dont nous avons étudié les éléments par le menu, nous retiendrons ici les deux réductions que nous venons de mentionner, de 5 plus 2, soit 7 milliards. Ainsi, notre chiffre global de 32 milliards pour 1911 serait-il ramené à 25 milliards.

Mais il y aura aussi des revenus supplémentaires, et nous en citerons au moins trois sortes : les arrérages de nouvelles rentes, les pensions et les excédents de salaires.

En même temps que les deux premières grèveront le budget de 6 milliards 500 millions, elles vont constituer une ressource additionnelle, presque équivalente, au profit d'un certain nombre de nos concitoyens. Nous savons que l'État ne retiendra pas cette somme dans ses caisses. L'État dira aux Français, aux contribuables : « Vous me devez 6 milliards 500 millions de plus qu'en 1913, pour faire face aux obligations que j'ai contractées, mais ces 6 milliards 500 millions je vous les rends, à vous, rentiers ou pensionnés, à l'exception de ce que je consacre au service de la Dette extérieure. » Ainsi, 5 milliards 500 millions environ vont constituer un revenu supplémentaire.

---

(1) « La Richesse mobilière des Français, au début de 1916 » (*Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéro de novembre 1916).

Quant aux salaires, s'ils ne se maintiennent pas au niveau des barèmes exceptionnels de l'usine de guerre, il est hors de doute qu'ils resteront très au-dessus de ce que l'on constatait avant 1914. La cherté de la vie et la rareté de la main-d'œuvre nous en donnent l'assurance.

Les revenus du travail fournissaient, en 1911, 14 milliards, répartis entre les deux tiers de la population active, le dernier tiers représentant la part des chefs d'entreprises (agriculture, commerce, industrie et carrières libérales). Or, tandis que nous avons supprimé 4 à 5 milliards de revenus en considération de la réduction du nombre de leurs titulaires, il y a lieu d'ajouter 2 à 3 milliards, et peut-être davantage, en vue de l'exhaussement des salaires. A telle enseigne, que 5 milliards 500 millions d'arrérages et pensions d'une part, et 2 milliards 500 millions de salaires supplémentaires d'autre part nous font apparaître une majoration de 8 milliards sur les anciens chiffres.

Résumons-nous. Les revenus des Français, en 1911, s'élevaient à 32 milliards (non compris la rente alimentaire prélevée sur l'exploitation par les populations rurales). Ayant tenté d'établir ce que seront ces mêmes ressources dans les années de paix qui surviendraient après trois ans de guerre, nous trouvons, d'un côté, des éléments de réduction, qui se chiffrent par une somme de 7 milliards, d'un autre côté, des facteurs additionnels qui viennent y ajouter 8 milliards. Et cela nous permet de conclure que dans la susdite hypothèse, les revenus de 1918 ou de 1919 seraient sensiblement les mêmes que ceux de 1911, soit de 32 milliards (32 à 33 milliards).

Il nous reste, dès lors, à rapprocher les deux chiffres qui font l'objet de ce travail :

Revenus probables de la population française après la guerre	Budget de l'État	Budgets % des revenus
—	—	—
32 à 33 milliards	12 milliards	37 % environ.

Il est bien entendu que ce rapport, pour être exact, assigne un terme aux dépenses de guerre à fin juillet 1917; à défaut de quoi, la proportion entre nos ressources totales et les dépenses publiques dépasserait le taux de 36 à 37 % (sous réserve de la contribution allemande).

Il est de toute nécessité de se placer en face de ces réalités, pour ceux qui vont avoir un rôle à remplir ou des responsabilités à prendre, en matière de fiscalité. Et l'on devra considérer avec force attention, non seulement ce qu'exigera l'État pour asseoir les finances publiques, mais encore ce qui restera à la population pour conduire au succès l'œuvre de restauration qui l'attend.

***

Messieurs, nous allons essayer de résumer en quelques formules concises les résultats de ces observations :

1° Les revenus privés, après la guerre, devraient atteindre à peu près le même niveau qu'avant, la diminution du nombre étant compensée par leur relèvement;

2° La paix survenant après trois années de lutte, le budget de l'État ne

devrait guère être inférieur à 12 milliards, soit 37 % environ des revenus de la population.

Au reste, une étrange indivision règne dans le jeu des revenus et du budget, car il est aussi vrai de dire que celui-ci forme partiellement ceux-là, que d'affirmer que les premiers pourvoient au second.

Il est même presque impossible de marquer la priorité de tels revenus ou de telles dépenses budgétaires, au cours d'un même exercice.

En principe, les revenus devraient être les premiers à se constituer; en fait, certains d'entre eux, étant le fruit de l'impôt et de sa redistribution, naissent à la suite des perceptions budgétaires. De sorte que, pour mettre quelque lumière dans cet enchevêtrement, il nous semblerait opportun de distinguer entre ce que nous appellerons *les charges positives et les charges négatives du budget.*

Charge positive : l'impôt dont le produit est affecté au service de notre Dette extérieure ou à la subsistance des être infortunés que la guerre aura privés de leurs moyens d'existence (pensions).

Charge négative, du point de vue national : l'impôt dont le produit acquittera les coupons de notre Dette intérieure.

Dans ce dernier cas, en effet, nous assistons à une simple mutation de capitaux entre divers éléments de la population française. La perte de capital a été consacrée au moment précis où nos concitoyens ont apporté leurs épargnes au Trésor, pour des fins improductives, épargnes qui ont d'ailleurs — c'est un point essentiel à retenir — doublé le chiffre de nos économies du temps de paix.

Au contraire, le service de la Dette extérieure va atteindre directement le revenu national; et, de même, les pensions vont le réduire, car si les sommes qui les soldent ne font que changer de mains, il y aura quelque chose de perdu pour le pays : c'est le fruit du travail que ces pensions ont pour objet de remplacer. Et chacun sait que la monnaie n'est jamais que la représentation des capitaux de toute espèce : capital et revenus en nature.

***

Dans de telles conjonctures, un peu de recueillement s'impose; de la sagesse, de la prudence, une claire vision de l'avenir et de ses possibilités sont nécessaires. Cependant, nous avons le regret de constater que certaines manifestations oratoires s'inspirent beaucoup plus d'une politique de groupes que des principes d'une saine économie nationale. N'est-ce là que le pâle reflet d'idées minoritaires? Souhaitons-le, car la fiscalité de demain — si elle n'est immédiatement posée sur le bon terrain — pourra nous lancer dans les plus dangereuses aventures.

Portons nos regards sur le passé. Opposons les grands actes de la nation aux idées génératrices de tous les élans magnanimes qui jalonnent notre Histoire. Que voyons-nous?

La France de 1789 fait la grande Révolution pour conquérir la liberté individuelle. La France de 1914 soutient une lutte implacable, au prix des plus lourds sacrifices, pour repousser l'esclavage, le joug allemands. L'évolution politique et le développement économique de ce pays attestent à tout instant sa foi

invincible et immuable dans le double principe de la liberté de l'homme et du droit souverain des nationalités.

Mais, qu'est-ce donc que la liberté? N'est-ce pas la faculté pour chacun de disposer à son gré de sa personne et de ses biens, de son travail et de ses facultés?

La guerre que nous soutenons apportera de lourdes restrictions à cette souveraineté, puisque, après elle, nos concitoyens se verront privés de la libre disposition d'un tiers au moins de leur revenu. Au reste, il s'agit là d'une *nécessité*, et tous les Français s'inclineront devant le sacrifice *nécessaire*. Mais ce qu'ils accepteront moins volontiers, c'est que l'on prenne prétexte de l'*inévitable* pour comprimer leur autonomie, c'est que l'on prohibe à l'aide du monopole les fécondes manifestations de l'activité privée et que l'on condamne à la servitude leurs magnifiques qualités de travail et de création.

La guerre va donc soustraire à notre population une énorme partie de ses revenus; en même temps, elle aura pratiqué une brèche (pertes absolues de capital) que nous avons pu évaluer à 45-50 milliards à fin 1916 (1) dans la fortune globale du pays; par surcroît enfin, et le dommage ici n'est pas réparable, elle aura couché dans le sillon des batailles, ou privé à jamais de leurs facultés, des milliers d'hommes, ouvriers de l'esprit et travailleurs manuels, qui élaboraient de la richesse française.

Et comme si cela n'était point assez, des idéologues se rencontrent aujourd'hui, qui vous disent : « Calmez vos appréhensions, tout s'arrange, ne savez-vous pas que l'État produit mieux et meilleur marché que toutes les compétences autonomes? Rassurez vos esprits, le fonctionnarisme fera quelque jour la prospérité de la France », ou bien encore : « Il y a trop de capitaux libres et peut-être aussi trop de travailleurs entre nos frontières (car la concurrence du travail pèse sur les salaires). »

Vous vous récriez? Eh non! sans doute, ils n'ont point articulé rigoureusement un tel défi au bon sens: mais n'entendez-vous pas leur appel quotidien au monopole, à l'étatisme, cette panacée qu'ils offrent au pays comme suprême remède à ses maux et gage de sa grandeur future? C'est tout un!

Quelle douloureuse ironie! Tous les enseignements du passé nous apprennent que l'État industriel gaspille les hommes, les énergies et les capitaux, et c'est à cette heure décisive de notre histoire, au moment précis où le besoin de main-d'œuvre et de capitaux dépassera toutes les exigences connues et imaginables, que des hommes se lèvent pour tenter des expériences de collectivisme dans le creuset de l'anonymat et de l'irresponsabilité.

On a mis beaucoup de temps à comprendre que la guerre était le contraire de la paix et qu'elle exigeait des méthodes opposées. Combien de mois, d'années peut-être, nous faudra-t-il, les hostilités closes, pour entendre que la paix est le contraire de la guerre, que son but et son programme sont de rendre à chacun l'autonomie propre, de restituer à l'individu les prérogatives qui ont assuré le libre développement de nos forces dans le passé?

Des générations ont lutté pour la défense des droits de l'homme et des nationalités, inscrivant au cours de cent années glorieuses leur volonté permanente,

---

(1) *La Revue Bleue*. Ce chiffre comprend au nombre des pertes la suppression des épargnes annuelles que notre population consacrait à des placements normaux et productifs.

de leur sang sur les champs de bataille, avec leur clair bon sens sur les tables de la loi, ou par la vivifiante émulation de leurs initiatives en éveil.

Donnerez-vous aux Français, pour prix de leur plus coûteuse victoire, l'assistance imprévue d'un vaste conseil judiciaire? et pour couronner leur magnifique effort, les placerez-vous dans une condition de vassalité voisine d'un nouvel esclavage? Tel est le cadeau que nous offrent certains esprits, férus d'étatisme.

Qu'est-ce donc que le monopole général de l'État patron? N'est-ce pas l'image assez fidèle que nous offre l'Allemagne d'aujourd'hui, avec sa mobilisation civile? Est-ce là le système idéal que vous proposerez aux sociétés pacifiques dans les temps à venir? S'il est vrai que la liberté est au nombre des forces relatives; que l'homme le plus chéri des dieux dépendra toujours de quelqu'un ou de quelque chose, notre régime au moins permet de choisir ses maîtres, et ce n'est pas un bienfait négligeable.

La question se pose devant 39 millions de Français. Elle se présente à la fois sous un aspect matériel et positif, et comme un problème d'ordre moral d'un passionnant intérêt. De quelque côté qu'on l'examine, on n'aperçoit qu'une issue : des libertés, et encore des libertés.

***

Ainsi l'interprétation du rôle de l'État attend le jugement de la Nation. Bien des hommes se tourneront vers le pouvoir, avec cette foi mystique des esprits simplistes, qui accordent à la loi des vertus surnaturelles. Mais les plus nombreux se rappelleront que l'État, loin de créer des richesses, n'a jamais fait qu'en dissiper; que ses consommations de capitaux seront d'autant plus lourdes qu'il étendra davantage son contrôle sur les sources d'activité de la population, et surtout, ils verront en face d'eux l'œuvre pressante à accomplir.

Cette œuvre, dans le domaine des intérêts matériels, est la suivante :

Pour ramener la France à l'état de prospérité qu'elle connaissait avant la collision européenne, il nous faut :

1° Recréer les 40 à 50 milliards de capitaux détruits par trois années de guerre (à fin juillet 1917, puisque nous avons pris cette date pour base de nos calculs);

2° Accroître les revenus des milliards dont les priveront les exigences budgétaires;

3° Développer le travail humain et le machinisme de façon à combler le déficit considérable de la main-d'œuvre, de manière à surproduire, pour obtenir les subsistances à des prix accessibles, et payer en produits exportés les intérêts de notre dette extérieure.

Tel est le but à atteindre; tels sont les objets qui demanderont au pays le concours actif et éclairé de tous ses enfants au lendemain du verdict militaire. A côté de cela, il est prouvé jusqu'à l'évidence que l'État gaspille le travail et les capitaux, que toute emprise de l'État dans le domaine privé creusera plus avant le triple déficit qui nous menace d'un triple péril. Jugez et concluez.

René Pupin.

V

VARIÉTÉ

LES MOTS USUELS (1)

LEUR NOMBRE ET LEUR FRÉQUENCE

Le nombre des mots d'une langue comme la nôtre est certainement très élevé. Il est difficile de donner un chiffre, même approximatif. Il y a des dictionnaires de 80.000, de 100.000 mots et plus. Mais il s'en faut que tous soient d'un usage courant. Max Muller évalue à 3.000 ou 4.000 le nombre des mots employés habituellement par un Anglais cultivé.

Il peut être intéressant à divers points de vue, pour les sténographes, d'avoir des précisions à cet égard, de connaître non seulement combien de mots sont d'un usage courant, forment la trame ordinaire du discours, mais encore quels sont ces mots et quel est leur ordre de fréquence.

J'ai fait, dans ce but, une statistique qui a porté sur un texte d'une longueur totale de 30.000 mots. Afin que l'expérimentation fût plus probante, j'ai eu soin d'opérer non sur un texte suivi d'un même auteur traitant un même sujet, mais sur des extraits de discours et d'articles (75 extraits) portant sur les sujets les plus variés.

J'ai d'abord découpé le texte entier en tranches de 1.000 mots. J'ai recherché, en considérant successivement chaque tranche :

1° Combien chaque tranche contient de mots différents et ne figurant pas dans les tranches précédentes;

2° Combien de fois revient chaque mot répété.

En procédant ainsi, j'ai compté, dans la première tranche de 1.000, 336 mots différents.

Dans la deuxième, j'ai compté 233 mots différents et ne figurant pas dans la première.

J'ai opéré de même et successivement pour les tranches suivantes, comptant toujours combien y sont contenus de mots différents et nouveaux, c'est-à-dire ne figurant pas dans les précédentes.

Voici le résultat de ces décomptes (Voir tableau, page 138).

Ce tableau montre clairement que le pourcentage des mots différents et nouveaux trouvé dans chaque tranche décroît très rapidement au fur et à mesure que l'on avance dans le décompte. Dans le 2e mille, la proportion des mots nouveaux est de 23 %; dans le 10e mille, elle est d'environ 9 %; dans le 20e de 6 %; dans le 30e de 4 %.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que, si l'on poursuivait le décompte jusqu'à un 50e ou à un 60e mille, la proportion descendrait à 1 % ou peut-être à moins, c'est-à-dire qu'à ce point on aurait épuisé à peu près le vocabulaire entier qui constitue la trame habituelle de tout discours.

Pour former le texte entier d'une longueur de 30.000 mots, 2.780 vocables différents ont suffi.

(1) Nous devons cette étude à M. J.-B. Estoup, sténographe de la Chambre des Députés, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire cet intéressant travail extrait de son ouvrage : *Gammes sténographiques* : Méthode pour l'acquisition de la vitesse applicable à tous les systèmes de sténographie (chez l'auteur, 3 francs).

Tranches	Nombre de mots différents et nouveaux	Pour 100	Moyenne de tranches
1re	336	33,6	
2e	233	23,3	
3e	201	20,1	
4e	152	15,2	
5e	134	13,4	
6e	121	12,1	
7e	105	10,5	
8e	92	9,2	9,30 %
9e	87	8,7	
10e	88	8,8	
11e	89	8,9	
12e	87	8,7	
13e	66	6,6	8,10
14e	82	8,2	
15e	66	6,6	
16e	50	5,0	7,20
17e	105	10,5	
18e	67	6,7	
19e	53	5,3	
20e	59	5,9	
21e	81	8,1	5.90
22e	43	4,3	
23e	44	4,4	
24e	56	5,6	5,20
25e	39	3,9	
26e	69	6,9	
27e	51	5,1	
28e	30	3,0	
29e	56	5,6	4,32
30e	36	3,6	
Total	2.778		

Si le décompte était poursuivi jusqu'au 60e mille, nous pouvons admettre que l'augmentation par tranche de 10.000 mots serait la suivante :

Tranche du 31e au 40e mille	3,00 %	soit 300 mots.
— 41e au 50e mille	2,00	— 200 —
— 51e au 60e mille	1,50	— 150 —
Total		650 mots.

Ainsi, ces 30 nouvelles tranches de mille ne doivent pas compter plus de 650 mots différents et nouveaux. Additionnés aux 2.780 précédents, nous obtenons un chiffre de 3.430, disons en nombre rond 3.500 mots différents, pour un texte d'une longueur totale de 60.000 mots.

Examinons maintenant l'ordre de fréquence de ces mots.

Ils se rangent ainsi (Le décompte ne porte plus ici que sur 20.000 mots) :

	Nombre des répétitions		Nombre des répétitions
Le, la les	1.949	dans	181
de, du, des	1.712	pas	179
que, qui	766	nous	167
à, au	743	plus	162
et, est, ai	741	pour	157
un, une	413	par	155
ce, se	393	on	155
il	282	son, sont	141
ne	279	je	137
en	258	faire (et temps)	136
ces, ses, cette	232	tout, toute	119
être (et temps)	200	avoir (et temps)	118

	Nombre des répétitions		Nombre des répétitions
nos	105	vouloir	37
vous	118	droit	36
ou, où	100	autre	36
leur	94	produit	36
si	93	environ	35
elle	92	falloir (et temps)	35
même	84	donner (et temps)	34
sur	82	voir (et temps)	33
mais	82	savoir (et temps)	33
y	70	nation	32
pouvoir (et temps)	66	développer	31
celui, celle, ceux	62	économique	31
dont, donc	62	messieurs	30
devoir (et temps)	60	sa	30
travailler (et temps)	60	France	29
peut, peu	58	quelque	29
dire	57	trouver	29
comme	56	intérêt	29
bien	53	aller (et temps)	28
industrie	50	lui	27
français	48	nombre	27
certain	44	point	26
grand	44	public	26
avec	41	année	25
sans	40	moins	25
venir	39	demander (et temps)	25
quel	39	tant, temps	24
commerce	38	chose	23
nouveau	37	État	23
très	37	me	23

Sont répétés 22 fois :

depuis, deux, enseigner, moyen, ni, toujours.

Sont répétés 21 fois :

considérable, entre, petit, premier.

Sont répétés 20 fois :

bon, consommer, général, homme, non, obliger, possible, production.

Sont répétés 19 fois :

actuel, fabriquer, jour, jusque, loi, mieux, question.

Sont répétés 18 fois :

cela, connaître, industriel, qualité, richesse, seul.

Sont répétés 17 fois :

arriver, besoin, croire, effort, école, esprit, importation, mesure, parler, vin, vos.

Sont répétés 16 fois :

aujourd'hui, cause, chaque, effet, mon, ouvrier, parce que, politique, surtout, vie.

Sont répétés 15 fois :

ainsi, alors, budget, chambre, devenir, élever, goût, jeunesse, marché, ministre, personne, porter, prix, prime, société.

Sont répétés 14 fois :

car, commission, emploi, lorsque, orient, partie, passer, permettre, prendre, progrès, situation, spécial, vraiment.

Sont répétés 13 fois :

cas, différent, étranger, exister, former, important, mettre, nécessaire, perdre, rendre, concurrence, eux, facile, heure, lieu, monnaie, particulier, tel.

Sont répétés 12 fois :

aucun, aussi, compter, compagnie, condition, diminuer, énergie, époque, étude, exemple, force, fournir, million, penser, préparer, priver, prospérité, quand, résultat, rester, souvent, tenir, technique, usine.

Sont répétés 11 fois :

agriculture, après, appel, apporter, atteindre, augmenter, beaucoup, colonie, crise, dernier, fortement, Gouvernement, jamais, largeur, longtemps, manquer, marchand, moment, monde, nécessité, place, pratique, présent, principal, représenter, République, servir, simple, sous, sorte, trop.

Sont répétés 10 fois :

d'ailleurs, alimenter, assurer, charger, chez, client, culture, démontrer, défendre, direct, douane, enfin, essayer, façon, grave, idée, immédiat, matériel, moral, repos, œuvre, presque, profession, rapport, service, suffire, suivre, utile, ville, vue.

Sont répétés 9 fois :

acheter, article, actif, autant, avantage, beau, chiffre, comprendre, continuer, côté, démocrate, devant, dépense, dix, entreprise, exact, fer, finance, guère, haut, loin, méthode, multiplier, raison, rien, siècle, somme, suivant, vers, voyage.

Sont répétés 8 fois :

bénéfice, but, commencer, constater, contre, cours, créer, disparaître, égal, entrer, entendre, épuiser, exporter, extrême, famille, finir, frapper, groupe, grâce, huile, ici, indigène, intelligence, marché, or, partout, Paris, parmi, peuple, protéger, puisque, rapide, rechercher, reconnaître, revenu, révolution, suite, toucher, trois, valeur.

Sont répétés 7 fois :

action, adresse, admettre, affaire, agir, Allemagne, Allemand, Amérique, apparaître, apprenti, assez, atelier, avenir, cependant, chemin, civiliser, colon, combien, constituer, déjà, dessin, divers, doute, échange, entier, établir, extérieur, fois, fromage, garder, houille, impôt, instruction, instituer, justice, liberté, long, lutte, mal, manger, maison, naturel, opération, organiser, patron, pendant, pièce, point de vue, près, preuve, procéder, producteur, profond, propre, ressource, réserver, retard, rival, rôle, social, supposer, véritable, volonté, wagon.

Puis viennent :

62 mots répétés 6 fois (*);
82 mots répétés 5 fois;
131 mots répétés 4 fois;
194 mots répétés 3 fois;
329 mots répétés 2 fois;

Enfin 922 ne se présentent qu'une fois.

(*) La liste n'a pas d'intérêt.

J.-B. Estoup.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES DANS LA SEANCE DU 21 MARS 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
France	
ALGÉRIE (GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L')	
Exposé de la situation générale de l'Algérie, présenté par M. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie. 1916 .	F^{hf1} 16
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — *Comité des travaux historiques et scientifiques.* — Bulletin. Section des sciences économiques et sociales. Années 1913, 1914, 1915.	F^{Gaa2a} 13-15
— Congrès des Sociétés savantes tenu à Grenoble en 1913	F^{Gaa2b} 13
— Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1914	F^{Gaa2b} 14
Uruguay	
DÉPARTEMENT DE MONTEVIDEO. — *Direction du recensement et de statistique.* — Résumé annuel de statistique municipale. Année 1915	Um^{a2} 15
DOCUMENTS PRIVÉS	
HAUSER (Henri). — La position géographique de la Suisse	π^{h} 54

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — AVRIL 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. D'EICHTHAL, VICE-PRÉSIDENT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1917.

NOMINATIONS DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. COURTRAY : « TRAVAUX DE STATISTIQUE EFFECTUÉS POUR ÉTABLIR LES CHARGES CORRESPONDANT AU SERVICE NORMAL DES RETRAITES DES AGENTS DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST (1869-1909). COMPARAISON DES RÉSULTATS AINSI OBTENUS EN CE QUI CONCERNE LA MORTALITÉ ET LA SURVIE AVEC LES TABLES DEPARCIEUX C. R. ET LES TABLES R. F. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. D'EICHTHAL, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17h30, sous la présidence de M. D'EICHTHAL, vice-président, qui, après avoir présenté les excuses de M. le Président Raphaël-Georges LÉVY, retenu jusqu'à 18 heures, fait connaître que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro d'avril du Journal de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance ne pourra donc être soumis à l'approbation de la Société qu'à la séance de mai.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1917

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 février, inséré dans le Journal de mars; ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATIONS DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président rappelle que la Société aura à statuer sur la nomination de MM. PLOCQ (Ernest), ingénieur, inspecteur principal honoraire de l'exploitation du chemin de fer du Nord, GEMÄHLING (Paul), chargé de cours d'économie politique à la Faculté de Droit d'Alger, et JEANCARD (Paul), chimiste, présentés dans la séance de mars.

Ces candidatures n'ayant appelé aucune observation, MM. PLOCQ, GEMÄHLING et JEANCARD sont nommés membres titulaires.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il cite :

FRANCE. — Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 5 mars 1911. Population active.

— Ministère de l'Instruction publique. Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles) publiés par les Sociétés savantes de la France, par J. Deniker.

RUFUS M. POTTS. — Addresses and papers on Insurance.

Sir Arthur EVANS. — Les Slaves de l'Adriatique et la route continentale de Constantinople.

M. le Secrétaire général lit deux lettres adressées par nos collègues OTTOLENGHI et TOLMAN, qui envoient tous deux des souhaits à leurs amis français. Des remerciements sont adressés unanimement à MM. OTTOLENGHI et TOLMAN.

COMMUNICATION DE M. COURTRAY : « TRAVAUX DE STATISTIQUE EFFECTUÉS POUR ÉTABLIR LES CHARGES CORRESPONDANT AU SERVICE NORMAL DES RETRAITES DES AGENTS DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST (1869-1909). COMPARAISON DES RÉSULTATS AINSI OBTENUS EN CE QUI CONCERNE LA MORTALITÉ ET LA SURVIE AVEC LES TABLES DEPARCIEUX C. R. ET LES TABLES R. F. ».

M. COURTRAY présente une étude sur les travaux statistiques entrepris par la Compagnie de l'Ouest en vue de l'évaluation des charges qui lui étaient imposées par le service des pensions de sa caisse des retraites.

Dès 1850, cette Compagnie avait institué une première caisse de retraites alimentée par des retenues de 3 % sur les traitements et une dotation égale accordée par la Compagnie. Les retenues étaient versées à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse. La véritable institution d'une caisse autonome largement ouverte au personnel date de 1869.

Les Retenues et la dotation furent portées à 4 % des traitements et les pensions basées sur la moitié du traitement des six dernières années de service. D'importantes améliorations furent successivement apportées au régime des pensions sans que les dotations fussent elles-mêmes augmentées dans une proportion suffisante pour permettre d'assurer la péréquation entre les ressources et les charges de la Caisse. En présence de cette situation, la Compagnie entreprit, dès 1894, d'importants travaux sous la direction technique de M. Hermann LAURENT, le mathématicien et actuaire bien connu, aujourd'hui décédé. Les documents préliminaires établis en vue de déterminer l'importance des charges de la Caisse des Retraites furent relatifs à la statistique démographique du personnel (répartition des agents par âges à l'entrée, progression des traitements, proportion du nombre des ménages pour mille agents à chaque âge, étude de la mortalité des agents en service et des agents retraités, répartition du personnel aux divers âges de mises à la retraite, montant des pensions, etc.).

L'étude de la mortalité du personnel fut effectuée par la Compagnie de l'Ouest sur trois catégories distinctes : les agents en service, les agents retraités et les femmes pensionnées (veuves d'agents). La mortalité du personnel en service, inférieure à celle de la table de Deparcieux jusqu'à 35 ans, lui est sensiblement égale ensuite jusqu'à 50 ans ; jusqu'à cet âge, elle est toujours supérieure à celle de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse. Au-dessus de 50 ans, c'est l'inverse qui se produit. Quant au personnel retraité, la mortalité est notablement supérieure à celle des autres tables, y compris celle du personnel

de la Compagnie de l'Ouest restant en service. Ce résultat tient à la sélection qui se produit aux âges de mises à la retraite, la Compagnie conservant le plus longtemps possible à son service les agents valides et ne mettant à la retraite que les agents fatigués ou atteints d'infirmités.

Les travaux importants entrepris par la Compagnie de l'Ouest lui permirent de déterminer exactement le taux de la subvention administrative nécessaire pour assurer à l'avenir le fonctionnement régulier de sa caisse.

M. Barriol confirme les résultats obtenus par la Compagnie de l'Ouest en ce qui concerne la variation de la mortalité pendant les premières années qui suivent les mises à la retraite: il ajoute que la courbe des taux de mortalité des agents est très voisine de la table A. F., tandis que celle des femmes se rapproche de la courbe des taux de la table R. F.

La mortalité des agents est donc très sensiblement supérieure à celle des femmes.

En ce qui concerne les taux de nuptialité du personnel, les résultats obtenus au P.-L.-M. sont un peu différents de ceux de l'Ouest, la nuptialité restant sensiblement aux environs de 0,95 à partir de 38 ans jusqu'à 60 ans, alors qu'elle s'abaisse sensiblement à l'Ouest : les taux du P.-L.-M. résultent d'observations relativement nombreuses et remplissent des conditions très satisfaisantes d'ajustement mathématique.

Enfin, M. Barriol indique les variations de la stabilité dues aux régimes successifs de retraites, stabilité excellente dans les anciens régimes favorables aux agents, moins bonne pour les nouveaux régimes restrictifs institués entre 1890 et 1896; les résultats du régime légal actuel institué par la loi du 21 juillet 1909 seront viciés par l'état de guerre, mais, dans l'avenir, on peut prévoir d'ores et déjà un point singulier, une irrégularité dans la courbe de stabilité pour les années de service douze à quinze en raison de la disposition légale qui donne aux agents le droit de demander une retraite différée à partir de quinze ans de service.

M. Malzac demande quelques explications complémentaires à M. Courtray sur les régimes des retraites successifs de la Compagnie de l'Ouest.

M. Cadoux, après avoir fait observer l'importance des versements nécessaires pour la constitution des retraites, arrive à cette conclusion : il serait préférable de développer le self help en donnant au personnel la possibilité de contracter des assurances et de faire le nécessaire pour organiser sa vieillesse: il croit fermement que l'organisation des retraites, qui paraît excellente au point de vue sentimental et humanitaire, est un dissolvant de l'énergie du personnel qui, avec un avenir de vieillesse assuré, se contente de peu et ne fait pas d'efforts en vue du développement national.

M. d'Eichthal remercie M. Courtray et les orateurs qui ont pris part à la discussion, et il résume en disant qu'il est d'accord avec M. Cadoux sur l'erreur commise par les premiers organisateurs du système des retraites: mais on était obligé de recruter du personnel stable, et l'espoir d'une pension a certainement contribué à l'organisation rapide des chemins de fer en stabilisant aussi bien le petit personnel que les agents dirigeants.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général.
A. Barriol.

Le Vice-Président;
Eugène d'Eichthal.

II

REVENUS PRIVÉS ET REVENU NATIONAL

Qu'est-ce que le revenu? Question qui semble opportune au moment où « l'impôt sur le revenu » agite tous les esprits et inquiète un grand nombre — un trop petit nombre à mon avis — de bourses.

Le législateur français l'a résolue d'une façon simple en ne la résolvant pas. L'article 10 de la loi de finances du 15 juillet 1914 stipule : « L'impôt est établi d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose chaque contribuable. Ce revenu net est déterminé eu égard aux propriétés et aux capitaux que possède le contribuable, aux professions qu'il exerce, aux traitements, salaires, pensions et rentes viagères dont il jouit, ainsi qu'aux bénéfices de toutes occupations lucratives auxquelles il se livre, sous déduction : 1° des intérêts des emprunts et dettes à sa charge; 2° des arrérages de rentes payées par lui à titre obligatoire; 3° des autres impôts directs acquittés par lui; 4° des pertes résultant d'un déficit d'exploitation dans une entreprise agricole, commerciale ou industrielle. »

La base de la taxation est, d'après ces termes mêmes, le « revenu net annuel dont dispose chaque contribuable », mais de suite le texte législatif y ajoute « les bénéfices des occupations lucratives », sans expliquer pourquoi ni comment ces bénéfices sont assimilés à un revenu net annuel dont ils n'ont pas forcément le caractère de périodicité normale.

Le décret d'utilité publique du 15 janvier 1916 va plus loin. Il substitue aux « bénéfices des exploitations lucratives » prévus par la loi de 1914, « les bénéfices des exploitations agricoles et ceux du commerce et de l'industrie, des mines et des charges et offices ». Puis, par un autre mot plus grave, il comprend, dans le produit brut, les profits et avantages dont le contribuable a *joui en nature* — ce dont n'avait pas parlé la loi. Enfin, il définit le revenu net « l'excédent du produit brut effectivement réalisé sur les dépenses réellement effectuées en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu ».

Nulle part, pour définir celui-ci, le législateur n'aborde la question de régularité permanente, ou de périodicité, qui habituellement se rattache à l'idée de revenu et en exclut ou devrait en exclure tout enrichissement non renouvelable suivant une prévision raisonnable (1).

On voit quel vague subsiste dans la définition législative du revenu.

Le même vague existe au sujet des modes d'acquisition du revenu auxquels fait allusion le décret d'utilité publique.

---

(1) Ad. Wagner, dans ses *Fondements d'Économie politique*, t. II, p. 100, se livre à un long examen des conditions de la « régularité dans une période économique donnée ». Sa propre définition est celle-ci : « Le revenu est le produit net d'une source assurée périodique, se renouvelant régulièrement, dont les éléments appartiennent juridiquement et réellement à une personne, y compris la valeur des jouissances et possibilités de jouissance provenant du patrimoine d'utilisation de cette personne. » Le cas très discuté des coupes de bois à longs intervalles est un des exemples des difficultés de la définition. Faut-il considérer la somme encaissée l'année de la coupe comme un revenu de cette année? (Voir *Temps* du 26 février 1917, « Semaine financière », qui discute la question sans la résoudre.

Je lis dans un article de M. Charles Gide, professeur à la Faculté de Droit, relatif à la création d'une ligue nationale pour l'économie (1) :

« Les dépenses publiques, pour l'année de guerre 1916 représenteront probablement 31 milliards. Or, il se trouve, par une coïncidence toute fortuite, mais curieuse, que c'est précisément à ce chiffre qu'est évaluée la somme des revenus des Français. Si donc les Français pouvaient économiser la totalité de leurs revenus et l'apporter à l'État, en souscriptions d'emprunt, toutes ses dépenses seraient couvertes. » L'auteur ajoute il est vrai : « Supposition absurde, sans doute, puisqu'il faut que chacun garde de quoi vivre. »

Je m'étonne que le savant professeur n'ait pas indiqué pour son hypothèse une autre cause d'absurdité et c'est celle-ci : « Si les Français voulaient économiser tous leurs revenus pour les verser ensuite dans une caisse de l'État, il n'y aurait qu'un petit nombre de Français qui, une fois cette économie mise en train, si elle était possible, auraient un revenu quelconque. Les ouvriers ne recevraient plus de salaires, les propriétaires plus de fermages ni de locations, les diverses professions plus d'honoraires, les commerçants n'auraient plus de clientèle, par conséquent, plus de rentrées, etc. Les seuls citoyens qui auraient un revenu seraient, tant que les caisses de l'État seraient remplies, les rentiers et les fonctionnaires, puis, si on étend jusque-là le sens du mot, comme le fait le décret de 1916, ceux qui cultivent par leur propre activité un champ leur appartenant et en tirent toutes leurs consommations sans rien acheter, et de même habitent une maison dont ils sont propriétaires.

En dehors du revenu direct consistant en jouissance du propriétaire, revenu devenu relativement exceptionnel dans notre régime économique, tous les revenus sont dus à des échanges.

J.-B. Say avait bien mis en lumière les principes dans son *Cours d'Économie politique* (p. 314 et suivantes) où il prend le revenu dans un sens large, en envisageant tous les produits ou services dont profite l'individu.

« Quand l'homme, écrit-il, veut tirer parti de sa force ou de ses talents, le propriétaire foncier de sa terre, le capitaliste de son capital, le service qu'ils en obtiennent et que nous avons nommé un service productif, forme leur revenu. Ainsi quand je donne en location un champ qui m'appartient, je vends à un fermier le service que ce champ peut rendre dans le courant d'une année. Je peux me servir pour mon entretien de l'argent que m'a payé mon fermier : mais ce n'est pas moins le *service du champ qui est mon premier revenu*. Le fermier produit du blé : le blé a été changé contre de l'argent, l'argent contre des provisions, des habits, etc..., mais c'est toujours la même valeur qui n'a fait que changer de forme, et dont la première origine est dans le service rendu par un fonds de terre qui m'appartient... »

Say fait le même raisonnement pour l'homme qui prête son capital et qui en tire un intérêt, pour l'ouvrier qui loue son travail, et il conclut que les services qui sont capables de rendre nos fonds productifs sont la source productive de tous nos revenus... Leur valeur est toujours un revenu jusqu'au moment où elle est consommée improductivement, époque où elle n'est plus rien; ou bien jusqu'au moment où elle est consacrée à une consommation reproductive,

---

(1) *Revue politique et parlementaire*, 10 avril 1916, p. 73.

époque où elle devient un capital et se perpétue par la reproduction... Et il ajoute : « Dans ce mécanisme, il faut se tenir en garde contre les doubles emplois : une portion de revenu qui est transmise par un producteur à un autre, ne suppose pas un double revenu. »

Admettons un système économique fermé où aucun bien ni service ne peuvent s'acquérir gratuitement.

Chaque individu est par lui-même ou par des personnes chargées de son existence, en possession d'une certaine quantité, si faible soit-elle, de biens appropriés, ne fût-ce que sa propre activité.

Si l'individu possède à la fois sa propre activité et un bien producteur d'utilité, par exemple un champ, il tirera de ce champ une certaine quantité de produits consommables. Considéré entre deux époques, par exemple, l'espace d'un an, cela constituera son revenu dans le sens où Say emploie le mot.

C'est là un cas simple pratiquement relativement rare, et ce n'est que dans ce cas que la définition du revenu « produit annuel » d'un capital qui est donné par beaucoup d'auteurs (1), est juste.

La plupart du temps, des échanges seront nécessaires entre les possesseurs de biens, et le revenu ne sera plus le produit direct d'un capital. Il y aura interposition d'un ou de plusieurs échangistes et entre ces échangistes il y aura des trocs réciproques. Personne ne s'appropriera un service ou un produit qui ne sera pas compensé par la cession qu'il fait d'un autre objet, soit sous forme de biens réels ou de droits sur des biens réels, soit sous forme de services ou de droits sur des services. Un rentier sera payé par les contribuables auxquels il a cédé temporairement son capital en le prêtant à l'État, un propriétaire non exploitant par son fermier qui détient sa propriété pour un certain temps, le fermier en services par ses domestiques contre leurs gages ou en argent par les acheteurs de ses produits, l'ouvrier par l'argent de son patron contre la prestation de son travail, le patron par les clients qui achètent ses objets fabriqués, etc. Bref, sauf la production de la terre entre les mains de celui qui la cultive lui-même et vit exclusivement de ses produits, ou la jouissance personnelle d'une habitation, ou d'autres objets d'usage à lui, chacun ne tire son revenu que de biens ou de services cédés par d'autres contre des biens ou des services qu'il a rendus ou cédés : des biens qui lui sont transmis, les uns seront des biens réels, consommables par le possesseur directement, ou par des acquéreurs après échange; les autres seront des droits acquis (sous forme de monnaie, promesses de livraison, créances hypothécaires ou autres, actions, obligations, etc.) sur des biens réels ou services actuellement appropriés par d'autres.

Quel est dans ce cercle le « revenu réel (2) » de la collectivité des échangistes? Si on prend le mot dans le sens élargi de la définition du décret de 1916, c'est-à-dire l'excédent du produit brut sur la dépense effectuée pour l'acquisition du revenu, et si on comprend sous le nom de dépense, comme logique-

---

(1) Voir notamment Neymarck, *Vocabulaire d'économie politique*, p. 365.

(2) La formule que je trouve dans une publication de la *Garton foundation* me paraît exacte :

« Le revenu national d'un pays ne peut excéder la valeur d'ensemble des marchandises produites et des services rendus dans ce pays, ou reçus du dehors comme paiement des marchandises ou des services, ou comme intérêts de placements à l'étranger.

ment on doit le faire, non seulement la dépense en argent, mais la livraison de biens ou de services (ou de droits sur des biens ou des services) — tout ce qui est simple échange de biens, de services ou de droits sur les biens et services ne devrait pas, au point de vue strictement économique, compter dans l'évaluation du revenu net réel collectif.

Les simples échanges comptent au contraire dans les méthodes qu'applique le législateur, qui se place au point de vue purement fiscal et, sous le nom d'impôt sur le revenu, frappe à juste titre au passage chaque année des échanges de biens ou de services ou des jouissances directes (1).

Il importe de ne pas tirer de ces méthodes du percepteur d'impôts des conclusions relatives au revenu réel d'un pays pris dans sa collectivité.

Plusieurs économistes l'ont dit clairement : ainsi Foville, dans la *France économique* (1889, p. 507), écrit : « Le revenu d'une famille ou d'un particulier dans une foule de cas se compose de morceaux détachés des revenus d'autrui. Le même sou peut, la même année, se trouver compté dans le revenu de cent familles différentes. »

M. Charles Gide, de son côté, dans son *Cours d'Économie politique*, dit bien (p. 129) : « Autre chose est un capital qui sert à produire une richesse nouvelle, autre chose est un capital qui sert à produire un revenu. Le revenu que donne celui-ci n'est pas une richesse nouvelle créée pour la Société. C'est simplement un prélèvement opéré sur le revenu du locataire, de l'emprunteur, de l'acheteur. » Mais il n'insiste pas sur la distinction (2).

Enfin, MM. Lavergne et Henry, dans leur livre *La Richesse de la France*, chapitre des revenus privés (p. 79), s'expriment ainsi : « Une somme ayant pour origine première le bénéfice retiré de la production, permettra successivement à plusieurs personnes de vivre et servira à acquitter des dépenses improductives au point de vue de l'économie générale du pays, mais nécessaires pour leur existence. Le propriétaire foncier, par exemple, acquittera avec son revenu les gages de ses domestiques; avec leurs gages, ceux-ci achèteront des vêtements; le commerçant auquel ils s'adresseront paiera avec cette recette ses commis; ceux-ci emploieront leur traitement à l'achat d'aliments; le boucher ou le boulanger se libérera envers son propriétaire. Le cercle pourrait se poursuivre à l'infini... Lorsque le fisc veut frapper d'impôts une catégorie de personnes, il ne se soucie pas de connaître les provenances de leurs ressources : il cherche seulement à atteindre leurs revenus. »

Les éclaircissements donnés par les économistes sur la distinction à faire entre les revenus privés et le revenu national ou collectif n'ont donc pas manqué. Que de fois, cependant, de l'idée mal définie du revenu et des chiffres que fournit

---

(1) Le législateur qui taxe comme revenu la jouissance d'une terre ou d'une maison par son propriétaire devrait taxer également, pour être logique, comme revenu, la jouissance de voitures et chevaux, automobiles, etc. qui le dispense d'en louer.

(2) Le mot revenu ne figure pas dans son index alphabétique. Il propose d'appeler « capitaux productifs ceux qui servent effectivement à la production, et capitaux lucratifs ceux qui ne servent qu'à procurer un revenu à leur propriétaire ». Ad. Wagner, dans ses *Fondements de l'Économie politique* (traduction française), t. II, a longuement examiné les diverses théories sur le sujet (avec une immense bibliographie — surtout allemande — suivant sa coutume), mais son exposé manque singulièrement de clarté.

la statistique des revenus privés, on déduit des données tout à fait trompeuses sur le revenu national, signe de la richesse du pays, et sur la comparaison des divers revenus nationaux entre eux.

On n'est pas d'ailleurs d'accord sur la façon de constater les revenus privés avant de les totaliser. Jusqu'aux récentes lois de l'impôt sur le revenu, les administrations publiques procédaient par l'appréciation de la valeur locative des immeubles en établissant un rapport supposé entre le prix de l'habitation et le revenu des citoyens. Certains auteurs ont admis au contraire un rapport entre les impôts payés par les contribuables et leurs ressources annuelles, en se basant sur un certain nombre d'exemples; d'autres ont essayé de la méthode directe en procédant par catégories professionnelles ou autres (1). Ces différences de méthodes que nous ne discuterons pas ici, tenant leurs résultats de sommation comme peu instructifs pour les raisons que nous avons indiquées, expliquent les différences considérables des totaux auxquelles on a abouti. Ces différences vont, pour la France actuelle, de 22 milliards 500 millions, chiffre cité par plusieurs ministres depuis 1905, à 25, 30 ou 35 milliards donnés par plusieurs auteurs. M. Pupin (2) arrive à 36 milliards, M. Isaac cite le chiffre de 37 milliards 500 millions (3). On rapproche ces chiffres de ceux admis pour l'Angleterre (56 milliards), les États-Unis (150 milliards), la Russie, à peu près 37 milliards, l'Italie (21 milliards 250 millions), l'Allemagne est estimée à 52 milliards 500 millions.

De là, on tire toute sorte de conclusions sur la fortune des différents pays.

La richesse en capital est évaluée à :

France	325	milliards.	
Grande-Bretagne	450	—	
États-Unis	1.000	—	
Russie	300	—	
Italie	175	—	
Allemagne	400	—	(4)

Tous les rapprochements établis entre ce qu'est la richesse d'un pays et la somme de ses revenus apparents et saisissables, sont à notre avis fantaisistes, tant qu'on ne recherche pas ce qui dans les revenus est, par comparaison avec une période précédente, source de jouissances ou d'utilités réelles, et ce qui est simple compensation pour la privation de jouissances ou d'utilités cédées par l'un à l'autre. La somme des jouissances ou des utilités disponibles et consommées ou épargnées pendant une période donnée est seule le revenu de la collectivité pendant cette période, quelle que soit la ou les personnes qui en usent contre compensation, que cette compensation consiste en échanges de jouissances ou d'utilités, ou en espèces; car celui qui donne des espèces

(1) Cf. Lavergne et Henry. *Richesse de la France* et *Revenus privés*.

(2) *Richesse de la France*.

(3) *Les Finances et l'avenir économique de la France*. Conférence à Marseille le 18 octobre 1916. Même source pour les chiffres suivants, sauf les États-Unis que je prends dans la communication de M. R.-G. Lévy, à la Société d'Économie politique, 5 janvier 1917.

(4) Je ne donne ces chiffres qu'à titre d'exemples, car ils varient beaucoup suivant les auteurs.

se prive de ce qu'il pourrait acquérir au moyen de ces espèces. Le résultat des échanges est bien en général un moyen d'augmenter le revenu total, par suite de la division du travail et de la meilleure utilisation des capitaux, des bras et des matières que ces échanges amènent, mais cet accroissement de revenus, il faut le constater dans les faits, et ne pas l'exprimer simplement par la somme des revenus échangés, ce qui est manifestement inexact.

Dans ces conditions, les statistiques qu'on donne des revenus dits nationaux, dans les divers pays, en vue des mesures fiscales, ont, à ce point de vue, tout leur intérêt, mais n'en ont que peu comme base d'appréciation de la richesse d'un pays : celle-ci paraît augmenter à mesure que le nombre des échangistes augmente (1) : et c'est vrai dans une certaine mesure, par suite des heureux effets de la division du travail qui est habituellement la source des échanges, mais peu dans la proportion qu'il indique la simple sommation des soi-disant revenus individuels.

« Les classements et les évaluations statistiques du patrimoine national, du revenu national ou du produit de l'économie nationale, d'après la valeur monétaire, écrit, en guise de conclusion, Ad. Wagner, ne font souvent qu'éblouir au moyen de grands chiffres. En leur lieu et place, il faut une statistique qui expose avec la plus grande précision possible les quantités des espèces de biens distingués autant que possible d'après les qualités, sortes, etc., dans le patrimoine national et dans le revenu national. »

Nous sommes bien loin en France — on pourrait dire en Europe, — sauf pour certaines industries extractives et pour les organes de force motrice, de posséder les recensements périodiques de biens réels, dont les *Census* américains, bien qu'avec certains défauts de méthode, nous ont fourni l'exemple. Tant que ces inventaires ne seront pas établis avec toute la rigueur possible (nous ne nous en dissimulons pas la difficulté), toute évaluation de la richesse comparative en capitaux ou en revenus des différents pays — même en ce qui concerne exclusivement les biens mesurables — sera forcément fantaisiste ou illusoire. Les indices indirects (bien-être, épargnes individuelles, successions, etc., etc.) fourniront sur le sujet des indications plus sûres que les sommations directes des revenus particuliers.

Ici encore il faut recourir à J.-B. Say qui conclut ainsi l'un des chapitres de son *Traité* : « On a des idées peu justes de la richesse respective de deux nations quand on se contente de comparer la somme de leurs revenus. La plus riche

(1) Pour être logique il faudrait de la hausse de l'intérêt qui oblige les États à emprunter au taux actuel de 5,70 au lieu de 3 % et de l'augmentation de revenu qui en résulte pour les nouveaux rentiers, et du chiffre énorme d'emprunts que la guerre a nécessités et qui se traduisent en rentes ou en allocations, indemnités, pensions, etc., pour les particuliers, conclure que le revenu national, donc la richesse nationale, a augmenté d'autant. Cela serait absurde puisque le revenu des uns est payé par les contributions des autres et que seules les contributions directes sont déduites des revenus taxés, et c'est cependant dans les évaluations ordinaires une erreur qu'on commet à chaque pas. On pourrait citer comme exemple ce passage d'une brochure de M. A. de Tarde (*L'Europe court-elle à sa ruine?* p. 41) : « Le revenu total des Français est estimé à 20 milliards aujourd'hui et à 25 demain à cause des rentes et pensions créées par la guerre... » L'auteur ne songe pas ou ne dit pas qu'il faudra déduire du revenu des Français les impôts indirects qui seront nécessaires pour payer les rentes et pensions supplémentaires.

est celle dont les revenus peuvent acheter le plus de choses... Pour avoir, je ne dis pas une comparaison exacte de l'aisance de deux nations (comparaison que je crois impossible), mais une estimation approximative de leur aisance respective, il faudrait pouvoir comparer la quantité de produits qu'on peut obtenir, chez l'un et chez l'autre, d'une même quantité de services productifs (1). »

Conformément à ces principes de J.-B. Say, je pense qu'en ce qui concerne notre avenir financier d'après guerre, dont on s'est occupé dans une des dernières séances de la Société de Statistique, et touchant les ressources qui seront nécessaires pour parer aux immenses charges résultant des hostilités et réparer dans la mesure du possible nos effroyables pertes de richesse, il faudrait beaucoup plus chercher à évaluer et à développer notre productivité industrielle, qu'à sommer des revenus apparents qui offrent un aliment relativement facile à la fiscalité, mais ne mesurent pas, comme dit le grand économiste français, la véritable « aisance » du pays. Celle-ci renaîtra par l'initiative et les entreprises privées, qui ont déjà, pendant la guerre, produit des merveilles, à condition que, suivant l'expression d'un banquier anglais, l'État ne les soumette pas à de nouvelles « dragonnades ». Le plus grand péril de l'après-guerre est là.

Eugène D'EICHTHAL.
Membre de l'Institut.

III

DONNÉES STATISTIQUES ITALIENNES

L'Italie nous intéresse trop à de multiples égards actuellement pour que nous ne relevions pas avec plaisir l'ensemble des documents statistiques qui viennent d'être publiés à son sujet par un journal économique de création récente, mais de valeur réelle, le *Corriere Economico*, dirigé par notre éminent confrère le professeur Roberto A. Murray. Ces documents ont fait l'objet d'un petit supplément statistique, bourré de renseignements, fournissant des comparaisons très complètes, très variées, très amples par les périodes mêmes sur lesquelles il porte. Il nous a semblé utile pour nos collègues de posséder sous la main, en le retrouvant dans le *Bulletin* de notre Société, cette sorte de résumé des données les plus importantes contenues dans cette publication. C'est ce qu'on pourrait appeler une sorte de petit « annuaire statistique express ». Au surplus certaines parties de cette documentation sont susceptibles de mettre bien en lumière l'influence de la guerre sur l'activité économique, industrielle ou autre du pays. Les sources mises à contribution par le professeur Roberto Murray dans le *Corriere Economico* nous semblent des mieux choisies et dignes d'inspirer confiance.

---

(1) Livre II, chap. IV.

Population. — Les mouvements de la population peuvent se représenter sous le petit tableau résumé ci-dessous :

Années	Population	Naissances	Décès
1901-1905 (moyenne)	32.856.000	1.073.000	721.000
1907	33.515.000	1.062.000	700.000
1908	33.827.000	1.139.000	770.000
1909	34.077.000	1.116.000	738.000
1911	34.689.000	1.094.000	743.000
1912	35.026.000	1.134.000	636.000
1914	35.859.000	1.114.000	643.000

On remarquera évidemment que nous n'avons pas donné toutes les années successives, nous contentant de relever celles qui nous paraissaient les plus caractéristiques par l'importance des chiffres accusés. Pour ce qui est des mariages, durant la période 1901-1905, la moyenne en dépassait un peu 242.000; on a pu arriver au maximum de 283.000 en 1908 pour retomber à 260.000 seulement en 1911, se relever à 265.000 environ en 1912, le chiffre de 1914 n'étant plus que de 252.000.

Notons parmi les villes les plus importantes d'Italie, au commencement de 1916 : Naples, avec 722.000 habitants (au lieu de 678.000 seulement en juin 1911); Rome, avec 614.000 au lieu de 542.000; Milan, avec 691.000 au lieu de 599.000. Nous trouvons encore comme agglomérations assez importantes : Turin, avec 483.000 habitants au lieu de 427.000 seulement; Palerme, avec 370.000 au lieu de 341.000; les deux chiffres respectifs sont de 307.000 et de 272.000 pour Gênes, de 260.000 et de 233.000 pour Florence, de 165.000 et de 161.000 seulement pour Venise (dont le développement est par conséquent très faible), de 198.000 et de 173.000 pour Bologne.

Industries et professions. — Au point de vue de la répartition des industries uniquement d'après le dernier recensement, celui de 1911, nous pouvons dresser le tableau que voici :

Industries	Nombre	Personnel occupé	Puissance motrice
			Hp
Industries extractives	3.570	62.200	16.175
Industries agricoles	135.500	641.000	294.000
Industries métallurgiques	41.100	389.200	174.600
Industrie minière et entreprises municipales	17.730	306.500	54.200
Industries textiles	32.650	657.000	177.600
Industries chimiques	5.660	101.000	85.150
Services publics	5.310	76.800	792.000
Industries diverses et connexes	2.440	71.200	26.900

On arrive donc au total à quelque chose comme 244.000 entreprises industrielles diverses, parmi lesquelles tout naturellement les industries agricoles tiennent de beaucoup la première place, et par le nombre et par le personnel employé, en accusant une puissance motrice totale assez imposante, — parce qu'il y a dans ces industries agricoles des industries alimentaires de transforma-

tion, minoteries, etc... Le personnel des industries textiles est un peu supérieur, mais pour un nombre beaucoup plus faible d'entreprises, l'importance unitaire de chacune étant bien plus élevée; c'est ce qui fait que la puissance motrice est en réalité prédominante dans ces industries, si l'on considère chaque entreprise. On n'a point à s'étonner de constater que les services publics (qui sont souvent des services d'éclairage, de distribution d'eau) possèdent une force motrice d'ensemble très considérable. Pour ce qui est des industries métallurgiques, le personnel est bien plus faible que dans les industries textiles, ce qui s'explique suffisamment par la nature de ces industries métallurgiques et aussi par la mise à contribution d'une puissance motrice très importante.

Si nous voulons considérer la répartition de la population italienne par professions, en la prenant dans son ensemble, et sans nous limiter aux entreprises industrielles proprement dites, nous arrivons à la répartition que voici, donnant la population masculine et la population féminine dans les diverses catégories professionnelles et au total.

Professions	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculture	6.112.000	2.974.000	9.086.000
Industries extractives.	110.000	3.000	113.000
Industries agricoles.	1.055.000	207.000	1.262.000
Industries métallurgiques . . .	497.000	21.000	518.000
Industries édilitaires	895.000	35.000	930.000
Industries textiles	289.000	1.068.000	1.357.000
Industries chimiques	64.000	36.000	100.000
Services publics	638.000	26.000	664.000
Commerce.	723.000	198.000	921.000
Professions et emplois divers . .	866.000	561.000	1.417.000
Occupations non professionnelles	1.625.000	8.553.000	10.178.000
Professions non indiquées. . .	25.000	7.000	32.000

Cela nous donne donc au total 12.900.000 hommes et 13.680.000 femmes répartis dans cette classification par professions. Il va de soi que les occupations dites non professionnelles comprennent les services domestiques, ce qui explique la prédominance énorme de l'élément féminin. On n'a pas à s'étonner d'une prédominance également très marquée, dans les industries textiles, de ce même élément féminin, les femmes étant occupées de facon très intense dans l'industrie sericicole notamment. Nous n'avons pas à expliquer la distincton que l'on fait entre l'agriculture et les industries agricoles, ces dernières étant en réalité des industries transformatrices.

Précisément à cause de l'importance très considérable de l'agriculture en Italie (comme dans tant d'autres pays), ajoutons quelques renseignements un peu détaillés sur la production agricole italienne, en prenant nos chiffres dans la moyenne calculée pour la période 1909-1914, les chiffres de 1915 et de 1916, autant qu'on peut se les procurer, étant par trop modifiés par les circonstances exceptionnelles traversées. Il est intéressant de constater que la production du froment en Italie représente un peu plus de 42.200.000 quintaux, contre seulement 5.120.000 pour l'avoine, 2.100.000 à peine pour l'orge 1.350.000 pour le seigle; celle du maïs, dans la période envisagée et comme moyenne, n'atteint que 25.600.000 quintaux à peine, chiffre qui a été considé-

rablement dépassé en 1915 puisqu'il atteint 30.945.000 quintaux, tandis que la production du blé durant cette année s'est abaissée à 46.400.000 quintaux. En année moyenne la, production du riz en Italie n'est que de 4.870.000 quintaux (production portée à 5.600.000 quintaux environ en 1915). La moyenne de production de la pomme de terre, dont le rôle se présente comme si important à l'heure actuelle, est de 16.560.000 quintaux. Celle de la betterave a pu atteindre 17.240.000 quintaux, chiffre qui n'est plus en 1915 que de 14.870.000 Au point de vue de l'agriculture envisagée dans son ensemble, relevons une production de 234.350 quintaux de fourrage, qu'on est arrivé à porter à 266.000 quintaux et plus en 1915. Les herbes potagères représentent 11.930.000 quintaux en moyenne. Comme production agricole un peu spéciale, signalons les 45.520.000 quintaux de vin de la période 1909-1914 (cette production viticole est sujette à des oscillations constantes qui l'ont ramenée à quelque 19 millions de quintaux seulement en 1915). L'huile d'olive a donné en moyenne 1.810.000 quintaux. L'industrie fruitière, qui mériterait une étude statistique spéciale en raison de ses caractères, de son importance, de son rôle mondial comme exportatrice, a été représentée pour les agrumes, c'est-à-dire les oranges, les citrons et les limons, par une moyenne de 7.890.000 quintaux, et par 7.400.000 quintaux et même un peu plus pour les fruits divers; on met à part les châtaignes, dont la production moyenne est de 6.070.000 quintaux, ces châtaignes alimentant plutôt la consommation nationale que l'exportation.

Nous devons signaler spécialement l'industrie sericicole, qui, de 1909 à 1914, a donné en moyenne 417.000 quintaux de cocons.

Production de diverses industries. — Il est assez intéressant, pour certaines industries principales tout au moins, de relever leur productivité depuis quelques années :

Produits	Années 1910	1912	1914
	Tonnes		
Minerai de fer	551.000	582.000	766.000
Cuivre	68.000	86.000	87.000
Plomb	36.000	42.000	43.500
Zinc	146.000	150.000	146.000
Mercure (minerai)	87.000	88.000	119.000
Pyrite	166.000	278.000	335.000
Combustibles	562.000	664.000	781.000
Soufre (minerai	2.815.000	2.504.000	2.372.000
Acide sulfurique	645.000	634.000	630.000
Sulfate de cuivre	36.000	52.000	31.000
Carbure de calcium	36.000	37.000	46.000
Engrais et perphosphates	1.050.000	1.019.000	925.000
Fonte	399.000	419.000	385.000
Fer	311.000	379.000	114.000
Acier	671.000	802.000	796.000
Soufre préparé	771.000	723.000	692.000
Gaz d'éclairage (en m³)	327.800.000	350.400.000	374.500.000
Coke d'usine à gaz	764.000	786.000	823.000
Coke métallurgique	396.000	438.000	453.000
Marbre	430.000	525.000	434.000
Calcaires et travertin	6.498.000	6.891.000	10.013.000

Ajoutons quelques indications sur la productivité d'industries non extractives, ce que les statistiques italiennes appellent les industries soumises à la surveillance fiscale, autrement dit à l'exercice. Nous avons le tableau suivant, dont plusieurs indications sont assez utiles à relever, étant donnés les nouveaux impôts qui viennent porter sur telle ou telle fabrication du genre, dans plusieurs pays, sous l'influence des besoins de la guerre.

Produits	Année 1911		Année 1913	Année 1914
Alcool de bouche .	297.000	hectolitres	349.000	372.000
Alcool industriel. .	112.000	—	124.000	143.000
Bière	598.000	—	673.000	652.000
Eaux gazeuses. . .	29.000	—	34.000	38.000
Chicorée.	54.000	quintaux	63.000	63.000
Glucose.	65.000	—	66.000	62.000
Sucre.	1.732.000	—	1.983.000	3.056.000
Énergie électrique .	1.462.000	(milliers d'hectowatts)	1.827.000	1.968.000

Des évaluations permettent de compter pour l'année 1915 sur 306.000 hectolitres d'alcool soit de bouche, soit d'industrie, 510.000 hectolitres de bière, 1.660.000 quintaux seulement de sucre; mais 2.115.000 milliers d'hectowatts pour la production de l'énergie électrique, comme conséquence de la rareté même du charbon.

Mouvement commercial. — Quelques indications comparatives sur le commerce d'importation ou d'exportation réparti par pays, en 1914 et en 1915, seront sans doute également les bienvenues. Voici le tableau des importations par pays d'origine :

Pays	Année 1914		Année 1915	
France	202.000	(milliers de lire)	178.000	(milliers de lire)
Grande-Bretagne. . .	517.000	—	488.000	—
Autriche-Hongrie. . .	229.000	—	34.000	—
Allemagne.	498.000	—	156.000	—
Suisse.	76.000	—	88.000	—
République Argentine.	36.000	—	323.000	—
États-Unis.	418.000	—	1.238.000	—
Total (1) . . .	2.923.000	(milliers de lire)	3.321.000	(milliers de lire)

Nous n'avons pas à faire remarquer combien certains pays ont vu leurs importations formidablement diminuer, tandis que d'autres au contraire, comme les États-Unis et la République Argentine, importèrent pour une valeur énorme de produits en 1915 par rapport à l'année 1914 (qui n'a été que partiellement troublée par la guerre).

Pour ce qui est des exportations, elles se traduisent par le tableau que voici :

Pays	Année 1914	Année 1915
France	179.000 (milliers de lire)	369.000 (milliers de lire)
Grande-Bretagne. . .	311.000 —	338.000 —
Autriche-Hongrie. . .	193.000 —	105.000 —
Allemagne.	316.000 —	184.000 —
Suisse.	231.000 —	305.000 —
République Argentine.	115.000 —	114.000 —
États-Unis.	267.000 —	257.000 —
Total (1) . . .	2.210.000 (milliers de lire)	2.216.000 (milliers de lire)

Si nous considérions l'année 1914 (à peu près normale), nous verrions qu'aux importations les spiritueux, boissons, huiles représentent environ 125 millions de lire; les cotons soit en laine, soit sous forme de tissus, 369 millions à peu près; les minéraux, métaux, manufacturés de métal, 458 millions; les fers, charbons, 416 millions; les céréales, farines et produits végétaux divers, 349 millions; c'est ensuite 166 millions pour les animaux, produits, dépouilles d'animaux; les peaux et cuirs venant pour 132 millions, les produits chimiques et médicinaux pour 115 millions, les laines, crins, poils pour 155 millions, et la soie à elle seule représentant 140 millions; alors que les bois de toutes espèces ne dépassent pas une valeur de 150 millions. Pour ce qui est des exportations, elles ont représenté 208 millions en 1914, 348 millions en 1915 pour les produits manufacturés de coton, filés, tissus; respectivement 433 et 544 millions pour les soies, aussi bien les soies grèges que les tissus; 134 et 136 millions pour les spiritueux, boissons, essences, huiles: puis 458 et 279 millions pour les céréales, les farines et les autres produits végétaux; 225 et 148 millions pour les animaux, les produits et dépouilles d'animaux.

Les prix. — La question des prix est trop importante pour que nous ne relevions pas dans la publication du *Corriere Economico* un des tableaux qu'il donne sur les indices ou index-numbers. Voici un tableau qui résume pour ainsi dire les variations de prix :

Années	Viandes et céréales	Autres matières alimentaires	Fibres textiles	Minéraux et métaux	Index général
1906	104,6	110,2	114,1	113,5	109,3
1907	107,8	116,4	125,4	122,6	116,1
1910	115,8	115,1	119,6	100,9	111,8
1912	129,6	145,0	114,3	124,3	127,1
1914	122,6	122,6	116,1	121,8	119,8
1915	159,5	136,4	139,1	150,1	167,2

Si d'ailleurs nous prenions les mois successifs de 1915 et de 1916 pour faire une comparaison plus actuelle, nous verrions que l'index général, qui était seulement de 170 en août 1915, atteignait déjà plus de 200 en novembre de la même année, 248 en août 1916, et plus de 269 en novembre 1916. Par rapport à l'année 1907, qui a été une année de cherté assez marquée, nous verrions le blé dur monter de 128 à 247 et plus pour la fin de 1916, en n'étant encore

(1) Y compris les autres pays.

qu'à 133 en 1914; pour le maïs, qui joue un rôle si considérable dans l'alimentation italienne, l'indice de 1907 était de 93 à peu près; il atteignait seulement 110 en 1914, mais 180 et plus en novembre 1916. La viande de bœuf est passée de 109 en 1907 à 129 en 1914 et à plus de 227 à la fin de 1916. Pour ce qui est de la laine, les deux chiffres extrêmes ont été de 127 et de 279 ; de 134 et de 208 pour la soie grège; de 120 et de 297 pour le coton américain.

Les finances. — On estimera sans doute qu'il est assez intéressant d'avoir sous les yeux un tableau budgétaire d'ensemble donnant ce que l'on appelle en Italie le bilan de l'État (bilan dressé en milliers de lire).

Exercices	Recettes effectives	Dépenses effectives	Dette publique		Dette viagère
			Charges	En capital	
1910-1911. .	2.403.388	2.391.820	502.972	13.832.890	94.049
1911-1912. .	2.475.355	2.587.185	490.496	14.023.878	100.851
1912-1913. .	2.528.874	2.786.365	500.441	14.271.608	120.170
1913-1914. .	2.523.746	2.687.661	523.339	14.839.760	120.304
1914-1915. .	2.559.959	5.395.397	572.102	15.927.719	124.232
1915-1916. .	3.733.734	10.625.242	871.293	22.065.232	

Voici d'autre part un autre tableau qui pourra renseigner sur les encaissements et recettes (en moyenne et milliers de lire toujours) pour les différentes ressources principales du budget italien :

Périodes	Impôts directs	Taxe sur les affaires	Douanes	Monopoles, etc.	Services publics
1901-1905. .	410.891	228.770	407.976	359.687	112.956
1912-1913. .	517.408	335.485	682.923	536.425	202.873
1913-1914. .	540.856	337.669	623.264	551.880	212.331
1914-1915. .	576.550	332.974	462.119	573.220	217.321
1915-1916. .	707.195	403.667	598.970	700.252	255.712

Comme complément d'information dressons un résumé, par période également et sous forme de chiffres moyens, pour les dépenses (en milliers de lire), en mettant en lumière les ministères les plus dépensiers et ceux qui plus particulièrement se sont vu imposer des dépenses énormes du fait de la guerre :

Périodes	Trésor	Guerre	Marine	Autres ministères
1901-1905. . .	717.951	289.359	128.783	687.877
1912-1913. . .	945.701	780.747	305.403	1.141.705
1913-1914. . .	941.537	658.680	382.809	1.166.806
1914-1915. . .	1.034.651	2.586.162	549.927	1.459.687
1915-1916. . .	1.112.094	7.614.311	730.292	1.507.465

Chemins de fer. — Comme l'exploitation du réseau d'État n'est point sans charger lourdement le budget général du pays, quoique l'on ait volontiers escompté des recettes très importantes de ce réseau au bénéfice du Trésor, et que d'autre part cette exploitation et son rendement sont influencés, comme dans les autres pays, par l'état de guerre, donnons avant de finir quelques

chiffres à cet égard (toujours en milliers de lire, sauf pour le produit kilométrique) :

Exercices	Trafic voyageurs	Marchandises		Total	Produit kilométrique
		Grande vitesse	Petite vitesse		
1913-1914. .	227.692	60.897	275.240	574.317	41.656[1]44
1914-1915. .	197.299	77.835	288.790	571.009	41.031 98
1915-1916. .	250.000	157.500	342.000	755.500	53.699 62

Daniel Bellet.

IV

ESSAI D'ÉVALUATION DE LA RICHESSE DE L'ESPAGNE

Nous avons publié, il y a quelques années, une étude relative à l'accroissement de la richesse de l'Espagne à cent ans d'intervalle, en supputant quel pouvait en être le total au moment où nous écrivions. Depuis lors, nous avons travaillé à constituer un dossier d'information aussi complet que possible, et c'est le résultat de cette étude que nous avons l'honneur de soumettre à l'attention de la Société de Statistique.

La méthode la plus simple pour calculer le total des fortunes individuelles du pays aurait été de prendre pour base l'annuité successorale, comme le recommandait M. de Foville, à la mémoire duquel nous adressons un souvenir reconnaissant, mais pour cela il faudrait disposer de statistiques remontant à au moins quarante ans, et il n'y en a que dix-huit de publiées. Par conséquent, et sans négliger les intéressants travaux de la « Dirección de lo Contencioso » (Enregistrement), nous avons aiguillé nos recherches vers d'autres sources d'information.

Voici d'abord un tableau comprenant la valeur des capitaux soumis aux droits de succession :

Années	Par mille pesetas
1891	573.824
1899	661.798
1900	662.184
1901	611.888
1902	734.222
1903	677.741
1904	709.598
1905	636.554
1906	763.000
1907	665.689
1908	717.921
1909	755.577
1910	750.470
1911	785.370
1912	743.017
1913	871.333
1914	739.256
1915	749.280
Moyenne	711

Nos lecteurs remarqueront des écarts très considérables entre les chiffres ci-dessus; ils sont dus, pour une part, à la nature des capitaux transmis; le fisc n'a pas tous les ans la chance de perdre des oncles à succession; d'autre part, il y a des refontes d'impôts pour accroître le taux de la taxe de celles-ci ou atteindre de nouvelles catégories de biens; il y a aussi une surveillance, chaque fois plus empressée, à découvrir la matière imposable.

Si nous disposions du relevé des capitaux transmis par décès sur un plus grand nombre d'années, nous pourrions former une moyenne complète, mais qui serait loin de répondre à la réalité. Les années antérieures à 1891 la feraient baisser dans des proportions extraordinaires et elles ne vaudraient pas la peine d'être utilisées, par défaut.

En effet, si nous prenons comme point de départ le chiffre le plus élevé enregistré : 871 millions, multiplié par trente-sept ans, nous trouverons 32 milliards 227 millions; en choisissant la dernière période quinquennale, dont la moyenne est de 777 millions, on trouve 28 milliards 750 millions, et finalement la moyenne de dix-huit années ci-dessus donne un capital de 26 milliards 307 millions.

Aucun de ces trois chiffres ne nous satisfait, car il ne peut venir à l'idée de personne que les fortunes privées d'un pays de 20 millions d'habitants, et dans lequel on trouve les sources de revenus que nous indiquerons plus loin, donnent un total aussi réduit.

Pour le contrôler, nous avons eu recours au *Registre de la Propriété foncière,* dont les tableaux d'immeubles transmis par acte de dernière volonté nous ont donné le résultat ci-après (Voir tableau, p. 159).

Si toute la propriété immobilière espagnole ne valait pas 18 milliards, il s'agirait d'un pays ruiné, ce qui n'est pas le cas.

D'abord, la valeur locative de la propriété bâtie est de 500 millions en chiffres ronds. Or, les 219 millions de capitaux transmis en moyenne représentent une valeur vénale de 8 milliards 103 millions, et il nous semble qu'il n'y a pas de proportion logique entre ce revenu et le capital trouvé. Nous n'irons pas jusqu'à doubler celui-ci, mais en capitalisant les loyers à 4 %, soit 12 milliards 500 millions, nous laissons assez de marge à l'imprévu.

La même remarque s'impose pour l'évaluation de la propriété non bâtie. Si la valeur moyenne des transmissions par décès était réellement de 252 millions, cela ferait un capital de 9 milliards 324 millions.

On peut épiloguer, tant qu'on voudra, sur la pauvreté du sol de l'Espagne, sur les procédés archaïques de son agriculture, sur la modicité du rendement des récoltes par hectare, etc. Tout cela est loin d'être rigoureusement exact. Ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que la valeur des produits du sol : céréales, vignobles, oliviers, fruits, plantes potagères, fourrages, betteraves, volaille, etc., est évaluée à 6 milliards. Nous compterons 27 milliards 500 millions, y compris la valeur du matériel agricole, qui n'est pas une écriture négligeable.

En troisième ligne, nous mettrons le bétail : il y a plus de 27 millions de têtes, que nous inscrivons pour 4 milliards.

Total de ces trois chapitres : 44 milliards de capital immobilier.

Maintenant nous passerons à la propriété mobilière.

Valeur des immeubles transmis.

Années	Propriété non bâtie	Propriété bâtie
	Millions de pesetas	
1894	245	204
1895	253	204
1896	220	197
1897	241	204
1898	221	205
1899	225	204
1900	247	220
1901	257	217
1902	278	223
1903	241	217
1904	247	227
1905	245	219
1906	246	241
1907	274	231
1908	253	233
1909	255	231
1910	270	237
1911	273	213
1912	270	221
1913	288	239
1914	263	230
Total	5.292	4.617
Moyenne	252	219
Moyenne totale	471	

correspondant à un capital de 17 milliards 427 millions.

***

La valeur nominale des titres émis par les sociétés anonymes soumises à l'impôt sur le revenu est de 7 milliards 858 millions; tout ce capital n'est pas nationalisé; mais, en revanche, les portefeuilles espagnols renferment plus de valeurs étrangères qu'on ne croit; après ventilation de ces écritures, nous évaluons cette partie de la richesse du pays à 6 milliards.

Les sociétés anonymes ne monopolisent pas la production des objets fabriqués; les patentés sont très nombreux et leur outillage n'est pas insignifiant. Parmi eux, nous relevons, entre autres, les groupes ci-après :

Filatures et tissages	7.545
Métallurgistes	5.071
Industries chimiques	10.366
Denrées alimentaires et boissons	30.471
Papeteries et leurs dérivés	365
Industries diverses	7.534
Total	62.352

Tous ces industriels n'ont pas la même importance; il y en a qui ne disposent que d'un petit matériel, mais d'autres réunissent de puissants moyens d'action et des machines des derniers modèles; ce n'est pas avancer un faux chiffre en l'estimant à 25.000 pesetas en moyenne, soit plus de 1 milliard 500 millions.

Pour éviter, autant que possible, les doubles emplois, contre lesquels M. de Colonjou s'élevait il y a quelques années, nous ne comptons que 75.000 patentés au titre des arts et métiers, avec 4.000 pesetas de matériel en moyenne, soit 300 millions.

La population de l'Espagne est de 19.950.817 habitants, dont 9.691.638 hommes et 10.259.179 femmes : en assignant à chaque famille six personnes, — ce qui est peut-être un peu forcé — cela fait 3.330.000 familles. Réduisons leur nombre à 3 millions pour un même nombre de logements. Certes, le mobilier, dans sa définition la plus large, est loin d'être de même importance chez tous les locataires, mais en lui attribuant une valeur moyenne de 3.000 pesetas, soit 9 milliards, nous croyons être aussi scrupuleux que possible dans notre calcul.

Nous avons à compter encore la dette de l'État : une partie peu importante appartient à des étrangers, et en tenant compte de cette déduction, nous la faisons figurer dans notre étude pour 9 milliards, tout compris.

Les matières d'or et d'argent existant en Espagne dépassent 2 milliards; une partie d'entre elles est comprise dans l'actif des sociétés anonymes ou dans les biens meubles dont nous avons fait état ci-dessus, mais il y a dans les caves de la Banque d'Espagne plus de 2 milliards, dont nous n'avons pas tenu compte; nous pouvons, de ce chef, ajouter aux sommes précédentes 2 milliards.

Au bilan de la Banque d'Espagne figurent quelques centaines de millions de pesetas de comptes courants créditeurs; on sait que les soldes des sociétés de crédit entrent pour une large part dans ce total, mais il y a aussi des fonds de roulement, appartenant à des particuliers et non compris sous les rubriques précédentes; nous les compterons pour 200 millions.

Les produits du sol et les marchandises formant la réserve du pays, pour souder les récoltes et les arrivages de matières premières, ont une grande valeur. En les prenant pour 1 milliard 500 millions, nous ne sommes pas éloignés de la vérité.

Récapitulation.

	Millions
Propriétés bâties	12.500
Propriétés non bâties	27.500
Bétail	4.000
Valeurs mobilières	6.000
Outillage	1.800
Biens meubles, autres que ci-dessus	9.000
Dette de l'État	9.000
Métaux précieux	2.000
Comptes courants créditeurs à la Banque d'Espagne	200
Matières en magasin	1.500
Total	73.500

Nous prions nos lecteurs de tenir compte que dans les totaux ci-dessus il n'est pas question des biens domaniaux, dont l'équivalence se trouve aux

chapitres de la Dette de l'État et des valeurs mobilières, dette des provinces et des communes.

La fortune des institutions de bienfaisance est évaluée à 623 millions environ, qui ne donnent pas lieu à l'ouverture de successions, mais que nous estimons compris dans l'évaluation des biens meubles et immeubles.

Nous ne prétendons pas avoir établi un bilan exact de la richesse de l'Espagne, mais nous avons essayé de le dresser avec tout le soin possible, eu égard aux éléments d'étude dont nous disposons.

Pour finir cette étude, nous publions ci-après un tableau approximatif des revenus des habitants du pays, savoir :

	Millions de pesetas
Propriété immobilière et bétail : 44 milliards à 3,50 %.	1.540
Salaires de 2 millions d'ouvriers.	2.000
Valeurs mobilières, y compris la Dette de l'État	715
Traitement des employés civils et des agents de l'État, des provinces et du commerce soumis à l'impôt sur le revenu.	412
Idem, non soumis à cet impôt.	100
Revenus des cinq classes formant le groupe de l'impôt des patentes, soit 389.000 contribuables, à 2.500 pesetas en moyenne.	937 (*)
Total.	5.704

(*) Cette somme correspond à peu près au produit de l'impôt capitalisé à 5 % : 48.090.973 pesetas.

En ajoutant que nous nous sommes servi exclusivement des prix et des évaluations d'avant-guerre, nous aurons fini d'exposer le fruit de nos recherches sur cette question.

André Barthe.

V

NÉCROLOGIE

ARTHUR-J. COOK

C'est avec un véritable chagrin que nous avons enregistré le décès de l'un des membres correspondants de notre Société A.-J. Cook, survenu le 25 février 1917, après une très courte maladie, et ces quelques lignes ont pour but de retracer la vie de cet homme de bien, sincère ami de notre pays.

M. Cook était né à Ipswich en juin 1841 et faisait partie de l'ancienne famille Suffok dont plusieurs membres avaient fait preuve, comme lui, de dons exceptionnels appliqués aux formes variées de la pratique statistique.

M. Cook entra de bonne heure dans la carrière des assurances, en 1867, à la Victoria Mutual Insurance Society; quatre années après il était membre associé de la savante institution anglaise, l'Institut des Actuaires de Londres.

Il collabora également à Unity Fire et Unity General Life, mais on peut dire que sa principale occupation fut le développement de la Victoria, qu'il put mener à une situation remarquable jusqu'à sa fusion en 1909 avec la Norwich Union Life; c'est à cette époque qu'il quitta la direction pour se consacrer entièrement aux bonnes œuvres qu'il avait fondées en collaboration avec sa digne et vénérée compagne, Mme A. Cook.

Notre Société l'avait accueilli en 1888 sur la présentation de notre président NEYMARCK, et depuis cette date il n'a jamais cessé de correspondre amicalement avec les secrétaires généraux et particulièrement avec le signataire de ces lignes, qui le connaissait au titre d'actuaire.

Bourgeois et notable de la cité de Londres, membre de l'Institut des journalistes à titre exceptionnel, créateur et administrateur d'un orphelinat qu'il entretenait de ses deniers, A.-J. COOK était le type de l'Anglais vraiment sympathique. Aimant les voyages, il venait chaque année en France se reposer sur notre Riviera et il prenait plaisir à décrire ses impressions en un français imagé qui montrait sa connaissance parfaite de toutes les finesses de notre langue.

Son travail littéraire est considérable : en collaboration avec son beau-frère Cornelius WALFORD, il fournit de nombreuses contributions à l'*Encyclopédie des assurances*, au *Guide des Assureurs*, au fameux *Hand Book* et au doyen de nos journaux d'assurances français, le *Moniteur des Assurances*, où il donna de remarquables articles.

Dans notre Journal, sa collaboration était précieuse, et depuis quelques années, sur ma demande, A.-J. COOK faisait une revue statistique des compagnies d'assurances anglaises.

Comme nous l'avons déjà indiqué, A.-J. COOK a été enlevé brutalement alors que rien ne pouvait laisser prévoir une fin si rapide, et, conformément à ses instructions, la cérémonie funéraire a été faite avec la plus grande simplicité en présence seulement de quelques amis intimes à The Golders Green Crematorium.

La vie de cet homme de grand cœur est un exemple de travail continu, et son souvenir restera profondément gravé dans la mémoire de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher.

Nos collègues de la Société de Statistique s'associeront certainement à moi pour adresser à Mme COOK l'hommage très respectueux de nos condoléances et de nos regrets les plus sincères, en lui assurant que nous partageons son chagrin en voyant disparaître un ami très réel de notre pays et de notre Société.

A. BARRIOL.

VI

BIBLIOGRAPHIE

Natalité et régime successoral, par René WORMS (1).

Le volume que présente M. WORMS est la reproduction du mémoire qu'il a soumis à la Faculté de Droit de l'Université de Paris à la suite du concours ouvert en vue du prix Rossi.

Le sujet proposé par la Faculté était le suivant : « Étude sur les réformes susceptibles d'être introduites dans le droit successoral en vue de favoriser l'accroissement de la population »; le travail de M. René Worms a obtenu le prix Rossi, et l'analyse succincte que nous allons en faire montrera qu'il était vraiment digne de cette belle récompense.

L'auteur fait d'abord appel à la statistique pour constater la décroissance du taux de natalité qui passe de 33 pour 1.000 habitants pendant la décade 1801-1810 à 18 ‰ en 1914; étudiant ensuite les causes de cette décroissance, il montre que les causes physiologiques (alcoolisme, avarie...) paraissent avoir une action moins importante que les causes physiologiques (modification des idées religieuses et morales, capillarité sociale, pessimisme...) résumées dans le mot individualisme. (Le Dantec aurait dit plus crûment égoïsme.)

Les conséquences de cet état de fait sont fâcheuses aux divers points de vue qui

(1) 1 vol. in-8 de 220 pages, chez Payot, Paris. Prix : 3 fr. 50.

intéressent la collectivité : militaire, politique, économique, financier, intellectuel et moral. René Worms les indique et les discute avec sa précision habituelle afin de montrer le but à atteindre et les divers moyens à employer, ce qui l'amène naturellement à examiner les moyens moraux, économiques et législatifs relevant soit du droit constitutionnel et administratif, soit du droit pénal, soit enfin du Code civil; il rappelle les idées du regretté Leroy-Beaulieu qui pensait qu'il serait plus prévoyant et plus patriote d'aider l'enfance que la vieillesse — ce n'est pas précisément l'ordre d'idées de la plupart de nos compatriotes! L'encouragement à la procréation par l'attribution de primes paraît avoir l'assentiment de l'auteur, tandis que les impôts dont on veut frapper les célibataires, les ménages sans enfants ou avec peu d'enfants lui semblent moins opportuns et moins efficaces; réserver les fonctions publiques aux pères de nombreuses familles et à leurs enfants ne lui semble pas très heureux, tandis qu'exonérer tout au moins partiellement de diverses charges (militaires, par exemple) serait assez logique.

En ce qui concerne le droit civil, René Worms rappelle l'heureuse initiative de l'abbé Lemire en vue de la simplification des formalités du mariage et il aborde la question si discutée de la réforme des lois successorales.

Le Play avait déjà préconisé le régime de la liberté testamentaire, et il convient de rappeler qu'il était arrivé à cette conclusion par l'étude très approfondie de trois types fondamentaux de familles : la famille patriarcale, la famille souche et la famille instable. La critique de l'idée de Le Play est faite par René Worms d'une manière très serrée et le chapitre qu'il consacre à la discussion de la question : « Le Code civil a-t-il réduit la natalité? » est extrêmement intéressant : il montre que la décroissance de la natalité n'est pas nécessairement une résultante du partage forcé des biens patrimoniaux en opposant des exemples pris dans diverses régions de notre pays et en examinant les statistiques de natalité dans des pays régis par notre Code et où cependant la natalité ne décroît pas sensiblement.

D'ailleurs, l'expérience des pays étrangers qui ont la liberté testamentaire ne porte pas à croire qu'elle a pu influencer en bien la natalité et l'introduction de cette liberté n'aurait très probablement aucune action sur les mœurs; peut-être même aurait-elle un effet contraire à celui qu'en attendent les disciples de Le Play, par suite de l'extinction des branches cadettes que l'histoire de la France a permis de constater dans le passé.

Les abus de l'autorité paternelle qui résulteraient de la liberté testamentaire seraient aggravés et le législateur a depuis longtemps cherché à les refréner; Le Play lui-même l'a d'ailleurs reconnu et il n'avait pas osé aller jusqu'à demander la liberté complète.

Les études faites en France à ce sujet soit par les économistes, soit par les jurisconsultes n'appartenant pas à la Société d'Économie sociale, n'ont jamais abouti à une conclusion ferme et se sont toujours tenues dans des limites de demi-liberté en indiquant le plus souvent des préférences pour le *statu quo* en ce qui concerne les règles édictées par le Code civil.

La question de l'indivision et les dispositions contradictoires édictées par les paragraphes de l'article 832 du Code civil font l'objet d'une étude minutieuse concluant à des modifications de détail qui sont déjà entrées dans la pratique courante, soit par suite de l'introduction d'usages ou de coutumes pratiques, soit à l'aide de textes législatifs (bien de famille).

Divers auteurs de projets de réforme ont pris la contre-partie de la proposition de Le Play en défendant les droits des enfants ayant eux-mêmes eu des descendants; c'est le système bien connu des lois caducaires : René Worms rappelle à ce propos les discussions très intéressantes et remplies d'idées qui eurent lieu à ce sujet à l'Académie des Sciences morales et politiques et dans lesquelles intervinrent (au sujet de la proposition Toutée) nos regrettés maîtres Levasseur, de Foville, Leroy-Beaulieu, de Tarde, etc...; notre ami ne paraît pas entièrement opposé à la méthode proposée par le général Toutée et demande une expérience en appliquant les dispositions préconisées d'une manière facultative; l'idée est originale, mais la conception d'une poli-

tique expérimentale me paraît trop avancée pour la mentalité actuelle de nos législateurs.

René Worms étudie enfin la question de l'État héritier soit à défaut de descendants immédiats, soit à titre de réservataire obligatoire; il fait remarquer que la modification des droits successoraux tenant compte des degrés de parenté semble arriver au même but et peut procurer à l'État les ressources que l'on voudrait lui fournir par une modification un peu radicale de notre Code conduisant à une socialisation qui n'est peut-être pas à souhaiter.

En résumé, l'auteur montre que les propositions législatives que l'on peut envisager pour encourager la natalité sont en somme assez restreintes :

Accroissement des droits successoraux avec attribution du produit à des primes de procréation;

Liberté de tester;

Modification du Code en calculant les droits des héritiers d'après le nombre de leurs descendants;

Exonération de charges pour les familles nombreuses.

Mais, d'après lui, c'est beaucoup moins de ces réformes que de celles concernant la mentalité des Français qu'il faut attendre un accroissement de la natalité — peut-être l'effroyable catastrophe qui nous a assailli nous montrera-t-elle qu'il faut opposer autant de petits Français qu'il y a de petits Boches dans la famille germaine et il faut à tout prix ne plus laisser dire : les quatre enfants boches mangeront l'unique petit Français.

On ne peut que s'associer aux conclusions de cette étude magistrale et M. Worms a montré encore une fois son beau talent et sa maîtrise des faits sociaux en faisant une œuvre extrêmement documentée et d'une importance capitale à l'heure présente : ce sera l'un des beaux titres du très sympathique secrétaire général de la Société de Sociologie.

A. Barriol.

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTES DANS LA SÉANCE DU 18 AVRIL 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Espagne	
Direction générale de Statistique et Institut géographique et statistique. — Mouvement de la population en 1911 . .	Es^{b2} II
France	
Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. — Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 5 mars 1911. — Tome I. — Troisième partie : Population active	F^{Dab2} II a 3
Ministère de l'Instruction publique. — Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles) publiés par les Sociétés savantes de la France, par J. Deniker (depuis l'origine jusqu'en 1888).	F^{Gaa9} 88 Ic
DOCUMENTS PRIVÉS	
Sir Arthur Evans. — Les Slaves de l'Adriatique et la Route continentale de Constantinople	π^{c} 32
Knapp (C.). — Bulletin de la Société neuchateloise de Géographie	π^{k} 61
Rufus M. Potts. — Addresses and Papers on Insurance	π^{r} 156

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — MAI 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PAUL MEURIOT, VICE-PRÉSIDENT.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 MARS ET 18 AVRIL 1917.

PRÉSENTATION D'UN MEMBRE TITULAIRE.

COMMUNICATIONS DIVERSES ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. YVES-GUYOT : « LES RESSOURCES ET LES BESOINS DANS LE MONDE. »

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT : « LES POPULATIONS DE LA BELGIQUE AU POINT DE VUE LINGUISTIQUE. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. PAUL MEURIOT, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17h 40, sous la présidence de M. Paul Meuriot, vice-président, qui fait connaître à la Société que M. R.-G. Lévy, président, et M. d'Eichthal ont dû s'excuser de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. M. R.-G. Lévy vient d'être atteint par un deuil cruel, le décès de son beau-frère, M. le capitaine d'artillerie Halphen, survenu à la suite d'une maladie contractée au front; M. Meuriot adresse à notre Président l'expression des condoléances de la Société.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 MARS ET 18 AVRIL 1917

M. le Président met aux voix l'adoption des procès-verbaux des séances des 21 mars et 18 avril 1917, insérés dans les journaux d'avril et de mai 1917; ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

PRÉSENTATION D'UN MEMBRE TITULAIRE

M. le Président annonce qu'il a reçu une demande d'admission émanant de M. Vallée (Charles), armateur, demeurant à Paris, 8, rue Édouard-Fournier, présenté par MM. Perquel et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur cette candidature à la séance de juin.

COMMUNICATIONS DIVERSES ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général a reçu pour la Société un grand nombre d'ouvrages. Il signale notamment :

Danemark. — Communications statistiques, 4e série, tome 50 : il faut remarquer que les auteurs de ces intéressantes communications ont, suivant une coutume naguère employée dans ce pays ami de la France, publié à la suite de chacun des chapitres de leur ouvrage, un résumé en français; M. le Secrétaire général leur adressera des remerciements pour cette mesure qui facilitera considérablement le travail des statisticiens français ne possédant pas les langues scandinaves.

Espagne. — L'annuaire statistique de la ville de Barcelone pour l'année 1914, qui sera analysé dans le Journal de la Société par M. Meuriot.

Suède. — Finances des communes en 1914 et Mouvement des chemins de fer de l'État en 1915.

Chambre de Commerce de Marseille. — Compte rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille pendant l'année 1915. Il s'agit là d'un intéressant travail dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Artaud, président de la Chambre de Commerce. Ce compte rendu sera également analysé dans le Journal.

M. le Secrétaire général fait connaître que la Société vient de recevoir la notification officielle de la récente nomination de M. Moïse Ascarrunz, comme directeur général du service de statistique et d'études géographiques de Bolivie, en remplacement de M. Manuel V. Ballivian; M. le Président exprime le souhait que nos relations avec la Direction générale de la Statistique de La Paz ne cesseront de se développer et adresse les félicitations de la Société au nouveau directeur général.

M. le Président annonce à la Société que, d'après une communication récente du journal *La Patrie Belge*, un certain nombre de fonctionnaires supérieurs de la ville de Bruxelles auraient été arrêtés pour avoir refusé de prêter leur concours à l'Administration allemande; parmi les victimes de ces arrestations arbitraires, on signale M. Sauveur, secrétaire général honoraire du ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et M. Nicolaï, directeur général au ministère des Sciences et des Arts, professeur de statistique à l'Université de Gand, tous deux membres honoraires associés de la Société; M. le Président propose à la Société d'adresser à nos deux confrères l'expression de notre admiration et de nos respectueuses sympathies : cette motion est votée à l'unanimité.

COMMUNICATION DE M. YVES-GUYOT : « LES RESSOURCES ET LES BESOINS DANS LE MONDE »

M. Meuriot donne la parole à M. Yves-Guyot, qui s'exprime comme suit :

Messieurs,

Ce titre est ambitieux, car nos besoins n'ont d'autres limites que nos désirs et nos désirs n'ont d'autres limites que notre capacité subjective. N'essayons pas de les comprimer, car ce sont eux qui ont provoqué toutes les découvertes et toutes les inventions que n'osaient prévoir nos pères et dont nous bénéficions aujourd'hui.

Mais il y a des besoins objectifs sans lesquels nous ne pourrions ni nous conserver ni nous développer : tels sont la respiration et l'alimentation.

L'être humain, pas plus que les autres animaux, ne peut vivre sur son fonds. « L'entretien de la vie, a dit Berthelot, ne consomme aucune énergie qui lui soit propre et la nature des transformations intermédiaires par lesquelles passe l'animal ne joue aucun rôle dans le calcul de l'énergie nécessaire à son entretien pourvu que les états initial et final de l'être vivant restent les mêmes. » Puis, viennent les besoins qui résultent des intempéries. De là, le vêtement, le logement, le chauffage. L'éclairage supprime l'obscurité en tout ou en partie.

Mais l'homme ne peut satisfaire ces besoins qu'à l'aide de l'outil. L'anthropologie préhistorique distingue les étapes de la civilisation par la pierre taillée, la pierre polie, le bronze. Les transports caractérisent la grande transformation de la civilisation au dix-neuvième siècle : si en temps normal, en France, nous sommes arrivés à ne pas nous préoccuper de la question d'une bonne monnaie, chacun de nous, depuis la guerre, en a apprécié l'importance, et le moratorium lui a fait vivement sentir le rôle de la sécurité du crédit.

La guerre, dont la durée et l'amplitude dépassent toutes les prévisions, nous prouve que l'humanité n'est pas complètement dégagée des misères des siècles passés. En Allemagne et en Autriche-Hongrie, la disette fait des ravages; et, en France, nous en sommes à des mesures de ration et presque au pain complet. Mais, en temps normal, la plupart des ménagères ne mettaient leur budget en équilibre qu'à la condition de restreindre l'alimentation, le logement, les vêtements, le chauffage, l'éclairage à un chiffre qu'il ne fallait pas dépasser. Ce n'est pas auprès d'elles que Sigmondi eût été le bienvenu quand, en 1820, il dénonçait les dangers de la surproduction et cependant en 1845, Louis Blanc disait : « Toute découverte de la science est une calamité parce que les machines suppriment les ouvriers. » Des livres ont été publiés, il y a moins de vingt ans, dénonçant comme un péril les progrès économiques des États-Unis, du Canada, de la République Argentine, du Japon; et, aujourd'hui encore, non seulement en France, mais même en Angleterre, on entend répéter, dans des discours officiels qu' « une nation doit se suffire à elle-même ».

En dépit des efforts des protectionnistes de chaque pays, les échanges n'ont pas cessé d'augmenter. On a évalué le total du commerce international aux chiffres suivants :

	Milliards de francs
1876-1880	73
1899-1900	102
1903	125
1906	151
1913	200
1916	245

De 100 en 1876-1880, le commerce est devenu 285 en 1913, 314 en 1916. La hausse des prix est, sans doute, un coefficient dans cette augmentation; mais le mouvement des produits échangés a augmenté aussi.

Dans toute civilisation un peu avancée en évolution, la vie est un échange. « L'échange entre les individus, comme entre les nations, est une conséquence de la spécialisation des productions et de la variété des consommations. »

M. Yves-Guyot classe les industries en deux groupes : celles qui, comme l'agriculture, fournissent les produits et celles qui, comme les transports, rendent des services.

M. Yves-Guyot rappelle que dans la séance de la Société de Statistique du 19 avril 1905, il a fait une communication sur le *rapport de la population et des subsistances*. Il avait pris pour base les travaux de *The Office of experimentation of the Department of Agriculture* des États-Unis. dirigés par Atwater, et il avait adopté le système de Lagrange (1796) pour déterminer les rations nécessaires. Lagrange avait considéré que déduction faite des femmes, des enfants, des vieillards, il fallait, pour ramener les rations à un type unique, en réduire le total d'un cinquième. Plus modeste, M. Yves-Guyot était allé

jusqu'au quart. Le *food supply Committee,* dans le Royaume-Uni, a établi le chiffre de 77%, et a déterminé les rations selon la méthode que M. Yves-Guyot avait employée. Pesant, d'après les renseignements fournis par le *Board of Trade,* les divers objets entrés dans la consommation des habitants du Royaume-Uni de 1909 à 1913, il est arrivé aux chiffres suivants en tonnes métriques : albuminoïdes, 1.438.000; graisses, 1.651.000; hydrates de carbone, 7.262.000, soit 51.024.000 calories, donnant 4.009 calories par jour et par homme. En 1916, la ration militaire est de 4.300 calories et celle de la population civile (adultes) de 3.859, boissons non comprises. Or, la ration de l'homme moyen se livrant à un travail modéré a été évaluée par Atwater, par Armand Gautier à 3.400 calories. C'est un minimum. La ration britannique est au-dessus. En état de paix, la ration française n'avait pas augmenté depuis 1905. La récolte moyenne de froment était de 8.800.000 tonnes, réduite à 7.800.000 tonnes par la déduction de la semence. En réduisant le total des rations d'un quart, on arrive à une ration-type de 275 kilos. Mais nous avons des compléments dont on trouvera la nomenclature dans le livre de M. D. Bellet, *L'Alimentation de la France.* Mais tandis que le blé contient 12,64 de matières protéiques, la pomme de terre n'en contient que 1,3. Quant à la ration animale, elle était, avant la guerre, de 50% inférieure à ce qu'elle aurait dû être. La situation actuelle prouve l'erreur commise en prohibant l'importation des viandes frigorifiées. Les transformations de notre agriculture impliquent des transformations dans les habitudes, dans la répartition des propriétés appartenant au même propriétaire, dans le régime de la propriété foncière, etc.

Le froment ne pousse que dans des zones limitées. Le nord de l'Allemagne ne produit que du seigle. Il y a des centaines de millions de personnes qui ne mangent pas de froment : les Chinois, par exemple; et ils n'ont pas de lait. On répond par ce proverbe : fort comme un Turc ! et on cite le portefaix de Constantinople. M. Armand Gautier dit : « Les Hindous, les Arabes, les pauvres gens, mal alimentés finissent par s'anéantir dans une sorte de passivité et de rêve, s'usent rapidement et disparaissent vite ! (1) »

La culture des céréales est la plus importante industrie du monde : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs ont, d'après l'*Institut international d'agriculture de Rome,* donné, dans la moyenne annuelle quinquennale de 1909 à 1913-1914, 250.600.000 tonnes. Si nous ne considérons que le froment, la production a été en moyenne pendant cette période de 80.900.000 tonnes. L'industrie sidérurgique est donc une petite industrie relativement à l'industrie agricole qui, non seulement, produit des céréales, mais produit des légumes, des fruits, des animaux et des matières textiles végétales comme le coton, le chanvre, le lin, le jute, et animales comme la soie et la laine.

L'industrie de la houille se développera quand les réserves de la Chine, du Japon, de la Russie, du Canada, de l'Inde, etc., seront largement exploitées.

En 1913, il n'y avait que cinq grands producteurs, les États-Unis, 504 millions de tonnes, la Grande-Bretagne, 287; l'Allemagne, 198; la France, 41; la Belgique, 23.

En 1913, la Grande-Bretagne avait produit 287 millions de tonnes de houille; elle en avait consommé 210. Restaient 77 millions de tonnes pour l'exportation. En 1915, elle en a produit 253 millions, en 1916, 256 millions, et elle a consommé 216 millions de tonnes. Il ne lui en est resté que 40 millions disponibles pour l'exportation.

Il est vrai qu'en 1913, elle avait envoyé 9 millions de tonnes à l'Allemagne, 2 millions à la Belgique, 6 millions aux ports de la Mer Noire, 1 million à l'Autriche-Hongrie, soit 18 millions qui sont disponibles.

Mais l'Italie recevait 14 millions de tonnes de houille de l'Allemagne,

---

(1) *L'Alimentation,* p. 48.

5 millions de tonnes de la Belgique. Elle ne peut compter que sur la Grande-Bretagne pour les lui fournir. Les 18 millions disponibles sont ainsi absorbés.

La France en 1913 a produit 41 millions de tonnes; elle en a importé 23 millions dont 11.300.000 de la Grande-Bretagne, près de 6 millions de l'Allemagne, 5 millions de la Belgique.

En 1916, elle a produit 20 millions de tonnes : elle n'a plus pour l'alimenter que la Grande-Bretagne. Celle-ci doit partager 40 millions au lieu de 77, entre la France, l'Italie et ses autres clients qui lui en demandent.

Les taux des frets, les surestaries imposées dans nos ports, les difficultés de transports et les mesures extraordinaires qui ont été projetées ou qui ont été prises ont pu aggraver la crise du charbon; mais il était impossible qu'elle ne se produisît pas.

L'utilisation des sous-produits est une des caractéristiques des progrès de l'industrie. La meilleure manière d'utiliser la houille est d'en faire du gaz. D'après John S. S. Brames, 100 tonnes de houille donnent de 900.000 à 1 million de pieds cubes de gaz, 65 tonnes de coke, 5 tonnes de goudron, 1.250 kilos de sulfate d'ammoniaque et 54 kilos de cyanure de sodium.

La métallurgie du fer ne pouvait prendre ses développements qu'avec la houille. La fonte du coke ne remonte qu'à 1735, à moins de deux siècles. On évalue que la consommation du fer en Europe ne dépassait pas 100.000 tonnes en 1750. Quelle misère! Mais un siècle plus tard, en 1850, Moreau de Jounès ne l'évaluait encore qu'à 237.000 tonnes. Les grandes inventions métallurgiques, celle de Bessemer, date de 1856, celle de Martin, de 1864, celle de Gruner, connue sous les noms de Thomas et Gilchrist, est postérieure à 1875.

En dehors de la Russie, il n'y a que cinq pays grands producteurs de fer. Leur production en 1913 était : les États-Unis, 31 millions de tonnes de fonte; l'Allemagne, 19.300.000; la Grande-Bretagne, 10.300.000; la France, 5.300.000; la Belgique, 2.500.000. Ces cinq pays consommaient 54.200.000 tonnes et en exportaient seulement 14.200.000 aux pays ne produisant pas de fer.

La production de l'Allemagne est tombée à 11.800.000 tonnes en 1915; en 1916, elle s'est relevée à 13.000.000, mais en 1917, faute de main-d'œuvre et de houille, elle a baissé.

Les États-Unis ont porté, en 1916, leur production à 38.500.000 tonnes de fonte. La guerre consomme beaucoup d'acier. Cependant, d'après une dépêche du 13 mai dernier, le général Sir William Robertson a dit dans un banquet que, pendant les six dernières semaines, les Anglais avaient consommé en France 200.000 tonnes de munitions. Or, 6 × 9 donneraient 54 semaines, soit 1.800.000 tonnes, moins du cinquième de la production du Royaume-Uni, en un peu plus d'une année.

Le *Journal des Économistes* vient de publier une étude de Sir Hugh Bell, un des plus grands métallurgistes de la Grande-Bretagne, dans laquelle il montre la puissance de son industrie sidérurgique, elle vend surtout des produits finis; une tonne d'aiguilles a une autre valeur qu'une tonne de fonte. En 1913, elle a exporté pour 118 millions et réexporté pour £ 2.800.000; elle a importé pour £ 41 millions de minerais de fers spéciaux, etc. Son exportation nette a donc dépassé l'importation de £ 79 millions, et la valeur totale de sa production a été de £ 320 millions, plus de 8 milliards de francs. Cette importance des industries sidérurgiques dans la Grande-Bretagne étonnera ceux qui étaient habitués à ne regarder que du côté de l'Allemagne.

Les industries métallurgiques fournissent surtout l'outillage; mais elles n'ont pas supprimé l'usage du bois, et le bois a reçu une nouvelle application dans la fabrication de la pâte à papier.

Les grandes inventions qui ont transformé la filature et le tissage ont commencé avec John Kay, en 1738. Ce n'est qu'en 1785 que la machine à vapeur de James Watt a fait mouvoir une filature de coton. Maintenant le coton est devenu le plus répandu des textiles, pourquoi? Parce qu'il se prête à toutes

les transformations, à tous les mélanges et parce qu'il est le meilleur marché: de là l'erreur des droits protecteurs sur les fils et tissus de coton, ils lui enlèvent une partie de sa qualité primordiale.

La culture du coton ne fut introduite en Géorgie qu'en 1786; les premières balles de coton des États-Unis ne sont arrivées à Liverpool qu'en 1800 et ne purent être vendues. Les États-Unis ont produit 16 millions de balles en 1911-1912; en 1914-1915, 15 millions; en 1915-1916, 13 millions.

Le Lancashire consomme en moyenne 4 millions de balles par an. En 1914-1915, il a reçu 3.817.000 balles des États-Unis; en 1915-1916, il n'en a reçu que 2.865.000 balles. Son autre centre d'approvisionnement est l'Égypte. Mais et l'Inde? L'Inde produit en moyenne 4 millions de balles de coton, mais le Lancashire n'en prend que 200.000 balles. Son coton ne convient pas aux filés fins du Lancashire et la population de l'Inde en absorbe la plus grande partie. C'est là une preuve décisive qu'un empire, même avec des territoires situés sous tous les degrés de latitude et de longitude comme l'Empire britannique ne peut se suffire à lui-même.

Nous avons fait des essais de culture de coton en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Le coton obtenu est du coton à longue fibre. Espérons que cette culture réussira. Toute la question est de savoir si ce coton coûtera plus cher ou moins cher que le coton acheté au dehors.

Par contraste, il y a deux matières premières chères : la laine et la soie. Ici intervient la question du crédit, le peignage de laine réussit en France parce qu'avant la guerre, le taux de l'escompte était bon marché.

M. Yves-Guyot montre l'importance de la saine monnaie et de la question des transports. Des progrès de la circulation dépendent tous les autres; l'industrie met en contact des matières premières venues des points les plus éloignés du globe, et le commerce en répartit les produits entre les populations qui en ont besoin. Les financiers britanniques, en plaçant plus de 100 milliards de francs dans des pays qui avaient besoin de capitaux pour se développer comme les États-Unis, la République Argentine, les Dominions anglais, etc., leur a permis de mettre en valeur des territoires qui aujourd'hui fournissent à l'Europe des objets d'alimentation et des matières premières sans lesquels ni sa population ni son industrie n'auraient pu se développer.

M. Yves-Guyot insiste sur les risques que pourra courir le change après la guerre. Nous ne pourrons y pourvoir que par l'intensité de la production; l'exportation en dépend. Qu'avez-vous à vendre, de quelle qualité et à quel prix? M. Yves-Guyot finit en citant les observations de M. Artaud, président de la Chambre de Commerce de Marseille : « Notre régime économique était basé sur une infériorité déclarée provenant, disait-on, de nos lois sociales, du taux des salaires, de notre population insuffisante, de nos impôts, etc., ne nous permettant pas de supporter la concurrence internationale. La pseudo-infériorité industrielle imaginaire a fini par devenir réelle. Quand le marché est réservé par des tarifs, quelle tentation d'élever les prix ou de réduire soit la qualité, soit la quantité! Le plus difficile n'est pas de nous faire produire comme le croient les représentants des doctrines de restriction, mais de nous animer de la volonté de produire, de nous faire prendre conscience de nos possibilités de production. »

M. Paul Meuriot adresse à M. Yves-Guyot les remerciements de la Société pour sa conférence si documentée, qui pourra utilement faire l'objet d'une discussion dans une séance ultérieure.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT : « LES POPULATIONS DE LA BELGIQUE AU POINT DE VUE LINGUISTIQUE »

M. Paul Meuriot cède la présidence à M. Yves-Guyot qui lui donne la parole pour sa communication.

M. Meuriot fait d'abord l'exposé de l'état général comparé des langues en Belgique, les langues nationales, française, flamande et allemande étant parlées respectivement à titre de langue unique (statistique de 1910) par 2.833.000, 3.220.000 et 31.000 habitants en chiffres ronds; 871.000 bilingues parlent le français et le flamand, 75.000 le français et l'allemand et enfin 52.500 personnes parlent les trois langues; ces statistiques ne font naturellement pas état des enfants âgés de moins de deux ans et les autres sont considérés comme parlant la langue de leurs parents. On constate un accroissement très sensible du nombre des bilingues.

L'orateur étudie la répartition des langues par province et présente à la Société, sur la carte, la ligne qui marque leur délimitation territoriale. Le territoire où l'on parle de préférence le français — territoire que l'on désigne fréquemment sous le nom de Wallonie — représente une superficie de 17.800 kilomètres carrés; quant au territoire où l'on parle de préférence le flamand, et que l'on peut dénommer commodément Flandre, il en comprend 11.600 : la densité de la population y est beaucoup plus grande qu'en Wallonie (388 au lieu de 252 par kilomètre carré). La ligne de délimitation des langues française et flamande part de la frontière française aux environs de Tourcoing et suit sensiblement une ligne ouest-est pour aller passer à Visé-sur-Meuse, c'est-à-dire que, sauf pour le Brabant, elle suit d'une manière presque rigoureuse la limite des provinces administratives; la ligne s'infléchit ensuite vers le sud pour marquer la séparation des territoires où l'on parle français et allemand, cette langue étant celle d'une partie du Luxembourg belge (arrondissement d'Arlon).

Après une analyse précise des rapports des langues avec les principaux faits démographiques, immigration, répartition des personnes des deux sexes, natalité — beaucoup plus grande dans le groupe flamand — agglomérations urbaines (478.000 habitants parlent français dans l'agglomération bruxelloise alors que 415.000 parlent flamand), M. Meuriot conclut que l'expansion de la langue flamande en Belgique ne suit pas les progrès de la population et que la langue française au contraire bénéficie d'un développement assez marqué; celui-ci semble assez naturel d'ailleurs si l'on songe que le français est la langue d'usage universel la plus indiquée pour permettre pratiquement aux populations flamingantes d'entretenir des relations avec les pays de langue étrangère; on peut espérer que la conclusion de la paix ne fera que hâter ce mouvement.

M. Yves-Guyot remercie M. Paul Meuriot de son excellente communication et ajoute quelques observations sur l'utilité que présente notamment la langue française comme moyen de communication entre Flamingants et Hollandais, voire même entre les Flamingants appartenant à différents dialectes.

La séance est levée à 19h 15.

Le Secrétaire général,
Alfred Barriol.

Le Vice-Président,
Paul Meuriot.

II

LA LANGUE CELTIQUE DANS LES ILES BRITANNIQUES

La vieille langue celtique est encore, on le sait, parlée des deux côtés de la Manche, chez nous dans la Bretagne occidentale et dans le Royaume-Uni, soit dans une très faible partie de l'Angleterre, surtout dans le pays de Galles,

l'Écosse et l'Irlande. Quelle est actuellement cette population de *welsh, gaelic, irish speakers,* pour nous servir de l'expression officielle des trois Census intéressés? Quelles vicissitudes a-t-elle subies depuis que la statistique en effectue le dénombrement? C'est à cette double question que nous tâcherons de répondre aujourd'hui. Nous examinerons l'état de la langue celtique dans chacun des trois royaumes, puis nous terminerons par un aperçu général.

I

ANGLETERRE ET GALLES

1. Angleterre (Monmouth). — C'est seulement depuis 1891 que le Census anglais établit le total des *welsh speakers,* en distinguant ceux qui parlent exclusivement le celte et ceux qui parlent le celte et l'anglais. En 1901 et en 1911, ces renseignements ont été heureusement complétés par une répartition de ce double élément suivant les sexes et les âges.

Dans l'Angleterre proprement dite, le celte n'était plus parlé, en 1891, que dans le seul comté de Monmouth, voisin du pays de Galles. Il a disparu du comté, situé à l'extrémité sud-ouest de l'Angleterre, terre de granit comme notre Bretagne et qui porte d'ailleurs le même nom que le pays de Quimper, la Cornouailles ou Cornwall. Le Monmouth qui, seul des comtés anglais, possède une population de langue celtique, fait du reste partie de la même *Registration Division* que le pays de Galles, sous le nom de *Welsh Division.* En 1891, le total de la population parlant le celte était de 9.816 habitants, soit 3,8 de la population du comté, abstraction faite des enfants de moins de deux ans. On y comptait, en outre, 29.770 personnes parlant les deux langues. Le total de la population de langue celtique s'élevait donc à près de 40.000 âmes, soit 15,2 % de la population du Monmouth.

En 1911, la langue celtique ne compte plus dans le Monmouth que 1.500 ressortissants à peine; elle a donc perdu, en vingt ans, plus de 8.000 unités. La population de langue celtique se partage presque également entre les deux sexes, avec toutefois une légère prédominance des hommes. Par contre, le nombre des bilingues dépasse 34.000, en accroissement de plus de 4.000 unités (plus de 12 %) sur 1891. L'anglais est donc appris et parlé par un nombre de plus en plus grand de *welsh speakers.* Mais, même avec cette augmentation des bilingues, le total de la population parlant le celte voit baisser sa proportion à l'ensemble du comté de 15,2 à 8,7 % de 1891 à 1911.

2. Pays de Galles. — Dans le pays de Galles, les *welsh speakers* exclusifs constituaient, en 1891, un contingent considérable, plus de 524.000 habitants, soit près de 31 % de la population totale, non compris les enfants au-dessous de deux ans. Avec les bilingues au nombre de 417.000, le total des habitants parlant le celte excédait donc 940.000, soit 53,5 % de la population galloise. Dans cinq comtés sur douze, la majorité appartenait aux Celtes monoglottes : Carmarthen, Cardigan, Merioneth, Carnarvon, tous situés à l'ouest avec le comté insulaire d'Anglesey, l'ancienne Mona, qui fut jadis le dernier foyer de la résistance gallo-druidique contre la domination romaine, comme l'île de

Sein chez nous. L'ensemble de ces comtés renfermait plus de la moitié de la population celtique (272.000 âmes); la proportion au total était de 56,3 % dans le Carmarthen, de 66 dans le Carnarvon, de 70 % également dans le Merioneth et à Anglesey, et enfin de 74 % dans le Cardigan. En revanche, dans les comtés voisins de l'Angleterre, les *welsh speakers* étaient en minorité, moins de 10 % dans le Breknok et à peine quelques dizaines d'habitants dans le Radnor. Cependant, dans l'un et l'autre groupe, deux comtés faisaient exception. Le Glamorgan, au sud-est, avait une forte minorité de langue celtique, près de 22 % du total, phénomène dû sans doute à l'immigration et, d'un autre côté, au sud-ouest, dans le comté de Pembroke, le celte était en minorité (18,5 % du total), bien que ce comté fût limité par des comtés de majorité galloise. Dans cette région, en effet, les rois normands avaient établi autrefois des colonies de Flamands et de Saxons qui lui valurent le surnom de *Little England beyond Wales.*

En 1901, la population purement celtique a déjà beaucoup baissé. Elle n'est plus que de 279.000 habitants au lieu de 524.000 en 1891. Cet énorme déchet, il est vrai, doit être un peu diminué (d'environ un dixième) par la raison qu'en 1891, on avait recensé la population linguistique à partir de deux ans, tandis qu'en 1901 et plus tard en 1911, on a adopté la limite de trois ans. Mais, entre ces deux derniers dénombrements, la décroissance est également très sensible, soit de 90.000 unités, et la population de langue exclusivement celtique, cette fois, ne comprenant que des éléments de même âge, baisse de 279.000 à 189.000 habitants, soit une proportion de 9,3 % au total du pays de Galles au lieu de 31 en 1891.

Nous avons vu plus haut que la population de langue purement celtique était surtout groupée dans cinq comtés de l'Ouest; c'est dans cette même région que nous la trouvons, en 1911, avec 126.000 unités, soit 66,3 % du total des *welsh speakers* gallois (189.000). En 1891, cette proportion n'était que de 56 %. La masse de cette population a donc une tendance à se concentrer dans cette région. Il est plus exact de dire qu'elle y oppose une résistance plus durable aux progrès de l'anglais. Mais, malgré cela, la majorité dans aucun des comtés n'appartient plus aujourd'hui à la langue celtique exclusive; sa proportion à la population totale, qui était de 70 % dans le Merioneth et à Anglesey et de 74 % dans le Cardigan, est descendue uniformément à 34,5 % dans ces trois comtés. Cette région est aussi celle où la population globale a le moins augmenté; sur les 514.000 habitants gagnés par le pays de Galles de 1891 à 1911, elle ne peut en revendiquer que 15.000 à peine. Dans les deux comtés de Cardigan et de Merioneth, il y a même une décroissance considérable de la population (environ 30 %), et c'est là que le contingent des *welsh speakers* exclusifs a le plus diminué.

Avec ses 189.000 ressortissants, le celte « exclusif » correspond à 9,3 % de la population galloise totale (à l'exclusion des enfants de moins de trois ans) au lieu de 17,5 en 1901 et de 31 % en 1891. La diminution la plus sensible se produit dans le Glamorgan, où le total des *welsh speakers* exclusifs tombe de 142.000 à 31.800 (1891-1911), soit une régression de plus des trois quarts dans l'espace de vingt ans. Dans le Cardigan, le Montgomery, le Flint et le Merioneth, la décroissance est des deux tiers et la même proportion se ren-

contre dans le Carmarthen et le Pembroke. Mais le Carnarvon et surtout l'île d'Anglesey paraissent plus réfractaires au progrès de l'anglais. Dans le Carnarvon, la régression du celte pur est de 46 % et de 25 % à peine à Anglesey.

En 1891, la population de langue exclusivement celte formait la majorité dans cinq comtés, comme nous l'avons vu plus haut; en 1901, elle ne dépasse plus la moitié à peine de la population que dans trois comtés; en 1911, elle n'excède le tiers que dans les quatre comtés où son taux est le plus élevé : 34,3 % dans le Cardigan, 30 % dans le Carnarvon et à Anglesey et 37 % dans le Merioneth. Enfin, dans le Carmarthen, où le celte pur représentait plus de moitié de la population en 1891, sa proportion n'était plus que de 21 % en 1911. Cependant, malgré ce recul, l'ensemble de ces comtés détient toujours la majorité de la population galloise ne parlant que le celte, soit 126.000 unités, et sa proportion au total de cette population s'y est même accentuée : elle est aujourd'hui de 66,3 % au lieu de 56 % en 1891. Cette région, du reste, est celle où la population globale a le moins augmenté; il y a même décroissance dans le Cardigan, le Carnarvon et le Merioneth, en raison de l'émigration qui contribue ainsi à la diminution de la population purement celtique.

La langue celtique n'est cependant pas délaissée, car le nombre des habitants parlant les deux langues s'est sensiblement accru; de 417.000 en 1891, il s'élève à 787.000 en 1911. Au total, l'effectif des habitants sachant le celte passe de 941.000 à 977.000, chiffre que, pour la raison indiquée plus haut, il faudrait augmenter d'une dizaine de mille pour que la comparaison fût plus exacte avec 1891. C'est une proportion de 40 % à la population totale (enfants au-dessous de trois ans étant exclus) au lieu de 24,5 % en 1891 et de 38,7 % en 1901. Aujourd'hui, la majorité appartient aux bilingues dans quatre comtés : Carmarthen, Cardigan, Merioneth et Anglesey, et est bien près de leur appartenir dans le Carnarvon (49,5 %). Ce sont les comtés où la majorité appartenait précisément au celte exclusif en 1891. L'anglais se superpose ainsi au celte sans le chasser. Ce fait se produit dans tous les comtés, sauf deux situés à l'est : le Radnor, où le celte exclusif a disparu, et le Flint, où sa proportion est des plus faibles. Grâce à ce progrès des bilingues, la population de langue purement anglaise n'augmente pas sa proportion autant qu'on le pourrait croire. De 1891 à 1901, elle demeure inchangée aux environs de 43 %; elle atteint à peine aujourd'hui 50 %. Elle est en majorité dans six comtés : cinq à l'est, Glamorgan, Radnor, Breknok, Montgomery et Flint, et le Pembroke à l'ouest (Voir le tableau 1).

La répartition des langues est aussi différente suivant la population urbaine et rurale. Sur les 189.000 habitants de langue exclusivement celtique, près des deux tiers (142.800) se rattachent à la population rurale. Sa proportion à l'ensemble de cette population est de 18,4 %, donc moins du cinquième, et la majorité, encore que très faible, ne lui appartient que dans le seul comté de Carnarvon. Mais si au contingent purement celte, on ajoute la population bilingue, la langue celtique domine dans la population rurale (61,4 %). Non seulement le celte l'emporte dans la population rurale des six comtés de majorité celte (y compris les bilingues), mais aussi dans la population rurale du Glamorgan et du Montgomery, il détient une petite majorité.

TABLEAU I

Répartition linguistique pour 100 habitants du total de la population du Monmouth (Angleterre) et du pays de Galles en 1891, 1901 et 1911.

Comtés	Sur 100 habitants du total, combien parlent le celte seul			le celte et l'anglais			l'anglais seul		
	1891	1901	1911	1891	1901	1911	1891	1901	1911
Monmouth (Angleterre) .	3,8	0,8	0,4	15,2	12,3	8,7	81,0	86,9	90,7
Pays de Galles :									
Glamorgan.	21,9	6,6	3,0	27,3	36,9	35,4	50,8	56,3	61,6
Carmarthen	56,6	34,8	21,0	33,0	54,8	64,0	10,4	10,4	15,0
Pembroke.	17,4	12,7	7,7	13,9	22,5	24,8	68,7	65,5	67,5
Cardigan	74,2	50,3	34,3	20,6	43,5	58,5	5,2	6,2	7,2
Breknok.	9,4	9,2	5,7	25,3	36,6	33,6	65,3	65,5	60,7
Radnor	0,4	0,2	»	5,7	6,0	5,3	93,9	93,8	94,7
Montgomery.	25,4	15,7	10,7	24,3	32,0	34,1	50,3	50,2	55,2
Flint	25,9	7,5	3,5	41,6	41,5	36,3	32,5	51,0	60,2
Denbigh.	33,7	18,5	10,0	32,0	43,2	46,5	34,3	43,5	43,5
Merioneth	73,8	50,7	37,0	20,0	43,5	55,7	6,2	5,8	7,2
Carnarvon.	65,8	47,3	35,2	23,6	42,0	48,9	10,6	10,7	15,9
Anglesey	70,3	50,1	35,5	21,8	43,7	51,4	7,9	6,2	13,1
	30,8	17,6	10,0	24,5	38,7	41,6	43,0	43,7	50,0

Parmi la population urbaine, la proportion des *welsh speakers* exclusifs est de 5 % à peine; seul, le Merioneth leur donne la majorité dans ses *urban districts*, qui, il est vrai, ne sont que faiblement peuplés. Les villes possèdent, au contraire, la majorité de la population bilingue; là, en effet, la population celtophone immigrée a plus de facilités — et cela lui est aussi plus nécessaire — pour apprendre l'anglais. Sur le total des bilingues, soit 787.000, 418.000 ou 53,2 %, appartiennent aux villes. Malgré cela, l'ensemble de la population parlant le celte ne constitue que 42 % de la population urbaine totale. Dans l'ensemble des trois villes principales du pays de Galles, Cardiff, Rhonda et Swansea, on ne compte que 8.500 habitants de pure langue celtique et 108.000 bilingues sur une population globale de 420.000 âmes. L'effectif celtisant ne forme, en somme, que 27,5 % du total; seul, le district de Swansea possède une majorité de langue celtique (Celtes et bilingues réunis) de 54 %, due évidemment à l'immigration plus sensible des habitants de langue galloise.

La répartition linguistique des sexes n'offre rien de particulier, qu'il s'agisse de la population exclusivement celtique ou des bilingues : hommes et femmes se partagent par moitié l'un et l'autre effectif avec une légère supériorité du sexe féminin dans le premier groupe. Tandis que, dans l'ensemble de la population, les femmes constituent 48 9 %, cette proportion est de 51,8 % parmi les celtophones exclusifs et de 49,8 % parmi les bilingues.

En ce qui concerne la distribution par âge, une plus grande disproportion se manifeste : la population de langue celtique — dans le pays de Galles comme partout ailleurs — présente un taux plus élevé dans les âges supérieurs que l'ensemble de la population. Dans l'ensemble du pays de Galles, les habi-

tants de plus de 65 ans ne forment que 5 % du total; cette proportion est de 13 % chez les habitants de langue purement celtique; elle n'est que de 6 % chez les bilingues. Dans le tableau suivant, nous donnons, pour les deux derniers recensements, le pourcentage de la population (sexes réunis) par groupe d'âges des habitants de langue exclusivement celtique, des bilingues et de l'ensemble de la population galloise. Dans le premier groupe, il y a décroissance de la proportion pour les séries d'âge plus jeunes (au-dessous de 45 ans) et le taux des individus plus âgés augmente. Dans le second, il n'y a moindre proportion qu'au-dessous de 25 ans; pour l'âge pleinement adulte (de 25 à 45 ans) le pourcentage est en accroissement, toujours en raison de l'immigration qui amène les celtisants immigrés à ajouter à leur langue maternelle celle de leur pays d'établissement, l'anglais.

TABLEAU II

Proportion pour 100 habitants de la population celtique et des bilingues du pays de Galles par groupes d'âges en 1901 et en 1911.

Groupes d'âge	Habitants de langue exclusivement celtique 1901	Habitants de langue exclusivement celtique 1911	Habitants Bilingues 1901	Habitants Bilingues 1911	Proportion des âges dans l'ensemble de la population en 1911
De 3 à 15 ans . . .	30,0	29,4	22,4	21,6	27,8
15 à 25 — . . .	14,1	10,8	22,1	20,2	19,8
25 à 45 — . . .	24,6	23,1	32,5	34,1	31,4
45 à 65 — . . .	20,3	23,7	17,5	18,5	15,9
De plus de 65 ans . .	10,9	13,0	5,6	5,6	5,1
Total.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

II

ÉCOSSE

Des trois régions celtes du Royaume-Uni, c'est l'Écosse qui, à l'heure actuelle, renferme, par rapport à sa population totale, la moindre proportion de *gaelic speakers*. Le premier dénombrement linguistique a été effectué en 1881; mais alors, le Census ne distinguait pas la population de langue exclusivement celtique et la population bilingue; cette distinction ne fut introduite qu'en 1891. Il y a une trentaine d'années, le total des Écossais parlant le celte était de 232.000; il était, en 1891, de plus de 254.000. De cette somme, l'effectif des *gaelic speakers* exclusifs était de 43.700. De 1891 à 1901 et 1911, ce total s'abaisse à 28.100 et à 18.400 unités et ne représente plus aujourd'hui qu'une fraction infime de la population écossaise (0,4 %). Le contingent des bilingues, qui s'était maintenu même avec une légère progression en 1901, est maintenant en recul manifeste et ne compte plus que 184.000 habitants au lieu de 212.700 en 1901. En résumé, l'ensemble des habitants parlant le celte, qui était de 254.000 en 1891, est aujourd'hui de 202.000 et ne forme plus que 4,25 % du total au lieu de 6,22 %, vingt ans auparavant.

Les purs celtophones ne se trouvent que dans les Highlands, dans les quatre

comtés d'Argyll, Inverness, Ross-Cromarthy et Sutherland, tous situés à l'ouest, donc tournés vers l'Irlande; car, dans la partie orientale des Hautes-Terres (Elgin, Nairn, Banff, etc.), cette catégorie de population a presque disparu. Mais même, dans ces quatre comtés, le domaine exclusif du celte s'est bien réduit; son effectif a décru de plus de 25.000 unités depuis 1891, et sa proportion au total de la population, qui était alors de 16,4 %, n'est plus aujourd'hui que de 7,3 %. C'est dans le comté de Ross-Cromarthy que se trouve la majorité des *gaelic speakers*, plus de 9.000 unités, soit la moitié du total. Le second groupe comme importance numérique est celui du comté d'Inverness; mais, de part et d'autre, la décroissance est de plus de moitié depuis 1891. Elle est encore plus sensible, près des quatre cinquièmes, dans le comté d'Argyll, qui ne compte guère plus de 1.300 celtophones; enfin, dans le Sutherland, ils se réduisent à moins de 200.

La population de langue purement celtique est donc concentrée dans une partie des Highlands et presque exclusivement dans les îles de l'Ouest, les *insular parishes* de l'Argyll, d'Inverness et de Ross; elles renferment 15.750 habitants ne parlant que le celte, c'est-à-dire 87 % de la population de cette catégorie recensée dans ces mêmes comtés; il ne reste que 2.400 celtophones à peine pour leur partie continentale. Tandis que, dans cette région, le taux des *gaelic speakers* exclusifs n'est que de 1,4 % de la population totale, il est de 21,2 % dans la partie insulaire. Cette proportion est surtout élevée dans les îles qui se rattachent aux comtés d'Inverness et de Ross : 22,7 et 26,6 % respectivement.

Nous avons dit que la population bilingue était encore considérable en Écosse, 184.000 habitants, malgré une évidente diminution depuis 1901. Cette population est beaucoup moins groupée que la population purement celtique. La majorité appartient sans doute aux Highlands, puisque les quatre comtés précités renferment plus de 120.000 habitants parlant les deux langues, soit 65,4 % du total des bilingues. Mais dans les comtés de l'Est et du Sud, dans les Basses-Terres, existent encore d'assez forts contingents bilingues, 9.000 à Perth, près de 5.000 à Édimbourg et près de 25.000 dans l'industriel et populeux Lanark (Glasgow). Dans ce comté, le total des bilingues a plus que doublé, de 1891 à 1911, passant de 11.500 à 25.000.

Considérons maintenant toute la population de langue gaélique, bilingue ou non. Son effectif total est, en 1911, de 202.000 habitants, en décroissance de plus de 50.000, nous l'avons vu, sur 1891. La grande majorité de cette population — 139.000 ou 69 % — appartient toujours aux mêmes quatre comtés des Highlands avec une proportion de 55 % à l'ensemble de leur population. Elle atteint son maximum dans le comté de Ross avec 60,6 %; elle est de 58,7 et de 55,7 dans le Sutherland et à Inverness et de 44,7 % dans l'Argyll. Il y a encore des minorités assez importantes dans le comté de Bute à l'ouest (11,5 %), dans ceux de Nairn et de Perth à l'est (10 et 7,5 %). Mais partout ailleurs, la langue gaélique n'atteint qu'un taux minime : même, dans les comtés d'Édimbourg et de Lanark, sa proportion au total n'est que 1 et 1,8 %. Dans le sud, voisin de l'Angleterre, le celte est presque inexistant (à peine 0,3 % du total). Ce qui est plus curieux, c'est que dans les îles Shetland et Orcades, le taux de la population de langue celtique soit également infime,

au point qu'on peut la regarder comme ayant disparu de l'extrême nord de la Grande-Bretagne; l'*ultima Thule* ne parle plus aujourd'hui que l'anglais.

Si le total des *gaelic speakers* a décru depuis 1891, la langue celtique est cependant mieux localisée qu'à cette date. Cela tient au taux plus élevé des bilingues; il était en 1911 de 90 % au lieu de 83 % en 1891 de l'ensemble des habitants parlant le celte. Ce phénomène provient certainement de l'émigration des Highlanders vers les centres industriels du Sud. En effet, sur les 25.000 celtophones recensés dans le Lanark, près de 18.000 ou 72 % sont nés hors du comté. D'autre part, sur le total des 202.000 habitants parlant le celte en Écosse, plus de 168.000 sont originaires des quatre comtés du Nord, soit : Inverness, Ross, Argyll et Sutherland.

Mais on ferait erreur si l'on croyait que l'élément de langue celtique en Écosse est fortifié par l'immigration irlandaise. Assurément, cette immigration est considérable, puisqu'en 1911 on a compté plus de 174.000 habitants de l'Écosse nés en Irlande, soit 3,7 % de la population, dont 100.000 se trouvent dans le seul comté de Lanark. Mais une raison d'ordre géographique s'oppose à l'immigration des Irlandais de langue celtique en Écosse, c'est que les régions d'Irlande où l'on parle le celte sont, comme nous le verrons, à l'ouest de l'île, par conséquent les plus éloignées de l'Écosse. Aussi, le total des *gaelic speakers* nés en Irlande est-il très faible, moins de 4.400, soit 2,5 % de l'ensemble des Irlandais domiciliés en Écosse.

Nous avons vu que, quelle que fût sa persistance dans les Highlands, le domaine de la langue celtique s'y était pourtant retréci. Mais il importe, comme nous l'avons fait plus haut, de distinguer parmi les comtés du Nord les régions insulaires plus attachées à leur vieille langue. Sur une population totale de 74.000 âmes, le contingent des habitants de langue celtique y est encore de 66.000, soit près du tiers de la population celtophone de l'Écosse entière. Et de 1881 à nos jours, leur proportion au total de la région a très peu baissé, seulement de 92,3 à 89 %; elle oscille aujourd'hui encore de 82 % à Argyll à 90 % dans les îles des deux autres comtés, Inverness et Ross. L'anglais exclusif n'est donc parlé que par le dixième de la population; c'est vraiment là le « réduit » de la langue gaélique en Écosse.

Comme la statistique anglaise, le Census d'Écosse distingue, parmi la population linguistique, les sexes et les âges. Les femmes forment — et de beaucoup — la majorité des *gaelic speakers* exclusifs, près des trois quarts du total, 69 %. En revanche, parmi les bilingues, il y a presque équilibre entre les deux sexes. Dans l'ensemble, la majorité de la population parlant le celte appartient donc aux femmes; mais par rapport à la population totale de l'Écosse, leur proportion excède de peu celle des hommes, la population féminine du pays étant plus nombreuse, vu les vides que l'émigration cause parmi les hommes. Par exemple, pour 100 hommes de la population totale, la proportion des *gaelic speakers* est de 3,83 %; parmi les femmes, elle est de 4,24 % (Voi le tableau III).

C'est parmi la portion plus jeune de la population que l'on rencontre la moindre proportion des *gaelic speakers*. Dans le total de la population de l'Écosse, le pourcentage des individus de moins de 20 ans est de 41,8; ceux de plus de 20 ans forment donc 58,2 %. Pour les habitants de langue purement celtique, ces proportions respectives sont 21,3 et 78,7 %. En considérant séparément les sexes, on constate entre eux une curieuse différence. Tandis que pour les *gaelic speakers* exclusifs, les femmes de moins de 20 ans ne représentent que 27,5 % du total, ce taux est de 53,5 % parmi les hommes. Cette dissemblance ne peut s'expliquer que par l'émigration, qui enlève au pays une portion plus considérable d'adultes mâles. Pour les bilingues, la proportion des deux sexes est sensiblement la même. Ici, comme ailleurs, la population plus jeune tend à ne plus parler exclusivement le celte. Nous en avons un exemple intéressant dans ces *insular parishes* des Highlands dont nous venons de parler. En 1891, sur 100 habitants parlant seulement le celte, il y en avait 37,5 de moins de 20 ans; en 1911, cette proportion était descendue à 32,3 %. Et la décroissance du celte est beaucoup plus manifeste si on compare son effectif à la population totale de moins de 20 ans. En 1891, dans ce groupe d'âge, la proportion des habitants ne parlant que le celte était de 38,4 %; en 1911, elle n'était plus que de 19 %. D'autre part, tandis qu'en 1891 les personnes de plus de 60 ans ne formaient qu'un quart des *gaelic speakers* exclusifs, leur proportion s'élevait à 37,3 % en 1911 (Voir le tableau III).

TABLEAU III

Population de l'Écosse en 1911, groupée par langue, sexe et âge.

		DE MOINS DE 20 ANS PARLANT			DE PLUS DE 20 ANS PARLANT		
		le celte seul	les deux langues	l'anglais seul	le celte seul	les deux langues	l'anglais seul
Hommes.....	Total.	3.420	19.317	975.700	3.010	71.025	1.205.000
	Pour 100	0,34	1,90	97,8	0,24	5,56	94,20
Femmes.....	Total.	3.304	18.590	964.000	8.667	74.975	1.358.000
	Pour 100	0,34	1,90	97,76	0,61	5,20	94,19
Les deux sexes.	Total.	6.724	37.907	1.939.700	11.677	145.990	2.563.000
	Pour 100	0,34	1,94	97,72	0,43	5,37	94,20

III

IRLANDE

En Irlande, la statistique des langues a été effectuée dès 1861 et cela nous permet par conséquent de plus intéressantes comparaisons. A cette date, la population ne parlant que le celte était de plus de 163.000 personne , mais, en 1881, ce total s'est déjà réduit de près des deux tiers et n'est plus que de 64.000 unités. Aujourd'hui (1911),le total des *irish speakers* exclusifs n'atteint même pas 17.000 habitants (Voir le tableau IV) et ne représente plus que

0,40 % de la population de l'Irlande, au lieu de 1,24 et 2,81 % en 1881 et en 1861.

TABLEAU IV

La population de langue celtique (unilingue et bilingue) en Irlande de 1861 à 1911.

	Total des habitants		
	ne parlant que le celte	parlant les deux langues	parlant le celte
1861	163.300	942.200	1.105.500
1871	103.500	713.000	826.500
1881	64.160	885.700	949.860
1891	38.200	642.000	680.200
1901	21.000	620.200	641.200
1911	16.870	565.570	582.440

Cette décroissance de l'élément purement celtique est donc commune à toutes les régions des Iles Britanniques; mais l'Irlande voit plus qu'aucune d'elles diminuer le total des bilingues. De 924.000 en 1861, leur effectif tombait brusquement à 713.000 en 1871, mais se relevait de manière très sensible à 885.000 en 1881, sans doute par suite de l'immigration de nombreux celtophones dans les comtés de langue anglaise, qu'il leur était nécessaire d'apprendre. Mais de 1881 à 1911, la régression des bilingues est constante; ils ne comptent plus aujourd hui que 565.000 unités, soit 13 % de la population irlandaise au lieu de 17,1 % également en 1861 et en 1881. En somme, la population de langue celtique (unilingue et bilingue) comprenait, en 1861, 1.106.000 habitants, soit près du cinquième (19,1 %) de l'Irlande. Ce total était à peine de 950.000 en 1881 et n'est plus aujourd'hui (1911) que de 582.000, soit 13,5 % de la population irlandaise au lieu de 18,5 %, trente ans auparavant.

Parmi les quatre régions ou provinces de l'île, la langue celtique est fort inégalement répartie. Dans le Leinster au sud-est, où se trouve Dublin, il n'y a pas, à vrai dire, de pur celte, et cela est d'autant plus remarquable que le Leinster fait face au pays de Galles. Dans le Munster, au sud-ouest, on ne compte même pas 2.800 *irish speakers* exclusifs, et cet effectif s'est réduit des cinq sixièmes depuis 1881. Presque tout le contingent celte est cantonné dans le seul canton de Kerry (1.900 unités); il n'y en a que quelques centaines dans ceux de Cork et de Waterford. Dans l'Ulster, au nord-est, il y a encore 4.700 celtophones; ce groupe, qui a baissé des deux tiers depuis 1881, est exclusivement concentré dans le Donegal, à l'ouest, voisin du Connaught. C'est cette région qui renferme la majeure partie des *irish speakers*, plus de 9.300; mais, depuis 1881, ce nombre a diminué de plus des trois quarts. Et cette population est surtout groupée dans les deux comtés de Galway et de Mayo; à lui seul, le Galway compte plus de 7.800 celtophones, soit 83 % de leur effectif dans le Connaught et 46 % de leur total en Irlande.

Le développement et la répartition des bilingues ne sont pas les mêmes que pour les monoglottes (Voir le tableau V). Il y a progrès des bilingues dans le Leinster et l'Ulster et recul dans le Connaught et le Munster. Et ce double

phénomène est en raison directe du mouvement général de la population dans l'un et l'autre groupe de provinces. La décroissance des bilingues va de pair avec celle de la population. De 1881 à 1911, leur effectif a diminué de près de 200.000 unités dans le Munster, mais de toutes les régions de l'Irlande, c'est celle où la population a le plus décru, de près de 300.000 âmes pendant cette même période; dans le comté de Cork, en particulier, la régression de la population totale équivaut presque exactement à celle des bilingues, soit 100.000 unités. Dans le Connaught, la population totale a perdu 190.000 âmes depuis 1881, et les bilingues ne sont plus que 217.000 au lieu de 333.000; ce sont les deux comtés plus particulièrement celtiques de Mayo et de Galway qui sont surtout affectés par cette double baisse de la population. C'est surtout le Munster qui a vu décroître sa proportion à la population bilingue de l'Irlande; en 1881, il renfermait 48,2 % du total, alors qu'en 1911 ce rapport n'était plus que de 40 %. Par contre, dans le Leinster, la population bilingue n'a que peu baissé et elle s'est élevée dans l'Ulster; cela tient surtout à l'immigration. En effet, en 1881, Dublin ne comptait que 5.000 habitants parlant deux langues et Belfast à peine un millier; en 1911, ce contingent était respectivement de 11.800 et 7.600. C'est toujours grâce à l'immigration — ici comme en Écosse — que la population bilingue est aujourd'hui répandue partout, tandis que les monoglottes sont, nous l'avons vu, confinés dans quelques comtés. Il n'est pas un seul comté d'Irlande qui ne possède aujourd'hui au moins un millier d'habitants bilingues.

TABLEAU V

Répartition de la population de langue celtique, suivant les différentes provinces de l'Irlande, de 1861 à 1911.

PROVINCES	TOTAL DES HABITANTS							
	NE PARLANT QUE LE CELTE				PARLANT LES DEUX LANGUES			
	1881	1891	1901	1911	1881	1891	1901	1911
Leinster.	50	8	7	»	27.400	13.600	26.400	40.200
Munster.	17.520	9.060	4.387	2.766	427.000	298.000	272.000	225.700
Ulster.	12.360	7.052	4.156	4.737	98.100	77.000	88.400	96.440
Connaught.	34.050	22.071	12.103	9.367	332.800	252.000	233.400	217.100

Malgré leur décroissance, les deux éléments réunis — monoglottes et bilingues — forment encore un total respectable. Dans huit comtés, la proportion des habitants parlant le celte est de plus de 20 % du total. Le maximum se rencontre dans les comtés de Kerry et Waterford (Munster) avec 38 %; dans ceux de Mayo et Galway (Connaught) avec 46 et 54 %. D'une façon générale, la population de langue celtique habite tout l'ouest et le sud-ouest de l'Irlande. Dans l'ensemble des comtés de cette région (Clare, Cork, Kerry, Waterford, Donegal, Galway, Mayo et Sligo), sa proportion à la population totale est de 32,7 %; elle n'est que de 2,8 % dans le reste de l'Irlande.

Comme en Écosse et dans le pays de Galles, les femmes forment en Irlande la majorité de la population purement de langue celte. Tandis que dans l'ensemble de la population, il y a équilibre des sexes, il n'y a que 46 hommes pour 100 habitants de langue exclusivement celte. Cette proportion n'étant que de 34,8 % en 1881, l'augmentation proportionnelle des hommes est due à la restriction de l'émigration d'outre-mer à l'époque contemporaine. Pour les bilingues, le taux des hommes est le plus élevé : 51 % et 55 % dans le Leinster qui, avec Dublin, est une région d'immigration.

Tableau VI

Proportion pour 100 de la population irlandaise, d'après la langue, par groupes d'âge, en 1911.

Catégories de population	Pour 100 individus de chaque catégorie de population, combien de chaque âge			
	De moins de 10 ans	De 10 à 30 ans	De 30 à 60 ans	De plus de 60 ans
Population totale.	20,0	35,5	31,5	13,0
Celtes unilingues.	22,5	12,0	20,2	45,7
Bilingues	5,7	36,0	32,8	25,5

Sous le rapport de l'âge, nous trouvons également des différences entre la population purement celte, les bilingues et la population totale. Nous donnons ci-des us (tableau VI) le pourcentage de ces divers groupes de population par âge en 1911. Pour l'âge minimum, de moins de dix ans, sa proportion dans le groupe bilingue est infime (5,7 %) et cela est tout naturel. Dans la catégorie des adultes (de 10 à 30 ans et de 30 à 60 ans), le rapport de ces âges au total est très faible dans la population exclusivement celtophone et beaucoup plus élevé parmi les bilingues. L'ensemble de ces deux groupes d'âge renferme 33,2 % du total chez les *irish speakers* exclusifs contre 68,8 et 67 % chez les bilingues et la population totale. La répartition des sexes par groupes d'âge est presque la même dans la population bilingue et dans l'ensemble, mais il n'en est pas de même chez les Celtes purs. Dans cette catégorie, les hommes l'emportent de 10 à 30 ans (62 %); mais leur proportion est plus faible (47 %) de 30 à 60 ans et surtout au-dessus de cet âge (34,6 %). Dans le groupe bilingue, le sexe masculin n'a la majorité que dans la série de 30 à 60 ans par 53,8 %, tandis que ce taux est de 50,1 % dans la population totale.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Au dernier recensement, celui de 1911, la population de langue exclusivement celtique du Royaume-Uni était de près de 225.000 habitants ainsi répartis :

Angleterre proprement dite (Monmouth)	1.496
Pays de Galles.	188.500
Écosse	18.400
Irlande	16.850

La très grande majorité de cette population appartient donc au pays de Galles : 83,3 %. L'Écosse et l'Irlande détiennent à peu près la même part, 8,2 et 7,9 %; celle du Monmouth n'est que de 0,6 %.

La décroissance du celte exclusif a été rapide, de nos jours; de 1891 à 1901, sa population totale s'abaisse de 616.000 à 330.000 et recule encore de plus de 100.000 unités de 1901 à 1911. Partout, nous l'avons constaté, la partie jeune et adulte de la population cesse de plus en plus d'être monoglotte. L'anglais se superpose au celte et par conséquent la catégorie des bilingues devient plus considérable. De 1.300.000 en 1891, elle passe à 1.471.000 en 1901 et à 1.570.000 en 1911. Leur distribution est la suivante :

Angleterre proprement dite (Monmouth)	33.750
Pays de Galles.	787.000
Écosse	184.000
Irlande	565.500

Ici encore, la majeure partie se rattache au pays de Galles, mais cette majorité n'est que relative, près de 50 %; la plus forte proportion revient ensuite à l'Irlande avec 35,1 %; viennent ensuite l'Écosse avec 12 % environ, et le comté de Monmouth, seulement avec 2 %.

Au total, la population de langue celtique (unilingue et bilingue) du Royaume-Uni était en 1911 de 1.795.000 habitants, soit près de 4 % (3,91) de la population totale. Cette population est ainsi répartie :

Angleterre proprement dite (Monmouth). .	35.250	habitants ou	9,7	du total.
Pays de Galles.	977.000	—	50	—
Écosse	202.000	—	5,4	—
Irlande	582.500	—	17,4	—

Le pays de Galles possède donc plus de la moitié de la population parlant le celte, 54,3 %; l'Irlande vient au second rang avec 32,4 %; l'Écosse ensuite avec 11,3 % et enfin le Monmouth avec 2 % seulement.

Dans l'ensemble du Royaume-Uni, cette population a diminué presque exclusivement pendant la période 1891-1901 : 114.000 unités contre 6.000 de 1901 à 1911. Dans le pays de Galles, l'effectif se maintient même avec une très légère supériorité sur 1891; mais, partout ailleurs, il y a régression (Voir le tableau VII).

TABLEAU VII

Population de langue celtique dans les Iles Britânniques en 1891-1901 et 1911.

RÉGIONS	TOTAL DES HABITANTS								
	NE PARLANT QUE LE CELTE			PARLANT LES DEUX LANGUES			PARLANT LE CELTE		
	1891	1901	1911	1891	1901	1911	1891	1901	1911
Angleterre (Monmouth).	9.816	2.013	1.496	29.750	33.680	33.750	39.566	35.693	35.246
Pays de Galles . . .	524.500	279.000	188.500	417.000	615.000	787.000	941.500	894.000	975.500
Écosse	43.710	28.106	18.400	210.600	202.700	184.000	254.310	230.806	202.400
Irlande.	38.200	21.000	16.870	642.000	620.200	565.600	680.200	641.200	582.470
ROYAUME-UNI. . .	616.256	330.119	225.266	1.299.350	1.471.580	1.570.350	1.915.606	1.801.699	1.795.616

Au point de vue géographique, c'est dans les régions du nord et de l'ouest des Iles Britanniques que se trouve localisée la langue celtique. Ces régions, Galles avec Monmouth (*Welsh Division*), l'Écosse et l'Irlande enveloppent, en quelque sorte, la vieille Angleterre et forment autour d'elles ce qu'on appelle assez souvent la ceinture celtique, *celtic belt*. Et entre celle-ci et l'Angleterre, il n'y a pas seulement des différences de race et de langue, mais à celles-ci correspondent encore des dissemblances religieuses et politiques. Le *celtic belt* est la région *dissent* en religion; ici le protestantisme indépendant, avec le radicalisme, là le catholicisme avec le Home Rule, en opposition avec l'Église anglicane et le torysme de l'Anglete re proprement dite. Cette opposition a ainsi une influence profonde sur la vie politique et parlementaire de l'Angleterre; aux élections dernières, celles de la fin de 1910, le parti unioniste a eu la majorité dans l'ensemble des circonscriptions anglaises, mais le parti radical compensait cette infériorité par l'appoint des Gallois (M. Lloyd George est député du vieux bourg de Carnarvon), des Écossais et des nationalistes d'Irlande.

La langue celtique peut donc voir décroître son domaine, — et il est vraisemblable qu'il décroîtra encore, — mais l'influence atavique de la mentalité celte n'est pas près de disparaître et demeurera toujours un facteur non négligeable dans l'histoire du Royaume-Uni.

Paul Meuriot.

III

DONNÉES STATISTIQUES D'ENSEMBLE SUR LES CHEMINS DE FER DES ÉTATS-UNIS

Nous empruntons ces données à la Statistique des chemins de fer de la Confédération pour la période 1905-1915, publiée par le « Bureau of Railway Economics », bureau qui a été établi par les compagnies de chemins de fer des États-Unis pour l'étude scientifique des problèmes de transport et pour rassembler annuellement des données comparatives permettant de suivre les conditions d'exploitation du réseau des États-Unis. Les chiffres tels qu'ils sont publiés résultent des travaux et statistiques de l'« Interstate Commerce Commission », et sont sensiblement homogènes, bien que, pour les années 1905, 1906 et 1907, on ait confondu dans ces chiffres généraux (au contraire de ce qui se passe pour les années ultérieures) les données relatives aux compagnies dites terminales et de triage, compagnies auxiliaires des chemins de fer qui se fondent et se développent pour faciliter les opérations de gare, de formation et de décomposition des trains, de chargement et de déchargement des wagons, etc. En outre, pour certaines années, il n'est pas tenu compte des toutes petites compagnies d'exploitation dont les recettes annuelles sont inférieures à 500.000 francs. Au point de vue absolu cela entraîne une discordance entre les données compa-

ratives; mais ces discordances sont pratiquement négligeables, ces compagnies se perdant vraiment dans l'ensemble des immenses entreprises américaines. Au surplus on ne peut pas donner plus que ne fournissent les renseignements officiels. De même y a-t-il certaines imperfections, insuffisances ou discordances, en ce qui est du nombre des agents, comptés tantôt sur la moyenne comme en 1915, tantôt d'après les feuilles de paie et en chiffres absolus, ou encore du fait que certaines grandes compagnies n'ont point fourni des renseignements tout à fait complets. Mais l'énormité même des chiffres sur lesquels portent ces statistiques rend un peu négligeables ces discordances et ces insuffisances.

Dressons d'abord un tableau qui renseigne complètement sur le développement absolu des chemins de fer américains comme lignes exploitées ou comme voies, étant donné qu'un certain nombre de lignes sont à double voie, même à triple ou à quadruple voie; quelques données comparatives sont intéressantes également à relever au point de vue du développement de ces lignes ou de ces voies par rapport à la population ou à la surperficie du pays :

ANNÉES (1)	DÉVELOPPEMENT des LIGNES en exploitation	LONGUEUR			POPULATION		SUPERFICIE en MILLES CARRÉS par mille de ligues
		des voies en exploitation (voies principales)	des voies de garage, de triage, d'évitement, de gares de marchandises, etc.	TOTALE de toutes les voies en exploitation	PAR MILLE de lignes	PAR MILLE de voies principales	
1905	216.974	236.855	69.942	306.797	387,1	354,6	13,71
1906	222.340	243.322	76.761	317.083	384,9	351,7	13,38
1907	227.455	250.226	77.749	327.975	383,3	348,4	13,07
1908	230.494	254.193	79.453	333.646	385,2	319,2	12,90
1909	235.402	259.975	82.377	342.352	383,9	347,6	12,63
1910	240.831	266.185	85.582	351.767	381,9	345,5	12,35
1911	246.238	273.851	88 974	362.825	381,4	343,0	12,08
1912	249.852	279.219	92.019	371.238	382,4	342,2	11,90
1913	253.470	284.297	95.212	379.509	383,3	341,8	11,73
1914	256.547	288.923	98.285	387.208	385,0	341,9	11,59
1915	257.569	291.232	99.910	391.142	389,8	344,7	11,55

(1) Nous rappelons pour ordre que la longueur du mille est de 1.609 mètres et que le mille carré correspond à 2.585 kilomètres carrés.

La question du capital sous ses diverses formes correspondant au développement du réseau ferré des États-Unis est de première importance; tout à la fois parce que les données y relatives permettent de calculer le prix de revient tout au moins moyen des lignes ferrées de la Confédération, et aussi parce que volontiers on est intervenu à bien des reprises et tout récemment encore pour imposer aux compagnies exploitantes des charges nouvelles, par exemple sous la forme de salaires : ce qui entraîne forcément à se demander quelles sont les charges par rapport au capital. Nous n'avons pas jugé nécessaire de calculer les dépenses d'établissement ou les capitaux incorporés par mille (ou par kilomètre) de ligne ou de voie; nous nous contentons naturellement de donner les éléments principaux des calculs. C'est la même raison pour laquelle nous n'avons pas calculé non plus le pourcentage des capitaux-actions qui donnent ou ne

donnent point de dividende, pas plus que le taux moyen du dividende distribué aux capitaux-actions rapportant effectivement. Tous les éléments fournis permettent de se livrer à ces calculs, intéressants pourtant par eux-mêmes. Ces données statistiques sont fournies en dollars (dont la valeur nominale est de 5f 18).

Années	Capital-actions	Capital-obligations	Montant des actions distribuant dividende	Montant des dividendes payés	Taux moyen du dividende calculé sur l'ensemble du capital-actions
1905 . .	6.554.557.000	7.250.701.000	4.119.087.000	237.964.000	3,63
1906 . .	6.803.760.000	7.766.661.000	4.526.959.000	272.796.000	4,01
1907 . .	7.356.862.000	8.725.285.000	4.498.756.000	308.089.000	4,19
1908 . .	7.373.212.000	9.394.332.000	4.843.371.000	390.695.000	5,30
1909 . .	7.686.278.000	9.801.590.000	4.920.174.000	321.072.000	4,18
1910 . .	8.113.657.000	10.303.475.000	5.412.578.000	405.771.000	5,00
1911 . .	8.470.718.000	10.738.217.000	5.730.250.000	460.195.000	5,43
1912 . .	8.622.401.000	11.130.135.000	5.581.289.000	400.315.000	4,64
1913 . .	8.610.611.000	11.185.514.000	5.780.982.000	369.077.000	4,22
1914 . .	8.680.760.000	11.566.541.000	5.667.073.000	451.653.000	5,13
1915 . .	8.635.319.000	11.084.574.000	5.219.846.000	328.478.000	3,80

Nous n'avons pas cru devoir donner sous la forme d'un tableau les valeurs de chemins de fer se trouvant entre les mains du public et qui forment la plus grosse part du capital-actions ou obligations (les compagnies exploitant ou contrôlant les réseaux possèdent en main la différence). Disons pourtant que ces capitaux entre les mains du public, désignés sous le nom américain de « capital securities outstanding », représentaient 12 milliards 834 millions de dollars en 1908, un peu plus de 15 milliards en 1911 et 16 milliards 308 millions en 1915. Les capitaux des compagnies spéciales dites « terminales » ou de « switching », compagnies assurant la constitution et l'exploitation des gares de triage, des gares terminus, etc., et dont nous parlions tout à l'heure, représentent en juin 1915 442.228.000 dollars, dont 316.240.000 sous la forme d'obligations.

Les résultats d'exploitation du réseau ferré américain sont traduits en dollars par le tableau que voici, dans lequel nous consacrons une colonne spéciale aux impôts payés par les chemins de fer; cette question des impôts étant très grosse aux États-Unis, le fardeau réel pour les compagnies exploitantes, et la ressource très importante pour la Confédération.

ANNÉES	RECETTES D'EXPLOITATION		DÉPENSES D'EXPLOITATION		TOTAL DES IMPÔTS payés	RECETTES NETTES d'exploitation par mille de ligne
	TOTALES	PAR MILLE de ligne	TOTALES	PAR MILLE de ligne		
1905.	2.082.482.000 d.	9.598 d.	1.390.602.000 d.	6.409 d.	63.475.000 d.	3.189 d.
1906.	2.235.765.000	10.460	1.536.877.000	6.912	74.786.000	3.548
1907.	2.589.106.000	11.383	1.748.516.000	7.687	80 312.000	3.696
1908.	2.391.780.000	10.491	1.670.397.000	7.320	84.600.000	3.171
1909.	2.419.300.000	10.356	1.599.903.000	6.851	90.558.000	3.505
1910.	2.752.634.000	11.553	1.824 201.000	7.658	103.853.000	3.895
1911.	2.789.762.000	11.433	1.915.054.000	7.850	108.309.000	3.583
1912.	2.812.695.000	11.482	1.972.416.000	7.968	120.091.000	3.514
1913.	3.125.136.000	12.589	2.169.969.000	8.929	127.332.000	3.930
1914.	3.047.020.000	12.387	2.200.313.000	8.914	140.531.000	3.443
1915.	2.956.193.000	11.538	2.088.683.000	8.152	139.298.000	3.386

Il est fort intéressant, quand on veut étudier de près l'exploitation de voies ferrées, de se rendre compte de la décomposition de leurs recettes au moins autant que de la décomposition de leurs dépenses, et voici quelques renseignements à cet égard. Aussi bien cet intérêt est particulièrement grand quand il s'agit des recettes provenant des transports postaux par exemple, puisque les compagnies de chemins de fer américaines sont depuis longtemps en querelle avec l'État américain au sujet de l'insuffisance des redevances qu'on leur verse de ce chef, étant donnés les services qu'elles rendent. On peut constater immédiatement à la lecture d'une des colonnes du tableau ci-dessous que ces recettes n'ont pour ainsi dire pas augmenté, en dépit de l'accroissement considérable du réseau ferré américain. Pour ce qui est des recettes des « services d'express », nos collègues doivent savoir qu'il s'agit de transports correspondant à peu près à nos colis postaux, les petits colis de messagerie; ces transports sont effectués par des compagnies spéciales payant redevance aux compagnies de chemins de fer.

Années	Recettes de la petite vitesse	Recettes du trafic des voyageurs	Recettes pour transports postaux	Services d'express
1905 . . .	1.450.773.000 d.	472.695.000 d.	45.426.000 d.	45.149.000 d.
1906 . . .	1.640.387.000	510.033.000	47.371.000	51.011.000
1907 . . .	1.823.652.000	564.606.000	50.379.000	57.333.000
1908 . . .	1.656.063.000	567.071.000	48.538.000	58.714.000
1909 . . .	1.678.059.000	563.747.000	49.392.000	59.664.000
1910 . . .	1.926.940.000	629.453.000	48.946.000	67.214.000
1911 . . .	1.925.951.000	657.638.000	50.703.000	70.725.000
1912 . . .	1.968.599.000	660.373.000	50.936.000	73.204.000
1913 . . .	2.198.931.000	695.988.000	50.789.000	79.717.000
1914 . . .	2.114.698.000	700.403.000	55.063.000	75.542.000
1915 . . .	2.037.926.000	646.475.000	58.359.000	70.125.000

Pour ne pas allonger outre mesure ces statistiques, nous ne donnerons pas le détail des dépenses d'exploitation réparties entre l'entretien du matériel roulant, l'entretien des voies et bâtiments, le trafic et les dépenses générales. Notons pourtant qu'en 1915, par exemple, l'entretien des voies et bâtiments a représenté 381 millions et demi de dollars, l'entretien du matériel près de 510 millions, et le trafic 1 milliard 102 millions de dollars. Ce qui est plus intéressant peut-être, c'est de faire remarquer que le rapport pour cent des dépenses aux recettes, autrement dit le coefficient d'exploitation (ce que l'on appelle aux États-Unis l'*operating ratio*), est passé de 66,7 en 1905 à 67,5 en 1907, s'est élevé même à 69,7 en 1908. Pendant les deux années subséquentes, une très grande diminution de ce coefficient a été obtenue parce que des économies s'imposaient; on en est revenu à 68,6 % en 1911, à 69,3 en 1912, et le coefficient, montant toujours, a dépassé 72 % en 1914. En 1915, il a été ramené à 70,7, toujours sous l'influence des nécessités.

Que l'on nous permette de réunir dans un tableau ce qu'on peut appeler les éléments de l'activité des chemins de fer, soit élément intellectuel et humain, soit élément matériel : d'une part le nombre des agents, employés et ouvriers, de l'autre celui des locomotives et l'effectif du matériel roulant.

TABLEAU

Années	Nombre d'agents employés, ouvriers	Dépenses de personnel	Nombre de locomotives	Nombre total de wagons	Effectif des wagons à voyageurs	Effectif des wagons à marchandises
1905 . .	1.382.000	839.945.000 d.	48.357	1.843.000	40.713	1.731.000
1906 . .	1.521.000	900.802.000	51.672	1.959.000	42.262	1.838.000
1907 . .	1.672.000	1.072.386.000	55.388	2.127.000	43.973	1.992.000
1908 . .	1.436.000	1.035.438.000	56.733	2.231.000	45.117	2.089.000
1909 . .	1.503.000	988.324.000	57.212	2.218.000	45.584	2.074.000
1910 . .	1.699.000	1.143.725.000	58.947	2.290.000	47.095	2.135.000
1911 . .	1.670.000	1.208.466.000	61.327	2.359.000	49.818	2.196.000
1912 . .	1.716.000	1.252.348.000	62.262	2.383.000	51.490	2.216.000
1913 . .	1.815.000	1.373.831.000	63.378	2.445.000	51.700	2.274.000
1914 . .	1.695.000	1.373.422.000	64.760	2.504.000	53.466	2.326.000
1915 . .	1.409.000	1.164.844.000	65.099	2.508.000	55.705	2.356.000

Au point de vue de la répartition du personnel, du moins pour l'année 1915, la dernière pour laquelle nous ayons des statistiques, nous trouvons 3.750 employés supérieurs gagnant au moins 3.000 dollars par an (ce qui correspond par suite à un peu plus de 15.000 francs par an et à un traitement vraiment important). Ce sont ensuite 3.300 employés également supérieurs, mais touchant moins de 3.000 dollars annuellement; il y a du reste un millier d'agents des divisions atteignant eux aussi à 3.000 dollars et plus, et 7.850 employés analogues, mais touchant moins de 3.000 dollars. Les employés proprement dits comprennent un peu plus de 54.000 individus touchant au moins 900 dollars par an, 90.000 employés ou *clerks* touchant moins que cette somme. On compte, dans l'ensemble du personnel, un peu plus de 37.000 contremaîtres, chefs d'équipe, 33.000 ouvriers mécaniciens, 24.000 mécaniciens proprement dits et wattmen pour le trafic marchandises, 25.000 chauffeurs spécialisés dans ce même trafic, ainsi que quelque 20.000 conducteurs de trains de marchandises et 49.500 serre-freins. Pour le trafic voyageurs, il y a quelque 12.000 mécaniciens et wattmen, 11.400 chauffeurs, 9.900 conducteurs de trains, 5.400 préposés aux bagages, 13.500 serre-freins, etc. Il est à noter que le service des gares de marchandises de triage, qui est très spécialisé aux États-Unis, entraîne plus de 95 millions de dollars de distribution de salaires au personnel de ces gares ainsi spécialisées. Ajoutons, puisque les questions de salaire sont très importantes dans tous les pays, notamment pour ce qui est des salaires et rétributions des employés de chemins de fer, et puisque d'autre part des mesures très interventionnistes ont été prises aux États-Unis pour augmenter d'autorité cette rétribution des employés et agents de chemins de fer, ou tout au moins diminuer leurs heures de travail, que, pour le trafic marchandises, la rétribution horaire des employés des trains pendant l'année 1915 a été de 59,3 cents pour les mécaniciens du trafic marchandises (1), de 37,8 pour les chauffeurs appartenant à ce même service, de 49,4 pour les conducteurs de trains de marchandises; pour le trafic voyageurs, la rétribution horaire ressort à 80,5 pour les mécaniciens, à 49,7 pour les chauffeurs, à 65,3 pour les conducteurs, à 37,6 pour les serre-freins.

En ce qui est du matériel de traction ou du matériel roulant, certains chiffres sont à emprunter aux statistiques, parce qu'ils permettent de révéler la trans-

(1) Le cent est la centième partie du dollar de 5f 18.

formation technique, les progrès industriels réalisés sur le réseau ferré américain. C'est ainsi que l'on voit la puissance de traction des locomotives, qui n'était encore en 1905 et en moyenne que de 23.666 livres (il s'agit de la livre de 453 grammes), monter déjà à 26.634 en 1909, à 28.634 en 1912 et atteindre 31.546 livres en 1915; les locomotives américaines devenant constamment plus lourdes et plus puissantes et tractionnant des trains de plus en plus pesants. De même la capacité en lourd des wagons à marchandises a crû continuellement jusqu'à atteindre un chiffre moyen qui fait étrangement pâlir les qualités porteuses de notre matériel européen. Cette capacité moyenne par wagon de marchandises était de 31 tonnes en 1905, de 36 en 1910 et de 40 en 1915 (1). Dans la répartition du matériel roulant, nous noterons comme détail intéressant que le nombre des wagons à voyageurs proprement dits est de 36.000 environ, auquel il faut ajouter 2.800 wagons-salons, wagons-couchettes, wagons-restaurants et quelque 14.500 fourgons postaux, fourgons à bagages, fourgons à petits colis express, sans parler des wagons divers des services des voyageurs. Dans le service des marchandises, les wagons à bestiaux sont au nombre de 86.000, les wagons à charbon de 901.000; on ne compte pas moins de 9.500 wagons-réservoirs et de 52.500 wagons frigorifiques. Les compagnies de chemins de fer américaines possèdent maintenant plus de 514.000 wagons en acier et 680.000 véhicules à châssis métallique en acier (ce qui est relativement une nouveauté aux États-Unis, si bizarre que cela puisse paraître). Les wagons entièrement en acier comprennent : 6.900 wagons à voyageurs, 700 wagons-salons, couchettes ou restaurants, 3.150 fourgons postaux, à bagages ou express. Les statistiques américaines, et particulièrement les relevés qui ont été faits par le « Bureau of Railway Economics » donnent des renseignements très abondants (au contraire des statistiques anglaises si sommaires à cet égard) sur le mouvement des unités de trafic, mouvement des trains soit de marchandises, soit de voyageurs, parcours et tonnes de marchandises se traduisant par un chiffre de « tonnes-mille » correspondant aux tonnes kilométriques françaises (sous réserve de la conversion, qui se fait sur la base des 907 kilos pour la tonne et des 1.609 mètres pour le mille, ce qui permet d'employer le multiplicateur 1,459 pour transformer une tonne-mille américaine en une tonne française à 1 kilomètre). Notons que le tonnage total représentant le trafic marchandises dans une des colonnes du tableau que nous donnons correspond au tonnage « prenant naissance » sur les diverses lignes considérées. Tout naturellement pour convertir le parcours des trains, qui est donné en milles, en parcours kilométrique, il suffit d'appliquer le coefficient de 1.609 mètres pour le mille. Il n'en est pas différemment pour les voitures-mille en matière de trafic marchandises (comme cela serait pour le trafic voyageurs), ces parcours n'étant donnés au reste que pour le trafic payant et non point pour les transports en service.

TABLEAU

(1) Nous rappelons que la tonne américaine ou *short ton*, tonne courte, est de 907 kilos, alors que la tonne anglaise, désignée et employée assez souvent aux États-Unis sous le nom de *long-ton*, est de 1.016 kilos.

*

ANNÉES	TONNAGE des MARCHANDISES	PARCOURS DES TRAINS de marchandises	PARCOURS DES WAGONS à marchandises	TONNES TRANSPORTÉES à 1 mille	PARCOURS DES TRAINS de voyageurs	VOYAGEURS TRANSPORTÉS à 1 mille
1905. . . .	715.663.000 t.	546.424.000 m.	15.082.071.000 m.	186.463.110.000 t.	459.827.000 m.	23.800.149.000 v.
1906. . . .	820.165.000	594.006.000	16.589.958.000	215.877.551.000	479.038.000	25.167.241.000
1907. . . .	893.185.000	629.996.000	17.122.260.000	236.601.390.000	509.328.000	27.718.554.000
1908. . . .	797.216.000	587.218.000	16.857.003.000	218.381.555.000	505.946.000	29.082.837.000
1909. . . .	826.493.000	568.855.000	17.169.413.000	218.802.987.000	506.011.000	29.109.323.000
1910. . . .	968.464.000	635.451.000	18.981.574.000	255.016.910.000	549.015.000	32.338.496.000
1911. . . .	967.234.000	626.496.000	19.315.156.000	253.783.702.000	572.929.000	33.201.695.000
1912. . . .	998.283.000	612.345.000	19.466.402.000	264.080.745.000	585.854.000	33.132.355.000
1913. . . .	1.144.840.000	643.841.000	21.034.670.000	301.398.752.000	593.061.000	34.575.873.000
1914. . . .	1.094.124.000	605.923.000	20.796.895.000	288.319.890.000	602.389.000	35.258.498.000
1915. . . .	1.002.404.000	552.004.000	20.086.427.000	276.830.303.000	580.448.000	32.384.248.000

Comme détails complémentaires sur ces différentes formes de transport et de l'activité des deux grandes natures de transport, notons que, dans le tonnage des marchandises, tonnage brut, et pour l'année 1915, les produits de l'agriculture représentent seulement 113 millions de tonnes, tandis que le chiffre des minéraux, minerais et produits divers des mines atteint 557 millions de tonnes. La part des produits animaux est de 27 millions à peine, celle des articles manufacturés de 136 millions. En dehors du parcours des trains de marchandises proprement dits, il faudrait faire état de 38 millions pour les trains mixtes. Pour la densité des trains de marchandises, ce qui correspond plus exactement au parcours en milles des trains de marchandises par mille de ligne, elle est de 2,147 seulement en 1915; tandis que le chiffre correspondant était de 2,656 en 1913, de 2,801 en 1907, année de pléthore, de 2,704 en 1906. Le parcours en milles des véhicules chargés a été seulement en 1915 de 12.939.500.000 milles, sur le total de 20 milliards 86 millions à peu près que nous donnons comme total du parcours des véhicules à marchandises.

Signalons ce fait assez curieux : bien que très souvent (et c'est pour cela qu'on emploie des locomotives à haute puissance) les trains de marchandises aux États-Unis comprennent un nombre formidable de wagons correspondant à un poids également extraordinairement élevé, en moyenne le nombre de véhicules par train de marchandises ne dépasse guère 34; et encore si on ne considérait que le nombre des véhicules chargés, on n'arriverait pas au chiffre de 22 par train. Le parcours moyen d'une tonne transportée est toujours un facteur très intéressant à considérer. En 1915 ce chiffre a légèrement dépassé 275 milles en moyenne, tandis qu'il n'était que de 257 à peine en 1912, de 237 environ en 1905. En la matière on constate une augmentation à peu près continue de ce parcours moyen de tonnes transportées (toujours tonne américaine de 907 kilos). Au surplus ce que l'on appelle dans les statistiques la densité du trafic marchandises, c'est-à-dire le nombre de tonnes à un mille transportées par mille de ligne, s'élève de façon à peu près régulière. Il a été en 1915 de 1.121.000 tonnes, tandis que le chiffre correspondant n'était que de 1.078.000 en 1912, de 975.000 en 1909, de 861.000 en 1905 (il est vrai que l'année 1907, année exceptionnelle, s'était traduite par le chiffre très élevé de 1.052.000 tonnes-mille). Quant au nombre de tonnes par train de marchandises, il accuse également un progrès très sensible, qui correspond à une meilleure utilisation du matériel et des lignes : le chiffre a été d'un peu plus

de 474 tonnes en 1915, contre 407 tonnes en 1912, 362 en 1909, 357 seulement en 1907 et enfin 322 en 1905. Il s'en faut du reste que le matériel soit utilisé à plein aux États-Unis pas plus qu'ailleurs, puisque le nombre de tonnes même par wagon chargé ne ressort qu'à 21 à peu près en 1915, à moins de 20 en 1911, à 18 environ en 1905. N'oublions pas de mentionner la recette moyenne par tonne transportée à un mille, mettons par tonne-mille : c'est un renseignement très intéressant au point de vue du tarif, tout au moins du tarif appliqué. Cette recette n'était que de 0,766 cent en 1905, elle a baissé constamment depuis lors, tombant à 0,759 en 1907, à 0,754 en 1912 et à 0,732 en 1915, après avoir accusé un chiffre encore plus faible en 1913.

Au point de vue du trafic des voyageurs, nous noterons que le nombre de trains-mille par mille de ligne est en 1915 de 2,258, après avoir pu atteindre 2,450 en 1914; le chiffre correspondant n'était que de 2,143 en 1905. Le nombre total des voitures-mille dans ce même trafic voyageurs a été de 2 milliards 120 millions en 1915, contre 2 milliards 295 millions en 1914, mais seulement 1 milliard 868 millions en 1908. Le parcours moyen du voyageur (en mille bien entendu) n'accuse pas un progrès bien sensible. Il était de 32,2 en 1905; il a pu s'élever à 33,5 en 1910, nous le retrouvons à 33,6 en 1914; il tombe à 33,2 en 1915. Ce qui est assez curieux pour ceux qui se figurent que l'intensité des voyages est énorme aux États-Unis, c'est que le nombre de voyageurs par train, en moyenne bien entendu, n'est guère que de 53 en 1915; il avait atteint le maximum de 56 en 1914, comme en 1910; il n'était que de 48 en 1905. Aussi bien le nombre des voyages par an et par habitant de la grande Confédération n'est pas extraordinairement élevé : il était de 8,8 en 1905; il a monté à un maximum de 10,6 en 1914; il se retrouve à 9,7 en 1915. N'oublions pas enfin, pour le renseignement précieux qu'il donne au point de vue du tarif appliqué comme nous le disions, le chiffre de la recette moyenne par voyageur à un mille : en 1905 on était en face d'une recette de 1,96 cent; cette recette a pu s'élever à 2,01 en 1907 pour retomber à 1,93 en 1909. En 1913 elle dépassait 2 cents, mais est descendue à 1,98 en 1915.

Nous ne pouvons manquer de fournir un chiffre sur les accidents de chemins de fer aux États-Unis; ils ne sont point rares, et résultent de la façon primitive encore dont les réseaux sont exploités. Du fait des accidents de train proprement dits, le nombre des voyageurs tués a été de 89 en 1915, celui des employés tués de 221 pour les employés en service, 75 morts ayant frappé d'autre part ce qu'on appelle les *trespassers*, c'est-à-dire les gens qui circulent sur les voies indûment, ou les personnes étrangères au service ou ne faisant point partie des voyageurs transportés. Pour les blessés, le chiffre est de 4.648 voyageurs; celui des employés en service de 3.371, et on arrive avec les autres chapitres à 8.362. Ces totaux sont assez modestes puisque pour l'année 1912 par exemple le nombre des blessés avait dépassé 17.000, dont 9.391 voyageurs, et celui des tués avait atteint 859 personnes dont 139 voyageurs. Pour les accidents autres que les accidents de train, en 1915 133 voyageurs ont été tués, 1.373 employés en service, 4.996 trespassers, le total des tués étant de 7.868. Pour les blessés, sur un total de 54.486 personnes, on compte 7.462 voyageurs, 34.689 employés en service et 6.287 trespassers. Ce sont des chiffres très élevés qui résultent, d'une part, du développement considérable du réseau des voies

ferrées américaines, mais aussi des pratiques auxquelles nous faisions allusion. Le fait est que, dans l'ensemble de la Confédération, sur un total de 256.000 passages à niveau, il n'y en a pas moins de 224.000 qui ne sont point protégés; et encore dans ce total compte-t-on plus de 4.000 croisements à niveau avec d'autres voies ferrées et 2.200 avec des tramways urbains ou inter-urbains.

Pour tout ce qui concerne le réseau ferré de la puissante Confédération, les chiffres sont imposants; ils sont même quelquefois impressionnants!

Daniel Bellet.

IV

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

LES AVEUGLES ET SOURDS-MUETS EN FRANCE EN 1911

De 1851 à 1876, les recensements quinquennaux de la population française avaient fait connaître le nombre des aveugles et celui des sourds-muets. La question relative à ces infirmités, supprimée à partir de 1881, n'a été rétablie qu'en 1901 sur la feuille de ménage. Le *Bulletin de la Statistique générale de la France* de janvier 1917 vient de faire connaître les résultats du dernier dépouillement relatifs au dénombrement de 1911.

Le tableau ci-après présente la répartition des aveugles et des sourds-muets suivant l'âge et le sexe, séparément pour ceux qui ont été recensés dans les familles et pour ceux qui étaient placés dans des établissements : hospices, écoles spéciales, etc. Pour servir de comparaison, on a rappelé les chiffres d'ensemble pour 1901.

Résultats du recensement du 5 mars 1911 : Aveugles et sourds-muets.

Ages en années	Ensemble			Dans les familles		Dans les établissements	
	Total	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
			1° *Aveugles.*				
Moins de 2 ans . .	51	30	21	30	20	»	1
2 à 5 ans. . . .	292	169	123	162	110	7	13
6 à 12 —	917	527	390	312	214	215	176
13 à 19 —	1.380	777	603	369	300	408	303
20 à 29 —	1.628	925	703	821	536	104	167
30 à 39 —	1.990	1.195	795	1.126	658	69	137
40 à 49 —	2.785	1.661	1.124	1.501	979	160	145
50 à 59 —	3.760	2.219	1.541	1.975	1.356	244	185
60 et plus.	15.732	7.835	7.897	7.273	7.326	562	571
Non déclaré. . . .	410	196	214	193	209	3	5
Totaux 1911 .	28.945	15.534	13.411	13.762	11.708	1.772	1.703
— 1901 .	27.174	14.721	12.453	13.222	10.900	1.499	1.553
			2° *Sourds-muets.*				
Moins de 2 ans . .	30	17	13	17	13	»	»
2 à 5 ans. . . .	651	351	300	338	280	13	20
6 à 12 —	3.449	1.947	1.502	997	733	950	769
13 à 19 —	3.386	1.850	1.536	1.052	827	798	709
20 à 29 —	3.683	2.089	1.594	1.997	1.380	92	214
30 à 39 —	2.981	1.668	1.313	1.618	1.130	50	183
40 à 49 —	3.344	1.862	1.482	1.767	1.276	95	206
50 à 59 —	1.788	1.009	779	949	662	60	117
60 et plus.	2.167	1.131	1.036	1.065	900	66	136
Non déclaré. . . .	344	212	132	201	127	11	5
Totaux 1911 .	21.823	12.136	9.687	10.001	7.328	2.135	2.359
— 1901 .	19.514	10.763	8.751	8.781	6.422	1.982	2.329

Aveugles. — Par rapport à 1901, le nombre des aveugles en 1911, 28.945 au lieu de 27.174, n'offre qu'un accroissement peu important; il comprend un peu plus d'hommes que de femmes : 15.534, soit 56 %, au lieu de 13.411, ou 44 %. La grande majorité des aveugles a été recensée dans les familles; les établissements n'en comptent que 3.500 environ sur près de 30.000.

Comme en 1901, la répartition par âge montre que plus de la moitié des aveugles a dépassé soixante ans.

La comparaison avec les recensements anciens montre que, de 1851 à 1901, le nombre relatif des aveugles a diminué régulièrement bien que la proportion des vieillards dans la population totale aille en augmentant; en 1911, il y a par rapport à 1901 une légère progression.

	Aveugles au total	Pour 100.000 habitants
	—	—
1851	37.662	105
1866	31.968	84
1901	27.174	70
1911	28.945	74

Dans une publication (*Bulletin n° 130. The blind population of the United States*, 1910) consacrée aux résultats du recensement de 1910, le Bureau du Census des États-Unis a groupé les chiffres recueillis dans un grand nombre de pays. Les résultats principaux de cette statistique internationale des aveugles ont été reproduits dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* de juillet 1915; elle s'étend à un grand nombre de pays réunissant plus de 874 millions d'habitants parmi lesquels on a recensé 1.194.000 aveugles, soit 137 pour 100.000 habitants; la proportion relative à la France est inférieure de moitié.

Parmi les nations européennes, c'est la Russie qui compte le plus d'aveugles : 202 pour 100.000 habitants, puis viennent : le Portugal, 133; la Bulgarie, 132; la Finlande, 119; l'Italie, 117; la Hongrie, 100; l'Irlande, 98; la Serbie, 94; la Norvège, 93. Les pays d'Europe où l'on a recensé le moins d'aveugles sont : la Belgique, 43 pour 100.000 habitants; les Pays-Bas, 46; le Danemark, 53; l'Empire allemand, 61; l'Autriche, 61; l'Angleterre, 73.

Parmi les pays hors d'Europe, nous signalerons seulement la proportion extraordinairement élevée de l'Égypte : 1.325 aveugles sur 100.000 habitants et celle des États-Unis : 62 pour 100.000.

Sourds-muets. — On a recensé en France, en 1911, 21.823 sourds-muets au lieu de 19.514 dix ans auparavant. La répartition par sexe est la même que pour les aveugles : hommes, 12.136, soit 56 %; femmes, 9.687, soit 44 %. La proportion des sourds-muets placés dans les établissements est plus élevée que pour les aveugles : près de 4.500 sur moins de 22 000 sourds-muets. Presque tous sont des enfants placés dans des écoles spéciales : 3.200 ont de six à dix-neuf ans. D'ailleurs les sourds-muets sont répartis par âge beaucoup plus régulièrement que les aveugles qui sont, en majorité, des vieillards.

La comparaison avec les recensements antérieurs fournit les résultats ci-après :

	Sourds-muets au total	Pour 100.000 habitants
	—	—
1851	29.512	82
1866	21.214	58
1901	19.514	51
1911	21.823	56

Comme pour les aveugles, il y a diminution régulière et importante de 1851 à 1901, légère augmentation en 1911.

RECENSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE EN 1914

Le 30 juin 1914, on a procédé au recensement de la population dans la République Argentine; la dernière opération de ce genre remontait à 1895. Le tableau ci-après permet de comparer les résultats de 1895 à ceux de 1914 que vient de faire connaître la feuille d'informations diplomatiques.

	Superficie en milliers de kilomètres carrés	Population en milliers d'habitants d'après les recensements		Accroissement		Habitants par kilomètre carré en 1914
		30 juin 1914	10 mai 1895	en milliers	pour cent	
Buenos-Ayres (ville)	0,186	1.576	664	912	137	8.462
Buenos-Ayres (province)	305	2.066	921	1.145	124	6,8
Catamarca	123	100	90	10	11	0,8
Cordoba	161	735	351	384	109	4,6
Corrientes	84	347	240	107	45	4,1
Entre Rios	75	425	292	133	46	5,7
Jujuy	49	77	50	27	54	1,5
La Rioja	90	80	70	10	15	0,9
Mendoza	146	278	116	162	139	1,9
Salta	161	141	118	23	19	0,9
San Juan	87	119	84	35	41	1,4
San Luis	74	116	81	35	43	1,6
Santa Fé	132	900	397	503	126	6,8
Santiago	103	262	162	100	62	2,5
Tucuman	23	333	216	117	54	14,4
Territoires	1.337	330	103	227	220	0,2
République Argentine	2.950	7.885	3.955	3.930	99	2,7

La population de la République Argentine a donc presque doublé en dix-neuf ans; mais la densité moyenne n'atteint pas encore 3 habitants par kilomètre carré. De 1895 à 1911, la ville de Buenos-Ayres a presque triplé sa population, qui atteint actuellement 1.576.000 habitants; la ville et la province de Buenos-Ayres groupent 3.642.000 habitants, soit presque la moitié de la population totale de la République.

Cette population totale se répartit comme suit d'après le sexe et la nationalité :

	Ensemble	Sexe masculin	Sexe féminin
Argentins	5.527.285	2.753.214	2.774.071
Étrangers	2.357.952	1.473.809	884.143
Ensemble	7.885.237	4.227.023	3.658.214

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN ANGLETERRE EN 1916

Le *Registrar general* a publié, le 31 janvier 1917, la statistique sommaire des actes de l'état civil enregistrés, au cours de l'année 1916, en Angleterre et dans le pays de Galles. Voici ces résultats comparés à ceux des années précédentes :

Années	Population en milliers d'habitants	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Proportion pour 10.000 habitants		
					Nouveaux mariés	Nés vivants	Décédés
1916	36.250	279.227	785.454	508.227	154	216	140
1915	»	360.026	814.527	562.326	193	218	151
1914	37.303	294.087	878.822	516.778	158	236	139
1913	36.919	286.583	881.890	504.975	155	239	137
1912	36.540	283.834	872.737	486.939	155	238	133

L'augmentation du nombre des mariages déjà sensible en 1914, considérable en 1915, surtout pendant le deuxième semestre, ne s'est pas maintenue en 1916.

Mariages par trimestre.

	1916	1915	1914	1913
1er trimestre. . . .	67.837	55.406	51.016	60.926
2e —	74.461	97.038	81.096	65.904
3e —	67.361	102.567	82.024	83.636
4e —	69.568	105.015	79.951	76.117

POPULATION DES CONCESSIONS ETRANGÈRES A CHANG-HAÏ

Tous les cinq ans, on procède au recensement de la population dans les concessions étrangères de Chang-Haï. Les résultats du recensement effectué en 1915 ont été publiés dans le Calendrier-Annuaire pour 1917 édité par l'observatoire de Zi-ka-weï près Chang-Haï.

Sur la concession française, la population étrangère a passé de 1.476 en 1910 à 2.405 en 1915.

Sur la concession internationale formée par la réunion des anciennes concessions anglaise et américaine, le nombre des étrangers dépasse 18.500 en 1915, contre 13.500 en 1910.

Le total pour les deux concessions s'est élevé en cinq ans de 15.012 à 20.924. Le plus rapide accroissement est celui des Japonais, qui forment à eux seuls le tiers de la population étrangère; viennent ensuite les Anglais, puis les Américains.

La population chinoise des deux concessions a passé de 602.000 en 1910, à 787.000 en 1915; pendant la même durée, la population chinoise de la seule concession française s'élevait de 115.000 à 146.000.

Les tableaux ci-après permettent de suivre l'accroissement du nombre des étrangers pour les nationalités les plus nombreuses.

1° *Concession française.*

	Population indigène	Population étrangère totale	Dont : Français	Anglais	Allemands	Japonais
1915	146.595	2.405	364	681	270	218
1910	114.470	1.476	436	314	148	105
1905	96.132	831	274	109	47	73
1900	91.646	622	218	71	33	95
1895	52.188	430	143	66	34	18
1890	41.166	444	149	87	39	17

On remarquera que le nombre des Français a diminué de 1910 à 1915, par suite de la guerre européenne, tandis que celui des Anglais, des Allemands et des Japonais faisait plus que doubler. Le même fait s'est d'ailleurs produit dans la concession internationale où les Anglais ont cédé la première place aux Japonais, dont le nombre a passé de 3.361 en 1910 à 7.169 en 1915. Les Japonais forment ainsi bien près de la moitié de la population non chinoise de la concession internationale.

2° *Concession internationale.*

	Population étrangère totale	Dont : Japonais	Anglais	Portugais	Américains	Allemands	Indiens	Russes	Français
1915 . .	18.519	7.169	4.822	1.323	1.307	1.155	1.009	361	244
1910 . .	13.536	3.361	4.465	1.495	940	811	804	317	330
1905 . .	11.497	2.157	3.713	1.331	991	785	568	354	393
1900 . .	6.774	736	2.691	978	562	525	296	47	176
1890 . .	3.821	386	1.574	564	323	244	89	7	114
1880 . .	2.197	168	1.057	285	230	159	4	3	41
1870 . .	1.666	7	894	104	255	138	»	3	16

LES MISSIONS CATHOLIQUES EN CHINE ET AU JAPON

Le Calendrier-Annuaire pour 1917 de l'observatoire de Zi-ka-wei près Chang-Hai contient quelques détails sur la situation des missions catholiques dans les Empires chinois et japonais en 1916.

En Chine, le nombre des chrétiens serait de 1.827.000, soit environ 1 sur 234 habitants; le nombre des prêtres atteindrait 2.380, dont 52 évêques, 1.494 prêtres européens et 834 prêtres indigènes. Les provinces dans lesquelles on compte le plus grand nombre de chrétiens sont celles de Chang-Haï (234.700) et de Pékin (204.800).

Dans l'Empire japonais, il y a 162 000 chrétiens, dont 57.000 en Corée, et 282 prêtres, dont 6 évêques, 217 prêtres européens et 59 prêtres indigènes.

Michel Huber.

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les comités consultatifs d'action économique. — Les comités consultatifs d'action économique fondés par le décret du 25 octobre 1915 ont reçu, de la circulaire du 25 décembre suivant, la double mission : « 1° d'adapter la vie économique aux circonstances créées par l'état de guerre; 2° de faire en sorte qu'au lendemain de la cessation des hostilités, le pays puisse revenir le plus rapidement possible à sa vie normale et de préparer son expansion économique. » Cette tâche comporte, à l'évidence, le devoir d'apporter aux pouvoirs publics des renseignements aussi exacts que possible sur l'état et les besoins des diverses régions. Elle doit trouver sa réalisation dans une série d'enquêtes dont l'initiative revient au Comité consultatif de la 18e région : cette initiative a en effet reçu non seulement l'approbation, mais encore la consécration du sous-secrétariat d'État du Ravitaillement et de l'Intendance, dont la circulaire du 8 septembre 1916 a prescrit, dans chaque région, l'exécution d'enquêtes départementales effectuées sur les bases et le plan adoptés à Bordeaux.

Rien n'est plus instructif à la fois pour la tâche entreprise et pour les enquêtes ultérieures que la diffusion des résultats de la première opération départementale. Tel est l'objet du magistral volume que la librairie Delmas (1) vient de publier avec autant de célérité que de succès et qui présente « en un raccourci synthétique la physionomie » de l'activité industrielle du département des Landes.

Aussi bien le terrain était-il particulièrement bien choisi pour la démonstration de l'étendue de l'œuvre à accomplir dans la période d'après-guerre. En effet, si la prospérité de la région landaise a été surtout le fruit d'une puissante activité industrielle prenant pour origine la plantation des pins et pour terme l'utilisation de leurs produits et sous-produits, la technique doit être perfectionnée tant au point de vue de l'exploitation des pins que de celui du traitement des dérivés produits soit par la forêt, soit par l'industrie résinière, projet dont la réalisation exige le recours à la science et, par suite, la création, dans le département, d'une école dont les maîtres, par la diffusion des résultats de leurs recherches, et les élèves, par leur collaboration à l'industrie locale, apporteraient les lumières de la théorie au sein de la pratique.

Sans reproduire les détails du programme qui s'inspirent de considérations locales, il importe du moins de rendre hommage au libéralisme des conceptions qui l'inspirent

(1) *Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région landaise.* Un volume in-4. Librairie Delmas, 6, place Saint-Christoly, Bordeaux, 1917.

et qui, loin de faire un appel désespéré au concours de l'État, ne cherchent à mettre en œuvre que les ressources inépuisables et toujours fécondes de l'initiative privée.

L'économie politique et les questions ouvrières. — L'économie politique est, dans ses applications, en relation trop directe avec les questions ouvrières pour qu'il soit interdit de lui réserver une place dans la présente chronique. Bien plus, au lendemain de la décision appliquée à ce « Collège » qu'administra Émile Levasseur, est-ce un devoir d'en répandre par le livre les principes et les leçons, de même que la suppression définitive d'une chaire d'enseignement thérapeutique au cours d'une épidémie ou d'une calamité sanitaire commanderait de suppléer par la plume à l'insuffisance de la parole. Dans ce but, je n'hésite pas à appeler l'attention de la science française sur l'œuvre magistrale que l'éminent homme d'État, M. N.-G. Pierson, a publiée sous la forme d'un traité d'économie politique et dont la Bibliothèque internationale d'économie politique, dirigée par M. Alfred Bonnet (1), a confié la traduction à M. Louis Suret. Cet ouvrage répond d'autant mieux aux préoccupations de l'heure actuelle qu'aux termes mêmes de sa préface, il est destiné tant à la clientèle de l'enseignement supérieur qu'à la généralité du grand public.

De plus, indépendamment de la haute personnalité de son auteur, ce traité emprunte un intérêt spécial à son double caractère de nationalité et d'originalité. Produit sur la terre classique de l'assurance, il ne peut manquer de réserver aux questions de prévoyance et aux données de statistique une place considérable sinon dans ses manifestations extérieures, du moins dans les conceptions qu'il traduit ou les réflexions dont il apporte les savantes conclusions; inspiré par le souci de sortir des sentiers battus, il affirme dès le début la nécessité de s'affranchir des traditions jusque dans l'agencement des matières et le tracé du cadre. La discussion des plans adoptés avant lui, à quelque date qu'ils remontent depuis J.-B. Say jusqu'à M. Gide, aboutit, au refus d'une place distincte pour l'étude de la consommation et conduit à la subordination de celle de la production par rapport à l'analyse de l'échange et à l'exposé de la théorie de la valeur.

Les lecteurs de cette chronique me reprocheraient de suivre M. Pierson sur le terrain de cette discussion. Ils ont du reste une connaissance suffisante des principes pour ne pas chercher dans un ouvrage de cette nature des leçons élémentaires : ils lui demandent surtout la nouveauté des aperçus et la facilité des recherches. Les considérations précédentes leur garantissent que, sur le premier point, ils sont certains d'être satisfaits par la lecture de l'ouvrage; quant au second, un rapide examen de la table des matières permet d'y trouver la référence directe au paragraphe cherché dont le titre annoncé par un caractère fort visible révèle aussitôt les limites et la teneur. Enfin, dans le domaine de la pratique, au moment où la taxation des bénéfices de guerre provoque des incertitudes et des débats sur la notion du capital « investi », la lecture des chapitres consacrés à l'étude de concept et de rémunération du capital sera féconde en aperçus particulièrement instructifs.

Tels sont les motifs qui, contrairement à l'aspect théorique dont s'enveloppe ce volume, en fait un ouvrage d'attrayante investigation pour les esprits curieux et de précieuse documentation pour les esprits avides de conclusions pratiques.

Le Dalloz et la guerre. — Le début de l'année 1917 voit s'ouvrir le 16e volume de la Collection Dalloz consacrée à la *Guerre de 1914*. Portant sur la période des six premières semaines, ce livre (2) apporte sur les matières économiques et sociales, spécialement sur les assurances et la législation ouvrière, de précieuses contributions.

Telles sont, dans le premier domaine, la loi du 25 janvier 1917 qui a modifié celle du 10 août 1915 relative à la garantie de l'État en matière d'assurance contre les risques maritimes de guerre, et la loi du 15 février 1917 qui a organisé la surveil-

---

(1) *Traité d'Économie politique*, par Pierson, t. I, 1 vol. in-8. Broché, 12 fr. 50; relié, 14 fr. Paris, Giard et Brière, 1916.

(2) Un volume. Paris, librairie Dalloz, 11, rue Soufflot, 2 fr.

lance des opérations de réassurance souscrites ou exécutées en France ou en Algérie.

Tel est, dans le second, le décret du 17 janvier 1917, relatif au règlement des différends collectifs entre patrons et ouvriers libres de toute obligation militaire dans les entreprises privées travaillant à la fabrication des armements, des munitions et du matériel de guerre.

Établi sur les mêmes bases et d'après les mêmes plans que les volumes précédents, le 16e tome, que termine d'ailleurs une excellente table alphabétique, est digne de prendre place dans la lignée de ses aînés en y préparant l'entrée de ses cadets.

La participation aux bénéfices. — Des esprits éclairés envisagent l'application de la participation aux bénéfices comme une des solutions de nature à régler les difficultés de l'après-guerre entre le capital et le travail. De là l'obligation pour le patron d'évaluer son bénéfice pour en discuter l'attribution partielle à ses ouvriers : cette opération, déjà délicate au point de vue comptable dans les incertitudes que comporte l'appréciation des divers éléments du calcul, le devient plus encore dans l'affectation qui doit être donnée aux résultats de l'évaluation. Toutefois comme la première opération est la condition de la seconde, il est essentiel que le chef d'entreprise ait effectué ses calculs sur des bases indiscutables : il peut notamment les trouver sous l'égide de la loi en s'inspirant des règles qui dérivent de la taxation des bénéfices de guerre. De cette considération se dégage l'utilité, même pour les patrons non soumis à cet impôt, de connaître dans leur genèse et dans leurs détails d'application les mesures édictées par le législateur en cette matière spéciale. Le titre même de l'opuscule publié par la librairie Delmas de Bordeaux s'inspire de cette préoccupation; il vise en effet « *ce que tout le monde doit savoir au sujet de l'impôt sur les bénéfices de guerre* (1) » et présente sous la forme la plus claire les éléments de ce régime exceptionnel sans omettre les références utiles et parfois même la reproduction textuelle des parties fondamentales de documents préparatoires.

Au reste, en dépit de son caractère récent, cette législation se complète déjà par des mesures d'application ou d'interprétation. C'est ainsi que les commentateurs, dont, déjà, le public a enlevé les premières éditions, doivent les remettre à jour pour en apporter une nouvelle. Tel est le cas du livre de M. F.-J. Combat, *L'Impôt sur les bénéfices de guerre* (2) dans sa troisième édition augmentée et mise à jour qu'il date de 1917. L'éloge de l'auteur et du livre n'est plus à faire : les lecteurs du *Journal de la Société de Statistique* les connaissent l'un et l'autre par le compte rendu que j'ai donné naguère d'une précédente édition. Je ne puis que confirmer mon élogieuse appréciation et je me féliciterais si mon modeste témoignage avait pu contribuer à la diffusion de cet excellent instrument de travail. Ce n'est point du reste la dernière édition que nous réserve M. Combat : il sait mieux que moi que, depuis la publication de son livre, M. le sénateur Boudenoot a provoqué et obtenu de l'Administration compétente des précisions sur la définition du « capital engagé dans l'entreprise »; il ne manquera pas de nous les donner en remettant à jour les pages 61 et 62 de son précieux ouvrage.

Le moratorium, le crédit, les tribunaux et l'agriculture. — Lors de la dernière assemblée générale du Comptoir National d'Escompte, le Conseil d'administration signalait dans son rapport les graves inconvénients qui résultent de la prolongation de moins en moins justifiée du régime des moratoriums. L'auteur de ce document envisageant naturellement la question au point de vue spécial du crédit.

Elle n'est pas moins angoissante au point de vue procédural : les difficultés qu'entraîne la guerre quant à l'exécution forcée, à l'organisation judiciaire et à la compétence en matière civile et commerciale sont aussi nombreuses que délicates. Un éminent juriste, M. René Japiot, professeur de procédure à la Faculté de droit de Caen et directeur du Recueil périodique de procédure civile, a entrepris pour les exposer et

(1) Bordeaux, Librairie sociale, 75 cent.
(2) Berger-Levrault, Paris et Nancy, prix : 2 fr. 50.

les résoudre une œuvre monumentale sous la forme d'un *Traité théorique et pratique du droit procédural de la guerre* (1); cet ouvrage, qui paraît sous forme de fascicules, est caractérisé non seulement par la science juridique de son auteur mais encore par le souci qui l'anime de porter la clarté dans cette « forêt vierge » à l'aide des lumières de son savoir doctrinal et des artifices matériels de la typographie : préoccupations méritoires dont lui sauront gré tous les lecteurs jaloux d'épargner le temps de leurs recherches et de recueillir sans effort les solutions qu'ils désirent. Le rejet dans de copieuses annotations des développements qui justifient les conclusions formulées allège la partie principale du texte sans priver les esprits curieux des éléments de discussion sur les points sujets à controverse. Aussi un tel traité est-il appelé à survivre dans la littérature juridique aux circonstances exceptionnelles qui en ont motivé l'apparition.

Les baux à ferme ne bénéficient pas, à la différence des baux à loyer, de certaines prorogations de droit : on ne peut en effet assimiler à ces dernières les ajournements que le juge de paix peut, en vertu de l'article 8 du décret du 1er septembre 1914, accorder aux fermiers mobilisés ou non mais résidant dans un certain nombre de départements limitativement définis en raison de leur voisinage de la zone des armées. De plus, des décrets ont réglé la question de la suspension des congés et celle de la prorogation des baux. La librairie Delmas a eu l'excellente idée de réunir ces mesures dans un tableau synoptique inséré dans la brochure qu'elle a consacrée à la loi sur *la mise en culture des terres abandonnées* (2) et qui possède les qualités de clarté et de sens pratique dont la grande maison d'éditions bordelaise s'est fait un véritable monopole.

Le Congrès national du livre. — Le Congrès national du livre, qui s'est tenu récemment à Paris, a donné lieu à la présentation d'un rapport sur les *œuvres sociales du livre* par M. Félix de Patchère. Ce rapport mérite une mention moins peut-être à cause des renseignements dont il est rempli qu'au souci de la classification qu'il établit entre les œuvres existantes. Ce n'est pas que la documentation soit dénuée d'intérêt ou de valeur : bien au contraire c'est une mine précieuse où se manifestent une fois de plus l'inlassable dévouement et la minutieuse conscience du président de la Société de secours mutuels des employés en librairie de Paris; mais la classification survivra aux institutions qui évoluent comme le temps, de même que le cadre survit au tableau et reçoit tour à tour les toiles que le peintre présente à chacune des expositions annuelles.

Cette classification est, sous réserve d'une terminologie qui peut être discutée, basée sur la définition de la personne physique ou morale qui a créé et qui alimente l'œuvre considérée : patrons, ouvriers, divers.

Dans la première catégorie, réservée aux œuvres patronales, le rapporteur a distingué les institutions d'après leur objet : participation aux bénéfices, retraites, avantages spéciaux.

Dans la deuxième, figurent les syndicats professionnels, les associations et les sociétés de secours mutuels.

Ce rapport avait pour conclusion logique un premier vœu tendant à la création d'une commission d'économie sociale au Cercle de la librairie en vue de réunir tous documents utiles, de fournir des renseignements aux intéressés et de contribuer au développement et à la propagation des œuvres sociales du livre; un second vœu tendant à procurer une aide mutuelle et morale aux « pupilles du livre » dont les pères sont tombés au champ d'honneur.

Un tel rapport et les mesures auxquelles il doit aboutir constituent une remarquable manifestation d'économie sociale au cours de cette longue période de guerre et une œuvre féconde pour la solution des problèmes du travail au lendemain de la paix.

---

(1) Librairie Arthur-Rousseau, Paris, 14, rue Soufflot.

(2) *Ce que tout le monde doit savoir sur la mise en culture des terres abandonnées et le moratorium des baux à ferme.* Bordeaux. Librairie sociale, 75 cent.

L'Institut national italien des assurances. — M. Magaldi, à qui incombe la tâche redoutable de présider au fonctionnement de l'Institut national italien des assurances, n'a pas hésité à apporter dans cette tâche toute la puissance de son savoir et toute l'énergie de son inlassable activité. Il en a donné une nouvelle preuve dans la conférence qu'il a présentée à l'Université populaire de Rome sur « les assurances privées et l'institut national des assurances ».

On peut, sans doute, discuter les vues de l'auteur sur la valeur des institutions d'État et des monopoles d'assurance, mais on ne peut nier la haute conscience du technicien et la compétence de l'administrateur dont M. le commandeur V. Magaldi a donné un nouveau témoignage dans la tâche laborieuse qui lui était assignée.

Maurice BELLOM.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 16 MAI 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Communications statistiques. 4e série. Tome 50	Da16 17 L
Espagne	
Ville de Barcelone	
Bureau de la Municipalité. — Annuaire statistique de la ville de Barcelone pour l'année 1914	Esba^{a1} 14
États-Unis	
Département du Travail. — Bulletin 196. Proceedings of employment managers' conference. May 1916.	Eu^{c83} 16
Suède	
Département Civil. — Statistique agricole annuelle pour 1916	Saa4 16
— Mouvement des chemins de fer de l'État. 1915	Sad1a 15
— Les laiteries. Année 1914	Sab8 14
Département des Finances. — Finances des communes en 1914	Sci1 14
DOCUMENTS PRIVÉS	
Chambre de Commerce de Marseille. — Compte rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille pendant l'année 1915.	π^c 275

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — JUIN 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1917.

NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE.

NÉCROLOGIE.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

DEUXIÈME COMMUNICATION DE M. L.-J. MAGNAN SUR « LA DOUANE ET LA GUERRE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1917

La séance est ouverte à 17h 30 sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai, inséré dans le Journal de juin 1917. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE

M. le Président met aux voix la candidature de M. Vallée (Charles), armateur, présenté à la dernière séance par MM. Perquel et Barriol. Cette candidature n'ayant appelé aucune observation particulière, M. Vallée est nommé membre titulaire.

NÉCROLOGIE

M. le Président annonce qu'il a reçu l'avis du décès de M. le Dr Ernesto Terzi, membre honoraire de la Société. M. le Secrétaire général a transmis à Mme veuve Terzi l'expression des condoléances de la Société. Un article nécrologique sur notre collègue est inséré dans le présent numéro (Voir p. 242).

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels il cite :

Canada. — Cinquième recensement du Canada. 1911. Occupations.
Espagne. — Statistique des passagers par mer. Année 1915.
France. — Statistique pénitentiaire pour l'année 1914.
Hollande. — Annuaire statistique du royaume des Pays-Bas. 1914.
Japon. — Rapports annuels sur les réformes et progrès de la Corée. 1914-1915.
Portugal. — Recensement de la population du Portugal au 1er décembre 1911, 5e partie. — Population de fait, classée d'après les grandes divisions professionnelles, en distinguant le sexe, par groupe d'âges.
Portugal. — Statistique spéciale annuelle du commerce et de la navigation. Année 1914.
Suède. — Annuaire statistique de la Suède 1917.
— Fabrication et vente de l'eau-de-vie et fabrication du sucre de betterave. 1915-1916.
Uruguay. — Annuaire statistique pour 1913-1914. Livre XXIV.

Il fait une mention particulière d'un ouvrage de M. Perrée, membre correspondant de la Société, sur *Le Port de Rouen. Ce qu'il était avant la guerre, ce qu'il est aujourd'hui.*

M. Chervin offre un exemplaire du nouveau volume qu'il vient de publier sous le titre *L'Allemagne de demain.* L'auteur a fait, tout d'abord, un exposé détaillé des éléments démographiques de l'Empire allemand d'après les documents statistiques officiels. Puis, sur cette base solide et indiscutable, il indique comment pourront se réaliser les buts poursuivis par les Alliés. C'est ainsi qu'il montre les droits impérissables de la France sur l'Alsace et la Lorraine et le rétablissement intégral des territoires de la Belgique, de la Serbie et de la Roumanie. Il rappelle les preuves déjà données dans son précédent volume sur *L'Autriche et la Hongrie de demain,* que la libération des Slaves basée sur le principe des nationalités ne peut s'effectuer que par le démembrement de l'Autriche. Il explique ensuite comment les Polonais et les Tchécoslovaques pourront se constituer en État indépendant et souverain et de quels éléments géographiques et numériques ils se composent. Enfin, il envisage les garanties territoriales et autres à exiger — y compris la question de la rive gauche du Rhin — en dehors des restitutions et des libérations indispensables, si on veut briser la force militaire de la Prusse et de ses complices et les condamner pour longtemps à la défensive et à la paix.

DEUXIÈME COMMUNICATION DE M. L.-J. MAGNAN : « LA DOUANE ET LA GUERRE »

M. le Président donne la parole à M. L.-J. Magnan pour le développement de sa communication.

M. L.-J. Magnan indique tout d'abord les principales modifications apportées, depuis sa précédente communication, à notre législation douanière. Il décrit ensuite le rôle et le mode de fonctionnement de divers organes créés à l'occasion de la guerre, dans le but d'assurer et de contrôler les mesures de défense économique du pays. Ce sont notamment la *Commission interministérielle des dérogations aux prohibitions de sortie,* la *Commission des importations,* la *Commission permanente internationale des contingents* (C. I. C.), le *Comité de restriction du commerce avec l'ennemi,* la *Commission des bois et métaux,* la *Mission française en Suisse,* la *Société suisse de surveillance économique* (S. S. S.).

L'examen des statistiques douanières de 1916 donne lieu de constater, à

l'importation, un chiffre de 15 milliards de francs qui excède de près de 7 milliards celui de 1913, et à l'exportation, un total de 5 milliards environ, inférieur de près de 2 milliards à celui de ladite année. C'est là une situation nettement défavorable, que l'état actuel de nos industries et de notre législation ne promet malheureusement pas de voir se dénouer à bref délai. Encore, à l'importation, faut-il noter que les valeurs de l'année dernière ont été arbitrées d'après les taux de 1915, qui sont actuellement trop faibles d'un quart environ. Il s'ensuit que les importations de 1916 peuvent se chiffrer par près de 19 milliards, total supérieur de 8 milliards, c'est-à-dire de 72 % à celui de 1915.

Pour expliquer ce résultat, qui est fait pour surprendre, étant données les mesures prises par les Pouvoirs publics à l'effet de restreindre les importations, il faut remarquer, en premier lieu, que le chiffre global des importations comprend les introductions, fort importantes, effectuées pour le compte de l'armée. Quant aux restrictions édictées par le décret du 11 mai 1916 et suivants, on doit noter que jusqu'ici elles n'ont pas joué effectivement en ce qui concerne les pays alliés et qu'à l'égard des pays neutres l'effet en a été notablement amoindri par de nombreuses dérogations. Le décret du 22 mars 1917 a grandement élargi le champ des prohibitions, ce qui permettrait de supposer qu'il opposera dans l'avenir un obstacle efficace aux importations de luxe. Toutefois, des doutes peuvent être exprimés à cet égard : d'une part, l'importation des produits visés à la liste n° 2 de l'arrêté du 13 avril 1917 (produits non indispensables et marchandises de luxe) a déjà fortement diminué depuis le début de la guerre. D'autre part, si l'on admet que les marchandises destinées directement ou indirectement à la défense nationale forment 75 ou 80 % du chiffre des entrées, il reste, comme soumis à la compression effective, le quart ou le cinquième des importations. Ce résultat, quoique un peu mince, serait cependant appréciable s'il ne devait avoir sa contre-partie dans une forte diminution de nos envois à l'étranger. Il est à craindre, en effet, que des mesures de réciprocité, on pourrait dire de représailles, ne viennent annihiler nos efforts en compromettant l'amélioration de notre change et la rentrée des espèces métalliques.

L'avenir nous fixera, ajoute M. L.-J. Magnan, sur la valeur réelle du système économique auquel nous avons eu recours, et nous dira si nous n'eussions pas été mieux inspirés en cherchant ailleurs le relèvement de notre crédit extérieur. Ce que nous devons souhaiter, c'est de ne pas voir se justifier les craintes qu'exprimait, l'année dernière, notre éminent ancien président, M. Yves-Guyot, lorsqu'il déclarait se méfier des prohibitions, qu'on est toujours tenté de remplacer par de gros droits, lorsqu'il faut se résoudre à les lever. A cette époque, il n'y avait encore qu'un petit nombre de marchandises prohibées. Le danger serait beaucoup plus grand aujourd'hui, l'ensemble du tarif étant englobé dans les restrictions et l'état de nos industries pouvant servir de prétexte à certaines exagérations de doctrine qui ne demandent qu'à se traduire en actes.

Il n'est pas douteux que, dans les premières années de la paix, nous serons obligés d'avoir recours, pour beaucoup de produits, à l'industrie étrangère. La barrière douanière ne devra pas, dès lors, s'élever au delà d'une limite raisonnable, bien que l'obligation dans laquelle nous serons d'acheter hors de France doive permettre l'importation, même avec de gros droits. Or la modération s'impose si l'on veut que l'intérêt du consommateur ne soit une fois de plus sacrifié.

M. L.-J. Magnan estime que nous aurons d'ailleurs le plus grand avantage à n'aborder la revision de notre tarif qu'après nous être mis d'accord avec nos Alliés, de manière que, tout en conservant notre autonomie, nous disposions d'éléments suffisants pour entamer les négociations difficiles d'où sortiront les futurs traités de commerce.

M. le Président remercie très vivement M. Magnan de sa communication

si vivante et si remplie d'aperçus ingénieux et réflexions judicieuses et il ouvre la discussion.

M. Cadoux fait remarquer l'opposition qui existe entre les termes du décret de restriction des importations et la tolérance pour ainsi dire indéfinie des bureaux anglais.

M. d'Eichthal indique les difficultés que l'on rencontre quand on fait une demande de dérogation : il y a un développement de paperasserie qui paraît bien inutile.

M. L.-J. Magnan répond que le décret de restriction s'applique à l'ensémble des pays importateurs et qu'il était difficile de faire une exception pour l'Angleterre, malgré le grand développement des échanges.

Sur la demande de M. le Président, M. L.-J. Magnan répond que nous aurions tout intérêt à nous mettre d'accord avec nos Alliés pour la revision des tarifs de douane. Cette revision a lieu actuellement dans presque tous les pays ou, tout au moins, est en cours de préparation. L'Angleterre est en voie d'élaboration d'un tarif protectionniste. Pourquoi ne causerions-nous pas avec nos Alliés, de manière à nous réserver, par application des principes adoptés à la conférence de Londres, les avantages que nous devrons nous accorder plus tard, après de nombreuses discussions et dans des conditions de hâte extrêmement défavorables?

Au sujet de l'Angleterre, M. d'Eichthal fait remarquer que la question est particulièrement délicate en raison de la modification que va peut-être subir la politique douanière britannique, changement qui nous serait défavorable et contre lequel notre propre politique douanière nous rend malaisé de protester. M. L.-J. Magnan ajoute que, dans les négociations franco-anglaises, il conviendra de veiller à ce que les produits français similaires de ceux des Dominions ne soient pas traités, à l'entrée en Angleterre, moins favorablement que ces derniers. Il conclut que la question des rapports douaniers entre alliés est de la plus grande importance, et qu'il serait intéressant de la mettre à l'étude dès à présent, afin de permettre aux produits des pays de l'Entente de remplacer, sur les marchés de ces pays, non seulement les marchandises allemandes, mais encore les importations de certains neutres. A titre d'exemple, il cite les oranges d'Italie, qui pourraient être importées en France en quantités beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui. On devrait également régler, dans un sens favorable aux desiderata de la nation amie, la question des soieries, au sujet de laquelle une entente paraît être intervenue, au cours d'une réunion présidée à Lyon par M. le sénateur-maire Herriot.

Se référant à une question de M. Fernand Faure, M. René Pupin rappelle que M. L.-J. Magnan vient de citer un chiffre de 19 milliards, pour le montant de nos importations en 1916, obtenu grâce à un taux de relèvement de 25 %, et donne quelques indications relativement à des recherches analogues qu'il a poursuivies à deux reprises différentes.

La première étude a été faite au début du mois de février d'après le document des douanes donnant les résultats connus pour les onze premiers mois de 1916, et a été publié dans la *Cote de la Bourse et de la Banque* du 15 février. La méthode suivie y était indiquée comme suit : « Prendre 1914 pour base et ajouter les coefficients de relèvement adoptés pour les onze premiers mois de 1916 en y annexant un onzième fort, pour tenir compte de décembre. » Or, ces coefficients étaient, d'après le document officiel, de 87 % en moyenne à l'importation et de 50 % en moyenne à l'exportation. Sur ces bases, le résultat réel de 1916 apparaissait de la façon suivante : *importations 19 milliards 440 millions, exportations 5 milliards 470 millions.*

Le second travail a paru en mai dernier dans la *Revue internationale du Commerce et de l'Industrie.* Cette fois, les recherches étaient basées sur les chiffres provisoires de l'Administration des Douanes (année 1916 complète), majorés selon les coefficients moyens de l'*Economist* de Londres (céréales et

viande, plus 23 %...; autres objets d'alimentation, plus 20 %...; textiles, plus 42 %...; minéraux, plus 38 %...; bois, caoutchouc et produits divers, plus 29 %... comparativement à 1915). A l'aide de ces correctifs, on obtient les totaux que voici : *valeur réelle de l'importation en 1916 : 19 milliards 715 millions ; valeur de l'exportation : 6 milliards 640 millions.*

Du rapprochement de ces recherches, on peut conclure que l'*excédent des achats de la France au dehors, sur ses ventes, a été de 13 milliards 500 millions à 14 milliards en 1916.*

Tandis que, dans la période 1909-1913, la laine, le coton, la houille, les céréales étaient dans cet ordre, pour les principaux produits importés en France, en 1916, le classement par ordre de valeur se présente ainsi : céréales, grains, farines, 1 milliard 905 millions; fers et aciers, 1 milliard 678 millions; houille crue, coke, agglomérés, 1 milliard 576 millions; machines et mécaniques, 886 millions; tissus de laine, 790 millions; viandes fraîches et conservées, 694 millions; coton, 603 millions; cuivre, 553 millions; outils et ouvrages en métaux, 507 millions; sucres, 495 millions.

Dans l'ensemble, trois catégories de marchandises dépassent largement chacune la somme de 1 milliard 500 millions, six autres excèdent le demi-milliard, quatre autres se fixent en 400 et 500 millions, trente-cinq en tout dépassent une somme de 100 millions.

Les principaux produits exportés sont les tissus de soie et bourre de soie (496 millions), les produits chimiques (461 millions), les tissus de coton (298 millions) et les articles de Paris (198 millions).

Répondant à une seconde question de M. Fernand Faure touchant le rapport qu'il pouvait y avoir entre la cherté de la vie en Angleterre et en France, M. Pupin ne pense pas qu'il existe une différence très sensible entre le renchérissement moyen qui s'est produit des deux côtés de la Manche, par suite de ce fait, notamment, que les Français n'ont jamais eu, depuis le début de la guerre, à payer le pain d'après la parité commerciale du blé. Mais, même s'il en était autrement, le travail effectué sur les *index numbers* de l'« *Economist* » *établit une relation d'année à année beaucoup plus que de pays à pays — il a pour objet de transposer un écart de prix entre 1915 et 1916* — et, si le coût de la vie est aujourd'hui ou était en 1916 un peu plus élevé en France qu'en Angleterre, il en était ainsi déjà en 1915; *or, ce sont les prix français de 1915 qui ont été majorés,* prix français représentés par les valeurs définitives données par l'Administration des Douanes.

M. Fernand Faure demande à M. L.-J. Magnan de faire connaître si, nonobstant la suppression provisoire des publications statistiques françaises, il ne serait pas possible d'arriver à avoir des renseignements assez précis sur les valeurs à l'importation, au moyen des chiffres de recouvrements de droits de douane publiés mensuellement par l'Administration au *Journal officiel.* M. L.-J. Magnan répond qu'avant la guerre, les droits perçus d'après le tarif français représentaient 8 % environ de la valeur des marchandises. La hausse actuelle des valeurs a fait baisser cette proportion dans une mesure considérable. Connaissant le taux de relation de la valeur aux droits perçus, il serait possible de rechercher les éléments demandés par M. Fernand Faure. M. L.-J. Magnan se propose de procéder à ce travail, dont il soumettra les résultats à la Société.

M. le Président remercie les divers orateurs et félicite chaudement M. Magnan d'avoir su amorcer une discussion aussi intéressante.

La séance est levée à 19h 10.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Raphaël-Georges Lévy.

II

TRAVAUX STATISTIQUES

RELATIFS AU

SERVICE DES RETRAITES DES AGENTS DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST

I. LES CAISSES DE RETRAITES DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Les compagnies françaises de chemins de fer ont toujours pris soin d'améliorer le sort de leur personnel par la création de nombreuses institutions de bienfaisance, d'assistance ou de prévoyance, et n'ont pas hésité à s'imposer, dans ce but, des sacrifices financiers considérables dans l'intérêt de leurs agents.

De toutes leurs œuvres patronales, celles qui ont été le plus vivement appréciées de ceux qui étaient appelés à en bénéficier et qui ont créé un lien étroit entre les compagnies et leur personnel ont été les institutions de retraites destinées à procurer aux agents, ou à leurs familles, les moyens d'existence au moment où l'âge, les fatigues et les infirmités les obligeaient à abandonner leur emploi. A l'époque de leur fondation, les compagnies avaient compris la nécessité de pareilles institutions, et, dès 1850, la Compagnie de l'Ouest fonda la première caisse de retraites. L'année suivante, la Compagnie d'Orléans, puis successivement les Compagnies du Nord, du Midi, de Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Est suivirent son exemple. Au début, la participation était facultative et les pensions relativement peu élevées. Les compagnies versaient à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse les retenues subies par les agents et leurs subventions administratives dont l'ensemble ne dépassait guère 4 % des traitements. Les institutions de retraites des compagnies prirent un rapide essor à partir du jour où l'affiliation devint obligatoire pour le personnel classé. Dès ce moment, les conditions de règlement primitives furent largement améliorées par l'abaissement de la limite d'âge pour le droit à la retraite et la détermination du montant de la pension d'après les traitements des dernières années de service, ainsi que l'allocation de pensions aux veuves ou orphelins des agents retraités ou décédés en activité de service.

En apportant des améliorations successives aux règlements primitifs et en étendant le bénéfice de l'affiliation à la presque totalité de leur personnel, les compagnies avaient assumé des charges considérables dont elles n'avaient pas prévu l'importance lorsqu'elles avaient élaboré les règlements. Ayant vécu longtemps sans connaître exactement la valeur des sacrifices financiers nécessaires pour assurer l'équilibre futur de leurs caisses de retraites, elles y laissèrent s'accumuler un déficit latent. A l'origine cependant, les compagnies avaient emprunté à la Caisse nationale de Retraites pour la vieillesse pour la constitution des pensions de retraites, et elles se trouvaient, par ce fait même, débarrassées de tout souci pour le service de ces pensions. Mais lorsque les

compagnies instituèrent des caisses de retraites autonomes gérées par elles-mêmes avec le régime des pensions basées sur le traitement des dernières années de service, les difficultés commencèrent : dans ces conditions, en effet, les pensions se trouvant déterminées d'après le traitement final et le nombre d'années de service, la détermination exacte des subventions nécessaires pour garantir le fonctionnement régulier des caisses de retraites résulte d'éléments nombreux dont la valeur hypothétique dépend de circonstances variables dans l'avenir et dans tous les cas indépendantes de la volonté des compagnies.

Pendant longtemps, les compagnies ne se préoccupèrent point de la solution exacte du problème des retraites. Procédant par empirisme, elles élevèrent successivement le taux de leurs dotations par intuition lorsqu'elles semblaient insuffisantes ou lorsqu'elles apportaient de nouvelles améliorations au service des pensions. Peu à peu, en présence des difficultés financières auxquelles se trouvaient conduites certaines institutions de retraites et de certains désastres financiers retentissants, l'importante question du fonctionnement des caisses de pensions fut mise à l'étude dans plusieurs compagnies bien longtemps avant que les compagnies ne fussent astreintes à soumettre leurs règlements de retraites à l'approbation ministérielle et à établir des bilans périodiques de ces institutions.

II. LES CAISSES DE RETRAITES DE LA COMPAGNIE DE L'OUEST

La Compagnie de l'Ouest fut une des premières à entreprendre les travaux statistiques nécessaires en vue de fixer exactement l'importance des charges qui lui incombaient du fait de ses règlements de retraites et à déterminer le quantum de la dotation nécessaire pour assurer la péréquation des ressources et des charges de sa caisse. Avant d'exposer les résultats obtenus, il convient d'indiquer l'historique et les principales dispositions des règlements en vigueur à l'époque où ces travaux ont été effectués.

En 1850 fut fondée une première caisse de retraites alimentée par des retenues de 3 % sur les traitements et par une dotation égale accordée par la compagnie. Les retenues furent versées à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse à partir de sa fondation en 1852 pour être complétées à l'époque de la mise à la retraite par un versement complémentaire de la compagnie prélevé sur son fonds de dotation. Le montant des dotations variait de 250 à 600 francs.

La véritable institution d'une caisse autonome largement ouverte au personnel date de 1869; les retenues et dotations furent portées à 4 % des traitements et les pensions basées sur la moitié du traitement des six dernières années de service; l'âge minimum pour la mise à la retraite fut abaissé et des pensions accordées aux veuves et aux enfants des agents. Successivement, en 1875, 1878 et en 1884, des modifications furent apportées au règlement pour améliorer les conditions de ce règlement en faveur du personnel. En 1875, la pension des veuves fut élevée du tiers à la moitié de celle du mari pour les traitements supérieurs à 2.400 francs comme elle l'était déjà pour les traitements inférieurs. A partir de 1876, des pensions furent accordées en faveur des veuves d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions après quinze

ans de service au moins et sans condition d'âge. En 1878, le droit à pension à cinquante-cinq ans d'âge et vingt-cinq ans de service fut étendu à tout le personnel, ces avantages n'étant applicables antérieurement qu'aux agents du service des trains et assimilés. En 1884, le taux de la subvention administrative fut fixé à 5 % des traitements, et le minimum des pensions à 500 francs pour les agents et 250 francs pour les veuves; des pensions furent accordées en cas de blessures ou d'infirmités prématurées sans aucune condition d'âge ni de durée de service, etc. En 1892, la subvention administrative fut portée de 5 à 8 % des traitements. Cette allocation, encore reconnue insuffisante, fut élevée, en 1895, au taux de 12 % des traitements.

A l'époque où fut élaborée l'étude financière sur la situation de la caisse dont il va être question ci-après, les principales dispositions du règlement en vigueur étaient les suivantes :

Le fonds de la caisse des retraites était constitué :

1° Par un prélèvement de 4 % du traitement ou salaire et par une dotation de la compagnie égale à 12 % de ces traitements ou salaires;

2° Par une retenue et une subvention égales au douzième de toute augmentation;

3° Par les dons volontaires qui pouvaient être faits à la caisse;

4° Par le produit des amendes infligées au personnel, et enfin

5° Par les produits des placements des fonds de la caisse.

Les retenues sur les traitements étaient versées à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse avec entrée en jouissance à l'âge de cinquante ans, cette entrée en jouissance devant être reculée jusqu'à l'époque de la mise à la retraite. Les versements à la Caisse de la vieillesse pouvaient être faits, soit à capital aliéné, soit à capital réservé, mais le décompte de la retraite était toujours fait comme si les versements avaient été effectués à capital aliéné.

Pour avoir droit à pension, les agents devaient avoir compté à la fois cinquante-cinq ans d'âge et vingt-cinq ans de service, mais la compagnie se réservait le droit de mettre à la retraite les employés âgés de plus de cinquante ans et ayant plus de vingt ans de service. Enfin, des pensions pour causes de blessures ou d'infirmités prématurées étaient accordées sans condition d'âge ni de durée de service.

Les pensions de retraites normales (55 ans d'âge et 25 ans de service) étaient basées sur la moyenne des traitements soumis à la retenue pendant les six dernières années; la pension totale était égale à la moitié du traitement moyen des six dernières années de service et se trouvait augmentée d'un soixantième de ce traitement par chaque année excédant vingt-cinq ans de service. Aucune pension ne pouvait être inférieure à 500 francs. La compagnie prenait à sa charge l'excédent du montant de la pension sur la rente constituée à capital aliéné à la Caisse de la vieillesse par le versement des retenues de l'agent, sur sa tête seule s'il était célibataire, ou sur sa tête et sur celle de sa femme s'il était marié.

Les pensions étaient réversibles pour moitié sur la tête et au profit de la femme avec minimum de 500 francs par an, la compagnie ayant à sa charge la différence entre la pension totale accordée à la femme et celle qui était

constituée sur sa tête à la Caisse de la vieillesse. Après le décès de la veuve, sa pension pouvait être reportée sur les orphelins mineurs jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Les employés décédant dans l'exercice de leurs fonctions après cinquante ans d'âge et vingt ans de service étaient considérés comme mis d'office à la retraite au point de vue de la réversibilité de la pension au profit de la veuve et des enfants mineurs. Lorsqu'un agent décédait avant cinquante ans d'âge et vingt ans de service, mais après quinze ans de service, quel que soit son âge, la veuve ou les enfants mineurs avaient droit à la partie réversible d'une pension totale calculée à raison d'un soixantième du traitement moyen des six dernières années pour chaque année de service, mais sans descendre au-dessous de 250 francs.

III. TRAVAUX STATISTIQUES ET CALCULS EFFECTUÉS POUR ASSURER LE SERVICE NORMAL DES RETRAITES DE LA COMPAGNIE DE L'OUEST

Les travaux statistiques et les calculs nécessaires pour déterminer les charges de la Caisse des retraites ont été exécutés en 1894 par les services de la Compagnie de l'Ouest sous la direction technique de M. Hermann Laurent, le mathématicien et l'actuaire bien connu, aujourd'hui décédé. Les charges de la caisse dépendaient d'un certain nombre d'éléments relatifs à la situation du personnel de la compagnie dont il importait de déterminer la valeur à l'aide de statistiques préalables. Les résultats de ces travaux présentent un intérêt particulier, non seulement pour la Compagnie de l'Ouest, mais, d'une façon générale, pour permettre des comparaisons intéressantes avec des résultats analogues qui ont été ou pourront être obtenus à l'avenir pour d'autres administrations de chemins de fer ou autres. Aussi, pour ces raisons, il semble utile de faire connaître les résultats obtenus par la Compagnie de l'Ouest, malgré leur ancienneté relative, car ils pourront utilement être comparés à d'autres plus récents.

A — Statistique du personnel pendant son service

Afin de déterminer l'âge moyen d'admission du personnel à la caisse de retraites de la compagnie, on avait commencé par grouper les agents par âge à l'époque de leur admission, et il ressortait de cette statistique que le nombre de classements était négligeable avant vingt-deux ans, peu important jusqu'à vingt-cinq ans (fils de veuves, volontaires d'un an, dispensés), nombreux à vingt-six et vingt-sept ans (libérés du service militaire), puis ralenti de vingt-huit à trente ans, ce dernier âge étant à cette époque l'âge limite d'admission. Cependant, un certain nombre d'agents étaient entrés autrefois à des âges supérieurs à trente ans. L'âge moyen d'entrée se trouvait compris entre vingt-six et vingt-sept ans, et toute la suite des travaux a montré que c'est du résultat des classements à vingt-sept ans que se rapprochait le plus la moyenne pour l'ensemble du personnel classé entre vingt et trente ans.

L'étude de la variation du traitement moyen portant sur l'observation de 2.141 agents retraités normalement ou par anticipation de 1877 à 1887, a conduit aux résultats du tableau suivant :

Années de service révolues	Traitement
—	—
0.	1.117f »
5.	1.383 »
10.	1.549 »
15.	1.656 »
20.	1.750 »
Au moment de la retraite normale.	(1.965 »)

Les chiffres précédents sont des moyennes correspondant à l'ensemble du personnel considéré, et c'est ce qui explique comment les accroissements de traitement qui en résultent sont beaucoup plus rapides dans les premières années que dans les dernières. Il y a en effet un grand nombre d'agents qui atteignent le maximum de leur traitement assez promptement; puis, à partir de vingt ans de service, commencent les retraites anticipées dont les titulaires sont, en général, des agents ayant des traitements inférieurs à la moyenne. Au fur et à mesure que l'ancienneté augmente, à partir de vingt ans de service, le traitement moyen des agents augmente également très rapidement du fait de la sélection produite à l'époque de la mise à la retraite, le personnel supérieur le plus rétribué restant, en général, le plus longtemps en activité de service. Dans l'ensemble, le traitement moyen au moment de la mise à la retraite normale après trente et un ans de service était de 1.965 francs.

Une statistique très intéressante, dont la représentation graphique est donnée ci-après, avait été faite sur la proportion du nombre des ménages pour 1.000 agents de chaque âge. Le nombre des ménages va en s'accroissant jusqu'à l'âge de trente-huit ans, car, jusqu'à cet âge, il y a plus de célibataires qui se marient que de maris qui deviennent veufs. Le maximum de la proportion des ménages est de 93 % à trente-huit ans; à partir de cet âge, l'affluence contraire se produit et la proportion des ménages va en décroissant régulièrement jusqu'à n'être plus que de 46,4 % à soixante-quinze ans, âge à partir duquel le nombre d'observations a été trop faible pour permettre d'obtenir des chiffres vraisemblables.

L'étude des ménages a été poussée encore plus loin, en comparant la proportion des femmes moins âgées et des femmes plus âgées que leur mari, et en déterminant la différence d'âge moyenne. A trente-huit ans, il y avait 81 % de femmes moins âgées que le mari avec une différence moyenne d'âge de cinq ans un mois et 19 % de femmes plus âgées avec une différence d'âge de quatre ans, l'ensemble des ménages présentant une différence d'âge moyenne de trois ans quatre mois en moins pour la femme.

B — Comment le personnel quitte le service

Le personnel quitte le service de la compagnie soit par suite de décès, soit par démission, radiation ou révocation, soit enfin pour cause de mise à la retraite.

L'étude de la mortalité fut effectuée par la Compagnie de l'Ouest sur trois catégories de personnes : les agents en service, les agents retraités et les femmes pensionnées (veuves d'agents).

MÉNAGES

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

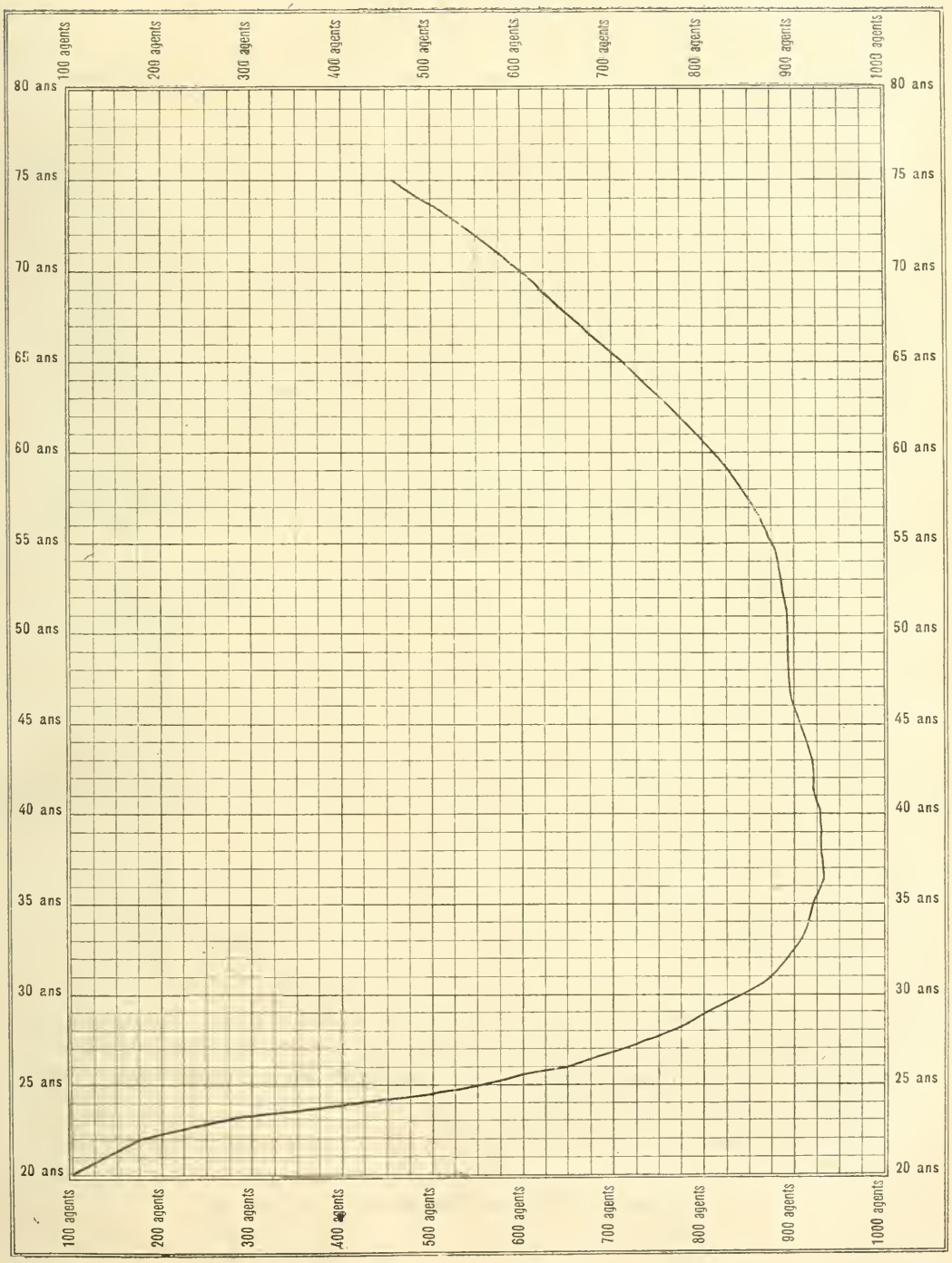

La mortalité des agents en activité de service fut effectuée d'après l'observation du personnel pendant quatorze années, de 1878 à 1891. Le nombre des décès observés pendant cette période s'élevait à 3.201. Il faut reconnaître que c'est peu. Aussi observera-t-on que sur le tableau comparatif ci-après des tables de mortalité Deparcieux de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse avec celle du personnel de la Compagnie de l'Ouest, quoique les taux de mortalité aient été indiqués par période de cinq ans, la courbe de la mortalité de la Compagnie de l'Ouest présente des irrégularités manifestes et la table des taux de mortalité par âges présenterait des variations encore plus considérables.

D'ailleurs, à partir de soixante-cinq ans, le nombre des observations était insuffisant pour permettre d'obtenir des indications utiles relativement aux taux de mortalité. Quoi qu'il en soit, après ajustement des chiffres bruts donnés par les calculs, M. Laurent put établir une table de survie commençant à vingt et un ans et allant jusqu'à soixante-dix ans, âge à partir duquel le nombre des observations étant trop insuffisant, on avait indiqué la survie d'après la table de Deparcieux. La mortalité du personnel en service de la Compagnie de l'Ouest inférieure à celle de la table Deparcieux jusqu'à trente-cinq ans lui est sensiblement égale ensuite jusqu'à cinquante ans; jusqu'à cet âge, elle est toujours supérieure à celle de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse. Au-dessus de cinquante ans, la mortalité du personnel en service de la Compagnie de l'Ouest est notablement inférieure à celles des deux autres tables.

L'étude des démissions, radiations et révocations, d'après l'observation de 2.751 cas, a donné les résultats suivants :

Années de service des agents	Nombre d'éliminations pour démissions, radiations ou révocations
0.	520
1	491
2	362
3	310
4	269
5	222
6	200
7	177
8	148
9	123
De 10 à 14	87
De 15 à 25	20

On voit par ces exemples que les démissions, radiations et révocations ne se produisent que dans les premières années de service, qu'elles décroissent rapidement ensuite d'année en année, et qu'à partir de la dixième année, elles deviennent presque négligeables.

Pour les mises à la retraite, l'étude de 4.711 cas conduisit aux observations suivantes :

173 agents ont pris leur retraite entre		30 et 49 ans
785	—	50 et 54 ans
3.753	—	55 et 75 ans

GRAPHIQUE COMPARATIF

Des Tables de mortalité Deparcieux de la Caisse de la vieillesse de la Compagnie de l'Ouest (*Agents en service*) et de celle résultant de la Statistique générale de la France (Sexe masculin).

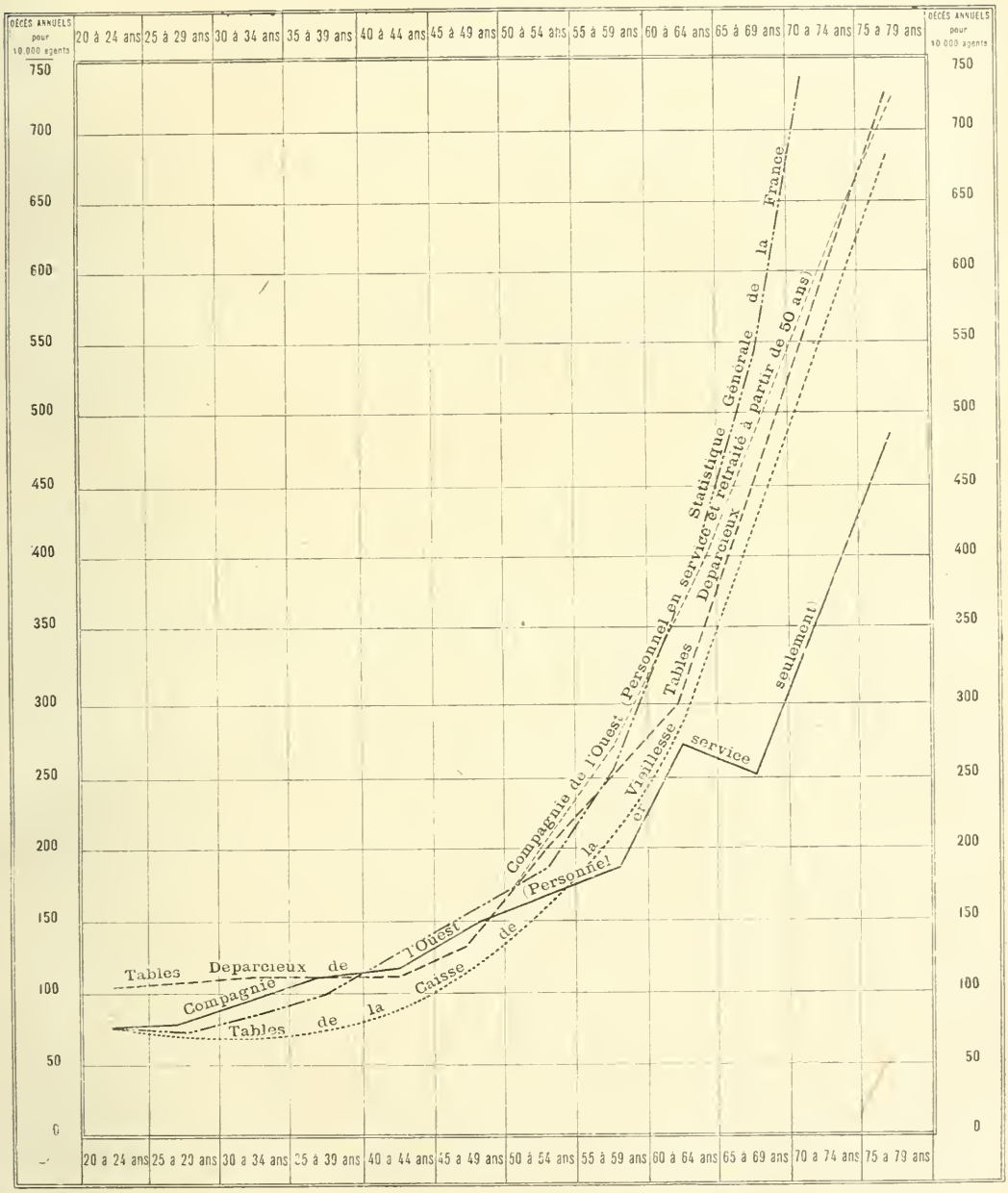

Les nombres de mises à la retraite pour 10.000 agents à chaque âge étaient les suivants :

	Nombre de mises à la retraite pour 10.000 agents
Retraites prématurées.	—
3 à 5 ans de service	1
6 à 11 ans de service	5
12 à 17 ans de service	11
18 et au delà	8
Retraites anticipées.	
1re année dans laquelle peut être accordée cette retraite	382
2e — —	361
3e — —	298
4e — —	327
5e — —	270
Retraites normales.	
1re année dans laquelle peut être prise cette retraite	2.794
2e — —	3.002
3e — —	2.327
4e — —	2.447
5e — —	1.979
De la 6e à la 21e année	2.543

En comparant les mises à la retraite aux affiliations des agents, on obtient les résultats suivants :

Sur 6.841 affiliés à la caisse, 4.711 seulement arrivent à prendre leur retraite, 173 prématurément entre trente et quarante-neuf ans (âge moyen de la mise à la retraite 44 ans), 1.044 affiliations donnent lieu à 785 retraites anticipées de cinquante à cinquante-quatre ans (âge moyen de la mise à la retraite 52 ans), 5.590 affiliations donnent lieu à 3.753 retraites normales de cinquante-cinq à soixante-quinze ans (âge moyen de la mise à la retraite 58 ans et demi).

En résumé, pour une population de 100 affiliés entrant à la caisse des retraites de la Compagnie de l'Ouest, on pouvait compter que trois d'entre eux en moyenne décéderaient ou donneraient lieu à une mise à la retraite prématurée; 15 % à une mise à la retraite anticipée entre cinquante et cinquante-cinq ans, et 82 % à une mise à la retraite normale. Pour l'ensemble, l'âge moyen de la mise à la retraite s'élevait à cinquante-sept ans.

C — Du personnel après la retraite

L'essai d'une table de mortalité fut tenté pour les agents retraités de la Compagnie de l'Ouest, mais il convient de remarquer que l'observation porte sur 4.672 agents seulement retraités de 1869 à 1894 et ayant donné lieu à 1.508 décès. Ces nombres sont évidemment insuffisants pour permettre d'obtenir des taux de mortalité par âge, mais en groupant les observations par cinq années, on put obtenir le tableau graphique reproduit ci-après, faisant ressortir une mortalité largement supérieure à celle constatée à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse.

MORTALITÉ DES RETRAITÉS

Graphique comparatif des Tables Deparcieux de la Caisse de la vieillesse de la Compagnie de l'Ouest (*Agents retraités*) et de celle résultant de la Statistique générale de la France (Sexe masculin).

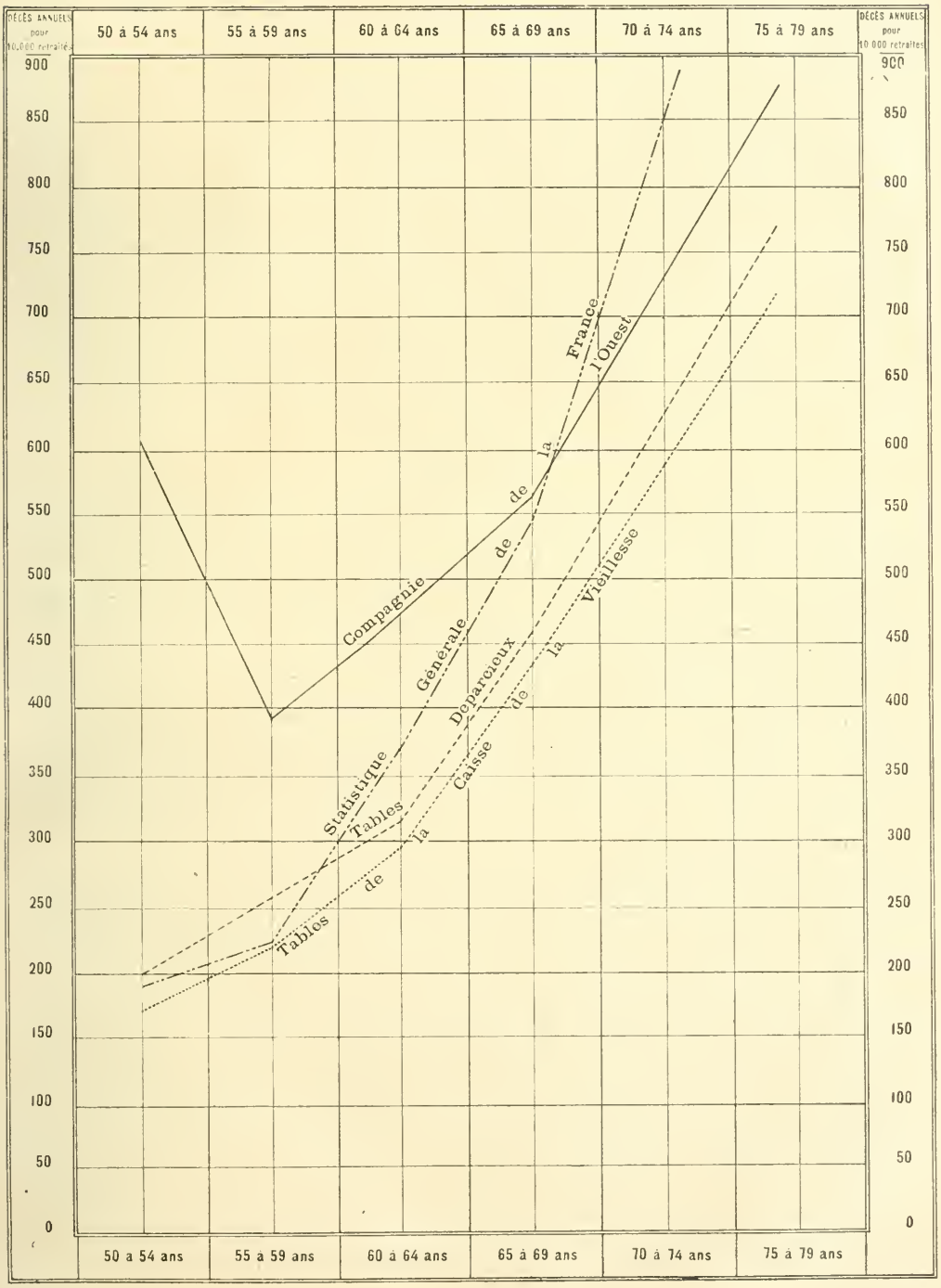

D'après l'observation de 2.492 veuves d'agents de la Compagnie de l'Ouest ayant donné lieu à 464 décès, furent établis les taux quinquennaux de mortalité, et, malgré l'incertitude du petit nombre d'observations, on en pouvait déduire que la mortalité des veuves d'agents était, à partir de l'âge de cinquante ans, sensiblement égale à celle de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse.

De la comparaison des différents éléments relatifs à la mortalité de la Compagnie de l'Ouest, il résulte que le personnel est soumis à une sélection particulière à l'époque où commence le droit à la mise à la retraite, tandis que la mortalité moyenne du personnel en service ne diffère pas sensiblement jusqu'à cinquante ans de la table de Deparcieux et même de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse. A partir de cinquante ans, les agents les plus fatigués sont mis à la retraite et sont sujets à une très forte mortalité, tandis que ceux restant au service de la compagnie ont une mortalité relativement faible. La grande mortalité aux premières années de la retraite et la faible mortalité des agents restés en service concourent à l'amélioration de la situation financière de la caisse des retraites. Les résultats de l'étude de la mortalité des agents de chemins de fer entreprise par la Compagnie de l'Ouest ont été confirmés par une autre étude d'un actuaire, M. Béziat d'Audibert, pour le personnel de la Compagnie de Lyon.

IV. RÉSUMÉ

En résumé, l'âge moyen d'affiliation du personnel à la Compagnie de l'Ouest était compris entre vingt-six et vingt-sept ans et toute la suite des travaux a montré que c'était du résultat des classements à vingt-sept ans que se rapprochait le plus le résultat moyen, en recettes et en dépenses, de l'ensemble des agents classés entre vingt et trente ans.

Le premier traitement était de 1.117 francs et le dernier, au moment de la retraite, s'élevait à 1.965 francs. La somme des traitements touchée par l'agent arrivant à la retraite normale était de 51.299 francs; la somme des dotations fournie à la caisse pour cet agent était de 4.174f 60; elle ressortait à 8,13% des traitements, et, dans ce chiffre, la fraction 0,13 % provenait du premier douzième des augmentations.

La proportion des agents mariés était à l'âge le plus intéressant pour la caisse des retraites, au moment de la retraite normale, de 85 %. A ce moment, la différence moyenne d'âge des époux était de cinq ans (en moins pour la femme de l'agent).

La mortalité du personnel en service était, jusqu'à l'âge de la retraite du plus grand nombre, plus forte que celle de la table C. R. de la Caisse de la Vieillesse. A vingt-sept ans, la vie moyenne de l'agent qui mourait en service était de trente-sept ans; elle était de trente-huit ans dans la table C. R.

Les démissions, les radiations et les révocations ne se produisaient guère que dans les premières années de service; leur proportion qui décroissait rapidement avec l'ancienneté devenait, au bout de seize ans, presque négligeable. Très nombreuses à l'origine de la création de la caisse des retraites et antérieurement, elles étaient de moins en moins fréquentes, surtout depuis 1885.

Les retraites des trois catégories (infirmités prématurées, anticipées, normales) avaient été étudiées séparément.

Sur 100 agents d'une promotion, il y en avait 47 de retraités. Sur 100 agents qui allaient jusqu'à la retraite, il y en avait, lors du classement, 3 qui étaient retraités pour infirmités prématurées, 15 qui étaient mis à la retraite anticipée et 82 qui prenaient la retraite normale.

L'âge moyen de la retraite dans chacune des trois catégories de retraite était :

Infirmités prématurées	44 ans.
Retraites anticipées.	52 ans.
Retraites normales	57 ans et demi.

Mais en ce qui concernait les retraites normales, il importait d'observer que cette moyenne était établie en ne comptant que le nombre des pensions, abstraction faite de leur importance; si l'on tenait compte à la fois du nombre et de l'importance des pensions, on trouvait, en raison de ce fait, que les pensions les plus élevées correspondaient aux âges les plus avancés, que la moyenne à compter dans les calculs financiers pour l'âge des retraites normales était de cinquante-huit ans et demi.

Les retraités pour infirmités prématurées avaient une mortalité extrêmement rapide pendant les premières années; au bout de cinq ans, il en restait 42 sur 100 retraités à l'origine. La vie moyenne des retraités pour infirmités prématurées ressortait à onze ans. La vie moyenne des agents compris dans la catégorie des mises à la retraite anticipée était de quinze ans. Elle était beaucoup plus courte que celle de la table de la Caisse de la Vieillesse qui donnait à ce même âge dix-neuf à vingt ans.

La durée moyenne de survie pour les retraites normales était de quatorze ans. C'était un an et demi de moins que la table de la Caisse de la Vieillesse qui donnait, à cinquante-huit ans et demi, une vie moyenne de 15,6 ans.

La mortalité des femmes était très légèrement plus rapide que celle de la Caisse de la Vieillesse. A cinquante ans, la vie moyenne était de vingt et un ans dans les deux tables.

La mortalité des femmes d'agents, moins rapide que celle des agents, et leur âge moindre faisaient qu'elles entraient pour plus d'un quart (28 %) dans les charges de la caisse des retraites.

Les charges des pensions d'orphelins étaient négligeables, étant inférieures à la limite d'erreur des présents calculs.

Tels sont les principaux résultats des importants travaux entrepris par la Compagnie de l'Ouest pour déterminer l'importance des charges de sa caisse des retraites. Ils ont été confirmés par les résultats analogues obtenus par les autres réseaux. Ces statistiques, quoique déjà anciennes, présentent toujours de l'intérêt parce que si les conditions des règlements des caisses de retraites peuvent avoir subi depuis leur établissement d'importants changements, les éléments démographiques relatifs au personnel éprouvent au contraire très peu de variations dans la suite des temps.

L. Courtray.

III

LA DOUANE ET LA GUERRE

(*Deuxième communication.*)

Depuis l'époque de ma première communication (mai 1916), bien des changements importants sont survenus dans notre législation douanière de guerre. A la suite de la loi du 6 mai 1916, accordant au Gouvernement le pouvoir de frapper de prohibition les marchandises étrangères et d'augmenter les droits prévus au tarif, des prohibitions d'importation ont été prononcées par décret en ce qui concerne les alcools et divers autres produits. Puis, d'autres décrets ont levé la prohibition en faveur des alcools et des automobiles et l'ont remplacée par des droits. De nouveaux actes ont frappé de prohibition certains autres articles. Les alcools ont été ensuite replacés sous le régime de la prohibition. Au point de vue des interdictions de sortie, notre législation a été remaniée à plusieurs reprises. Enfin, diverses taxes nouvelles (droits intérieurs, droits de sortie) sont venues compléter notre système fiscal.

M'excusant de la sécheresse de cette énumération, je cite ici les principaux de ces actes :

Décrets du 24 juin 1916 levant la prohibition de sortie édictée par les décrets du 11 mai sur les voitures automobiles et sur les alcools, et modifiant les droits d'entrée sur ces marchandises;

Loi du 30 juin 1916 (art. 2) portant à 400 francs par hectolitre le droit général de consommation sur l'alcool;

Décret du 11 juillet 1916 modifiant le tableau annexé au décret du 24 juin 1916 relatif au régime douanier des alcools et des liqueurs;

Décret du 18 juillet 1916 portant prohibition d'importation, en France et en Algérie, de produits (bois et métaux) de provenance ou d'origine étrangère;

Décrets des 16, 26 et 28 septembre 1916 portant prohibition d'importation en France et en Algérie de divers produits d'origine étrangère;

Décret du 12 octobre 1916 prohibant l'importation, en France et en Algérie, de la lie de vin et du tartre brut;

Décret du 25 octobre 1916 relatif à l'énonciation de la valeur des marchandises dans les déclarations de douane;

Décret du 11 novembre 1916 relatif à l'indication de la destination des marchandises dans les déclarations de douane;

Décret du 22 décembre 1916 prohibant l'importation en France, sous un régime douanier quelconque, des alcools (eaux-de-vie et alcools autres) et des liqueurs d'origine ou de provenance étrangère;

Loi du 30 décembre 1916 instituant une taxe intérieure de consommation sur les denrées coloniales, sur la racine de chicorée préparée, sur les eaux minérales, sur les spécialités pharmaceutiques, et portant de 25 à 40 francs par 100 kilos le droit de consommation des sucres;

Décret du 22 mars 1917 prohibant l'importation, sous un régime douanier quelconque, en France et en Algérie, des marchandises d'origine ou de provenance étrangère;

Arrêté du 13 avril 1917 portant dérogation, pour certaines marchandises, à la prohibition édictée par le décret du 22 mars 1917;

Décret et arrêté du 14 avril 1917 relatifs aux conditions d'importation des bois et métaux;

Arrêté du 12 mai 1917 complétant l'arrêté du 13 avril 1917.

Dans ma précédente étude, j'avais fait une très brève allusion aux divers organes créés à l'occasion de la guerre, dans le but d'assurer et de contrôler les mesures de défense économique du pays. Ces organes étant aujourd'hui stabilisés, le statut et le rôle en ayant été déterminés de façon à peu près définitive, il me semble intéressant d'en indiquer succinctement les caractéristiques, le but et le mode de fonctionnement (1).

***

Commission interministérielle des dérogations aux prohibitions de sortie. — On sait que le premier décret portant prohibitions à la sortie remonte au 31 juillet 1914. Cet acte indiquait que des exceptions à la prohibition pourraient être accordées sous les conditions déterminées par le ministre des Finances Au début, les demandes de dérogations étaient adressées d'abord au ministère du Commerce ou à celui des Finances, et ce dernier statuait après enquête. Pour abréger les délais de décision et pour entourer les opérations de toutes les garanties désirables, il fut jugé préférable de confier le soin d'examiner les demandes et d'y donner suite à une commission qui siège au ministère des Finances, dans les conditions que j'ai indiquées précédemment. Qu'il me suffise, pour donner une idée des opérations que contrôle cette commission, d'indiquer ci-après le nombre des décisions qu'elle a prises depuis le début de la guerre :

Année **1914**	1.500
— **1915**	130.000
— **1916**	180.000

20 % environ de ces décisions comportaient une suite défavorable.

Commission des Importations. — Cet organisme, qui a un caractère consultatif, a été institué près du département du Commerce par un arrêté du 15 janvier 1916, inséré au *Journal officiel* du 18 du même mois. Il est chargé de l'examen des affaires relatives à l'application, en matière d'importation, des actes concernant l'interdiction du commerce avec les sujets des pays ennemis, ainsi que des questions se rattachant aux établissements placés sous séquestre. En fait, la Commission des Importations examine principalement les demandes d'autorisation d'entrée afférentes à des marchandises d'origine ou de provenance ennemie, dont l'introduction en territoire français peut être justifiée par des besoins d'ordre général (défense nationale, ravitaillement, approvisionnement du commerce ou de l'industrie).

Commission permanente internationale des Contingents. — La Com-

(1) Je renvoie ceux de mes collègues qui désireraient posséder sur la matière des renseignements plus détaillés au très complet ouvrage que vient de publier M. Pommereuil, chef de bureau au ministère des Finances, sous le titre : *La Guerre économique*. Librairie Oudin, à Poitiers, 1917.

mission internationale des Contingents (C. I. C.), dont le siège est à Paris, 33, rue Jean-Goujon, et dont le fonctionnement a commencé vers le 1er novembre 1915, a pour but l'échange, entre les Gouvernements alliés, de vues concernant les contingents d'approvisionnement de la Suisse, et, s'il y a lieu, des autres pays neutres. Chaque pays allié est représenté à la Commission par un ou plusieurs délégués dont la nomination est notifiée par les Gouvernements au Gouvernement de la République Française par la voie diplomatique. La Commission choisit dans son sein un président et un vice-président.

Elle a pour mission, en ce qui concerne la Suisse :

1° De constater si l'importation en Suisse des marchandises contingentées se fait dans les limites des quantités fixées à la suite des accords consacrés dans l'acte du 9 novembre 1915 et aux conditions préalablement établies entre les Gouvernements alliés et le Gouvernement fédéral;

2° D'indiquer les mesures à prendre au cas où l'inobservation de ces conditions se produirait ou serait imminente et notamment, lorsqu'un contingent est dépassé, d'indiquer aux commissions des dérogations des pays alliés la date à partir de laquelle il convient d'arrêter, soit la délivrance des autorisations, soit les exportations;

3° D'aviser aux modifications qu'il serait utile d'apporter aux susdites conditions ou qui seraient demandées par le Gouvernement fédéral, qu'elles soient ou non prévues par l'acte du 9 novembre 1915;

4° De recevoir les rapports qui lui sont adressés par les représentants des Gouvernements alliés à Berne, ainsi que tous autres renseignements qui lui sont communiqués par lesdits Gouvernements; de les acheminer et de constater si la S. S. S. se conforme aux obligations prévues par ses actes constitutifs; d'aviser, s'il y a lieu, aux mesures à prendre;

5° D'émettre des avis sur toutes les autres questions qui lui sont soumises par les Gouvernements alliés.

A l'égard d'autres pays neutres, tels que l'Espagne et la Grèce, la Commission dresse la liste des produits contingentés, assure l'exécution des mesures concernant le transit des marchandises ennemies, le rationnement, etc., et donne son avis sur les diverses questions qui lui sont soumises.

Les décisions de la Commission ayant un caractère international doivent être prises à l'unanimité.

Celles qui sont rendues en vertu de l'alinéa 2° ci-dessus doivent être exécutées par les administrations compétentes des États alliés dans le délai de trois jours à partir de la notification si celle-ci a été faite par télégramme, de huit jours si elle a été faite par lettre. Les notifications sont faites directement aux ministères des Affaires étrangères des pays représentés à la Commission, par chaque délégué. Dans le cas où l'un des États n'est pas d'accord avec la Commission, il provoque, dans les délais susindiqués, une nouvelle délibération. Si l'accord ne peut se faire dans la Commission, la question est renvoyée aux Gouvernements.

Rappelons qu'aucun document officiel n'a prononcé la création de la Commission permanente. Mais, à défaut d'acte gouvernemental, les communications échangées entre les chancelleries des pays intéressés en ont consacré l'existence. Il est bon de signaler d'ailleurs que la Commission s'est toujours bornée à

émettre de simples avis et qu'aucune de ses décisions ne peut être considérée comme ayant un caractère définitif.

En résumé, la Commission internationale des Contingents est un organe destiné à permettre aux Alliés de se tenir en contact de manière à assurer la satisfaction des besoins économiques des pays neutres en dehors de toute opération susceptible de profiter, directement ou indirectement, aux pays ennemis. A cet égard, le Gouvernement français y est représenté par un fonctionnaire du service des Douanes. C'est également à l'Administration des Douanes qu'appartient le secrétaire de la Commission.

Comité de restriction du commerce avec l'ennemi. — Institué par décret du 22 mars 1915, le Comité de restriction du commerce avec l'ennemi a pour mission :

1° De centraliser des renseignements et documents sur le commerce extérieur de l'ennemi, ses besoins et ses ressources, sur les produits à prohiber à la sortie, sur les produits à importer en France, sur la situation des marchés extérieurs, sur les chargements et les mouvements de navires suspects;

2° De procéder à des enquêtes sur ces divers points;

3° De présenter aux départements ministériels intéressés le résultat de ses recherches et des propositions sur les mesures propres à entraver le commerce de l'ennemi.

Malgré les changements inévitables que la durée de la guerre a introduits dans le mode de fonctionnement du Comité, celui-ci n'a pas cessé, d'une manière générale, de se conformer aux règles qui lui ont été tracées dans le rapport au Président de la République précédant le décret : « Examiner et surveiller les voies et moyens par lesquels des vivres et des matières premières peuvent parvenir à l'ennemi, recommander les méthodes financières, commerciales, diplomatiques et militaires par lesquelles on peut entraver, restreindre et si possible arrêter ces approvisionnements. »

Le Comité a ainsi le caractère d'un organe consultatif. Toutefois, une décision du Conseil des ministres en date du 1er juillet 1916 a réglé que les avis du Comité touchant des questions d'espèce et de procédure et émis à l'unanimité, sont exécutoires si, dans le délai de huit jours à compter de leur notification par le Président aux ministères compétents, ils n'ont soulevé aucune objection de la part de ces derniers.

Le Comité est composé d'un ministre d'État, président, et de représentants des ministères intéressés.

Au 20 avril 1917, il avait tenu 92 séances et pris 337 résolutions.

Commission des Bois et Métaux. — Créée par décret du 11 mai 1916, inséré au *Journal officiel* du 16 juin de la même année, la Commission des Bois et Métaux a été chargée de l'application des prohibitions résultant du décret du 18 juillet 1916. Composée de représentants des divers départements ministériels, elle a pour mission d'exprimer un avis sur les demandes de dérogations émanant des particuliers. En fait, elle contrôle les importations de bois et de métaux, en vue de la répartition de ces produits, soit entre les différents services publics, soit entre les industriels qui utilisent des matières premières d'origine étrangère.

Le décret du 14 avril 1917 a abrogé celui du 18 juillet 1916, en raison de la prohibition générale prononcée par le décret du 22 mars 1917. Mais les attributions de la Commission sont demeurées les mêmes en ce qui concerne les autorisations spéciales relatives aux marchandises reprises à la liste n° 3 annexée à l'arrêté ministériel du 13 avril 1917.

La Commission des Bois et Métaux siège actuellement 14, rue de la Trémoïlle.

Mission française en Suisse. — En vue d'atténuer les difficultés soulevées à la frontière par les contestations relatives à l'origine des marchandises importées de Suisse, le Gouvernement français a décidé d'organiser dans ce pays un service de contrôle composé d'une quinzaine d'agents, parmi lesquels cinq vérificateurs des Douanes, qui a pour but de procéder à des enquêtes auprès des fabricants et de s'assurer de l'origine des marchandises qu'ils expédient en France. Au vu des rapports dressés par ces agents, les consuls de France en Suisse délivrent aux exportateurs des certificats dits « de vérification » que les intéressés présentent à la douane et qui sont acceptés, sauf circonstances spéciales, comme établissant l'origine suisse des produits. Bien que la mesure soit encore en période d'essai, on peut espérer d'excellents résultats de ce système qui, s'il réussit en Suisse, pourra être étendu plus tard à d'autres pays.

Société suisse de Surveillance économique (S. S. S.). — Cette société, à durée non limitée, et dont le siège est à Berne, a pour but, d'après ses statuts, datés du 27 octobre 1915, de représenter et de favoriser les intérêts économiques nationaux de la Suisse en face des difficultés que la guerre crée à la vie économique de la population dans tous les domaines, notamment dans ceux de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des arts et métiers. L'Association se propose plus spécialement :

a) De surveiller et de garantir l'exécution des conditions mises par des Gouvernements étrangers ou des particuliers à l'importation en Suisse des marchandises de tout genre, en ce qui concerne l'emploi de ces marchandises;

b) D'aider les autorités suisses en leur recommandant les mesures propres à faciliter le contrôle, telles que l'interdiction d'exportation, la surveillance de la frontière, les renseignements statistiques, l'établissement de prix maxima, l'ouverture de stations de contrôle, etc. L'Association peut aussi nommer des commissions composées de certains de ses membres pour aider les autorités à appliquer ces mesures;

c) De provoquer de la part des autorités compétentes l'ouverture d'actions judiciaires, notamment en cas de contrebande;

d) D'acquérir à l'étranger, pour le compte de tierces personnes, des matières premières, des produits finis ou demi-finis pour les besoins de la population suisse, l'entretien de son bétail et l'exploitation de l'agriculture, de l'industrie et des arts et métiers; de les importer en Suisse et de les y céder à des tierces personnes pour être consommés dans le pays ou pour y être travaillés, le tout aux mêmes conditions posées, soit à titre officiel, soit à titre privé, pour l'importation des marchandises en Suisse et en conformité des prescriptions établies par les règlements;

e) De régler en dernier ressort, comme instance suprême, toutes les questions émanant de syndicats, dans le cas où les preneurs de marchandises importées de l'étranger se constitueraient en syndicats ou en groupements similaires;

f) De garantir l'accomplissement des conditions mises à l'autorisation du trafic de perfectionnement, dans le cas où ce trafic serait autorisé;

g) De conclure tous les contrats que pourra exiger l'accomplissement des tâches ci-dessus énumérées.

La S. S. S. est la seule destinataire autorisée des marchandises expédiées en Suisse par l'Angleterre, la France et l'Italie. La liste de ces marchandises a été dressée d'un commun accord entre les Gouvernements intéressés. Ces marchandises doivent être exclusivement manufacturées ou consommées dans les limites du territoire suisse. Quelques expéditions peuvent avoir lieu à destination des pays belligérants, mais sous des conditions déterminées et principalement en ce qui concerne des produits de l'industrie nationale suisse. Des dispositions spéciales sont prévues à l'égard du trafic de perfectionnement, c'est-à-dire de l'envoi hors de Suisse de métaux destinés à subir un travail tel que la fonte, le laminage (feuilles), le laminage, étirage (fils ou barres), le travail à la forge, l'emboutissage, l'alliage.

***

Les statistiques publiées par l'Administration pour l'année 1916 donnent lieu aux constatations suivantes :

IMPORTATION

Alors que, au mois de mai 1916, nous avions dû rapprocher les années 1913 et 1915, nos comparaisons porteront sur les deux années de guerre 1915 et 1916 (1).

Les chiffres rectifiés publiés par l'Administration des Douanes fixent à 3.314.797.000 francs la valeur des produits d'alimentation (céréales, fruits, boissons, sucres, denrées coloniales, bestiaux, viandes, graisses, poissons, œufs, beurres, huiles, légumes, etc.) importés en 1915. En 1916, ces importations ont atteint une valeur totale de 4.076.052.000 francs (2), soit une augmentation de 761.255.000 francs. Il y a principalement excédent sur les céréales (1.549.063.000 francs au lieu de 1.100.232.000 francs), sur les autres farineux alimentaires (76.938.000 francs au lieu de 66.939.000), sur les fruits de table (67.064.000 francs au lieu de 52.226.000), sur les alcools, eaux-de-vie et liqueurs (214.114.000 francs au lieu de 71.914.000), sur la bière (20.575.000 francs au lieu de 4.835.000), sur les sucres (413.178.000 francs au lieu de 398.530.000), sur les viandes (564.589.000 francs au lieu de 451.303.000), sur les morues et autres produits de pêche (113.144.000 francs au lieu de 98.560.000), sur les

(1) Dans ma précédente communication, j'ai fait état des chiffres *provisoires* publiés pour 1915. Ceux qui figurent dans la présente étude sont définitifs pour l'année 1915 et provisoires pour 1916.

(2) Chiffre majoré de 25 % : 5.095.065.000 francs.

œufs (13.780.000 francs au lieu de 8.389.000), sur l'huile d'olive (34.115.000 francs au lieu de 21.128.000), sur les légumes (17.260.000 francs au lieu de 9.087.000). Les diminutions affectent surtout le riz (68.360.000 francs au lieu de 79.483.000), les vins (332.815.000 francs au lieu de 343.523.000), les bestiaux (56.190.000 francs au lieu de 89.197.000), les fromages et beurres (31.882.000 francs au lieu de 63.251.000).

Pour les matières nécessaires à l'industrie (peaux, laines, crins, poils, cuirs, soie, matières textiles, cire, engrais, fourrages, éponges, ivoire, écailles, fruits et graines oléagineux, huiles industrielles, graisses, gommes, caoutchouc, charbons, bois, matériaux, soufre, bitume, huiles minérales, houille, minerais et métaux, teintures naturelles, etc.), une rectification doit être faite pour les chiffres de l'année 1915. Les quatre années 1913-1916 donnent les résultats suivants :

	Francs
1913	4.945.732.000
1914	3.508.147.000
1915	4.653.404.000
1916 (chiffres provisoires)	6.452.320.000
Chiffres de 1916 majorés de 25 %	8.065.400.000

Bien que, d'une part, certains des articles repris dans cette classe, tels que les huiles raffinées et essences de pétrole, constituent en réalité des produits fabriqués et que, d'autre part, les industries intéressant la défense nationale aient absorbé une grande partie des importations, on doit noter comme un symptôme favorable la marche ascendante des introductions de matières premières, qui excèdent de près de 2 milliards, soit 39 % environ, celles de 1915.

Dans la classe des objets fabriqués (produits et teintures chimiques, poteries, verres et cristaux, fils et tissus, papier et ses applications, peaux préparées et ouvrages en peau, tresses, machines et mécaniques, bâtiments de mer, horlogerie, orfèvrerie, bijouterie, aiguilles, coutellerie, outils, ouvrages en métaux, meubles, ouvrages en caoutchouc, carrosserie, tabletterie, bimbeloterie, boutons, lingerie, vêtements, objets de collection, etc.), les importations de 1916 se chiffrent par 4.631.040.000 francs (1), contre 3.067.593.000 francs (chiffre rectifié) pour 1915. Les excédents affectent notamment les articles ci-après :

	1915 (Chiffres définitifs)	1916 (Chiffres provisoires)
	Milliers de francs	
Nitrates de potasses	26	2.846
Produits dérivés du goudron de houille	31.155	67.380
Autres produits chimiques	188.070	264.348
Teintures dérivées du goudron de houille	10.784	61.866
Poteries de terre commune et faïences	7.316	20.807
Porcelaine blanche et décorée	731	1.008
Verres et cristaux	19.752	22.799
Fils de lin ou de chanvre et de ramie	15.430	36.265

(1) Chiffre majoré de 25 % : 5.788.800.000 francs.

	1915 (Chiffres définitifs)	1916 (Chiffres provisoires)
	Milliers de francs	
Fils de coton	129.259	175.065
— de laine	63.266	95.818
— de soie et de bourre de soie	1.259	2.899
Tissus de lin ou de chanvre ou de ramie	12.815	16.605
— de soie ou de bourre de soie	22.890	33.575
— de laine	499.510	613.326
Papier, carton, livres et gravures	94.068	170.332
Peaux préparées	121.379	155.620
Nattes, tresses et chapeaux de paille, d'écorce et de sparte	4.663	7.989
Machines et mécaniques	334.565	687.035
Bâtiments de mer en fer ou en acier	6.818	15.214
Horlogerie	12.679	25.612
Orfèvrerie, bijouterie et plaqué	13.326	18.447
Coutellerie	394	787
Outils et ouvrages en métaux	177.927	392.707
Meubles et ouvrages en bois	6.142	10.093
Ouvrages en caoutchouc	27.811	59.903
Voitures automobiles	135.264	188.527

Au total, notre importation a atteint, en 1916, le chiffre énorme de 15.159.412.000 francs (1) contre 11.035.794.000 en 1915 et 6.402.169.000 francs en 1914. En années normales, nous importions pour 8 milliards environ. J'essaierai plus loin de tirer quelques déductions de ces chiffres, notamment en ce qui concerne les importations de marchandises visées dans les décrets de prohibition.

EXPORTATION

Les statistiques de sortie accusent une diminution dans les exportations d'objets d'alimentation, qui passent de 648.953.000 francs en 1915 à 483.262.000 francs en 1916. Il y a surtout déficit sur les grains et farines (21.808.000 francs contre 76.479.000), sur les farineux alimentaires autres (27.202.000 francs contre 49.215.000), sur les vins (108.316,000 francs contre 118.993.000), sur les eaux-de-vie, esprits et liqueurs (36.947.000 francs contre 40.062.000), sur les sucres raffinés et vergeoises (73.302.000 francs contre 77.908.000), sur les sirops, confitures et bonbons (9.043.000 francs contre 11.343.000), sur les poissons de mer et poissons marinés (17.673.000 francs contre 22.233.000), sur les fromages (15.421.000 francs contre 17.946.000), sur le beurre (30.696.000 francs contre 70.517.000), sur la margarine (1.615.000 francs contre 2.377.000).

Dans le chapitre des matières nécessaires à l'industrie, il y a un excédent (801.090.000 francs en 1916 contre 767.521.000 en 1915) qui porte principalement sur les fontes, fers et aciers (49.104.000 francs au lieu de 47.725.000), sur le cuivre (23.129.000 francs au lieu de 18.391.000), sur les pierres et terres servant aux arts et métiers (6.487.000 francs au lieu de 4.678.000), sur le nitrate

(1) Chiffre majoré de 25 % : 18.949.265.000 francs.

de soude (4.103.000 francs au lieu de 748.000), sur les laines (56.690.000 francs au lieu de 28.318.000), sur le coton en laine et les déchets de coton (39.862.000 francs au lieu de 13.822.000), sur les chevaux (3.581.000 francs au lieu de 1.421.000), sur les mules et mulets (20.484.000 francs au lieu de 6.168.000).

Enfin, la classe des objets fabriqués est en excédent sur l'année dernière (3.587.024.000 francs au lieu de 2.341.317.000) pour la presque totalité des compartiments de cette catégorie. Les plus fortes augmentations sont celles des tissus de soie et de bourre de soie (y compris les colis postaux) qui atteignent le chiffre de 384.749.000 francs au lieu de 348.540.000 en 1915, des tissus de coton (229.014.000 francs au lieu de 184.544.000), des machines et mécaniques (90.818.000 francs au lieu de 55.383.000), des produits chimiques autres (355.956.000 francs au lieu de 270.603.000).

Nous indiquons, dans le tableau ci-après, la situation générale de nos importations et de nos exportations pendant les trois années 1913, 1915 et 1916.

	COMMERCE SPÉCIAL (Milliers de francs)						DIFFÉRENCES PAR RAPPORT A 1913			
	IMPORTATIONS			EXPORTATIONS			A L'IMPORTATION		A L'EXPORTATION	
	1913	1915	1916	1913	1915	1916	1915	1916	1915	1916
Objets d'alimentation	1.817.579	3.314.797	4.076.052	838.898	648.953	483.262	+ 1.497.218	+ 2.258.473	— 189.945	— 355.636
Matières nécessaires à l'industrie. . .	4.945.732	4.653.404	6.452.320	1.858.091	767.521	801.090	— 292.328	+ 1.506.588	— 1.090.570	— 1.057.001
Objets fabriqués. .	1.658.021	3.067.593	4.631.040	3.617.046	2.341.317	3.587.024	+ 1.409.572	+ 2.973.019	— 1.275.729	— 30.022
TOTAUX . . .	8.421.332	11.035.794	15.159.412	6.314.035	3.757.791	4.871.376	+ 2.614.462	+ 6.738.080	— 2.556.244	— 1.442.659
Colis postaux (à l'exportation) . .	»	»	»	566.182	179.578	244.314	»	»	— 386.604	— 321.868
TOTAUX GÉNÉRAUX .	8.421.332	11.035.794	15.159.412	6.880.217	3.937.369	5.115.690	+ 2.614.462	+ 6.738.080	— 2.912.848	— 1.764.527

La comparaison des chiffres globaux de nos importations et de nos exportations donne les résultats suivants :

	Importations et exportations réunies — (Milliers de francs)	Différence par rapport à 1913 —
1913.	15.301.549	»
1915.	14.973.163	— 328.386
1916.	20.275.102	+4.973.553

Si l'on groupe les chiffres d'importation et d'exportation des principaux pays, y compris les pays ennemis, on obtient le tableau ci-après :

NOMS DES PAYS	IMPORTATIONS — COMMERCE SPÉCIAL (Milliers de francs)			DIFFÉRENCE pour 1916 PAR RAPPORT à 1913	EXPORTATIONS — COMMERCE SPÉCIAL (Milliers de francs)			DIFFÉRENCE pour 1916 PAR RAPPORT à 1913
	1916	1915	1913		1916	1915	1913	
Russie	172.991	77.386	458.143	— 285.152	859.832	113.334	83.278	+ 776.554
Angleterre	4 048.379	3.037.647	1.115.136	+ 2.933.243	905.023	1.098.898	1.453.887	— 547.864
Allemagne (1)	4 119	7.913	1.068.800	— 1.064.681	»	»	866.766	— 866.766
Belgique	5.755	22.791	556.277	— 550.522	42.420	36.151	1.108.499	— 1.066.079
Suisse	407.685	244.176	135.242	+ 272.443	299.736	297.694	406 150	— 106.414
Italie	504.859	433.184	240.514	+ 264.345	685.886	388.294	305.796	+ 380.090
Espagne	653.805	581.362	281.592	+ 372.213	152.194	139.475	151.232	+ 962
Autriche-Hongrie (1)	1.133	3.901	103.458	— 102.325	»	»	43.811	— 43.811
Turquie (1)	2.919	9.916	93.641	— 90.722	»	»	83.257	— 83.257
États-Unis	4.766.933	3.027.618	894.742	+ 3.872.191	492.692	446.190	422.623	+ 70.069
Brésil	277.742	209.800	174.273	+ 103.469	63.056	55.468	86.375	— 23.319
République Argentine	733.722	472 983	369.268	+ 364.454	121.484	107.841	199 909	— 78.425
Algérie	427.148	546.895	330.841	+ 96.307	388.449	367.708	552.561	— 164.112
Maroc	78.611	41.540	29.429	+ 58.182	82.010	88.860	78.794	+ 3.216
Autres pays	3.073.611	2.318.682	2.578.976	+ 494.635	1.021.908	797.456	1.037.279	— 15.371
TOTAUX	15.159.412	11.035.794	8.421.332	+ 6.738.080	5.115.690	3.937.369	6.880.217	— 1.764.527

(1) Sorties d'entrepôt autorisées, levées de séquestre, réquisitions militaires.

Les recettes effectuées au titre de droits de douane ont continué leur marche ascendante.

Voici, page 228, les chiffres des dix dernières années.

Quand on compare entre eux les chiffres de l'importation des deux dernières années, on ne peut qu'être frappé de l'augmentation considérable survenue en 1916 par rapport à 1915. Nous avons atteint l'année dernière 15 milliards contre 11 milliards en 1915. Encore faut-il noter que les valeurs ont été arbitrées pour 1916 d'après les taux de 1915. Or, ces taux sont actuellement trop faibles d'un quart environ, d'où il suit qu'en réalité les importations de 1916 peuvent se chiffrer par près de 19 milliards, ce qui représente un excédent de 8 milliards environ, c'est-à-dire de 72 % par rapport à 1915. Il est bon de noter que, dans ce total, sont comprises les importations de la guerre, qui affectent lourdement les chiffres de l'entrée. On doit remarquer en outre que les chiffres visés représentent des valeurs et non des poids et que ces derniers sont souvent inférieurs à ceux des années précédentes. C'est ainsi notamment que pour la houille, qui figure comme tonnage pour un chiffre (668.218 tonnes) inférieur à celui de 1914 (776.198 tonnes), la valeur est presque deux fois et demie plus forte (45.367.000 francs au lieu de 19.850.000).

En tonnage, l'augmentation n'est que de 71.406.056 quintaux métriques par rapport à 1915 (401.898.616 quintaux au lieu de 330.492.560), soit 21 % seulement du chiffre de 1915.

Quoi qu'il en soit, il est inquiétant de constater une pareille inflation, alors que les pouvoirs publics ont pris des dispositions destinées précisément à restreindre les achats à l'extérieur, dans le but de diminuer les sorties d'or et de procurer l'amélioration de notre change. Il est d'ailleurs piquant de signaler qu'à certains égards, les marchandises frappées de prohibition à l'entrée ont bénéficié des mesures restrictives, au lieu d'en être affectées. On relève, en effet, que pour les pays alliés (Angleterre et Italie) les entrées de marchandises prohi-

	ANNÉES									
	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907
	Milliers de francs									
Sucres	135.607	133.546	32.213	26.458	57.229	38.275	29.431	27.248	28.747	23.786
Café	205.045	185.703	154.907	155.902	149.295	148.738	150.003	145.029	138.015	136.664
Cacao en fèves, cacao broyé et beurre de cacao	41.206	37.526	26.431	31.441	29.692	30.020	27.280	25.211	21.925	24.677
Poivre	6.521	5.312	4.707	7.935	6.040	6.318	5.801	7.028	6.743	6.383
Piment, girofle, cannelle, etc.	363	314	304	470	480	473	491	520	482	480
Thé	4.282	5.184	2.580	2.352	2.465	2.531	2.415	2.364	2.156	2.711
Bestiaux	»	1	423	823	5.127	2.836	462	1.881	4.162	4.969
Fromages	836	2.105	2.041	2.348	2.165	2.264	2.232	2.105	2.282	2.205
Céréales — Blé	146.094	1.660	62.829	100.202	39.058	133.990	32.076	273	417	8.714
Céréales — Autres	69.144	161	19.471	33.775	26.242	29.983	20.540	11.543	6.524	17.711
Riz	1.141	518	760	1.532	1.235	1.883	1.448	1.049	1.370	1.312
Fruits de table, y compris les raisins de distillerie	10.367	7.897	7.516	12.568	9.985	10.366	9.680	6.859	7.219	7.105
Huiles fixes pures — d'olive	763	430	296	375	1.067	765	540	675	351	190
Huiles fixes pures — autres	2.438	1.900	536	1.058	1.615	1.236	467	1.564	2.995	2.259
Bois communs	13.123	5.232	11.433	22.007	20.790	19.835	19.583	19.661	18.811	17.669
Huiles minérales — brutes	3.512	1.685	10.739	14.276	15.511	17.348	14.321	15.967	17.675	18.900
Huiles minérales — raffinées et essences	77.627	57.750	47.387	50.630	48.195	42.196	31.574	53.945	37.974	28.234
Huiles minérales — lourdes	15.389	9.710	9.151	13.094	13.546	11.508	8.985	12.543	9.330	9.198
Houille crue, carbonisée et agglomérée	24.250	23.643	21.026	27.441	23.864	23.689	21.776	22.053	21.078	21.288
Fontes, fers et aciers	162.895	60.384	7.836	9.456	12.176	8.912	5.328	5.015	5.451	5.638
Vins	47.920	4.702	22.725	35.608	18.873	22.503	14.915	3.788	3.461	3.269
Bières	5.271	1.232	855	1.403	1.414	1.512	1.367	1.343	1.418	1.169
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	81.552	12.800	545	780	901	784	809	751	671	630
Fils — de lin et de chanvre	1.410	551	276	460	524	502	529	367	270	390
Fils — de coton	13.716	10.905	1.406	2.299	2.376	2.132	2.163	2.340	2.232	2.923
Fils — de laine	3.280	2.157	265	373	442	432	552	574	446	555
Tissus — de lin et de chanvre	1.950	1.618	1.099	1.775	1.692	1.604	1.735	1.428	1.318	1.485
Tissus — de coton	49.954	70.213	6.990	7.771	8.686	8.501	8.498	7.351	7.556	8.165
Tissus — de laine	59.814	47.748	6.630	8.032	8.153	7.865	7.592	6.744	6.384	6.535
Tissus — de soie et de bourre de soie	2.504	1.714	2.361	3.832	4.217	4.216	3.662	3.163	3.016	3.473
Machines et mécaniques	43.312	25.546	22.568	34.709	33.222	32.832	26.418	22.025	22.923	22.070
Outils et ouvrages en métaux	48.202	22.114	8.855	14.626	14.440	12.823	10.657	9.322	9.278	8.672
Autres marchandises	222.614	129.543	83.389	116.324	120.635	118.554	94.608	77.147	76.694	80.376
TOTAUX	1.502.102	871.504	580.550	742.135	681.352	747.426	557.938	498.776	469.374	479.555

bées ont atteint, de juin à décembre 1916, une quantité totale de 40.884 quintaux métriques au lieu de 28.282 quintaux pour la période correspondante de 1915. Pour les neutres (Suisse, Espagne, États-Unis et autres pays), il y a une légère diminution (75.080 quintaux en 1916 contre 86.572 en 1915). Dans l'ensemble (neutres et alliés), la différence en quantité est insignifiante (115.964 quintaux en 1916 contre 114.854 en 1915). En fait, les prohibitions ont été favorables aux importations des pays alliés (Angleterre et Italie), ainsi qu'à la Suisse et à l'Espagne. Elles n'ont nui qu'aux envois des États-Unis et des autres pays.

Comment expliquer ce résultat? Il tient à ce que, pour l'Angleterre en particulier, les prohibitions n'ont pas été appliquées. Nous avions à Londres un bureau de douanes dont le rôle consistait à accorder toutes les licences qui lui étaient demandées, à la seule condition qu'il s'agît de marchandises d'origine anglaise. Quant à l'Italie, un accord avec ce pays autorisait l'entrée en France, jusqu'à concurrence d'un contingent trimestriel, de la plus grande partie des marchandises qui intéressent l'exportation de ce pays. Pour le surplus, les dérogations s'obtenaient sans trop de difficulté. On conçoit que, dans ces conditions, les entrées de marchandises des pays alliés aient pris une importance toute particulière, au détriment des envois des pays neutres, et surtout des plus éloignés.

La situation a subi un notable changement depuis l'intervention du décret du 22 mars 1917, qui a prononcé, à titre général, la prohibition, en France et en Algérie, des marchandises de toute espèce, d'origine ou de provenance étrangère. Le ministre des Finances a la faculté d'autoriser des dérogations sur la proposition d'un comité institué près du département du Commerce.

Un arrêté du 13 avril 1917, rendu sur la proposition de ce comité, a publié la nomenclature : 1° (liste n° 1) des marchandises qui peuvent être importées par dérogation générale; 2° qui ne peuvent être importées qu'en vertu d'une autorisation spéciale (liste n° 2); 3° des bois, métaux et ouvrages en métaux dont l'entrée est soumise à l'avis de la Commission des Bois et Métaux (liste n° 3). Les marchandises qui ne figurent à aucune de ces trois listes seront l'objet d'un contingentement, c'est-à-dire qu'elles ne pourront être importées qu'à concurrence d'un chiffre fixé pour la durée d'un trimestre. L'importation en est libre jusqu'au moment où les contingents auront été déterminés. Une commission permanente est chargée de statuer sur les questions qui lui sont soumises par le comité.

Si l'on considère que les prohibitions de sortie remontent au début de la guerre, le fait le plus saillant de l'année au point de vue de l'intervention du service des douanes, est certainement la prohibition générale d'importation. Le Gouvernement a eu plusieurs fois l'occasion d'indiquer les motifs qui l'ont déterminé à édicter ces nouvelles restrictions. Nous ne nous attarderons pas à reproduire les explications fournies à la tribune par M. le ministre du Commerce. Mais nous pouvons, sans mettre en discussion les principes sur lesquels on s'est basé pour faire accepter ces mesures par le Parlement, essayer de rechercher l'effet possible des prohibitions sur les importations que l'on a voulu atteindre, c'est-à-dire sur les importations d'articles de luxe.

Nous avons vu plus haut que, pour les marchandises prohibées en vertu du décret du 11 mai et des actes subséquents, les restrictions d'entrée ont été inopérantes, du moins vis-à-vis des pays alliés. Au total, elles n'ont pas produit le résultat cherché, puisque nos importations en 1916 doivent être évaluées à un chiffre de 19 milliards, supérieur de 8 milliards à celui de 1915. Les nouvelles dispositions prises par le Gouvernement réussiront-elles à diminuer cet énorme tribut payé à l'étranger?

Si l'on veut bien se reporter aux explications données ci-dessus au sujet de l'arrêté du 13 avril 1917, on constatera qu'en réalité les seules marchandises réellement prohibées sont celles de la liste n° 2, dont l'entrée ne peut avoir lieu qu'à titre exceptionnel et en vertu d'autorisations spéciales. Les autres sont l'objet d'une dérogation générale, ou bien doivent être contingentées à un taux qui, dans les premiers temps du moins, se rapprochera de la normale.

Or, l'importation des produits inscrits à la liste n° 2 a déjà fortement diminué, depuis le début de la guerre. Nous avions fait la même constatation, l'année dernière, à propos des marchandises qu'a prohibées le décret du 11 mai 1916. Si l'on admet que les marchandises destinées, directement ou indirectement, à la défense nationale forment 75 ou 80 % environ du chiffre des entrées, il reste, comme soumis à la compression effective, le quart ou le cinquième des importations.

Ce résultat, quoique un peu mince, serait cependant appréciable, s'il ne devait avoir sa contre-partie dans une forte diminution de nos envois à l'étranger. Le régime des restrictions est une arme à double tranchant. Nous ne pouvons espérer, en mettant obstacle à l'entrée des marchandises étrangères, que nos produits conserveront un libre accès sur les autres marchés. La Russie, l'Angleterre, l'Italie, ont déjà édicté des prohibitions très sévères. Les neutres pourraient bien suivre cet exemple. Il en résultera fatalement une diminution de nos envois à l'extérieur, et cette réduction sera d'autant plus importante qu'en raison de sa nature, notre exportation est désignée pour souffrir plus que toute autre de l'éviction des marchandises de luxe. On peut dès lors redouter que l'amélioration de notre change, escomptée du fait des mesures prises, ne soit sérieusement compromise.

Quant aux atténuations qui résulteront des ententes actuellement en cours avec divers pays, il y a lieu de penser que, pour être efficaces, elles devront annihiler, au moins en partie, l'effet des prohibitions. Et, dans ce cas, l'utilité du régime restrictif ne doit-elle pas être mise en question?

L'avenir nous fixera sur la valeur réelle du système économique auquel nous avons eu recours, et nous dira si nous n'eussions pas été mieux inspirés en cherchant ailleurs le relèvement de notre crédit extérieur. Ce que nous devons souhaiter, c'est de ne pas voir se justifier les craintes qu'exprimait, l'année dernière, notre éminent ancien président, M. Yves Guyot, lorsqu'il déclarait se méfier des prohibitions, qu'on est toujours tenté de remplacer par de gros droits, lorsqu'il faut se résoudre à les lever. A cette époque, il n'y avait encore qu'un petit nombre de marchandises prohibées. Le danger serait beaucoup plus grand, aujourd'hui, l'ensemble du tarif étant englobé dans les restrictions, et l'état de nos industries pouvant servir de prétexte à certaines exagérations de doctrine qui ne demandent qu'à se traduire en actes.

Il n'est pas douteux que, dans les premières années de la paix, nous serons obligés d'avoir recours, pour beaucoup de produits, à l'industrie étrangère. La barrière douanière ne devra pas s'élever au delà d'une limite raisonnable, bien que l'obligation dans laquelle nous serons d'acheter hors de France doive permettre l'importation, même avec de gros droits. La modération s'impose, en effet, si l'on veut que l'intérêt du consommateur ne soit une fois de plus sacrifié.

Nous aurons d'ailleurs le plus grand avantage à ne pas aborder la revision de notre tarif sans nous être mis d'accord avec nos Alliés, de manière que, tout en conservant notre autonomie, nous disposions d'éléments suffisants pour entamer les négociations difficiles d'où sortiront les futurs traités de commerce.

L.-J. Magnan.

IV

QUELQUES PRÉCISIONS SUR LE CALCUL DES REVENUS

La « sommation » ou « totalisation » des revenus individuels a été l'objet d'attaques assez nombreuses lors de la dernière réunion de cette Société. Plusieurs orateurs semblent ne voir en elle qu'une manifestation d'arbitraire, de fantaisie, inhabile à se libérer des doubles emplois.

Cependant, sommations du capital ou des revenus nous expriment une idée de grandeur qui n'est peut-être pas dénuée de toute utilité — et s'il n'avait jamais été énoncé aucun chiffre depuis 1850, pour nous représenter la fortune acquise en France, ou les fruits des capitaux actifs, nous parlerions de ces choses à peu près comme l'aveugle de naissance qui discuterait du mérite de nos peintres. Que notre vue soit trouble encore, parfois, je n'en disconviens pas, car il est difficile de tout percevoir très nettement en un champ aussi vaste, mais nous inclinons à penser, néanmoins, que tous les efforts qui ont été tentés jusqu'ici pour évaluer les revenus de la population en monnaie nationale n'ont point été complètement vains.

J.-B. Say, cité avec abondance et fort justement d'ailleurs, à l'occasion de ce débat, a dit encore bien des choses qu'il serait bon de mettre en lumière, et qui nous semblent accorder un peu plus de crédit aux « totalisations ». Nous voudrions reproduire intégralement son chapitre III, intitulé : *Du revenu annuel — Du revenu national,* et qui débute par les définitions suivantes :

« La *somme* des profits ou des portions de revenus que nous touchons dans le courant d'un mois, d'une année, forme notre revenu d'un mois, notre revenu annuel. »

« Et la *somme des revenus de tous les particuliers dont se compose la nation, forme le revenu national, le revenu de la nation.* »

Nous n'étions pas loin de cette double définition en déclarant : 1° que les revenus sont les fruits de tous les capitaux sans exception, y compris l'homme qui est le plus agissant des capitaux; 2° que nous ne pensions pas qu'il pût y

avoir un « revenu national » dont le total fût sensiblement différent du total, des revenus privés.

J.-B. Say dit encore : « Le revenu d'une nation est égal à la valeur *totale* de tous ses produits, car cette valeur a été distribuée en totalité à l'un ou l'autre de ses producteurs. »

On voit par là que les « totalisations » ou « sommations » n'étaient pas superflues, au regard de ce maître — seulement, il nous met en garde contre les doubles emplois (biens grevés d'hypothèques, produits fiscaux, etc.) et nous dit en termes diserts que la statistique, en somme, doit être maniée par des statisticiens, de préférence à tous autres artisans, si respectables qu'ils fussent.

Nous reviendrons sur le troisième paragraphe cité, d'un intérêt essentiel, et qui pourrait à lui seul faire une excellente tête de chapitre, sinon même un titre d'ouvrage. Mais au préalable nous nous permettrons d'insister sur cette terreur des doubles emplois, que l'on exagère à nos yeux, et qui ne tendrait à rien moins qu'à décourager toutes les bonnes volontés, sur un terrain où les recherches utiles ne se sont d'ailleurs pas multipliées.

***

Il est bien certain que l'homme ne tire pas exclusivement de lui-même la totalité des revenus dont il dispose. Il la reçoit de son propre travail, de ses capitaux, *et du labeur d'autrui*. Cette troisième source concerne spécialement le chef d'entreprise, mais *de ce qu'il doive partiellement son revenu à autrui, il n'en découle pas que cette portion soit inexistante, ou fasse double emploi.*

Dans les revenus du travail nous comptons seulement le salaire, et transportons la plus-value des objets transformés à la rubrique des revenus mixtes, en relevant les bénéfices des employeurs. La mutualité des services n'implique pas de *double emploi* lorsqu'on fait la somme de ce dont chacun dispose librement après avoir pris soin d'établir la ventilation des profits collectifs.

Que nul n'échappe à la nécessité de céder ensuite à des tiers, pour les dépenses de la vie courante, la plus grosse part de ses ressources annuelles, le fait n'est pas douteux, mais lorsque nous tentons d'évaluer cette nouvelle sommation, la question des revenus disparaît et notre champ visuel n'embrasse plus que *l'épargne.*

Je me place en face de l'individu et lui demande : « Avez-vous la jouissance d'un revenu, et si oui, quel en est le montant? Je me soucie peu de savoir *d'où vient ce revenu ni où il ira ;* d'abord, parce que le fait d'avoir été partiellement transmis et de devoir l'être encore, ne détruit pas son existence; ensuite, parce que dans cette circulation des revenus privés, entre nos frontières, la collectivité nationale ne peut éprouver aucune perte chaque fois qu'un Français cède à un autre Français une portion de son propre revenu. C'est même le phénomène inverse qui se produit. Si je donne, à titre gratuit, 1.000 francs de mon revenu à l'un de mes concitoyens, la masse des revenus privés reste invariablement la même. Mais si j'achète pour 1.000 francs de produits nécessaires à mon existence, cela va immédiatement procurer à mes fournisseurs le bénéfice correspondant à leur vente, et partant, un *revenu supplémentaire à la collectivité.*

On voit par là combien est peu fondée la crainte des doubles emplois basée sur la circulation, sur la mutation de nos revenus, qui se traduit par des *échanges et non par des disparitions.*

Faites de vos ressources annuelles tel usage qui vous conviendra — je n'ai point à me préoccuper de la nature de vos dépenses du moment qu'elles se font au profit de vos concitoyens. Pour éviter le double emploi dans ma totalisation, il me suffira de ne pas compter deux fois certains produits qui apparaissent dans le groupe des valeurs mobilières et qui tirent leur origine d'autres capitaux réunis sous la forme collective; puis, de tenir compte des biens grevés d'hypothèques; enfin, de distraire du total la part distribuée par l'État, les départements, les communes, en rentes, pensions, traitements, et qui n'est que la redistribution de sommes prélevées sur le revenu général de la population.

***

Quelques mots, maintenant, à propos des définitions. Lorsqu'on parle des revenus privés de la population, chacun sait ce que cela signifie et il ne saurait y avoir d'équivoque. Au contraire, le nom de revenu national peut admettre plusieurs acceptions parce qu'il ne possède pas un sens précis ou exclusif.

Que sont les revenus privés, *sinon la somme des revenus individuels ?* Qu'est-ce que le revenu national, *sinon l'ensemble des ressources annuelles de tous les citoyens qui forment la nation ?* Cette définition soulèvera des protestations, mais si nous commettons ici une erreur, nous la faisons avec J.-B. Say dont nous avons cité le propre texte. Et cela démontre, dans tous les cas, que l'appellation de « revenu national » prête à maintes confusions.

La distinction que l'on veut établir entre deux choses qui semblent n'en faire qu'une, tant elles sont voisines, nous paraît être de nature à compliquer la question, plus qu'à l'éclaircir — car, si le rôle de l'État obscurcit de prime abord le problème, chacun sait que l'État n'est qu'un simple *répartiteur* de revenus (montant des impôts perçu et reversé ensuite sous forme de rentes, pensions, traitements, etc.) et qu'il *n'en fabrique pas...* ou si peu !

M. Colson estimait, en 1903, les revenus réels de l'État, des départements, des communes à 217 millions, en excluant, il est vrai, le produit des monopoles de l'État, qu'il assimilait à l'impôt. En se basant sur ce chiffre pour l'ensemble desdites collectivités, la différence entre ce que l'on a appelé le « revenu national » et les « revenus privés » (ces derniers s'élevant alors à près de 31 milliards en comptant la rente alimentaire prélevée sur l'exploitation agricole) *n'atteindrait même pas 1 %.* Nous voilà loin des 15 ou 20 % dont il a été question.

***

Il n'y aurait donc en fait, sinon en théorie, qu'un seul total de revenus, quel que soit le nom dont on fasse choix pour le désigner. Mais s'il en est ainsi, il n'est pas moins évident que tous les auteurs n'ont pas toujours employé la même méthode; et de là surgissent des différences, considérables parfois, entre les résultats présentés.

Ces écarts, auxquels il a été fait allusion et dont on a tiré argument contre les « sommations », proviennent d'abord de ceci que la plupart des estimations ont été données à des dates fort différentes. On les doit encore aux procédés adoptés pour aboutir à des *revenus nets* (les seuls qui soient véritablement dignes de nos recherches) et aux appréciations parfois erronées dont les fruits du capital et du travail ont été l'objet dans le détail des cédules.

Au demeurant, les erreurs de tel ou tel ne devraient pas nous conduire à proscrire une méthode susceptible de fournir de précieux enseignements. En ce qui concerne celle-ci, nous croyons que l'on peut, disons plus, que l'on doit s'en tenir à la règle suivante :

1° *Si l'on a compté tous les revenus privés distribués par l'État, les départements, les communes (rentes, pensions, traitements de fonctionnaires, solde et équipement des troupes), déduire du total le montant des impôts qui seuls permettent cette répartition ;*

2° *En cas contraire, ne tenir aucun compte de l'impôt.*

René Pupin.

V

VARIÉTÉS

CHEMINS DE FER CHINOIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Quelle que doive être la rareté relative des capitaux au lendemain de la guerre, par suite des consommations actuelles, il sera du plus grand intérêt pour les nations européennes de reprendre toute leur influence dans l'Empire chinois, pour se substituer en partie à l'influence qu'avaient prise les Allemands, et pour aider les Japonais dans leur mise en œuvre du pays, où ils seraient incapables d'apporter seuls les capitaux nécessaires. Avant la guerre, l'activité de la France et aussi de la Belgique avait été des plus remarquables à cet égard ; le développement des lignes ferrées construites par les entreprises franco-belges était d'environ 2.500 kilomètres, à peu près 40 % de la construction totale, et autant que l'étendue des lignes construites soit par l'Angleterre, soit par le Japon, et totalisées.

Comme toujours la création de nouvelles voies de transport peut servir puissamment à mettre en valeur la Chine, il y a là un domaine fructueux à exploiter. Aussi au point de vue statistique même, au point de vue des renseignements que cela peut fournir en matière économique, industrielle et commerciale, il est utile de montrer quelle est la situation présente, de donner également des renseignements sur les lignes projetées ou à prévoir. Certaines de ces lignes ont déjà commencé d'être construites; pour d'autres la construction est tout au moins décidée; d'autres enfin ne sont qu'à l'état de simple projet. Mais le Gouvernement chinois lui-même y attache une telle importance, qu'il a fait dresser tout un programme des nouvelles lignes classées suivant leur degré d'urgence et le temps nécessaire à leur achèvement. Ce programme est énorme,

il porte sur 44.000 kilomètres de voies nouvelles : certaines de ces lignes répondent à la mise en communication rapide du gouvernement central avec la capitale de chaque province, et par conséquent à des vues au moins aussi politiques que commerciales; d'autres sont destinées à relier entre eux les grands centres commerciaux, à desservir des populations nombreuses et industrieuses, elles sont susceptibles de gros rendements. Enfin, certaines des lignes du réseau projeté doivent mettre en communication la Chine avec les États voisins et les grands pays acheteurs de ses produits : lignes internationales devant rencontrer souvent des difficultés matérielles dans leur établissement, par suite même des conditions géographiques et géologiques des régions de la périphérie de la Chine. Le programme est tellement vaste, qu'il porte également sur des lignes un peu secondaires destinées à mettre en valeur certaines provinces encore très peu peuplées, ou sur des lignes de valeur stratégique surtout dans les relations avec les pays voisins.

Ce programme d'exécution, et surtout une étude remarquable faite devant la Société des Ingénieurs civils par M. J. H. Charignon, nous donnent des renseignements statistiques très précieux sur les lignes en exploitation, et des renseignements numériques non moins intéressants sur les lignes projetées. Pour les lignes actuellement ouvertes à l'exploitation, elles représentent dans l'ensemble (ce qui peut surprendre quelque peu bien des gens) un développement déjà considérable de 10.330 kilomètres. Leurs dépenses d'établissement totales sont évaluées à 1 milliard 772 millions de francs; ce qui ne fait pas ressortir en somme la dépense kilométrique d'établissement à un chiffre très élevé; car plusieurs de ces lignes ont dû être établies dans des conditions techniques très malaisées, avec d'immenses ouvrages d'art, comme les ponts sur le Fleuve Jaune, dans des plaines sujettes à des inondations terribles.

Si nous décomposons à peu près logiquement ces lignes (d'après les régions qu'elles desservent) en cinq groupes, nous trouvons d'abord les lignes de Mandchourie au delà de la fameuse Grande Muraille, lignes dans lesquelles la Russie et le Japon ont engagé des intérêts considérables : ce sont celles qui constituent le réseau uniquement utilisable entre Paris et Pékin ou entre Londres et le Japon, en passant par Moscou et Vladivostok. Dans leur ensemble, ces lignes de Mandchourie représentent 2.999 kilomètres, dont 1.528 pour celle qui s'étend de la frontière sibérienne à la frontière vers Vladivostok. La situation financière de ces lignes se traduit par ce fait que le coefficient d'exploitation n'y dépasse généralement pas 40 %.

Au nord du Fleuve Bleu, nous trouvons un autre groupe comprenant notamment les 1.180 kilomètres de la ligne de Pékin à Moukden, qui ont coûté 124 millions d'établissement; puis les 1.348 kilomètres de la ligne de Pékin à Hankow, dont le coût d'établissement a été de 189 millions; 1.088 kilomètres de la voie ferrée de Tien-tsin à Sukow, avec dépense d'établissement de 200 millions. Ces diverses lignes sont exploitées par l'État chinois. C'est dans ce groupe que l'on trouvait la fameuse ligne allemande déjà si puissante, si importante au point de vue du trafic, de Tsing-tau à Tsi-nan, le chemin de fer du Chantoung, où les Allemands avaient créé un réseau de 450 kilomètres et plus pour une dépense de 70 millions, et qui leur a été arraché par la conquête japonaise. L'ensemble de ce groupe des lignes au nord du Yang-tse-kiang représente 4.870

kilomètres, établis moyennant une dépense de 719 millions. Le coefficient des lignes de ce groupe est également satisfaisant : pour la ligne de Pékin à Moukden par exemple, ce coefficient est aux environs de 30 %; pour la ligne allemande à laquelle nous faisions allusion, il était au-dessous de 30 % au bout d'assez peu de temps, le dividende distribué dépassant 11 %; il n'a jamais atteint 30 % sur la ligne Pékin—Hankow.

Au sud du Fleuve Bleu, les voies ferrées sont déjà nombreuses; elles représentent ensemble 1.360 kilomètres établis moyennant une dépense de 313 millions. On y comprend notamment la ligne essentiellement française de Laokai, c'est-à-dire de la frontière du Tonkin à Yunnan-fou, pour 465 kilomètres et 165 millions de francs; la ligne de Shanghaï à Hang-show pour 246 kilomètres, celle de Woosung à Nankin pour 350.

D'ailleurs, en dehors des grandes lignes appartenant aux deux derniers groupes dont nous venons de parler, il y a, d'une part au nord, de l'autre au sud du Yang-tse-kiang, des lignes amorcées réparties en deux groupes : l'un de 321 kilomètres, l'autre de 770, et qui sont susceptibles elles aussi de donner de beaux rendements, de présenter un coefficient d'exploitation tout à fait satisfaisant.

Pour ce qui est des lignes à construire, le programme comporte environ 44.000 kilomètres, dont la construction se doit répartir sur une période de quinze à vingt ans, avec un capital de premier établissement minimum de 11 milliards de francs. On estime que, dans ces conditions, le réseau chinois, en 1930, présentera un développement de 54.000 kilomètres; la totalité ambitieuse de ce programme ne sera peut-être pas réalisée à ce moment; mais une bonne partie sans doute en sera exécutée. Actuellement il existe en construction quelque 2.100 à 2.150 kilomètres de voies nouvelles complétant une série de réseaux présentant déjà une importance réelle.

Daniel Bellet.

*
* *

LA COMPOSITION DU LANDTAG PRUSSIEN

C'est en 1850 que Frédéric-Guillaume IV accorda une constitution au peuple prussien, mais par une bizarrerie qui peint le roi et l'homme (il devait mourir aliéné), il ne voulut pas entendre parler d'un parlement; tout au moins ce terme ou un terme analogue ne dut pas figurer dans la « Charte » qu'il octroyait, lui aussi, à son royaume. Le Parlement prussien porta donc le nom de Landtag, mot qui signifie exactement assemblée du pays, et qui s'appliquait aux seules diètes provinciales. Ce terme de Landtag a donc toujours, dans la langue politique de la Prusse, un double sens : il veut dire à la fois diète de province, par exemple le Landtag de Brandebourg, et, en même temps, parlement du royaume, le Landtag de Prusse.

Ce Landtag comprend deux Chambres : celle des Seigneurs ou *Herrenhaus* et celle des Députés ou *Abgeordnetenhaus*. Ici encore les vocables sont impropres : la première Chambre, en effet, ne renferme pas que des « seigneurs » et le mot qui désigne la seconde Chambre veut bien dire Chambre des Députés, mais dans le sens de délégués et n'a été choisi que pour éviter celui de représentants.

Nous avons parlé ici même, il y a déjà quelque temps, de la composition de la Chambre des Seigneurs; nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Nous rappellerons simplement que cette Chambre dont le total est variable, comprend 402 membres (c'est

le chiffre d'avant la guerre). Elle n'en comptait que 314 en 1893; le « roi » Guillaume II a donc fait des « fournées de pairs ». De ce total de 402, 105 membres du *Herrenhaus* étaient nommés à titre viager; le reste est héréditaire. En 1913, 45 sièges n'étaient pas occupés, en raison de la jeunesse des titulaires (l'âge légal est de trente ans).

La Chambre des Députés se compose de 443 membres; elle est donc plus nombreuse que le Reichstag qui, lui, n'en compte que 397 pour tout l'Empire. Mais tandis que le Parlement impérial est élu au suffrage universel (on est électeur à vingt-cinq ans), l'*Abgeordnetenhaus* est nommé au suffrage censitaire et à deux degrés. Ce procédé est trop connu pour que nous y insistions longuement. Il nous suffira de dire que les électeurs du premier degré ou *Urwähler* (citoyens âgés de vingt-quatre ans) sont distribués en trois classes payant chacune le tiers de la contribution directe de leur collège électoral ou *Wahlbezirk*. Ces trois curies nomment chacune le même nombre d' « électeurs » ou *Wahlmänner* qui, réunis, élisent le député. Un pareil système est tout à l'avantage de la richesse, car il arrive fréquemment que quelques contribuables suffisent à constituer la première classe et nomment ainsi autant d'électeurs du second degré que les milliers de citoyens de la troisième curie. A Berlin même, il est arrivé que, dans une circonscription, la première classe était représentée par un seul contribuable, gros financier, et la seconde par deux contribuables fort riches. Ces trois personnes élisaient donc, en fait, le député du collège intéressé : la masse des électeurs de la troisième classe était ainsi quantité pire que négligeable, négligée. Autre iniquité de ce régime électoral : le même chiffre d'impôt ne donne pas au citoyen la même part dans l'élection; celle-ci, en effet, varie suivant le total des impôts payés par la circonscription, d'où résulte nécessairement une différence dans le quotient ternaire qui détermine le classement des électeurs primaires.

Ce système électoral que Bismarck lui-même qualifiait de misérable est demeuré le même depuis 1850, malgré le progrès démocratique de presque toute l'Europe, même malgré l'adoption du suffrage universel pour le Reichstag et pour l'élection de quelques parlements particuliers de l'Empire. Après avoir rejeté maints projets de réforme, le Gouvernement prussien, inféodé aux *Junkers*, paraît devoir céder aujourd'hui à la poussée de l'opinion publique : mais il est douteux qu'il agisse de bon gré, sinon de bonne foi.

Ajoutons que, au Landtag prussien, comme du reste au Reichstag, le total des sièges demeure le même, quel que soit le développement de la population des divers collèges électoraux. Dans l'ensemble du royaume de Prusse, il y a un député par 91.000 habitants environ. Mais cette moyenne est bien surpassée dans les régions populeuses : elle est de 173.000 à Berlin, de 121.000 dans la Westphalie, de 113.000 dans la Prusse Rhénane, de 108.000 dans le Brandebourg (sans Berlin). Par contre, elle s'abaisse aux environs de 65.000 dans la Poméranie et la Prusse Orientale et à moins de 36.000 dans le Hohenzollern. En laissant de côté cette petite principauté, nous rencontrons le maximum de population par siège (hors Berlin) dans les districts de Dusseldorf (Prusse Rhénane) et Arnsberg (Westphalie) avec 155.000 et 150.000 habitants respectivement; le minimum dans le district poméranien de Stralsund avec 56.000 habitants seulement. Ces chiffres montrent l'opposition des deux parties de la Monarchie : l'Ouest plus industriel et populeux; l'Est plus agricole et, malgré l'agglomération berlinoise, moins peuplé, mais avantagé par la répartition des sièges parlementaires, celle-ci ne suivant pas le développement de la population. L'ensemble des provinces de l'Est, soit les deux provinces de Prusse, la Poméranie, Posen, le Brandebourg (avec Berlin) et la Silésie, dispose de 225 sièges au Landtag, c'est-à-dire de la majorité avec une population de moins de 19 millions d'habitants, soit 47,5 % du total du royaume. La moyenne de population par siège est de 84.000 unités (78.000, abstraction faite du Brandebourg avec Berlin), tandis qu'elle atteint 98.000 dans la région de l'Ouest (Voir le tableau I).

Vu la différence du système électoral, la composition des partis ne saurait être la même au Reichstag qu'au Landtag (Voir le tableau II). Dans l'assemblée élue au

suffrage universel, les partis dits de l'ancien cartel qui formèrent jadis la majorité bismarckienne (conservateurs, parti de l'Empire et nationaux-libéraux) ne sont qu'une faible minorité (106 au total ou 26 % seulement de l'ensemble du Reichstag) et ils ne constituent guère plus du tiers même, soit 35,6 % de la représentation prussienne au Reichstag, soit 236 membres. En revanche, ils forment la majorité au Landtag avec 273 députés ou 61,6 % de cette assemblée. Les conservateurs y sont même le parti le plus nombreux avec 148 membres, soit plus du tiers du Landtag (*Abgeordnetenhaus*); ils se recrutent surtout dans l'Est (106 mandats contre 42 seulement dans l'Ouest). Les radicaux et le centre ont à peu près la même force relative dans la représentation à la Chambre prussienne et au Reichstag. Avec ses 102 députés au Landtag, le centre est ici, comme dans l'Assemblée impériale, le second parti de la représentation parlementaire avec une proportion de plus du quart de part et d'autre, proportion un peu plus forte au Landtag.

TABLEAU I

Total des sièges au Landtag et population moyenne par siège dans les provinces du Royaume de Prusse.

Provinces	Total des sièges	Population moyenne par siège
Prusse Orientale	32	64.500
Prusse Occidentale	22	77.400
Berlin	12	173.000
Brandebourg (sans Berlin)	38	107.500
Poméranie	26	66.000
Posen	29	72.300
Silésie	66	79.000
Région de l'Est	*225*	*84.000* (78.000 dans le Brandebourg avec Berlin).
Saxe prussienne	38	81.300
Schleswig	19	85.200
Hanovre	36	81.700
Westphalie	34	121.000
Hesse-Nassau	26	85.400
Prusse Rhénane	63	113.000
Hohenzollern	2	35.500
Région de l'Ouest	*218*	*98.000*
Total général	443	91.000

TABLEAU II

État comparé de la force numérique des partis au Landtag prussien et au Reichstag impérial (pour le Royaume de Prusse)

Partis	Total des membres		Pour 100 membres du Landtag et des députés prussiens au Reichstag; combien de chaque parti	
	au Landtag	au Reichstag	au Landtag	au Reichstag
Conservateurs	148	46	33,4	19,5
Parti de l'Empire	54	13	12,2	5,6
Nationaux-libéraux	71	25	16	10,5
Radicaux	40	25	9	10,5
Centre (catholiques)	102	51	23,2	21,5
Socialistes	10	51	2,2	21,7
Polonais	12	18	2,5	7,6
Autres partis	3	8	0,75	3,5
Sièges vacants (en 1913)	3	»	0,75	»
	443	236	100	100

Par contre, les Polonais sont moins représentés — absolument et relativement — à l'Assemblée prussienne qu'au Reichstag: c'est que, avec le système électoral prus-

sien, les masses populaires de la Posnanie et de la Silésie sont sacrifiées. Au lieu de 11 mandats à Posen pour le Reichstag, les Polonais n'en ont que 9 au Landtag et ils n'ont aucun député silésien au Landtag au lieu de 4 au Parlement impérial. Mais le plus maltraité de tous les partis par le suffrage censitaire prussien est naturellement le parti socialiste. Il n'est représenté au Landtag que depuis les élections de 1908 : il y eut alors 6 députés. Depuis, aux élections de 1913, pour la législature 1913 1917, il a obtenu 10 sièges, soit 5 à Berlin, 4 dans le Brandebourg et 1 à Hanovre, tandis que dans la députation prussienne au Reichstag, on compte 51 socialistes, soit une proportion de près de 22 % au lieu de 2,2 % à l'*Abgeordnetenhaus*. Tandis que pour le Reichstag la députation de Berlin comprend, sur 6 membres, 5 socialistes et 1 radical, on compte, sur 12 députés au Landtag, 7 radicaux et 5 socialistes.

La statistique prussienne nous permet de faire d'autres remarques intéressantes sur la composition de la seconde Chambre du royaume. L'âge de l'éligibilité étant de trente ans, la partie jeune de la Chambre est relativement peu nombreuse : 140 députés avaient moins de cinquante ans en 1913, dont 29 seulement moins de trente ans; 131 dépassaient la soixantaine; la majorité, soit 169, étaient âgés de cinquante à soixante ans.

Au point de vue religieux, la majorité des députés — 304 — sont protestants. Les trois partis du cartel sont presque exclusivement protestants : il n'y a que 2 catholiques parmi les conservateurs proprement dits. Les radicaux sont aussi de majorité protestante; mais sur leurs 40 membres, on compte 3 catholiques et 7 israélites. Les 102 députés du centre et les 12 Polonais sont, bien entendu, catholiques. Quant aux socialistes, 10 seulement ont déclaré appartenir à une dénomination cultuelle, au moins c'est le seul chiffre donné par la Statistique officielle (3 protestants et 7 qualifiés de dissidents ou sans confession).

Plus curieuse est la composition de la Chambre basse sous le rapport professionnel : c'est là qu'apparaît aussi la conséquence du régime électoral. Cette chambre est toujours et vraiment, comme on disait il y a soixante ans, la « Chambre des sous-préfets ». En effet, on n'y compte pas moins de 127 fonctionnaires de l'État, des provinces et des communes : c'est plus du quart du total. Les propriétaires fonciers (*Landwirte*) y sont encore plus nombreux : 139. Le Barreau et la carrière judiciaire y comptent 30 des leurs; les industriels, 28; les commerçants, 9. Le total des médecins peut nous sembler modeste, seulement 4; 23 députés sont qualifiés de *rentner* et 10 d'écrivains et journalistes. Le clergé est représenté par 8 pasteurs et 14 prêtres et enfin les *Herren Professoren* comptent 26 d'entre eux au Landtag.

Telle est la composition politique et professionnelle de la Chambre des Députés au Landtag (on dit plus communément le Landtag tout court). On comprend sans peine qu'elle ait besoin d'une réforme; on peut s'étonner qu'il ait fallu les événements actuels pour la faire réclamer : ce qui ne veut pas dire qu'elle sera pleinement ni surtout sincèrement réalisée.

Paul Meuriot.

VI

BIBLIOGRAPHIE

De l'Importance économique, de l'organisation et du fonctionnement en France des Compagnies anonymes françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie (1), par M. Gervais Genet.

C'est un bien vaste sujet que celui auquel s'est attaqué M. Gervais Genet, et l'étude économique, historique et juridique qu'il présente en moins de trois cents pages est

(1) Paris, de Boccard, 1917.

une œuvre consciencieuse et utile. Quiconque veut acquérir sur le fonctionnement de nos compagnies à primes fixes d'assurances contre l'incendie des notions à la fois simples et rigoureuses la lira sans fatigue et avec fruit.

Dans la première partie de son ouvrage, après avoir donné les caractéristiques des compagnies à primes fixes et rappelé les principes de la législation française qui les régit, M. Genet trace d'abord les cadres de leur organisation; il définit le rôle des différents services, direction et siège central, agences, services d'inspection et traite aussi des sous-agents, des courtiers et des experts. Les candidats à la carrière des assurances trouveront ici, sur les situations auxquelles ils peuvent prétendre, des indications d'autant plus précieuses qu'on les rencontre rarement exposées d'une manière systématique. (Rappelons pour mémoire l'effort qu'a déjà fait dans ce sens, il y a quelques années, l'Institut des Finances et des Assurances de la mairie Drouot, en organisant sur le même sujet une série de conférences spéciales.)

L'auteur expose ensuite les conditions du fonctionnement proprement dit des compagnies, c'est-à-dire qu'il analyse le contrat d'assurances, ses caractères essentiels, sa forme et ses éléments, les obligations qui incombent à l'assuré lors de la formation et au cours dudit contrat, les conditions dans lesquelles celui-ci prend fin, et qu'il étudie avec soin le régime si important du règlement des sinistres.

Cette substantielle monographie est complétée et comme encadrée, en tête, par une notice historique qu'on voudrait moins sommaire (et pour laquelle M. Genet a beaucoup demandé aux savants travaux de ses devanciers, notamment à l'excellent petit livre que M. le baron Cerise a consacré à la lutte contre l'incendie avant 1789 et à l'ouvrage si documenté de M. Hamon sur l'histoire de l'assurance), et, *in fine*, par un appendice sur le droit fiscal en matière d'assurance-incendie.

Nous n'entendons pas procéder ici à un examen critique minutieux du plan même de ce travail, des développements qui lui ont été donnés, des références de jurisprudence et des sources citées — lesquelles sont de valeur assez inégale... M. Genet nous permettra seulement, après avoir signalé tout l'intérêt qu'offre son livre, de lui formuler deux observations.

Présentant l'ouvrage aux membres de la Société de Statistique, comment n'exprimerions-nous pas le regret de n'y pas trouver précisément les renseignements statistiques, les données exactes et complètes qui auraient permis au lecteur de mieux apprécier l' « importance économique » de ces compagnies à primes fixes dont on fait, à si bon droit, l'éloge, et de suivre l'admirable développement qu'elles ont pris depuis le jour — dont on fêtera bientôt le centenaire — où elles ont commencé à fonctionner en France. Il eût suffi de quelques pages, de quelques tableaux, difficiles peut-être à dresser sans lacunes, mais dont l'utilité aurait été fort grande.

Combien, d'autre part, il est fâcheux que M. Genet n'ait pas, dans un livre qui paraît en 1917, consacré tout un chapitre aux répercussions de la grande crise que nous traversons sur le fonctionnement des entreprises françaises d'assurance contre l'incendie. A peine, çà et là, trouvons-nous quelques timides allusions aux événements actuels, l'expression d'un désir — si justifié — de voir la législation spéciale se faire plus libérale lorsque la lutte économique reprendra plus vive après la « victoire des Alliés », l'exposé sommaire des dangers que présentait pour la défense nationale l'organisation d'avant-guerre de la réassurance... Et d'ailleurs, l'auteur ne s'est-il pas montré quelque peu optimiste dans l'appréciation de ces périls? Il y avait là tout un plan de défense à dresser et l'on ne saurait douter que les compagnies n'en aient compris l'urgence, quand on se reporte à la belle lettre qu'adressait au ministre du Travail, le 2 février 1916, M. le président de l'Union syndicale des Compagnies d'assurances à primes fixes de toute nature.

J. Girard.

*
* *

Resumen anual de Estadistica Municipal. Montevideo.

Il y a quelques mois le directeur de la Statistique de Montevideo a fait paraître sous ce nom l'Annuaire de la statistique municipale. Cette publication commencée en 1903 en est aujourd'hui (pour 1915) à sa treizième année. Elle est corroborée par le *Bulletin mensuel de Statistique municipale* qui date également de 1903.

Comme les années précédentes, ce dernier annuaire renferme d'abondants renseignements sur la capitale de la République de l'Uruguay. L'introduction est spécialement un rappel des données antérieures et une comparaison des phénomènes démographiques de Montevideo avec ceux des grandes villes du monde. A noter le tableau de la population de Montevideo à différentes époques, dont la première en date est celle de 1757, alors que cette ville ne comptait même pas 1.700 habitants; elle atteint aujourd'hui 375.000 âmes et contient à elle seule plus du quart de la population totale de l'Uruguay.

Après ces préliminaires, l'ensemble de l'Annuaire est divisé en quatre parties : 1° climatologie et météorologie; 2° mouvement de la population; 3° démographie; 4° mouvement ou activité des bureaux (*movimiento de oficinas*).

La première partie — climatologie et météorologie — est due aux études de l'Observatoire du Prado, fondé en 1900 comme établissement municipal, puis devenu national en 1905. Ce chapitre contient de nombreux détails sur la température par mois et par jour (pour 1915) avec rappel des minima et des maxima par année depuis 1901, l'état des vents, de la pluie, des brouillards, etc. Ces observations mensuelles sont réparties par saisons, celles-ci commençant avec l'année civile le 1er janvier, soit l'été, *Verano* (janvier, février, mars), l'automne, *Otoño* (avril, mai, juin), l'hiver, *Invierno* (juillet, août, septembre) et le printemps, *Primavera* (octobre, novembre, décembre). Nous sommes, en effet, à Montevideo par 35° environ de latitude sud, ce qui correspond dans notre hémisphère à la latitude de Gibraltar.

Le mouvement de la population — *Movimiento de Poblacion* — occupe la deuxième partie de l'Annuaire. Ce chapitre est consacré à la statistique de l'immigration et émigration par nationalité, par professions pour l'année 1915 (par mois), du mouvement mensuel des passagers dans le port de Montevideo (par sexe et par âge), avec une comparaison de ce mouvement depuis 1879. A cette date, on ne comptait que 57.000 passagers, tant à l'entrée qu'à la sortie; en 1913, le total était de 311.000; en 1914, il y a une baisse légère, 308.000; mais sous l'influence de la guerre mondiale, la baisse s'accentue et en 1915 il n'y a plus que 181.000 passagers.

Beaucoup plus développée que la seconde partie, la troisième est la démographie. C'est, en somme, tout le mouvement de l'état civil de Montevideo suivant les différents quartiers (*secciones*), par mois, nationalité, degré d'instruction. Ici, comme presque partout ailleurs, le taux de natalité n'augmente pas avec la population : de 36 pour 1.000 habitants vers 1890, il tombe à 27 ‰ en 1915. La proportion des mariés illettrés a été en 1915 de 10 %; ce taux était de 7,5 % chez les hommes et de 12,6 % chez les femmes. Cette proportion était plus élevée parmi les immigrés espagnols et italiens (20,4 et 14 % pour les deux sexes) que parmi les nationaux (7 %). Ce chapitre contient des détails très nombreux sur les décès : par mois, sexe et genre de maladies, principalement les maladies contagieuses.

Enfin le travail des divers offices municipaux occupe la dernière partie du *Resumen*. On y trouve tous les détails statistiques se rapportant à la police municipale, à l'assistance publique, aux services de vaccination, désinfection, inhumation, à l'instruction publique (Université, écoles, bibliothèques), aux transports et communications, etc. Citer ces rubriques suffit à montrer l'intérêt que présente l'Annuaire municipal de Montevideo.

P. M.

VII

NÉCROLOGIE

TERZI (ERNESTO)

Notre collègue Ernesto Terzi vient de s'éteindre le 19 mai 1917 à l'âge de soixante-dix-sept ans, et les quelques lignes qui suivent ont pour but de retracer la vie de cet homme de grand bien.

Né en 1840 à Grassobio (province de Bergamo), M. Terzi fit ses études au collège Ghislieri de Pavie.

Le 24 juillet 1863, il obtint le diplôme en médecine et chirurgie après avoir brillamment passé les examens et reçu des éloges pour son travail *Des Accidents d'hémorrhagie qui peuvent survenir dans les opérations de chirurgie et des remèdes pour y remédier.*

Encore étudiant, il obtint une mention d'honneur pour ses travaux médico-chirurgicaux sur le champ de bataille de Solférino et à l'hôpital Majeur de Milan. Il fut nommé « adjoint » à l'hôpital Majeur de Milan le 5 novembre 1867 et y exerça les fonctions de chef jusqu'au 10 mai 1875, époque à laquelle il donna sa démission afin de se consacrer aux « maladies des petits enfants et aux maladies de la peau ».

En 1870, il remporta le prix Dell'Acqua pour son travail *Les Produits des Conifères.* La même année (11 février 1870), la Société « L'Europe civile » de Naples le proclama membre d'honneur et lui décerna la médaille de 1re classe. Le 1er janvier 1875, la Bibliothèque populaire de Orasino le nomma son président honoraire.

En 1878, il obtint de l'Institut Royal Lombard des Sciences et Lettres le prix de la fondation Cagnola pour son travail sur le thème *De l'Ivresse en Italie et des Moyens pour y porter remède.*

En août de la même année 1878, il prit part au Congrès international pour l'étude des questions sur l'alcoolisme à Paris; il fut l'un des secrétaires et continua l'œuvre en faisant partie de la Commission permanente internationale pour l'étude de l'alcoolisme.

En 1879, la Suède, en reconnaissance de quelques travaux sur « l'impureté des breuvages alcooliques suédois », lui offrit un objet d'art de grand prix.

A la fin de cette année 1879, il publia son travail *De l'Éducation physique et morale du petit enfant.* Le 15 janvier 1880, la Royale Société Italienne d'Hygiène lui décerna le diplôme de membre effectif.

Le 1er février 1880, il obtint un diplôme d'honneur pour avoir fait un remarquable travail sur les « Causes de la prophylaxie de la phtisie pulmonaire ».

Ces titres si divers l'ont fait proposer par MM. Lunier et Robyns comme membre de notre Société, qui le nomma membre associé le 27 décembre 1882.

Le 21 septembre 1883, la Société Néerlandaise le nomma membre honoraire de son association et, de même, en 1885, la Société belge contre l'abus des breuvages alcooliques.

Notre confrère était aussi chef de section de médecine (capitaine) dans un hôpital en cas de mobilisation.

D'un esprit ouvert, plein de cœur, de talent et de noblesse d'esprit, notre collègue eut une vie toute de travail, secondé admirablement par une femme et des enfants qu'il aimait. Il a été enlevé à leur affection à l'improviste dans sa maison de campagne à Entratico.

Notre Société se joint à tous les amis de cet homme dont la vie s'est passée à faire le bien autour de lui pour adresser à sa veuve et à son petit-fils l'expression de ses douloureuses condoléances.

A. Barriol.

VIII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTES DANS LA SÉANCE DU 20 JUIN 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Canada	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — 5e recensement du Canada. 1911. Vol. VI. Occupations.	Cab1 II VI
Espagne	
Direction générale de l'Institut géographique et de statistique. — Statistique des passagers par mer. Année 1915.	Esb10 15
Institut de réformes sociales. — La Emigración. Información legislativa y bibliografica de la seccion primera tecnico-administrativa. 1905	Esg1 05
— Memoria del servicio de Inspección en 1907.	Esg2 07
— Preparación de la Reforma de la ley de tribunales industriales de 19 de Mayo 1908	Esg3 08
— Bibliografia de revistas. Articulos sobre cuestiones sociales publicades en 1910.	Esg4 10
— Id. en 1911	Esg4 11
— Congresos Sociales en 1909 y 1910. .	Esg5 09-10
— Instituto nacional de previsión y sus relaciones con las entidades similares. 1906	Esg6 06
— Preparación de las bases para un proyecto de ley de casas para obreros, casas baratas, 1907	Esg7 07
— Estadistica de la associación obrera en 1° de noviembre de 1904	Esg8 04
— Estadistica de las Huelgas. 1906 . .	Esg9a 06
— Id. 1909	Esg9a 09
— Id. 1910	Esg9a 10
— Informe acerca del conflicto obrero-patronal de Gijón. 1910	Esg10 10
— La Huelga minera inglesa. 1912 . . .	Esg11 12
— Legislación del trabajo. 1905	Esg12 05
— Id. Appendice I. 1905-1906	Esg12 05-06 I
— Id. Appendice II. 1906-1907.	Esg12 06-07 II
— Id. Appendice III. 1907-1908.	Esg12 07-08 III
— Proyecto de reforma de la ley des accidentes del trabajo. 1908	Esg12 08
— Preparación de la reforma de la ley des accidentes del trabajo. 1905 . .	Esg12a 05
— Preparación de las bases para un proyecto de ley de accidentes del trabajo en la agricultura. 1908	Esg12b 08
— Jurisprudencia de los tribunales en materia de accidentes del trabajo. 1906	Esg12c 06
— Estadistica de los accidentes del trabajo ocurridos en los años 1904 et 1905	Esg12d 04-05
— Id. 1909	Esg12d 09
— Id. 1910	Esg12d 10
Institut de réformes sociales. — Projet de loi sur la création d'un institut national de prévoyance. 1906.	Esg13 06
États-Unis	
DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — *Bureau of Labour statistics.* — Bulletin 184. Retail prices 1907 to June 1915. . .	Euc84 15
— Bulletin 195. Unemployment in the United States. 1916	Euc85 16
— Bulletin 200 Wholesale prices 1890 to 1915	Euc86 90-15
CUBA (ILE DE)	
Secrétariat du Commerce. — Commerce extérieur. Premier semestre de 1916 et année fiscale de 1915-1916. . . .	Eucuc1 16 a
France	
MINISTÈRE DES COLONIES. *Office colonial.* — Statistique du commerce dans les colonies françaises pour l'année 1914. Tome I. Statistiques générales. Colonies d'Afrique	Fca1a 14 I
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Direction de l'Administration pénitentiaire.* — Statistique pénitentiaire pour l'année 1914 (2 exemplaires).	Fid1 14
Hollande	
Bureau central de statistique. — Statistique criminelle pour 1914.	Hd5 14
— Statistique des finances provinciales et communales pour 1913	Hd14 13
— Statistique des électeurs et des élections pour 1916	Hd16a 16
— Annuaire statistique du royaume des Pays-Bas. Les Colonies. 1914. . . .	Hd19b 14
— Maandcijfers en andere periodieke opgaven 1915.	Hd22 15
— Statistique des faillites pour 1914 . .	Hd26 14
— Statistique de l'Assistance publique pour 1913.	Hd31 13
— Statistique des voies et moyens du royaume pour 1914.	Hd33 14
— Statistique des syndicats ouvriers au 1er janvier 1916.	Hd36 16
Italie	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL. — Relazione su l'applicazione della lege sul lavoro della donne e dei fanciulli dal 25 luglio 1907 al 31 dicembre 1914	Iba50 07-14
— Statistique annuelle du mouvement de l'état civil pendant l'année 1914.	Iba27 14
Japon	
CORÉE	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LA CORÉE. — Rapports annuels sur les réformes et progrès de la Corée. 1914-1915. .	Jca1 14-15
Portugal	
MINISTÈRE DES FINANCES. — Recensement de la population du Portugal au 1er décembre 1911. 5e partie. Population de fait, classée d'après les grandes divisions professionnelles, en distinguant le sexe, par groupe d'âges	Poaa5 11 e
Direction générale de la statistique. — Statistique spéciale annuelle du commerce et de la navigation. 1914.	Poaa6 14

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Russie	
DÉPARTEMENT DES DOUANES. — Commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe. Janvier 1917. . . .	R^{cIb} 17 a
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — Annuaire statistique de la Suède. 1917.	S^{Aa22} 17
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — Fabrication et vente de l'eau-de-vie et fabrication du sucre de betterave. 1915-1916	S^{cI} 15-16
— Banque de Suède. Situation de la Banque de Suède. 1916	S^{cfI} 16
DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE. — Rapport annuel sur les prisons. 1915	S^{daI} 15
Uruguay	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — *Direction générale de statistique.* — Annuaire statistique pour 1913-1914. Livre XXIV	U^{Aa2} 13-14 XXIV

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS PRIVÉS	
DUMÉRIL (André). — Les résultats en Allemagne de la Conférence de Bruxelles du 5 mars 1902 relative à la législation du sucre.	π^{d} 113
EICHTHAL (Eugène D'). — Paul Leroy-Beaulieu.	π^{e} 33
NICEFORO (Alfredo). — I caratteri descrittivi della fisonomia umana e la loro trattazione statistica	π^{n} 69
PERRÉE (Edmond). — Le port de Rouen. Ce qu'il était avant la guerre, ce qu'il est aujourd'hui	π^{p} 69
PORRAL (D. Cecilio Benitez). — Memoria que obtuvo accessit en el concurso abierto por iniciativa de S. M. el Rey ante el instituto de reformas sociales	π^{p} 70
ROULLEAU (G.). — Les crises économiques et le mouvement des effets de commerce	π^{r} 157
— Les règlements par effets de commerce en France et à l'étranger. 1914. . .	π^{r} 158

IX

ERRATA

NUMÉRO DE MAI. — Page 159. 1er tableau, *lire :*

1902 . . . . . 258 (*au lieu de* 278).

Même page, 2e tableau, *lire :*

Total . . . . . 61.352 (*au lieu de* 62.352).

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — JUILLET 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8-9 — AOUT-SEPTEMBRE 1917

I

LES RESSOURCES ET LES BESOINS DANS LE MONDE (1)

I

QUELQUES ÉCHANGES

Ce titre est ambitieux, car nos besoins n'ont d'autres limites que nos désirs; et nos désirs n'ont d'autres limites que notre capacité subjective. N'essayons pas de les comprimer, car ce sont eux qui ont provoqué toutes les découvertes et toutes les inventions que n'osaient prévoir nos pères et dont nous bénéficions aujourd'hui.

Mais il y a des besoins objectifs sans lesquels nous ne pourrions ni nous conserver ni nous développer : telles sont la respiration et l'alimentation.

L'être humain, pas plus que les autres animaux, ne peut vivre sur son fonds. « L'entretien de la vie, a dit Berthelot, ne consomme aucune énergie qui lui soit propre, et la nature des transformations intermédiaires par lesquelles passe l'animal ne joue aucun rôle dans le calcul de l'énergie nécessaire à son entretien, pourvu que les états initial et final de l'être vivant restent les mêmes. » Puis viennent les besoins qui résultent des intempéries. De là, le vêtement, le logement, le chauffage. L'éclairage supprime l'obscurité en tout ou en partie.

Mais l'homme ne peut satisfaire ces besoins qu'à l'aide de l'outil. L'anthropologie préhistorique distingue les étapes de la civilisation par la pierre taillée, la pierre polie, le bronze. Les transports caractérisent la grande transformation de la civilisation au dix-neuvième siècle : si en temps normal, en France, nous sommes arrivés à ne pas nous préoccuper de la question d'une bonne monnaie, chacun de nous, depuis la guerre, en a apprécié l'importance, et le moratorium lui a fait vivement sentir le rôle de la sécurité du crédit.

La guerre, dont la durée et l'amplitude dépassent toutes les prévisions,

(1) Communication faite à la Société de Statistique de Paris dans sa séance du 16 mai 1917.

nous prouve que l'humanité n'est pas complètement dégagée des misères des siècles passés. En Allemagne et en Autriche-Hongrie la disette fait des ravages; et en France, nous en sommes à des mesures de ration et presque au pain complet. Mais, en temps normal, la plupart des ménagères ne mettaient leur budget en équilibre qu'à la condition de restreindre l'alimentation, le logement, les vêtements, le chauffage, l'éclairage à un chiffre qu'il ne fallait pas dépasser. Ce n'est pas auprès d'elles que Sismondi eût été le bienvenu quand, en 1820, il dénonçait les dangers de la surproduction, et cependant en 1845, Louis Blanc disait : « Toute découverte de la science est une calamité parce que les machines suppriment les ouvriers. » Des livres ont été publiés, il y a moins de vingt ans, dénonçant comme un péril les progrès économiques des États-Unis, du Canada, de la République Argentine, du Japon, etc., et aujourd'hui encore, non seulement en France, mais même en Angleterre, on entend répéter dans des discours officiels qu' « une nation doit se suffire à elle-même ».

En dépit des efforts des protectionnistes de chaque pays, les échanges n'ont pas cessé d'augmenter. On a évalué le total du commerce international aux chiffres suivants :

	Milliards de francs
1876-1880	73
1899-1900	102
1903	125
1906	151
1914	214

En 1916, malgré les prohibitions d'importation et d'exportation prises par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, malgré l'isolement de la Russie par le blocus du Bosphore et de la Baltique, le commerce international n'est pas resté inactif. Dans le Royaume-Uni voici les chiffres de 1913 et de 1916 :

	Importations	Exportations de produits britanniques	Réexportations	Total
	Millions £			
1913	769,0	525,4	109,6	635
1916	851,9	506,5		

Le *Board of Trade* ne donne pas les chiffres des objets directement importés par le Gouvernement ni ceux des objets qu'il envoie aux armées britanniques. L'importation a augmenté de £ 83 millions et l'exportation a diminué de £ 19 millions. Cette diminution est beaucoup plus faible qu'on ne le prévoyait.

Le commerce des États-Unis s'est élevé en 1916 (or et argent non compris) à $ 7 milliards 873 millions, soit, en comptant le dollar à 5f 20, à 40 milliards 939 millions de francs. C'est un chiffre que n'avait encore atteint aucune nation. Pour l'Europe il présente les chiffres suivants :

	1914	1915	1916
	Millions de dollars		
Importations	783,5	546,3	633,3
Exportations	1.339,3	2.573,4	3.813,6

	1914	1915	1916
	Millions de dollars		
Dont pour le Royaume-Uni :			
Importations.	287,4	258,3	305,5
Exportations.	1.339,3	2.578,4	3.813,6
Pour la France :			
Importations.	104,2	77,9	108,4
Exportations.	170,1	500,8	860,8

Il est intéressant de voir le chiffre du commerce des États-Unis avec l'Allemagne :

Importations.	149,4	77,9	109,0
Exportations.	158,3	11,7	2,2

Il est vrai que, par les neutres, l'Allemagne a reçu une certaine quantité de marchandises.

Les États-Unis ont reçu en or :

	1915	1916
	Dollars	
De la France	11.519.880	38.829
Du Royaume-Uni	109.217.650	57.131.627
Du Canada	218.910.742	579.337.169
Total.	327.128.392	636.468.738

Cela fait en deux ans 963.500.000 dollars environ, soit 5 milliards de francs.

Les importations en franchise se sont montées :

	1914	1915	1916
Pour 100	61,36	65,64	67,39

La moyenne des droits pour les objets soumis aux taxes douanières s'est élevée à :

Pour 100	13,62	11,09	9,24

Voici les chiffres du commerce pour les deux premiers mois de 1917 :

	Importations	Exportations
	Millions	
Janvier 1916.	184,3	330,3
— 1917.	241,7	613,4
Février 1917.	190,6	466,5

L'excédent des exportations est de 372 millions de dollars en janvier 1917. Les exportations ont diminué en février, mais les trois jours en moins par rapport à janvier représentent 49.500.000 francs. La différence est ramenée à 98 millions.

Ces chiffres prouvent que l'activité des sous-marins n'a pas empêché l'activité du commerce entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Dans toute civilisation un peu avancée en évolution, la vie est un échange.

L'échange entre les individus, comme entre les nations, est une conséquence de la spécialisation des productions et de la variété des consommations.

II

L'ALIMENTATION VÉGÉTALE

Je ne m'occuperai dans ce travail que des principaux produits de l'industrie agricole, au point de vue de l'alimentation et au point de vue textile, et des deux grandes industries dont dépendent toutes les autres : la houille et la métallurgie.

Ces industries fournissent des produits; d'autres industries, comme celles des transports, fournissent des services non moins utiles (1).

Dans la séance de la Société de Statistique du 19 avril 1905, j'ai fait une communication sur le *Rapport de la Population et des Subsistances*. J'avais pris pour base les travaux de *The Office of experiment station of the Department of Agriculture* des États-Unis, dirigé par Atwater. J'avais adopté le système de Lagrange (1796) pour déterminer les rations nécessaires. Lagrange avait considéré que, déduction faite des femmes, des enfants, des vieillards, il fallait pour ramener les rations à un type unique, en réduire le total d'un cinquième. Plus modeste, je suis allé jusqu'au quart. Le *Food supply Committee*, dans le Royaume-Uni, a établi le chiffre à 77 %, et a déterminé les rations selon la méthode que j'avais employée. Pesant, d'après les renseignements fournis par le *Board of Trade*, les divers objets entrés dans la consommation des habitants du Royaume-Uni de 1909 à 1913, il est arrivé aux chiffres suivants en tonnes métriques : albuminoïdes 1.438.000, graisses 1.651.000, hydrates de carbone 7.262.000; et en millions de calories : 51.024.000, donnant 4.009 calories par jour et par homme. En 1916, la ration militaire est de 4.300 calories et celle de la population civile (adultes) de 3.359, boissons non comprises. Or, la ration de l'homme moyen se livrant à un travail modéré a été évaluée par Atwater et par Armand Gautier, à 3.400 calories. C'est un minimum. La ration britannique est au-dessus. En état de paix, la ration française n'avait pas augmenté depuis 1905. La récolte moyenne de froment était de 8.800.000 tonnes, réduite à 7.800.000 tonnes par la déduction de la semence. En réduisant le total des rations d'un quart, on arrive à une ration type de 275 kilos. Nous avons des compléments dont on trouvera la nomenclature dans le livre de M. D. Bellet, *L'Alimentation de la France*.

Les rations scientifiques ne sont que des minima. M. Armand Gautier recommande avec raison la variété des objets d'alimentation. Quand on a porté la ration de viande des troupes à 450 grammes, on a confirmé que les évaluations antérieures étaient trop faibles. Des médecins disent dogmatiquement : « On mange trop. — Qui? vos clients riches, soit; mais non vos clients pauvres! La phtisie prouve qu'ils ne mangent pas assez. »

Loin qu'il y ait surproduction des matières alimentaires dans le monde, il

---

(1) Voir une nomenclature des industries, dans mon livre : *L'Industrie* (O. Doin, édit.), 1914.

y a insuffisance de production; de plus, aucun pays, pas même les États-Unis malgré l'étendue de leur territoire et la variété de leur climat et de leur sol, ne peut se suffire à lui-même. Ils ont importé en 1916 pour plus de 260 millions de dollars d'objets d'alimentation bruts et pour 339 millions de dollars d'objets d'alimentation fabriqués en tout ou en partie.

D'après l'Institut international d'Agriculture de Rome, la superficie des continents (1), le nombre des habitants, la superficie des terres emblavées en froment et la production de froment en tonnes, sont de :

	Kilomètres carrés	Habitants	Moyenne des années 1903-1912 à 1912-1913	
			Superficie de terres emblavées en froment	Production en tonnes
	—	—	—	—
		Millions	Kilomètres carrés	Milliers
	Hémisphère septentrional.			
Europe	10.040.000	454,3	496.700	48.380
Amérique	25.023.000	138,5	216.900	21.814
Asie	38.645.000	909,9	169.000	12.782
Afrique	19.367.000	90,2	23.700	1.027
Total. . . .	93.076.000	1.592,9	906.300	84.003
	Hémisphère méridional.			
Amérique	16.351.000	44,6	65.500	4.910
Afrique	10.051.000	45,1	26.600	2.160
Océanie.	10.678.000	45,5	»	»
Total. . .	37.082.000	135,3	92.100	7.070
Total général .	130.158.000	1.728,2	998.400	91.074

Ainsi sur 130.500.000 kilomètres carrés environ, 1 million sont emblavés en froment, soit 0,76 %. Ils ont rapporté en moyenne 9 tonnes par kilomètre carré, soit 9 quintaux par hectare.

Pendant cette période, la production a été par hectare :

	Quintaux		Quintaux
	—		—
France	13,7	Canada	12,7
Belgique.	24,1	États-Unis.	9,5
Danemark.	27,6	Inde	12,2
Grande-Bretagne. . .	23,3	Algérie	6,3
Allemagne.	20,2	Tunisie	3,4
Nouvelle-Zélande. . .	20,8	Argentine	7,3
Russie d'Europe. . .	6,6	Australie.	7,6
Russie d'Asie	6,4		

Les grands rendements du Danemark sur 42.000 hectares et de la Belgique sur 157.000 hectares n'ont lieu que sur des surfaces lilliputiennes. Les rendements des grandes surfaces des États-Unis (19 millions d'hectares) et de la Russie (23.300.000 hectares en Europe, 2.600.000 en Asie) prouvent qu'on n'y pratique que la culture extensive.

(1) J'ai apporté une rectification dans la superficie territoriale des continents. L'Institut d'Agriculture a compté 31.700 kilomètres carrés de l'Océanie dans l'hémisphère septentrional; je les ai supprimés.

Le rendement de la France, qui n'atteint pas 14 quintaux, est humiliant. Mais cette faible proportion vient de ce que notre droit de 7 francs sur le blé engage les populations à employer des terres et des méthodes de culture qui donnent 8 quintaux par hectare, comme dans les Basses-Alpes où les gens gaspillent leurs efforts et leurs terrains dans une besogne relativement improductive.

Les transformations de notre agriculture impliquent des transformations dans les habitudes et dans le régime de la propriété foncière. L'agriculture est une industrie et doit donner le maximum de rendement avec le minimum d'effort.

La population du globe est évaluée en chiffre rond à 1 milliard 700 millions de têtes. Si on déduit un dixième de la récolte pour la semence, proportion trop faible, et si on réduit la population d'un quart, pour obtenir la ration de l'adulte, on a :

$$\frac{81.000.000.000}{1.275.000.000} = 63 \text{ kilos par tête.}$$

Voici les consommations moyennes quinquennales de quelques pays par campagne agricole (grains et farine réduite en grains au taux de 100 kilos de farine-133 kilos de grains) :

	1909-1910 — 1913-1914			
	Production	Importations	Exportations	Consommation
	Millions de quintaux			
France	86,4	12,2	»	98,3
Royaume-Uni	16,2	60,1	1,3	75,0
Italie	49,9	15,4	»	64,3
Allemagne	41,5	24,8	6,2	60,1
Russie d'Europe	221,8	»	44,8	177,1
Roumanie	23,9	»	14,6	9,3
Hongrie	46,1	1,9	13,0	35,0
Canada	55,7	»	25 9	29,9
États-Unis	186,9	»	29,6	157,8
Inde	95,7	»	13,5	82,2
Argentine	40,0	»	22,6	17,3
Australie	24,6	»	14,4	10,2

Les quatre grandes nations occidentales, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, ont produit 194 millions de quintaux et en ont consommé 298. Leur importation a été de 111 millions de quintaux. Malgré les droits sur le froment, l'Allemagne a dû importer 32 % de sa consommation qui est restée très faible, moins d'un quintal par tête. Dans le Royaume-Uni, dont la consommation est moins grande que celle de la France, quoiqu'il contienne actuellement une population de 45 millions d'habitants, l'importation compte pour 80 %. En 1850, Léonce de Lavergne a indiqué les caractères de l'*Économie rurale de l'Angleterre*. Ils se sont développés, ils ne se sont pas modifiés (1).

Il faut constater que, si la Roumanie, la Hongrie, l'Argentine et l'Océanie exportent plus de froment qu'elles n'en consomment, ce qui s'explique par le petit nombre d'habitants de la République Argentine et de l'Océanie, les autres pays exportateurs en consomment plus qu'ils n'en exportent : la Russie 73 %,

(1) Voir Daniel Zolla, *L'Agriculture moderne.*

les États-Unis 82 %. Au fur et à mesure que *le bien-être d'une nation exportatrice de froment se développe, elle en absorbe une plus grande quantité et elle diminue la part relative de son exportation.*

Les Américains du Nord et du Sud qui se nourrissaient de maïs, y substituent peu à peu le froment, et nul doute que le froment aussi ne refoule le riz.

Pour la campagne 1911-1912 à 1915-1916 la consommation du maïs est évaluée à 84.848.000 tonnes, à peu près égale à celle du blé, et celle du riz, avec de plus grandes incertitudes encore que pour les autres productions agricoles, à 58 millions de tonnes.

La moyenne décennale de 1903-1904 à 1912-1913 de la pomme de terre a été dans l'hémisphère septentrional de 131 millions de tonnes, dont 43.700.000 pour l'Allemagne, 29 millions pour la Russie, 13 millions pour la France. Une partie des pommes de terre en Allemagne et en Russie sert à fabriquer de l'alcool. En France, elles ne sont pas employées à cet usage (1).

La pomme de terre fournit des calories, mais ne fournit d'albuminoïdes qu'en quantités insignifiantes. Tandis que le froment en contient 12,64 %, la pomme de terre moyenne n'en fournit que 1,3. Des gens économes commettent des gaspillages quand ils en achètent au lieu de haricots secs qui contiennent en moyenne 23,6 % de matières albuminoïdes (2).

La ménagère qui achète pour 20 centimes de concombres se livre à une dépense somptuaire; elle n'achète que de l'eau.

C'était un lieu commun de vanter la sobriété des populations qui n'ont qu'une alimentation peu nutritive comme qualité et comme quantité. On célébrait la force du portefaix de Constantinople. M. Armand Gautier répond : « Les Hindous, les Arabes, les pauvres gens, mal alimentés finissent par s'anéantir dans une sorte de passivité et de rêve, s'usent rapidement et disparaissent vite (3) ! »

Dans l'état des récoltes de froment 1916-1917 (4) dans l'hémisphère septentrional et dans l'hémisphère méridional, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie ne sont pas comprises. Il en est de même de la Turquie; mais le cas étant habituel, il ne modifie pas le total.

Relativement à l'année 1915, le déficit est de près de 25 % dans l'hémisphère septentrional et de 37 % dans l'hémisphère méridional; mais cette diminution n'est que de 36 millions de quintaux, tandis que pour l'hémisphère septentrional il est de plus de 226 millions de quintaux.

Toutefois, il faut remarquer que le déficit relativement à la moyenne quinquennale 1909-1913 n'est, pour l'hémisphère septentrional, que de 7 % et pour l'hémisphère méridional que de 8 %.

	Froment		Pourcentage relativement à 1915	Moyenne quinquennale 1909-1913
	1916	1915		
	Millions de quintaux		= 100 moyenne 100	
Hémisphère septentrional . .	701,3	928,9	75,5	93,0
Hémisphère méridional . . .	61 6	97,8	62,9	91,8

(1) *Bulletin du Ministère des Finances,* nov. 1916, p. 694.
(2) Armand Gautier, *L'Alimentation,* p. 141.
(3) *L'Alimentation,* p. 48.
(4) *Bulletin statistique de l'Institut international d'Agriculture de Rome.*

La récolte du Canada n'a été que de 60 millions de quintaux, au lieu de 116 en 1915; mais elle est encore supérieure de 7 % à la moyenne 1909-1913; celle des États-Unis n'a été que de 174 millions de quintaux au lieu de 279, mais elle n'est que de 7 % inférieure à la moyenne 1909-1913.

D'un autre côté, l'importation en Allemagne, qui était en moyenne de 23 millions de quintaux, a à peu près disparu. C'est une atténuation qui représente près des deux tiers du déficit de l'hémisphère méridional.

Il y a donc déficit relativement à la moyenne quinquennale 1909-1913; mais un déficit de 7 à 8 % n'est pas un déficit de famine. Il ne faut pas ajouter au déficit réel le déficit psychologique.

Je laisse de côté le sucre, aliment de premier ordre, en constatant que la production du sucre de canne domine en ce moment la production du sucre de betterave.

Je ne parle pas du vin dont nous sommes les plus grands producteurs et les plus grands consommateurs, ni de l'alcool dont les expériences d'Atwater ont prouvé la valeur comme aliment (1).

III

LE TROUPEAU BOVIN ET LA LAITERIE

Voici, d'après l'*Institut International d'Agriculture de Rome*, le rapport de l'espèce bovine avec le nombre des habitants et le nombre d'hectares (1912) :

	Nombre des animaux	Par 1.000 habitants	Par 1.000 hectares
	Europe.		
Irlande	4.848.000	1.106	638
Danemark	2.254.000	834	614
Bosnie-Herzégovine	1.416.000	690	»
Suède	2.586.000	484	102
Norvège	1.094.000	468	118
Suisse	1.444.000	382	467
France	14.708.000	371	294
Autriche	9.160.000	321	324
Allemagne	20.182.000	305	395
Belgique	1.880.000	253	727
Grande-Bretagne	6.704.000	170	364

Pour la Hongrie, on donne le chiffre de 5.880.000 sans établir de rapport avec le chiffre de la population. On donne le chiffre de 229 par 1.000 hectares.

	Amérique.		
Canada	6.533.000	907	255
États-Unis	63.682.000	692	179
	Asie.		
Russie d'Asie	4.505.000	642	46
Inde (provinces britanniques)	94.963.000 (*)	390	504
Japon	1.399.500	27	47
Chine	»	»	»

(*) Y compris les buffletins.

(1) Voir Yves-Guyot, *L'Aliment-Alcool et le péril anti-alcoolique* (*Le Journal des Économistes*, févr. 1917). — Sous presse : *La Question de l'alcool* (F. Alcan, édit.).

	Nombre des animaux	Par 1,000 habitants	Par 1,000 hectares
	Afrique.		
Algérie	1.113.000	200	54
	Hémisphère méridional.		
Uruguay	8.192.000	7.456	495
Argentine	29.116.000	4.491	134
Chili	2.674.000	822	287
	Afrique.		
Afrique du Sud	5.797.000	970	4.013
	Océanie.		
Australie	11.577.000	2.599	239
Nouvelle-Zélande.	2.020.000	1.970	87

Ce tableau ne mentionne pas les 4.500.000 bovidés de Madagascar. Il n'indique pas non plus les 30 millions de têtes auxquelles on estime le troupeau bovin du Brésil, inférieur comme qualité à ceux de la République Argentine et de l'Uruguay. On pense qu'il pourra se développer dans les plaines bordant l'Uruguay, l'Argentine et le Paraguay et sur les hauteurs des États de Matto-Grosso, de Boyas, dans une partie de Minas Geraes et peut-être dans la partie occidentale de San-Paulo.

Le chiffre maximum de la race bovine par rapport à la population se trouve dans l'Uruguay. Mais le troupeau est moitié moins nombreux qu'en France. Au moment de sa campagne, M. Chamberlain avait parlé de la viande du Canada, comme si elle devait remplacer la viande de la Grande-Bretagne; or, le troupeau n'est pas supérieur à celui de la Grande-Bretagne.

On voit les immenses territoires dans lesquels la race bovine n'est pas représentée. Elle compte à peine au Japon, elle est inconnue en Chine. Mais les unités que représentent ces chiffres ne sont pas égales. Le poids vif d'un bœuf de Madagascar est de 320 à 380 kilos. Le poids moyen des taureaux Durham est de 900 kilos, celui des animaux gras atteint de 1.200 à 1.300 kilos; celui des vaches, de 800 à 900 kilos, le rendement moyen en viande nette chez ces animaux, quand ils sont en parfaite condition, est de 70 à 72 %, et leur rapide développement permet de livrer à la boucherie des animaux de trois ans et quelquefois plus jeunes.

C'est là le type des progrès auxquels peut parvenir la zootechnie fondée au milieu du dix-huitième siècle par Bakewell. Il donna pour ses moutons Disley la formule appliquée aussi aux bovins : sélection, puis consanguinité, suralimentation, afin d'obtenir la production rapide et intensive de la viande.

En France, tandis que la statistique de 1807 attribuait aux bœufs limousins de huit à dix ans abattus à Paris un poids de 300 à 350 kilos, maintenant sur les champs de foire on leur attribue un poids de 650 à 800 kilos et pour les animaux gras un poids de 850 à 1.000 kilos.

La race charolaise n'a atteint son développement que dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle; mais elle est moins précoce et son rendement n'approche de celui de Durham que dans les produits de son croisement avec elle.

En France, les régions productrices d'animaux de boucherie sont : la Normandie, le Nivernais, le Charolais, la Flandre et l'Ouest. Dans le Sud-Est, il

n'y a pas de bœufs, sauf ceux de la Camargue qui sont de médiocres bêtes de boucherie. Il en résulte que les droits de douane de 35 francs le quintal frappent, au profit des régions qui pratiquent l'élevage, la plus grande partie des régions françaises qui ne le pratiquent pas.

Les vaches des troupeaux destinés à la production de la viande sont de médiocres laitières.

Voici un fait qui montrera la spécialisation des diverses régions. Les deux départements qui comptaient le plus grand nombre de bovins au 31 décembre 1913 étaient :

La Vendée	412.300
L'Ille-et-Vilaine	410.500

seulement, ils se répartissaient de la manière suivante :

	Bœufs	Vaches	Élèves d'un an et au-dessus	Élèves au-dessous d'un an
	—	—	—	—
Vendée	77.600	150.000	93.800	80.500
Ille-et-Vilaine . . .	17.000	286.300	57.300	42.600

En Vendée, on fait surtout de la viande; dans l'Ille-et-Vilaine, on fait du beurre. Dans les arrondissements de Rennes, de Saint-Malo et de Montfort, un bœuf est un animal inconnu. On se débarrasse le plus vite possible des veaux qui consomment une partie du lait destiné au beurre. Quand M. Méline eut l'idée d'empêcher de tuer les veaux, plus d'un cultivateur répondit : « C'est bien. Nous ferons avorter nos vaches. »

M. Méline, qui n'avait pas prévu cette conséquence de la mesure qu'il avait prise, recula.

Le fromage est un des meilleurs aliments connus. Nous en exportons 17.000 tonnes; nous en importons 23.500 tonnes; soit une différence de 6.500. La Suisse, avec ses 3.700.000 habitants, la surface improductive de 28 % de son territoire, un troupeau dix fois moins élevé comme nombre que celui de la France, en exporte 300.000 tonnes.

Nous nous demandons avec une certaine pitié comment font les Chinois, qui n'ont pas de lait. Comment peuvent-ils élever leurs enfants? En France, en 1912, le ministère de l'Agriculture en évaluait la production à 77.242.000 hectolitres, moins de deux hectolitres par habitant. Mais une partie de ce lait est converti en beurre dont la production serait de 130 millions de kilos par an, soit d'un peu plus de 3kg 200 par tête ou par ration d'adulte, de 4kg 330, soit de moins de 83 grammes par semaine. Nous en exportons de 20 à 22 millions de kilos, nous en importons de 5 à 8 millions de kilos (1). L'assiette au beurre est maigre, et quand on la compare à celle de la plupart des autres pays, on la trouve abondante. Elle pourrait être doublée par une bonne sélection des vaches laitières.

De tous les laits, c'est celui de la vache jersiaise qui renferme la moyenne butyreuse la plus élevée, 50 grammes par litre, tandis que celui de la normande

(1) Voir O. Bellet, *L'Alimentation en France.*

n'en contient que de 35 à 40. Au concours de 1906, une vache jersiaise a donné en une journée 1kg 544 de beurre; la moyenne des treize lauréates de ce concours a donné 1kg 103 de beurre par tête et par jour, le kilo de beurre étant obtenu avec 14kg 600 de lait. La moyenne annuelle des laitières ordinaires est de 125 kilos de beurre (1). Augmenter le rendement de nos vaches en lait et en beurre est possible en France. La sélection est beaucoup négligée. Dans ma communication de 1905, j'ai démontré (2) qu'en France la ration animale était, avant la guerre, de 50 % inférieure à ce qu'elle aurait dû être. La situation actuelle prouve l'erreur commise par la prohibition de l'importation des viandes frigorifiées.

IV

L'ESPÈCE PORCINE

	1903	1912		Par 1.000 hectares 1903	1913	
	Mille					
Allemagne.	16.807	21.923	+ 5.116	298	332	+ 34
France	7.560	6.903	— 656	193	174	— 19
Grande-Bretagne. .	2.686	3.655	+ 969	71	89	+ 18
Russie d'Europe. .	13.053	11.944	— 1.109	108	86	— 22
Canada	2.353	3.610	+ 1.250	438	501	+ 63
États-Unis.	64.686	59.473	— 5.212	851	647	— 204

Soit environ 100 millions de porcs. Si on y ajoute les chiffres des autres pays, on arrive à peu près à 150 millions. On voit combien sont limitées les ressources qu'ils présentent au point de vue de l'alimentation animale. En Asie, en Afrique, dans l'hémisphère méridional, ils comptent à peine. On constate une diminution en France. Elle tient en grande partie à ce que les servantes de ferme font des difficultés pour soigner les porcs. On devra vaincre cette répugnance en aménageant mieux les soues. Tout est utilisé dans le porc. On est étonné qu'un animal aussi précieux ne soit pas plus répandu. Il a rendu depuis la guerre d'énormes services à l'Allemagne. Une truie produit, en une année, au moins deux douzaines de porcelets.

V

L'ESPÈCE OVINE ET LA LAINE

Je ne me suis placé à l'égard du troupeau bovin qu'au point de vue de l'alimentation, et cependant le cinquième quartier du bœuf, qui comprend la peau, les cornes, n'est pas négligeable. Mais pour le mouton, la laine joue un rôle tel

(1) P. Dechambre, *Traité de Zootechnie*, t. III : « Les bovins », p. 207.

(2) *Rapport des Subsistances et de la Population* (*Journal de la Société de Statistique*, 1905, p. 187).

qu'il devrait être maintenu et augmenté, même si sa viande ne devait plus compter.

Le mouton a la dent mauvaise. Il arrache l'herbe. Animal de parcours, il détruit tout sur son passage (1). Il est refoulé par les progrès de l'agriculture.

Voici la situation de l'espèce ovine en 1903 et en 1912 (2).

	Nombre des animaux		Différence	Nombre des animaux pour 1.000 habitants		Différence
	1903	1912		1903	1912	
	Mille					
Allemagne. . . .	9.692	5.803	— 3.889	172	88	— 84
Espagne.	13.727	15.829	+ 2.102	»	»	»
France	17.957	16.467	— 1.486	459	416	— 43
Grande-Bretagne.	25.639	25.057	— 582	»	»	»
Italie.	8.596	11.163	+ 2.566	304	332	+ 28
Russie d'Europe.	55.950	42.735	— 13.214	465	309	— 156
Turquie d'Europe.	25.530	27.094	+ 1.563	1.109	1.177	+ 68
Amérique.						
Canada	2.510	2.175	— 334	467	302	— 165
États-Unis. . . .	61.735	52.838	— 8.896	812	575	— 237
Asie.						
Inde (provinces britanniques). .	17.628	22.848	+ 5.219	77	94	+ 17
Russie d'Asie . .	9.210	14.519	+ 5.309	1.128	1.368	+ 240
Afrique.						
Algérie	8.950	8.528	— 433	1.890	1.533	— 357
Hémisphère méridional.						
Argentine	74.379	67.211	— 7.168	18.801	10.366	— 8.441
Uruguay	18.608	26.286	+ 7.677	20.323	25.210	+ 4.887
Afrique du Sud .	16.322	30.656	+ 14.334	3.154	5.132	+ 1.979
Australie	56.932	83.244	+ 26.311	15.086	18.686	+ 3.600
Nouvelle-Zélande.	18.954	23.750	+ 4.795	22.768	23.162	+ 394

C'est dans l'hémisphère méridional que l'Europe peut trouver des ressources en viande et en laine. Le troupeau australien a subi depuis vingt-cinq ans de graves vicissitudes. En 1892, il atteignait 106.400.000 têtes en Australie, 18.570.000 têtes dans la Nouvelle-Zélande, soit 124.980.000 têtes. Par suite de sécheresses, il fut réduit à 73 millions en 1903. Il s'est relevé. Depuis 1910, il se maintient entre 115.500.000 et 116.600.000, mais reste stationnaire.

On pouvait, avant la guerre, évaluer la production de la laine en Europe à 250 millions de kilos.

Voici quelles étaient les évaluations faites d'après la circulaire Dalgety, citée par MM. Charles Marteau et Grandgeorge (3).

---

(1) Voir Yves-Guyot, *L'Évolution politique et sociale de l'Espagne*, p. 77.

(2) *Annuaire international de Statistique agricole.* 1911-1912 (Institut international d'Agriculture de Rome).

(3) Rapports de la Commission des valeurs de douanes par M. Grandgeorge (industries textiles). Les rapports de 1913 ont été imprimés, mais non distribués, et pour 1914, 1915, 1916, il n'en est plus question.

La production de la laine était évaluée avant la guerre à 3 milliards 212 millions de livres anglaises (453 grammes); le rendement moyen en laine lavée à fond étant de 40 %, le poids de la laine transformée en fil était de 1.284.800.000 livres (soit en chiffre rond 600 millions de kilos); sur ce total, environ 1.100.000 livres (500 millions de kilos) représentaient la production des fils de laine peignée, et 195 millions de livres (90 millions de kilos) restant mêlés à 293 millions de livres d'autres matières (130 millions de kilos) formaient le total de 489 millions de livres (222 millions de kilos) de fils de laine cardée, pure ou mélangée.

Ces chiffres sont approximatifs. Le nombre des broches à filer la laine s'élevait en 1912 à 23 millions, dont 6.684.000 en Angleterre, 5.084.000 en Allemagne, 3.078.000 en France, 4.021.000 dans les États-Unis, 850.000 en Autriche et 800.000 en Russie.

Voici les évaluations de la situation de la laine en France en 1912 :

Origine	Laine en suint	Rendement moyen	Laine lavée à fond
	Millions de kilos	p. 100	Millions de kilos
1° Importation	246,6	42,5	107,2
2° Production française	35,5	39,0	13,8
Total	282,1	»	121,0
Laines exportées (en partie lavées)	39,7	60,0	23,8
Laines restées en France	242,4 soit en lavée à fond		97,2

Les agriculteurs français ont eu, pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle, la prétention de condamner l'industrie de la laine à ne consommer que de la laine nationale. On voit ce qu'elle aurait pu devenir en France si cette prétention avait triomphé.

Sur ces 97.274.000 kilos restés en France, il a été exporté :

Laines peignées, écrues et teintes	30.552.000	38.895.000
Déchets et blouse	8.343.000	
Resté en France		58.318.000
Moins 4 % pour évaporation		2.332.000
Poids net resté à la disposition des filatures		55.986.000

Le poids net employé par les filatures anglaises a été en 1911 de 286.700.000 kilos et en 1912 de 270.400.000 kilos.

Les tissages français ont eu à leur disposition 45.670.000 kilos de laine. Ils en avaient eu 60.631.000 en 1911.

J'ai cité ces chiffres afin de montrer la différence qu'il y avait entre les chiffres bruts d'une matière première et le chiffre de cette matière première après les préparations diverses qui l'ont rendue propre à être transformée en tissus.

La tendance à la diminution du troupeau ovin en Argentine, aux États-Unis, en Russie, sa stagnation en Australie prouvent que la laine restera une matière première chère. Au fur et à mesure que le bien-être des populations augmentera, elle sera plus demandée. Nous pouvons espérer que son prix élevé en même temps que la facilité de transport de la viande de mouton en augmentera la production.

VI

LA SÉRICICULTURE ET LA SOIE

L'agriculture produit le mûrier qui sert à nourrir le ver à soie; et le ver à soie fournit la fibre textile la plus chère (1).

La production de la soie en France diminue. Le poids des cocons frais récoltés était de 5 millions de 1813 à 1820, il a atteint son maximum en 1853, 26 millions; en 1869, il était de 8 millions. On a établi des primes à la sériciculture. En 1914, il n'était plus que de 5 millions. La production s'est surtout développée en Extrême-Orient :

	Extrême-Orient	Production mondiale
	Mille kilos	
1906-1907	12.541	20.913
1910-1911	16.087	24.510
1913-1914	20.760	27.320

En France, ni les primes à la sériciculture, ni les droits sur les soies moulinées n'ont provoqué de progrès dans la sériciculture.

La fabrique lyonnaise est obligée d'importer presque toutes les soies dont elle fait usage.

Voici les mouvements des conditions des soies européennes :

	1913		Total
	Kilos		Kilos
Lyon	8.414.000	En France	10.809.700
Elberfeld	761.400	En Allemagne	1.341.900
Milan	9.496.800	En Italie	10.496.000
Zurich	1.411.000	En Suisse	2.231.000
		Total général	25.094.000

Total général en 1914	16.912.000
— en 1915	14.800.000

La production de la fabrique lyonnaise, donnée en valeur, était en moyenne de 410 millions. Pendant les trois dernières années, elle a été de :

	Production
	Mille francs
1913	467.700
1914	324.400
1915	329.550

Les exportations des soieries françaises, colis postaux compris, se sont élevées à :

	Mille francs
1913	429.108
1914	333.735
1915	336.623

(1) *Rapport de la Chambre de Commerce de Lyon,* le dernier 1916 pour 1915. *Les Fibres textiles d'origine animale,* par Daniel Zolla (O. Doin, éd.).

Le chiffre de 336 millions n'est inférieur qu'à celui de 1913. Il dépasse même celui de 1912 qui ne s'élevait qu'à 329 millions. « Cette exportation est des plus rassurantes, dit le rapport de la Chambre de Commerce de Lyon, et elle est, en quelque sorte, le fleuron de notre commerce extérieur. »

Le grand acheteur est toujours l'Angleterre, quoique les achats des États-Unis se soient beaucoup développés depuis la guerre :

	1913	1914	1915
	Mille francs		
Angleterre. . . .	212.400	169.040	163.700
États-Unis. . . .	48.769	64.740	97.500

L'importation des soieries en France a été pendant ces trois années de :

	49.383	31.411	22.168

L'industrie de la soie a besoin d'expansion et non de protection. Un fait caractéristique montre les répercussions que fait peser sur elle notre régime douanier.

Tandis que nous maintenons en France un droit de 300 francs les 100 kilos sur les soies ouvrées et moulinées, le régime qui s'y applique dans les tarifs 391 et 392 du tarif allemand est ainsi libellé : « La soie pure, non teinte, ayant reçu deux torsions, importée pour le tissage, la broderie, etc., est libre de droits; si elle est teinte, elle paie un droit de 36 marks par 100 kilos. »

Les filés de coton britanniques les plus fins ne sont pas frappés en Allemagne d'un droit dépassant 40 marks par 100 kilos, tandis qu'en France, ils sont refoulés par un tarif prohibitif. Qu'en résulte-t-il? Les soies venues librement d'Italie en Allemagne permettent de faire des tissus mélangés avec les filés de coton britanniques à Elberfeld et à Crefeld, et reçoivent les teintures préparées dans les usines des bords du Rhin. Voici le résultat pour la France : la France avait le monopole des tissus et des rubans de soie pure; l'Allemagne, avec un modeste mouvement de condition des soies de 1.340.000 kilos, celui des tissus et des rubans mélangés (1).

Voici les importations des tissus de soie dans le Royaume-Uni en provenance de France et d'Allemagne :

	France	Allemagne
Soies pures.	Mille francs	
Tissus.	98.358	1.550
Rubans.	28.000	335
Dentelles	9.500	»
Tissus mélangés.		
En pièces.	14.800	43.000
Rubans mélangés. . .	324	10.400

(1) *Agence économique et financière,* supplément spécial : *Intérêts économiques communs de la France et de l'Italie,* par Yves-Guyot.

VII

LE COTON

De 1909 à 1913 la moyenne annuelle de la production du coton a été dans l'hémisphère septentrional de 3.959.000 tonnes, soit avec les récoltes de l'hémisphère méridional de plus de 4.100.000 tonnes, tandis que celle de la filasse de lin a été de 738.800 tonnes et celle du chanvre de 545.000 tonnes. Le coton se substitue à ces deux textiles. Cependant, ce n'est qu'en 1785 que la machine à vapeur de James Watt a fait mouvoir une filature de coton.

Le coton est le plus répandu des textiles, pourquoi? Non seulement parce qu'il se prête à toutes les transformations, à tous les mélanges, mais parce qu'il est le meilleur marché; de là, l'erreur des droits protecteurs sur les fils et tissus de coton; ils lui enlèvent une partie de sa qualité primordiale.

La culture du coton ne fut introduite en Géorgie qu'en 1786; les premières balles de coton des États-Unis ne sont arrivées à Liverpool qu'en 1800 et ne purent être vendues (1). Les États-Unis ont produit 16 millions de balles en 1911-1912; en 1914-1915, 15 millions; en 1915-1916, 13 millions.

Le Lancashire consomme en moyenne 4 millions de balles par an. En 1914-1915, il a reçu 3.817.000 balles des États-Unis; en 1915-1916, il n'en a reçu que 2.865.000 balles. Son autre centre d'approvisionnement est l'Égypte. Et l'Inde? L'Inde produit de 3 à 4 millions de balles de coton, mais le Lancashire n'en prend que 200.000 balles. En 1912-1913 (31 août), sur 3.825.000 kilos, il n'en avait pris que 47.680 à l'Inde. Son coton ne convient pas aux filés fins du Lancashire et la population de l'Inde en absorbe la plus grande partie. C'est là une preuve décisive qu'un empire, même avec des territoires situés sous tous les degrés de latitude et de longitude, comme l'Empire britannique, ne peut se suffire à lui-même.

Nous avons fait des essais de culture de coton en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Le coton obtenu est du coton à longue fibre. Espérons que cette culture réussira. Toute la question est de savoir si ce coton coûtera plus cher ou moins cher que le coton acheté au dehors.

Le succès de la filature de coton dans le Lancashire tient en grande partie à l'humidité de son atmosphère. Elle permet de filer à Bolton des numéros fins auxquels on n'atteint, dans d'autres pays, que par des saturations de vapeur; on calcule que l'avantage qui en résulte représente au moins 7 % relativement aux filatures de la Nouvelle-Angleterre. La broche du Lancashire consomme 17 kilos de coton en masse par an; celle du continent plus de 30; celle des États-Unis, 36. Voilà une preuve qu'il ne faut pas juger de l'importance d'une industrie d'après la quantité des matières premières qu'elle consomme. *Le progrès industriel consiste à obtenir le rapport inverse maximum entre la consommation des capitaux circulants et le rendement des capitaux fixes* (2).

La filature de coton ne cesse de se développer.

---

(1) Yves-Guyot, *Le Commerce et les Commerçants*, p. 55 (*Encycl. scient.*, O. Doin, éd.).

(2) Yves-Guyot, *L'Industrie et les Industries*, p. 70 (*Ibid.*).

Voici le nombre des broches de 1901-1902 à 1911-1912 :

	Grande-Bretagne	Continent — Europe	États-Unis du Nord	États-Unis du Sud	Indes anglaises	Total
	—	—	—	—	—	—
1901-1902. . . .	47.000	33.900	15.000	6.000	5.200	107.500
1911-1912. . . .	56.750	42.500	18.000	11.500	6.375	135.125
Augmentation %.	20,7	25,4	20,0	80,0	22,6	25,5

Il faut y ajouter pour le Japon 2.300.000 broches.

Au 31 août 1913, le total était de 143.500.000 broches. Le consommateur ne manque pas au coton; mais il ne faut pas diminuer son pouvoir d'achat en en relevant le prix. Nous venons de voir pour les tissus mélangés de soie les conséquences de cette politique des prix factices.

En 1913, j'ai fait, à la Société de Statistique, une communication sur le *rôle économique des récoltes* (1). J'y montrais que si Quesnay et ses disciples exagéraient en disant que « la terre était l'unique source de richesses », l'agriculture n'en était pas moins le *grand facteur économique* du monde, et que ses variations annuelles *ont une action décisive sur l'activité ou la dépression de toutes les industries et sur la disponibilité des capitaux.*

Les faits que je viens d'exposer prouvent que non seulement elle pourvoit à l'alimentation des êtres humains, besoin renouvelé quotidiennement, mais qu'elle fournit les matières premières de l'industrie textile : et de toutes les industries, après l'industrie agricole, l'industrie textile est la plus répandue. C'est elle qui provoque, au point de vue de la valeur, les plus grands échanges internationaux.

VIII

LA HOUILLE

Si nous avons constaté combien étaient limitées les aires de production agricole, nous trouvons encore des limites bien plus étroites à la production de la houille.

En 1913, il n'y avait que six grands producteurs, les États-Unis, 404 millions de tonnes; la Grande-Bretagne, 287; l'Allemagne, 198; la France, 41; la Belgique, 23; la Russie, 30, soit un peu plus d'un milliard de tonnes.

En 1913, la Grande-Bretagne avait produit 287 millions de tonnes de houille; elle en avait consommé 210. Restaient 77 millions de tonnes pour l'exportation. En 1915, elle en a produit 253 millions; en 1916, 256 millions, et elle a consommé 216 millions de tonnes. Il ne lui en est resté que 40 millions disponibles pour l'exportation.

Il est vrai qu'en 1913 elle avait envoyé 9 millions de tonnes à l'Allemagne, 2 millions à la Belgique, 6 millions aux ports de la Mer Noire, 1 million à l'Autriche-Hongrie, soit 18 millions qui sont devenues disponibles.

Mais l'Italie compte surtout maintenant sur la Grande-Bretagne pour lui fournir du charbon. Elle en a reçu 6 millions de tonnes en 1915.

(1) *Journal de la Société de Statistique*, 1913, p. 18. Il y a une grosse faute typographique p. 19 : au lieu de 31.559, lire 48.641.

La France en 1913 a produit 41 millions de tonnes; elle en a importé 23 millions dont 11.300.000 de la Grande-Bretagne, près de 6 millions de l'Allemagne, 5 millions de la Belgique.

En 1916, elle a produit 20 millions de tonnes : elle n'a plus pour l'alimenter que la Grande-Bretagne. Celle-ci doit partager 40 millions au lieu de 77 entre la France, l'Italie et ses autres clients qui lui en demandent.

Les taux des frets, les surestaries imposées dans nos ports, les difficultés de transports et les mesures extraordinaires qui ont été projetées ou qui ont été prises ont pu aggraver la crise du charbon, mais il était impossible qu'elle ne se produisît pas.

Au lendemain de la guerre, la Belgique continuera d'avoir besoin des 7 millions de tonnes qu'elle importait du bassin de la Ruhr. La France aura également besoin des 6 millions de tonnes qu'elle en importait. Même si le traité lui rend le bassin de la Sarre, que lui avait reconnu l'acte de Vienne de 1815, et qui lui fut enlevé par le second traité de Paris du 20 novembre 1815, elle en aura toujours besoin : car le charbon de la Sarre ne fournit qu'un coke très inférieur pour la métallurgie.

L'utilisation des sous-produits est une des caractéristiques des progrès de l'industrie. La meilleure manière d'utiliser la houille est d'en faire du gaz. D'après John S. Brames, 100 tonnes de houille donnent de 900.000 à 1.100.000 pieds de gaz, 65 tonnes de coke, 5 tonnes de goudron, 1.250 kilos de sulfate d'ammoniaque et 54 kilos de cyanure de sodium (1).

D'après l'*Engineering and Mining Journal* (2), la distillation d'une tonne de goudron de gaz moyen donne aux États-Unis :

	Gallons	Litres
Liqueur ammoniacale.	5,0	22,715
Naphte brut.	5,6	25,44
Huile d'éclairage.	26,0	118,12
— de créosote.	17,0	79,23
— d'anthracène	38,0	172,63
— brai.	12,0 cwt	545 » kilos.

Les Anglais ont envoyé en Allemagne, en 1913, 8.973.000 tonnes de houille, dont la plus grande partie était du charbon de Newcastle qui, dans les grandes villes allemandes, comme Berlin, distillé pour le gaz, donne un goudron de qualité supérieure. Si les Anglais veulent porter un coup à l'industrie des matières colorantes en Allemagne, ils doivent prohiber l'exportation du charbon de Newcastle en Allemagne, comme leurs aïeux ont prohibé l'exportation de leurs laines dans les Flandres.

Si on mesure la capacité industrielle d'un pays pour sa consommation de houille, voici l'échelle :

	Millions de tonnes	Par tête
		Tonnes
États-Unis.	459,5	4,82
Royaume-Uni	174,8	3,83
Allemagne.	140,7	2,12

(1) *Journal of Royal Society of Arts*, janvier 1917.

(2) 1er janvier 1916, cité par le Comité des Houillères, cir. n° 5118.

L'Allemagne ne vient qu'au troisième rang, et elle n'a pas de houille blanche.

L'industrie de la houille se développera quand les réserves de la Chine, du Japon, de la Russie, du Canada, de l'Inde, etc., seront largement exploitées.

IX

LE FER

La métallurgie du fer ne pouvait prendre ses développements qu'avec la houille. La fonte au coke ne remonte qu'à 1735, à moins de deux siècles. On évalue que la consommation du fer en Europe ne dépassait pas 100.000 tonnes en 1750. Quelle misère! Un siècle plus tard, en 1850, Moreau de Jonnès ne l'évaluait encore qu'à 237.000 tonnes. Les grandes inventions métallurgiques, celle de Bessemer date de 1856, celle de Martin de 1864, celle de Gruner, connue sous les noms de Thomas et Gilchrist, de 1874.

Ces inventions, qui ont fait la puissance métallurgique de l'Allemagne, ont coïncidé avec la guerre de 1870, et l'Allemagne a profité des minerais de fer de la Lorraine annexée.

	Minerais de fer	
	1912	1913
	Mille tonnes	
Lorraine annexée.	20.080	21.130
Prusse.	5.460	7.470
Autres États.	1.650	
Total.	27.190	28.600

Mais la teneur des minerais lorrains n'a été en 1912 que de 31,2 %. Les frais de transport et de combustible augmentent en proportion de la pauvreté du minerai. L'Allemagne a importé :

1912	1913
Mille tonnes	
12.000	14.000

Ses principaux fournisseurs ont été :

	1912	1913
Suède.	3.875	4.558
France	2.692	3.811
Espagne.	3.726	3.632

Pour la première fois, le chiffre des minerais venant de France a dépassé le chiffre des importations venant d'Espagne (1).

Les statistiques sidérurgiques sont assez obscures. L'industrie métallurgique est une industrie de produits chimiques.

Les fontes tiennent de 3 à 4 % de carbone; les fers moins de 0,05 % de carbone; les aciers de 0,05 à 1 % de carbone.

(1) Yves-Guyot, *La Province Rhénane et la Westphalie* (un vol., 1915, Attinger, éd.).

L'Allemagne compte :

	Fonte	Acier
	Mille tonnes	
1912	17.869	17.302
1913	19.291	14.973

Quand on analyse ces chiffres, on y trouve de doubles emplois. La production mondiale de la fonte en 1913 est évaluée comme suit :

États-Unis. . . .	31.000.000	France	5.300.000
Allemagne. . . .	19.300.000	Belgique.	2.500.000
Grande-Bretagne.	10.300.000	Russie (1)	4.100.000

Les cinq premiers pays, pour 4 1/2 millions de tonnes, consommaient 54.200.000 tonnes de fonte et en exportaient seulement 14.200.000 aux pays ne produisant pas de fer.

La production de l'Allemagne est tombée à 11.800.000 tonnes en 1915; en 1916, elle s'est relevée à 13 millions, mais en 1917, faute de main-d'œuvre et de houille, elle a baissé.

Les États-Unis ont porté en 1916 leur production à 38.500 tonnes de fonte. La guerre consomme beaucoup d'acier. Cependant, d'après une dépêche du 13 mai dernier, le général Sir William Robertson, dans un banquet, a dit avec une certaine fierté que, pendant les six dernières semaines, les Anglais avaient consommé en France 200.000 tonnes de munitions. Or 6 × 9 donneraient 54 semaines, soit en un peu plus d'une année 1.800.000 tonnes, moins du cinquième de la production du Royaume-Uni.

Le *Journal des Économistes* (2) a publié une étude de Sir Hugh Bell, un des plus grands métallurgistes de la Grande-Bretagne, dans laquelle il montre la puissance de son industrie sidérurgique. Elle vend surtout des produits finis. En 1913, elle a exporté pour £ 118 millions et réexporté pour £ 2.800.000; elle a importé pour £ 41 millions de minerais et de fers spéciaux, etc. Son exportation nette a donc dépassé l'importation de £ 79 millions, et la valeur totale de sa production a été de £ 320 millions, plus de 8 milliards de francs. Cette importance des industries sidérurgiques dans la Grande-Bretagne étonnera ceux qui étaient habitués à ne regarder que du côté de l'Allemagne, et qui considéraient l'industrie métallurgique britannique comme stationnaire. Ils confondent la production de la matière première avec la production des produits finis. Une tonne d'aiguilles a une autre valeur qu'une tonne de fonte.

Là est l'erreur du *dumping*. Les Allemands ont fait la fortune industrielle de Rotterdam. Ils lui ont fourni des tôles qui ont repassé la frontière sous forme de péniches du Rhin ou de chaudières.

La houille attire la métallurgie qu'on peut considérer comme une industrie connexe. Ce ne sont pas les mines de la Lorraine annexée qui font la puissance métallurgique de l'Allemagne : c'est le bassin de la Ruhr. Le minerai a le grand inconvénient de contenir un poids mort énorme : les minerais durs ont l'avantage de ne pas être détériorés par le transport; toutefois les minerais faibles

(1) *The Russian year book*. 1916.
(2) Janvier 1917.

se désagrègent pendant leur manutention et ne peuvent être employés que sur place.

Mais le transport détériore le coke. M. de Lespinats, le fondateur de Neuves-Maisons, évaluait à 5 % le déchet du coke transporté par bateau et à 2 % celui du coke transporté par chemin de fer. La houille, dans un voyage un peu prolongé, perd de 6 à 7 % de son pouvoir calorique.

Le lingot de fonte produit est susceptible de multiples transformations qui toutes exigent du combustible. La production d'une tonne d'acier laminé demande de 1.400 à 2.000 kilos de houille (1).

Nous pouvons être fiers du succès remporté par notre compatriote Martin.

	1912		
	Tonnes d'acier		Acier Martin
États-Unis	sur 31.251.000	il y a eu	20.781.000
Allemagne	— 16.264.000	—	6.906.000
Angleterre	— 6.796.000	—	5.273.000
Russie	— 4.402.000	—	3.614.000
Autriche	— 2.668.000	—	2.222.000

L'acier Martin et l'acier Thomas-Gilchrist, dont l'idée due à M. Gruner, professeur à l'École des Mines, est également française, ont remplacé partout l'acier Bessemer. L'acier au creuset, qui a fait la fortune initiale de la maison Krupp, ne joue qu'un rôle insignifiant. Ce sont des inventions de deux de nos compatriotes, l'une qui date de 1865, l'autre de 1874, qui ont transformé la métallurgie du monde.

On parle beaucoup de l'importance des gisements de fer. Nous pouvons espérer recueillir ceux de la Lorraine annexée. Mais il y a minerai et minerai. Tout minerai n'est pas exploitable, à cause de son prix de revient et à cause du prix de revient de ses produits, s'il n'est pas suffisamment riche.

D'après le Congrès international de géologie de Toronto, voici quelle serait la richesse de quelques pays :

	Ressources	Poids du fer contenu dans le minerai	P. 100
	Millions de tonnes		
Allemagne	3.600	1.270	35,0
France	3.300	1.140	34,0
Grande-Bretagne	1.300	455	35,0
Suède	1.158	740	63.0
Russie	865	387	44,7
Espagne	711	349	47,0
Amérique	9.855	5.154	52,0

Cette évaluation donne comme totaux pour le monde entier, non compris toutefois l'Asie :

	22.408	10.192	45,4

Si la consommation du fer contenu dans le minerai s'élevait à 200 millions de tonnes par an, ces ressources seraient épuisées en un siècle; mais nous pou-

(1) J. Tribot-Laspière, *L'Industrie de l'acier en France*, 1916.

vons nous rassurer. On en a trouvé en Chine, paraît-il, des masses énormes, et le jour où la question se posera, quelques inventeurs sauront la résoudre. Ils ont déjà obtenu de tels résultats que nous pouvons avoir confiance en eux.

De même pour la houille dont Stanley Jewns avait annoncé l'épuisement. On y trouve des substituts comme la houille blanche. Si elle ne peut cependant pas la remplacer dans tous les cas et dans tous les lieux, elle peut, à l'aide du transport de la force à distance, donner des résultats importants.

Nous devons chercher à développer, par les progrès de l'invention, les ressources que nous pouvons trouver sur notre globe. La postérité n'a pas à nous demander que nous conservions pour elle de la houille ou des minerais que nous pourrions utiliser. Le legs que nous lui devons, ce sont de nouveaux moyens d'action, qu'elle pourra perfectionner à son tour.

X

LE BOIS

Les industries extractives, comme les mines, sont des industries de cueillette. Elles prennent; elles ne rendent rien. Elles épuisent donc. Là est leur infériorité.

Il en est de même pour le bois que l'on exploite de la même manière en Amérique, en Russie, et il faut bien le dire à peu près dans tous les pays. On détruit, on ne replante pas, et non seulement l'emploi du fer n'a pas supprimé celui du bois dans les constructions, mais on en fait des pavés; et enfin la pâte à papier entraîne annuellement l'abatage de 50 à 60 millions d'arbres (1).

L'aire du bois est limitée.

On évalue à 80 millions d'hectares l'étendue des forêts privées et à 90 millions celle des forêts de l'État dans la Russie d'Europe; à 70 millions d'hectares celle des forêts surveillées et à 180 millions d'hectares celle des forêts non surveillées de la Russie asiatique.

Avant la guerre, l'exportation moyenne de bois a été de 1.216.129 tonnes par Riga, de 164.516 tonnes par Libau, de 633.709 par Arkhangel, de 962.903 par Cronstadt-Petrograd, de 262.903 par Windau. La moitié était exportée en Grande-Bretagne (2).

D'après M. R.-S. Pearson, *of The Indian Forest Service*, les forêts de l'Inde couvrent une superficie plus grande que la Péninsule Ibérique et la Belgique, soit plus de 62 millions d'hectares.

Les forêts des États-Unis couvraient autrefois 340 millions d'hectares; elles en couvrent encore 220 millions, contenant 5.200 milliards de pieds cubes de bois marchand. On en consomme 22 milliards par an. Les grandes forêts de pins des Lacs sont presque épuisées.

Au Canada, les forêts occupent de 200 à 250 millions d'hectares dont 80 à 120 millions sont exploitables.

---

(1) R. W. Sindall, *Journal of Royal Society of Arts*, 1er juin 1917.

(2) Heyking, consul général de Russie, à Londres, *Agence économique financière. Information de Russie*, 29 mai 1917.

XI

LE BLOCUS

Il est vraiment curieux de voir aujourd'hui des personnes répéter la vieille formule qu'il « faut qu'une nation se suffise à elle-même »; et ces personnes portent des chemises de coton, se mouchent dans des mouchoirs de poche de coton, poussé en Amérique; elles prennent du café venu du Brésil, car le café de nos colonies ne compte pas pour 2 % dans notre consommation. Quand elles mangent aujourd'hui du pain dans lequel le son enveloppe l'amande du blé, elles s'aperçoivent qu'il n'y a pas de danger que nous soyons étouffés par une inondation de blé et non seulement pendant les deux jours sans viande, mais quand elles paient la note du boucher, elles regrettent que les troupeaux de l'Argentine ou de l'Australie ne soient pas plus nombreux, et que le Gouvernement nous ait empêchés pendant trente ans d'organiser l'importation des viandes frigorifiées.

Si nous n'avions pu recevoir ni blé, ni cuirs, ni aciers, ni chevaux des États-Unis, à coup sûr nous nous serions trouvés dans une fâcheuse situation.

Cependant des protectionnistes répètent toujours : « Une nation doit se suffire à elle-même. »

— Alors c'est pour le bien de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie que vous voulez les enfermer dans un blocus de plus en plus sévère?

— Vous vous moquez?

— Pas du tout. Par le blocus, vous entendez les forcer de se suffire à elles-mêmes. Si c'est un bien, vous leur rendez service, vous leur êtes utile.

— Ah! mais non, c'est pour les réduire par la famine d'aliments, de matières premières.

— Et quand vous organisez, par des tarifs, plus ou moins prohibitifs, le blocus contre vos compatriotes, vous faites exactement la même chose.

XII

LA CIRCULATION

Depuis moins de quatre-vingts ans, l'emploi de la vapeur et de l'électricité a, en rapetissant le globe, donné aux relations économiques une ampleur que personne ne pouvait prévoir, il y a moins d'un siècle (1).

Des progrès de la circulation dépendent tous les autres : l'industrie met en contact des matières premières venues des points les plus éloignés du globe, et le commerce en répartit les produits entre les populations qui en ont besoin. Les financiers britanniques, en plaçant plus de 100 milliards de francs dans des pays qui avaient besoin de capitaux pour se développer comme les États-Unis, la République Argentine, les Dominions anglais, leur ont permis de mettre en valeur des territoires qui aujourd'hui fournissent à l'Europe des objets d'ali-

(1) Voir les prévisions de Macaulay en 1829, *op. cit.* Introduction du livre : *L'Industrie*, par Yves-Guyot.

mentation et des matières premières sans lesquels nous serions réduits à la disette.

Ce fait prouve que la circulation ne comprend pas seulement le transport des personnes et des choses : elle comprend aussi les moyens de fournir des capitaux à ceux qui en ont besoin et de liquider les obligations réciproques qui résultent des échanges. Au milieu du dix-neuvième siècle, les découvertes de mines d'or de la Californie et de l'Australie, puis celles de l'Afrique du Sud, ont fourni en moins de soixante-dix ans, plus de trois fois plus d'or que les quatre siècles et demi précédents. La production annuelle de l'or a dépassé 2 milliards en 1906, elle est aux environs de 2 milliards 500 millions. Elle a suivi les progressions suivantes :

	Mille kilos	Valeur à raison de 3.444 fr. le kilo d'or fin
	—	—
		Millions de francs
1493-1850. . . .	4.752,0	16.368,2
1851-1875. . . .	4.775,6	16.449,4
1875-1912. . . .	12.694,5	43.725,5
Total. . .	22.222,2	76.543,1

Ce chiffre approche maintenant de 85 milliards de francs. Il y a quelques années, des gens avisés ont dénoncé le péril de l'or. Aujourd'hui, les mêmes parlent comme les bullionistes de l'ancien régime, et on entend crier de tous côtés : « Achetez le moins possible au dehors ! Gardez votre or. »

Dans la communication sur le commerce international en 1915 que j'ai faite le 16 février 1916, à la Société de Statistique (1), j'ai montré que les États-Unis avaient une autre conception du péril de l'or ; ils se plaignaient d'en avoir trop.

Le rôle de l'or n'est devenu si important que parce que la guerre a renversé les conditions économiques des belligérants. En temps normal, la majorité des habitants d'un pays a, chaque année, plus produit qu'elle n'a consommé. En temps de guerre, c'est le contraire. Nous dépensons plus que nous ne produisons. *De là la difficulté de livrer des produits en retour des produits dont nous avons besoin.* Le principal facteur de l'échange disparaît, et quoique l'or continue à ne jouer qu'un rôle d'appoint, ce rôle prend une importance imprévue.

Mais ce n'est pas l'augmentation de la production de l'or qui a réalisé les grands progrès de la circulation. C'est l'adoption de l'étalon d'or en 1816 par l'Angleterre qui a fait de la traite sur Londres le moyen de paiement international du monde entier. Antérieurement, des garçons de banque de la Cité eurent l'idée, au lieu d'aller de porte en porte de leurs banques respectives, porter leurs valeurs respectives, de se réunir dans une taverne et de les changer sur la table. Ils fondèrent ainsi les *clearing houses*, et les opérations des clearing houses, dans la Grande-Bretagne, se montent à 400 milliards de francs, et aux États-Unis à 800 milliards sans déplacer un sovereign ou un dollar.

Au lendemain de la guerre, il y aura une période difficile : ce sera la liquidation du papier. Notre crédit ne sera sain que lorsque la Banque de France pourra rembourser ses billets en or à guichets ouverts. Après la guerre de 1870, la liquidation de 800 millions des dettes de l'État à la Banque a été terminée

(1) *Journal de la Société de Statistique* pour 1916, p. 188.

en 1878. Il ne faudra pas qu'elle dure plus longtemps, mais il s'agira non plus de rembourser 200 millions par an, mais de rembourser 2 ou 3 milliards de francs. Cette opération est indispensable. Le change est le prix de revient de la liquidation des opérations sur les places diverses. Quand le change est défavorable à un pays, il force l'acheteur à payer ce qu'il achète 5, 10, 15, 20 % plus cher que le prix de la marchandise ou du service. En France, du crédit de la Banque dépendent tous les autres crédits.

XIII

L'ÉCONOMIE RESTRICTIVE ET L'ÉCONOMIE ACTIVE

La guerre a détruit des capitaux et a empêché des capitaux de se reconstituer. D'après une vieille théorie, l'industrie est limitée par le capital. Non. Elle n'est pas limitée par le capital qui peut y être engagé; elle est limitée par le pouvoir d'achat de ceux auxquels ses produits ou ses services sont destinés. Or, comme l'a démontré J.-B. Say, dans sa *loi des débouchés*, ce sont les produits à échanger qui les constituent. Il n'y a de crise que lorsque les offres de produits ne trouvent pas de contre-partie dans des produits équivalents.

Nous ne pourrons empêcher l'élévation du change après la guerre que par l'intensité de notre production, car l'exportation en dépend. Ce ne sont pas les droits de douane qui peuvent l'augmenter; au delà des frontières, leur protection disparaît pour ne laisser au produit que le fardeau de l'augmentation du prix de revient auquel elle a contribué.

— Qu'avez-vous à vendre, de quelle qualité et à quel prix? Voilà toute la question : et elle a été admirablement posée par M. Artaud, président de la Chambre de Commerce de Marseille, dans un travail intitulé : *Entretiens économiques* (1).

« Notre régime économique était basé sur une infériorité déclarée provenant, disait-on, de nos lois sociales, du taux des salaires, de notre population insuffisante, de nos impôts, etc., ne nous permettant pas de supporter la concurrence internationale. La pseudo-infériorité industrielle imaginaire a fini par devenir réelle. Quand le marché est réservé par des tarifs, quelle tentation d'élever les prix ou de réduire soit la qualité, soit la quantité! Le plus difficile n'est pas de nous faire produire, comme le croient les représentants des doctrines de restriction, mais de nous animer de la volonté de produire, de nous faire prendre conscience de nos possibilités de production. »

L'esprit d'entreprise se développe d'autant plus que chacun a la liberté de ses actes et la certitude d'en recueillir tout le profit possible.

Le coût du service ou du produit n'est pas en raison de la somme de monnaie qu'il représente, mais en raison de la productivité du travail (1).

On parle d'économie : *ce n'est pas l'économie dépressive qui doit être notre idéal, c'est l'économie active, c'est-à-dire la suppression des gaspillages publics et privés de manière à obtenir le maximum d'effet utile avec le minimum d'effort.*

YVES-GUYOT.

---

(1) Présenté à l'Académie de Marseille.

II

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

LES FRANÇAIS ET LA LANGUE FRANÇAISE AUX ÉTATS-UNIS

Quelle place tiennent aux États-Unis les personnes d'origine ou de langue française? Les résultats détaillés du treizième census (1) effectué en 1910 permettent de répondre à cette question, au moins en ce qui concerne l'importance numérique du groupe de personnes recensées à cette époque dans les États de l'Union et originaires de notre pays ou parlant notre langue.

1° PERSONNES NÉES EN FRANCE

Sur le territoire continental des États-Unis, non compris l'Alaska, on a recensé, en 1910, 92 millions d'habitants, dont 13.516.000 étaient nés à l'étranger. Parmi ces derniers, 117.418 étaient nés en France. En 1900, sur 10 millions d'individus nés à l'étranger, 104.197 étaient originaires de notre pays; dans l'un et l'autre cas, le groupe des personnes nées en France forme environ 1 % du nombre total des personnes de naissance étrangère aux États-Unis. En 1870, le nombre des habitants nés en France, 116.402, était déjà sensiblement égal à celui de 1910. Depuis quarante ans, le nombre des nouveaux immigrants venus de notre pays a donc simplement compensé le déficit occasionné par la mort ou par les départs de personnes nées en France. Il ne faudrait pas en conclure cependant que l'immigration française aux États-Unis est tout à fait négligeable, car entre le recensement de 1900 et celui de 1910 on n'a pas enregistré moins de 71.714 immigrants nés en France, soit, en moyenne, plus de 7.000 par an.

Vers quelles régions se portent de préférence nos compatriotes? Sur les 117.000 personnes nées en France, on en a recensé 23.472 dans l'État de New-York, 17.407 en Californie, 10.003 en Pensylvanie, 7.972 dans l'Illinois, 6.420 dans le New-Jersey, 5.926 dans le Massachusetts, 5.345 en Louisiane, etc. Au total les États de la Nouvelle-Angleterre et du Moyen Atlantique comptent 43 % des personnes nées en France, ceux du Pacifique, 18 %, ceux du Nord-Est central (Michigan, Illinois, etc.), 16 %.

Un grand nombre de ces personnes originaires de France réside dans les grandes villes; on en a recensé 18.293 à New-York, 6.252 à San Francisco, 3.671 à La Nouvelle-Orléans, 3.036 à Chicago, 2.659 à Philadelphie, 1.916 à Los Angeles (Californie), 1.218 à Saint-Louis, 1.205 à Oakland (Californie), 1.081 à Boston.

2° PERSONNES D'ORIGINE FRANÇAISE

Le questionnaire du census américain porte non seulement sur le lieu de naissance de chaque individu, mais encore sur le pays d'origine de ses père et mère. Dans les résultats détaillés du census, on étudie à part le groupe des individus de race blanche d'origine étrangère (Foreign white stock) comprenant : 1° les individus nés à l'étranger 2° ceux qui sont nés aux États-Unis de parents dont l'un au moins est lui-même né à l'étranger.

En 1910, sur 32 millions de blancs d'origine étrangère, 292.389 étaient d'origine française, dont : 117.236 étaient nés en France, et 175.153 nés aux États-Unis; parmi ces derniers, 78.937 descendaient de parents nés tous les deux en France; 96.216 n'avaient qu'un seul de leurs parents nés en France; pour 73.105 d'entre eux, c'était le père et pour 23.131, la mère.

On remarquera que le nombre des personnes nées en France est légèrement inférieur

(1) *Thirteenth Census of the United States*, 1910, vol. I, Population.

à celui donné au paragraphe précédent (117.236 au lieu de 117.418) parce qu'il s'agit seulement ici des individus de race blanche.

Les personnes d'origine française se groupent dans les États ci-après : New-York, 45.945; Californie, 32.613; Pensylvanie, 23.843; Illinois, 21.757; Louisiane, 19.911; Ohio, 18.862; New-Jersey, 13.036; Missouri, 10.994; Massachusetts, 9.909; Indiana, 9.087.

3° PERSONNES DE LANGUE FRANÇAISE

Pour la première fois en 1910, le census des États-Unis a porté sur la langue maternelle des personnes de race blanche d'origine étrangère, c'est-à-dire nées hors des États-Unis ou dont l'un au moins des deux parents est né à l'étranger.

Sur les 32 millions d'habitants appartenant à ce groupe (Foreign white stock), 1.357.000, soit 4 % avaient le français pour langue maternelle. Ce nombre est très sensiblement supérieur à celui des individus nés en France (117.000) ou descendant d'une mère ou d'un père né en France (175.000), grâce à l'appoint des Canadiens de langue française, comme on le voit sur le tableau ci-après.

Pays d'origine (*)	Personnes ayant le français comme langue maternelle et dont un des parents au moins est né hors des États-Unis	
	au total	dont : personnes nées elles-mêmes hors des États-Unis
Canada	952.456	385.083
France	320.040	110.024
Belgique	33.187	16.238
Suisse	25.803	11.170
Allemagne	8.271	3.131
Italie	936	598
Angleterre	980	410
Autres pays	4.274	2.188
Origine mixte (**)	11.222	»
Ensemble	1.357.169	528.842

(*) Pays de naissance pour les personnes nées hors des États-Unis; pays de naissance des parents pour les personnes nées aux États-Unis.

(**) Personnes nées aux États-Unis dont le père et la mère sont nés dans des pays différents.

Les habitants parlant notre langue sont surtout nombreux dans les États de la Nouvelle-Angleterre voisins de la province de Québec, c'est-à-dire de la région du Canada ou prédomine la langue française. Le tableau ci-après fait connaître leur répartition géographique par régions et par États :

Nouvelle-Angleterre	Massachusetts	312.667	642.415
	New Hamsphire	82.448	
	Rhode Island	77.614	
	Maine	76.778	
	Connecticut	51.193	
	Vermont	41.715	
Nord-Est central	Michigan	99.456	249.723
	Illinois	55.837	
	Wisconsin	45.337	
	Ohio	33.293	
Atlantique moyen	New-York	132.732	191.261
	Pensylvanie	38.184	
	Autres États	20.345	
Nord-Ouest central	Minnesota	43.570	110.511
	Autres États	66.941	
Pacifique	Californie	49.030	73.458
	Autres États	24.428	
Sud-Ouest central	Louisiane	23.359	39.032
	Autres États	15.673	
Montagnes Rocheuses		28.378	28.378

Les villes qui comptent le plus grand nombre de personnes de langue française sont : New-York, 47.230, dont 27.790 à Manhattan et 3.610 à Queensborough. Il y a 24.718 personnes dont la langue maternelle est le français à Chicago, 13.655 à San Francisco, 13.291 à Détroit (Michigan), 9.240 à Boston, 7.982 à Saint-Louis, 6.720 à Minneapolis (Minnesota) et 4.959 à Buffalo (New-York).

LA POPULATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

D'après les *Annales de Géographie* (15 mai 1917, page 234), il a été procédé, malgré la guerre, au recensement quinquennal de la population du grand-duché de Luxembourg, le 1er décembre 1916.

La population totale est de 269.283 habitants, soit près de 10.000 de plus qu'en 1910. La ville de Luxembourg n'aurait plus que 18.776 habitants au lieu de 20.848 en 1910. L'accroissement est notable pour le canton industriel d'Esch sur l'Alzette qui compte 73.767 habitants en 1916, au lieu de 68.875 six ans auparavant. C'est dans ce canton contigu à la région de Longwy, Villerupt que se trouvent les mines de fer et les usines métallurgiques de Differdange, Düdelange, etc. Dans les autres cantons agricoles du Luxembourg, la population est stationnaire ou même en légère diminution.

LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN CHINE

Voici, d'après les *Returns of trade* publiés par l'inspecteur général des Douanes chinoises, à Changhaï, l'état des firmes et de la population de nationalité étrangère en Chine en 1913, c'est-à-dire avant la guerre et en 1916.

Nationalités	Firmes		Personnes	
	1916	1913	1916	1913
Japonais	1.858	1.269	104.275	80.219
Russes	1.422	1.229	55.235	56.765
Anglais	644	590	9.099	8.966
Américains	187	131	5.580	5.340
Allemands	281	296	3.792	2.949
Français	116	106	2.374	2.292
Portugais	47	46	2.293	3.486
Suédois	4	3	423	292
Italiens	44	39	400	355
Danois	16	14	397	354
Espagnols	28	22	366	136
Norvégiens	7	7	327	249
Autrichiens	19	22	296	419
Belges	17	13	286	178
Hollandais	29	10	277	161
Hongrois	2	2	34	21
Autres	3	6	159	1.645
Total	4.724	3.805	185.613	163.827

ÉTATS-UNIS — TABLES DE MORTALITÉ, 1910

Le *Bureau of the Census* (1) vient de publier les premières tables de mortalité générale officiellement établies aux États-Unis. Elles ne s'appliquent d'ailleurs pas à la population totale, mais seulement à une partie importante, celle des « original registration States », dans lesquels l'enregistrement régulier des décès est organisé depuis longtemps. Ces dix États : Maine, New Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Indiana, Michigan et le district de Columbia groupaient, en 1910, plus de 24 millions d'habitants, soit plus du quart de la population totale des États de l'Union. Le travail commencé par M. Cressy L. Wilbur, alors qu'il était chef de la division des *Vital Statistics*, a été exécuté, après son départ,

(1) *United States Life Tables*, 1910, *Bureau of the Census*, Washington, 1916.

sous la direction du professeur Glover, de l'Université de Michigan, avec la collaboration d'un comité désigné par l'Actuarial Society of America.

On ne trouve dans le volume que des indications sommaires sur les méthodes employées, celles-ci devant être exposées plus complètement dans une publication ultérieure qui fera connaître également les données primitives : population calculée au 1er juillet 1910, décès enregistrés en 1909, 1910 et 1911. Il est indiqué cependant que l'interpolation des séries de vivants et de décédés a été faite séparément à l'aide des nombres naturels et non des logarithmes; on a employé la méthode d'interpolation osculatoire utilisant les différences cinquièmes, les âges étant réunis en groupes quinquennaux : 4-8, 9-13, 14-18, etc. Pour les cinq premières années, les taux de mortalité ont été calculés par la méthode employée dans la construction des tables de mortalité de l'Empire allemand pour la période 1891-1900. L'intervalle 5-13 a été rempli à l'aide des formules d'interpolation ordinaires aux différences quatrièmes. Aux âges élevés on a utilisé la formule de Wittstein, l'âge limite étant 115.

Les tables présentent des irrégularités assez sensibles à certains âges; il eût été possible de les faire disparaître par l'emploi de formules d'ajustement appropriées. On a préféré les laisser subsister parce qu'il n'était pas facile de distinguer les irrégularités qui sont caractéristiques de la population de celles qui proviennent de relevés défectueux dans les recensements et les statistiques mortuaires.

Les tables publiées font connaître, mois par mois, pendant la première année, ensuite année par année : le nombre des survivants à partir de 100.000 nés vivants, le nombre des décès dans chaque intervalle, le taux de mortalité pour 1.000, et l'espérance de vie à chaque âge. Dans d'autres colonnes figurent les caractéristiques d'une population stationnaire, résultant de 100.000 naissances annuelles uniformément répétées, sans émigration ni immigration et présentant à chaque âge les taux de mortalité précédents. Ces tables sont calculées par sexe pour l'ensemble des « registration states » et pour chacune des catégories ci-après : population totale, blancs, nègres, blancs nés dans le pays, blancs nés à l'étranger, population blanche des villes et des campagnes. En outre, des tables spéciales ont été calculées pour les États les plus importants : Indiana, Massachusetts, Michigan, New Jersey et New-York. Les chiffres ci-après sont extraits des tables relatives à l'ensemble des « registration states ».

Nombre de survivants sur 100.000 nés vivants.

Age	Ensemble	Blancs	Nègres	Population blanche	
				Villes	Campagnes
		1° Sexe masculin			
1 an	87.705	87.674	78.065	86.620	89.674
10 ans	81.249	81.519	66.377	79.553	85.043
20 —	78.792	79.116	61.426	77.122	82.673
30 —	74.378	74.180	54.073	72.776	78.495
40 —	68.297	68.848	45.414	66.193	73.793
50 —	60.118	60.741	35.427	56.913	67.734
60 —	48.343	48.987	23.750	43.454	58.117
70 —	31.023	31.527	12.295	25.269	40.897
80 —	11.942	12.160	3.894	8.478	17.307
90 —	1.502	1.523	595	980	2.270
100 —	33	31	40	23	41
		2° Sexe féminin			
1 an	89.623	89.744	81.493	88.877	91.503
10 ans	83.728	83.979	70.508	82.183	87.233
20 —	81.418	81.750	64.764	79.962	84.982
30 —	77.247	77.676	58.281	75.974	80.749
40 —	71.894	72.425	50.568	70.466	76.031
50 —	65.001	65.629	40.886	63.058	70.294
60 —	54.226	54.900	28.908	51.149	61.149
70 —	36.916	37.482	15.871	32.713	44.731
80 —	15.682	15.929	6.324	12.955	20.251
90 —	2.269	2.291	1.206	1.831	2.960
100 —	49	44	112	48	44

On remarquera le très considérable excès de mortalité des nègres qui sont d'ailleurs relativement peu nombreux dans les « registration states ». Les calculs n'ont porté que sur 224.000 nègres contre 11.933.000 blancs et sur 240.000 négresses au lieu de 11.706.000 blanches.

La population rurale fournit une mortalité notablement inférieure à celle des villes; on a compris parmi ces dernières les municipalités ayant plus de 10.000 habitants en 1910 et comptant au total plus de 14 millions d'habitants contre 9 millions dans les campagnes.

Le tableau ci-après permet une comparaison rapide de la table de survie des États américains et de la table anglaise (1), calculée pour une époque sensiblement concordante.

Pour 100.000 nés vivants survivants à	UNITED STATES LIFE TABLE 1909-1911		ENGLISH LIFE TABLE N° 8 1910-1912	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 an	87.705	89.623	87.956	90.233
10 ans	81.249	83.728	81.241	83.598
20 —	78.792	81.418	79.344	81.861
30 —	74.378	77.247	76.223	78.954
40 —	68.297	71.894	71.673	74.988
50 —	60.118	65.001	64.333	68.881
60 —	48.343	54.226	52.110	58.660
70 —	31.023	36.916	33.431	41.688
80 —	11.942	15.682	12.194	10.086
90 —	1.502	2.269	1.361	2.764
100 —	33	49	30	67

La table américaine indique pour la mortalité une allure plus rapide que la table anglaise, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Michel Huber.

III

VARIÉTÉS

STATISTIQUES FINANCIÈRES DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE PENDANT LA GUERRE

Des renseignements assez complets, très curieux, très caractéristiques, ont été récemment donnés à ce sujet par la *Gazette de Francfort ;* elle n'y a pas moins consacré de dix-huit articles successifs qu'analysait l'autre jour le *Corriere Economico* de Rome, et d'où nous pouvons extraire quelques données sommaires. Elles sont intéressantes à avoir sous la main à l'heure actuelle, au point de vue absolu comme au point de vue comparatif.

Les enquêteurs, les rédacteurs de la *Gazette de Francfort,* ont fait porter leurs observations et leurs statistiques sur divers groupes principaux d'industries, en examinant 416 grandes entreprises, se répartissant inégalement dans ces groupes bien entendu. Si l'on se reporte au tableau très résumé lui-même que nous avons dressé, on y retrouvera tantôt des industries qui sont évidemment sous la dépendance directe de l'état de guerre, en étant naturellement fournisseuses de produits pour les besoins de la guerre même, des armées; tantôt,

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris,* mai 1916, p. 155.

au contraire des industries qui ne paraissent pas pouvoir bénéficier directement de l'état de guerre comme telles autres, et qui au contraire doivent être cruellement frappées par la suspension assez générale des affaires normales, par la diminution d'une multitude de consommations, sinon de luxe, au moins secondaires. Ce serait le cas, par exemple, pour l'industrie des hôtels, pour l'industrie du papier, si l'on n'y comprenait en même temps l'industrie de la cellulose, qui fournit partiellement aux besoins de la fabrication des munitions. Pour certaines industries comme la brasserie, il faut songer que l'Allemand ne peut pas se passer de bière, et que par conséquent la situation actuelle, en développant la consommation chez les ouvriers autant qu'ils sont payés largement, et chez les soldats tant que l'on a permis de larges consommations de leur part, ne pouvait vraiment pas être très préjudiciable à ces industries. Pour ce qui est par contre de certaines industries comme l'industrie minière et métallurgique, l'industrie mécanique, les chantiers de constructions navales, l'industrie automobile, même l'industrie électrique, bien entendu l'industrie chimique, à plus forte raison la fabrication spéciale des explosifs, l'état de guerre a amené un développement considérable des affaires et une augmentation générale des dividendes, comme le montre le tableau dressé.

Natures d'industries	Capitaux constitutifs (*)	Bénéfices nets		Dividende		Moyenne en pourcentage des dividendes en marks	
		Année 1913 ou 1913-1914 (*)	Année 1915 ou 1915-1916 (*)	Année 1913 ou 1913-1914 (*)	Année 1915 ou 1915-1916 (*)	Année 1913 ou 1913-1914	Année 1915 ou 1915-1916
Industrie minière et métallurgique	1.643,50	207,1	326,5	140,1	200,1	9,00	12,20
Mines de lignite	231,85	29,8	29,8	24,0	24,9	10,40	10,80
Aciéries, travail des métaux, etc.	180,55	26,3	85,3	17,7	37,4	9,83	20,71
Industrie mécanique	252,23	33,2	46,8	20,6	31,0	8,60	12,30
Chantiers navals	77,57	3,6	10,3	2,9	6,0	3,85	7,76
Industrie automobile	87,35	11,1	38,0	5,9	15,3	7,69	18,42
Industrie électrique	727,80	77,4	103,6	60,0	74,1	9,12	10,40
Ciments	77,13	10,5	0,0	7,2	1,4	9,41	1,88
Industries chimiques	345,45	85,5	90,9	60,1	61,2	20,88	17,73
Explosifs	91,75	10,5	44,9	8,7	20,8	14,23	22,75
Industries textiles	169,85	20,0	33,0	14,8	19,1	8,72	11,24
Caoutchouc	52,57	10,8	12,1	9,0	7,9	17,24	14,99
Cellulose, papier, etc.	69,25	10,2	3,0	7,3	3,2	10,60	4,60
Cuirs	47,65	6,3	21,2	9,1	23,1	6,00	19,00
Fabriques de chaussures	28,80	2,8	5,0	1,9	3,1	7,00	13,00
Moulins	36,29	3,7	6,0	2,5	3,9	7,03	10,79
Sucreries, etc.	67,81	10,7	18,0	7,6	72,4	15,90	26,70
Fabriques de bière	107,58	16,6	17,7	8,9	10,2	8,41	9,52
Industrie hôtelière	42,20	1,2	1,2	1,9	0,2	4,67	0,01
Totaux (**)	4.337,1	578,1	891,5	405,2	542,6	9,55	12,51

(*) Les données sont fournies en millions de marks.
(**) Avec les divers.

Bien entendu, quand on rapproche les bénéfices nets, soit de 1913 ou 1913-

1914, soit de 1915 ou 1915-1916, du capital constitutif des diverses industries, il faut tenir compte de ce fait qu'il est procédé à la déduction des amortissements divers avant détermination de ce bénéfice net. Pour l'année 1915 ou 1915-1916, c'est-à-dire la dernière sur laquelle portent les statistiques, le total de ces radiations et amortissements divers a été de quelque 593 millions; tandis que pour l'exercice 1913 ou 1913-1914 il n'avait été que de 289, en étant porté, il est vrai, à 429 millions pour l'exercice intermédiaire, sur lequel nous ne pouvons pas donner de chiffres détaillés. Il était logique de procéder à de très larges amortissements pour une période aussi exceptionnelle, où les bénéfices seront du reste captés en partie par l'État, sous la forme de l'impôt notamment; et c'est ainsi que les industries minières et métallurgiques, durant le dernier exercice dont nous ayons les chiffres, ont procédé à 262 millions (de marks toujours) d'amortissements, de radiations de capitaux, sur un total de 1.643; la proportion est à peu près la même pour les aciéries et usines de travail des métaux, avec le chiffre de 37 millions par rapport à 180 de capitaux; dans les chantiers navals, les deux chiffres sont de 17 millions et de 78, tandis qu'au contraire ils n'ont été que de 19 millions par rapport à 87 de capitaux dans l'industrie automobile, où les immobilisations nouvelles sont certainement susceptibles de trouver à s'employer fructueusement après la cessation de la guerre.

Nous n'avons pas à ajouter que, par une prudence très légitime, une très grande partie des bénéfices nets au moins dans un grand nombre d'industries ont été passés aux fonds de réserve, si bien que dans l'ensemble ceux-ci ont monté de 118 millions de marks en 1913-1914 à 269 pour le dernier exercice. Les sociétés cherchaient à renforcer leur situation financière en raison même de l'incertitude de l'avenir.

Le tableau que nous donnons nous semble intéressant à bien des égards. On y constate naturellement la diversité des bénéfices nets dans les différents groupes d'industries, suivant leur nature, le rôle plus ou moins militaire qu'elles sont susceptibles de jouer, les services généraux que leurs produits sont appelés à rendre à la population des soldats ou à la population générale, en raison même des difficultés des transports et des approvisionnements à l'étranger. Nous n'avons pas à faire de commentaires à ces divers points de vue. Il est à remarquer que, pour certaines industries, des profits extraordinaires sont provenus, et bien entendu de façon toute temporaire par conséquent, des ventes de stocks et d'approvisionnements assez importants qui se réalisaient à des prix exceptionnels. C'était là une source exceptionnelle elle-même de bénéfices, qui s'est trouvée assez vite épuisée.

En se reportant aux colonnes du tableau qui donnent les bénéfices nets, on constate l'augmentation énorme qui s'est produite entre les deux exercices extrêmes que nous envisageons; de 578 millions on est passé à 891 et plus; pendant l'exercice intermédiaire, le chiffre correspondant n'avait guère dépassé 593 millions, ce qui s'explique par la dépression, l'arrêt brusque qui s'était manifesté dans bien des industries qui sont reparties depuis. Pour ce qui est des dividendes, l'observation serait encore plus caractéristique, car le total de ces dividendes, durant le premier exercice considéré, avait été de 405 millions de marks; il a pu sans doute monter à plus de 542 millions durant le dernier

exercice, mais, dans la période intermédiaire, il était tombé à 395 millions et même un peu moins.

C'est naturellement l'ensemble des données sur les dividendes moyens (moyenne calculée en marks) qui nous renseigne le plus rapidement sur le rendement, les bénéfices des différents groupes d'industries durant les deux périodes. On y voit des industries comme les industries minières et métallurgiques passer de 9 % à 12,20; les aciéries et usines de travail des métaux de 9.83 à 20,71, ce qui accuse une progression bien autre, mais progression qui ne s'explique que trop par les besoins militaires: le progrès des dividendes dans l'industrie mécanique est très sensible, mais beaucoup moins cependant; tandis que dans les chantiers navals, travaillant évidemment presque exclusivement pour les besoins de la guerre, ce dividende moyen, qui était assez modeste en 1913 ou 1913-1914 et n'atteignait même pas 4 %, arrive à représenter 7,76 durant le dernier exercice. Pour l'industrie automobile, dont le développement, les services, le rôle primordial se sont étrangement accusés pour la guerre sous ses différentes formes (ainsi que nous l'avions annoncé de la façon la plus expresse dans un travail qui a été récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques, et qui paraissait venir avant son heure si on en jugeait par l'opposition que rencontraient nos appréciations !), le bénéfice moyen est monté de 7,69 à 18,42; et il est à remarquer au surplus que, même durant la période intermédiaire, ce bénéfice moyen, mettons le dividende en pourcentage, avait déjà crû de façon considérable, ainsi que cela se passait quelque peu pour les chantiers navals et aussi pour les aciéries et les usines de métaux, tandis qu'il y avait une diminution dans l'industrie minière et métallurgique, pendant cette période intermédiaire. Certains autres groupes d'industries, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant les colonnes du tableau, telle l'industrie des cuirs, ont accusé également des progrès très remarquables, puisque, pour cette dernière, le dividende moyen est passé de 6 à 19, en s'élevant déjà considérablement durant la période intermédiaire, et à cause des besoins énormes de cuirs qui s'imposent aux armées modernes; c'est du reste sous cette influence que le bénéfice moyen des fabriques de chaussures est passé de 7 à 13, en s'étant déjà élevé très notablement en 1914 ou en 1914-1915.

Chose assez curieuse, pour l'industrie du sucre, il y avait une augmentation formidable durant la période intermédiaire; mais une chute s'est produite ensuite. Le phénomène s'explique ici en partie par l'augmentation subite des prix de vente, puis par une diminution de la production sous des influences multiples, en même temps que par une atténuation du régime douanier. Nous n'avons pas à insister sur ce que l'industrie des explosifs a vu ses bénéfices croître considérablement; mais ce qui est assez bizarre, c'est que, durant la période intermédiaire, cette augmentation était presque inexistante.

Il va sans dire que, pour beaucoup d'industries, la guerre est venue diminuer les bénéfices, tout au moins les laisser sensiblement aux chiffres du passé. C'est un peu le cas pour les industries électriques, ou encore pour l'industrie de la brasserie. Certains groupes d'industries ont été très fortement frappés. L'industrie des ciments par exemple, qui a fourni pourtant des quantités considérables de produits aux armées, a vu le bénéfice moyen tomber de 9,41 à 4 pendant la période intermédiaire, à 1,88 durant le dernier exercice que l'on

puisse interroger. Pour l'industrie du caoutchouc, chose assez curieuse, la chute s'est produite entre les deux chiffres extrêmes de 17,24 et de 14,99, qui accusent pourtant une légère reprise par rapport à 1914. Pour les industries du papier, de la cellulose, de 10,60 on est tombé à 4,60, ce qui accuse également une légère reprise. On ne s'étonnera pas du reste en constatant que l'industrie hôtelière est tombée dans une situation extraordinairement pénible : son dividende moyen est descendu de 4,67 à 0,01, et de façon normale pour ainsi dire.

Il va de soi, et nous n'avons guère besoin d'y insister, qu'il n'y a point parallélisme entre les bénéfices nets, les dividendes, les dividendes moyens et la masse de la production. C'est ainsi que la production totale du charbon de terre y compris le lignite, qui était évaluée à 278 millions de tonnes en 1913, après avoir subi en 1914 une diminution considérable et être remontée à 235 millions de tonnes en 1915, n'a pas dépassé 245 millions en 1916; ce qui n'a point empêché de beaux bénéfices (1). De même, si on envisage la production de la fonte et celle de l'acier dans l'ensemble du territoire douanier de l'Empire allemand (2), nous voyons que la production de la fonte brute, qui était en 1913-1914 de 18.900.000 tonnes, est tombée en 1914-1915 à 10.100.000, mais est remontée durant l'exercice suivant à 12.800.000 tonnes; pour l'acier, nous trouvons les chiffres successifs de 22 millions, de 11.300.000 et de 15.100.000, ce qui ne correspond pas, il s'en faut, au chiffre de production d'une année normale. Pour la plus grosse part les bénéfices énormes des aciéries n'ont point été distribués aux actionnaires, mais destinés à consolider la situation financière des entreprises : les radiations, amortissements, etc..., sont montés, entre les deux périodes extrêmes considérées, de 14 à 37 millions de marks, et les fonds de réserve se sont accrus de 5.600.000 à 42.200.000.

Mais tout cela, c'est de l'artificiel, comme une très grosse part des consommations et des productions de guerre; et nous verrons, au lendemain de la paix, ce que deviendront les industries les plus puissantes de l'Allemagne aux prises avec de nouvelles difficultés de toutes sortes.

Daniel Bellet.

***

EMPRUNTS ET DÉPENSES DE GUERRE DE L'AUTRICHE-HONGRIE

Il ne s'agit naturellement pas ici d'appréciations ni de conclusions à tirer, mais bien de quelques chiffres à réunir, autant qu'on peut s'en procurer d'à peu près vraisemblables. La source principale à consulter en la matière, ce sont les rapports généralement semestriels du Comité de la Dette nationale du Reichsrat autrichien, les discours et rapports parlementaires du ministre hongrois des Finances, les publications plus ou moins officieuses des journaux comme le *Pester Lloyd*, le *Reichpost* de Vienne, l'*Oesterreischische Rundschau ;* mais il faut aussi se reporter à un article

(1) Dans ce chiffre total ne sont pas compris 19 millions de tonnes de ces combustibles minéraux extraits de Belgique, et 5 millions de tonnes provenant des autres territoires occupés par l'Allemand.

(2) Ces chiffres présentent un certain intérêt au moment des discussions qui se poursuivent en France sur cette question, que nous ne nous hasarderions pas à aborder, étant données ses difficultés de solution.

de la *Gazette de Lausanne* du mois de février 1917, qui a produit une grande émotion, une vive irritation en Autriche, parce qu'il semble à peu près découvrir la vérité. Tous ces documents ont été commentés et critiqués de la façon la plus remarquable par un auteur anonyme dans la *Revue d'Économie politique* (numéro de mars-avril 1910), et également dans *The Economist*.

Au 30 juin 1916, les sommes empruntées par l'Autriche depuis le début de la guerre se présentaient comme suit, d'après les relevés de la Commission de la Dette (ces sommes sont en couronnes, dont la valeur au pair est de 1f 05) :

Avances de la Banque d'émission	6.425.000.000
Avances du Syndicat des Banques autrichiennes	3.272.000.000
Avances du Syndicat des Banques allemandes	1.264.000.000
Montant nominal des quatre premiers emprunts de guerre	13.591.000.000
Total au 30 juin 1916	24.552.000.000

Si nous suivons les avances de la Banque d'émission austro-hongroise, nous trouvons qu'elles ont été successivement de :

Au 31 décembre 1914	2.608.000.000
Au 30 juin 1915	3.562.000.000
Au 31 décembre 1915	3.954.000.000
Au 30 juin 1916	6.425.000.000

Pour ce qui est des avances du Syndicat des Banques autrichiennes, voici les chiffres correspondants, ces avances ne commençant qu'aux premiers mois de 1915 :

Au 30 juin 1915	600.000.000
Au 31 décembre 1915	500.000.000
Au 30 juin 1916	3.271.000.000

Pour ce qui est particulièrement des avances du Syndicat des Banques allemandes, faites principalement pour assurer le service de la Dette austro-hongroise en Allemagne et pour payer les marchandises achetées dans ce pays, nous trouvons les chiffres successifs de :

Au 31 décembre 1914	235.000.000
Au 30 juin 1915	446.000.000
Au 31 décembre 1915	593.000.000
Au 30 juin 1916	1.264.000.000

Si, d'autre part, nous décomposions les emprunts de guerre, emprunts au public, nous trouverions :

Premier emprunt de guerre (automne 1914) : bons du Trésor à cinq ans	2.180.000.000
Deuxième emprunt de guerre (printemps 1915) : bons du Trésor à dix ans	2.688.000.000
Troisième emprunt de guerre (automne 1915) : bons du Trésor à quinze ans	4.203.000.000
Quatrième emprunt de guerre (printemps 1916) : emprunt forcé à quarante ans	4.520.000.000

Quant aux dépenses des dettes de guerre de la Hongrie au 30 juin 1916, même à supposer que la Hongrie n'ait pas contracté des avances auprès des Banques hongroises, nous nous trouvons en présence des chiffres suivants :

Avances de la banque d'émission	3.676.000.000
Avances du Syndicat des Banques allemandes	725.000.000
Emprunts de guerre	6.300.000.000
Total au 30 juin 1916 des emprunts de guerre	10.701.000.000

Pour les avances des deux Syndicats de banques, on est obligé de procéder un peu par vraisemblance, plus exactement par proportionnalité, l'Autriche et la Hongrie empruntant parallèlement, en raison de la quote-part résultant du compromis passé entre les deux pays pour les dépenses communes. Pour ce qui est des emprunts de guerre, ils s'étagent comme il suit :

Premier emprunt de guerre (novembre 1914)	1.170.000.000
Deuxième emprunt de guerre (mai-juin 1915).	1.130.000.000
Troisième emprunt de guerre (octobre 1915).	1.900.000.000
Quatrième emprunt de guerre (avril-mai 1916).	1.930.000.000
Total des emprunts de guerre au 30 juin 1916	6.300.000.000

Ce sont là les ressources auxquelles on a fait appel. On peut estimer que tout au moins les dépenses ont égalé ces emprunts, si elles ne les ont pas dépassés. Les milieux officiels austro-hongrois affirment volontiers que les dépenses sont demeurées en dessous des emprunts.

En somme, durant les vingt-trois premiers mois de la guerre, la monarchie austro-hongroise aurait dépensé au moins 35 milliards de couronnes, ce qui correspondrait à une moyenne mensuelle de quelque 1 milliard 520 millions de couronnes.

Depuis le 30 juin 1916, l'Autriche-Hongrie, et en particulier le Comité de la Dette nationale, ont essayé de donner le change; mais il semble, notamment d'après les évaluations fort savamment établies du rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, que la dépense mensuelle depuis juin 1916 serait au moins de 2 milliards de couronnes. En tout cas, même en ne supposant une dépense moyenne mensuelle que de 1 milliard 730 millions pour l'Autriche, comme correspondant à la moyenne des sommes empruntées durant le premier semestre de 1916, et une moyenne de 665 millions pour la Hongrie, basée sur une déclaration du ministre des Finances, cela ferait dans l'ensemble 2 milliards 400 millions de couronnes par mois. Et si l'on tient compte de ce chiffre depuis le commencement de juillet 1916 jusqu'à mars 1917 inclusivement, on arrive au petit tableau suivant des dépenses ou emprunts de l'Autriche-Hongrie au 1er avril 1917 :

Dépenses au 30 juin 1916	35.000.000.000	couronnes
Évaluation pour le 2e semestre de 1916	14.400.000.000	—
Pour les trois premiers mois de 1917	7.200.000.000	—
Total au 31 mars 1917.	56.600.000.000	—
Sur la base de la parité, cela fait à peu près	59.000.000.000	francs

Le rédacteur de la *Gazette de Lausanne* estime que, si la guerre dure jusqu'à la fin de l'année 1917, l'Autriche-Hongrie se trouvera en présence d'emprunts ou de dépenses atteignant au minimum de 75 à 80 milliards de couronnes. Et comme, d'autre part, la dette de la Monarchie représentait 20 milliards avant la guerre, ce serait donc un total énorme pour le pays de 100 milliards de couronnes, autrement dit 105 milliards de francs, auxquels il faudrait faire face comme montant de dette de la Monarchie.

Daniel Bellet.

***

A PROPOS DE LA RICHESSE DES ÉTATS-UNIS

L'entrée en guerre des États-Unis a donné lieu à d'innombrables calculs concernant la force militaire et économique de ce pays. On a insisté en particulier sur ses ressources financières. Le caractère conjectural que présentent beaucoup des évaluations a été signalé notamment par le *Financial and Commercial Chronicle* de New-York, à l'occasion d'une déclaration du secrétaire de la Section d'Épargne de l'Asso-

ciation des banquiers américains, M. Harrison, d'après laquelle les États-Unis pourraient dès à présent faire un emprunt de $ 75 milliards. Son raisonnement est le suivant :

« Si la Grande-Bretagne, disait M. Harrison, avec un revenu de $ 309 par tête, peut supporter une dette de $ 452 par tête, il est bien évident que les États-Unis, avec un revenu de $ 500 par tête et une dette de $ 11 par tête, pourraient assumer une nouvelle dette proportionnée à celle que supporte la Grande-Bretagne. Cela permettrait d'émettre des emprunts de guerre jusqu'à concurrence de $ 75 milliards aux États-Unis. Cette comparaison peut se soutenir, si l'on tient compte de ce que la situation des deux pays est la même à l'égard des avances qu'ils font aux Alliés. »

M. Harrison part de cette hypothèse que le revenu annuel des États-Unis atteint $ 50 milliards (soit $ 500 par tête des 100 millions d'habitants). En réalité, rien ne prouve que cette évaluation soit exacte. D'après le census des États-Unis, la richesse de ce pays est évaluée à $ 200 milliards. Plus exactement, il y a deux ans, le census des États-Unis a publié des chiffres qui tendaient à prouver qu'entre 1900 et 1912, la richesse nationale était montée de $ 88 milliards 500 millions à $ 187 milliards 700 millions. Quoique ces chiffres fussent basés en partie sur des valeurs de domaines agricoles très supérieures à celles des périodes antérieures, à cause du prix élevé des produits agricoles, on aurait le droit (étant donné que le niveau des prix de ces produits a récemment monté encore davantage et que, par conséquent, les terrains agricoles ont augmenté de valeur), d'estimer la richesse nationale actuelle à $ 200 milliards, ce qui ne serait pas hors de proportion avec une évaluation de $ 187 milliards pour 1912. Au sujet de la Grande-Bretagne et des pays européens, il n'existe pas d'évaluations officielles récentes de la richesse nationale. Comme il s'agit de simples conjectures, la valeur de cette richesse pourrait être supposée égale à un nombre aussi bien qu'à un autre. M. Harrison admet que la richesse de la Grande-Bretagne est de $ 85 milliards. Il en tire les déductions ci-dessus; mais toute autre comparaison serait également juste puisqu'il n'existe pas de données sérieuses sur lesquelles on puisse se baser.

« Comme le census, ajoute le *Chronicle*, a évalué la richesse de notre pays à $ 88 milliards 517 millions en 1900, on peut se figurer ce que ce serait que d'effectuer un emprunt de $ 75 milliards. Le caractère fragile de tout ce raisonnement est mis en relief si l'on songe qu'au 30 juin 1916, le total des dépôts dans les 27.513 banques du pays (banques nationales, banques d'État, caisses d'épargne, banques privées, banques d'affaires et sociétés de fidéicommis) ne s'élevait pas à plus de $ 22 milliards 774 millions. »

Les critiques du périodique américain, quoique d'une sévérité affectée, méritent d'être retenues, en présence surtout de certains débordements d'optimisme. On peut se demander toutefois si, depuis 1912, la richesse des États-Unis n'a pas progressé plus que ne l'indique le *Chronicle*. Il faut tenir compte de l'activité industrielle et commerciale extraordinaire que notre nouvel allié a déployée dans ces dernières années, rapatriant ses titres et acquérant de fortes créances sur l'étranger.

E. B. D.

***

LES RECENSEMENTS DU BLÉ EN VUE DE LA RÉPARTITION DES FARINES

Dès la première année de guerre, l'Allemagne a procédé au recensement des céréales, afin d'en organiser sur des bases statistiques la répartition puis la consommation. On pensait que, dans ce pays d'administration sévère et méthodique, il serait possible de connaître exactement les quantités produites, les stocks et les besoins. Les mesures prises ont sans doute permis aux autorités de se faire une idée approximative de la situation alimentaire de l'Allemagne et d'atténuer, en les nivelant tant bien que mal, les privations causées par le déficit. Mais l'exactitude des renseignements n'en est pas

moins restée fort imparfaite soit au point de vue scientifique, soit au point de vue de l'application pratique. Le recensement des céréales dans l'hiver 1915-1916, par exemple, a démenti les conclusions optimistes inspirées par la première statistique de la récolte 1915, en sorte qu'il est devenu nécessaire de réduire au plus vite la ration de pain. Des erreurs analogues ont été commises dans les recensements de pommes de terre et du bétail.

Les déconvenues de ce genre ne sont pas nouvelles. M. Daniel Zolla et M. Marcel Marion (*Revue politique et parlementaire* de juin 1917), en particulier, ont signalé celles qu'avait causées la politique alimentaire de la Convention. Un ouvrage de 1824, *Des impôts et des charges du peuple*, par Louis de Boislandry, contient des données intéressantes sur les erreurs nuisibles des recensements effectués sous le premier Empire et sous la Restauration.

L'auteur avait une certaine expérience de ces questions. Comme propriétaire foncier, il s'était intéressé avec succès à la mise en valeur de terres naguère incultes; comme « marchand-banquier », d'autre part, il avait pris l'habitude de se placer au point de vue du commerce; à la Constituante, il avait combattu les émissions d'assignats dont il avait prédit la répercussion sur la cherté des « subsistances ».

Voici les passages dans lesquels il a rappelé certaines tentatives malheureuses de recensements agricoles. Ces extraits sont empruntés au chapitre XXXII, intitulé : *Augmentation du prix des grains dans les années de disette.*

« Il avait été fait, en 1811 et 1812, en vertu de licences du gouvernement, des envois de grains en Angleterre où les prix en étaient très élevés, sous la condition d'en convertir le produit en denrées coloniales, cotons, indigos, etc., sur lesquels Bonaparte, pour se procurer des ressources, avait établi des droits trois fois supérieurs à leur valeur. » La nouvelle de ces exportations de céréales fit craindre, d'abord dans les ports, puis dans l'ensemble du pays que le commerce n'épuisât les stocks. En réalité, l'opération ne portait que sur des quantités modérées : elle représentait 20 millions de francs à une époque où le blé valait en moyenne 16 francs l'hectolitre. Néanmoins la crainte de disette se transforma en panique et le gouvernement crut devoir remédier à la hausse des prix par « diverses mesures imitées de celles qui avaient été adoptées dans des temps antérieurs..... Il ordonna trois recensements successifs pour connaître les quantités de grains que les fermiers avaient dans leurs granges et dans leurs greniers; recensements toujours inutiles, et qui, répétés trois fois, donnèrent trois résultats différents et ne servirent qu'à redoubler les alarmes. » La réglementation établie sur la base de ces statistiques ressembla à celle des belligérants actuels. Il y eut des soupes populaires comme dans l'Allemagne de nos jours et « le prix des grains fut taxé, à l'exemple de la Convention, dans tous les marchés ». Malgré ces mesures, et même à cause d'elles, dit l'auteur, « le prix du blé s'éleva au delà de 60 francs l'hectolitre dans les départements fertiles qui environnent la capitale et qui l'approvisionnent; le pain fut vendu dans d'autres départements plus éloignés 60 et 75 centimes le demi-kilo. Le résultat définitif pour la France a été que le prix moyen du pain ayant doublé pendant les deux années 1811 et 1812, la consommation (1), qui est, année commune, de 1 milliard 500 millions, a dû s'élever pendant chacune de ces deux années à 3 milliards.

« Les tristes effets d'un système aussi vicieux étaient bien connus, les maux qu'il avait produits avaient frappé tous les esprits; ils avaient laissé des souvenirs si pénibles qu'on n'aurait jamais dû les oublier : cependant, cette leçon terrible fut perdue pour le gouvernement en 1816 et 1817.

« La récolte de 1816 avait été rentrée dans un temps pluvieux et défavorable; la qualité des grains en avait souffert, mais la quantité était très abondante, et il n'y avait certainement pas de disette. Il était facile au ministère de s'en assurer en consultant des propriétaires et des cultivateurs instruits dans tous les départements. Mal informé par des agents qui n'avaient pas pris des renseignements suffisants, il commit

(1) C'est-à-dire « les dépenses totales occasionnées par la consommation de pain pour l'ensemble de la France ».

les mêmes erreurs et adopta plusieurs des fausses mesures de 1811. Des recensements furent faits chez les fermiers dans toutes les communes; on oublia de nouveau que jamais les recensements n'avaient donné une connaissance même approximative des récoltes et des approvisionnements. Ces états infidèles, très inférieurs à la réalité, ayant alarmé le gouvernement, il fit faire par des commissaires des achats de grains dans les marchés de l'intérieur. On ne réfléchit pas que ces grains emmagasinés à Paris ou ailleurs n'étaient que des déplacements anticipés faits à grands frais et avec appareil, que les commerçants auraient fait à bien meilleur marché, sans causer la moindre sensation inquiétante parmi les peuples..... Les grains ne tardèrent pas à monter aux mêmes prix qu'en 1811 et 1812. La cherté se prolongea tant que les achats continuèrent, et dura près de deux ans. »

L'auteur cite une contre-épreuve curieuse qui eut lieu en 1820. L'année semblait devoir être des plus difficiles : les blés d'hiver avaient été gelés sur beaucoup de points; on redoutait la famine. Cependant le ministère laissa parfaitement libres les commerçants et agriculteurs. Ces derniers semèrent en mars des orges, des blés de printemps et quelques autres grains. La récolte qui en résulta suffit avec le reste des semailles antérieures à faire face aux besoins, si bien que la hausse des prix demeura très faible. En 1822, à la suite d'une sécheresse excessive, l'expérience fut renouvelée avec le même succès.

L'auteur en conclut que « les recensements n'avaient jamais produit d'autre effet que celui d'induire le gouvernement en erreur ». Il aurait pu ajouter que la statistique agricole serait susceptible de rendre quelques services lorsqu'on l'aurait perfectionnée et lorsqu'on aurait pris l'habitude de la consulter avec esprit critique en tenant compte des causes d'erreur qui parfois, surtout dans les périodes troublées, lui enlèvent beaucoup de sa signification.

E. B. D.

IV

BIBLIOGRAPHIE

Bernard Lavergne : ***L'Union commerciale des Alliés après la guerre*** (1).

Par cet ouvrage dédié à la mémoire d'un frère tombé dans les premiers jours d'août 1914, M. B. Lavergne apporte une contribution sérieuse à l'examen du problème économique de l'après-guerre.

La guerre actuelle a précisé et intensifié une situation visible déjà auparavant, savoir la formation au centre de l'Europe d'un bloc économique, l'Austro-Allemagne, formation à laquelle il est nécessaire de répondre au point de vue économique, comme il a fallu répondre par la force sur les champs de bataille. Cette réponse économique, c'est la constitution de l' « *Entente douanière interalliée* ».

Y a-t-il danger à la réalisation de cette entente, en d'autres termes les puissances contractantes ont-elles plus à perdre qu'à gagner dans sa conclusion? C'est ce que l'auteur examine d'abord (1re partie), en parlant de la lutte douanière contre l'Allemagne. Cette lutte est ou plutôt sera facile et profitable aux pays alliés. En premier lieu, l'Allemagne ne possède pas certains métaux indispensables à l'industrie et que seuls détiennent les Alliés : minerais de zinc, platine, nickel, et de plus elle fait une énorme consommation de minerais de fer dont un quart seulement provient du sol allemand proprement dit. Que la France redevenue maîtresse des mines lorraines

(1). Paris, Félix Alcan, 1917.

prive l'Allemagne de l'exportation du fer et l'industrie germanique est mortellement atteinte. Nous ne devrons permettre l'exportation de notre minerai vers l'Allemagne qu'en échange d'une importation de houille à un prix déterminé. De cette manière, l'Empire, au lieu d'avoir à la disposition de son industrie près de 50 millions de tonnes de minerais, serait réduit à 16 millions. Dans l'ensemble du mouvement commercial, les pays alliés auront moins à souffrir de la fermeture du marché allemand que l'Allemagne de la fermeture du marché allié. C'est ce que M. B. Lavergne prouve par une série de tableaux statistiques, dont il ressort que le groupe allié n'effectue avec le bloc ennemi que 17 % du total de ses exportations, tandis que le bloc ennemi fait avec les Alliés 43 % des siennes; ce double taux est à peu près le même pour les importations. Conclusion : « Les Alliés effectuent avec le bloc ennemi le sixième ou le septième de leur commerce d'exportation comme d'importation. L'Austro-Allemagne effectue avec eux la moitié de son commerce étranger. » Cette situation est encore devenue plus favorable depuis l'entrée en guerre à nos côtés des États-Unis.

Dans la deuxième partie de son travail, M. B. Lavergne expose les conditions de l'« Entente douanière interalliée ». Laissant de côté l'Angleterre, il examine à quelles conditions pourra se faire cette entente entre Alliés protectionnistes. En estimant à 20 % de la valeur de la marchandise le taux général des droits de douane, ce taux serait de 12 à 14 % entre les Alliés, il serait maintenu à 20 % pour les neutres ayant la clause de la nation la plus favorisée et porté à 30 % à l'égard des neutres n'ayant pas d'accord commercial; enfin les produits de l'Austro-Allemagne seraient frappés de droits variant de 60 à 80 %. Pour appuyer ce tarif prohibitif, on n'aurait qu'à prendre exemple sur certains tarifs des États-Unis. Il est à peine besoin de dire que les États alliés doivent prendre des précautions pour chacun et pour l'ensemble contre le *dumping* allemand et tout procédé similaire.

La conclusion de M. B. Lavergne est la défense du protectionnisme, après comme avant la guerre, discussion de faits et de doctrine dans laquelle nous n'avons pas à entrer. Nous croyons, comme lui, qu'il est aussi légitime que prudent de la part de la France de prendre toutes précautions contre l'envahissement ouvert ou déguisé des produits ennemis. Mais peut-on réaliser entre Alliés une fédération économique permanente? Sans doute, la bonne volonté sur laquelle compte l'auteur peut beaucoup; elle ne peut cependant pas empêcher la différence de production des États et de cette dissemblance peuvent résulter des intérêts divergents. Enfin que va être demain la situation exacte de l'Angleterre vis-à-vis de ses colonies? Que sortira-t-il de la formation de cette vaste union économique, de ce Zollverein britannique qui embrassera plus du quart de la population du globe? Que feront à leur tour les États-Unis, la Russie, pour ne parler que des grands pays producteurs, nos alliés? Ce sont là autant d'« inconnues » qui ne rendent pas facile la solution du problème économique de l'après-guerre.

P. M.

***

Nomenclature des Journaux et Revues (1)

L'*Argus de la Presse*, poursuivant ses travaux documentaires, vient, grâce à la sûreté et à l'étendue de son organisation, d'éditer dans un volume méthodiquement ordonné la *Nomenclature des Journaux et Revues*, en langue française, ayant continué à paraître pendant la guerre 1914-1917. C'est une œuvre que tous les professionnels voudront parcourir.

(*Communiqué.*)

(1) Un vol. de 280 pages. 37, rue Bergère, Paris.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — AOUT 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1917

I

STATISTIQUE DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE

DANS LA ZONE MONTAGNEUSE DE L'ARIÈGE

Le département de l'Ariège, compris entre 196 et 3.141 mètres d'altitude, occupe une superficie de 488.831 hectares. Il se divise en deux parties : la zone montagneuse, 367.100 hectares; la région des plaines et coteaux, 121.731.

Pour déterminer la zone montagneuse, j'ai adopté le système de Dralet, qui établit la limite inférieure de cette zone à l'altitude de 400 mètres.

Les 367.100 hectares de la zone montagneuse appartiennent : pour les 22 centièmes, soit 81.253 hectares, à 183 communes; 82.492 hectares de forêts dont 26.425 hectares seulement sont boisés et 56.067 à l'état de vacants appartiennent à l'État; les 203.355 hectares restants sont à des particuliers.

Les propriétés communales varient, suivant les communes, de 2 hectares à plus de 6.500. Elles se divisent en 2.339 hectares de rochers impropres à toute culture, 2.505 d'aulnaies et broussailles, 185 de terres et prés, 52.920 de landes et pâtures et 23.304 de forêts.

20.163 hectares de forêts sont soumis au régime forestier; 3.141 hectares n'y sont pas soumis.

Dans les forêts soumises au régime forestier, 4.205 hectares sont indivis entre 28 communes; 15.958 hectares appartiennent sans indivision à 46 communes.

Les forêts soumises au régime forestier sont situées à des altitudes variant entre 400 et 2.200 mètres, leur altitude moyenne est de 1.229 mètres. Elles sont composées de 63 % de hêtres, 19 % de chênes et feuillus divers, et 18 % de sapins.

Dans les bois non soumis au régime forestier, 590 hectares sont indivis entre 6 communes, 2.551 appartiennent sans indivision à 51 communes.

Les propriétés de 4 communes sont composées exclusivement de bois soumis au régime forestier, et celles de 4 communes de bois non soumis.

175 communes possèdent 57.949 hectares de terres, prés, landes, pâtures, rochers, aulnaies et broussailles, sur lesquels 10.979 hectares sont indivis entre 42 communes. 10 communes ont sur 3.043 hectares de propriétés appartenant à d'autres communes des droits de pacage.

77 communes ont sur les forêts domaniales divers droits d'affouage, maronage et pâturage. Sur ces 77 communes, 24 n'ont aucune propriété communale.

Au point de vue de l'effort qu'il est possible de demander aux communes pour le reboisement de la montagne, il me paraît utile de faire ressortir par bassins la proportion existante entre la superficie totale du territoire, la superficie de la propriété communale et la surface boisée de cette propriété.

BASSINS	PROPORTION		
	entre LA SUPERFICIE des biens communaux et le territoire total de la commune	entre LA SUPERFICIE BOISÉE des biens communaux et la superficie des biens communaux	entre LA SUPERFICIE BOISÉE des biens communaux et le territoire total de la commune
	%	%	%
Le Lez	6	40	2
Le Salat et ses affluents	31	37	11
L'Arize	6	46	3
Vicdessos	29	5	1
L'Ariège	28	17	5
L'Hers	17	39	6
L'Aude	34	»	»

On voit d'après ce tableau que, sauf dans les bassins de Vicdessos et de l'Ariège où la proportion entre la superficie boisée des biens communaux et la superficie des biens communaux est très inférieure à ce qu'elle devrait être, on ne peut dans les autres bassins demander aux communes d'augmenter leurs forêts. On ne peut non plus le demander dans le bassin de l'Aude où l'État possède plus de la moitié du territoire total. C'est, par suite, à l'État et aux particuliers qu'incombe dans le département de l'Ariège la tâche du reboisement.

Des éléments de cette statistique, et en tenant compte de la répartition par bassins des 26.425 hectares effectivement boisés qui appartiennent à l'État, il ressort d'une manière très nette, en tenant compte en même temps des animaux existant dans les communes qui n'ont pas de propriétés, que le nombre des animaux est d'autant plus considérable que la proportion de la superficie boisée est elle-même plus élevée. Cette constatation est d'autant plus intéressante que la superficie des bois domaniaux est plus grande que celle des bois communaux. Elle réduit à néant l'opinion des montagnards sur les dangers des forêts au point de vue de l'industrie pastorale.

L'influence des bois communaux, sur le nombre des centimes communaux pour insuffisance de revenus, est peu sensible dans l'Ariège. Cela tient à ce que la plus grande partie des coupes étant affouagées, elles contribuent par suite beaucoup plus à augmenter le bien-être individuel des habitants qu'à alléger

le budget communal. Ce n'est que dans les communes ayant des étendues de forêts très considérables qu'elle se manifeste dans les deux sens.

Ces tableaux ont été établis par bassin. Les communes classées dans l'ordre qu'elles occupent, en partant de la source des cours d'eaux qui descendent de la montagne. Dans les bois soumis au régime forestier, la colonne 10 comprend toutes les coupes vendues et tous les produits cédés à prix d'argent, y compris la chasse, la colonne 11, tous les produits délivrés en nature aux communes, la colonne 12 tous les produits concédés gratuitement, y compris le pâturage sans redevance.

Les contenances comprises dans la colonne 7, lorsqu'elles sont inférieures à 1 hectare, ce qui est indiqué par la lettre *a*, mise à côté des contenances, sont confondues dans les contenances de la colonne 5. Elles ne sont mentionnées que parce qu'elles forment des dépendances des maisons d'école.

Les chiffres portés en italique, dans les colonnes 32, 33, 34, 35 sont ceux des taxes payées par les étrangers à la commune.

Comte de Roquette-Buisson.

Tableaux.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈG

NOMS DES COMMUNES	HABITANTS	SUPERFICIE du TERRITOIRE total en hectares	SUPERFICIE DES BIENS communaux en hectares	LANDES ET PATURES Contenance	LANDES ET PATURES Revenus	JARDINS, PRÉS TERRES Contenance	JARDINS, PRÉS TERRES Revenu
1	2	3	4	5	6	7	8
							I
Bonac (1)	594	3.472	89	85	»	4	»
Salsein (2)	296	573	6	6	»	4a	»
Saint-Lary (3)	1.223	3.390	12	»	»	»	»
Augirein (4)	477	964	2	2	»	14a	»
Buzan (5)	270	855	6	6	»	»	»
Villeneuve (6)	205	500	183	»	»	»	»
Audressein (7)	320	398	3	3	»	49a	»
Sor (8)	97	108	4	4	»	1a	»
Cescau (9)	412	532	5	5	»	14a	»
Arrout (10)	251	302	105	4	»	»	»
Engomer (11)	600	608	7	7	»	12a	»
Moulis (12)	1.865	3.657	501	150	»	»	»
TOTAUX	6.610	15.379	823	272	»	4	»
							LE SALAT E
Couflens (13)	774	5.627	2.768	1.724	365	»	»
Ustou (14)	2.138	9.883	6.523	2.556	2.277	11a	»
Aulus (15)	739	5.627	3.629	2.525	4.000	»	»
Ercé (16)	2.723	4.075	2.708	1.499	»	»	»
Seix (17)	3.068	8.677	288	255	205	»	»
Oust (18)	1.115	1.598	1.582	1.131	200	50	»
Sentenac-d'Oust	885	1.838	1.037	396	»	16a	»
Vic (19)	154	300	382	382	201	14a	»
Rogalle (20)	365	540	158	62	»	»	»
Soueix (21)	765	825	710	658	»	»	»
Aleu (22)	974	1.393	88	»	»	»	»
Le Port (23)	2.100	4.987	848	636	»	»	»
Massat (24)	3.014	4.471	499	493	»	6	»
Biert (25)	2.172	2.352	311	53	»	34a	»
Boussenac	2.367	2.600	1.186	514	647	»	»
Soulan (26)	1.688	2.376	305	31	»	91a	»
Alos (27)	1.028	2.424	932	340	307	»	»
Lacourt (28)	1.069	1.647	720	309	»	12	»
Rivérenert (29)	1.508	2.882	801	»	»	20a	»
Encourtiech	260	478	167	95	»	»	»
Eycheil	502	491	189	12	»	8	»
Rimont (30)	1.548	2.838	325	24	»	»	»
Lescure (31)	117	2.579	28	4	»	1	130
Montjoie	1.594	2.963	60	50	»	3	»
Montégut (32)	172	618	182	131	»	17a	»
Cazavet	502	1.790	216	26	»	27a	»
Montgauch (33)	277	915	230	70	»	13	»
Saint-Lizier	1.273	900	33	32	»	»	»
Gajan	313	817	7	»	»	1	»
Mercenac	545	1.350	28	6	»	3	»
Lacave (34)	260	450	90	»	»	7a	»
Tourtouse (35)	545	1.187	6	4	»	48a	»
Fabas (36)	662	2.303	39	14	»	1	50
Betchat	1.213	2.200	290	34	»	30a	»
Cérisols	462	1.433	88	88	»	58a	29
TOTAUX	38.891	86.834	27.453	14.154	8.202	98	209
							L'A
Montardit	502	1.187	15	4	»	45a	»
Sainte-Croix (37)	1.530	1.963	104	18	»	94a	»
Sentenac-de-Sérou (38)	338	1.360	227	11	»	91a	»
Esplas (39)	1.262	3.413	769	351	»	16a	»

NOTA. — Voir les notes à la *deuxième partie*.

PARTIE : POPULATION, SUPERFICIE ET REVENUS

BOIS						AULNAIES et BROUSSAILLES		GRAVIERS et ROCHERS		IMMEUBLES BATIS	
SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER				NON SOUMIS au régime forestier							
ontenance	Vendus	Délivrés	Gratuits	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Nombre	Revenus
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
EZ											
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	183	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	101	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
343	»	377	550	8	140	»	»	»	»	»	»
343	»	377	550	304	140	»	»	»	»	1	»
ES AFFLUENTS											
1.019	23	928	1.611	»	»	25	»	»	»	»	»
2.887	5	1.016	5.164	»	»	180	»	900	»	»	»
1.097	9	363	2.213	»	»	5	»	2	»	»	»
1.172	»	497	2.322	»	»	37	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	28	»	5	»	»	»
318	»	106	380	»	»	81	»	2	»	»	»
639	20	489	1.100	»	»	2	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	55	»	41	»	»	»
51	»	4	154	»	»	1	»	»	»	»	»
88	»	8	151	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	185	»	27	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	81	»	167	»	10	»	»	»
172	1.133	1.636	1	447	998	53	86	»	»	»	»
110	»	71	189	»	»	164	»	»	»	»	»
496	88	458	516	12	»	34	»	50	»	»	»
395	298	239	616	»	»	»	»	4	»	»	»
709	208	18	986	50	»	42	»	»	»	»	»
72	183	2	172	»	»	»	»	»	»	»	»
124	201	214	221	»	»	40	»	5	»	»	»
271	387	2	365	»	»	30	»	»	»	»	»
21	»	6	»	2	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	»	5	»	»	»	»	»
»	»	»	»	43	»	8	»	»	»	»	»
71	937	138	114	»	»	119	»	»	»	»	»
138	1.307	459	235	»	»	9	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»
»	»	»	»	7	»	12	»	»	»	»	»
83	1.056	645	141	»	»	7	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	2	72	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	24	»	»	»
256	4.800	1.031	470	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
10.189	10.652	7.402	14.460	644	1.199	1.297	158	1.071	»	»	»
IZE											
»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	»
86	2.130	60	77	»	»	»	»	»	»	1	250
216	16	314	256	»	»	»	»	»	»	»	»
396	123	570	450	»	»	22	»	»	»	»	»

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈG

NOMS DES COMMUNES	HABITANTS	SUPERFICIE du TERRITOIRE total en hectares	SUPERFICIE DES BIENS communaux en hectares	LANDES ET PATURES Contenance	LANDES ET PATURES Revenus	JARDINS, PRÉS TERRES Contenance	JARDINS, PRÉS TERRES Revenu
1	2	3	4	5	6	7	8
							I
Montagagne (40)	215	702	347	343	»	»	»
Labastide-de-Sérou (41)	2.539	4.361	171	60	»	4	»
Nescus (42)	171	360	13	10	»	5a	»
Alzen (43)	690	1.790	20	11	»	»	»
Larbont	224	617	13	6	»	»	»
Castelnau-Durban (44)	1.225	1.294	30	14	»	18a	»
Durban (45)	528	675	27	27	»	»	»
Montseron	349	889	16	2	»	»	»
Cadarcet	592	1.100	34	18	»	19a	»
Aillères	231	898	28	»	»	»	»
Montesquieu-Avantès (46)	609	1.653	66	5	»	14a	»
Gabre	439	1.366	11	4	»	9a	»
Le Mas-d'Azil	2.139	3.936	78	3	»	11a	»
Camarade (47)	753	2.768	42	30	97	81a	»
TOTAUX	14.336	30.272	2.011	918	97	4	»
							V
Goulier-et-Olbier	740	1.087	632	587	»	8a	»
Auzat	1.117	14.964	28	18	»	2	»
Saleix	216	1.245	2	2	»	39a	»
Vicdessos (48)	655	601	217	61	33	1	48
Sem (49)	240	522	177	177	»	6a	»
Suc-et-Sentenac	1.028	3.173	17	17	»	50a	»
Orus	317	912	16	16	»	7a	»
Illier-Laramade	302	502	19	19	»	52a	»
Lercoul	231	1.901	1.177	1.173	»	1	»
Siguer (50)	642	3.873	4.288	4.211	»	36	»
Gestiès	411	2.746	1.391	1.353	»	»	»
Miglos (51)	769	1.785	1.461	985	»	»	»
Capoulet-et-Junac	410	278	51	51	»	46a	»
Lapège (52)	374	838	447	292	»	93a	»
Niaux (53)	285	399	5	5	»	9a	»
Alliat	106	340	160	13	»	»	»
Génat (54)	203	821	511	107	»	»	»
Quié (55)	164	252	122	106	»	»	»
TOTAUX	8.200	36.329	10.721	9.193	33	40	48
							I
L'Hospitalet (56)	148	2.629	2	»	»	»	»
Mérens (57)	535	8.019	14	14	»	»	»
Orlu	258	6.980	5	5	»	»	»
Orgeix	146	1.839	94	67	»	»	»
Ax-les-Thermes (58)	1.503	3.026	2.022	1.146	1.594	»	»
Ascou (59)	469	3.557	2.762	1.687	5.445	»	»
Sorgeat	352	1.892	1.213	765	729	»	»
Ignaux (60)	117	549	322	88	809	»	»
Savignac (61)	435	2.830	1.868	1.754	1.863	»	»
Vaychis (62)	205	448	166	101	347	»	»
Perles-et-Castelet (63)	373	1.777	1.458	1.355	444	»	»
Tignac (64)	156	354	205	125	316	»	»
Caussou (65)	282	1.586	727	597	162	2	»
Bestiac (66)	81	657	677	569	»	»	»
Unac (67)	229	264	1.080	1.080	»	»	»
Luzenac (68)	420	2.643	1.216	1.216	»	»	»
Garanou (69)	200	301	122	122	»	»	»
Vernaux (70)	116	606	396	329	»	»	»
Lassur (71)	106	1.198	1.339	902	»	»	»
Axiat (72)	192	954	718	496	»	2	»
Lordat (73)	166	737	418	371	»	»	»
Appy (74)	100	609	176	121	»	3	»

PARTIE : POPULATION, SUPERFICIE ET REVENUS (*Suite*)

BOIS						AULNAIES et BROUSSAILLES		GRAVIERS et ROCHERS		IMMEUBLES BATIS	
SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER				NON SOUMIS au régime forestier							
ontenance	Vendus	Délivrés	Gratuits	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Nombre	Revenus
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
IZE (*Suite*)											
4	»	51	12	»	»	»	»	»	»	»	»
107	555	173	475	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	»	5	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	16	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	13	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	200	26	46	»	»	»	»
61	586	15	1	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	6	»	»	»	1	»	»	»
74	646	224	183	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	12	»	»	»	»	»	»	»
944	4.056	1.127	1.448	63	201	69	46	13	»	1	250
ESSOS											
»	»	»	»	»	»	»	»	45	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	123	247	32	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	26	»	15	»	»	»
»	»	»	»	»	»	38	»	»	»	»	»
314	124	456	440	»	»	134	»	28	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
115	75	148	164	15	»	18	»	7	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
50	»	57	85	»	»	»	»	97	»	»	»
132	»	22	210	87	»	185	»	»	»	»	»
»	»	»	»	16	»	»	»	»	»	»	»
611	199	683	899	118	»	527	247	232	»	»	»
RIÈGE											
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	27	»	»	»
783	356	1.366	1.536	»	»	»	»	93	»	»	»
1.006	»	555	1.722	»	»	»	»	69	»	»	»
341	299	237	556	»	»	»	»	107	»	»	»
204	16	53	153	»	»	»	»	30	»	»	»
27	»	16	»	»	»	»	»	87	»	»	»
»	»	»	»	45	»	»	»	20	»	»	»
61	276	45	41	40	»	»	»	22	»	»	»
»	»	»	»	62	»	»	»	18	»	»	»
»	»	»	»	128	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	107	»	1	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	67	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	437	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	217	»	»	»	3	»	»	»
»	»	»	»	47	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	48	»	»	»	4	»	»	»

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈG

NOMS DES COMMUNES	HABITANTS	SUPERFICIE du TERRITOIRE total en hectares	SUPERFICIE DES BIENS communaux en hectares	LANDES ET PATURES Contenance	LANDES ET PATURES Revenus	JARDINS, PRÉS TERRES Contenance	JARDINS, PRÉS TERRES Revenu
1	2	3	4	5	6	7	8
							I
Urs (75)	125	91	36	34	»	»	»
Vèbre (76)	408	519	178	105	»	6a	»
Senconac	101	467	307	158	»	»	»
Caychax	135	506	56	»	»	10a	»
Albiès (77)	351	769	746	639	»	17	»
Aston (78)	334	15.380	1.045	686	»	36a	»
Pech (79)	104	481	154	121	»	»	»
Verdun (80)	352	1.172	812	686	»	»	»
Larcat (81)	417	925	610	465	»	»	»
Château-Verdun (82)	138	79	844	814	»	»	»
Les Cabannes (83)	452	86	121	8	»	17a	»
Aulos (84)	105	104	49	19	»	»	»
Sinsat (85)	130	399	229	72	»	1	»
Larnat (86)	211	560	498	484	»	»	»
Bouan (87)	141	344	120	59	»	4	»
Ornolac (88)	365	1.201	960	523	»	»	»
Ussat (89)	146	440	223	223	»	»	»
Tarascon (90)	1.445	624	194	41	»	»	»
Gourbit (91)	682	1.797	1.359	455	»	»	»
Rabat (92)	838	2.699	2.066	1.643	»	»	»
Bompas	187	275	55	53	»	2	»
Cazenave (93)	263	1.615	192	127	»	»	»
Arnave	349	838	205	126	»	»	»
Mercus (94)	665	1.212	301	107	50	»	»
Montoulieu (95)	721	1.412	77	67	»	3a	»
Freychenet	600	2.467	495	177	»	»	»
Roquefixade	427	1.236	135	130	»	»	»
Celles (96)	346	1.027	99	»	»	»	»
Saint-Paul-de-Jarrat (97)	1.094	2.251	406	150	»	»	»
Montgaillard (98)	753	793	103	103	»	»	»
Leychert	290	577	33	24	»	12a	»
L'Herm	401	1.468	101	101	»	»	»
Soula (99)	372	1.116	220	164	»	3a	»
Foix (100)	7.065	1.932	67	47	»	»	»
Le Bosc (101)	977	2.549	81	81	»	»	»
Brassac (102)	1.151	2.433	3	3	»	»	»
Serres	1.525	1.773	225	133	»	»	»
Ganac	992	2.019	45	45	»	17a	»
Cos	234	640	9	8	»	8a	»
Pradières	164	679	61	61	»	»	»
Vernajoul	448	908	9	9	»	»	»
Saint-Martin-de-Caralp	548	914	17	17	»	34a	»
Baulou (103)	458	1.462	44	44	»	»	»
Saint-Jean-de-Verges	495	617	3	3	»	»	»
Ventenac	411	1.961	154	99	»	»	»
Crampagna	534	1.001	73	6	»	»	»
Dalou	439	766	24	24	»	»	»
Loubens (104)	416	1.174	34	9	»	»	»
TOTAUX	35.894	107.213	30.559	21.734	12.109	31	»
							L'H
Prades (105)	469	2.896	814	735	1.316	»	»
Montaillou (106)	170	1.071	228	198	»	»	»
Montségur (107)	549	3.178	243	70	»	4a	»
Vilhac (108)	584	1.631	486	472	»	»	»
Fougax (109)	1.515	3.148	347	98	»	»	»
Bélesta	2.638	3.331	486	56	»	21a	»
Saint-Jean-d'Aygues-Vives	117	452	16	1	»	»	
Montferrier	1.246	5.201	1.840	704	»	»	»
Villeneuve-d'Olmes	621	591	14	»	»	»	»
Benaix (110)	321	1.468	37	24	»	»	»
Lavelanet (111)	3.196	1.257	5	3	»	33a	3.100
Raissac	57	384	64	58	»	»	»

Partie : POPULATION, SUPERFICIE ET REVENUS (*Suite*)

BOIS						AULNAIES et BROUSSAILLES		GRAVIERS et ROCHERS		IMMEUBLES BATIS	
SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER				NON SOUMIS au régime forestier							
ntenance	Vendus	Délivrés	Gratuits	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Nombre	Revenus
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
IÈGE (*Suite*)											
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	72	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	149	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	56	»	»	»	»	»	»	»
90	»	740	83	»	»	»	»	»	»	»	»
81	»	80	139	44	»	»	»	234	»	»	»
33	»	36	52	»	»	»	»	»	»	»	»
126	»	210	190	»	»	»	»	»	»	»	»
145	»	114	270	»	»	»	»	»	»	»	»
30	14	29	2	»	»	»	»	»	»	»	»
113	252	26	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	40	64	40	»	»	»	»	»	»	»	»
28	»	32	7	»	»	»	»	128	»	»	»
14	»	114	270	»	»	»	»	»	»	»	»
47	»	86	61	9	»	»	»	1	»	»	»
437	239	66	635	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
153	»	465	320	»	»	»	»	»	»	»	»
901	»	»	1.600	»	»	3	»	»	»	»	»
423	1.332	153	755	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	65	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	15	»	46	»	8	»	»	»
181	45	87	241	6	»	5	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	»	»
304	139	370	409	»	»	14	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»
»	»	»	»	95	»	»	»	4	»	»	»
256	326	292	403	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
56	»	135	103	»	»	»	»	»	»	»	»
20	»	2	328	»	»	»	»	»	»	1	129
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	92	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	13	»	42	»	»	»	»	»
67	45	263	103	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	24	»	1	»	»	»	»	»
5.957	3.379	4.840	10.019	1.746	»	223	»	868	»	1	129
S											
»	»	»	»	56	»	»	»	23	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	30	»	»	»
»	»	»	»	139	3.000	32	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»	»
243	4.404	546	405	»	»	»	»	6	»	»	»
196	2.891	415	347	»	»	234	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»
1.134	2.542	643	1.572	»	»	2	»	»	»	»	»
»	»	»	»	14	80	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	3	»	10	»	»	»	»	»
»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈ

NOMS DES COMMUNES	HABITANTS	SUPERFICIE du TERRITOIRE total en hectares	SUPERFICIE DES BIENS communaux en hectares	LANDES ET PATURES Contenance	LANDES ET PATURES Revenus	JARDINS, PRÉS TERRES Contenance	JARDINS, PRÉS TERRES Reven
1	2	3	4	5	6	7	8
							L'I
Dreuilhe (112)	246	694	56	3	»	»	»
La Bastide-sur-l'Hers	976	479	97	18	»	»	»
Le Peyrat	574	613	101	»	»	»	»
Laroque-d'Olmes	1.178	1.436	182	»	»	»	»
Péreille	165	536	63	29	»	»	»
Roquefort	262	708	177	47	»	»	»
Illat	247	689	38	37	»	1	»
Carla-de-Roquefort	277	935	55	»	»	»	»
Sautel	172	913	60	3	»	»	»
Lieurac	215	642	10	3	»	6	»
Merviel	129	733	20	»	»	3a	»
TOTAUX	15.264	31.986	5.433	2.559	1.316	7	3.100
							L'A
Quérigut (113)	600	3.637	971	948	»	69a	»
Carcanières	234	651	186	185	»	1	»
Le Pla	218	1.297	203	203	»	»	»
Artigues	218	1.243	221	221	»	13a	»
Le Puch	130	288	43	43	»	1a	»
Mijanès (114)	600	3.637	2.175	2.143	»	»	»
Rouze	428	951	354	347	»	31a	»
TOTAUX	2.428	11.704	4.153	4.090	»	1	»

PARTIE : POPULATION, SUPERFICIE ET REVENUS (*Suite et fin*)

BOIS						AULNAIES et BROUSSAILLES		GRAVIERS et ROCHERS		IMMEUBLES BATIS	
SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER				NON SOUMIS au régime forestier							
ontenance	Vendus	Délivrés	Gratuits	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Contenance	Revenus	Nombre	Revenus
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
S (*Suite*)											
47	»	217	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	203	32	300	»	»	»	»	»	»	»	»
101	106	209	162	»	»	»	»	»	»	»	»
182	1.325	590	328	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	26	»	6	»	2	»	»	»
25	39	20	38	19	»	26	»	57	»	»	»
»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
55	23	64	100	»	»	»	»	»	»	»	»
57	»	188	85	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	»	»
2.119	11.533	2.924	3.337	266	3.080	347	»	135	»	»	»
E											
»	»	»	»	»	»	20	»	3	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	15	»	17	»	»	»
»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	42	»	20	»	»	»

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈC

NOMS DES COMMUNES	ANIMAUX DE LA COMMUNE — RACE — CHEVALINE — Chevaux Mulets Ânes	BOVINE — Taureaux Bœufs Élèves	BOVINE — Vaches	OVINE — Béliers Moutons Élèves	OVINE — Brebis	PORCINE	CAPRIN
1	21	22	23	24	25	26	27
							I
Bonac (1)	46	114	140	654	2.206	181	15
Salsein (2)	52	59	110	195	180	88	3
Saint-Lary (3)	93	96	215	485	950	380	»
Augirein (4)	87	91	261	484	635	60	1
Buzan (5)	29	48	102	137	140	89	»
Villeneuve (6)	45	40	104	340	366	89	11
Audressein (7)	33	85	95	132	220	134	2
Sor (8)	»	10	40	21	80	37	»
Cescau (9)	98	124	250	62	150	136	3
Arrout (10)	40	16	70	173	340	60	1
Engomer (11)	100	339	545	240	185	241	8
Moulis (12)	180	216	820	1.265	1.530	887	12
TOTAUX	803	1.248	2.752	4.188	6.970	2.382	56
							LE SALAT E
Couflens (13)	32	26	38	338	1.220	220	85
Ustou (14)	325	715	600	200	4.500	250	400
Aulus (15)	121	280	317	643	611	220	88
Ercé (16)	92	380	540	415	300	305	50
Seix (17)	190	353	450	1.915	3.000	1.200	130
Oust (18)	50	129	440	1.540	1.200	505	20
Sentenac-d'Oust	84	114	250	377	520	435	12
Vic (19)	4	20	65	73	187	42	»
Rogalle (20)	42	61	78	173	82	60	4
Soueix (21)	102	43	78	268	562	143	»
Aleu (22)	29	62	220	360	405	410	8
Le Port (23)	81	298	686	579	920	560	50
Massat (24)	97	818	1.050	1.090	1.200	700	20
Biert (25)	82	353	300	1.592	875	725	15

(1) Les biens sont indivis entre Bonac 6/9, Uchentein 2/9, Balacet 1/9. Les habitants des communes de Bonac, Anti tares, dont 1.274 de vacants) droit d'usage : au bois nécessaire pour le chauffage, la réparation des maisons et aut Bonac (2.746 hectares, dont 1.594 de vacants); de Balacet (86 hectares de vacants); de Sentein (4.850 hectares, d

(2) Les habitants des communes de Salsein, Arrout, Audressein, Bordes, Castillon, Cescau, Engomer et Sor, form bois pour le chauffage, la réparation des maisons, la confection des outils aratoires et autres nécessités, au pâtura dont 49 de vacants); d'Audressein (40 hectares, dont 20 de vacants); de Bordes (3.963 hectares, dont 2.669 de vacan

(3) Les bois non soumis au régime forestier sont exploités, les indigents sont en hiver autorisés à y faire leur pr Galey, Orgibet, moins la section d'Augistrou, Saint-Jean, formant la vallée de Bellelongue-dessus, ont droit : au b (600 hectares, dont 168 de vacants); de Saint-Jean (247 hectares, dont 118 de vacants); de Galey (438 hectares, d

(4) *Voir* note 3.

(5) Dans la forêt domaniale de Buzan (369 hectares, dont 125 de vacants), les habitants des communes de Buz ont droit d'usage : au bois de chauffage, de maronage, au pâturage, les chèvres exceptées, au panage pour les por dont 59 de vacants); d'Illartein (125 hectares, dont 53 de vacants).

(6) Les habitants prennent dans les bois non soumis au régime forestier la quantité de bois qui leur est nécessaire.

(7)-(8)-(9)-(10)-(11) *Voir* note 2.

(12) Les habitants ont, dans la forêt domaniale de Mouli (1.131 hectares, dont 505 de vacants), droit : au bois

(13) Les bois soumis au régime forestier donnent 6 stères par feu.

(14) Dans les bois soumis au régime forestier, 231 hectares appartiennent en propre à la section de Rouze-d'Ustou.

(15) Revenus de la colonne 6, redevance payée par la société propriétaire des eaux thermales pour le droit de ca par feu; les affouagistes doivent faire des travaux en forêt.

(16) La coupe affouagère donne 1 stère 1/2 par feu; les affouagistes doivent faire des travaux en forêts. 812 hectar

(17) 131 hectares sont situés dans la commune de Sentenac. Revenus de la colonne 6 (fermage). Les habitants o réparation des maisons, la confection des outils aratoires et autres nécessités quelconques, au pâturage, au pana

(18) La coupe affouagère donne 1 stère 1/2 par feu; les affouagistes sont tenus de faire des travaux en forêts. La co en nature (lait, fromage, laine). 80 hectares sont situés dans la commune de Seix, 1.063 dans celle de Couflens.

(19) 380 hectares sont situés dans la commune de Couflens.

(20) En vertu d'un acte du 11 septembre 1555, la commune a sur certaines parties des pâturages de Sentenac d

(21) La coupe affouagère donne 2 stères par feu. Les affouagistes sont tenus de faire des travaux en forêts. 588 h

(22) 88 hectares sont situés dans la commune de Soulan. *Voir* note 26.

(23)-(24)-(25) Les propriétés sont indivises entre ces trois communes, elles sont administrées par une commissi

PARTIE : BESTIAUX ET IMPOTS

ANIMAUX ÉTRANGERS A LA COMMUNE — RACE				TAXE PAR TÊTE DE BÉTAIL — RACE				IMPOTS	CENTIMES pour insuffisance de revenus et SALAIRE du garde champêtre
CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE	CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
EZ									
»	»	»	»	»	»	»	»	2f78	50
»	»	»	»	»	»	»	»	2 89	94
»	»	»	»	»	»	»	»	13 36	73
»	»	»	»	»	»	»	»	4 27	67
»	»	»	»	»	»	»	»	4 16	80
»	»	»	»	»	»	»	»	167 31	70
»	»	»	»	»	»	»	»	16 79	75
»	»	»	»	»	»	»	»	4 59	173
»	»	»	»	»	»	»	»	9 52	65
»	»	»	»	»	»	»	»	211 34	108
»	»	»	»	»	»	»	»	3 99	60
»	»	»	»	3f	2f	0f25	»	577 26	36
»	»	»	»	»	»	»	»	1.017f26	1.014
S AFFLUENTS									
»	»	»	»	2f / *1 50*	1f25 / *0 30*	0f20 / *0 30*	»	1.363f40	119
8	»	800	»	2 / *10*	1 » / *5* »	0 15 / *0 75*	0f50 / *2 50*	4.646 66	93
»	»	»	»	»	»	»	»	1.326 49	71
»	»	»	»	»	»	»	»	1.961 60	89
»	»	»	»	»	»	»	»	190 51	90
»	»	»	»	»	»	»	»	682 57	63
»	»	»	»	»	»	»	»	1.157 50	120
»	»	»	»	»	»	»	»	143 10	95
»	»	»	»	»	»	»	»	120 27	110
»	»	»	»	»	»	»	»	410 32	54
»	»	»	»	»	»	»	»	413 08	125
»	»	»	»	»	»	»	»	253 85	161
»	»	»	»	»	»	»	»	368 34	71
»	»	»	»	»	»	»	»	313 90	111

cet, Irazein, Sentein, Uchentein, formant la vallée de Bénos, ont dans la forêt domaniale d'Antras-Irazein (1.725 hec-
ssités, au pâturage, au panage et à la glandée pour les porcs. Ils ont les mêmes droits dans les forêts domaniales de
4 de vacants); d'Uchentein (100 hectares, dont 82 de vacants).
ienne Châtellerie de Castillon, ont dans la forêt domaniale de Salseiu (310 hectares, dont 76 de vacants) droit : au
anage et à la glandée pour les porcs. Ils ont les mêmes droits dans les forêts domaniales de Castillon (304 hectares
nt droit au pâturage dans le quartier de l'Estremaille de la forêt domaniale de Saint-Lary.
Dans la forêt domaniale de Saint-Lary (2.228 hectares, dont 1.099 de vacants) les habitants de Saint-Lary, Augirein,
leurs usages, au pacage, les chèvres exceptées. Ils ont les mêmes droits dans les forêts domaniales d'Augirein, Orgibe,
de vacants).

in, Aucazein, Augistrou, section d'Orgibet, Illartein et Villeneuve, formant la vallée de Bellelongue-dessous,
nt les mêmes droits dans les forêts domaniales d'Argein (299 hectares, dont 56 de vacants); d'Aucazein (239 hectares

et au pâturage.

ion sur les propriétés communales. Les habitants jouissent gratuitement des eaux. La coupe affouagère donne 2 stères

situés dans la commune d'Aulus, 154 dans celle d'Ustou.
la forêt domaniale de Seix (5.442 hectares, dont 3.132 de vacants) droit d'usage : au bois pour le chauffage, la
la glandée pour les porcs.
e afferme les pacages à des bergers, qui paient 200 francs à la commune, et sont, eux, payés par les propriétaires

s de dépaissance.
sont situés dans la commune de Seix.

icale.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈ

NOMS DES COMMUNES	ANIMAUX DE LA COMMUNE — RACE						
	CHEVALINE	BOVINE		OVINE		PORCINE	CAPRI
	Chevaux Mulets Ânes	Taureaux Bœufs Élèves	Vaches	Béliers Moutons Élèves	Brebis		
1	21	22	23	24	25	26	27
							LE SALAT
Boussenac	20	507	1.440	215	600	650	4
Soulan (26)	63	552	360	605	830	1.033	16
Alos (27)	117	62	340	1.280	280	236	50
Lacourt (28)	60	112	300	1.365	1.000	278	300
Riverenert (29)	121	120	400	435	560	364	60
Encourtiech	8	67	60	108	55	99	4
Eycheil	49	114	108	266	120	183	25
Rimont (30)	138	596	250	2.987	200	1.745	2
Lescure (31)	134	1.515	1.475	2.757	830	1.301	»
Montjoie	130	285	250	500	300	300	»
Montégut (32)	8	67	60	108	55	99	4
Cazavet	50	69	341	336	368	269	20
Montgauch (33)	24	200	300	335	300	360	»
Saint-Lizier	26	132	150	250	100	115	5
Gajan	86	302	130	127	153	172	1
Mercenac	24	93	342	160	85	239	4
Lacave (34)	10	120	55	25	60	70	3
Tourtouse (35)	57	260	98	114	120	240	3
Fabas (36)	46	370	100	648	250	349	10
Betchat	74	222	312	835	360	483	1
Cérisols	217	260	80	312	300	295	»
TOTAUX	2.793	9.677	12.063	30.331	22.508	14.595	1.395
							L
Montardit	36	181	130	31	24	169	»
Sainte-Croix (37)	73	129	214	58	50	282	6
Sentenac-de-Sérou (38)	38	77	45	341	275	81	20
Esplas (39)	209	1.084	560	3.836	1.840	744	82
Montagagne (40)	37	111	88	301	250	131	18
La Bastide-de-Sérou (41)	109	508	691	1.912	682	892	4
Nescus (42)	15	76	80	141	290	95	3
Alzen (43)	36	279	506	732	1.120	480	»
Larbont	8	114	70	245	47	76	»
Castelnau-Durban (44)	105	338	226	1.001	257	482	4
Durban (45)	71	132	70	430	120	140	»
Monseron	35	150	20	450	150	190	3
Cadarcet	47	79	215	162	210	195	5
Aillères	85	78	30	175	150	89	»
Montesquieu-Avantès (46)	57	240	60	700	100	200	»

(26) La coupe affouagère donne de 2 à 4 stères par feu. Dans la forêt domaniale de Soulan (232 hectares, dont 74
forêt communale d'Aleu, soumise au régime forestier.
(27) La coupe affouagère donne 8 stères par feu. 128 hectares sont indivis avec les habitants du hameau d'Esp
(28) 6 hectares sont en litige avec un particulier.
(29) Les habitants prennent librement dans les bois non soumis au régime forestier leur bois de chauffage.
(30) Les habitants jouissent des menus produits en forêts, et de la dépaissance des propriétés communales moyenn
(31) Revenus de la colonne 8 (fermages).
(32) 16 hectares sont en litige avec un particulier.
(33) Dans la forêt domaniale de Cazavet—Montgauch (517 hectares), les habitants de Montgauch ont droit de p
(34) La coupe affouagère donne 3 stères par feu. 38 hectares sont situés dans la commune de Betchat.
(35) Revenus de la colonne 16 (fermage).
(36) Revenus de la colonne 8 (fermage). 26 hectares appartiennent en propre au hameau de Tané.
(37) Les habitants jouissent des biens communaux, moyennant une journée de prestation en forêts.
(38) Les propriétés sont indivises avec les communes de Boussenac, Castelnau, Esplas qui, avec Sentenac, form
(39) 728 hectares font partie du syndicat de Sentenac-de-Sérou. *Voir* observation 38.
(40) 10 hectares sont indivis avec la commune d'Alzen, 293 avec celle de La Bastide-de-Sérou, 5 en litige avec c
(41) Les bois soumis au régime forestier sont indivis avec Montagagne. Les biens indivis de La Bastide-de-Séro
(42) La coupe des bois non soumis au régime forestier donne tous les quinze ans 3 stères par feu. Dans la forêt do
pâturage.
(43) *Voir* observation 42.
(44) *Voir* observation 38.
(45) 17 hectares sont situés dans la commune de Montseron, 7 sont indivis avec elle. 3 hectares appartiennent
(46) 4 hectares appartiennent en propre aux habitants du hameau de Pouech.

PARTIE : BESTIAUX ET IMPOTS (*Suite*)

ANIMAUX ÉTRANGERS A LA COMMUNE — RACE				TAXE PAR TÊTE DE BÉTAIL — RACE				IMPOTS	CENTIMES pour insuffisance de revenus et SALAIRE du garde champêtre
EVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE	CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
S AFFLUENTS (*Suite*)									
»	»	»	»	»	»	»	»	1.053f99	138
»	»	»	»	»	»	»	»	424 18	160
»	»	»	»	»	»	»	»	568 09	71
»	»	»	»	»	»	»	»	825 89	89
»	»	»	»	»	»	»	»	994 21	87
»	»	»	»	»	»	»	»	114 35	107
»	»	»	»	»	»	»	»	50 63	22
»	»	»	»	»	»	»	»	347 17	49
»	»	»	»	»	»	»	»	51 36	36
»	»	»	»	»	»	»	»	62 89	17
»	»	»	»	»	»	»	»	114 35	77
»	»	»	»	»	»	»	»	157 23	10
»	»	»	»	»	»	»	»	287 15	64
»	»	»	»	»	»	»	»	13 90	5
»	»	»	»	»	»	»	»	13 40	54
»	»	»	»	»	»	»	»	41 54	52
»	»	»	»	»	»	»	»	293 49	55
»	»	»	»	»	»	»	»	10 26	9
»	»	»	»	»	»	»	»	15 22	37
»	»	»	»	»	»	»	»	1.158 73	28
»	»	»	»	»	»	»	»	70 58	63
8	»	800	»	»	»	»	»	20.020f22	2.492
ZE									
»	»	»	»	»	»	»	»	12f03	37
»	»	»	»	»	»	»	»	211 05	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2 10	83
»	»	»	»	»	»	»	»	6 99	69
»	»	»	»	»	»	»	»	669 52	197
»	»	»	»	»	»	»	»	99 87	27
»	»	»	»	»	»	»	»	47 39	101
»	»	»	»	»	»	»	»	9 38	59
»	»	»	»	»	»	»	»	10 57	75
»	»	»	»	»	»	»	»	72 32	55
»	»	»	»	»	»	»	»	40 29	83
»	»	»	»	»	»	»	»	10 55	97
»	»	»	»	»	»	»	»	21 67	78
»	»	»	»	»	»	»	»	20 12	99
»	»	»	»	»	»	»	»	157 12	94

ants) les communes de Soulan et d'Aleu ont droit de pâturage. La commune de Soulan a droit de parcours dans la
mmune de Lacourt), 35 sont en contestation avec les communes de Erp, Sentenac et les habitants du hameau d'Espou.

journée de prestation pour 2 vaches, ou 10 brebis, ou 10 chèvres.

sur 77 hectares.

yndicat de Sentenac-du-Sérou. Les membres du syndicat sont désignés par les conseils municipaux.

Sentenac-de-Sérou.
Montagagne forment le syndicat de Montagagne. Les impôts du syndicat sont confondus avec ceux de Montagagne.
e d'Alzen (435 hectares, dont 159 de vacants), les habitants d'Alzen, Montels, Nescus ont droit au bois de feu et au

ore aux habitants du hameau de Séguelas.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈ

NOMS DES COMMUNES	ANIMAUX DE LA COMMUNE — RACE — CHEVALINE — Chevaux Mulets Ânes	BOVINE — Taureaux Bœufs Élèves	BOVINE — Vaches	OVINE — Béliers Moutons Élèves	OVINE — Brebis	PORCINE	CAPRIN
1	21	22	23	24	25	26	27
							L
Gabre	27	143	146	184	280	178	2
Le Mas-d'Azil	310	471	100	930	2.000	572	40
Camarade (47)	112	433	92	490	1.000	640	22
TOTAUX	1.310	4.623	3.351	12.119	8.845	5.636	209
							V
Goulier-et-Olbier	28	40	200	122	200	190	»
Auzat	50	203	400	2.170	1.500	450	120
Saleix	33	»	92	1.077	572	109	»
Vicdessos (48)	130	14	60	187	160	310	»
Sem (49)	62	»	10	2	80	40	»
Suc-et-Sentenac	145	118	585	943	1.438	725	»
Orus	50	100	100	1.120	2.000	140	»
Illier-et-Laramade	44	12	88	151	350	112	10
Lercoul	12	34	80	18	188	380	81
Siguer (50)	48	71	258	778	800	459	48
Gestiès	75	67	175	705	1.800	182	»
Miglos (51)	170	188	350	409	800	381	12
Capoulet-Junac	32	11	60	»	155	133	»
Lapège (52)	40	43	110	725	1.500	163	»
Niaux (53)	25	12	25	41	40	92	»
Alliat	11	2	17	45	132	29	»
Génat (54)	21	31	80	203	400	500	2
Quié (55)	20	2	42	»	»	44	4
TOTAUX	896	948	2.732	7.696	12.115	4.449	277
							L
L'Hospitalet (56)	55	»	117	»		24	45
Mérens (57)	173	182	425	534	1.100	275	145
Orlu	77	62	270	326	600	76	88
Orgeix	34	71	85	187	280	85	43
Ax-les-Thermes (58)	78	120	370	455	1.420	480	100
Ascou (59)	109	277	315	659	1.380	350	8
Sorgeat	41	185	205	329	550	73	12
Ignaux (60)	»	28	160	41	170	35	8

(47) Revenus de la colonne 6 (fermage).

(48) Les habitants de la vallée de Vicdessos comprenant les communes de Vicdessos, Sem, Goulier-et-Olbier, Auz comprenant 19.477 hectares, dont 17.186 de vacants, les droits « de pêcher, de se baigner, de puiser de l'eau dans de faire paître les troupeaux, d'user et de jouir, et d'exercer enfin tous autres usages nécessaires, utiles et volontaires et 1322. Des arrêts du conseil, de 1673, 1674, 1675, pris à la suite du jugement de réformation du 29 avril 1670, o

(49) Les communes de la vallée de Vicdessos sont, depuis une époque très reculée, propriétaires des mines de Ran la vallée a été réglée en 1833. La concession s'étend sur 548 hectares. L'Administration des mines est confiée à un com Sem et Goulier-et-Olbier, et d'un membre pour chacune des cinq autres communes.

(50) 956 hectares sont situés dans Gestiès et 275 dans Lercoul.

(51) 825 sont situés dans la commune d'Aston.

(52) 22 hectares sont situés dans la commune de Génat.

(53) Dans la forêt domaniale de Niaux (240 hectares, dont 56 de vacants), les habitants de Niaux ont droit : au b

(54) La coupe affouagère donne 2 stères par feu.

(55) Dans la forêt domaniale de Banat (72 hectares), les habitants de Banat, Quié et Surba ont droit : au bois

(56) La commune a, dans la forêt domaniale de L'Hospitalet (2.516 hectares, dont 2.452 de vacants) droit :

(57) Dans la forêt de Mercus (7.362 hectares, dont 5.759 de vacants), les habitants de Mercus et de L'Hospitalet o d'habitation et autres bâtiments. Les communes de Mercus, L'Hospitalet et Ax-les-Thermes ont, dans la même for

(58) 453 hectares sont situés dans la commune de Savignac. Les habitants ont, en vertu du jugement de réformati aumailles seulement.

(59) 62 hectares sont indivis entre Ascou 4/8, Sorgeat 3/8, Ignaux 1/8.

(60) 9 hectares sont indivis avec Vaychis. 2 hectares sont situés dans Sorgeat.

PARTIE : BESTIAUX ET IMPOTS (*Suite*)

ANIMAUX ÉTRANGERS A LA COMMUNE — RACE				TAXE PAR TÊTE DE BÉTAIL — RACE				IMPOTS	CENTIMES pour insuffisance de revenus et SALAIRE du garde champêtre
CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE	CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
ZE (*Suite*)									
»	»	»	»	»	»	»	»	3f33	114
»	»	»	»	»	»	»	»	203 16	22
»	»	»	»	»	»	»	»	39 01	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1.606f47	1.290
ESSOS									
»	»	»	»	»	»	»	»	303f88	131
»	»	»	»	»	»	»	»	25 21	27
»	»	»	»	»	»	»	»	1 16	48
»	»	»	»	»	»	»	»	117 28	85
»	»	»	»	»	»	»	»	165 35	58
»	»	»	»	»	»	»	»	24 03	53
»	»	»	»	»	»	»	»	15 76	151
»	»	»	»	»	»	»	»	14 36	109
»	»	»	»	»	»	»	»	265 93	90
»	»	»	»	»	»	»	»	1.158 18	»
»	»	»	»	»	0f50	0f10	»	309 75	127
»	»	»	»	»	»	»	»	493 07	56
»	»	»	»	»	»	»	»	83 72	68
»	»	»	»	»	»	»	»	396 59	120
»	»	»	»	»	»	»	»	32 97	42
»	»	»	»	»	»	»	»	83 90	107
»	»	»	»	»	»	»	»	413 06	308
»	»	»	»	»	»	»	»	100 64	132
»	»	»	»	»	»	»	»	4.004f84	1.712
ÈGE									
»	»	»	»	»	»	»	»	6f60	189
»	»	»	»	»	»	»	»	6 53	118
»	»	»	»	»	»	»	»	11 67	167
»	»	»	»	»	»	»	»	54 44	152
»	»	»	»	1f75	1f75	0f30	»	1.695 93	2
»	»	»	»	13 »	6 50	0 75	2f50	936 88	159
»	»	»	»	»	1 20	0 20	0 50	760 86	121
»	»	»	»	»	2 45	0 75	»	310 40	489

eix, Sue, Orus et Illier-et-Lamarade ont sur les forêts domaniales de Goulier-et-Olbier, Auzat, Orus, Saleix, Sem, Sue, taines, ruisseaux et rivières, de s'en servir pour l'irrigation ou pour les usines, de faire du charbon, d'écorcer les arbres, rte des idées de février 1272, maintenant les exceptions faites antérieurement, et confirmé par les chartes de 1292 rminé les délivrances à faire aux communes usagères.

ées dans la commune de Sem. La mise en concession de ces mines et l'attribution de cette propriété aux communes de onze membres, nommés par les conseils municipaux à raison de deux membres pour les communes de Vicdessos,

eu et au pâturage.

et au pâturage.

de feu, au passage des bêtes aumailles.

t : à la délivrance de bois vif pour le chauffage, au bois de service pour la réparation et la reconstruction des maisons t de parcours pour les bêtes aumailles.

.670, droit dans la forêt domaniale d'Ax-les-Thermes (621 hectares dont 64 de valants) : au parcours pour les bêtes

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈ

NOMS DES COMMUNES	ANIMAUX DE LA COMMUNE — RACE — CHEVALINE — Chevaux Mulets Anes	BOVINE — Taureaux Bœufs Éleves	BOVINE — Vaches	OVINE — Béliers Moutons Éleves	OVINE — Brebis	PORCINE	CAPRI
1	21	22	23	24	25	26	27
							I
Savignac (61)	32	112	205	95	88	205	7
Vaychis (62)	38	91	130	224	300	535	20
Perles-et-Castelet (63)	43	156	243	187	580	172	7
Tignac (64)	28	37	98	205	500	73	
Caussou (65)	68	75	192	122	658	55	
Bestiac (66)	1	25	60	245	130	45	
Unac (67)	37	29	114	9	35	28	
Luzenac (68)	35	68	92	218	650	86	2
Garanou (69)	28	66	138	75	65	73	
Vernaux (70)	19	39	48	43	160	45	
Lassur (71)	23	15	80	76	150	»	
Axiat (72)	7	19	124	184	345	88	
Lordat (73)	29	47	105	218	380	47	
Appy (74)	23	17	60	330	270	90	
Urs (75)	20	29	114	9	35	68	
Vèbre (76)	71	55	115	397	580	145	2
Senconac	20	26	50	165	250	63	
Caychax	20	23	63	122	658	133	
Albiès (77)	79	88	158	77	30	170	1
Aston (78)	52	140	193	167	525	145	8
Pech (79)	27	41	52	63	196	47	1
Verdun (80)	144	101	111	390	340	112	2
Larcat (81)	82	73	221	203	530	196	1
Château-Verdun (82)	16	16	48	17	38	53	
Les Cabannes (83)	31	18	25	»	»	43	2
Aulos (84)	28	43	43	30	72	51	
Sinsat (85)	37	48	47	165	250	63	
Larnat (86)	47	79	130	172	325	147	
Bouan (87)	51	31	65	36	180	97	
Ornolac (88)	57	62	75	181	268	123	
Ussat (89)	39	11	40	161	180	76	
Tarascon (90)	69	109	100	143	309	173	

(61) 513 hectares sont indivis entre Savignac 1/3, Perles-et-Castelet 1/3, Vaychis 1/3. 447 hectares sont indivis e
(62) *Voir* notes 61 et 63.
(63) 440 hectares sont indivis entre Perles-et-Castelet 1/2, Vaychis 1/4, Tignac 1/4. 736 hectares sont indivis e
(64) *Voir* notes 61, 63.
(65) Les bois non soumis au régime forestier donnent 5 stères par feu. La commune a des droits de pacage su
(66) Les bois non soumis au régime forestier donnent 2 stères par feu. 167 hectares sont situés dans la commun
(67) 1.033 hectares sont situés dans la commune de Luzenac.
(68) 154 hectares sont indivis entre Garanou 1/4, Luzenac 1/4, Urs et Lassur 1/4, Vèbre 1/4.
(69) 12 hectares sont situés dans la commune de Luzenac. La commune a droit de pacage sur toutes les propr.
(70) Les bois donnent 4 stères par feu.
(71) 70 hectares sont situés dans Albiès, 286 dans Aston. Toutes les propriétés sont indivises avec Urs et Vè
tants. Les bois non soumis au régime forestier donnent 16 fagots par ménage.
(72) Chaque famille prend le bois qui lui est nécessaire, environ de 8 à 10 stères, dans les bois non soumis au régime
(73) Dans les bois non soumis au régime forestier les habitants ont droit annuellement à 5 à 6 stères par feu. 14
(74) Les bois non soumis au régime forestier donnent de 5 à 6 stères par feu. La superficie de la colonne 17 est
(75) Les bois sont indivis avec Lassur et Vèbre. *Voir* note 71.
(76) 154 hectares sont indivis avec Lassur et Urs. *Voir* note 71.
(77) 396 hectares sont situés dans Aston, 31 dans Pech. 87 dans Verdun, 42 situés dans Lassur sont indivis avec l
d'Albiès, Pech, Verdun, Château-Verdun, Aston, Larcat, Aulos, Bouan et Sinsat.
(78) 11 hectares sont situés dans Larcat. 91 hectares sont indivis entre Aston 48/100. Aulos 14/100, Bouan 18/
(79) 58 hectares sont situés dans Aston, 27 dans Albiès. 37 hectares des bois labourieux sont indivis. *Voir* note
(80) 363 hectares sont situés dans Aston, 16 dans Albiès, 20 dans Senconac. 129 hectares des bois labourieux
(81) 206 hectares sont situés dans Aston, 4 dans Sinsat. 142 hectares des bois labourieux sont indivis. *Voir* note
(82) 59 hectares sont situés dans Aston, 32 dans Larcat. 748 situés dans Aston sont indivis entre Aulos 14/50, Be
(83) 19 hectares sont situés dans Albiès, 18 dans Aston, 55 dans Pech.
(84) 10 hectares sont situés dans Bouan, 20 dans Sinsat. Bois labourieux, *voir* note 77.
(85) 23 hectares sont situés dans Bouan, 10 dans Verdun, *voir* notes 78, 82. Bois labourieux, *voir* note 77.
(86) 8 hectares sont situés dans Bouan, 163 dans Larcat.
(87) La coupe affouagère donne 5 à 6 stères par feu. Les affouagistes sont tenus à une journée de prestation en fo
et 82.
(88) 129 hectares situés dans Verdun sont indivis entre Ornolac 2/10, Tarascon 2/10, Ussat 1/10. 483 hectares
Ussat 1/10. La coupe affouagère donne 2 stères par feu. Les affouagistes sont tenus à des travaux d'entretien et de
(89) Les habitants jouissent avec diminution de prix des eaux thermales appartenant aux hospices de Pamier
(90) 2 hectares sont situés dans Ussat. *Voir* note 88.

PARTIE : BESTIAUX ET IMPOTS (*Suite*)

ANIMAUX ÉTRANGERS A LA COMMUNE — RACE				TAXE PAR TÊTE DE BÉTAIL — RACE				IMPOTS	CENTIMES pour insuffisance de revenus et SALAIRE du garde champêtre
CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE	CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
ÈGE (*Suite*)									
»	»	»	»	3f »	4f »	0f 55	2f »	580f 97	96
»	»	»	»	»	1 85	»	»	376 40	196
»	»	»	»	10 70	2 50	0 60	2 75	574 63	26
»	»	»	»	»	2 30	»	»	366 32	175
»	»	488	»	»	1 »	0 10	0 50	202 76	82
»	»	200	»	»	»	»	»	221 93	222
»	»	400	»	»	»	»	»	341 27	256
»	»	500	»	»	»	»	»	382 62	95
»	»	»	»	»	»	»	»	86 63	123
»	»	1280	»	»	»	»	»	219 91	126
»	»	»	»	1 75	1 »	0 15	»	525 06	133
»	»	200	»	»	»	»	»	250 01	181
»	»	»	»	»	»	»	»	124 78	165
»	»	»	»	»	»	»	»	191 46	117
»	»	»	»	»	»	»	»	77 70	134
»	»	»	»	»	»	»	»	150 75	167
»	»	»	»	»	»	»	»	343 76	252
»	»	»	»	»	»	»	»	337 46	190
»	»	»	»	»	»	»	»	330 85	143
»	»	»	»	»	»	»	»	239 55	89
»	»	»	»	»	»	»	»	60 28	108
»	»	»	»	»	»	»	»	365 11	155
»	»	»	»	»	»	»	»	482 90	176
»	»	»	»	»	»	»	»	48 81	19
»	»	»	»	»	»	»	»	116 66	14
»	»	»	»	»	»	»	»	57 19	95
»	»	»	»	»	»	»	»	134 92	130
»	»	»	»	»	»	»	»	341 04	182
»	»	»	»	»	»	»	»	113 73	134
»	»	»	»	»	»	»	»	232 14	12
»	»	»	»	»	»	»	»	273 74	84
								582 91	»

s-et-Castelet 1/2, Tignac 1/4, Vaychis 1/4.

s-et-Castelet 1/3, Sérignac 1/3, Tignac 1/3.

:s et pâtures de Vernaux.
at. La commune a droit de pacage sur les landes et pâtures de Vernaux.

ises entre Lassur, Urs et Vèbre. *Voir* notes 68, 71, 75, 76.

sont administrées, comme toutes celles indivises entre Lassur Urs et Vèbre, par 8 membres nommés par les habi-

La commune a droit de pacage dans les landes et pâtures de Vernaux.
sont situés dans Vernaux. La commune a, dans les landes et pâtures de Vernaux, droit de pacage.
étang.

rdun. 91 hectares des bois labourieux de la montagne de Guhanes appartiennent pour les deux tiers aux communes

:au-Verdun 8/100, Sinsat 12/100. 145 hectares des bois labourieux sont indivis. *Voir* note 77.

is. *Voir* note 77.

, Château-Verdun 8/50, Sinsat 11/50. Bois labourieux, *voir* note 77.

:tares sont situés dans Aston, 6 dans Sinsat. 79 hectares de bois labourieux sont indivis. *Voir* note 77 et notes 78

els sont compris les 437 hectares de bois soumis au régime forestier sont indivis entre Tarascon 7/10, Ornolac 2/10,
n aux chemins dans la forêt.
particuliers. *Voir* note 88.

NOMS DES COMMUNES	ANIMAUX DE LA COMMUNE — RACE — CHEVALINE — Chevaux, Mulets, Anes	BOVINE — Taureaux, Bœufs, Élèves	BOVINE — Vaches	OVINE — Béliers, Moutons, Élèves	OVINE — Brebis	PORCINE	CAPR
1	21	22	23	24	25	26	27
Gourbit (91)	85	71	200	148	400	100	
Rabat (92)	159	215	290	970	3.795	1.420	
Bompas	51	19	48	148	380	95	
Cazenave (93)	72	78	90	92	120	70	
Arnave	69	45	78	220	960	154	
Mercus (94)	121	91	140	661	1.190	458	
Montoulieu (95)	112	232	320	1.320	3.000	400	
Freychenet	59	109	262	238	990	430	
Roquefixade	72	139	80	358	350	157	
Celles (96)	45	60	16	210	300	180	
Saint-Paul-de-Jarrat (97)	135	158	220	495	1.920	502	
Montgaillard (98)	67	64	82	661	580	470	
Leychert	40	50	76	141	324	82	
L'Herm	69	80	40	360	400	436	
Soula (99)	34	166	94	330	380	233	
Foix (100)	145	335	212	1.240	600	510	
Le Bosc (101)	180	69	280	625	1.280	368	
Brassac	96	345	475	990	750	450	
Serres (102)	77	170	560	152	625	823	
Ganac	54	118	300	590	400	136	
Cos	2	68	140	360	330	160	
Pradières	23	53	26	70	75	78	
Vernajoul	23	124	94	330	380	222	
Saint-Martin-de-Caralp	24	126	280	1.212	1.000	357	
Baulou	31	286	117	350	284	161	
Saint-Jean-de-Verges	35	60	60	162	300	116	
Ventenac (103)	44	277	32	342	540	266	
Crampagna	38	78	32	338	380	257	
Dalou	79	21	30	120	400	30	
Loubens (104)	65	304	86	475	300	234	
TOTAUX	3.974	6.466	9.986	21.018	32.812	14.493	1.3
							L
Prades (105)	21	114	180	225	460	210	
Montaillou (106)	17	95	180	108	285	70	
Montségur (107)	27	62	430	215	250	180	

(91) 999 hectares sont indivis entre Gourbit 18,69 %, Bedeillac 13,11 %, Génat 1,83 %, Illier 3,67 %, Lapège 10,11 % nement fait par les successeurs des anciens seigneurs de Rabat, à la suite des jugements du tribunal de paix des 28 1837, des droits concédés aux communes par les actes de 1501, 15 décembre 1631 et 12 juin 1674. La coupe affou chemins de la forêt, réparation et entretien. 319 hectares sont indivis entre les communes de Gourbit, Rabat, Bar

(92) 1.005 hectares sont, par suite du cantonnement dont il est parlé ci-dessus à la note 91, indivis entre I 999 dont il est parlé à la note 91, la commune de Suc-et-Sentenac a droit de dépaissance, abreuvage et caba comprise dans ces 947 hectares.

(93) 67 hectares appartiennent en propre aux hameaux de Serres et d'Allens.

(94) 215 hectares sont situés dans la commune de Saint-Paul-de Jarrat. 25 hectares appartiennent en propre

(95) Les bois non soumis au régime forestier sont distribués comme secours en nature aux indigents.

(96) Les bois non soumis au régime forestier donnent 7 stères par feu.

(97) 142 hectares sont situés dans Freychenet.

(98) Dans la forêt domaniale de Pech-de-Montgaillard (90 hectares complètement ruinés), les habitants de

(99) 80 hectares appartiennent en propre aux habitants du hameau de Caraybatz.

(100) En vertu des chartes du 25 juillet 1216, 7 août 1290, janvier 1335, des lettres patentes de 1608, 1610 et fé an XIII, les habitants de l'ancien consulat de Foix ont droit dans la forêt domaniale de ce nom (5.091 hectares, actuellement les communes de Foix, L'Herm, Saint-Jean-des-Verges, Arabaux, Pradières, Amplaing, Montou Vernajoul et Loubières.

(101) 39 hectares appartiennent en propre aux habitants du hameau de Bourrel et de Ferrouillet indivis, 15 à

(102) 4 hectares appartiennent en propre aux habitants du hameau de Darnac, 82 à ceux de Salm, 63 à ceux de S de Cazenave.

(103) Les habitants prennent sans contrôle le bois dans les bois non soumis au régime forestier.

(104) Les bois non soumis au régime forestier donnent environ un demi-stère par feu.

(105) Les habitants ont dans la forêt domaniale de Prades (1.502 hectares, dont 390 de vacants) droit : au bois des bâtiments d'exploitation, au parcours pour les bêtes aumailles. Les communes de Caussou, Vernaux, Lord

(106) Les habitants ont, dans la forêt domaniale de Montaillou (439 hectares, dont 264 de vacants), droit : au

(107) La commune a des droits d'usage sur 995 hectares de bois et 1.200 hectares de pâtures appartenant à un renouvelés en 1576.

PARTIE : BESTIAUX ET IMPOTS (*Suite*)

ANIMAUX ÉTRANGERS A LA COMMUNE — RACE				TAXE PAR TÊTE DE BÉTAIL — RACE				IMPOTS	CENTIMES pour insuffisance de revenus et SALAIRE du garde champêtre
CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE	CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
ÈGE (*Suite*)									
»	»	»	»	»		0f05	»	390f16	176
30	500	300	»	3f »	2f »	0 50	»	»	168
»	»	»	»	»	»	»	»	93 61	131
»	»	»	»	»	»	»	»	134 03	102
»	»	»	»	»	»	»	»	287 84	120
»	»	»	»	»	»	»	»	283 90	154
»	»	»	»	»	»	»	»	70 »	93
»	»	»	»	»	»	»	»	552 56	91
»	»	»	»	»	»	»	»	29 91	71
»	»	»	»	»	»	»	»	405 60	102
»	»	»	»	»	»	»	»	445 49	89
»	»	»	»	»	»	»	»	38 84	87
»	»	»	»	»	»	»	»	10 22	113
»	»	»	»	»	»	»	»	39 72	92
»	»	»	»	»	»	0 05	»	73 78	117
»	»	»	»	»	»	»	»	772 69	11
»	»	»	»	»	»	»	»	1 21	93
»	»	»	»	»	»	»	»	4 54	103
»	»	»	»	»	»	»	»	4 43	72
»	»	»	»	»	»	»	»	44 01	93
»	»	»	»	»	»	»	»	5 32	81
»	»	»	»	»	»	»	»	20 88	73
»	»	»	»	»	»	»	»	14 26	46
»	»	»	»	»	»	»	»	19 82	132
»	»	»	»	»	»	»	»	40 05	48
»	»	»	»	»	»	»	»	2 51	62
»	»	»	»	»	»	»	»	142 24	79
»	»	»	»	»	»	»	»	250 76	104
»	»	»	»	»	»	»	»	8 20	45
»	»	»	»	»	»	»	»	88 45	97
30	500	2.368	»	»	»	»	»	16.797f73	8.317
;									
»	»	»	»	0f50	0f50	0f15	»	151f74	73
»	»	»	»	»	»	»	»	75 83	198
»	»	1.000	3	1 20	1 20	0 55	»	116 46	271

9 %, Rabat 33,69 %, Surba 6,77 %. Ces 999 hectares qui comprennent la forêt indivise de Gourbit, proviennent du canton-
2, 24 avril 1834, de l'arrêt de la cour de Toulouse du 4 décembre 1835, du jugement du tribunal de paix du 7 mars
ne 2 à 3 stères par feu, moyennant le paiement de 50 centimes par 50 bêtes à laine, ou une journée de travail aux
eillac qui forment le syndicat de Rabat.
9 %, Gourbit 28,21 %, Bédeillac 17,17 %, Banat 2,94 %, Surba 7,59 %. Sur ces 1.005 hectares, comme sur les
hectares sont indivis entre les communes qui forment le syndicat de Rabat. *Voir* note 91. La forêt de Rabat est

u du Cronqué. La coupe affouagère donne 4 stères par feu.

lard ont droit : à la délivrance du bois mort, au pâturage.

4, confirmées par le jugement de réformation du 7 mai 1670, et l'arrêté du Conseil de préfecture du 29 messidor
0 de vacants) à la délivrance : du bois de feu, de construction, au pâturage. L'ancien consulat de Foix comprend
yols, Ferrières, Brassac, Bénac, Serres, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Pierre-de-Rivière, Cos, Baulou, Cadarcet,

Courtal et Madrangiou indivis, 25 à ceux de Flour et de Capelle indivis et 2 à ceux de Ferrouillat.
alle, Chartels et Gourmié indivis, 2 à ceux de Fourquet et Darnac indivis. 67 hectares sont situés dans la commune

estant et gisant, aux remanents des coupes vendues, au bois de service pour la réparation et la reconstruction
iac ont sur 230 hectares de la même forêt droit de pacage.
t sec estant et gisant, aux remanents des coupes vendues, au bois de construction, au parcours pour les bêtes aumailles.
er. Ces droits paraissent provenir de concessions faites sous Charles VI aux habitants du bailliage de Mirepoix et

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈ

NOMS DES COMMUNES	ANIMAUX DE LA COMMUNE — RACE — CHEVALINE — Chevaux Mulets Ânes	BOVINE — Taureaux Bœufs Élèves	BOVINE — Vaches	OVINE — Béliers Moutons Élèves	OVINE — Brebis	PORCINE	CAPR
1	21	22	23	24	25	26	27
							L'
Vilhac (108)	39	263	205	203	206	364	
Fougax (109)	103	265	215	385	375	138	
Bélesta	118	550	560	270	200	200	
Saint-Jean-d'Aygues-Vives	3	78	24	»	270	73	
Montferrier	53	174	525	239	1.150	768	
Villeneuve-d'Olmes	29	81	90	98	300	120	
Benaix (110)	9	220	254	318	360	163	
Lavelanet (111)	140	214	224	644	690	218	
Raissac	2	53	20	33	57	14	
Dreuilhe (112)	21	48	42	44	42	340	
La Bastide-sur-l'Hers	33	47	20	38	186	71	
Le Peyrat	24	38	20	134	200	70	
Laroque-d'Olmes	87	174	38	192	164	140	
Péreille	4	150	120	»	»	164	
Roquefort	48	85	86	133	250	105	
Illat	15	55	58	170	375	138	
Carla-de-Roquefort	47	52	32	95	240	38	
Sautel	17	77	42	355	440	115	
Lieurac	32	88	44	193	115	153	
Merviel	7	34	14	115	130	80	
TOTAUX	896	3.017	3.363	4.207	6.845	3.932	31
							L'
Quérigut (113)	10	262	250	668	600	350	
Carcanières	»	301	300	302	350	100	
Le Pla	3	148	158	167	282	100	
Artigues	4	139	130	155	294	159	
Le Puch	4	66	100	134	100	55	
Mijanès (114)	44	112	182	418	630	193	
Rouze	11	127	130	161	230	135	
TOTAUX	76	1.155	1.250	2.005	2.486	1.092	

(108) 3 hectares appartiennent en propre aux habitants du hameau de Baillards, 5 à ceux de Gélat, 3 à ceux de Ro
(109) 30 hectares appartenant en propre aux habitants du hameau de Barineuf sont situés dans la commu
(110) 8 hectares appartiennent en propre au hameau de la Jourdane, 4 à celui de Mauréous.
(111) Revenus de la colonne 8 (fermage).
(112) La forêt soumise au régime forestier appartient au syndicat de Dreuilhe, formé d'un groupe d'habitan
(113) Dans les forêts domaniales de Carcanet, Hares (8.387 hectares, dont 4.837 de vacants), les habitants de pour la réparation et la construction des maisons, au pâturage pour les bêtes aumailles. 911 hectares sont en litige
(114) Dans la forêt domaniale de Salvanières (491 hectares, dont 183 vacants) les affectataires de la forge de Mi de feu limité au bois mort sec sur pied ou gisant, au pâturage pour les bêtes aumailles. 2.012 hectares sont en litige

(Partie : BESTIAUX ET IMPOTS (*Suite et fin*)

ANIMAUX ÉTRANGERS A LA COMMUNE — RACE				TAXE PAR TÊTE DE BÉTAIL — RACE				IMPOTS	CENTIMES pour insuffisance de revenus et SALAIRE du garde champêtre
CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE	CHEVALINE	BOVINE	OVINE	CAPRINE		
28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
IS (*Suite*)									
»	»	»	»	»	»	»	»	20f46	157
»	»	»	»	»	»	»	»	1.084 26	51
»	»	»	»	»	»	»	»	2.014 60	102
»	»	»	»	»	»	0f25	»	6 88	193
10	11	150	»	»	»	»	»	736 75	134
»	»	»	»	»	»	»	»	11 25	80
»	»	»	»	»	»	»	»	9 63	106
»	»	»	»	»	»	»	»	119 57	25
»	»	»	»	»	»	»	»	27 65	76
»	»	»	»	»	»	»	»	2 15	91
»	»	»	»	»	»	»	»	304 48	38
»	»	»	»	»	»	»	»	141 57	89
»	»	»	»	»	»	»	»	484 58	93
»	»	»	»	»	»	»	»	18 49	136
»	»	»	»	»	»	»	»	77 73	73
»	»	»	»	»	»	»	»	7 44	107
»	»	»	»	»	»	»	»	180 05	76
»	»	»	»	»	»	»	»	27 12	101
»	»	»	»	»	»	»	»	17 72	48
»	»	»	»	»	»	»	»	12 53	182
10	11	1.150	3	»	»	»	»	5.621f94	2.500
E									
»	»	»	»	»	»	»	»	675f66	128
»	»	»	»	»	»	»	»	102 »	164
»	»	»	»	»	»	»	»	57 59	82
»	»	»	»	»	»	»	»	50 76	116
»	»	»	»	»	»	»	»	16 14	250
»	»	»	»	»	»	»	»	850 81	241
»	»	»	»	»	»	»	»	248 23	184
»	»	»	»	»	»	»	»	2.601f19	1.165

naix.

euilhe et de ceux d'une section de la commune de Lavelanet. Elle est située dans la commune de Laroque-d'Olmes.
nes du canton de Quérigut ont droit : au bois de chauffage en bois mort estant et gisant, au maronage à titre onéreux
érigut et l'Administration des forêts.
droit au bois vif propre au charbon. Les habitants du canton de Mérigut ont dans cette même forêt, droit : au bois
commune et l'État.

II

LA CIRCULATION ET LA THÉSAURISATION DES MONNAIES D'OR EN FRANCE

OBSERVATIONS PRÉALABLES

Quelle est la valeur de l'or monnayé répandu dans le public français, de ce que l'on appelait naguère la *circulation* et qui n'est plus aujourd'hui que la *thésaurisation* du métal jaune, dont quelques millions se désagrègent chaque semaine, pour refluer vers la Banque de France ?

Cette question s'est de tous temps posée. Elle paraît avoir été résolue en 1903, par M. de Foville dont les connaissances économiques se doublaient de l'expérience acquise dans le cabinet directorial de l'hôtel des Monnaies. Et depuis, des évaluations nombreuses ont circulé, jusqu'en ces dernières années, à la place du précieux métal qui ne circulait plus, — nombreuses certes, mais basées beaucoup plus sur des impressions que sur des calculs méthodiques.

La guerre a donné un nouveau relief à cet important problème, objet de fréquentes controverses. Et comment en eût-il été autrement ? Nos achats incessants à l'étranger exigeaient des mobilisations d'or et des envois dans les pays créanciers, ce pendant que la croissance de la circulation fiduciaire invitait la Banque à une politique de conservation.

Sur la quotité de métal dont on pouvait sans danger accepter l'exode, les avis ont différé, d'aucuns ne se préoccupant que du change, ou presque, — d'autres, et nous étions du nombre, songeant avant tout à la santé du billet de banque, dont dépend en quelque mesure le niveau des prix.

Entre théoriciens des deux bords, une conviction cependant servit de trait d'union : c'est qu'il convenait de centraliser l'or épandu dans le public et doublement inutile entre ses mains (1), par tous les moyens de la plus active propagande. On sait le résultat de cette nouvelle croisade, — il fut fructueux, mais il eût pu l'être davantage et il le sera encore, si tous les retardataires comprennent enfin leur devoir, et le font simplement.

*
* *

Pour diriger utilement les recherches qui font l'objet de cette étude, la première condition est de se bien rendre compte de la façon dont les stocks d'or monnayé se forment et disparaissent.

Ici, les statistiques sont assez semblables, dans leurs grandes lignes, à celles de la population, et l'assimilation a pu être assez complète pour conduire les meilleurs auteurs à l'étude de la « survie » des émissions monétaires, basée sur les conditions ordinaires de mortalité.

---

(1) Il ne remplit ni son rôle d'instrument d'échange, ni son but de garantie fiduciaire. En troisième lieu, il est improductif.

Les monnaies *naissent* avec la frappe; à l'instar des hommes, elles périssent par *accident* ou par *usure*, connaissent l'*émigration* et l'*immigration*. Tels sont les grands éléments du bilan.

Ainsi, la *frappe*, qui enregistre les naissances annuelles, en donnant à nos monnaies un état civil indiscutable, et l'*importation*, représentent ensemble par leurs additions successives le maximum des existences susceptibles de recensement, à un moment donné, dans le pays. Mais, dès le début de leur carrière et souvent même au lendemain de la frappe, les monnaies se dispersent et prennent trois directions bien distinctes.

Les unes demeurent pour longtemps dans les caves de la Banque de France, en attendant leur ordre de mobilisation. Les autres remplissent, sans délai, leur véritable fonction, et vont se répandre dans la circulation. D'autres enfin circulent pendant un temps très court et s'en vont échouer dans le coffre-fort ou le bas de laine dont elles ne sortiront plus durant de longues années. Enfin, l'accident et l'usure accomplissent leur œuvre destructive; dans ce dernier cas, nos pièces fatiguées retournent mourir à l'hôtel des Monnaies, pour renaître peu après sous un nouveau millésime.

Ce simple énoncé montre de suite à quelles difficultés peuvent se heurter les enquêtes monétaires qui tendent à évaluer les existences éparses dans le public. *Trois postes sont à considérer* pour qui veut ne rien omettre : 1° *les monnaies d'or détenues par la Banque de France ;* 2° *le stock circulant ;* 3° *le stock thésaurisé.*

Cela constaté, nous allons examiner successivement deux *méthodes* d'évaluation, rationnelles à nos yeux, sinon parfaites, et la *formule* employée par M. de Foville pour son estimation de 1903.

De part et d'autre, les matériaux employés sont d'inégale valeur, certaines statistiques offrant des garanties absolues, en face de données sujettes à caution. Au demeurant, on se sert des outils que l'on possède, et dans ce que nous appelons la *formule* ou le *procédé* de M. de Foville, il a fallu les connaissances multiples de l'économiste et toutes les ressources de sa science monétaire, pour amener à pied d'œuvre la matière première de son enquête, tant elle est incomplète dans l'abondance et la variété de sa documentation. Et c'est pourquoi nous donnons le nom de formule ou de procédé, à un *travail d'art*, qui reste l'œuvre personnelle de M. de Foville, mais qui ne représente pas une méthode, à proprement parler (1).

PREMIÈRE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Voici maintenant notre méthode; elle va utiliser partiellement les statistiques des Douanes, mais non sans les soumettre à une revision préalable. Répétons d'ailleurs, à notre décharge, que les recensements sur lesquels M. de Foville s'est fondé pour émettre son estimation de 1903 n'ont aucun sens propre et que c'est à force de redressements et de corrections que notre regretté maître a pu en faire l'excellent usage que l'on sait.

(1) Une méthode se reconnaît à l'armature constante qui permet de l'utiliser à d'autres qu'à son auteur. L'estimation de 1903 est basée sur les recensements périodiques (de six en six années) de l'Administration des Finances.

En 1904-1914 (onze années), l'importation *nette* de monnaies et de lingots d'or s'est élevée, d'après la Douane, à 4 milliards 585 millions. Sur cette masse, la consommation industrielle et artistique a prélevé 1 milliard 170 millions (1), ce pendant que la Monnaie absorbait 2 milliards 253 millions pour la frappe. Où pouvait bien passer le surplus de 1 milliard 162 millions ? On devrait le retrouver, si les chiffres de la Douane sont exacts, *dans le « stock lingots » de la Banque de France.*

Or, pendant cette même période, *le « stock lingots » de la Banque de France s'est accru de 908 millions* (1.684 à fin 1914 contre 776 à la fin de 1903).

Cela signifie que le chiffre de la Douane dépasse de 254 millions la réalité et que *l'importation nette de la période envisagée doit être comptée pour 4 milliards 331 millions* au lieu de 4 milliards 585 millions. La différence, en somme, ne dépasse guère 5 %, taux qui nous paraît de nature à réhabiliter quelque peu les statistiques de la Douane. Nous pouvons d'ailleurs retenir ce « coefficient d'erreur » pour en faire état, le moment venu.

Cela constaté, la situation peut être présentée sous l'aspect suivant :

Le stock de monnaies d'or dans le public, à la fin de 1916 (circulation, ou plus exactement thésaurisation), se compose :

1° Des existences chiffrées à fin 1903 par M. de Foville;

2° De l'excédent net des importations de monnaies d'or depuis 1903;

3° Du montant des frappes de monnaies d'or depuis fin 1903, sous déduction des refontes et sous déduction des quantités qui ont été grossir le « stock monnaies d'or » de la Banque de France.

Ces deux dernières évaluations peuvent être déterminées à fin 1914, puisque la frappe a été suspendue pendant la guerre. Enfin, des trois alinéas qui précèdent, il suffira de retrancher les quantités qui ont été spontanément apportées à la Banque de France, en 1915-1916, et les quelques sorties mentionnées par la Douane au cours de ces mêmes années. En procédant ainsi, on peut dresser le tableau ci-après (Voir p. 311).

Remarquons en outre que ces données ne tiennent pas compte d'un facteur fort difficile à évaluer, mais dont il convient au moins de faire mention : le mouvement occulte de l'or qui accompagne les voyageurs. Que la balance de cet échange s'établisse en notre faveur, le fait n'est pas douteux; les sorties de monnaies sont insignifiantes auprès des entrées qui peuvent s'effectuer de ce chef.

Les étrangers en France dépensaient environ 1 milliard 800 millions annuellement, avant la guerre. Bornons-nous à constater qu'il suffirait que 1 % de ces dépenses fût soldé au moyen d'or venu du dehors et échangé à nos guichets, pour représenter une importation occulte de 18 millions en monnaies étrangères, soit près de 200 millions dans l'espace de onze années (1904-1914).

Telle est la raison pour laquelle nous n'avons pas, dans le tableau précédent, tenu compte du « coefficient d'erreur » de 5 %, à l'alinéa des importations nettes d'or monnayé, coefficient qui eût entraîné une réduction de 46 millions du côté des existences. En fait, les monnaies qui ont accompagné les voyageurs

---

(1) 340.000 kilos d'après le Rapport annuel de la Direction de la Monnaie, à 3.444 francs le kilo.

venus en France de 1903 à 1914 doivent excéder sensiblement ce faible montant.

Évaluation des monnaies d'or détenues par la population française à la fin de 1916.

(*En millions de francs.*)

	Sommes à retrancher	Existences et sommes cumulées
Existences dans le public en octobre 1903 d'après l'enquête de Foville (1)	»	3.219
Excédent net d'importation de monnaies d'or de 1904 inclus à fin 1914		917
A déduire : part de cet excédent qui est venue grossir le stock monnaie de la Banque de France, de fin 1903 à la fin de 1914.	887	
Frappe des monnaies d'or dans la période 1904-1914		2.330
A déduire : refonte d'anciennes monnaies comprises dans la frappe de 1904-1914	77	
A déduire : apports du public à la Banque en 1915-1916	2.000	
A déduire : excédents de sorties en 1915-1916 d'après la Douane	109	
	3.073	6.466
		3.073
Existences dans le public, fin 1916		3.393 (2)

EXAMEN CRITIQUE DE NOS RECENSEMENTS MONÉTAIRES

A la suite de cet exposé, nous ne saurions nous dispenser d'examiner les éléments qui ont servi de bases aux évaluations de M. de Foville, c'est-à-dire les recensements administratifs de 1909, 1903, 1897 et 1891. Nous allons essayer de les analyser, en commençant par les « constats » de la plus récente enquête, celle du 15 octobre 1909. Nous nous bornerons d'ailleurs au recensement des pièces de 20 francs, qui représentaient à elles seules 85 % de nos monnaies d'or frappées jusqu'en 1905.

Enquête monétaire de 1909 (*Pièces de 20 francs*).

Millésime	Nombre de pièces frappées dans l'année	Nombre de pièces recensées dans l'Enquête de 1909	Proportion sur le total frappé
1908	6.721.325	36.859	5,48 ‰
1907	17.715.935	39.227	2,21
1906	14.613.010	27.519	1,88
1905	9.158.132	21.164	2,31
1904	7.705.674	18.120	2,35
1903	4.404.610	3.148	0,72

Ces chiffres appellent quelques commentaires.

(1) On a souvent fort mal interprété le chiffre de 4 milliards 800 millions, de M. de Foville. C'est ainsi que l'on a compris dans cette somme le « stock lingots » de la Banque, qui en est exclu. Aucun doute ne peut subsister à ce sujet. On lit dans *La Monnaie* de l'auteur précité, page 134 : « Pour 1903 j'arrive, par cette méthode, aux évaluations suivantes : 4 milliards 800 millions d'or monnayé, dont 600 millions d'or étranger. » Enfin, le Rapport annuel de la Direction de la Monnaie, 1910, page 296, énonce le détail de l'estimation de 1903 dans les termes suivants : Pièces de 20 francs, 4 milliards; pièces de 10 francs, 650 millions; autres pièces, 150 millions. Total : 4 milliards 800 millions.

(2) Ce total, toutefois, ne tient pas compte des vols commis par les armées allemandes dans les régions envahies, total que nous avons évalué plus loin.

Si l'on excepte, depuis 1803 (la statistique remonte jusqu'à cette date), les années de frappe très réduite, dont les monnaies survivantes ont pu être recherchées des collectionneurs et ainsi retirées de la circulation, — dans des années voisines l'une de l'autre, c'est-à-dire *à âge sensiblement égal, les pièces recensées devraient, logiquement, conserver un rapport à peu près constant avec le chiffre de leur émission.*

Au lieu de cela, que voyons-nous ? Pour nos pièces de 20 francs, en 1909, sur la masse considérée, on retrouve 5,48 ‰ de la totalité émise en 1908. Rien à dire là contre : cela prouve que le recensement n'a touché qu'un très petit nombre des encaisses des administrations, sociétés ou individus qui forment la collectivité nationale.

Mais comment expliquer qu'on identifie seulement 2,21 ‰ de l'émission de 1907 et 1,88 ‰ de l'émission de 1906? Comment justifier de tels écarts, du simple au triple, à deux ans de distance ?

Plus on remonte dans le passé, plus on considère des frappes anciennes, et moins on devrait, semble-t-il, retrouver la trace des émissions, puisque la mortalité des pièces s'accroît avec le temps.

Or, remontons-nous au millésime 1888 ? La même enquête de 1909 retrouve 9,74 ‰ de l'émission. Allons-nous jusqu'au millésime de 1852 ? la toujours même enquête recense 28,39 ‰ de l'émission totale. Par contre, les pièces frappées en 1853, humbles comme la violette, ne laissent apercevoir que 0,79 ‰ du montant émis.

Avouons que c'est chose un peu déconcertante, et que les compagnies d'assurances seraient bien en peine d'établir des tables de mortalité sur les caprices d'un tel barème. Car enfin, les louis d'or de 1824 ont dû périr en plus grand nombre que ceux de 1903. D'après l'enquête de 1909, tout autre serait la réalité, puisque le recensement retrouve 1,37 ‰ des pièces nées en 1824 et 0,72 ‰ des pièces frappées en 1903.

Cette anomalie s'expliquerait, partiellement, à l'aide des considérations suivantes :

1° La Banque de France, qui recueille les frappes successives lorsqu'elles sortent de la Monnaie, ne procède pas dans une mesure égale à *leur mise en circulation ;* elle donne l'essor à des tranches variables en raison des besoins monétaires;

2° Certaines années — et ce serait le cas de 1853 — sont caractérisées par une grosse exportation de numéraire, déterminée par les conditions du change et de l'escompte. Il faudrait donc étudier la nature de cette émigration, savoir si elle s'est faite sous forme d'or lingots, ou d'or monnayé, si des monnaies étrangères n'ont pas été expédiées de préférence, et dans le cas contraire, connaître les millésimes de nos unités sorties. On pourrait alors apprécier le montant *anormalement prélevé* sur telle ou telle frappe, au détriment des existences répandues dans le public. De la sorte pourraient s'expliquer certains écarts de chiffres, tels que ceux que nous venons de signaler, et qui paraissent exclure les conclusions que chacun recherche dans l'étude des enquêtes monétaires.

Nous avons vu les singularités que l'on rencontre dans un seul et même recensement. Il n'est pas moins intéressant de rapprocher entre elles les diffé-

rentes enquêtes et d'observer leurs contradictions. Le tableau suivant en fournira quelques exemples :

Proportion des quantités recensées (*pièces de 20 francs*) par l'Enquête de l'année désignée, sur la frappe totale d'un millésime donné.

Millésime	Proportion pour 1.000, d'après l'Enquête de			
	1909	1903	1897	1891
—	—	—	—	—
1902.	3,65	7,09	»	»
1901.	2,47	6,96	»	»
1897.	1,46	3,58	»	»
1894.	4,22	25,44	9,42	»
1892.	5,86	13,27	9,49	»
1886.	2,89	4,58	5,59	0,06

Remarquons, car c'est un fait important, que chaque enquête porte sur un nombre croissant d'établissements (nouveaux bureaux de postes, succursales de banques, etc.). Si l'on rapproche ce fait de cet autre, que la frappe à un millésime donné ne varie pas, reste chose immuable, quelle que soit la date des recensements successifs, on reconnaîtra que la proportion pour mille, de l'or constaté, devrait s'étendre au fur et à mesure que se multiplient les postes recensés. Il y a, par contre, la mortalité qui agit en sens contraire, mais dans l'espace de six années qui sépare deux enquêtes, elle est peu considérable.

Comment se fait-il par exemple, qu'on retrouve :

En **1897**.	9,42 ‰	de la frappe de 1894;
En **1903**.	25,44	de la même frappe;
En **1909**.	4,22	de la même frappe encore.

Entre 1897 et 1909, le nombre des pièces nées en 1894 n'a pas augmenté et si la Banque a lancé beaucoup d'or dans la circulation entre 1897 et 1903, comme semblerait l'indiquer le chiffre de 25,44 ‰, elle n'a pas dû choisir spécialement le millésime 1894 pour alimenter nos besoins de monnaie. Dans tous les cas, en admettant même cette possibilité, il n'était pas en son pouvoir de *faire rentrer* les pièces portant ce millésime, et cependant, six ans après 1903, en 1909, on ne trouve plus dans la circulation, d'après l'enquête, *qu'une pièce sur six, de la frappe 1894.* Où sont passées les cinq autres ? Leur disparition devrait être attribuée à l'*exportation* ou bien à la *mortalité?* Si dans cet espace de temps, trois louis d'or sur cent disparaissent complètement, perdus par accident, c'est très probablement un maximum. Quant à l'exportation, elle aurait été, d'après la Douane, en moyenne de 106 millions par an en 1904-1908, contre 126 millions en 1899-1903, pour nos monnaies d'or, ce qui n'indique pas des sorties anormalement élevées dans la période qui nous occupe. L'explication du phénomène reste à trouver.

Au demeurant, les tracés des quatre enquêtes montrent un parallélisme maintes fois mis en évidence par ceux qui les ont étudiés; mais qu'en faut-il conclure ?

Faites quatre fois le même voyage, à cinq ou six années d'intervalle en observant de votre mieux le pays parcouru : des arbres auront grandi, quelques

maisons nouvelles apparaîtront de-ci, de-là, — d'autres auront disparu — mais, dans l'ensemble, le paysage sera le même, vous le retrouverez, à trois reprises différentes, tel que vous l'aviez connu; voilà le *parallélisme*.

Voici maintenant l'*anomalie :* vous observez attentivement les cultures en bordure de la route — ce ne sont que champs de blé, mais combien inégaux — ici, les épis sont drus, lourds et magnifiques, là, c'est à peine si quelques tiges se dressent sur le sol, les rendements varient à l'infini, avec chaque propriété nouvelle, et dans quelle proportion ? de 1 à 50. Or, contrôlez bien, de droite et de gauche, car votre mission est délicate; supposez en effet que vous ayez, d'après cette partielle enquête, à vous prononcer sur la récolte totale du froment en France.

J'ajoute que, pour connaître la superficie ensemencée dans le pays tout entier, vous n'en ignorez pas moins la contenance relative des champs qui s'offrent à vos regards; de même que nous ignorons ce que les encaisses recensées peuvent représenter sur l'encaisse intégrale de la France.

Apprenez enfin ce détail, pour y mieux voir, que les terres les plus dénuées de semences sont précisément celles des gros rendements où le blé promet une splendide moisson (1). Voilà l'anomalie; elle est constante, elle se développe sous chacun de vos pas; elle est la trame même de cette statistique monétaire, témoignage des émissions d'un siècle passé.

Vous percevez dès lors le labeur de l'ouvrier, de l'artiste, qui doit transformer une telle matière; tous les redressements, toutes les retouches qu'il devra faire pour donner à ce bloc informe figure de vérité. Il lui faudra, pour chaque année, chaque millésime, compter avec les refontes, les entrées ou les sorties anormales, les caprices de la mise en circulation par la Banque — point plus important que le montant même de la frappe — avec enfin les mouvements impulsifs de la thésaurisation. Telle est la lourde tâche devant laquelle M. de Foville n'a pas reculé; nous allons lui céder la parole, car il nous expliquera, mieux que nous ne saurions le faire, ses procédés d'évaluation.

PROCÉDÉ DE M. DE FOVILLE — CIRCULATION ET THÉSAURISATION

Examinant les résultats du recensement de 1909, dans l'*Économiste Français* du 6 août 1910, l'auteur de l'annuité successorale, s'exprimait ainsi :

« Parmi les tableaux numériques et graphiques où vient se résumer chacun de nos recensements monétaires, il en est de particulièrement curieux et instructifs, pour qui sait bien les lire et les interpréter. Ce sont ceux qui, soit pour les pièces d'or, soit pour les écus, montrent comment varie, d'un millésime à l'autre, *le rapport entre le nombre des pièces frappées et celui des pièces en circulation*. Par la force des choses, les monnaies se font de plus en plus rares, pro-

(1) On remarque, en effet, que les cimes du graphique montrant les plus fortes proportions de pièces recensées (de 10 à 30 ‰), correspondent aux années des plus faibles émissions, à celles qui, à raison de leur rareté même, auraient pu être distraites de la circulation par des collectionneurs. Il est possible que la faiblesse de ces frappes ait induit la Banque à les lancer intégralement dans la circulation, pour répondre aux besoins du public, alors que les grosses émissions étaient, au contraire, retenues partiellement. L'explication serait plausible — nous ne la garantissons pas.

portionnellement, à mesure qu'elles vieillissent; et il y a là une base réellement scientifique, sinon tout à fait sûre, pour arriver à une évaluation de notre stock monétaire total. On peut admettre que les émissions d'or les plus récentes, si la Banque de France ne les tient pas prisonnières dans ses caves, et si elles n'ont pas été tout de suite exportées, doivent se retrouver presque au complet dans la circulation; et, cela posé, la courbe R/F (R représentant pour chaque millésime le nombre des pièces recensées et F le nombre des pièces frappées) nous dira quelles ont été les pertes comparatives subies par les frappes successives du premier Empire, de la Restauration, de la Monarchie de Juillet, de la République de 1848, du second Empire, de la troisième République. Il y a là à faire, à vrai dire, *tout un travail de corrections préalables,* qui demande des mains exercées et laisse finalement peser quelque incertitude encore sur les résultats obtenus. »

Préalablement, dans le numéro de l'*Économiste Français* du 23 avril 1904, M. de Foville indiquait les bases principales de ses calculs, dans un exposé dont nous citerons les passages suivants :

« Pour les pièces de 10 francs, la courbe des taux de survie, réduite à ses éléments essentiels, se montre ici plus régulière qu'ailleurs. Elle tend visiblement vers une cote maximum, comprise entre 7 et 8 millièmes. Les 5 millions de pièces françaises de 10 francs (exactement 5.035.740 francs) qui figurent au recensement de 1903, *doivent donc représenter environ 7 1/2 millièmes des existences.* A ce compte, il y aurait encore pour plus de 650 millions de ces pièces-là, pour près de 700 millions peut-être.

« Passons maintenant à la pièce de 20 francs, qui constitue aujourd'hui notre vraie unité monétaire... Comme les pièces de 20 francs qui ont été trouvées le 15 octobre dernier dans les caisses publiques forment une valeur de 17.100.000 francs et que la courbe de survie amène ici ses points caractéristiques à proximité de la cote 4,5 (4 millièmes et demi), c'est un multiplicateur voisin de 220, et compris en tout cas entre 200 et 250, qu'il faut appliquer aux 17 millions recensés; et nous sommes ainsi induit à admettre que, sur les 8 milliards frappés depuis l'an XI, il subsiste encore de 3 milliards 500 millions à 4 milliards de pièces françaises de 20 francs. Encore faut-il défalquer de ces 3 milliards 750 millions, chiffre moyen, celles de nos pièces de 20 francs que se partagent la Belgique, la Suisse, l'Italie et les autres pays, ce qui nous ramènerait sans doute, pour le stock de pièces de 20 francs domiciliées en France, à moins de 3 milliards 500 millions. Par contre, le recensement fixe à 14,6 % la proportion des pièces de 20 francs étrangères dans la circulation française... »

On voit le système, M. de Foville arrive ainsi à 3 milliards 420 millions pour les pièces de 20 francs françaises, 580 millions pour les pièces de 20 francs étrangères et à un grand total de 4 milliards 800 millions pour les monnaies d'or en France, à la fin de 1903.

Le respect et la grande admiration que nous inspirent les travaux et la personne de M. de Foville ne peuvent faire taire en notre esprit une objection, que font naître à deux reprises certaines affirmations très nettes, apportées dans les deux articles de l'*Économiste Français.*

On vient de lire que l'auteur y voit « une base réellement scientifique, sinon

tout à fait sûre, pour arriver à une évaluation de *notre stock monétaire total* ». Cela, nous ne le croyons guère; attendu que les recensements monétaires nous paraissent tout à fait incapables d'étendre leur contrôle à cet autre élément très important qu'est la *thésaurisation.*

Par ailleurs (Voir article du 6 août 1910) M. de Foville déclare : « Les recensements dont nous parlons ne sont que partiels, bien entendu... Mais les 32.000 caisses qui, l'an dernier, ont répondu aux questionnaires officiels, caisses publiques, Banque de France, etc., *donnent une représentation suffisamment exacte de la circulation totale du pays.* » De la *circulation,* soit, si l'on y attache le sens restrictif que nous accordons à ce mot, mais non, si on l'assimile aux *existences réelles dans le public.* Or, nous ne voyons pas dans les études citées qu'il ait été fait une distinction entre la *circulation* et la *thésaurisation,* qui sont, à nos yeux, choses très différentes.

Regardons notre objet bien en face. De quoi sont faites les encaisses recensées ? De ce que le public veut bien y apporter. Lorsque, dans les campagnes, nos cultivateurs vont acquitter le montant de leurs contributions, ne doutez pas un instant qu'ils n'apportent au percepteur des billets de préférence à l'or. Il en va de même aux guichets postaux, pour l'expédition des mandats et pour la grande majorité des paiements dont le produit s'accumule dans les caisses publiques. Les encaisses recensées sont donc constituées *à la volonté du public,* et leur composition ne peut être l'image fidèle de ses ressources monétaires.

Qu'est-ce que ces 32.000 caisses auprès des 20 millions de petites encaisses qui accompagnent nos concitoyens dans leurs déplacements quotidiens; et qu'est-ce encore, auprès des fonds de roulement liquides, qu'utilisent nos 8.582.000 chefs d'entreprises (entreprises agricoles, commerciales et industrielles, d'après le recensement de la population active en 1911) ? Quelles surprises n'éprouverait-on pas, si l'on pouvait soulever le voile dont se recouvre cette immense inconnue; car enfin les 32.000 coups de sonde du 16 octobre 1909 portent, nous le répétons, sur un terrain frelaté, qui ne saurait identifier le véritable sous-sol de la France.

La preuve de la thésaurisation ? de la thésaurisation en temps de paix ? Elle est partout, et notamment dans les quelques observations qui suivent.

Les monnaies d'or fabriquées en France sous déduction des refontes, de 1795 à 1909, s'élèvent à 10 milliards 660 millions. En 1909, notre circulation de billets atteint 5 milliards 80 millions. Tout l'or qui n'a pas péri ou émigré et qui ne reste pas emprisonné dans les caves de la Banque, était évidemment dans le public. Dès 1903, M. de Foville évaluait à 3 milliards 200 millions en chiffre rond cet approvisionnement monétaire de notre population. En 1909, il pouvait dépasser 4 milliards. Il y avait donc, dans le public, en 1909, une quantité d'or équivalente à 80-90 %, sinon davantage, du montant total des billets.

Eh bien ! l'enquête de 1909 ne relève qu'une proportion de 8,25 % de monnaies d'or dans la circulation, contre 87,44 % de billets de banque. Ainsi, le métal jaune, dont l'approvisionnement public est presque égal à celui de la monnaie fiduciaire, ne se montre plus à nos vérificateurs-enquêteurs que dans une proportion inférieure à un dixième. Sans descendre de M. de La Palisse, on peut conclure que, si l'or n'est pas dans les caisses publiques, lorsqu'on l'y

cherche, c'est qu'il est ailleurs, et cet « ailleurs » doit mériter l'attention des statisticiens.

Veut-on une preuve, peut-être plus manifeste encore, de la thésaurisation et de ses progrès? On la trouve dans la proportion de métal jaune relevée aux différentes époques où furent ordonnées les enquêtes.

Pour 1.000 francs de billets, écus et monnaies d'or, on trouve dans les caisses publiques :

En 1885	224f 40 d'or
En 1891	135 70 —
En 1897	112 70 —
En 1903	93 20 —

A ce taux de régression, le recensement n'eût plus rencontré, douze ou dix-huit ans plus tard, 1 franc d'or pour 1.000 francs de billets.

En dehors du progrès des réserves occultes, on ne trouve pas d'explication satisfaisante à ce recul trois fois constaté de nos louis et de nos pièces de 10 francs, dans les encaisses contrôlées, car, si la circulation des billets s'est accrue d'environ 1 milliard 500 millions, de 1885 à 1903, il a été frappé pour plus d'un milliard de monnaies d'or dans cette même période.

En somme, pour un motif différent de celui qui anime les bénéficiaires des successions ouvertes en France, il doit se reproduire ici, en face des constats de nos recensements périodiques, des lacunes dont l'importance correspond à la sélection des matières choisies pour effectuer la plupart des paiements dans les caisses publiques.

Lorsqu'on connaîtra le détail des rentrées d'or pendant la guerre, département par département, on pourra relier entre eux plusieurs ordres de faits et nouer certains rapports, propres à éclairer davantage les mystères de la thésaurisation. Sans attendre cela, les chiffres que nous venons de citer sembleront peut-être assez éloquents pour mériter d'être mis en évidence.

TROISIÈME ET DERNIÈRE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Voici enfin un troisième procédé d'évaluation. Il ne tient compte ni des importations ni des exportations de monnaies, et, comme tel, convient spécialement à ceux qui n'ajoutent aucune foi dans les chiffres de la douane. Il s'appuie tout simplement sur la *natalité* et sur la *mortalité* monétaires. Nous ne le donnons pas comme l'objet de nos préférences, mais croyons utile de l'offrir au choix des lecteurs que la question intéresse.

La natalité s'exprime ici par la *frappe*. La mortalité provient de deux causes : les *refontes* et les *pertes*, auxquelles on peut ajouter le *frai*, qui constitue une dépréciation ou perte globale sur l'ensemble du stock monétaire, à côté des unités disparues.

La frappe et les refontes étant connues, le tout est donc d'évaluer avec une approximation convenable les pertes et le frai.

Quel est donc le montant des pertes effectives de nos monnaies d'or? Il est bien entendu que nous ne parlons pas des pièces perdues par leur propriétaire d'un jour et retrouvées par d'autres, — car elles ne sont pas perdues pour

la statistique, — mais seulement, des *reprises* que peuvent exercer les éléments, l'eau, la terre, le feu..., et qui ne doivent pas être très considérables.

Les incendies et les naufrages sont rares et ne détruisent pas tout ce qu'ils menacent. Les objets les plus précieux et du moindre volume sont ceux que l'on sauve avant tous les autres, et l'or réunit ces deux qualités. Les trésors enfouis et non retrouvés par des héritiers sont aussi bien l'exception, depuis surtout la période des grandes frappes du second Empire. Encore, les trésors ainsi dissimulés par quelques maniaques recouvrent-ils souvent la liberté sous la pioche, la bêche ou la charrue du travailleur.

Pour la période de guerre, ce dernier point devra mériter l'attention, car il est hors de doute que des espèces métalliques ont disparu avec un grand nombre de héros sans sépulture et de gloires anonymes, sur la ligne de front. Mais, jusqu'au milieu de 1914, on pouvait tenir pour exceptionnels les accidents auxquels nous venons de faire allusion.

Si donc nous devions formuler un chiffre, par impression, il serait bien petit, tant ces faits représentent, à nos yeux, l'exception. Cependant, voici un point de comparaison. Pour les monnaies divisionnaires d'argent, M. de Foville nous donne cette indication : « Les retraits qui ont été faits à diverses époques, par la France, l'Italie et la Suisse, permettent de croire que pour les coupures de 2 francs, 1 franc et 50 centimes, la mortalité moyenne, si l'on peut s'exprimer de la sorte, n'est guère inférieure à 1 % (un pour cent).

Il est bien évident que l'on attache à la conservation des monnaies d'or un soin qui échappe en grande partie à la sollicitude dont les pièces divisionnaires peuvent être l'objet, et si nous risquons cette hypothèse, non complètement dénuée de base après l'observation qui précède, que la perte ici ne doit guère dépasser 1/2 % (demi pour cent), si même elle atteint ce taux, chaque année, la mortalité par accident, durant la longue période de 1795-1914, se traduirait par une perte de 2 milliards 711 millions (1).

Il reste le frai ou l'usure; ses dommages ont été évalués, toujours par M. de Foville, à 1 % pour nos pièces de 20 francs, et 3 % pour nos pièces de 10 francs, dans l'espace d'un siècle. Sur cette base, nous lui ferons la part large en comptant 100 millions. Nous pouvons maintenant résumer en un cadre restreint les quelques chiffres qui précèdent :

Natalité et mortalité des monnaies d'or en France de 1795 à 1914.
(*En millions de francs.*)

	Natalité	Mortalité	
Frappes de 1795-1905.	10.164		
Frappes de 1906-1914.	1.975		
			12.139
Refontes 1795-1914.		350	
Pertes par accidents.		2.711	
Frai.		100	
			3.161
Valeur des monnaies d'or survivantes au début de la guerre (1914).			8.978

Sur ce chiffre de 8 milliards 978 millions d'or monnayé, 2 milliards 468 mil-

(1) Voir Documents annexes, tableau B.

lions étaient en stock à la Banque de France à fin 1914, à telle enseigne que les existences dans le public pouvaient s'élever à 6 *milliards* 510 *millions*. Il suffit de déduire les apports de la population à la banque, pendant la guerre, pour apprécier les quantités qu'elle détient encore, qu'elle thésaurise encore, puisqu'il n'est plus question de « circulation ».

Si, au contraire, l'on ajoute à la somme de 8 milliards 978 millions, les 1 milliard 684 millions d'or en lingots qui étaient à la Banque de France à la fin de 1914, on obtient *un total de* 10 *milliards* 662 *millions. Telle pouvait être la masse d'or affectée à nos besoins monétaires* (monnaies et lingots; encaisse totale de la Banque et circulation) *au lendemain de la déclaration de guerre.*

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Sans nous attarder maintenant à d'autres considérations qui nous écarteraient de notre objet, nous pouvons nous résumer et formuler des conclusions. Elles seront brèves d'ailleurs, à la suite des développements qui précèdent :

1° Une première évaluation des existences d'or monnayé dans le public, nous conduit au chiffre rond de 3 milliards 400 millions (3.393), à fin 1916, chiffre que nous considérons dans tous les cas comme un minimum;

2° Une seconde estimation, basée sur une autre méthode, aboutit à un total de 6 milliards 500 millions (6.510 exactement) à la fin de 1914, soit l'équivalent de 4 milliards 500 millions à la fin de 1916, compte tenu des versements de la population à la Banque. Rien ne nous autorise toutefois à considérer ce chiffre comme un maximum certain;

3° Prenant texte de ces deux résultats obtenus par des voies différentes, nous croyons pouvoir en adopter la moyenne, soit le chiffre de 4 milliards, pour représenter les existences d'or monnayé dans le public, à la fin de 1916, sous réserve des sommes volées par les troupes allemandes dans les régions envahies;

4° D'après les recherches d'un travail antérieur (*Comment évaluer les pertes matérielles de la France en guerre, Revue Bleue,* du 3 février 1917), il semble raisonnable d'arbitrer entre 300 et 400 millions le préjudice causé de ce chef à nos populations du Nord et de l'Est;

5° Déduction faite des monnaies d'or ainsi volées depuis août 1914 (300 à 400 millions) et des apports de nos concitoyens à la Banque de France, dans le premier semestre de 1917 (200 millions), nous arrivons enfin à cette conclusion *qu'il devait rester, au minimum, trois milliards et demi dans le public au 30 juin 1917.*

Cette masse énorme d'or monnayé pourrait gager convenablement une circulation de 10 milliards de billets et produire à 6 % un revenu annuel de plus de 200 millions que perdent actuellement les thésauriseurs et qui représentera des *milliards* de perte réelle pour la nation, si nous conservons le cours forcé pendant quinze ou vingt ans. Rentrée à la Banque, elle donnerait une force inappréciable à son encaisse et à toutes ses prérogatives; elle tendrait notamment à réduire dans une certaine mesure la cherté de la vie, en faveur de laquelle se coalisent de trop nombreux éléments.

Il faut encore mentionner les sorties d'or qui ont pu avoir lieu dans le

cours de la première année de guerre, avant le décret de prohibition d'août 1915. Nous n'avancerons ici aucun chiffre, mais le triste exemple des dépôts en Belgique, l'insécurité relative de la Suisse toujours sous le coup d'une attaque allemande, les difficultés croissantes des communications, et le désir commun aux thésaurisateurs de conserver par devers soi les trésors immobilisés, ont dû s'opposer à l'exode de sommes considérables. Constatons, d'ailleurs, — et c'est le point essentiel, — que les provisions d'or, ainsi transférées en Suisse, en Angleterre ou en Espagne, restent la propriété de nos nationaux.

René Pupin.

DOCUMENTS ANNEXES

SCHÉMA DE LA CIRCULATION MONÉTAIRE

(Monnaies d'or)

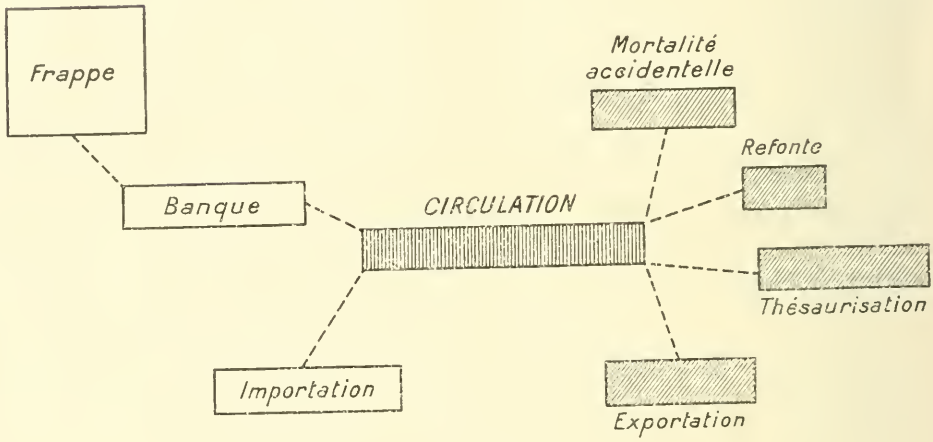

Circulation des monnaies d'or. — La frappe en est la genèse, mais c'est la Banque de France, avec l'aide de l'importation, qui alimente le grand réservoir de la circulation, après quoi, la mortalité accidentelle, la refonte, la thésaurisation et l'exportation se chargent de la réduire.

La circulation se compose donc des apports de la Banque et de l'importation, diminués du montant des pièces perdues, refondues, thésaurisées et exportées.

Elle est formée de la masse des encaisses mouvantes du pays : 20 millions au moins de petites encaisses privées, et des fonds de roulement des 8.500.000 chefs d'entreprises industrielles, commerciales, agricoles, que l'on compte en France, en dehors des caisses publiques qui font l'objet de nos recensements périodiques.

TABLEAU A

Importations et exportations de monnaies d'or de 1870 à 1916

(*Valeurs en millions de francs*)

Années	Importations	Exportations	Années	Importations	Exportations
1870.	241	91	1890.	61	160
1871.	136	355	1891.	243	204
1872.	123	188	1892.	302	94
1873.	138	276	1893.	250	108
1874.	389	83	1894.	234	101
1875.	396	112	1895.	174	224
1876.	501	92	1896.	159	286
1877.	451	97	1897.	144	112
1878.	251	110	1898.	90	269
1879.	172	354	1899.	175	140
1880.	164	364	1900.	303	123
1881.	197	220	1901.	152	124
1882.	253	176	1902.	114	120
1883.	38	90	1903.	73	123
1884.	69	72	1904.	98	110
1885.	217	165	1905.	274	123
1886.	154	122	1906.	115	229
1887.	62	147	1907.	120	146
1888.	65	161	1908.	217	21
1889.	144	113	1909.	78	172

Années	Importations	Exportations
1910	103	166
1911	104	135
1912	93	34
1913	352	63
1914	518	56
1915	3	113 (*)
1916	1	» (*)
RÉCAPITULATION PAR PÉRIODES		
1870-1879	2.798	1.758
1880-1889	1.363	1.630
1890-1899	1.832	1.698
1900-1909	1.544	1.291
1910-1913	652	398
1914-1916	522	169
Total, de 1870 à fin 1916	8.711	6.944
Excédent des importations :	1 milliard 767 millions.	

(*) Non compris les sorties effectuées par les soins de la Banque de France.

Ce tableau appelle quelques commentaires. La balance de ses deux colonnes montre que la France aurait bénéficié, de 1870 à 1916, d'un excédent net d'entrées de 1 milliard 767 millions d'or monnayé.

Mais ce chiffre est excessif. Dans son lumineux rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre, Léon Say établit avec des arguments difficile-

ment contestables qu'une somme de 730 millions, en pièces de 20 francs, a quitté ce pays, de 1870 à 1873, dont la Douane ne fit pas mention.

A l'opposé de ce que l'on observe en 1915-1916, seules les exportations directement faites par l'État sont consignées sur les registres de la Douane en 1870-1873, et leur excédent se chiffre par 273 millions seulement.

Si l'on tient compte de ce fait important, *le surplus net d'or monnayé dont notre pays a bénéficié durant cette longue période se trouve ramené à 1 milliard 37 millions, soit un milliard en chiffre rond.*

***

Les plus grosses entrées de monnaies d'or se rencontrent dans la période des quatre années qui suivent immédiatement celles du paiement de l'indemnité de guerre. En 1874-1877, leur moyenne annuelle atteint le chiffre considérable de 434 millions, d'après la Douane, et l'excédent net sur les sorties s'élève pour les quatre années réunies à 1 milliard 352 millions, ce qui permet à Léon Say d'écrire, dès 1875, dans son Rapport déjà cité, « que le stock métallique s'est reconstitué et qu'il y a sans doute aujourd'hui autant de numéraire en France qu'avant la guerre ».

On pourra se demander si ces chiffres de la Douane sont exacts. Pour répondre à une telle question, il est nécessaire évidemment de les confronter avec les résultats du commerce extérieur, et de tenir compte aussi, dans leurs grandes lignes, des autres éléments de la balance économique du pays.

Dans cette période 1874-1877, la moyenne annuelle de nos importations est de 3 milliards 678 millions; celle de nos exportations de 3 milliards 646 millions : à 30 millions près la balance s'équilibre.

Cela prouve que, dans ces conditions d'équivalence entre nos achats et nos ventes de produits au dehors, nous avions dès cette époque entre les mains des éléments de créances qui impliquaient ces rentrées d'or en notre faveur, de 340 millions par an en moyenne.

M. A. Neymarck n'a-t-il pas évalué notre portefeuille de valeurs étrangères à 13 milliards, pour 1880? Le chiffre était moindre assurément en 1874-1877. Si on l'arbitre à 10 milliards, pouvant donner un rendement moyen de 5 % (taux acceptable, quand on songe que nos rentes se capitalisaient de 4,35 à 4,38 %, taux moyen de 1855-1870, puis à 5,18 et 4,20 dans les deux périodes quinquennales qui suivent immédiatement la guerre), on trouve une somme annuelle de 500 millions. Tenant compte de ce que la France pouvait payer en retour à des porteurs étrangers de titres français, les rentrées annuelles d'or monnayé, telles que les indique la Douane, et dont nous avons bénéficié en 1874-1877, s'expliquent et se justifient parfaitement.

Natalité et mortalité des monnaies d'or françaises de 1795 à fin 1914.

(*Mortalité calculée sur la base de 1/2 °/₀ par an.*)

TABLEAU B

Dates des émissions	Montant (Millions)	Nombre moyen d'années	Perte sur l'émission °/₀	Perte sur l'émission Millions
1795-1814	528	110	55	290
1814-1824	390	95	48	177
1824-1830	53	87	43	23
1830-1848	216	75	37	80
1848-1851	427	64	32	136
1851-1870	6.152	54	27	1.661
1870-1905	2.398	27	13	304
1905-1914	1.975	4,5	2	40
1795-1914	12.139			2.711

NOTA. — Nous avons calculé la durée sur la date du milieu de chaque règne ou période, sans établir un nombre approprié à chaque millésime. D'une façon ou de l'autre, les deux résultats seraient sensiblement les mêmes.

Ce tableau est basé sur une hypothèse inspirée par certaines données de M. de Foville, sur la « mortalité » des monnaies d'argent (Voir son ouvrage : *La Monnaie*, page 127).

Nous le donnons à titre d'indication, mais non sans ajouter que le taux de mortalité de 1/2 %, adopté ici, pour figurer la disparition des monnaies d'or, nous paraît excessif, et doit comprendre une certaine part d'exportation.

Interrogez cent personnes; demandez-leur s'il leur est arrivé dans le cours de leur existence de *perdre*, au sens absolu du mot, sans retour possible à des tiers, des pièces de 10 et de 20 francs, et, dans l'affirmative, quelles sont les sommes qu'elles ont vu disparaître de la sorte, à tout jamais, sans recouvrement possible? Combien faible n'en sera pas la proportion, sur le montant des monnaies manipulées par ces cent personnes au cours de leur carrière!

Alors... il reste ces quelques *faits positifs :*

1° 12 milliards 140 millions de monnaies d'or ont été frappées de 1795 à fin 1914;

2° Sur cette masse, 351 millions seulement ont été refondus;

3° Sur cette masse encore, 2 milliards 500 millions en chiffre rond étaient en stock à la Banque de France à fin 1914, et 2 milliards 200 millions y ont été apportés depuis, soit 4 milliards 700 millions qui ne sont évidemment pas dans le public;

4° Les chiffres de la Douane, les témoignages de Léon Say, de M. de Foville, pour ne citer qu'eux, nous disent que nos importations d'or monnayé ont toujours, depuis des vingtaines d'années, excédé nos exportations. Mais, à supposer même qu'il y ait compensation dans cette balance, on aboutit à la conclusion suivante :

En déduisant des 12 milliards 140 millions de la frappe les 5 milliards qui, de toute évidence, ne sont pas dans le public, il reste à établir ce qu'est devenue la différence, soit 7 milliards 140 millions, et les publicistes qui attribuent

aujourd'hui 2 milliards d'or monnayé à la population, déclarent implicitement que 5 milliards 140 millions ont été repris par les éléments, l'eau, la terre ou le feu,... sinon par les Boches. C'est difficile à accepter.

R. P.

III

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

L'expansion économique et l'après-guerre. — Dans une précédente chronique, je mentionnais le rôle des Comités consultatifs d'action économique : à cette organisation officielle correspond, dans le domaine de l'initiative privée, l'Association nationale d'action économique (1) qui a consacré à une patiente enquête autant de labeur que de talent et qui résume son œuvre dans de précieuses monographies et dans des rapports généraux, dont l'un relatif à l'industrie a été confié à M. Henri Hauser, l'autre consacré à l'agriculture est dû à M. Hitier.

Dans le cadre spécial à l'industrie, M. Henri Hauser s'est d'ailleurs fait un nom par son volume sur les *Méthodes allemandes d'expansion économique* (2) dont la 6e édition parue cette année a été de la part de l'auteur l'objet d'une attentive revision. L'objet de ce livre était, selon les termes mêmes de la préface de cette dernière édition, « d'éveiller l'attention des industriels français sur les dangers qui les menacent et d'exciter leur ardeur » sans dissimuler « que, dans l'édifice allemand, la façade est plus belle que le dedans et que surtout les fondations ne sont pas très solides ». Cette impression doit se dégager principalement de l'édition actuelle où l'auteur, pour tenir compte de remarques formulées par les lecteurs des précédentes, a précisé ses conclusions en vue de prévenir toute équivoque. Il suffit, du reste, de parcourir l'ouvrage pour se rendre compte de la pensée qui l'anime depuis l'introduction consacrée à des réflexions sur l'essor économique allemand durant les quarante dernières années jusqu'aux développements qui mettent en évidence la nécessité, puis les facteurs de l'expansion, tels que les banques, les cartels, le développement des transports et le rôle de l'État, enfin la conquête des débouchés par la double pénétration commerciale et industrielle. Le statisticien apprécie dans tous ces travaux relatifs à l'expansion économique l'abondance de la documentation et la précision des références aux sources.

Aussi bien les facteurs de l'expansion économique sont-ils si multiples et si variés qu'ils amènent par voie de conséquence fatale à pénétrer dans les domaines les plus divers. Tandis que le remarquable *Mémorandum* de l'enquête de la *Gardon Foundation* soulève avec un intérêt spécial les difficultés inhérentes à la main-d'œuvre, le livre de M. John A. Todd : *The Mechanism of exchange* (3), que le sous-titre qualifie de *Manuel de la circulation, de la banque et de l'industrie en temps de paix et en temps de guerre*, s'attache surtout aux problèmes monétaires et bancaires. Ce n'est point qu'un parallèle puisse être établi entre deux travaux dont l'un est le résultat d'une enquête, tandis que l'autre est le fruit de l'enseignement et d'une heureuse combinaison de la théorie et de la pratique. M. John A. Todd a pu en effet saisir sur le vif les immenses mouvements que déterminent les échanges dans le domaine financier, grâce à son passage dans les chaires de la Faculté de droit khédiviale du Caire et de l'Université du Panjab à Lahore; cette exceptionnelle préparation lui a donné une largeur de vues dont son livre porte la marque attestée non seulement par la clarté

---

(1) Paris, 23, rue de Messine.

(2) Un volume. Armand Colin, Paris, 1917, 3 fr. 50 c.

(3) Un volume relié toile. Humphrey Milford, Oxford University Press, Londres, 1917.

du style, mais encore par la puissance de la synthèse unie à la finesse de l'analyse. Le schéma des fonctions de la Banque d'Angleterre (p. 119) dénote le souci de mettre le lecteur en présence d'un tableau qui prévient toute erreur d'appréciatio. ; la suggestion du papier-monnaie international (p. 82 et 83) est présentée comme un idéal et caractérisée comme un programme dont la réalisation pratique est reléguée dans un avenir indéterminé. En un mot, le lecteur, tout en goûtant dans l'ouvrage de M. Todd l'agrément de l'actualité, y trouve la solidité de la doctrine et, loin de s'égarer dans le labyrinthe des solutions d'espèce, il trouve le fil conducteur qui le ramène aux principes de la science et aux leçons des faits.

Ce n'est point, du reste, chercher à créer une opposition entre des talents d'une égale distinction ni à établir une comparaison entre des œuvres toutes précieuses et fécondes, que de passer du livre de M. Todd à celui de M. Jean Buffet. Sous le titre : *Du Régionalisme au Nationalisme financier* (1), le très distingué président de la Société Nancéienne de crédit présente, à la lumière d'une expérience locale, les résultats de l'activité régionale et les enseignements qui doivent en être déduits pour l'œuvre économique d'après-guerre; cette monographie lorraine participe à la fois du caractère vivant d'une enquête et du caractère instructif d'une codification méthodique des faits constatés. Loin de regretter, comme l'auteur s'en excuse avec une excessive modestie, les « redites » inséparables de la reproduction de conférences, d'études et de notes faites ou publiées depuis le début des hostilités, on ne peut que se féliciter de posséder en un même volume des travaux épars qu'il aurait pu être malaisé de trouver isolés et dont la réunion constitue le vibrant appel d'un patriotisme éclairé et d'une sagesse aussi éloignée de la routine que de l'illusion.

Toutefois, pour que l'expansion économique soit possible, il est nécessaire que le fléau de la dépopulation ne continue pas à ravager notre pays. Dans une étude aussi sobre que substantielle (2), M. Fénelon Gibon, secrétaire général de la Société d'éducation et d'enseignement, a traité de cette *question vitale* à la lumière des *Statistiques de la natalité*. Se basant sur les travaux de M. Paul Leroy-Beaulieu, de M. Georges Blondel (*La Guerre et le Problème de la population*) et de M. Édouard Jordan (*Le Mariage et la Natalité*), il conclut à la cause morale du mal issu de l'affaiblissement des croyances religieuses. Cette brochure devait être mentionnée dans la présente chronique par suite des relations étroites qui unissent le problème de la population au recrutement de la main-d'œuvre ouvrière, c'est-à-dire à la production nationale.

Le Dalloz et la guerre. — Il semble que l'état de guerre, loin d'avoir trouvé ses formules législatives dès la première période de son développement, ait dû sans cesse les modifier ou les étendre. Cette conclusion paraît s'imposer en feuilletant les deux derniers volumes de la collection Dalloz sur la guerre de 1914 (3); respectivement consacrés aux périodes du 15 février au 15 avril 1917 et du 15 avril au 1er juin 1917, le dix-septième et le dix-huitième volume nous présentent en matière d'accidents du travail la circulaire du 5 avril 1917 relative aux blessés de guerre et le décret du 15 mai 1917 sur le moratorium, en matière de salaires les circulaires des 17 avril et 22 mai 1917, en matière d'association du capital et du travail la loi du 26 avril 1917 sur les sociétés anonymes à participation ouvrière. Le recrutement des travailleurs indigènes a donné lieu aux décrets des 21 avril et 23 mai 1917. Les sociétés coopératives de consommation ont obtenu des avantages considérables dans la loi du 7 mai 1917. Enfin, le domaine des assurances est représenté par le déret du 15 mai 1917 sur le moratorium et par les lois des 27 février et 19 avril 1917 sur les assurances maritimes contre le risque de guerre.

Il convient d'ajouter que, fidèle à sa méthode, la rédaction de cette encyclopédie a doté d'une table alphabétique relative aux trois derniers tomes, le dix-huitième

(1) Un volume. Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1917, 3 fr. 50 c.

(2) Bureaux de la Société d'Éducation et d'Enseignement, 14 *bis*, rue d'Assas. Prix : 25 c.

(3) Paris, 11, rue Soufflot. Prix du volume : 2 fr. 40 c.

volume, destiné à former le maillon dans une chaîne dont l'origine remonte à plus de trois années et dont nul ne peut se hasarder à déterminer la fin.

Les accidents du travail pendant la guerre. — La guerre soulève la question des accidents du travail, non seulement à cause du caractère industriel qu'elle affecte, mais encore par suite des sinistres qu'elle cause dans la population laborieuse exposée au feu de l'ennemi. C'est ainsi qu'il convient de prévoir les accidents survenus aux catégories suivantes de travailleurs : ouvriers mobilisés dans les usines de la défense nationale, travailleurs agricoles, ouvriers requis, mariniers, travailleurs coloniaux, militaires en convalescence et mutilés de la guerre, dames employées par les corps de troupe, maîtres ouvriers des régiments, travailleurs atteints par les projectiles de l'ennemi.

D'autre part, les problèmes soulevés à cet égard exigent à la fois des connaissances juridiques et des notions précises sur les règlements militaires dont la guerre a motivé l'apparition pour régler le statut des divers groupes de travailleurs précités. Cette double condition est pleinement remplie par M. Jean Jadé, qui unit à la qualité d'avocat celle d'officier d'infanterie et que de graves blessures ont fait appeler au ministère de la Guerre pour l'étude si délicate des questions ouvrières. Il a condensé le fruit de son expérience de juriste et d'officier, ainsi que le résultat de la pratique et de la documentation les plus sûres dans un volume (1) où il a examiné tous les aspects des difficultés à résoudre.

La clarté du style, l'absence de toute discussion purement théorique, le perpétuel souci de faire œuvre utile révèlent l'homme d'action désireux d'être aisément compris par son lecteur plutôt que de l'éblouir par un étalage de documents étrangers à l'objet précis de la matière.

Quiconque aura fait usage de cet excellent livre partagera, j'en suis certain par avance, le sentiment que j'exprime sans crainte de démenti.

Le travail et les mutilés. — A la question de la réparation des accidents du travail se rattache celle de la rééducation, non seulement des blessés du travail, mais aussi des mutilés de la guerre. Donner à ces glorieuses victimes du devoir le moyen d'utiliser leurs forces restantes, c'est faire acte à la fois de solidarité sociale et de patriotisme averti : toute organisation de cette nature se recommande à l'attention de quiconque redoute la pénurie de la main-d'œuvre au lendemain de la paix.

Le problème doit être envisagé et résolu au point de vue théorique, d'une part, et au point de vue pratique, d'autre part.

Dans un magistral ouvrage (2), M. Jules Amar, directeur du laboratoire des recherches sur le travail professionnel au Conservatoire national des Arts et Métiers, a publié les résultats de ses travaux sur les lois de l'activité humaine, sur la rééducation professionnelle et sur la prothèse orthopédique. Ce livre comble une lacune dont F. Taylor se plaignait dans ses *Principes d'organisation du Travail*, où il déplorait (p. 67) l'absence d'indication fournie sur l'endurance de l'être humain par les expériences des physiologistes et des ingénieurs. Les statisticiens y trouveront avec un réel intérêt l'exposé détaillé des méthodes de mesure du travail employées dans les laboratoires de physiologie. En présentant au public le livre de M. J. Amar, M. Henry Le Chatelier signale qu'il « aura un effet certainement immédiat dans les études relatives à la rééducation des blessés et mutilés »; on y constate en effet, d'après les nombreux exemples indiqués par lui, comment un apprentissage rationnel permet de réduire avec rapidité les efforts qu'exige tout d'abord un travail nouveau.

C'est également par voie d'exemple que, dans une brochure de propagande intitulée : *Agriculteurs mutilés, ne changez pas de métier* (3), l'Office national des mutilés

---

(1) *Les Accidents du travail pendant la guerre.* Un volume in-16. Paris, Giard et Brière, 1917, 3 fr. 50 c.

(2) *Organisation physiologique du travail.* Un volume grand in-8 avec 134 fig. 1917. Paris, Dunod et Pinat, 18 fr.

(3) *Librairie des Œuvres sociales.* Bordeaux, Delmas, 1917, 50 c.

et réformés de la guerre indique aux mutilés, avec photographies à l'appui, les multiples travaux qu'ils peuvent encore effectuer aux champs. Cet opuscule est la reproduction d'une causerie que M. le Dr Gires a faite à la Ligue pour le retour à la terre, association dont les efforts, dirigés par le président de cette Ligue, M. Henri Bocher, tendent à éviter, dans la mesure du possible, que l'atelier ou l'usine n'enlèvent à la campagne des hommes qui ont toujours vécu du travail agricole. M. Léon Bourgeois, en qualité de ministre du Travail, président de l'Office national des mutilés, a recommandé dans les termes les plus justifiés cette œuvre de bienfaisante propagande à tous les bons citoyens.

Les salaires et la méthode Taylor. — Le système Taylor que les travaux de M. J. Amar ont évoqué par voie de conséquence logique a déterminé un savant ingénieur, M. F. Bayle, à entreprendre des recherches méthodiques sur les procédés de détermination des salaires (1). L'idée maîtresse qui a suscité des initiatives isolées dans ce sens, notamment de la part des grands industriels ou techniciens, tels que Taylor, Halsey, Gantt, Rowan, York, et qui vise la réforme des méthodes de fixation des salaires, prend une importance accrue à l'heure où l'élévation de la rémunération exige une organisation rationnelle du travail. Toutefois, ce desideratum ne peut être atteint que par la combinaison judicieuse de la théorie et de la pratique : la première s'adresse aux statisticiens, aux économistes, aux ingénieurs, aux industriels; la seconde aux travailleurs. Une telle étude trouve d'ailleurs une application immédiate à la fabrication du matériel de guerre.

C'est le plan que s'est assigné M. F. Bayle et qu'il a réalisé avec un rare bonheur. Il mérite que le public français porte à ces questions et, par suite, à ce livre qui les traite avec une si réelle compétence, l'intérêt manifesté par les lecteurs anglais pour un ouvrage qui étudiait le système des primes dans le paiement des salaires et dont une édition à tirage important était épuisée au bout de quelques jours.

L'enseignement de l'assurance. — La diffusion des notions d'assurance doit être considérée comme un devoir rendu chaque jour plus impérieux par les complexités de la vie moderne génératrice de risques nouveaux.

Dans les Facultés de droit, l'assurance a conquis sa place au sein des cours d'économie politique : on en trouve la manifestation sous la forme la plus nette dans l'excellent *Manuel d'Économie politique* de M. René Foignet (2) qui, en dépit de son titre trop modeste, se compose de deux volumes et dont le succès est attesté par la série de ses multiples éditions. Ce qui caractérise cet ouvrage, c'est la précision des termes, la division du sujet par de nombreux titres, le souci de la vulgarisation. Si l'exposé peut sur certains points appeler des réserves dans des domaines où s'entrechoquent les opinions les plus diverses, c'est non pas à l'auteur, mais aux professeurs dont il s'est imposé d'être le fidèle interprète, que le reproche doit être éventuellement adressé; cette réserve ne diminue donc en rien la valeur du témoignage qu'il est juste de rendre à M. René Foignet et à son précieux manuel.

Dans les écoles commerciales, les élèves trouvent des guides particulièrement sûrs en MM. H. Fuzet et L. Reclus dont le *Précis de Mathématiques commerciales et financières* (3) consacre aux opérations à long terme des développements étendus. Un chapitre spécial est réservé aux opérations viagères. Le mérite essentiel de ce livre, mérite auquel nous devons un hommage particulier, est qu'il a cherché à se mettre à la portée de lecteurs peu familiarisés avec les notions qu'il expose. Cette qualité, dont trop d'ouvrages sont dépourvus sans que la compétence de leurs auteurs en soit diminuée, traduit la préoccupation bienfaisante de venir en aide au public et de lui éviter les difficultés qu'il rencontre parfois dans des exposés d'une élégante, mais redoutable concision.

---

(1) *Les Salaires ouvriers et la Richesse nationale,* Un volume in-8. Paris, Dunod et Pinat 1917, 6 fr. 50 c.
(2) Deux volumes, 6e édition. Paris, Arthur Rousseau, chacun 6 fr.
(3) Un volume, 5e édition. Paris Delagrave, relié toile 6 fr.

La statistique, la comptabilité et les bénéfices industriels. — Les techniciens ne sont que trop souvent détournés par la nature de leurs occupations de l'étude des questions économiques ou statistiques : non seulement les programmes des écoles techniques ne réservent à ces matières qu'une place insuffisante, mais aussi le cours de l'existence professionnelle ne permet pas au directeur d'une importante exploitation de leur consacrer toute l'attention qu'elles méritent. La comptabilité participe de cette relégation au second plan qui se traduit par le caractère effacé de la place attribuée au comptable dans la hiérarchie du personnel de l'établissement.

Le législateur a toutefois par son intervention contraint les chefs d'entreprise à examiner avec un soin scrupuleux les problèmes de la science comptable. La loi sur la taxation des bénéfices de guerre les soulève, en effet, avec une acuité qui se révèle par les questions écrites des parlementaires insérées au *Journal officiel* et par les décisions des commissions chargées de les résoudre. Leur examen nécessite à la fois les lumières du financier et celles du comptable, l'expérience de l'homme rompu à la pratique des affaires et celle du spécialiste pour qui la constitution des éléments du bilan n'a point de secret. Cette féconde association se trouve réalisée dans l'ouvrage que MM. L. A. Léautey et Albert Leseurre viennent de consacrer à la *Taxation des bénéfices de guerre* et à l'*Unification des bilans* (1). La seconde partie du titre de l'ouvrage évoque les débats auxquels M. Alfred Neymarck a naguère participé au sein d'une commission extraparlementaire. Mais, sans soulever à nouveau des discussions qui ne laissent derrière elles ni vainqueurs ni vaincus, il est permis de dire que cette unification peut être comprise non comme l'adoption d'un cadre invariable, mais comme l'application de règles générales dont le respect, commandé par la logique, n'exclut point la variété des formes dans les applications isolées. Les lecteurs de l'ouvrage de MM. Léautey et Leseurre ne tarderont pas, du reste, à se convaincre que les règles définies par les auteurs pour uniformiser les bilans n'ont rien des cadres inflexibles que les adversaires de cette unification prétendent reprocher à toute tentative similaire. Il suffit pour le constater de se reporter au type de bilan présenté dans ce volume. Loin de MM. Léautey et Leseurre la pensée de condamner les rédacteurs d'un bilan au supplice de Procuste : ils n'ont d'autre but que de lui apporter le fil d'Ariane. Les chefs d'entreprise ne seront pas seuls à profiter de ces avantages : le public, appelé à prendre connaissance du bilan des exploitations auxquelles il a confié ses capitaux, y trouvera la possibilité de connaître, grâce à la clarté des documents placés sous ses yeux, l'état de la situation financière des entreprises dont il est le créancier.

En reprenant et en précisant cette thèse à l'occasion de la taxe des bénéfices de guerre, les auteurs ont donc fait une œuvre destinée à survivre aux circonstances qui en ont motivé l'apparition.

Maurice Bellom.

IV

BIBLIOGRAPHIE

La Population, le Budget, la Fortune et la Dette publique de la France, de ses Alliés et de ses Ennemis avant la Guerre, par M. Raoul Péret, député, ancien ministre, rapporteur général du budget (2).

Cette brochure de 32 pages complète *La Puissance et le Déclin économiques de l'Allemagne* par le même auteur. Dans son nouveau document, M. R. Péret cherche à établir « quelle était l'importance, à la veille du jour où les hostilités ont com-

(1) Un volume, relié toile, 6 francs. Paris, 17, rue de Surène, et Librairie comptable et administrative, 5, rue Coq-Héron.

(2) Alcan, édit. Publication de l'*Informateur parlementaire.*

mencé, de la fortune et des charges publiques en France, chez nos alliés et chez nos ennemis ». Dans cette réunion de statistiques, que son auteur qualifie d' « aperçu », se trouvent présentés, d'après diverses méthodes, les chiffres relatifs à la population, à la fortune nationale, au budget et à la dette de chaque État belligérant.

Quoique ce travail de vulgarisation ne contienne ni notes ni autres références, le lecteur y reconnaît les chiffres des statistiques officielles. L'Allemagne a prodigué les publications de ce genre : celles de MM. Helfferich, von Gwinner et des principales banques allemandes ont été méthodiquement répandues dans le monde entier. La Société de Statistique de Paris a maintes fois traité les mêmes questions dans un esprit vraiment scientifique, et la récente communication de M. d'Eichthal, commentée par MM. Fernand Faure, Pupin, Ch. Georges-Picot, R.-Georges Lévy, Barriol, Yves Guyot et Cadoux, a magistralement éclairé le sujet.

E. B. D.

*
* *

Régime normal et Régime de guerre des Inventions et des Brevets en France, par Auguste Deschamps, professeur à la Faculté de Droit de Paris et au Conservatoire national des Arts et Métiers (1).

Le titre de ce court volume en indique assez le contenu qui est présenté avec l'ordre et la clarté auxquels M. Deschamps a habitué de tout temps ses lecteurs ou ses auditeurs. Il a rassemblé ici la substance de plusieurs conférences faites en janvier et février 1916 au Conservatoire des Arts et Métiers. Il y a ajouté, après la table des matières, le texte de la loi du 12 avril 1916 relative aux inventions intéressant la défense nationale. En quelques pages vraiment philosophiques du début il expose la nature des brevets, leur raison d'être au point de vue de l'utilité sociale et du droit de propriété. Après avoir exposé sommairement le régime antérieur à la guerre, il explique les modifications que les événements ont rendues nécessaires soit pour assurer à la nation la propriété de certaines inventions, soit pour restreindre les droits des requérants et brevetés sujets ou ressortissants d'États ennemis, soit en revanche pour donner plus de facilité aux autres. Est-il besoin d'insister sur l'intérêt capital que présenteront pour notre renaissance économique les encouragements donnés aux inventeurs? M. Deschamps éclaire ce terrain à la lumière des idées supérieures de la législation positive.

E. B. D.

*
* *

La Bourse des Valeurs mobilières, par Emmanuel Vidal (2).

Les questions qui font l'objet de ces pages passent pour arides, parce qu'elles ont été souvent traitées en dépit de toute logique dans des exposés où la masse des détails ou les partis pris dissimulent les grandes lignes de la vérité. M. Emmanuel Vidal, qui aime serrer les raisonnements et voir le fond des choses, se trouve amené par là à simplifier. Son travail dialectique est en même temps plein de vie grâce au choix d'exemples frappants empruntés à l'actualité et formant une instructive contribution à l'histoire de la guerre financière. Il insiste en particulier sur les services que notre portefeuille de valeurs étrangères nous a rendus pour le règlement de nos achats à l'extérieur. Rappelant un mot de M. Rouvier, il conclut que la Bourse, malgré les critiques dont elle est l'objet, mérite d'être ménagée comme l'une des forces vives du pays.

E. B. D.

*
* *

(1) Un vol. in-12 de 104 pages. Paris, Giard et Brière, édit. 1917.

(2) Un vol. in-8 de 56 pages. Édition de la *Cote de la Bourse et de la Banque,* 1916.

Ministère de la Guerre. — Comité consultatif d'action économique de la 18e région. Section économique de la Direction de l'Intendance. — *Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région landaise* (1).

La France est un pays naturellement si riche, nous entendons si bien doté par la nature, que pendant fort longtemps nous avons « taillé à même », si l'on nous permet l'expression; et il ne faut pas moins que la terrible crise actuelle, imposant pour l'avenir un budget énorme, des charges publiques inévitablement formidables pour que l'on se mette à rechercher méthodiquement toutes les ressources dont nous ne tirons encore parti que très partiellement, très mal, ou quelquefois pas du tout. La production doit augmenter dans des proportions énormes elles-mêmes, et le champ des activités diverses est particulièrement vaste.

C'est dans ce but que des enquêtes se font sur le développement de la vie industrielle, au moins autant que sur sa reprise, dans les diverses régions de la France. A cet égard, l'enquête qui vient d'être faite sur la Région landaise, et publiée dans d'excellentes conditions typographiques, renferme une masse de renseignements dont nous espérons bien voir tirer parti le plus tôt possible. Ce travail, qui est publié par l'imprimerie Delmas, de Bordeaux, constitue en réalité une série de monographies très complètes, très variées, en raison même des ressources diverses actuelles ou possibles de la région, dont l'étude a été faite très méthodiquement, aussi bien au point de vue de la main-d'œuvre disponible que de la main-d'œuvre à se procurer, des moyens de transport actuels ou des moyens de transport à établir, des forces motrices utilisées, de celles dont on peut si aisément tirer parti, et des voies d'accès vers la mer dans les relations indispensables avec l'extérieur, dans un sens comme dans l'autre.

Il ne s'agit naturellement pas d'un ouvrage à caractère statistique proprement dit, les renseignements numériques ne tiennent qu'une place un peu secondaire. Mais, en dépit de la forme qu'ils prennent, ils sont susceptibles de rendre les services les plus réels au point de vue des productions déjà réalisées comme des productions à développer. Comme de juste l'industrie du pin, des produits résineux, des bois et des sous-produits divers des industries résinières, tient une très grande place dans le volume. Mais on y envisage toute une série d'industries dites complémentaires, d'industries de transformation, pour lesquelles la matière première est pour ainsi dire à pied d'œuvre, sous la forme du bois, du minerai de fer, des pierres, des combustibles, du liège. On y montre également comment les industries de l'alimentation pourraient se développer puissamment (beaucoup plus qu'elles ne le sont à l'heure actuelle, même quand il s'agit de pisciculture) pour l'élevage des volailles, la production des beurres, des fromages, l'apiculture, les minoteries, les fabriques de conserves.

Parmi les renseignements de très gros intérêt que renferme cette enquête, signalons les chiffres relatifs à la main-d'œuvre locale, et particulièrement agricole : dans la région des cultures, par exemple, les salaires à la journée avant la guerre et en hiver étaient de 1 franc à 1f 50 pour les hommes, de 50 centimes à 60 centimes pour les femmes, en sus de la nourriture; et sans nourriture, de 1f 75 à 2 francs et de 75 centimes à 1 franc respectivement; en été, les salaires des hommes étaient de 1f 50 à 2 francs et de 2f 50 à 3 francs quand la nourriture n'était pas fournie; pour les femmes, de 75 centimes à 1 franc et de 1 franc à 1f 25. Aussi bien, même pour l'ouvrier non nourri, il y avait toujours allocation d'un litre de vin et d'une *collation* à 4 heures. La durée de la journée de travail était de sept à huit heures en hiver, de dix à onze heures en été, coupée par des repos d'une heure à une heure et demie en hiver et de deux heures et demie à trois heures et demie en été, en raison même du climat. Pour ce qui est de la main-d'œuvre industrielle des femmes, avant la guerre, dans les industries locales, fabriques de bouchons, de paillons, de sacs, etc., le salaire

(1) Un volume grand in-8, 324 pages, avec cartes, 1917. G. Delmas, éditeur, Bordeaux.

oscillait entre 1f 50 et 2 francs. Depuis la guerre, il s'élève au taux moyen de 2f 50 à 3 francs. Pour les ouvriers ordinaires des scieries, des fabriques de caisses, des distilleries de résineux et minoteries, les salaires étaient de 3f 50 à 4 francs avant la guerre, et dépassent actuellement 5 et 6 francs par jour. Pour les spécialistes, mécaniciens, chefs d'atelier, on atteint facilement 10 francs et même davantage.

Une multitude de renseignements précis et précieux se rencontrent dans cet excellent ouvrage de caractère vraiment pratique.

Daniel Bellet.

***

Anuario estadistico de la ciudad de Barcelona, 1914.

A cette date, l'annuaire statistique de la métropole catalane en est à sa treizième année. C'est une œuvre statistique de plus en plus intéressante par les détails nombreux qu'elle fournit sur la démographie, sur la vie intellectuelle, sociale et économique du grand port espagnol de la Méditerranée.

La population de Barcelone, qui était, au recensement de 1910, de 587.000 habitants, était estimée à 607.000 à la fin de 1914, soit seulement 20.000 de moins que la capitale du royaume. Elle laisse ainsi loin derrière elle la troisième ville de l'Espagne, Valence, avec moins de 250.000. L'Annuaire rappelle la population de Barcelone à des dates très éloignées, à partir de 1359; le chiffre de 100.000 âmes n'est dépassé pour la première fois qu'en 1773, mais alors on ne comptait guère en Europe plus d'une vingtaine de villes de plus de 100.000 habitants. De toutes les villes d'Espagne, aucune n'a eu un développement aussi remarquable que Barcelone qui s'est du reste adjoint ses *suburbios* en 1897.

Au chapitre de la population est annexée la répartition par districts (*barrios*) de toutes les rues de la ville, des immeubles et des ménages.

La démographie proprement dite comprend la natalité, la nuptialité et la mortalité : tel est l'ordre suivi dans l'Annuaire. Pour les naissances et les décès, la moyenne de Barcelone est inférieure à celle des villes chefs-lieux de province : 23,2 naissances et 23,8 décès par 1.000 habitants contre 26,7 et 24 9 respectivement (en 1915). Le taux des mariages y est, en revanche, sensiblement supérieur : 8,2 contre 6,8 pour 1.000 habitants.

Une partie notable de l'ouvrage est consacrée à la statistique de l'enseignement (*cultura*). D'abord l'enseignement primaire officiel (*primera enseñanza*), dont la ville a établi la gratuité en 1913, comptait, en 1914, environ 15.000 élèves (détails intéressants sur les colonies de vacances subventionnées par la municipalité). En dehors des écoles publiques, de nombreux établissements privés reçoivent des subsides de la ville. L'enseignement secondaire s'adresse à environ 13.000 élèves ; cet enseignement est ou officiel, ou subventionné par la ville ou libre. L'enseignement supérieur, en l'espèce l'Université de Barcelone, avait plus de 3.300 étudiants dont près de 1.000 appartenant à la Faculté de Médecine. Enfin, l'Annuaire fournit de nombreux renseignements sur les écoles spéciales (Écoles d'architecture, nautique, des ingénieurs industriels, de commerce, des beaux-arts) et sur les bibliothèques, notamment celle de l'Université, la plus riche de toutes.

L'assistance publique, les dispensaires, les hôpitaux occupent dans le volume presque autant de place que l'enseignement.

Parmi les derniers chapitres les plus intéressants sont ceux qui concernent les finances et le mouvement économique. Nous n'en retiendrons que le mouvement du port de Barcelone; en 1914, ce mouvement a été de plus de 1.800.000 tonnes, dont à peine 160.000 à la sortie. Un tiers de ce total revenait au pavillon espagnol.

P. M.

***

Mémorandum sur la situation industrielle après la guerre. Publication de *The Garton Foundation*, Comité d'Études Anglo-Françaises (10. place Édouard VII, Paris) (1).

Cette publication est le texte français des résultats d'une enquête publiés à la fin de l'an dernier en Angleterre par *The Garton Foundation*, dont le but est d'étudier les problèmes d'intérêt national sans aucun préjugé, sans aucune préférence de classe ou de parti. « Rechercher simplement la vérité là où elle peut être; la révéler et la faire admettre par l'opinion », c'est, dit son secrétaire, M. Colanéri, ce que la *Garton Foundation* a tenté de faire, en particulier dans le domaine de la situation industrielle.

Les perspectives d'avenir, autant qu'on puisse les découvrir d'après les données présentes, sont étudiées soit au point de vue de difficultés financières que rencontrera l'industrie à la fin des hostilités, soit surtout au point de vue des relations entre patrons et ouvriers.

L'enquête, qui a reçu un sérieux développement, met en évidence la possibilité de troubles graves dans l'industrie, les inquiétudes et la défiance réciproque des chefs d'entreprises et de leur personnel. La conclusion est qu'il faut au plus tôt chercher un terrain d'entente durable (au lieu du compromis provisoire établi par les nécessités de la guerre) pour les divers éléments qui forment le monde du travail; établir pratiquement les bases du réajustement et de la reconstitution économique et sociale. Nous devons, est-il dit, choisir entre deux voies : « Ou permettre aux forces aveugles du changement de nous précipiter dans le chaos, ou nous mettre à l'œuvre en contrôlant et dirigeant ces forces vers l'établissement d'un système industriel plus sain. » Cette étude faite l'an dernier ne se rapportait qu'à l'Angleterre; cependant les événements de Russie lui donnent un regain d'actualité : la question est d'ordre universel.

E. B. D.

*
* *

Nancy sauvée. **Journal d'un Bourgeois de Nancy**, par René Mercier, directeur de l'*Est Républicain*. Préface de M. L. Mirman, préfet de Meurthe-et-Moselle (2).

M. René Mercier, directeur de *L'Est Républicain*, à Nancy, a recueilli, dans les lettres personnelles qu'il écrivait au début de la guerre, les notes qui traduisent l'enthousiasme, les angoisses et la joie d'une cité dont le destin — que détourna la vaillance de nos soldats — était de subir, dès le troisième jour des opérations, la domination allemande.

M. René Mercier a rassemblé ces impressions en un volume qui vient d'être imprimé à Nancy après le quinzième bombardement de la ville par pièces à longue portée.

Pour qui veut connaître l'âme robuste de la Lorraine, de sa capitale, qui, sous les bombes et les obus, résiste avec une hautaine sérénité, *Nancy sauvée* est d'un intérêt passionnant.

Comme le dit le préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Léon Mirman, qui y a inscrit une admirable préface, « nul lecteur qui ouvre un soir ce livre ne peut le fermer avant de l'avoir dévoré jusqu'à sa dernière ligne ».

---

(1) Un vol. in-4 de 81 pages. Mars 1917.

(2) Un volume in-12. Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris, et 18, rue des Glacis, Nancy. Prix : 3 fr. 50 c.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — SEPTEMBRE 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1917.
PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. RAIGA : « LES FINANCES ET LE RÉGIME FISCAL DE GUERRE DE L'ANGLETERRE. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17h 40 sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président, qui prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

« Nous reprenons ce soir nos travaux : nous y apporterons la même ardeur et la même conscience qu'autrefois. Toutes nos pensées sont au front, où se décide le sort de notre patrie et de la civilisation. Mais les devoirs de l'arrière n'en subsistent pas moins. Je pourrais dire qu'ils s'accroissent à mesure que le temps marche et que nous nous rapprochons de l'heure de la victoire. Quelle tâche formidable sera celle de l'après-guerre, d'autant plus difficile à remplir que les vides seront plus grands dans les rangs de cette armée admirable qui nous montre chaque jour ce dont elle est capable. C'est à nous, qui sommes restés au logis tandis que nos fils combattent, qu'il appartient de préparer l'avenir.

« Parmi les services que notre Société peut rendre au pays, l'établissement de statistiques judicieuses n'est pas un des moindres. Il convient de rechercher les sujets dont l'étude peut avoir des résultats utiles, de ceux en particulier sur lesquels il importera que les négociateurs de la paix soient abondamment et sûrement documentés. Le problème des traités de commerce à conclure ou à ne pas conclure est un des plus angoissants. Nous ne pouvons en aucun cas le trancher sans nous être, au préalable, mis d'accord avec nos Alliés, sans avoir discuté avec eux, pièces en mains, nos futures relations économiques.

« Les statistiques des industries avant et pendant la guerre, celles du commerce international durant les mêmes périodes, sont de première importance pour résoudre les questions qui se poseront. Ces statistiques ont besoin d'être serrées de près au temps où nous vivons, alors qu'une hausse vertigineuse a élevé les prix d'un grand nombre de marchandises.

« Les mouvements de la population donneront lieu à des recherches d'un intérêt tragique. Avec quelle tristesse nous devrons supputer les effroyables hécatombes qui ont fauché la fleur de notre jeunesse ! N'était-ce pas hier que notre ancien président Doumer apprenait la mort glorieuse de son fils, le second qu'il donne à la patrie ? Aux victimes tombées sur les champs de bataille doivent s'ajouter celles qui ont succombé sous le fer des assassins, celles qui ont été immolées en Belgique et dans nos départements du Nord, celles qui ont été arrachées à leurs foyers et dont une partie a sucombé aux misères et aux privations, celles qui par centaines de mille ont été massacrées en Arménie. De ces dernières, les statisticiens de l'Empire ottoman ne nous diront jamais le nombre.

« Avec quelle impatience nous attendons le relèvement de la natalité, qui remplacera les chers disparus et qui rendra à la France le sang généreux dont elle a besoin. Pourrons-nous enregistrer les migrations qui marquent d'une façon si dramatique les étapes d'une guerre mondiale, telle que les annales de l'humanité n'en ont jamais enregistré ? De ces migrations, les unes sont le résultat de la barbarie germanique : c'est par milliers, par dizaine de mille que les habitants civils des régions envahies ont été déportés en Allemagne. Qui dressera la liste de ces exodes invraisemblables, qui font revivre au vingtième siècle les pratiques de l'esclavage antique, aggravées par des raffinements de torture dont ni les Grecs ni les Romains n'eurent jamais l'idée.

« Chez nous, nous assistons aussi à des déplacements formidables d'êtres humains. Mais cette fois-ci ce ne sont pas de malheureux captifs qui, sous le fouet d'un Attila, apparaissent sur des terres qui ne sont point les leurs. C'est volontairement que des nations libres envoient leurs armées combattre à côté de nos soldats pour défendre leur indépendance en même temps que la nôtre. Des millions d'Anglais sont sur notre territoire, des millions d'Américains les y auront bientôt rejoints. Combien de ces hommes, sans compter les Belges et les Serbes réfugiés chez nous, les Portugais, dont un fort contingent est sur notre front, les travailleurs espagnols et asiatiques que nous avons appelés, se fixeront-ils en France ? Il se posera là des problèmes d'ethnologie passionnants, qui ne se résoudront qu'à l'aide de statistiques soigneusement établies, particulièrement difficiles à dresser en temps de guerre.

« Le travail ne nous manquera pas. Je me borne en ce moment à jeter un regard sur l'horizon qui s'ouvre à nous. Je suis persuadé que mes collègues partageront mon désir de faire œuvre utile et féconde, s'ingénieront à trouver des sujets d'étude et de communication à nos séances, dignes de retenir notre attention et de provoquer les intéressants débats dont nos réunions sont coutumières.

« Celles-ci seront attristées par le souvenir de la perte cruelle que nous venons de faire dans la personne de notre collègue Daniel Bellet. Membre de notre Société depuis 1891, il avait les qualités maîtresses du statisticien ; ses travaux reposaient sur une forte documentation qu'il amassait et classait d'après nos méthodes et selon nos principes. Nul mieux que lui n'a coordonné les deux sciences statistique et économique, qui perdent en lui un travailleur infatigable et un apôtre éloquent. Bellet était né le 31 juillet 1864 à Saint-Julien-de-l'Escap, dans la Charente-Inférieure. Il fit de brillantes études à Paris au Collège Sainte Barbe, où il était entré en 1877. Son passage au ministère des Travaux publics ne fut pas de longue durée. Il était attiré vers les études scientifiques auxquelles il s'adonna avec ardeur : par la plume et la parole, il propagea les saines doctrines. Professeur à l'École des Sciences politiques, à

l'École des Hautes études commerciales, il fit également des cours libres à la Faculté de Droit et à l'École d'Anthropologie. Secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique depuis 1906, il collaborait régulièrement au *Journal des Économistes*. De nombreux ouvrages sont sortis de sa plume : *Les Grands ports de commerce, Le Canal de Panama, Les Grandes Antilles, L'Évolution de l'industrie, La Machine et la main-d'œuvre humaine, Le Commerce allemand, L'Alimentation de la France*. Il était l'âme de la Ligue du Libre-Échange.

« Parmi les travaux qu'il a présentés à notre Société, je citerai : *La Vapeur en France depuis cinquante ans, Le Transport des voyageurs sur les chemins de fer anglais, Le Census de Cuba pour 1899, Les Chemins de fer chinois d'aujourd'hui et de demain.*

« Votre président est sûr d'avoir été votre interprète dans les paroles qu'il a prononcées dimanche dernier, le 14 octobre, aux obsèques de Daniel Bellet. Elles avaient réuni à Maisons-Laffitte, dans la demeure où il s'est éteint, une foule émue de parents et d'amis. M. Yves-Guyot, au nom de la Société d'Économie politique, M. d'Eichthal, au nom de l'École des Sciences politiques, lui ont dit un dernier adieu; j'ai joint l'expression de nos regrets aux leurs, j'ai essayé de rappeler la place que Bellet tenait parmi nous.

« Nous avons encore une autre mort à déplorer : celle de M. Victor de Swarte, ancien trésorier général. M. de Swarte portait un vif intérêt aux questions économiques et statistiques. Il avait publié des études remarquées sur les finances françaises à la fin du dix-huitième et au début du dix-neuvième siècles.

« Nous regrettons vivement sa disparition et envoyons à sa famille l'expression de notre profonde sympathie.

« Je ne veux pas que mon dernier mot soit une parole de tristesse. Si l'époque où nous vivons nous apporte beaucoup de deuils, elle nous réserve parfois d'agréables nouvelles. Nous avons eu la grande satisfaction, lors du dernier remaniement ministériel, de voir revenir au pouvoir notre ancien et cher président, M. Paul Doumer, devenu ministre d'État dans le Cabinet Painlevé. Non seulement il siège à ce titre dans les conseils du Gouvernement, mais il a été placé à la tête d'un comité économique, qui comprend les ministres d'État et les titulaires des quatre principaux portefeuilles. Dans cette haute fonction, M. Doumer va pouvoir exercer la puissante action à laquelle son passé et son énergie l'ont préparé. Il le fera d'autant mieux qu'il s'est adjoint comme secrétaire général un autre de nos anciens présidents, Fernand Faure, l'un des maîtres de la statistique, qui va, lui aussi, appliquer aux affaires publiques les méthodes sûres dont il a toujours été parmi nous le zélé propagateur et le défenseur éloquent.

« Ce n'est pas un mince honneur pour notre Société que d'être ainsi représentée dans le sein du Gouvernement. Votre président, sans attendre l'ouverture de la session, a une fois encore été certain d'être votre interprète en adressant vos félicitations à M. Paul Doumer et à M. Fernand Faure.

« Soyons donc une fois de plus vivement encouragés dans nos travaux par la preuve qui nous est donnée de l'influence qu'ils peuvent exercer sur la conduite des affaires publiques.

« Je déclare ouverte la session de 1917-1918. »

M. le Président signale à ses collègues la présence à la séance de M. André Barthe, correspondant de l'*Économiste européen*, membre titulaire en résidence à Madrid, qui a bien voulu, dans une circonstance récente, accepter d'être le représentant de la Société à une solennité scientifique espagnole; il adresse à M. Barthe ses compliments de bienvenue.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1917

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 1917, inséré dans le Journal de juillet. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce qu'il a reçu deux demandes d'admission émanant de MM. Henri SCHUHLER et Max LAMBERT, inspecteurs des services administratifs de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, tous deux présentés par MM. Félix SARTIAUX et Joseph GIRARD.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la séance de novembre.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de Mme TERZI, adressant à la Société ses remerciements pour les marques de sympathie qu'elle en a reçues après le décès de son mari, M. le Dr Ernesto TERZI, membre honoraire associé.

Il annonce ensuite qu'il a reçu pour la Société un grand nombre d'ouvrages dont la liste est donnée à la fin du présent numéro du Journal. Il signale spécialement à l'attention de ses collègues : l'*Annuaire du Canada* pour 1915; *L'Italie économique en 1916,* dont M. Paul MEURIOT rendra compte dans un prochain numéro du Journal; les *Annuaires statistiques de la République du Chili ;* le *Trentième Rapport du bureau suisse des assurances sur les entreprises privées en matière d'assurances en Suisse en 1915* — à propos duquel MM. DELATOUR et BARRIOL échangent quelques observations; — un rapport de M. Adolphe GOUIN, à la Chambre de Commerce de Marseille, sur la réglementation de l'accès des bourses de commerce et l'institution d'un registre du commerce; la nouvelle revue *L'Expansion économique* et enfin certains ouvrages statistiques suédois dans lesquels il semble qu'une part plus importante que par le passé, mais encore bien modeste, ait été faite à l'emploi de langue française.

Notre collègue M. CHERVIN dépose sur le bureau le recueil de ses articles, déjà connus des membres de la Société, réunis sous le titre de *L'Allemagne de demain.*

COMMUNICATION DE M. RAIGA : « LES FINANCES ET LE RÉGIME FISCAL DE GUERRE DE L'ANGLETERRE »

M. le Président donne la parole à M. Eugène RAIGA pour sa communication sur les Finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre.

M. RAIGA fait d'abord ressortir que même au cours de cette guerre terrible, l'Angleterre est demeurée strictement fidèle aux grandes traditions de son histoire. Ne jamais faire un emprunt sans se procurer immédiatement les ressources normales correspondantes pour en payer les intérêts, prévoir toujours un système d'amortissement de la nouvelle dette créée, c'est une politique dont elle ne s'est jamais affranchie. Ne pas faire porter tout le poids de la guerre sur les générations futures, ne leur laisser supporter que ce dont la génération présente est dans l'impossibilité d'assumer elle-même la charge, c'est une autre tradition non moins respectée, qui entraîne une augmentation considérable des impôts.

Après trois années de guerre, les Anglais ont atteint, au 4 août 1917, un chiffre de dépenses de 128 milliards 750 millions de francs, sur lesquels 26 milliards ont été avancés aux alliés et dominions; 96 milliards 250 millions de francs ont été demandés à l'emprunt; 32 milliards 500 millions aux recettes budgétaires, soit 25,24 %. Le montant des recettes budgétaires de la Grande-Bretagne, qui était de 5 milliards de francs en chiffres ronds en 1913-1914, est prévu pour l'année 1917-1918 pour près de 16 milliards, d'où une augmentation de près de 11 milliards en trois années.

En ce qui touche la politique fiscale, la tendance des Anglais depuis le milieu du dix-neuvième siècle a été de diminuer les impôts de consommation qui pèsent plus lourdement sur les classes les plus nombreuses et d'augmenter les impôts directs et les droits de succession. Cette tendance, qui s'est accen-

tuée en 1909-1910 quand les libéraux-radicaux sont arrivés au pouvoir, s'est intensifiée pendant la guerre. L'*Income tax* et le *Super tax* fournissent actuellement, avec l'impôt sur les excédents de bénéfices, les recettes les plus considérables. M. Raiga donne une analyse succincte de ces deux impôts et indique quel a été leur rendement au cours de ces trois années de guerre. L'*Income tax* et le *Super tax*, dont les évaluations au budget de 1916-1917 avaient été fixées à £ 195 millions, ont produit £ 205 millions, soit un excédent de £ 10 millions. L'impôt sur les excédents de bénéfice prévu au même budget pour £ 86 millions, a produit près de £ 140 millions, soit un excédent de près de £ 54 millions. En considérant le montant du produit des impôts proprement dits de l'année financière 1916-1917, les impôts indirects sont dans la proportion de 24,7 %, le impôts directs dans la proportion de 75,3 %.

Le rendement des impôts sur le revenu s'explique particulièrement par ce fait que la Grande-Bretagne est très riche et que dans ce pays se trouvent, en nombre relativement restreint, d'immenses fortunes.

M. Raiga donne, à cet égard, des statistiques empruntées au livre *British Budgets* de M. Bernard Mallet, et à l'ouvrage *British Jacomes and Property* de M. J.-C. Stamp. Il en ressort qu'avant la guerre le nombre des assujettis à l'*Income tax* était de 1.100.000 sur 46 millions d'habitants, avec un revenu imposé de 22 milliards 500 millions de francs, et, qu'en ce qui concerne le *Super tax* en 1913-1914, 13.850 personnes y étaient assujetties avec un revenu imposé de 4 milliards 254 millions de francs. En 1914-1915, après la réforme qui abaissa de £ 5.000 à £ 3.000 le point de départ de la taxation, le chiffre des assujettis au *Super tax* est monté à 28.800, avec un revenu imposé de 5 milliards 770 millions de francs. Enfin, d'un tableau répartissant par classes de revenus les personnes soumises à cet impôt, il résulte notamment que pour la classe des revenus de £ 5.000 à £ 10.000, il y avait, en 1913-1914, 8.388 personnes assujetties avec un revenu imposé de 1 milliard 443 millions de francs, et pour la classe des revenus au-dessus de £ 100.000, 75 personnes seulement avec un revenu imposé de 336 millions de francs.

Ces données statistiques, conclut M. Raiga, font comprendre sans plus de commentaires et l'élasticité de ces impôts et leur grande productivité.

On ne peut, ajoute-t-il, que s'incliner avec un sentiment de vive admiration devant l'effort prodigieux que fait la Grande-Bretagne pour maintenir ses meilleures traditions financières et fiscales. Il serait à souhaiter que la France s'en inspirât dans la mesure où les conditions douloureuses qui lui sont faites le lui permettent.

M. le Président remercie M. Raiga du très intéressant exposé qu'il vient de faire et ouvre la discussion à son sujet.

M. Meuriot fait observer qu'il ne serait pas équitable de faire un rapprochement entre la situation financière générale de l'Angleterre et celle de la France, sans insister sur la différenciation profonde des situations économiques des deux pays : d'une part, l'Angleterre peut exporter librement — son mouvement d'exportation est même actuellement plus important qu'avant la guerre — et, d'autre part, les conditions de sa mobilisation lui ont permis une économie d'hommes qu'elle a utilisés dans ses usines, alors qu'en France une notable partie du territoire est aux mains de l'ennemi, que la main-d'œuvre y est moins abondante et que la faculté d'exportation y est étroitement limitée.

M. d'Eichthal s'associe à cette observation et signale que, notamment, l'exportation du charbon et le fret sont pour l'Angleterre des sources de bénéfices considérables qui, à elles seules, doivent lui permettre de supporter de lourdes charges fiscales. D'ailleurs la France et les autres pays alliés, largement tributaires de l'Angleterre pour les fabrications de guerre, paient indirectement une partie de ces impôts, spécialement de celui sur les bénéfices de guerre, qui rentre dans les prix. Le parallèle est donc difficile.

M. Yves-Guyot estime que M. Raiga s'est montré trop optimiste à l'égard du système fiscal et de la politique interventionniste de l'État anglais. Il cite plusieurs exemples des difficultés soulevées par la méthode adoptée et — notamment en ce qui concerne l'armement de Liverpool — des anomalies auxquelles elle a abouti, en transformant le monopole, institué pour faciliter les transports, en un simple instrument de fiscalité. Quant aux impôts sur le revenu, ils sont sans doute acceptés avec un courage admirable par les contribuables anglais les plus chargés, mais il ne faudrait pas croire que cette résignation ait abouti à la paix sociale, à la conciliation qu'on pouvait espérer : les sacrifices ainsi consentis n'ont pas empêché le développement d'un trouble profond dans la classe ouvrière, bénéficiaire des hauts salaires et plus ardente que jamais à réclamer l'extension des interventions de l'État et de l'action des trade-unions.

M. Manchez fait observer qu'il est relativement facile à l'Angleterre, respectueuse des traditions fiscales, de n'émettre aucun emprunt sans que le service en soit assuré par des créations d'impôts. Il oppose à cette politique financière celle de la France, qui n'a pas craint de modifier, en pleine guerre, les principes de sa fiscalité : l'acclimatation d'un régime nouveau ne peut être rapide et elle rencontre des difficultés particulières en période troublée; il semble donc tout naturel que les ministres des Finances montrent quelque hésitation à lui demander un fort rendement et soient portés à recourir dans une large mesure à l'emprunt. D'ailleurs, on peut craindre que le nouveau système n'ait été considéré par certains de ses promoteurs comme une arme politique et qu'il n'ait pas été assez complètement étudié; ne suscitera-t-il pas notamment des résistances de la part de toute une classe de citoyens qu'on entendait précisément ménager et qu'un profond changement des conditions économiques va soumettre à la taxation.

Après une intervention de M. Vallée, qui expose les raisons pour lesquelles il juge que l'Angleterre sera forcée de recourir après la guerre à la création d'impôts indirects, M. d'Eichthal rappelle l'importance des charges fiscales déjà supportées par le contribuable français en dehors de l'impôt de superposition sur le revenu.

M. René Pupin signale un fait qui lui paraît très important et qui ne semble pas avoir été mis en évidence dans les études touchant la faculté contributive des peuples belligérants, après la signature de la paix. C'est que, si la courbe des revenus privés ne cesse de s'élever, en Angleterre comme en France et chez les autres Alliés depuis 1915, elle touchera ses sommets dans les deux dernières années de la guerre. Pourquoi ? d'abord, parce que la paix rendra des bras à la production, et des navires aux compagnies de transports, ce qui se traduira par un abaissement du coût de la vie et, partant, de la somme des revenus — mais avant tout, parce que l'État, ou les États, dont les dépenses actuelles sont illimitées, *se retrouveront en face d'un budget*. Or, si élevé que soit celui-ci, dût-il atteindre 13 milliards ou davantage en France, il est clair qu'il ne contiendra pas, qu'il ne permettra pas, de répartir les sommes considérables qui sont venues gonfler les revenus privés pendant le conflit et qui n'ont guère été inférieures à 20 milliards, dès l'année 1916.

Revenant plus directement au fond de la question, M. Pupin pense que si les circonstances s'opposaient à un plus grand effort fiscal de notre part en 1914 et 1915, il en va autrement aujourd'hui, et que l'apport de 15 % environ fourni par nos recettes budgétaires sur l'ensemble de nos dépenses à la fin de 1917, reste inférieur à notre capacité contributive, précisément accrue des milliards jetés dans le public par l'État belligérant, sous les formes les plus variées.

La séance est levée à 19h 15.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Raphaël-Georges Lévy.

II

LA RÉPARTITION DES LANGUES EN BELGIQUE

Quels que soient les sentiments que l'heure présente puisse nous inspirer dans un tel sujet, nous le traiterons cependant en toute objectivité, sans autre préoccupation que la réalité des faits. Ils seront du reste assez clairs par eux-mêmes pour nous dispenser de toute autre argumentation. Ils montreront mieux que les paroles l'expansion en quelque sorte nécessaire du français chez nos vaillants voisins et la conciliation de ce phénomène avec le progrès naturel du flamand, dû à un plus rapide accroissement de la population.

I

LA POPULATION LINGUISTIQUE GLOBALE

La statistique officielle de la Belgique distingue trois langues nationales : le français, le flamand et l'allemand. Cette qualification de nationale donnée à la langue allemande est assurément bien ambitieuse, car elle ne compte qu'un total très restreint de ressortissants. Elle est surtout une langue d'immigrés et n'est vraiment nationale ou indigène que dans une partie du Luxembourg. Cette réserve faite, voici quelle était la répartition des langues en Belgique d'après le recensement de 1910 :

Habitants parlant :	
Le français seulement	2.833.000
Le flamand seulement	3.220.000
L'allemand seulement	31.400
Le français et le flamand	871.000
Le français et l'allemand	75.000
Le flamand et l'allemand	8.600
Les trois langues	52.500

Cette statistique ne comprend pas les enfants en bas âge et on considère ceux de plus de deux ans comme parlant la langue de leurs parents. Donc, soit exclusivement, soit avec une autre langue, le français peut être parlé par 3.831.000 habitants, ou 54 % de la population totale; le flamand, par 4.152.000 ou 58,6 % et l'allemand par 167.000 ou 2,3 % seulement. En ne tenant compte que de ceux qui parlent exclusivement une des trois langues, la proportion est de 52,9 % pour le flamand, de 46,6 pour le français et 0,5 seulement pour l'allemand. Dans l'un et l'autre cas, il y a prédominance du flamand. Cependant, cette supériorité disparaît si, au lieu de la population globale, on n'examine que la population adulte, celle de plus de quinze ans. Les résultats sont alors différents, comme nous le voyons ci-dessous :

Habitants de plus de 15 ans parlant :	
Le français seulement	2.133.000
Le flamand seulement	2.129.000
L'allemand seulement	19.600
Le français et le flamand	746.100
Le français et l'allemand	65.600
Le flamand et l'allemand	7.200
Les trois langues	49.300

La supériorité du français est bien faible, sans doute, mais au moins existe-t-elle et, en tout cas, on peut regarder les deux grandes langues nationales comme étant également parlées par la population adulte. D'autre part, pour la première fois, en 1910, la statistique belge a classé à part la population linguistique de plus de vingt et un ans. La majorité, dans cette catégorie, appartient au français avec 1.823.000 habitants contre 1.760.000, en ne considérant, bien entendu, que la population appartenant exclusivement à l'un ou à l'autre idiome. Ce fait du reste n'a rien de surprenant, puisque, comme nous le verrons ci-dessous, la natalité est plus forte dans la région flamande et, par conséquent, elle augmente d'autant le total des enfants comptés comme parlant la langue de leurs parents. Du reste, le classement de la population linguistique adulte est encore chose trop nouvelle pour nous permettre des comparaisons bien nettes. Pour les effectuer, nous prendrons comme base la population globale (enfants au-dessous de deux ans exclus); c'est ainsi que nous avons dressé le tableau (n° I) suivant de la répartition linguistique de la population belge aux divers recensements depuis 1866.

TABLEAU I

Population linguistique de la Belgique, en 1866, 1880, 1890, 1900 et 1910.

DATES DES RECENSEMENTS		HABITANTS PARLANT						
		EXCLUSIVEMENT			français et flamand	français et allemand	flamand et allemand	les trois langues
		français	flamand	allemand				
1866	Total	2.042.000	2.406.000	35.300	308.000	20.450	1.620	4.970
	Pour 100	42,4	50,0	0,7	6,1	0,4	»	0,1
1880	Total	2.230.000	2.485.000	39.550	424.000	35.250	2.960	13,330
	Pour 100	42,6	47,5	0,7	8,1	0,7	0,1	0,3
1890	Total	2.485.000	2.744.000	32.200	701.000	58.600	7.030	36.100
	Pour 100	41,0	45,2	0,5	11,6	1,0	0,1	0,6
1900	Total	2.575.000	2.822.000	28.300	801.600	60.450	7.240	42.800
	Pour 100	40,6	44,5	0,5	12,4	1,2	0,1	0,7
1910	Total	2.833.900	3.220.000	31.400	871.000	75.000	8.600	52.500
	Pour 100	40,1	15,2	0,45	12,2	1,0	0,1	0,7

Ce tableau suggère quelques réflexions importantes. En premier lieu, c'est la réduction proportionnelle des deux grands groupes linguistiques exclusifs, le français et le flamand, qui reculent respectivement de 42 et 50 % à 40 et 45,2 %, malgré la reprise du flamand dans la dernière décade. Et cette régression des deux langues est d'autant plus remarquable que l'accroissement de leurs ressortissants est plus élevé de 800.000 unités de chaque côté. Ce n'est pas à l'autre langue nationale, à l'allemand, que profite ce recul relatif des deux langues principales : le petit groupe de langue allemande perd non seulement sa valeur relative (il représente à peine 0,5 au lieu de 0,7 % en 1866 et en 1880), mais encore sa valeur absolue; malgré une petite augmentation depuis 1900, son total s'est abaissé, en trente ans, de plus de 8.000 unités, soit plus de 20 %.

Le groupe dont la force s'accuse le plus fortement est celui des habitants parlant deux et même trois langues, et c'est un autre trait capital du tableau comparatif ci-dessus. En effet, l'ensemble des bilingues et trilingues ne comp-

tait, en 1880, que 475.000 habitants, soit 9,3 % du total; aujourd'hui, ce contingent est de plus d'un million et forme plus du septième de la population belge. Parmi les bilingues, le groupe le plus considérable est naturellement le franco-flamand avec 871.000 habitants. On ne peut que se féliciter de ses progrès, car, au milieu de la lutte ardente des idiomes, cet élément constitue entre eux un trait d'union. Des deux autres groupes bilingues, le germano-flamand est le moins important; il a peu gagné depuis 1890 et ne correspond qu'à une proportion infime de la population. L'autre groupe, le franco-allemand, est plus important; il a fait un progrès assez sensible depuis 1900; il ne comprend toutefois que 1 % de la population belge. Le plus remarquable accroissement est celui des trilingues; il ne totalise sans doute encore que 52.500 unités, soit 0,7 % de l'ensemble; mais, depuis 1880, son effectif a presque quadruplé. Ainsi, décroissance relative ou absolue des éléments linguistiques exclusifs, augmentation des groupes bilingues et même trilingues, tels sont les principaux caractères que nous constatons dans la statistique générale des langues en Belgique.

II

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LANGUES

Au point de vue géographique, la répartition des langues dans le royaume est nettement tranchée. Sur les neuf provinces de la Belgique, quatre sont de langue française : le Hainaut, Liége, Namur et Luxembourg, dont l'ensemble constitue la Belgique wallonne. Le flamand domine dans les cinq autres : Anvers, Brabant, les deux Flandres et Limbourg. Tout au plus, pourrait-on regarder le Brabant comme mixte, vu sa forte minorité de langue française. Le premier groupe occupe une superficie de 17.840 kilomètres carrés ou 60,4 % de la surface totale; celle du groupe flamand n'est que 11.620 kilomètres carrés ou 39,6 % de l'ensemble. Mais le groupe flamand compte aujourd'hui 4.708.000 habitants ou 64,3 % de la population totale, tandis que la population du groupe wallon n'est que de 2.715.000 ou 35,7 %. Même, abstraction faite du Brabant, la Belgique flamande l'emporte avec 3.240.000 habitants. Dans le groupe flamand, la densité de la population est de 388 habitants par kilomètre carré (361 dans le Brabant); elle n'est que de 152 dans le groupe wallon. De 1880 à 1910, le pays flamand a gagné 1.363.000 habitants (880.000 sans le Brabant); le pays wallon, 600.000. C'est une proportion respective de 69,5 et 30,5 % dans l'accroissement de la Belgique depuis 1880 (60 et 40 %, à l'exclusion du Brabant).

Quelle est maintenant, dans l'un et l'autre groupe, la répartition des diverses langues? Nous l'établissons ci-après (Voir tableau II), ainsi que la progression comparée des langues de 1880 à 1910. Un premier fait à constater est, de part et d'autre, la faiblesse des minorités linguistiques. La minorité plus élevée du français, dans le groupe flamand, ne doit pas, en effet, nous faire illusion; elle tient exclusivement au Brabant dont nous connaissons le caractère mixte. En ne comptant que les habitants parlant exclusivement l'une ou l'autre langue, le français ne groupe que 62.500 unités contre 2.585.000 flamingants, soit 2,3 % du total dans le groupe de langue flamande (non compris le Brabant) ; dans la Wallonie, il n'y a que 32.850 flamingants contre 2.381.000 habitants de

TABLEAU II

Population linguistique de la Belgique, par provinces, en 1880 et 1910.

NOMS DES PROVINCES	HABITANTS PARLANT EXCLUSIVEMENT						HABITANTS PARLANT							
	FLAMAND		FRANÇAIS		ALLEMAND		FRANÇAIS ET FLAMAND		FRANÇAIS ET ALLEMAND		FLAMAND ET ALLEMAND		LES TROIS LANGUES	
	1880	1910	1880	1910	1880	1910	1880	1910	1880	1910	1880	1910	1880	1910
Anvers	477.500	762.400	7.900	12.300	2.300	5.050	49.350	113.600	720	2.660	750	5.650	2.810	17.860
Brabant	501.600	603.500	260.600	383.000	4.250	4.000	153.400	382.000	4.720	14.500	640	1.370	1.800	18.960
Flandre Occidentale	553.600	669.000	25.000	31.800	730	165	76.600	124.000	150	467	110	192	600	3.200
Flandre Orientale	749.000	934.100	8.500	9.300	260	256	77.300	117.000	270	400	230	400	1.170	5.230
Limbourg	168.500	218.600	10.500	9.100	230	225	18.600	29.400	300	250	630	435	740	1.210
TOTAL	2.450.200	3.187.600	312.500	445.500	7.170	9.697	375.200	766.000	6.160	18.277	2.390	8.017	10.150	46.460
POUR CENT DU TOTAL	77,7	72,2	9,8	10,1	0,22	0,22	12,0	17,3	0,19	0,4	»	0,18	0,31	1,05
Hainaut	13.800	17.300	889.500	1.114.000	410	430	23.800	49.600	1.590	2.560	65	50	1.630	1.030
Liège	20.200	14.700	556.400	748.500	11.070	9.750	22.000	50.000	14.920	28.630	440	474	1.270	4.230
Luxembourg	420	153	168.100	183.200	17.700	11.500	500	1.400	11.820	24.110	10	32	105	1.210
Namur	140	733	304.000	342.400	170	70	2.160	4.440	760	1.400	46	50	170	390
TOTAL	34.860	32.885	1.918.000	2.388.100	32.380	21.750	48.460	105.440	29.090	56.700	571	606	3.175	6.860
POUR CENT DU TOTAL	1,7	1,2	93,0	91,5	1,6	0,8	2,3	4,0	1,4	2,1	»	»	0,1	0,2

langue française, soit seulement 1,5 %. Le Brabant se trouve dans une situation particulière. Cela tient à sa position géographique, au contact des deux grandes régions linguistiques, à l'attraction exercée par Bruxelles sur les émigrants de l'une et l'autre région. Car, des trois arrondissements du Brabant, Bruxelles est le seul de caractère mixte; celui de Nivelles est de langue française, et celui de Louvain, de langue flamande.

Dans les deux groupes, la minorité peut s'accroître par l'élément bilingue et trilingue; mais cette plus-value est bien différente de part et d'autre. Dans l'ensemble des provinces flamandes, le total des habitants capables de parler français s'élève à 1.238.000, soit 26,3 % du total: au contraire, dans la Wallonie, on ne compte que 138.000 habitants aptes à parler flamand, soit seulement 5,1 % de l'ensemble. Même, si l'on fait abstraction du Brabant, la proportion de la minorité française est encore de 14,3 % dans le groupe de majorité flamande. L'expansion du français y est donc incontestable.

La répartition des langues par province nous indique par cela même leur répartition géographique. En effet, les groupes linguistiques sont plus nettement caractérisés en Belgique qu'en Suisse, par exemple. La limite des langues flamande et française est donc, dans l'ensemble, constituée par les limites mêmes des provinces de l'un et l'autre groupe, soit par une ligne d'ouest en est, menée de la frontière française en face Tourcoing à la Meuse au-dessous de Visé. Cette ligne forme la démarcation même des provinces de Flandre, de Brabant et Limbourg d'une part, et d'autre part, du Hainaut et des provinces de Namur et de Liége. Une seule emprise est faite au nord, par l'arrondissement de Nivelles, en Brabant, presque exclusivement de langue française. En dehors de ces limites, le français ne domine que dans trois communes de l'arrondissement de Louvain (sur 113), dans 7 de celui de Bruxelles (dont 6 font partie de l'agglomération bruxelloise). Dans les autres provinces, les arrondissements du groupe flamand comptent quelques communes de langue française : 4 dans l'arrondissement de Courtrai (sur 46) et 4 dans celui d'Ypres qui appartiennent à la Flandre Occidentale; 3 dans l'arrondissement d'Audenarde (sur 60), dans la Flandre Orientale. Dans le Limbourg, les arrondissements de Tongres et de Hasselt renferment respectivement 1 et 6 communes de langue française. La province d'Anvers est exclusivement flamande.

Dans le groupe wallon, la province de Namur est seule exclusivement de langue française. Dans le Hainaut, 4 communes (sur 441) appartiennent au flamand, soit 3 dans l'arrondissement de Soignies et 1 dans celui d'Ath. Dans la province de Liége, le flamand domine dans 22 communes (sur 342), la plupart (15) dans l'arrondissement de Waremme, sur les confins du Brabant et du Limbourg, les autres dans l'arrondissement de Verviers, voisin de l'Allemagne et où se trouvent du reste de fortes minorités de langue allemande. C'est la concurrence de cette langue que le français rencontre dans le Luxembourg. L'allemand n'y a la majorité que dans 3 communes (sur 33) de l'arrondissement de Bastogne, mais il domine dans celui d'Arlon, proche du grand-duché de Luxembourg, où, sur 21 communes, 15 sont de langue allemande.

Après l'état de la population linguistique, il nous faut étudier ses variations. Reportons-nous au précédent tableau (n° II) et considérons encore les

deux langues principales du royaume; nous y constatons, dans leur relation générale, le même phénomène que plus haut, savoir : la diminution de part et d'autre de l'élément linguistique exclusif. Dans le groupe de majorité flamande, la proportion du flamand recule de 77,7 à 72,2 %, régression due sans doute en grande partie à la province mixte du Brabant; mais, même sans cela, la proportion baisse de 87 à 85,3 %. Dans le groupe français, le pourcentage de la langue française rétrograde de 93 à 91,5. Quant aux minorités, le français n'a dans le groupe flamand qu'une avance insignifiante — laquelle du reste revient au Brabant — et le flamand voit sa proportion déjà si faible s'amoindrir encore dans le groupe wallon. Et cette régression ou si l'on veut cette stagnation relative des deux langues dans leurs groupes de majorité respective est d'autant plus intéressante que leur accroissement brut est considérable, surtout dans le groupe flamand. Malgré cela, exception faite du Limbourg où le flamand maintient sa proportion, celle-ci baisse dans toutes les provinces du groupe, même dans les Flandres et à Anvers. Dans toutes les provinces également, la minorité de langue française recule proportionnellement, même dans le Brabant, malgré une augmentation sensible de sa population. Parmi les provinces de langue française, la majorité française se maintient ou baisse légèrement; mais la proportion du flamand recule partout.

Dans ces conditions, il y a nécessairement augmentation de la population parlant plus d'une langue. Et, en effet, sa proportion grandit dans l'un et l'autre groupe. Dans le groupe wallon, où cependant les bilingues sont peu nombreux, ils font plus que doubler leur effectif et ils représentent plus de 6 % du total au lieu de 3,8 % en 1880. A la différence du groupe flamand où les Franco-Allemands sont en petit nombre, ceux-ci forment ici un noyau assez important, la moitié du total des bilingues; leur progrès est surtout marqué dans les provinces de Liége et du Luxembourg. L'élément franco-flamand a doublé son contingent dans le Hainaut et dans la province de Liége. Mais c'est surtout dans le groupe flamand que se rencontrent les bilingues et, de 1900 à 1910, leur total y a plus que doublé. Dans toutes les provinces du groupe, la proportion des bilingues s'accentue, mais principalement à Anvers et dans le Brabant, où les Franco-Flamands doublent, et au delà, leur effectif; dans le seul Brabant, ils forment plus du quart de la population, 27 %.

Des deux autres catégories de bilingues, l'une, celle des Franco-Allemands, s'accroît beaucoup dans le Brabant, à Liége et dans le Luxembourg; l'autre, celle des Germano-Flamands, augmente surtout dans la province d'Anvers. De part et d'autre, il y avait une nombreuse colonie d'Allemands qui joignaient à leur langue maternelle celle de leur pays de résidence.

Enfin, les trilingues ont accru leur nombre surtout dans le groupe flamand, où ils ont plus que quadruplé. Cet élément est en accroissement, comme les bilingues dans toutes les provinces, mais surtout à Anvers et dans le Brabant, où se trouvent près des trois quarts de la population trilingue.

Si l'on considère toute la population capable de parler l'une ou l'autre langue on constate une énorme différence entre les deux groupes linguistiques intéressés. Dans le groupe des provinces wallonnes, le total des habitants parlant le flamand ne s'élève que de 86.000 à 144.000, de 1880 à 1910; sa proportion

à l'ensemble n'avance que de 4,2 à 5,6 %. Dans le groupe flamand, les habitants parlant le français sont aujourd'hui au nombre de 1.275.000 au lieu de 703.000 en 1880; leur rapport à la population totale passe de 22,3 à 28,4 %. Il y a donc là un progrès incontestable du français.

A cette constatation, on opposera vainement l'usage que les bilingues et trilingues font de telle ou telle langue. Et, en effet, le recensement belge de 1910 a relevé, parmi eux, le total de ceux qui usent de préférence soit du français, soit du flamand, soit de l'allemand. Sur un total de 1.057.000 habitants parlant plus d'une langue, le flamand est la langue plus usuelle de 611.500, le français de 350.000 et l'allemand de 46.000. Mais en quoi ce résultat peut-il contrarier ce que nous venons de dire du progrès de notre langue. Si, chez les bilingues et trilingues, l'usage du flamand est plus fréquent, c'est que la majorité d'entre eux habitent les provinces de langue flamande, comme nous venons de le voir, et naturellement ont plus souvent à faire usage du flamand. En quoi cela infirme-t-il la connaissance du français? Cela ne montre-t-il pas au contraire que, malgré l'action du milieu, l'influence de notre langue s'est imposée et cela ne rend-il pas encore plus important son progrès à l'époque contemporaine?

C'est, en effet, dans le groupe flamand que se trouve la très grande majorité des habitants parlant deux ou trois langues. Sur les 865.000 bilingues, 766.000 ou 88,7 % appartiennent à ce groupe, dont près de la moitié à la seule province du Brabant. Les trilingues l'emportent avec la même proportion dans le groupe flamand. Seulement, tandis que pour les bilingues, le Brabant vient de beaucoup avant les autres provinces, la population trilingue est presque aussi élevée à Anvers que dans le Brabant. Cela tient évidemment à l'usage de l'allemand qui était nécessité par les relations commerciales d'Anvers avec l'Empire voisin et aussi à l'emprise que les Allemands avaient su prendre dans le grand port de l'Escaut. Des raisons d'ordre économique, telles que l'intensité plus grande du commerce, la plus grande importance des villes et de l'immigration expliquent pourquoi la population bilingue et trilingue est en masse plus considérable dans la région flamande que dans celle de langue française. Dans cette dernière région, elle est, pour le même motif, concentrée exclusivement dans les provinces du Hainaut et de Liége; dans le Luxembourg et la province de Namur, pays plus agricole, elle est, pour ainsi dire, inexistante.

III

RAPPORTS DE LA POPULATION LINGUISTIQUE AVEC DIVERS ÉLÉMENTS DÉMOGRAPHIQUES

1. L'immigration : la population étrangère. — Il est évident que plus s'accroissent dans une région les éléments étrangers, plus la population bilingue a chance d'augmenter; c'est ce que nous voyons en Belgique. De 1900 à 1910, il y a excédent d'immigration dans 9 arrondissements (sur 41) du royaume; ce sont ceux d'Anvers, Bruxelles, Charleroi, Soignies, Thuin,

Tournay, Liége, Arlon et Philippeville. Sauf dans ce dernier, où l'immigration n'a qu'un caractère accidentel, la moyenne de la population bilingue de tous ces arrondissements est supérieure à celle de la province à laquelle ils appartiennent. La proportion des langues exclusives diminue avec celle de la population autochtone. Le tableau ci-dessous (n° III) donne pour les arrondissements à immigration et pour la province correspondante le rapport par 1.000 habitants de la population parlant plus d'une langue.

TABLEAU III

Proportion pour 1.000 habitants de la population parlant les deux ou les trois langues nationales.

Arrondissements	Proportion pour 1.000 habitants	Provinces	Proportion pour 1.000 habitants
Dans les arrondissements à immigration :		*Dans les provinces correspondantes :*	
Anvers	234	Anvers	193
Bruxelles	417	Brabant	330
Charleroi	63	Hainaut	49
Soignies	97		
Thuin	230		
Tournay	53		
Liége	117	Liége	111
Arlon	616	Luxembourg	135
Philippeville	15	Namur	21

La population étrangère amenée par l'immigration peut fournir un appoint aux diverses langues nationales. En 1910, on a compté, en Belgique, un total de 256.500 étrangers, effectif qui a toujours été en augmentant puisqu'il était de 206.000 en 1900 et de 171.000 en 1890. Les principaux groupements étrangers étaient les Français, avec plus de 80.700 nationaux; les Hollandais, avec 74.300; les Allemands, avec 57.000. La colonie française qui était au second rang en 1900 était passée au premier en 1910. Nous pensons que sa brusque augmentation est due au moins partiellement à l'établissement de nombreuses congrégations françaises en Belgique. Les groupes français les plus importants se trouvent dans le Brabant et le Hainaut. Les Hollandais sont concentrés surtout dans le Brabant, à Anvers et à Liége; les Allemands, dans les mêmes provinces; enfin, la province de Liége renferme de nombreux sujets du grand-duché de Luxembourg.

Pour les provinces où domine la langue nationale correspondante, Flamands de Hollande, Français et Allemands ou Luxembourgeois ne font qu'en grossir le contingent, mais que se passe-t-il dans les provinces où leur langue est celle de la minorité et où, par conséquent, leur immigration peut avoir une influence plus manifeste? D'une façon générale, le total des habitants parlant exclusivement une de ces langues n'est pas adéquat à celui des étrangers correspondant. Par exemple, les provinces de Liége, de Brabant et Anvers comptent respectivement 20.600, 15.960 et 10.800 Allemands; or, on n'y a recensé en 1910 que 9.700, 4.000 et 5.050 habitants parlant exclusivement l'allemand. D'autre part, il y a dans les provinces de Limbourg, Flandre Orientale et Anvers 9.120, 9.300 et 12.800 habitants de langue française exclusive; or, ces provinces

ne comptent que 470, 2.012 et 3.030 Français respectivement. De même, dans la Flandre Occidentale avec 7.260 habitants de nationalité française, il y en a 31.800 qui parlent la seule langue française. Ce qui ne peut s'expliquer que par l'immigration d'habitants venus des provinces wallonnes du royaume. Quant aux Allemands établis dans des régions de langue flamande et française, ils adoptent le plus souvent l'idiome de la majorité ambiante.

2. Les sexes. — La répartition des langues varie plus ou moins avec les sexes. Pour ce cas particulier, considérons la population de plus de quinze ans. Dans l'ensemble du royaume, la proportion des hommes pour cette catégorie de la population est de 493 pour 1.000 habitants. Pour les habitants de langue française exclusive, ce taux s'abaisse à 489. Les femmes forment, en effet, la majorité de la population française dans 7 provinces (sur 9), surtout dans le Brabant où on ne compte que 450 hommes par 1.000 habitants parlant le français. Les deux provinces où le sexe masculin détient la majorité sont le Hainaut et le Luxembourg avec une proportion respective de 501 et 507 pour 1.000 habitants. Pour la langue flamande, la proportion des hommes est celle de l'ensemble de la population, soit 493 pour 1.000 habitants, donc un peu supérieure à celle du groupe de langue française (489). Le sexe féminin prédomine dans les provinces d'Anvers et de Brabant, dans les deux Flandres; il y a parité ou presque des deux sexes dans le Limbourg et à Liége; les hommes ont la majorité dans le Hainaut et à Liége. Parmi la population de langue allemande, la minorité des hommes est encore plus accentuée, 462 par 1.000 habitants, en raison sans doute de la nombreuse domesticité féminine allemande; seule, la province d'Anvers donne la majorité aux hommes, mais on sait comment cette région a été envahie par les commerçants et employés d'origine allemande.

Les deux sexes sont presque égaux parmi les bilingues : 494 hommes et 506 femmes par 1.000 habitants, les femmes ayant la majorité à Anvers, dans le Brabant et les deux Flandres; les hommes prédominant surtout dans le Limbourg, le Hainaut et à Liége. Mais, pour les habitants parlant les trois langues, la majorité appartient de beaucoup aux hommes : 657 par 1.000 habitants et, sous ce rapport, aucune province ne fait exception.

3. Les groupes linguistiques et la natalité. — Nous avons vu précédemment que la région de majorité flamande s'accroît plus vite que la Wallonie. Cette supériorité du pays flamand ne tient pas surtout à ce qu'il possède plus de grands centres, donc plus de foyers d'immigration, mais aussi à ce que son taux de natalité y est plus élevé.

On compte, en Belgique, une moyenne annuelle de 25 naissances par 1.000 habitants; or, ce taux n'est que de 20,7 dans le groupe des provinces françaises, tandis qu'il atteint 27,6 dans le groupe flamand; il serait même de 29,5, abstraction faite du Brabant. Cette province, en effet, de composition mixte, se distingue du reste du pays flamand par sa faible natalité; elle n'est que de 22,6 par 1.000 habitants, tandis que, parmi les autres provinces, elle est de 28,8 à Anvers, de 28,9 dans la Flandre Orientale, de 31 et 32 dans la Flandre Occidentale et dans le Limbourg. Dans le groupe français, le Luxembourg présente

le maximum avec 23,4 naissances par 1.000 habitants ; mais la moyenne s'abaisse respectivement à 20,7, 20,3 et 20,2 à Liége, dans le Hainaut et à Namur.

Et ce qui importe plus que la natalité elle-même, c'est que l'excédent de natalité est encore supérieur dans le groupe flamand. De 1900 à 1910, l'excédent global des naissances sur les décès a été de 717.000 unités. De cette somme, 537.000 ou près de 75 % reviennent à l'ensemble des provinces flamandes. Le taux de l'excédent est de 12,9 unités par 1.000 habitants dans le groupe flamand (il serait même de 17 sans le Brabant), tandis qu'il n'est que de 7,10 dans la Wallonie. Dans ces conditions, il est tout naturel que la région flamande augmente en proportion plus considérable que celle de langue française.

4. La population linguistique et les villes. — Dans l'ensemble des communes de plus de 2.000 âmes, le flamand domine parmi les langues exclusives ; au contraire, le français l'emporte dans l'ensemble des petites communes, celles de moins de 2.000 habitants. C'est, en effet, dans le groupe français que se trouvent surtout les petites communes du royaume ; les quatre provinces du Hainaut, Liége, Luxembourg et Namur renferment, à elles seules, plus de la moitié des communes de la Belgique : 1.380 sur 2.629. Cet ensemble avec l'arrondissement de Nivelles dans le Brabant donne au français la majorité assurée des communes belges : 1.498. Sur le total des habitants de langue française, on en compte 31,7 % dans les localités de moins de 2.000 âmes, tandis que cette proportion n'est que de 17,9 % parmi les habitants de langue flamande.

Dans le groupe dit des villes rurales, celles de 2.000 à 5.000 âmes, le flamand est nettement prédominant : ce groupe renferme, en effet, les grosses communes rurales des Flandres. Le flamand y compte 26,3 % de son effectif total ; le français seulement 18,1 % du sien.

Avec les communes de plus de 5.000, commence vraiment la population urbaine dans un pays aussi peuplé que la Belgique. Sur le total de ces villes, soit 273, il y en a 159 de majorité flamande, 101 de majorité française et 13 ont une majorité bilingue. Cependant, parmi les villes, il faut distinguer trois catégories, celles de 5.000 à 20.000 âmes, celles de 20.000 à 100.000 et enfin celles de plus de 100.000. Dans le premier groupe, le flamand compte 29 % de son total, alors que pour le français, ce taux est de 26,2 %. Dans la seconde catégorie, les deux langues arrivent presque au même niveau : aussi la proportion du français par rapport à sa population totale y est-elle supérieure à celle du flamand : 16,7 contre 15,3 %. Mais dans les villes de plus de 100.000 âmes, le flamand reprend sa supériorité ; il y revendique 10,2 % de son contingent ; le français, 7 % seulement.

C'est dans le groupe flamand que l'on compte, nous l'avons déjà dit, le plus grand nombre de villes importantes. Sur les 41 villes de plus de 20.000 âmes de la Belgique, il n'y en a que 13 de majorité de langue française exclusive, la plupart (8) dans le Hainaut : Charleroi, Gilly, Jumet, La Louvière, Marchienne, Mons, Montignies et Tournay. Nous avons ensuite Herstal, Liége, Seraing et Verviers dans la province de Liége, et Ixelles qui fait partie de l'agglomération bruxelloise.

Dans l'ensemble des villes de plus de 100.000 âmes, la majorité parmi les langues exclusives appartient au flamand (Voir le tableau IV). Il y forme

Tableau IV

Population linguistique des villes belges de plus de 100.000 âmes en 1900 et en 1910 (1).

Noms des villes	Habitants parlant exclusivement le français 1880	Habitants parlant exclusivement le français 1910	Habitants parlant exclusivement le français Accroissement	Habitants parlant exclusivement le flamand 1880	Habitants parlant exclusivement le flamand 1910	Habitants parlant exclusivement le flamand Accroissement (+) ou diminution (—)	Bilingues franco-flamands 1900	Bilingues franco-flamands 1910	Bilingues franco-flamands Accroissement	Proportion pour 100 habitants des habitants parlant exclusivement le français 1900	Proportion pour 100 habitants des habitants parlant exclusivement le français 1910	Proportion pour 100 habitants des habitants parlant exclusivement le flamand 1900	Proportion pour 100 habitants des habitants parlant exclusivement le flamand 1910	Proportion pour 100 habitants des bilingues 1900	Proportion pour 100 habitants des bilingues 1910
Bruxelles	137.500	200.000	62.500	142.300	158.700	+ 16.400	263.000	301.000	38.000	26,0	28,2	23,7	22,1	43,8	41,6
Anvers	7.800	9.500	1.700	226.000	276.600	+ 50.600	61.200	68.000	3.800	2,3	2,3	66,4	69,0	19,0	18,0
Gand	2.900	3.800	900	138.500	146.500	+ 8.000	44.700	58.800	14.100	1,6	1,8	70,0	72,5	22,5	28,0
Liége	170.800	201.800	30.000	2.600	1.800	— 800	19.800	20.900	1.100	80,0	83,3	1,2	0,8	9,4	9,0
Totaux et moyennes	319.000	415.100	96.100	509.400	583.600	74.200	391.700	448.700	59.000	23,7	26,7	37,7	37,2	29,0	29,0

(1) Par ville, il faut entendre ici l'agglomération, soit la ville proprement dite et les localités suburbaines. A Bruxelles, ce sont : Anderlecht, Etterbeck, Forest, Ixelles, Jette-Saint-Pierre, Koekelberg, Laeken, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert. A Anvers, Berchem, Borgerhout et Hoboken. A Gand : Gendbrugge, Ledeberg et Mont-Saint-Amand. A Liége : Angleur, Bressoux, Grivegnée, Herstal et Ougrée.

58,4 % de la population unilingue, la proportion du français dans cette même catégorie de population est de 41 %; celle de l'allemand (moins de 1 %) est donc infime. Si, aux langues exclusives, on ajoute l'effectif que leur apporte le total des bilingues et trilingues, la majorité appartient toujours au flamand avec un taux de 66 %; celui du français est de 56,4 %; celui de l'allemand n'est que de 2,5 %. De 1900 à 1910, la proportion du flamand se maintient; mais celle du français a augmenté, car, en 1900, l'élément français avec l'appoint bilingue et trilingue ne représentait que 53 % à peine.

Des quatre métropoles belges, deux sont en grande majorité de langue flamande : Anvers et Gand; elles n'ont l'une et l'autre que de faibles minorités françaises, mais un assez fort effectif de bilingues. A Liége, la minorité de langue flamande est infime et elle s'est encore réduite dans la dernière décade; la population bilingue y est moins élevée que dans les autres villes, comme nous l'avons constaté pour la Wallonie, par opposition au pays flamand. A Bruxelles, la majorité de langue exclusive est le français avec 200.000 unités; le flamand n'en compte que 158.000, soit une proportion respective de 28,2 et 22,1 %. La majorité linguistique appartient donc à ceux qui parlent l'une et l'autre langue avec 317.000 unités ou 44,5 %. Sous ce rapport, Bruxelles se distingue nettement des autres grandes villes belges et cela convient autant à son rôle politique qu'à sa situation géographique.

Mais, pour la capitale, il est juste de considérer à part la ville proprement dite et les communes suburbaines comptées aujourd'hui dans l'agglomération bruxelloise (Voir tableau V). Dans le vieux Bruxelles, la majorité appartient en 1910 comme en 1900 aux bilingues qui, avec l'appoint des trilingues, forment près de 54 % de la population. A lui seul, l'élément franco-flamand en représente 46 %. La part du français exclusif est de 26,6 %; celle du flamand n'est que de 16,6 %. En 1900, leur proportion respective était de 23,3 et 20 %. Il y a donc régression de la proportion flamande et cette diminution qui est de 7.000 unités correspond presque exactement à celle de la population du vieux Bruxelles. Dans l'ensemble de la population bruxelloise, le français peut être parlé par 80 % des habitants; le flamand, par 66 %.

Parmi les 13 communes suburbaines, 7 étaient de majorité bilingue en 1900; en 1910, il y en a onze dans ce cas. Seules ont une majorité de langue exclusive : Ixelles où domine le français et Anderlecht de majorité flamande. Le bilinguisme franco-flamand domine donc dans la banlieue comme dans la ville même avec une proportion un peu moindre, il est vrai : 40 % au lieu de 46 %. Les langues exclusives ont suivi un mouvement inverse de 1900 à 1910. Le français a réalisé un gain de 58.000 unités, soit 61 %, tandis que la plus-value du flamand n'est que de 23.000 unités ou de 21,7 % seulement. Aussi le français tient-il désormais le premier rang dans la banlieue comme dans la ville même. Sa proportion dans le total de la population, qui était de 23 % à peine en 1900, passe, en 1910, à 28,1; celle du flamand exclusif baisse de 25,4 à 23,2 %.

Nous avons dit que dans les deux seules localités de Ixelles et Anderlecht, il y avait une majorité de langue exclusive. Mais, abstraction faite des bilingues, quelles communes de la banlieue sont-elles de majorité française et de majorité flamande? La langue française l'emporte sur le flamand dans six communes, soit avec Ixelles, Etterbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode,

Schaerbeek et Forest. Le flamand domine, outre entre Anderlecht, à Laeken, Molenbeek, Jette-Saint-Pierre, Koekelberg, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert. Le groupe français renfermait, en 1910, 310.000 habitants, soit près de 57 % de la banlieue: taux qui était demeuré le même qu'en 1900. De part et d'autre, la majorité était dans la même proportion pour la langue exclusive dominante : 38 %. Mais, tandis que la minorité de langue française était de 16 % dans le groupe de majorité flamande, le taux de la minorité flamande n'était que de 13 % dans le groupe de majorité française. Dans les deux groupes, la progression du français était plus sensible que celle du flamand : dans les communes de majorité française, le flamand ne gagnait que 8.400 unités, soit 25 %, tandis que la plus-value du français était de plus de 41 %. Parmi les communes de majorité flamande, le flamand ne bénéficiait que de 15.000 recrues, soit un gain de 20 % : le gain du français était de 16.400 unités ou de plus de 80 %. Enfin, le français profitait aussi de l'énorme augmentation des bilingues, dans ce milieu surtout flamand d'origine : leur total passait de 55.000 à 93.000, tandis que la progression était seulement de 104.800 à 124.800 dans le groupe français.

En résumé, en 1900, tant à Bruxelles que dans la banlieue, la population appartenant à l'une ou l'autre des deux langues principales comptait presque le même effectif : 350.000 pour le flamand et 340.000 pour le français. En 1910, le français pouvait compter sur 478.000 ressortissants, le flamand, sur 415.000. Le progrès du français est donc évident: mais il l'est aussi dans les autres grandes villes. A Anvers et à Gand, villes flamandes et où le recrutement de la population est flamand, la minorité française n'augmente que peu; mais l'accroissement du flamand est beaucoup moindre que celui de la population bilingue, soit franco-flamande. A Anvers, l'accroissement du flamand exclusif (1900-1910) n'est que de 25 %; celui des bilingues, de 37 %; à Gand, le flamand augmente de 58 %; le franco-flamand, de 82 %. La population flamande éprouve donc invinciblement le besoin de parler de plus en plus le français. D'autre part, à Liége, le flamand ne fait aucun progrès : le flamand exclusif a reculé et le franco-flamand demeure sans changement.

C'est évidemment dans les villes que l'on trouve surtout la population en état de parler deux ou plusieurs langues, et sa proportion est en raison directe de l'importance des localités. Dans les communes de moins de 5.000 âmes, cette proportion n'est que de 6 % à peine du total; elle est de 22 % dans l'ensemble des villes de plus de 5.000 et elle atteint 27 % dans celles de plus de 20.000. L'élément franco-flamand compte les trois cinquièmes de son total dans les villes de cette catégorie. Par contre, dans les communes de moins de 2.000 habitants qui forment l'élément plus exclusivement rural, on n'a recensé que 80.000 habitants à peine parlant le français et le flamand, soit 9 % de ce groupe linguistique. Quant aux trilingues, sur les 52.500 habitants de leur effectif, plus de 40.000 reviennent aux villes de plus de 20.000 âmes, dont plus de 33.000 pour les quatre agglomérations de plus de 100.000 âmes. Plus de 63 % du total des trilingues leur appartient. Comme nous avons vu que l'usage de plus d'une langue profite surtout au français, notre langue est donc assurée d'un plus grand développement parmi la population des centres principaux du royaume.

Que conclure de la situation relative des langues en Belgique? Il n'y a rien à dire de l'allemand que l'État belge a eu la condescendance de traiter de langue

TABLEAU V

Population linguistique de l'agglomération bruxelloise (Bruxelles et communes suburbaines) en 1900 et 1910.

NOMS DES COMMUNES		HABITANTS PARLANT EXCLUSIVEMENT LE FRANÇAIS			HABITANTS PARLANT EXCLUSIVEMENT LE FLAMAND			HABITANTS PARLANT LE FRANÇAIS ET LE FLAMAND		
		1900	1910	ACCROISSEMENT (+) ou diminution (—)	1900	1910	ACCROISSEMENT (+) ou diminution (—)	1900	1910	ACCROISSEMENT (+) ou diminution (—)
Bruxelles		12.300	47.400	+ 5.100	36.300	29.000	— 7.300	88.000	85.400	— 2.600
Communes suburbaines :										
Communes de majorité française.	Etterbeek	5.400	11.100	+ 5.700	4.900	6.600	+ 1.700	8.900	13.150	+ 4.250
	Forest	1.750	8.000	+ 6.350	3.500	5.250	+ 1.750	3.300	8.750	+ 5.450
	Ixelles	27.850	39.450	+ 11.600	3.900	6.700	+ 2.800	21.000	19.800	— 1.200
	Saint-Gilles	17.600	24.400	+ 6.800	6.100	5.800	— 300	23.000	27.600	+ 4.600
	Saint-Josse	8.900	10.550	+ 1.650	3.150	3.350	+ 200	16.500	14.900	— 1.600
	Schaerbeek	12.500	21.000	+ 8.500	11.400	13.700	+ 2.300	32.100	40.500	+ 8.400
Communes de majorité flamande.	Anderlecht	6.900	11.200	+ 4.300	18.000	24.300	+ 6.300	18.300	23.500	+ 5.200
	Jette	900	1.800	+ 900	4.960	7.800	+ 2.840	3.400	4.200	+ 800
	Koekelberg	1.050	1.800	+ 750	4.950	5.700	+ 750	3.750	4.400	+ 650
	Laeken	3.200	4.700	+ 1.500	11.650	12.700	+ 1.050	13.150	15.200	+ 2.050
	Molenbeek	6.500	11.700	+ 5.200	23.050	24.900	+ 1.850	24.400	31.300	+ 6.900
	Uccle	2.350	5.800	+ 3.450	8.000	9.100	+ 1.100	6.500	10.200	+ 3.700
	Woluwe	200	2.250	+ 2.050	2.500	3.800	+ 1.300	600	2.250	+ 1.650
TOTAUX ET MOYENNES		137.400	201.250	+ 63.850	142.360	158.700	+ 16.340	262.900	301.150	+ 38.250

nationale et dont les ressortissants luxembourgeois se sont du reste montrés loyalistes dans les événements récents. Mais que penser des rapports du flamand et du français? Nous avons vu, parmi les langues exclusives, le progrès de la langue flamande. Grâce à la natalité plus forte, à l'attraction des centres urbains, la population flamande s'accroît plus vite que la population wallonne. Mais l'expansion de la langue flamande ne suit pas, de façon adéquate, celle de la population correspondante. Au sein même du pays flamand, se développe de plus en plus la connaissance du français, tandis que le flamand ne réussit pas à entamer d'une ligne le pays de langue française. Qu'est-ce à dire, sinon que pour entrer en relation avec le mouvement international des hommes et des choses, un idiome particulier — tel le flamand — ne peut se passer du concours d'une des grandes langues du monde civilisé. Or, de ces langues, deux sont plus spécialement accessibles aux Flamands : l'allemand et le français. Ce n'est pas à l'allemand que les Flamands ont recours, mais au français : en 1910, les Germano-Flamands ne formaient même pas la centième partie des Franco-Flamands : 8.600 contre 871.000. Voilà la réponse des faits aux flamingants fanatiques. Mais, en reste-t-il aujourd'hui? Nous ne le pouvons croire. La communauté dans la terrible épreuve de la patrie a fait taire les rivalités linguistiques, hier si vivaces au point de sembler compromettre l'unité de la patrie belge. Restaurée, la Belgique ne connaîtra plus une telle dissension. Elle respectera la langue flamande et ne lui refusera aucune des satisfactions légitimes auxquelles elle peut aspirer. Le français n'y perdra rien : ses progrès passés sont le meilleur garant de son développement pour demain.

Paul Meuriot.

III

VARIÉTÉ

LE PROGRÈS DE LA CORÉE SOUS LA DOMINATION JAPONAISE

Le dernier rapport du Gouvernement japonais sur l'état de la Corée — *Annual report on reforms and progress in Chosen* (*Korea*) — nous fournit sur la situation actuelle de ce pays d'abondants renseignements. Nous n'en retiendrons que quelques-uns plus particulièrement intéressants au point de vue statistique.

Considérons d'abord la situation financière. Sous ce rapport, le Japon a visé, avant tout, un but : l'indépendance financière de la Corée, c'est-à-dire l'équilibre des recettes et dépenses au moyen des seules ressources du pays, autant que possible. Ainsi la contribution du budget impérial au budget de la Corée a été progressivement réduite.

Dans le dernier budget — celui de 1915-1916 — le total respectif des dépenses et des recettes s'établissait par 151 millions de francs au lieu de 125 millions pour l'exercice 1911-1912, date coïncidant avec celle de l'annexion définitive de la Corée (le régime adopté en 1905 avait d'abord été celui du protectorat). Pour les dépenses, c'était une faible augmentation, que le rapport a raison de signaler et elle portait presque uniquement sur les dépenses ordinaires qui elles-mêmes étaient en diminution sur 1914-1915. Aux recettes, le trait le plus notable est l'accroissement des

recettes ordinaires et la décroissance des recettes extraordinaires, surtout de la contribution de l'État japonais destinée à couvrir le déficit du budget coréen. Dans l'espace des cinq derniers exercices, cette contribution se réduisait de 32 à 22 millions de francs : elle n'était plus que 15,7 % du total des recettes au lieu de 25 %. Quant aux recettes ordinaires proprement dites, elles s'élevaient, dans le même laps de temps, de 62 à 104 millions de francs; leur proportion à l'ensemble des recettes passait ainsi de 50 à 68,5 %. Les principaux revenus proviennent des sources suivantes : entreprises et propriétés nationales, 48 millions de francs (dont 27 millions pour les chemins de fer); impôt foncier, 26 millions; droits de douane, 11 millions; les postes et télégraphes, 8.500.000.

Parmi les impôts proprement dits, la *Land tax* est le plus important et sa plus-value est d'un tiers depuis 1911-1912. Cet impôt est fixé d'après l'étendue et la valeur du sol cultivé; toute terre mise nouvellement en culture en est exempte pour une durée de dix ans. L'État possède un domaine foncier dont 107.000 hectares environ sont constitués par le sol cultivé (*Yoktun Land*); ce sol est exploité par près de 265.000 tenanciers payant au fisc une annuité globale de près de 4 millions de francs.

Les chemins de fer accusent une progression soutenue, autant comme longueur des lignes que comme produit de leur exploitation. En 1907, en effet, la Corée ne comptait que 1.054 kilomètres de voies ferrées : leur étendue est aujourd'hui de 1.624 kilomètres. Entre ces deux dates, le total des voyageurs transportés passait de 2.625.000 à 4.768.000; celui des colis et objets, de 6.594.000 à 14.547.000, avec un poids respectif de 391.000 et 1.386.000 tonnes, soit une plus-value pour le poids de plus de 200 %. La somme des recettes provenant des chemins de fer était de 27 millions de francs en 1915-1916 au lieu de 15 millions cinq années auparavant. La dépense inscrite pour ce chapitre au budget de 1915-1916 étant de 22 millions, le bénéfice net de l'exploitation devait donc être de 5 millions de francs. Parmi les voies ferrées de la Corée construites par le Japon, la principale, le *Great Trunk* de la péninsule est la ligne qui part de Fusan en face les îles japonaises et par Keijo (Séoul), la capitale, va vers Shingishu sur le Yalou et de là rejoint à Antoung les chemins de Mandchourie; par eux, elle communique avec le Transsibérien. Une autre ligne importante est celle de Keijo à Gensan, sur la mer du Japon, qui doit être prolongée au Nord vers la Mandchourie, jusqu'à Kaineï.

Le Gouvernement japonais a poursuivi également la construction de routes; il a été construit plus de 2.000 kilomètres de grandes routes (routes d'État) dans les dix dernières années. En outre, les provinces ont été invitées à construire des routes régionales et à réparer les anciennes par le moyen de corvées exigibles en nature ou en argent : plus de 15.000 kilomètres de routes ont été, de cette façon, ouvertes ou conservées à la circulation.

L'aménagement des ports n'a pas été négligé, notamment ceux de Fusan, Chinnampo et Jinsen (Chemoulpo). Les travaux effectués au seul port de Chinnampo depuis 1911 ont coûté plus de 21 millions de francs. Le nombre des phares a été sensiblement augmenté. Bien que les cours d'eau n'aient pas, naturellement, dans la péninsule un développement très considérable, on a travaillé cependant à rendre le lit de quelques-uns plus apte à la navigation, par exemple celui de l'Akada, qui débouche dans le port de Gensan. Des barrages ont été établis autant pour favoriser l'industrie riveraine que pour remédier aux inondations. Dans le même but, le Gouvernement a rendu des prescriptions sévères pour la conservation des forêts.

Dans la protection accordée aux produits du pays, le premier rang revient évidemment à l'agriculture, la Corée étant un pays avant tout agricole. L'agriculture occupe plus de 80 % de la population et la valeur annuelle de la production agricole est estimée à près de 780 millions de francs. Elle représente les quatre cinquièmes de l'exportation du pays; cette exportation a d'ailleurs été favorisée par la suppression, en 1912, des droits de douane, à la sortie, pour les produits de l'agriculture. Pour servir de type à l'agriculture du pays, le Gouvernement a créé une grande ferme modèle à Suigen, non loin de Séoul. On y fait les différentes cultures et les

diverses sortes d'élevage, le bétail comme le ver à soie. C'est là qu'on a introduit les porcs du comté de Berk, les vaches du Simmenthal suisse, les moutons de Mongolie. L'élevage du mérinos n'a pas eu de succès. L'entretien de cette exploitation nationale a coûté, lors du dernier exercice, plus de 625.000 francs.

Le progrès de la production agricole est établi par d'éloquentes statistiques. Le riz a donné, en 1914, plus de 21 millions d'hectolitres au lieu de 14 millions en 1910, soit une plus-value de 53 %; le blé, près de 11 millions au lieu de 6; le coton indigène, 11.200.000 kilos au lieu de 6.300.000, soit un accroissement de 87 %. Mais cette progression n'est rien près de celle du coton américain qui passe de 507.000 kilos à près de 10.500.000. Quant au bétail, il comptait, en 1914, 1.338.000 têtes au lieu de 704.000 en 1910; sa plus-value était de 85 %.

Au total, la surface du sol cultivé de la Corée était, en 1915, de moins de 30.000 kilomètres carrés; ce n'est que la douzième partie de la superficie du pays. Il y a donc encore une large marge pour le progrès et la colonisation. A cette fin, le Gouvernement a accordé sa protection à une compagnie spéciale fondée pour venir en aide aux agriculteurs et aux immigrants. Cette société a été établie au capital de 26 millions de francs dont 3 millions souscrits par l'État japonais (en échange de 60.000 actions), somme représentée par plus de 10.000 hectares de terres domaniales concédées à la Compagnie. En 1915, cette société possédait plus de 70.000 hectares; elle avait installé en Corée 2.659 familles japonaises et leur avait loué 4.733 hectares de ses terres. Elle recevait annuellement de l'État une subvention de 780.000 francs pour l'établissement des colonies japonaises. Pour encourager d'autres fermiers, la Compagnie leur accorde des avances; celles-ci se montaient, en 1914, à plus de 22 millions de francs. Elle avait fait, cette même année, un bénéfice de 2.800.000 francs et distribué un dividende de 6,5 %. Ce n'est donc pas une mauvaise affaire.

La pêche est, après l'agriculture, la ressource principale de la Corée. Le Gouvernement japonais l'a favorisée par des subventions, des encouragements donnés aux pêcheurs pour l'amélioration de leurs procédés (bateaux de pêche, salaison et séchage du poisson, par exemple). Le développement de la pêche a répondu aux efforts de l'État. Dans l'espace de six ans, de 1909 à 1914, le total des pêcheurs a presque triplé; s'élevant de 90.800 à 252.000. Le progrès s'est fait sentir plus particulièrement parmi les indigènes; le total des pêcheurs coréens passe en effet de 75.000 à 224.000; celui des pêcheurs japonais, de 15.700 à 28.000. La flotte totale de la pêche disposait, en 1914, de 21.352 bateaux au lieu de 16.322 en 1909. L'accroissement du nombre des unités n'est donc pas en rapport avec celui des pêcheurs, ce qui veut dire que le progrès a moins consisté à multiplier les bateaux qu'à leur donner de plus grandes dimensions et un meilleur outillage. Et c'est ici que les Japonais montrent leur supériorité : sur la valeur totale des produits de la pêche, soit plus de 30 millions de francs, près de 17 millions (56,6 %) revenaient aux pêcheurs japonais qui ne disposaient que de 6.200 bateaux, tandis que la pêche coréenne avec plus de 15.000 ne rapportait que 13 millions de francs. Le rapport moyen annuel (de 1909 à 1914) a été de 2.552 francs par bateau japonais et seulement de 387 francs par bateau coréen; par personne, de 605 francs pour les pêcheurs japonais et seulement de 96 francs pour les Coréens.

La Corée possède des richesses minérales dont l'exploitation ne fait que commencer. En 1914, on comptait dans la péninsule 1.128 concessions de mines exploitées ou à exploiter. Les Japonais en détenaient la majeure partie, 684; le reste appartenait à des Coréens, abstraction faite de quelques-unes accordées à des étrangers : 34 à des Américains, 4 à des Français, 2 à des Allemands, 2 à des Italiens et 1 à des Russes. Mais une nouvelle loi interdit toute concession de mines à d'autres qu'à des Japonais et à des Coréens. En 1908, les produits minéraux donnaient une valeur totale de 9 millions de francs; elle était de plus de 21 millions en 1914. De cette somme, plus de 15 millions reviennent aux mines d'or, 2 millions aux mines de houille; le reste appartient aux minerais de cuivre, fer et graphite. L'exploitation

des mines d'or est faite surtout par deux compagnies japonaises, la Mitsubishi et la Mitsui; celle des mines de fer par la Furakawa et la Kuhara, également japonaises.

Le commerce est en progrès remarquable depuis l'installation de la domination japonaise. Le mouvement général des échanges qui était de 102 millions de francs en 1906 a atteint 280 millions en 1915, dont 124 aux exportations. Celles-ci sont surtout constituées par les produits agricoles : le riz, à lui seul, figurait aux exportations pour plus de 50 millions, soit 40 % du total. C'est naturellement avec le Japon et avec la Chine que la Corée effectue principalement ses échanges : la part du Japon est de 75 % (en 1915) dans le total du commerce coréen; celle de la Chine, de 13,5 %. La part des autres puissances est donc minime sauf pour les États-Unis et la Grande-Bretagne. Nous donnons ci-dessous le tableau des exportations et des importations de la Corée avec l'étranger en 1913, l'année d'avant la guerre.

Commerce de la Corée en 1913 (*Valeur en francs*).

États	Exportations	Importations	Total
Japon.	65.800.000	106.000.000	171.800.000
Chine.	10.800.000	15.300.000	26.100.000
Asie russe	2.600.000	130.000	2.730.000
Inde anglaise	»	3.100.000	3.100.000
Indo-Chine française .	»	1.810.000	1.810.000
Siam	»	2.660.000	2.660.000
Grande-Bretagne. . .	610.000	19.600.000	20.210.000
Allemagne.	7.000	4.360.000	4.367.000
États-Unis.	230.000	20.400.000	20.630.000
Autres pays	110.000	3.400.000	3.510.000
Total.	80.157.000	176.760.000	256.917.000

Le commerce, comme cela est naturel, se fait presque exclusivement par la mer. En 1915, sur un trafic total de 280 millions de francs, la part des frontières de terre excédait à peine 3 millions (avec la Chine et l'Asie russe). Parmi les ports qui effectuent le commerce extérieur, deux viennent au premier rang, Fusan et Jinsen (Chemoulpo) qui font à eux seuls la moitié des transactions coréennes. En 1913, les ports de la péninsule ont reçu près de 10.000 bateaux de toute espèce, dont 4.187 bateaux à vapeur; la presque totalité de ceux-ci appartenait au Japon (4.136); parmi les autres, il y avait 40 anglais. Les voiliers, au nombre de près de 5.800, étaient exclusivement japonais et chinois (4.500 n'étaient que des jonques). Le tonnage total de tous ces bateaux était de 4.077.000 tonnes, dont 134.000 seulement pour les voiliers.

Le mouvement économique a été favorisé par le développement du système bancaire. Le principal établissement est la Banque de Corée. Elle avait, en 1914, un capital versé de 26 millions de francs. La valeur de ses dépôts était de plus de 45 millions; ses billets en circulation avaient à peu près la même valeur. Cette banque a des succursales au Japon, à Tokio et Oasaka, en Mandchourie à Antoung et Moukden. Il y a en outre d'autres banques dites agricoles et industrielles au nombre de six avec un capital global (capital versé) de 3.300.000 francs. A ces banques se rattache un type curieux de syndicats appelé « Associations bancaires populaires » (*Chihô Kinyu Kumiai*). Elles ont pour but de grouper surtout des agriculteurs pour les achats et ventes en commun. Elles étaient, en 1914, au nombre de 227 réparties dans toutes les provinces de la Corée avec plus de 60.000 participants, un apport de plus de 1.700.000 francs et un fonds de réserve de près de 1.300.000. L'État fait à chaque association une avance de 26.000 francs. Enfin, il existait en 1914 onze banques privées avec un capital de 8.500.000 francs (versés) et un total de dépôts de près de 30 millions de francs.

On aurait une idée incomplète de l'état actuel de la Corée si on ne disait un mot

de ce que le Japon y a fait pour l'administration, l'instruction publique, la justice et l'hygiène, etc. La Corée a à sa tête un gouverneur général, nommé par l'Empire du Japon; ce haut fonctionnaire est assisté d'un secrétaire général et de quatre ministres : Intérieur, Justice, Finances, Agriculture avec Commerce et Industrie. Il y a quelques années, les Japonais et les autres étrangers possédaient en Corée des groupements administratifs particuliers; une loi récente (1914) les a fait disparaître et a unifié l'administration. La péninsule est désormais distribuée en provinces, au nombre de 13, dont les gouverneurs sont tous japonais; mais ils sont assistés d'un conseil d'indigènes ou *Sanyokwan*. Des Japonais sont également à la tête des 12 préfectures urbaines; par contre, des Coréens remplissent les fonctions d'administrateurs des districts ruraux (220) et des villages (2.521). D'ailleurs, toutes ces différentes unités administratives ont vu réduire leur nombre par la réforme de 1914.

Depuis 1912, les codes japonais ont été introduits en Corée et, sauf de légères exceptions, les anciennes juridictions ont disparu. La justice est administrée par 8 tribunaux régionaux auxquels se rattachent 55 tribunaux annexes avec, au-dessus, 3 cours d'appel et la Cour suprême. Le personnel judiciaire est, pour les trois quarts, recruté parmi les Japonais. Les indigènes ne figurent que dans les affaires intéressant exclusivement des Coréens. Le principe du « juge unique » est presque universellement pratiqué. Enfin la police comprend un personnel d'environ 14.000 individus, dont près des deux tiers sont des indigènes.

L'instruction publique est régie par l'ordonnance impériale d'août 1911 qui, sauf pour l'enseignement supérieur, maintient les deux sortes d'écoles, japonaise et indigène. Sauf exceptions (dans les écoles de missions, par exemple), l'enseignement doit être partout non-confessionnel. Autant que possible, l'enseignement doit être donné en japonais. L'école primaire publique admet les enfants à partir de huit ans; la durée de scolarité est de quatre années; de trois, au strict minimum. Le nombre de ces écoles qui n'était que de 98 en 1908, était de 384 en 1915 avec un total de 1.343 classes; leur personnel comprenait 1.717 maîtres, dont 508 Japonais et elles étaient fréquentées par près de 51.200 élèves, dont à peine 4.200 filles. L'enseignement des filles demeure donc fort en retard. Dans plus de la moitié des écoles (260), il y avait un cours élémentaire d'agriculture avec un champ d'expérience. L'enseignement manuel était donné dans 32 écoles et 8 distribuaient l'enseignement commercial. L'enseignement technique (agricole, commercial, industriel) était donné dans 18 écoles supérieures et 59 écoles élémentaires avec 132 professeurs, dont 101 Japonais et près de 2.500 élèves. En 1909, il n'y avait que 7 écoles de ce genre avec 271 élèves. Les écoles secondaires sont au nombre de 4 : 2 pour les jeunes gens, 2 pour les jeunes filles; elles étaient fréquentées (en 1914) par 1.380 élèves, dont 300 jeunes filles. L'âge d'admission dans ces écoles est également de douze ans pour les deux sexes; mais la durée des études est de trois ans pour les jeunes filles, de quatre pour les garçons. A deux de ces écoles est annexé un cours normal destiné à préparer des maîtres et maîtresses pour les écoles primaires. Enfin le haut enseignement est représenté par l'école de législation ouverte aux jeunes gens d'au moins dix-huit ans et gradués d'une école secondaire : cette école comptait, en 1914, un total de 143 élèves. De ses huit professeurs, un seul était Coréen. Le personnel des écoles secondaires était de 96 professeurs, dont un quart seulement d'indigènes. Le haut enseignement technique est l'œuvre de l'École supérieure d'Agriculture et Arboriculture avec 9 professeurs et 108 étudiants, de l'École industrielle avec 28 professeurs et 74 étudiants, enfin de l'École de Médecine avec 42 professeurs et 160 étudiants. Bien que toutes ces écoles de degrés divers ne s'adressent qu'aux Coréens, la très grande majorité du corps enseignant est constituée par les Japonais, comme nous l'avons déjà vu. A l'École de Médecine, tous les professeurs sont Japonais.

Les Japonais ont leurs établissements scolaires particuliers. Les écoles élémentaires étaient, en 1914, au nombre de 285 avec 952 classes et 28.179 élèves, dont plus de 13.000 filles. La proportion des filles dans la population scolaire était donc

élevée : 46,4 %, tandis que chez les Coréens, elle n'est que de 8,5 %. Les écoles secondaires ou moyennes sont (en 1914) au nombre de 2 pour les garçons avec 46 professeurs et 735 élèves et de 6 pour les filles avec 53 professeurs et 1.017 élèves : l'effectif total de l'un et l'autre groupe d'écoles n'était respectivement que de 154 et 397 en 1909. Il y a, de plus, 5 écoles commerciales pour les garçons avec 46 professeurs et 412 élèves. Pour la préparation des maîtres et maîtresses élémentaires, des cours normaux ont été adjoints aux écoles moyennes de Keijo (filles et garçons) et Heijo (filles).

L'entretien des écoles coréennes est assuré par les provinces et municipalités; celui des écoles japonaises par l'Association scolaire japonaise. Mais de part et d'autre, le Gouvernement impérial accorde des subventions : elles atteignaient en 1915 la somme d'environ 4.900.000 francs.

Tout ce que nous venons de voir de l'enseignement en Corée regarde l'enseignement public. Mais il y avait, de plus, des écoles privées au total de 1.154 en 1915, dont 450 avaient un caractère confessionnel; c'étaient les écoles des missions. Le total de leurs élèves était de 50.700, dont 20.250 pour les écoles confessionnelles. Dans ce total, la part des filles ne dépassait guère 7.200, soit 14,2 % de l'ensemble; cette proportion était sensiblement plus élevée dans les écoles confessionnelles, 28,6 %, que dans les autres, 5.2 %. Mais le nombre des écoles privées est en voie de diminution au fur et à mesure qu'elles se conforment aux programmes de l'État et sont subventionnées par lui. Le but du Gouvernement est en effet de nationaliser de plus en plus l'éducation.

Avant le régime japonais, les médecins ne manquaient pas en Corée, mais est-il besoin de dire que tout leur art n'était fait que de pratiques grossières? L'ordonnance de 1914 a régularisé dans la péninsule l'exercice de la médecine; il est dorénavant interdit à quiconque ne possède pas les grades requis. Nous avons vu plus haut que le Gouvernement avait créé une école de médecine; de plus, un hôpital général a été établi par l'État et chaque province a créé à ses frais un ou deux « hospices de charité »; il y en avait 18 en 1914. Des corporations et des particuliers entretenaient, en outre, 145 hôpitaux. A l'hôpital général étaient attachés (en 1914) 29 médecins, 10 pharmaciens et 128 *nurses ;* aux hospices provinciaux, 75 médecins, 35 assistants et 230 *nurses ;* les Japonais, bien entendu, forment la majorité de ce personnel; parmi les médecins, il n'y avait qu'un seul Coréen. De ces divers hôpitaux se détachent des espèces de missions médicales réparties dans les provinces. L'ordonnance de 1914 a donné aux anciens « médecins » indigènes un délai de cinq ans pour disparaître.

Le Gouvernement a pris des mesures pour protéger la santé publique contre l'usage de la morphine et de l'opium et a rendu obligatoire la vaccination. De ce fait, les décès par suite de la variole ont subi une diminution considérable : c'est encore un des bienfaits du nouveau régime en Corée.

P. Meuriot.

IV

BIBLIOGRAPHIE

France-Allemagne : Problèmes miniers, munitions, blocus, après-guerre, par M. L. de Launay, membre de l'Institut (1).

C'est au point de vue du sol et de ses produits que M. de Launay, géologue, examine la lutte engagée entre la France et l'Allemagne. Mais, comme tout se tient dans le

(1) Un volume in-18 de 279 pages. Paris, A. Colin, éditeur, 1917.

monde, et en particulier dans la guerre économique, il était impossible de traiter à fond le problème minier sans aborder certaines questions de politique générale; et, la vigueur de pensée de l'auteur aidant, le ton général de l'ouvrage s'élève au niveau d'une méditation philosophique sur la guerre. C'est une remarquable conciliation entre le sens matérialiste et le sens idéaliste de l'histoire. En « situant », comme le fait M. de Launay, les grands événements actuels dans le temps et dans l'espace, on arrive à dominer leur ensemble. Le sol de l'Europe évolue depuis le commencement du monde et c'est à une phase de cette évolution que nous assistons. Le terrain que se disputent les armées conditionne leurs mouvements par les formes qu'il a acquises au cours des siècles; c'est lui de plus qui fournit les matières destinées à armer et ravitailler les belligérants. Mais ceux-ci vont également chercher au delà de l'Océan les approvisionnements que leur sol ne produit pas en quantité suffisante; et c'est à cette occasion surtout que se pose la question du blocus.

M. de Launay traite cette question avec une compétence rare éclairée par des documents de première main. Il a pu de la sorte faire vraiment œuvre scientifique d'historien. C'était faire œuvre utile. Les idées répandues sur la nature du blocus, ses possibilités, ses moyens et ses résultats peuvent influer sur la marche de la guerre. M. de Launay se contente d'exposer les faits dans un esprit positif, comme il les voit, en convenant que ses prévisions peuvent se trouver démenties par les événements. « Peut-être, avoue-t-il, cet exposé qui portera sa date dans l'histoire de la guerre, fera-t-il, dans quelques années, sourire par ses illusions ou, au contraire, par sa modestie. C'est un danger impossible à éviter quand on prétend devancer les événements. Un livre n'est pas tenu d'ailleurs, comme un article de journal ou de revue, à ménager les chimères patriotiques de la foule. » Si le blocus ne justifie pas les espérances naïves que le public français fondait sur lui au début de la guerre et si quelques désenchantés le relèguent aujourd'hui « avec le rouleau écraseur des Russes, avec le facteur formidable de Lord Kitchener, avec l'offensive de printemps, etc., dans un magasin d'accessoires démodés... », c'est à cause des difficultés qu'a rencontrées cette immense expérience économique et sociale.

Après avoir indiqué, avec détails précis, le développement pris par la contrebande et les moyens employés pour lutter contre elle, en particulier, les arrangements avec les neutres, M. de Launay note que le blocus oblige les peuples à faire l'expérience du socialisme: il expose à grands traits la réglementation économique de l'Allemagne et les échecs qu'elle a subis, quoique tout le monde continue à admettre la nécessité inéluctable de cette réglementation pour sauver le pays.

Sans analyser tout le plan conjectural d'après-guerre que trace l'auteur pour le domaine minéral, on peut signaler ici la conclusion du chapitre sur le boycottage des produits allemands et sur les trusts anti-allemands de métaux... Des ententes destinées à paralyser par hypothèse les principales branches du commerce germanique extérieur entraîneraient « de gros risques financiers à l'égard des intéressés et... un agencement terrible de surveillances douanières et policières rappelant trop l'état de guerre... Il faut, à mon avis, se montrer moins ambitieux, et la bonne entente des Alliés doit avoir surtout pour but d'assurer d'abord et par préférence à nos amis et à nous l'ample fourniture des matières premières nécessaires à notre industrie... » Cette façon positive de comprendre l'union économique des Alliés n'est pas sans analogie avec celles que M. d'Eichthal préconisait dans la *Revue des Sciences politiques*, en août 1916.

On peut discuter les opinions de M. de Launay sur des points de détail. Il a, de bonne grâce, prévu l'éventualité des objections. On ne peut reprocher à son livre ni parti pris, ni banalité, ni absence de méthode.

Eug. B. Dubern.

***

La Victoire par le blocus, par M. Victor Boret, député de la Vienne (1).

M. Victor Boret avait écrit, dans la *Nouvelle Revue* du 1er mars 1915, un article intitulé : *L'Allemagne et la Famine,* tendant à soutenir que le blocus ne suffirait pas, à lui seul, pour amener rapidement l'Allemagne à demander la paix. Il expose maintenant que le blocus a donné de très heureux résultats, et en conclut que les Alliés devraient, sans risquer une action militaire, dont ils ne tiendraient pas le succès pour certain, réorganiser à l'arrière la vie économique, et attendre le printemps 1918, époque à laquelle l'ennemi se trouverait assurément affaibli par la famine à tel point que la moindre pression de nos armées suffirait à l'écraser. Ce n'est pas ici qu'il convient de discuter les conclusions de M. Victor Boret, inspirées par des sentiments d'humanité et de patriotisme. Mais, tout en reconnaissant l'intérêt de la question, qui méritait d'être examinée de près depuis longtemps, on doit se demander ce que valent les arguments d'ordre économique. Est-il juste de simplifier, autant que le fait M. Victor Boret, les données d'un problème infiniment complexe et faut-il croire que l'ensemble des ressources et des besoins de l'Europe centrale se résument en quelques chiffres dont la courbe peut être établie pour une période déterminée? La situation de l'ennemi ne se réduit pas à la situation de l'Allemagne. Rien d'autre part ne prouve d'une façon définitive que l'Allemagne ne puisse avant le printemps prochain trouver aucun moyen d'atténuer ses privations, grâce à la production nationale et à celle des régions envahies. Sera-t-il possible aux Alliés dans la même période d'intensifier ou, tout au moins, de maintenir au niveau actuel leur vie économique? Les prédictions en pareille matière auraient besoin de s'appuyer sur une documentation très complète maniée avec un certain scepticisme. On hésite à suivre M. Victor Boret jusqu'au bout de son raisonnement lorsqu'on lit que les chiffres des statistiques officielles anglaises lui paraissent « indiscutables » (p. 103). L'ensemble de ce substantiel article n'en contient pas moins, exposées sous une forme très vivante, un grand nombre de données que la presse française n'avait encore jamais publiées et qui éclairent utilement la question du blocus. L'histoire de celui-ci devra nécessairement mentionner les opinions personnelles de M. Victor Boret.

E. B. D.

***

Nos Erreurs sur les évaluations de notre consommation en viande pendant la guerre et des ressources de nos cheptels, par Navaizard (2).

L'auteur de cette très intéressante étude a déjà publié, en 1915, un travail important sur le cheptel français; l'analyse de la brochure est difficile en raison de la discussion très serrée que fait l'auteur de rapports divers publiés à ce sujet et le mieux est de reproduire les conclusions :

« Dans mon étude de l'an dernier,

« J'ai cru établir clairement, en me servant des données élémentaires admises par la Commission d'Agriculture de la Chambre, pour évaluer les modifications produites par la guerre dans notre consommation en viande :

« 1° Que les déficits prévus et annoncés au Parlement, dans les débats de juillet 1915, si l'on ne tient compte d'aucune autre cause modificatrice que celles qui ont été invoquées, étaient, pour la première année, de 189.018 tonnes, au lieu de 411.720, et pour la deuxième année, de 1.809 tonnes par mois, au lieu de 16.100;

« 2° Qu'en appliquant à ces mêmes données une diminution de consommation de un cinquième dans le civil, nous arrivions à un boni de 156,000 tonnes pour la première année et de 366.492 pour la seconde;

---

(1) Article de 27 pages dans la *Nouvelle Revue* du 15 mai 1917.

(2) Une brochure in-8 de 87 pages, chez l'auteur, à Tramayes (Saône-et-Loire), 2 fr. 25.

« 3° J'ai fait toutes réserves, quant à d'autres causes perturbatrices de production que je promettais d'analyser dans une étude ultérieure, ce que je viens de faire aujourd'hui;

« 4° Je ne prends, au surplus, la responsabilité d'aucun des chiffres élémentaires produits par les auteurs, mes moyens d'investigation ne me permettant pas de les contrôler. Je me contente d'analyser et de préciser les situations qu'ils déterminent :

« Dans la présente étude,

« 5° J'ai indiqué les causes déficitaires qui s'opposent à une récupération plus forte concernant notre troupeau bovin, récupération qui serait révélée par la condensation des appréciations diverses de nos directeurs départementaux, et non par de véritables recensements.

« J'ai cru démontrer :

« 6° Qu'il pèse sur les statistiques actuelles de nos cheptels des soupçons trop motivés d'infidélité pour ne point procéder de suite à de véritables opérations de recensement sérieusement conduites et contrôlées d'autant plus qu'elles sont faciles à exécuter : ce que j'avais déjà demandé en mars et en octobre 1915;

« 7° Qu'il importe que notre Administration possède, pour assurer notre ravitaillement en viande, des documents exacts;

« 8° Que nos commissions de réquisition en ont un pressant besoin, parce que nous abordons une période critique où tous nos éléments de résistance, à l'arrière comme à l'avant, doivent être connus avec précision par ceux qui ont la responsabilité et la conduite des opérations, tant économiques que militaires;

« 9° Que le Gouvernement, n'ayant pas en main le bilan vrai de nos ressources actuelles et de nos besoins, ne peut, sans s'exposer à errer, prendre les dispositions réclamées par nos nécessités présentes et futures;

« 10° Que les 240.000 tonnes de viande frigorifiée remises par l'Angleterre devaient nous suffire, si nos troupeaux avaient été bien administrés, tant par les Pouvoirs publics, dans la limite où ils devaient intervenir, que par les détenteurs eux-mêmes livrés à leur seule inspiration;

« 11° Mais qu'en raison de notre gestion passée et présente, un supplément de viande frigorifiée nous est de plus en plus nécessaire;

« 12° Enfin que nous aurions pu, après une deuxième année de guerre, peut-être même après une troisième, sans les errements regrettables, tant de l'Administration que des particuliers, avoir, en bétail ovin, un excédent suffisant pour reconstituer les cheptels de nos départements libérés.

« Voilà, il me semble, des démonstrations qu'il était utile de faire, si elles ont eu lieu dans le sens de la vérité.

« Quoi qu'il en soit, on me permettra sans doute d'espérer que, si je me suis trompé, il ne s'est pas échappé de ma plume que des erreurs.

« Et si cette petite étude pouvait être seulement la cause d'une amélioration quelconque, aussi modeste soit-elle, de notre situation économique, je m'en féliciterais et je me consolerais d'avance des critiques certaines et peut-être nombreuses dont elle pourra être l'objet. »

Je ne puis que m'associer complètement aux conclusions de M. Navaizard et souhaiter avec lui que nos statistiques de bétail soient faites avec plus de soin, en même temps que les évaluations de consommation ne continuent pas à être aussi arbitrairement calculées qu'elles l'ont été jusqu'ici.

A. Barriol.

***

La Paix définitive. *Comment la conquérir? Comment l'organiser?* par Luc Durand (1).

Dans de précédents ouvrages Luc Durand s'était révélé au public comme un organisateur et un administrateur d'une expérience consommée et d'un modernisme

(1) Un volume in-16, M. Giard et E. Brière, éditeurs, Paris, 1917, 3 fr. 50.

entraînant, tel que notre commerce et notre industrie en possèdent trop peu. En appliquant à la question si brûlante et si complexe de la paix future sa logique implacable et son positivisme méthodique, il aborde de front et résoud pratiquement les nombreux et difficiles problèmes — jusqu'ici laissés dans l'ombre — que soulèvera forcément la fin de la guerre mondiale. Et le lecteur, entraîné par le style véhément et étonnamment persuasif de ce *professeur d'efficacité*, le lecteur assiste à l'élaboration et à la mise au point des mille détails que comportera l'intronisation de la *paix définitive*.

C'est une œuvre de foi, de raison et d'énergie que voudront lire tous ceux qui cherchent à lire dans l'avenir, tous ceux que hante le doute sur la durée et la fin de cette guerre, tous ceux qui rêvent d'une paix universelle et indestructible.

***

La Mobilisation générale, son caractère juridique et sa répercussion sur les contrats de travail ou de louage de services, en cours d'exécution au moment où elle a été décrétée, par Alexandre Houel, avocat à la Cour d'appel, rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux* (1).

La mobilisation générale, qui prolonge indéfiniment la présence sous les drapeaux de plusieurs millions d'hommes appartenant à toutes les conditions sociales, comme à tous les métiers et à toutes les professions, devait, en amenant une perturbation profonde dans les affaires particulières ou privées aussi bien que dans les affaires publiques, avoir une répercussion fatale sur les obligations nées des contrats de travail ou de louage de services passés entre patrons et ouvriers, employeurs et employés, et qui étaient en cours d'exécution avant la guerre.

De nombreux litiges résultant de cette situation ne manqueront sans doute pas de se poser devant les tribunaux, après la fin des hostilités; quelques-uns même ont déjà commencé à surgir en justice, et il semble que les décisions auxquelles ils ont donné lieu soient un peu flottantes sur l'application des véritables principes qui gouvernent la matière.

Pour réagir contre cette tendance à une déviation possible d'interprétation, M. Houel a cru utile de restituer à ces principes leur formule exacte et précise, afin de montrer ensuite comment il convient d'en faire l'adaptation aux circonstances actuelles.

Tel est l'objet spécial de son étude, qui se divise en quatre parties distinctes.

Dans la première, l'auteur définit le caractère légal de la mobilisation générale — qui constitue le *fait du prince*, cas fortuit ou de force majeure, *sui generis* — et ses effets juridiques sur les obligations contractuelles ou d'ordre privé.

Il établit ensuite, dans une seconde partie, que la mobilisation est une cause d'extinction des obligations résultant d'un contrat de travail ou de louage de services.

Un troisième chapitre contient l'application des principes ainsi déduits à la mobilisation actuelle, en même temps que la critique de quelques décisions judiciaires et l'examen de diverses propositions de loi dues à l'initiative parlementaire.

Enfin, l'étude se termine par cette *conclusion* (IVe partie) que, dans l'état actuel de notre législation, la mobilisation est un motif légitime de rupture du contrat de travail ou de louage de services et entraîne la libération simultanée des deux parties contractantes (employeur et employé), solution commandée par la réciprocité d'obligations qu'engendre tout contrat synallagmatique (question des risques).

C'est une très intéressante étude de principes et de jurisprudence, où les questions juridiques qui se posent à l'occasion de la mobilisation sont examinées avec netteté et tranchées avec précision. Les magistrats et les avocats la consulteront avec fruit, et le législateur y trouvera non moins utilement, pour la direction de ses travaux, des remarques judicieuses, qui procèdent d'une saine logique.

Ajoutons que ce petit ouvrage, dont le sujet est plutôt aride, est écrit avec une simplicité élégante, qui en rend la lecture facile et même attrayante.

---

(1) Une brochure in-16, M. Giard et Brière, éditeurs, 16, rue Soufflot, Paris, 1917, 1 fr. 50.

IV

LISTE DES DOCUMENTS PRESENTES DANS LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Argentine (République)	
Direction générale de la Statistique. — Commerce extérieur pendant les neuf premiers mois de 1915 et 1916.	Ar^{a3} 15-16 b
Canada	
Annuaire du Canada pour 1915.	Ca^{a2} 15
Chili	
Office central de Statistique. — Sinopsis Estadistica pour 1916	Ch^{e1} 16
— Mines et métallurgie. 1915.	Ch^{e7a} 15
— Industries. 1915	Ch^{e7c} 15
— Instruction. 1915	Ch^{e7g} 15
— Politique et administration. 1915. . .	Ch^{e7h} 15
— Finances. 1915	Ch^{e7j} 15
— Démographie. 1915.	Ch^{e7k} 15
— Commerce intérieur. 1915.	Ch^{e7l} 15
Danemark	
Bureau de Statistique de l'État. — Communications statistiques. 4e série. Tome 52	Da^{16} 17 LII
— Tome 53	Da^{16} 17 LIII
Espagne	
Direction générale de Statistique et Institut géographique et statistique. — Mouvement annuel de la population. Année 1912.	Es^{b2} 12
— Année 1914.	Es^{b2} 14
États-Unis	
DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — Bulletin 197. Retail Prices 1907 to December 1915.	Eu^{c87} 07-15
— Bulletin 206. The British system of Labor exchanges. 1916.	Eu^{c88} 16
— Bulletin 208. Profit sharing in the united states. 1916.	Eu^{c89} 16
— Bulletin 199. Vocational education survey of Minneapolis. 1916	Eu^{c90} 16
ÉTAT DU MASSACHUSETTS	
Bureau de Statistique. — Rapport sur la statistique des manufactures pour 1915	Euma^{bs} 15
France	
MINISTÈRE DES COLONIES. — *Office colonial.* — Statistique de la navigation dans les colonies françaises pendant l'année 1914	Fca^{1b} 14
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Direction générale des Contributions directes.* — Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et aux taxes assimilées. 1917	Fe^{c8} 17
Italie	
Ville de Florence	
Annuaire statistique pour 1915.	Ifl^{a2} 15
Japon	
CABINET DE L'EMPEREUR. — *Bureau de la Statistique générale.* — Mouvement de la population de l'Empire du Japon pendant l'année 1913	Ja^{2} 13
Norvège	
Bureau central de Statistique. — Statistique des mines et usines en Norvège en 1915	Naa^{15} 15
— Gages annuels des domestiques et salaires des ouvriers en 1915. . . .	Naa^{19} 15
— Statistique des caisses d'épargne pour l'année 1915.	Naa^{24} 15
— Bétail, le 30 septembre 1916.	Naa^{40} 16
— Rapport sur l'état sanitaire et médical pour l'année 1914	Nab^{1} 14
— Le service vétérinaire et l'inspection de la viande. 1915	Nac^{1} 15
— Statistique de la navigation de la Norvège pendant l'année 1914 . . .	Nad^{22} 14
— Sociétés d'assurances. 1914. Rapport du Conseil d'assurances	Nag^{5} 14
Russie	
DÉPARTEMENT DES DOUANES. — Commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe. 1er janvier-1er avril 1917	Rc^{1b} 17 b
— Id. 1er janvier-1er mai 1917	Rc^{1b} 17 c
— Commerce extérieur de la Russie par les frontières d'Europe et d'Asie. Année 1915. Vol. I.	Rc^{1a} 15 a
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — Statistique annuelle du mouvement de la population. 1901-1910	Saa^{1} 01-10
— Population des communes, districts et divisions administratives au 31 décembre 1916	Saa^{2b} 16
— Statistique de l'Assistance publique. 1915	Saa^{7} 15
— Immigration et émigration en 1916. .	Saa^{16} 16
— Les sociétés mutuelles d'assurances (Incendie, grêle et gelée, maritime). 1915. Tome I	Saa^{20} 15 a
— Assurances des animaux domestiques. Année 1914	Saa^{25} 14
— Données statistiques sur la pêche pour 1915.	Saa^{26} 15
— Les laiteries. Année 1915	Sab^{8} 15
— *Direction générale des Chemins de fer.* — Statistique générale annuelle des chemins de fer suédois pour 1914	Sad^{1b} 14
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Statistique annuelle des hospices d'aliénés en 1915	Sba^{1b} 15
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — *Comptoir d'État, Trésorerie.* — Statistique des fondations. 1910.	Scc^{3} 10
DÉPARTEMENT DE LA GUERRE. — *Direction de Santé de l'armée.* — Fonctionnement du Bureau médical en 1916	Sga^{1} 16

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Ville de Stockholm	
Statistique de la Ville de Stockholm. — Annuaire statistique. Année 1915.	Ss^{a2} 15
— V. Constructions et habitations. 1915-1916	Ss^{a5f} 15-16
Suisse	
Bureau suisse des Assurances. — Rapport sur les entreprises privées en matière d'assurances en Suisse en 1915	Su^{El} 15
CANTON DE ZURICH	
Ville de Zurich	
Bureau statistique. — Annuaire statistique de la ville pour les années 1914 et 1915	Suzu^{a6} 14-15
— Die Mietpreise in der Stadt Zürich in den Jahren 1912 bis 1915 unter besonderer Berucksichtigung des Kriegseinflusses	Suzu^{a17} 12-15
— Die Züricher Heiraten, statistische Untersuchungen nebst internationalen Vergleichen und geschichtlich metodischen Rückblicken auf die Heiratsstatistik. 1916	Suzu^{a18} 16
Uruguay	
Direction du registre de l'État civil. — Le mouvement de l'etat civil et la mortalite dans la République orientale de l'Uruguay en l'année 1916	Um^{a3} 16
DOCUMENTS PRIVÉS	
BACHI (Riccardo). — L'Italia economica nel 1916. Le ripercussioni delle guerre italiana ed europea sull economia europea	π^{b} 249
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE PARIS. — Rapports et comptes rendus des opérations pendant l'année 1916	π^{c} 275
CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE. — Réglementation de l'accès des bourses de commerce et institution d'un registre de commerce. Rapport présenté par M. Adolphe GOUIN	π^{c} 276
— L'Union économique provençale. Une solution productionniste, par M. Adrien ARTAUD, président de la Chambre de Commerce, avec une note sur le regionalisme économique provençal par M. Henri BRENIER	π^{c} 277
CHERVIN (Dr Arthur). — L'Allemagne de demain	π^{c} 278
FISHER (Professeur Irving). — The « Ratio » Chart for Plotting statistics	π^{f} 112
HOFFMAN (Frederick-L.). — Facts and Fallacies of compulsory Health insurance	π^{h} 55
— A plea and a plan for the eradication of Malaria throughout the western hemisphere	π^{h} 56
ISTITUTO PER LE CASE POPOLARI ED ECONOMICHE DI MILANO. — Relazione al conto consuntivo per l'esercizio 1909-1910	π^{i} 44
— Id. 1911-1912	π^{i} 45
— Id. 1912-1913	π^{i} 46
KREK (Ivan). — Les Slovènes. 1917	π^{k} 62

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — NOVEMBRE 1917

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRESIDENT, ET OBSERVATION SUR L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1917.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

NÉCROLOGIE.

ÉLECTIONS.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT : « LE RECENSEMENT DE L'AN II.

COMMUNICATION DE M. RAZOUS : « L'ADAPTATION DES USINES DE GUERRE AUX BESOINS DE LA PAIX.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17h 40 sous la présidence de M. R.-G. Lévy, président, qui fait connaître que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro du Journal de la Société; le procès-verbal de la dernière séance ne pourra donc être soumis à l'approbation de la Société qu'à la séance de décembre.

M. le Président signale à ses collègues la présence à la séance de plusieurs personnalités russes : MM. Batchef, général Meller, Lerkhe, Schitz, le commandant Paschkoff, Iznar, Morekhodoff, Lougovoï, Destrem et Kliaguine; il leur adresse ses compliments de bienvenue.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président met aux voix les candidatures de MM. Lambert (Max) et Schuhler (Henri), inspecteurs des Services administratifs de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, présentés par MM. F. Sartiaux et J. Girard. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité et MM. Lambert et Schuhler sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce ensuite qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes :

MM. Marion, professeur au Collège de France, présenté par MM. R.-G. Lévy et Liesse.

Milorade ZEBITCH, secrétaire du ministère du Commerce de Serbie, présenté par MM. YVES-GUYOT et BARRIOL.

Jansen MULLER, chargé de mission par le Gouvernement du Brésil, présenté par MM. PUPIN et BARRIOL.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces demandes à la séance de décembre.

NÉCROLOGIE

M. le Président annonce à la Société le décès de MM. AUDIFFRED, sénateur, et GOUMAIN-CORNILLE, et s'exprime en ces termes :

« Nous avons eu le regret de perdre notre collègue AUDIFFRED. Nous pouvons dire, en nous appropriant les paroles que prononçait, le 6 novembre dernier, le président du Sénat, l'honorable M. DUBOST, que son activité, son goût du travail, sa curiosité et sa préoccupation inquiète des grands intérêts nationaux lui avaient fait parmi nous une place considérable. Membre du Parlement comme député, puis comme sénateur, depuis près de quarante ans, il avait mené d'ardentes et fécondes campagnes en faveur du reboisement des montagnes, du développement des voies fluviales, de l'amélioration des conditions du travail dans les établissements industriels, des sociétés de secours mutuels, des monuments historiques, des recherches scientifiques. L'une des questions à l'occasion desquelles il se fit entendre parmi nous fut celle de la voie navigable de Nantes à Bâle qui vint en discussion, le 18 mars 1908, à propos d'une communication du Dr PAPILLON.

« Ces questions de navigation l'intéressaient particulièrement. Il a lutté pendant trente ans pour obtenir la transformation du canal de Roanne à Briare; il a fait classer le port de Roanne comme gare ordinaire, ce qui a beaucoup contribué au progrès de la ville et à l'établissement de nouvelles industries.

« Il a obtenu, il y a plusieurs années, l'inscription au budget du Parlement d'un crédit annuel de 100.000 francs pour favoriser les recherches et les applications de nouvelles découvertes scientifiques; la chimie et la médecine en ont beaucoup profité. Il a été l'un des administrateurs dévoués du Musée social. Toutes les œuvres économiques l'intéressaient.

« Ce qui le préoccupait avant tout, c'était l'outillage national : « La France « doit être, disait-il, le trait d'union de l'Amérique avec l'Europe. Brest et « Nantes doivent rivaliser avec Anvers, Hambourg et Brême; Marseille et « Bordeaux doivent être les aboutissants de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, « de la Chine, des Indes et du Japon. Nos ports de l'Océan et de la Méditerranée « sont mieux placés que ceux de nos concurrents : il ne leur manque que l'ou- « tillage nécessaire et les canaux indispensables pour déverser ensuite sur « l'Europe par la France les produits du monde entier et leur réexpédier les « nôtres. »

« C'est une noble figure qui disparaît.

« La Société de Statistique s'associe aux témoignages de regret qui ont été de toutes parts adressés à la famille et à la ville natale du regretté AUDIFFRED. »

« J'ai le regret d'annoncer aussi à la Société le décès de Paul GOUMAIN-CORNILLE, ancien chef du Contentieux, fondé de pouvoir honoraire, président-fondateur de la Caisse des Retraites du Comptoir National d'Escompte de Paris. Notre regretté collègue était entré à la Société en juillet 1905, sous les auspices de MM. Alfred NEYMARCK et Edmond FLÉCHEY.

« Il naquit à Paris, le 2 mars 1846 et, après ses études au collège Rollin, il fit son droit. Une carrière brillante lui fut réservée au Comptoir National d'Escompte où il utilisa ses rares facultés de travail, d'ordre et d'énergie.

« Toujours animé de pensées généreuses, Paul GOUMAIN-CORNILLE, malgré ses absorbants travaux professionnels, aida et protégea des initiatives populaires

et ouvrières de groupement et d'association qui témoignaient d'une bonne volonté vers l'entente mutuelle réalisée plus tard dans les sociétés de prévoyance. C'est ainsi que la Caisse de Retraites et de Prévoyance du personnel du Comptoir d'Escompte de Paris rencontra en lui un fervent apôtre. Il en fut le fondateur et pendant dix-neuf années, comme président, se consacra avec ardeur à son développement.

Goumain-Cornille était assidu aux séances de notre Société, et tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier la sûreté de ses relations en même temps que sa très haute conscience professionnelle. Sa perte sera vivement ressentie par la Société qui conservera un affectueux souvenir de l'homme de bien qui disparaît.

« Nous adressons à sa famille l'hommage ému de nos sincères condoléances. »

ÉLECTIONS

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du règlement intérieur, il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés par le Conseil d'administration pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance de décembre.

Il fait connaître que le Conseil a décidé de présenter à la Société :

Pour la *présidence* (1918), M. Eugène d'Eichthal, actuellement vice-président :

Comme *vice-président* (1918-1919-1920), M. Delamotte, actuellement membre du Conseil :

Comme *secrétaire général* (1918-1919-1920), M. A. Barriol, secrétaire général sortant, rééligible à ces fonctions :

Comme *trésorier* (1918-1919-1920), M. Paul Matrat, trésorier sortant, rééligible à ces fonctions :

Comme *membres du Conseil d'administration* (1918-1919-1920) MM. Gruner et Clamagirand.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le secrétaire général fait connaître que MM. Simiand et Varagnac s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il cite : Statistique de l'industrie minière dans les colonies françaises pendant les années 1914-1915 ; Annuaire statistique pour 1914 et 1915 publié par la Statistique générale de la France.

Il fait une mention spéciale d'un très intéressant ouvrage sur la statistique de l'Instruction publique au Brésil offert par M. Jansen Muller. M. Meuriot a bien voulu accepter d'en rendre compte dans le Journal.

Il fait connaître enfin que le Conseil a décidé de faire participer la Société au prochain emprunt de la Défense nationale pour une acquisition de 100 francs de rente 4 %.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT : « LE RECENSEMENT DE L'AN II »

M. Paul Meuriot prend la parole pour une communication sur le recensement de l'an II.

Après l'évaluation de la population française de 1783-1787 et les essais de démembrement de la Constituante, le recensement de 1793-1794 est l'œuvre statistique la plus considérable antérieure au dix-neuvième siècle. Ce recensement était rendu nécessaire par la Constitution de l'an I qui répartissait les sièges législatifs exclusivement d'après la population. Il fut ordonné par les lois des 11-20 août 1793 ; les opérations durèrent jusqu'à la fin de l'an III ; mais, pour la majeure partie, elles furent exécutées en 1793-1794, soit en l'an II.

L'exécution du dénombrement était faite par les soins des communes sous l'autorité des districts et des départements; en réalité, elle fut principalement l'œuvre des districts qui correspondaient directement avec le Comité de division de la Convention.

Ce comité, composé de douze membres, joua alors le rôle, par ses attributions, d'un Conseil supérieur et d'une direction générale de la Statistique. A Paris, le recensement fut effectué par les Comités civils des sections, avec le concours des Comités de bienfaisance, qui, par la distribution des cartes de pain, pouvaient se rendre compte de l'état de la population.

La population de la France, d'après ce recensement, était de 27.500.000 habitants, chiffre peu différent de celui que trouvait, en 1791, le constituant Pinteville, chargé de dresser un état de la population du royaume. Par contre, la population de Paris vers 1795 était sensiblement inférieure au chiffre de 1790.

Ce n'était pas seulement pour relever la population générale de la République que le recensement de l'an II avait été ordonné, mais aussi pour dénombrer le total des « votants », c'est-à-dire électeurs. La Constitution de l'an I avait proclamé le suffrage universel; il ne fut sans doute pas appliqué à cette époque; mais la liste des électeurs n'en fut pas moins dressée, en vue de cette application. Cette liste, la première des électeurs du suffrage universel, comportait environ 6.500.000 électeurs, total qui paraît en rapport avec celui de la population.

Le recensement de l'an II a eu d'autres conséquences encore. Les difficultés mêmes qu'il avait rencontrées parmi les municipalités avaient démontré l'insuffisance des trop nombreuses petites communes. Aussi, presque partout, les districts proposent-ils d'en réduire le nombre. Dans ce but, le Comité de division présente à la Convention un projet dont s'inspire la Constitution de l'an III, qui, on le sait, ne maintenait que des municipalités d'au moins 5.000 âmes. Cette Constitution faisait aussi disparaître les districts et amena, de ce chef, une nouvelle délimitation de nos ressorts judiciaires pour les tribunaux de première instance. Cette délimitation faite d'après les résultats du recensement de l'an II s'est maintenue à peu de chose près jusqu'à nos jours.

M. F. Faure, après avoir félicité M. Meuriot de sa communication si documentée lui pose les deux questions suivantes :

1° Y a-t-il un lien entre les lois de 1791 et de 1793 relatives aux recensements; les auteurs de la deuxième se sont-ils souvenus de celle qu'avait votée la Constituante sur le même sujet? M. Meuriot répond qu'il n'est pas fait allusion à la première loi dans les travaux préparatoires de la seconde;

2° Quelle est exactement la méthode qui fut employée pour le recensement de l'an II? A-t-on procédé à un dénombrement tête par tête ou a-t-on utilisé le nombre des naissances comme il fut d'usage de le faire, tant sous l'ancien régime que pour les premiers recensements du dix-neuvième siècle : Laplace exposait encore, en 1820, comme méthode de recensement, celle qui repose sur l'utilisation du nombre des naissances, jugeant insuffisant le dénombrement tête par tête? M. Meuriot répond qu'il n'est pas question, dans les documents qu'il a eus sous les yeux, de l'utilisation du nombre des naissances et que, pour trois sections parisiennes au moins, il a été procédé à un dénombrement tête par tête.

M. F. Faure demande qu'il soit procédé à un examen complémentaire de la question, ces dénombrements tête par tête n'ayant peut-être été effectués que pour la détermination des coefficients, à appliquer précisément aux recensements basés sur le nombre des naissances.

M. le Président remercie M. Meuriot de sa très intéressante causerie et M. F. Faure de ses observations et il donne la parole à M. Razous pour sa communication.

COMMUNICATION DE M. RAZOUS : « L'ADAPTATION DES USINES DE GUERRE AUX BESOINS DE LA PAIX. »

M. Paul Razous classe d'abord les usines et ateliers qui ont été créés ou agrandis pour satisfaire aux besoins de la Défense nationale dans l'un des groupes ci-après :

1° Établissements métallurgiques produisant les fontes, fers, aciers et autres métaux donnant à l'état d'ébauches la matière première des ateliers où se fait l'usinage de ces métaux.

2° Tréfileries d'acier, de cuivre, de laiton et fabriques de tubes.

3° Usines de fabrication des obus, des moteurs d'automobiles et d'avions, des magnétos et bougies pour moteurs, etc...

4° Usines de fabrication et de montage des avions, hangars, remorques et autres ateliers comportant le travail du bois avec emploi de ferrures.

5° Ateliers de production de gamelles, bidons, ustensiles de campement, de grenades, de bombes, de pétards, de casques Adrian ou d'autres, d'objets d'armement ou d'équipement emboutis en métal mince.

6° Fabriques d'acide sulfurique et d'acide nitrique, poudreries et usines de carbonisation du bois, etc...

L'adaptation possible des usines de guerre aux travaux de la paix dépend d'un facteur économique et d'un facteur technique.

Pour établir logiquement le facteur économique, il faudrait :

1° Connaître la consommation française avant la guerre en matières premières et en produits fabriqués ainsi que la différence entre les exportations et les importations de ces matières et produits;

2° Évaluer d'une part, la consommation française, et d'autre part, les exportations possibles après la guerre des mêmes matières et produits en tenant compte que, pendant les hostilités, une grande partie des besoins n'ont été qu'insuffisamment satisfaits.

La comparaison judicieuse des chiffres en question constituerait une indication sérieuse pour le technicien qui étudierait alors la possibilité des fabrications nécessaires avec le minimum de modifications dans l'outillage.

Il est difficile pour plusieurs produits d'avoir tous les chiffres prévus ci-dessus. Aussi, ce sont avec les données de l'avant-guerre des éléments particuliers d'information qui interviennent pour chaque type d'industrie.

Aussi, M. Paul Razous indique pour un très grand nombre de fabrications de guerre les travaux à réaliser au lendemain de la cessation des hostilités.

M. Razous conclut que l'industrie française s'est mise depuis le début de la guerre à la hauteur des progrès scientifiques et techniques les mieux compris. Elle sera armée pour soutenir la concurrence étrangère, à condition toutefois que nous réduisions notre déficit en houille et coke par l'utilisation de la force motrice des chutes d'eau et par l'emploi des huiles lourdes dans les chauffages des cubilots et fours à réchauffer, que l'outillage national, cours d'eau et chemins de fer, soit amélioré, et enfin que la classe ouvrière comprenne une bonne fois pour toutes que les luttes sociales n'enfantent que le désordre et la misère.

M. d'Eichthal fait observer qu'une question dominera le grave problème de l'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix : celle du prix de la main-d'œuvre, et il craint que certaines mesures prises par les Pouvoirs publics n'élèvent ce dernier de telle manière que l'on arrive à des prix de revient excessifs. D'ailleurs, la France ne sera pas la seule nation qui ait le souci d'adapter aux besoins de la paix ses usines de guerre; tous les grands pays belligérants, l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, disposeront de capacités de production formidables qui les mettront à même de faire concurrence à la production française; la lutte ne sera possible que si la main-d'œuvre n'est pas trop onéreuse.

M. R.-G. Lévy signale que l'industrie française aura cependant une chance

de succès avec le caractère spécial de sa production : grâce à la perfection de sa main-d'œuvre, en effet, elle est en état de donner des produits de qualité supérieure ; on l'a vu récemment encore par le nombre des commandes que notre plus récent allié a été amené à passer dans notre pays. Nous aurons donc à lutter, certes, mais on peut espérer que la *qualité* de nos produits agricoles et industriels nous assurera les débouchés dont nous avons besoin.

M. Neymarck exprime l'avis que nous ne devons pas nous attendre à voir la période de cherté finir avec la guerre et que les hauts prix de la main-d'œuvre seront certainement maintenus.

M. Lucien March croit, comme M. Neymarck, qu'il ne faut pas compter sur une baisse notable des salaires après la guerre. Ce serait inquiétant si le taux des salaires était le seul élément du prix de revient, mais il n'en est point ainsi, sans cela on ne comprendrait pas la concurrence des États-Unis, avant la guerre, sur les marchés européens, puisque les salaires y étaient plus de deux fois supérieurs aux salaires d'Europe. D'autres facteurs interviennent, notamment le mode d'organisation des entreprises, les capitaux, les débouchés. C'est pourquoi la communication de M. Razous offre un grand intérêt. Elle signale les points où l'activité de nos industriels après la guerre doit s'exercer le plus vigoureusement.

D'ailleurs les difficultés ne manqueront pas, car tous les peuples aujourd'hui en guerre cherchent à résoudre les mêmes problèmes par les mêmes procédés. On luttera pour les matières premières, l'outillage, la main-d'œuvre, etc. Il faudra donc toute l'ingéniosité et le labeur des fabricants, ainsi que le concours intelligent des Pouvoirs publics, des financiers, de tous ceux qui peuvent apporter quelque contribution à l'œuvre commune. La direction de l'œuvre de paix exigera autant, sinon plus d'efforts convergents que la direction de la guerre, durant les premiers temps.

M. Pupin partage l'opinion de M. March et pense que le déséquilibre dû à la surproduction métallurgique apparaîtra bien vite quelques années après la guerre, dès que la période de reconstitution sera passée ; il ne faut pas oublier, en effet, qu'un des gros clients de la métallurgie cessera alors ses commandes : l'État français qui actuellement dépense 30 milliards par an à l'intérieur, dont une notable part va aux produits métallurgiques.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. Razous et Malzac, M. le Président adresse à M. Razous les remerciements de la Société et lève la séance à 19h 15.

Le Secrétaire général,
Barriol.

Le Président,
Raphaël-Georges Lévy.

II

L'INFLATION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Il y a, dans le problème actuel de l'inflation fiduciaire, trois objets à considérer : *ses causes, ses effets et ses remèdes.*

Sur la première question, les auteurs sont généralement d'accord, mais ils nous éclairent de façon trop imprécise, en négligeant d'assigner des coefficients à chacun des facteurs qui agissent dans le même sens.

Le second point met en opposition de nombreux théoriciens, encore qu'il soit communément admis que l'inflation provoque la hausse des prix. Quant aux remèdes proposés pour parer aux dangers d'une croissance incontrôlée des émissions, ils ne doivent pas être fort nombreux, si l'on en juge par la

réserve des publicistes qui en reviennent toujours et exclusivement, à la *compensation*, comme à l'unique planche de salut.

Nous allons grouper ici les quelques observations qui ont pu naître à notre esprit, d'un examen attentif de la situation.

LA THÉORIE DE LA VALEUR — LA MONNAIE FIDUCIAIRE, SA QUALITÉ, SES QUANTITÉS LES EFFETS DE L'INFLATION

Une première question semble se poser, avant les autres : l'inflation est-elle dangereuse? Si oui, à quel point le devient-elle et quels sont ses effets?

Et pour y répondre, nous devons immédiatement revenir à la *théorie de la valeur* (1). L'économie politique nous enseigne que la valeur est fondée sur l'utilité, et c'est la vérité même. *Est pourvu de valeur, tout ce qui répond à nos besoins, à nos convenances ou satisfactions, à la condition première d'être susceptible d'échange et d'appropriation.* Il n'est à cette règle aucune exception, et la monnaie n'y échappe pas.

Quelle est donc la valeur réelle de la monnaie? Nominalement, le billet de 100 francs d'hier demeure aujourd'hui billet de 100 francs, mais sa valeur effective se mesure à *son pouvoir d'achat*, lequel change constamment. Et si ce billet venait à perdre entièrement son pouvoir d'achat, partant, son utilité, il ne serait plus doté d'aucune valeur.

Or, de quoi dépend ce pouvoir d'achat du billet? de deux ordres de faits — l'un touchant exclusivement les objets qu'il a pour rôle d'acquérir, et nous le laisserons de côté — l'autre, ne concernant que lui et que nous devons examiner ici.

La monnaie fiduciaire porte en elle-même deux éléments de sa valeur effective ou de son pouvoir d'achat, deux éléments bien distincts, qui sont sa *qualité* et sa *quantité*.

Sa qualité dépend essentiellement du gage qui lui est assigné. Sa quantité, dérive des besoins d'émission, de l'activité économique, des modes de paiements en usage, des exigences du Trésor public.

Lorsque la qualité devient insuffisante, la notion qui s'en répand augmente les prétentions des détenteurs de produits, qui entendent compenser cette diminution de qualité par un excédent quantitatif de monnaie. Disons de suite — et il serait aisé de l'établir — que ce facteur, pour devoir retenir constamment notre attention, n'a pour ainsi dire pas joué jusqu'à présent, dans notre économie monétaire.

Par contre, il est hors de doute que le second élément, — développement du stock fiduciaire, accru dans la proportion de 1 à 4 depuis juillet 1914, — n'a cessé d'exercer son influence entre les plus puissants motifs du renchérissement de l'existence.

Quand, d'une part, *les produits à vendre se raréfient*, alors que d'autre part, *se multiplient les moyens d'acquisition*, le rapport normal qui fixait le pouvoir d'achat ne peut plus subsister, et la monnaie — papier ou métal — doit fata-

---

(1) La *valeur* est une qualité, *c'est la qualité par laquelle les produits et les services peuvent se mesurer entre eux. Les prix sont la commune mesure de la valeur. L'échange éventuel en est la condition essentielle.*

lement perdre une grosse part de sa valeur utilitaire. La rareté fait la hausse et, inversement, l'abondance veut la baisse : vérité de tous les temps, qui s'applique aussi bien à la monnaie qu'à n'importe quelle marchandise.

Nous avons dit que la qualité du billet était restée jusqu'ici sans influence appréciable sur les prix. Une simple comparaison du coût de la vie en France et en Angleterre, où l'on ignore le cours forcé, nous conduit à cette conclusion réconfortante. Cela ne signifie pas que nous puissions nous abandonner à un optimisme irréfléchi. La qualité entrerait en jeu le jour où l'un des deux gages essentiels qui assurent sa faveur à notre billet de banque, l'encaisse-or, et la faculté contributive du pays, c'est-à-dire la richesse privée de la nation, — semblerait sérieusement menacé. Il n'en est rien fort heureusement; la politique financière et la politique, tout court, régleront l'avenir, presque autant que notre destin militaire.

Au demeurant, il ressort de ce qui précède que la cherté de la vie peut être attribuée pour une bonne part, à l'accroissement de la circulation fiduciaire, doublant, triplant, quadruplant les moyens d'acquisition de certaines catégories de consommateurs. Et comme, à tout prendre, le constant renchérissement de l'existence est un des dangers les plus évidents de demain, à ce titre seul, il importe de chercher des remèdes à l'inflation. Mais, au préalable, signalons au moins ses causes, ses nombreuses causes, si nous voulons rester dans l'ordre logique des choses.

LES REVENUS PRIVÉS ET LA « CIRCULATION » DEPUIS 1850 LES GRANDES CAUSES DES MUTATIONS MONÉTAIRES ET LA VITESSE DE LA CIRCULATION

Avant d'examiner la situation créée par la guerre, il peut être instructif de se reporter, non seulement à une année récente de paix, 1911, 1912 ou 1913, mais bien au delà dans le passé.

Nous avons dit que la « circulation », étant un instrument d'échange, devait se mesurer aux dépenses de la population. C'est conforme à toute logique. Or, le mot *dépenses* peut être ici remplacé par le mot *revenus*, attendu que tous les revenus privés sont dépensés par leurs bénéficiaires (en débours productifs ou improductifs), à l'exception des quelques centaines de millions ruraux qui ne connaissent d'autre placement annuel que le bas de laine.

Nous croyons donc opportun de rapprocher, pour certaines années, les chiffres de la *circulation fiduciaire*, de ceux qui accusent les *revenus* de notre population, fidèles miroirs de ses dépenses.

Revenus privés et circulation fiduciaire depuis 1853.

(*En millions.*)

Années	Revenus privés (1)	Billets en circulation	Pour 100 des revenus
1853	12.281	660	5,4
1878	21.902	2.339	10,7
1903	27.801	4.310	15,5
1911	32.005	5.243	16,4

(1) *La Richesse de la France devant la guerre*, p. 115 et suiv. Ces chiffres ne comprennent pas la rente alimentaire prélevée sur l'exploitation agricole.

On verra par ce tableau que, en dépit des progrès de la *compensation*, inconnue avant la guerre de 1870-1871, et fort peu développée en France jusqu'en 1905, la proportion des billets en circulation n'a cessé de s'accroître, dans une allure infiniment plus rapide que celle des revenus ou des dépenses de la population.

En 1853, une masse de monnaie fiduciaire équivalente à 5,4 % des revenus, semblait répondre à tous les besoins. En 1878, le rapport entre les deux termes s'élève déjà à 10,7. En 1903, il atteint 15,5, puis 16,4 % en 1911.

Si les mouvements monétaires répondaient exclusivement à des échanges de *services* et de *produits finis*, il suffirait de doubler les chiffres de la première colonne et de les rapprocher des quantités de monnaie en circulation dans les mêmes années, pour connaître le nombre de mutations de nos signes monétaires.

Car, 35 milliards de revenus correspondent à 35 milliards de dépenses (consommations, services et placement des épargnes), ce qui forme un total de 70 milliards.

D'après ce mode d'évaluation, on pourrait dire que nos billets de banque, en 1853, par exemple, changeaient de propriétaire, en moyenne, 40 fois dans l'année. Ce serait sensiblement exact s'il n'y avait d'autres moyens de paiement, et surtout, beaucoup d'autres motifs de circulation.

Les premiers sont les espèces métalliques et, plus récemment, les compensations. Les derniers sont plus nombreux, et nous devons ajouter au moins six autres causes de transmissions monétaires, à celles que nous avons déjà totalisées. Ce sont :

1° Les dépôts et retraits, qui donnent lieu à des mouvements de fonds sans qu'il y ait changement de propriétaire;

2° Les prêts temporaires et remboursements;

3° Les mutations de *capital* entre vifs;

4° Les mutations de *capital* après décès;

5° Les acquisitions de matières premières et de produits semi-ouvrés;

6° Les placements temporaires (reports, etc.) et règlements de différences.

Au montant des revenus et des dépenses de la population, il faut donc ajouter tous ces éléments, pour apprécier les besoins monétaires d'une nation ou pour calculer la vitesse de sa circulation. On ne doit pas désespérer d'y arriver avec quelque exactitude, mais nous n'avons pas quant à présent toutes les bases d'évaluation qui nous seraient nécessaires pour aborder un tel travail, assez important d'ailleurs pour être traité séparément.

Des chiffres qui précèdent, nous voulons surtout retenir ceci, que, avant la guerre, dans l'état de civilisation auquel était parvenue notre démocratie, avec les mœurs et les habitudes qu'on lui connaît, et malgré les développements pris par les « compensations » depuis 1904-1905, *un stock de billets égal à 16 ou 17 % des revenus privés semblait nécessaire à l'équilibre de notre système monétaire.*

LA PÉRIODE DE GUERRE — LES DIFFÉRENTES CAUSES DE L'INFLATION COMPENSATIONS « QUI NE COMPENSENT PAS » MOUVEMENT SIMULTANÉ DES AVANCES DE LA BANQUE ET DE LA CIRCULATION

Nous arrivons maintenant à la période qui fixe les regards de chacun. S'il est vrai que les dépenses de la population sont presque tout, dans un État qui vit en paix, il en va autrement en temps de guerre.

Qu'ils viennent des particuliers ou du Trésor public, des débours nécessitent toujours des instruments de paiement, et lorsque les charges de l'État, — qui, en année normale, n'excèdent guère 13 % du montant des revenus privés, — s'élèvent brusquement, comme on le voit en 1916, à un chiffre voisin de celui des dépenses totales de sa population, il n'est que naturel que sa circulation s'en trouve accrue d'autant.

Du point de vue des exigences monétaires, on peut donc faire la sommation des dépenses de l'État et des particuliers. Le rapprochement des années 1911 et 1916 nous donnera approximativement les résultats suivants :

	1911	1916
	Millions	
Dépenses de la population	32.000	40.000
Dépenses de l'État.	4.548	28.000 (1)
Ensemble	36.548	68.000

Il est bien évident que la « mise en mouvement » de 68 milliards exige d'autres véhicules et moyens de paiement que celle de 36 milliards 500 millions. Le chiffre de 1916 double à peu de chose près celui de 1911. En 1911, notre circulation fiduciaire s'élevait à 5 milliards 250 millions. Voilà donc une raison déjà, pour qu'elle s'élevât, dans le courant de 1916, à 10 milliards 500 millions.

A côté de cela, que voyons-nous? Trois facteurs d'inflation, dont les deux derniers ne peuvent être évalués que très approximativement. Le premier, c'est le versement à la Banque des 2 milliards 200 millions d'or que le public a volontairement apportés à ses guichets et qui ont été remplacés entre ses mains par de la monnaie de papier. Mais, si l'on admet que les prix ont doublé, de 1911 à fin 1916, on remarque qu'il faut aujourd'hui près de 4 milliards 500 millions de billets pour compenser le pouvoir d'achat dont le public s'est privé en versant son or à la Banque.

Et de la sorte, nous voyons que, avec une circulation de 15 milliards au début de 1917, nous serions *à parité* avec 1911, si nous n'avions en outre à compter avec la *thésaurisation et la suppression du crédit*, celle-ci mobilisant, celle-là immobilisant de nouveaux contingents de billets.

***

Jusqu'à présent, nous nous sommes placé exclusivement au point de vue de la *circulation* proprement dite. Mais le problème se dédouble, selon qu'on envisage l'État ou le public.

Celui-ci, s'il a des dépenses à effectuer, possède en propre et détient toujours la totalité des billets de banque mis en mouvement, à l'exception des sommes très minimes que l'on peut recenser dans les caisses publiques.

De tradition, par habitude et par vocation, l'État, même aux temps les plus prospères, est l'éternel débiteur, et le peu qu'il retient dans ses caisses, en des jours sans lendemain, il le doit et au delà. Ici intervient donc une ques-

(1) Dans ses frontières. Les chiffres de 1916 n'ont ici qu'une valeur indicative.

tion de richesse réelle, à côté de celle des modalités de paiements qui se traduisent en dernière analyse par les seules exigences de la circulation. Aussi apparaîtra-t-il sans doute, que ce prolongement d'émission, que cette surcharge fiduciaire, au delà des 15 milliards précédemment cités, n'est plus un adjuvant de la circulation, mais le propre enfant du crédit.

Prenons un exemple dans le premier trimestre de 1917 :

Faisant abstraction des emprunts et dépenses à l'étranger, on observe (1) que les débours effectués en France, dans l'espace d'un mois, s'élèvent à 1 milliard 985 millions, dont 1 milliard 556 millions couverts par le public, en prêts et impôts.

En d'autres termes, cela signifie que *les sommes dépensées en un mois par l'État, à l'intérieur du pays, mettent trente-huit jours à rentrer dans ses caisses sous forme de prêts et d'impôts.*

Il est donc évident qu'en réduisant la thésaurisation et en augmentant les charges fiscales, on accélérerait la vitesse insuffisante de ce « retour à l'État », en allégeant d'autant la contribution que cette vitesse insuffisante l'oblige à demander à la Banque.

Il est un troisième moyen, sur lequel on a fondé de grands espoirs, dont on s'occupe activement et avec raison, dans les milieux financiers : c'est le développement des *compensations*. Mais, pour apprécier à leur valeur les efforts déployés dans cette voie, nous n'en déclarerons pas moins qu'il paraît illusoire d'en attendre des résultats considérables, *pendant le cours des hostilités.*

Constatons d'abord le fait, nous en rechercherons ensuite les raisons. C'est dans le courant de 1916 que l'État a adopté différentes mesures en vue d'économiser le numéraire et d'effectuer une grande partie de ses paiements à l'aide de virements. Il s'y est si bien employé qu'en décembre 1916, il parvenait à solder « plus de 1 milliard 500 millions sans mouvements d'espèces, par simple virement au compte de ses fournisseurs chez leurs banquiers (2) ». Notons l'importance de ce résultat, puisque cela représente approximativement les trois quarts des dépenses mensuelles à l'intérieur du pays.

Or, c'est depuis la fin de 1916, que l'inflation fiduciaire s'est le plus développée et il y avait au moins une raison pour qu'il n'en fût pas ainsi : c'est que les gros apports d'or fournis par le public et remplacés par des billets appartiennent à la période antérieure (2 milliards sur 2 milliards 200 millions). Voici d'ailleurs les chiffres semestriels qui marquent son évolution :

Montant des billets en circulation depuis le début de la guerre

23 juillet 1914	5.912 millions.
Fin janvier 1915	10.473 —
Fin juin 1915	12.216 —
Fin décembre 1915	13.310 —
Fin juin 1916	15.806 —
Fin décembre 1916	16.679 —
Fin juin 1917	19.823 —
9 novembre 1917	22.232 —

(1) Projet de loi portant ouverture des crédits provisoires pour le quatrième trimestre 1917, p. 15.

(2) D'après l'intéressant rapport de M. Ch. Georges-Picot à la Chambre de Compensation des banquiers de Paris, 16 avril 1917.

Ces chiffres montrent évidemment que *la compensation ne joue pas.* A quoi cela tient-il?

L'État paie ses fournisseurs par chèques ou mandats de virements sur la Banque. Si les premiers sont versés au crédit de leur compte par leurs bénéficiaires, ils remplissent le même office que les virements, et tout se borne provisoirement à un jeu d'écritures, sans décaissement d'espèces : les comptes particuliers des fournisseurs de l'État s'augmentent de la somme dont est débité le compte du Trésor. Mais, le lendemain et jours suivants, ces industriels auront à payer des matières premières, des salaires, des frais généraux, et ils utiliseront leurs crédits de la veille en tirant des chèques sur la Banque, qui n'aura d'autre ressource que de sortir de nouveaux billets pour les régler. Une grosse créance a bien été soldée par virement, mais c'est un trompe-l'œil, car elle se morcellera peu après en une quantité de petites dettes qui ne s'apureront que par des coupures de la Banque.

Nous laissons aux spécialistes le soin d'examiner encore s'il n'est pas possible d'étendre partiellement au moins, à ces échelons successifs, le bénéfice de la compensation, en lui assurant un rôle effectif qu'elle ne possède pas dans les conditions présentes.

Si la statistique de la *circulation* comporte en elle-même un intérêt évident, elle s'éclaire d'un jour nouveau lorsqu'on la rapproche du mouvement des *avances temporaires de la Banque à l'État.* La confrontation des deux chapitres s'impose et l'on ne manquera pas d'en tirer d'opportunes déductions :

Mouvement des avances à l'État et de la circulation.

	Avances temporaires à l'État	Circulation
	Millions	
23 juillet 1914	»	5.912
30 —	»	6.683
Fin septembre 1914	2.100	9.300
Fin décembre 1914	3.900	10.043
Fin mars 1915	4.800	11.273
Fin juin 1915	6.200	12.216
Fin septembre 1915	6.700	13.458
Fin décembre 1915	*5.000*	*13.309*
Fin mars 1916	6.700	14.952
Fin juin 1916	7.900	15.805
Fin septembre 1916	8.500	16.714
Fin décembre 1916	*7.400*	*16.678*
Fin mars 1917	9.500	18.459
Fin juin 1917	10.600	19.823
Fin septembre 1917	11.650	20.994
9 novembre 1917	12.350	22.232

	Progrès des avances	Progrès de la circulation
	Millions	
Circulation au 23 juillet 1914	»	5.912
Augmentation du 23 juillet à fin décembre 1914	3.900	4.131
— en 1915	1.100	3.266
— en 1916	2.400	3.369
— en 1917 (à fin septembre)	4.250	4.316
Total à fin septembre 1917	11.650	20.994

Quels sont les traits saillants de ce tableau?

On remarquera les deux seuls fléchissements qu'il indique, en décembre 1915, puis en décembre 1916, à la suite des remboursements partiels de l'État à la Banque, au lendemain de nos grands emprunts.

On observera que, s'il est aisé de sortir des billets, il est plus difficile de les faire rentrer, puisque les fortes diminutions constatées aux « avances » en décembre 1915 et en décembre 1916, respectivement 1 milliard 700 millions et 1 milliard 100 millions, réagissent à peine sur la « circulation », où elles se traduisent par des réductions insignifiantes de 149 et de 36 millions.

Mais surtout, l'on sera frappé du rapprochement incessant qui s'opère entre les chiffres comparatifs des deux colonnes. En 1915, le montant des « avances » n'atteint que 33 % de l'accroissement de la masse fiduciaire. En 1916, il s'élève à 72 % et en 1917 (neuf mois seulement) *les progrès des avances et de la circulation marchent de pair : ici 4 milliards 136 millions ; là 4 milliards 250 millions.* Si nous limitions notre observation à la période de janvier-septembre, en écartant le trimestre de l'emprunt, nous constaterons que les progrès des deux chapitres coïncident étroitement déjà en 1916, puis en 1917 (à 3 % près).

C'est assez dire que plus nous avançons en date et plus se fait sentir la grande nécessité de ne recourir que dans la moindre mesure, aux avances de la Banque de France, car, si tel n'était pas positivement le cas en 1915, *il faut reconnaître qu'aujourd'hui, la cause tout entière de l'inflation est là, et pas ailleurs.* En même temps, ce tableau démontre que la « compensation », telle qu'elle est actuellement pratiquée, reste inopérante.

LA COUVERTURE DE NOS DÉPENSES DE GUERRE — UNE HYPOTHÈSE

Il nous reste à conclure. Mais auparavant, nous formulerons une remarque, qui, pour n'être d'aucun secours aujourd'hui, n'apparaîtra peut-être pas entièrement superflue. Dans une récente étude sur la couverture de nos dépenses de guerre, nous avons réuni de la sorte les trois sources de recettes où s'alimente le Trésor :

Couverture de nos dépenses de guerre jusqu'à fin décembre 1917 (41 mois) (1).

	Milliards	Pour 100
1° Par le public :	—	—
Apports volontaires	48	»
Impôts	15	»
Contribution totale de la population	63	65,0
2° Par les emprunts extérieurs	20	20,6
3° Par la Banque de France	14	14,4
Couverture totale des dépenses (quarante et un mois)	97	100,0

On voit quelle est la part de la Banque. Or, du chef de l'invasion des deux premiers mois, le pays a perdu une *faculté contributive* qui n'est pas inférieure à 10 milliards (impôts et apports volontaires), et qui aurait réduit l'intervention de notre institut d'émission à très peu de chose, si elle avait pu s'exercer libre-

(1) *L'Information*, 23 octobre 1917. Le total de 97 milliards concerne nos propres dépenses à l'exclusion de nos prêts aux pays alliés.

ment. Tenant compte, par surcroît de la répercussion qu'un tel événement n'eût pas manqué d'avoir sur les prix de nombreux produits et sur l'ensemble des marchés passés par l'État, on peut dire que, théoriquement, la France eût pu se passer du crédit de la Banque, si la ligne de bataille s'était immobilisée sur nos frontières, au lieu de s'infléchir vers Paris.

Nous disons « théoriquement », parce qu'il régnait cette idée préconçue, que l'État, en cas de guerre, ne pourrait jamais s'affranchir du crédit de la Banque et parce qu'aussi bien la période de mobilisation semblait exiger son intervention immédiate. Cependant, nous avons quelque motif de penser, qu'avec le concours de sa population tout entière et une politique de stricte économie, la France aurait pu faire face à ses dépenses de guerre, sans demander beaucoup plus à notre établissement central que les avances nécessaires dans la période de mobilisation.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Et maintenant, résumons-nous, pour ensuite conclure.

Nous avons vu, au cours de cette étude, que la valeur effective du billet de banque dépendait en grande partie de sa *qualité et des quantités en circulation*. Nous avons vu que l'augmentation de celles-ci, et le fléchissement de celle-là, s'accordent à renchérir les prix de toutes choses, et que la cherté sans aucun frein est un danger social, parce qu'elle fait subir sa dure loi à ceux-là mêmes qui n'ont connu aucune amélioration dans leurs moyens d'existence depuis 1914.

Puis nous avons relevé les développements des ressources monétaires (1) et particulièrement celui des billets, depuis 1850, infiniment plus rapide que celui de nos revenus.

Enfin, nous avons suivi la double évolution des prêts de la Banque et de la circulation, depuis juillet 1914, souligné la similitude des progrès respectifs depuis le début de 1916, et constaté que les virements du Trésor n'apportaient pas de remède à l'inflation.

Or, nous ne croyons pas beaucoup aux miracles financiers. La guerre continue avec des charges croissantes. Le public et les emprunts au dehors n'y peuvent suffire. L'État reste dans l'obligation de compter avec la Banque et l'usage des « compensations » ne donne pas ce que d'aucuns en attendaient, parce que les fournisseurs réalisent le lendemain les crédits qu'ils ont obtenus la veille, par virement au débit du Trésor.

C'est dire que nous ne nous nourrissons pas d'illusions. Mais, si le grand remède, le remède radical que tant d'hommes ont vainement cherché, ne se propose pas à notre esprit, il n'en reste pas moins qu'on doit pouvoir limiter, endiguer, plus ou moins heureusement, les progrès de l'inflation, à l'aide de certaines mesures conjuguées.

(1) Lorsqu'on totalise les « dépôts en banque » et la « circulation », pour chiffrer les *disponibilités*, on se place au-dessus ou au-dessous de la vérité. Au-dessous, parce qu'on fait table rase des espèces métalliques. Au-dessus, et en réalité, beaucoup au-dessus, parce qu'on ne fait pas la part des sommes liquides qui ne sont pas réellement « disponibles ». Ce sont des *ressources*, mais non des *disponibilités*.

Constatons d'abord, que *le seul moyen de réduire la circulation est d'emprunter dans le public et d'obtenir le plus d'argent frais possible, pour rembourser partiellement la Banque.* Quant aux procédés dont l'emploi pourrait être recommandable en vue de *réduire au minimum l'augmentation future*, nous en ferons l'énumération suivante :

1° Accroissement des impôts;

2° Lutte, par une propagande intelligente et intensive, contre la thésaurisation des billets (articles de presse, affiches, etc.);

3° Politique de stricte économie, visant surtout à éviter le gaspillage;

4° Emprunts semestriels, en remplacement de l'emprunt annuel.

Et peut-être encore par de nouvelles méthodes de compensations...

Le public aurait pu payer 3 ou 4 milliards d'impôts en plus depuis le début de 1916. On admettra difficilement que sur une dépense globale de 100 milliards, une semblable économie de 3 ou 4 milliards n'eût été réalisable, avec un sens plus aiguisé de l'intérêt national. Enfin, il y a des billets qui dorment, et que l'on doit réveiller. Une triple action, dans ce sens, aurait dû produire ses effets, décharger la Banque et dégager la circulation. Mieux vaut tard que jamais.

En outre, nous avons l'impression que l'emprunt annuel laisse se disperser des forces vives dont le Trésor ne profite pas. Non point en ce qui touche les consolidations de la Dette flottante, qui n'en seraient peut-être pas accrues, mais dans la masse de la petite épargne ou de l'épargne moyenne. Il y a là des disponibilités qui ignorent les prêts temporaires et qui s'emploient autrement parce qu'elles n'attendent pas douze mois le retour de nos emprunts. A ce long délai, l'État perd des capitaux frais, c'est-à-dire une partie des ressources, qui seules lui permettent d'amortir quelques fractions de sa dette envers la Banque.

Nous regrettons de ne pouvoir apporter de meilleures suggestions en face du grand problème de l'inflation. Il faut l'avoir étudié pour en saisir toutes les difficultés. Mieux vaut tenter de petites choses possibles, que de grandes entreprises chimériques.

René Pupin.

III

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

L'assurance maladie en Angleterre. — Antérieurement à la guerre de 1914, un Conseil officiel médical (*Medical research Committee*) avait été institué en vue de poursuivre les enquêtes que commandait le fonctionnement méthodique et rationnel de l'assurance légale contre la maladie.

En 1915, une commission spéciale, nommée le 26 octobre 1914, lui adressa un remarquable rapport relatif aux résultats d'une enquête spéciale à l'influence de la phthisie dans ses relations avec l'occupation des travailleurs; le premier rapport de cette enquête visait l'industrie de la chaussure (*First Report of the special Investigation Committee upon the incidence of phthisie in relation to occupations*) (*the Boot and Shoe industry*).

Toutefois, la guerre obligea le Comité à suspendre en grande partie ses études monographiques afin de consacrer la presque totalité de ses fonds disponibles et de ses

ressources scientifiques à la solution des questions médicales dont les circonstances venaient impérieusement souligner l'urgence. La destination du fonds médical de recherche est l'avancement de la science médicale en vue de la réduction des risques de maladie pour l'ensemble de la population : dès lors, le Comité a estimé que l'affectation d'une portion considérable de ces sommes à un objet dont l'utilité était différée à un avenir éloigné du rétablissement de la paix constituerait « la négation » de leur objet durant une période où une si grande partie de la population est exposée aux risques provenant de la guerre soit au front, soit à l'arrière.

Le second rapport annuel du Comité (*Second annual report of the mutual research Committee*), relatif à l'exercice 30 septembre 1915-30 septembre 1916, traduit ses préoccupations. Après avoir montré le rôle des divers départements de l'institution (bactériologie, biochimie et pharmacologie, physiologie appliquée, statistique, recherches cliniques, secrétariat), il passe successivement en revue les programmes des recherches entreprises avant la guerre (tels que les recherches relatives à la tuberculose, à l'arthrite chronique, à l'anaphylaxie), et les travaux effectués en relation avec la guerre (statistique médicale de l'armée, histoire médicale de la guerre, antiseptie des plaies, désinfection des navires-hôpitaux, fièvre cérébro-spinale, dysenterie, typhoïde et paratyphoïde, fatigue industrielle des travailleurs des munitions, etc.).

Dans ma prochaine chronique je rendrai compte du rapport suivant qui me parvient au moment où la présente chronique se trouve déjà sous presse.

Le Dalloz et la guerre (1). — Les tomes de l'encyclopédie Dalloz se suivent malgré les difficultés sans cesse croissantes de la publication en temps de guerre; ils sont d'ailleurs de plus en plus volumineux : celui qui vient de paraître, et qui embrasse la période du 1er juin au 1er septembre 1917, ne comprend pas moins de 557 pages et représente un volume double qui porte les numéros XIX et XX. Comme dans les précédents, les rubriques *accidents du travail, moratorium des assurances, subventions aux bureaux de placement, main-d'œuvre agricole, pensions, risques maritimes de guerre, sociétés de capitalisation et d'épargne,* évoquent des interventions législatives, réglementaires ou administratives.

La législation des bénéfices de guerre est représentée par les lois du 2 juin 1917 : la question de la semaine anglaise est réglée par la loi du 11 juin 1917; la culture des terres abandonnées a donné lieu aux décrets des 30 juin et 25 juillet 1917; celle des tracteurs destinés aux travaux agricoles a motivé l'arrêté du 4 juillet 1917.

Fidèle à la méthode qui consiste à doter le dernier volume de chaque période quinquennale d'un index alphabétique appliqué à l'ensemble de la période, la rédaction de Dalloz a réuni en une table récapitulative les volumes XVI et XX qui donnent tous les textes relatifs à la période du 1er janvier au 1er septembre 1917.

Ces quelques lignes montrent une fois de plus les inappréciables services à attendre d'une publication dont les fidèles lecteurs connaissent toute la valeur et espèrent fermement la continuation régulière jusqu'à la fin des hostilités.

Les finances publiques pendant la guerre. — Ce n'est pas au cours de l'émission d'un nouvel emprunt national qu'il est nécessaire de justifier l'intérêt d'une réédition du recueil historique et documentaire que M. F.-J. Combat a consacré aux finances publiques (*Emprunts et Placements pendant la guerre 1914-1917*) (2). Ce titre s'éclaire et se précise par des sous-titres : budgets de guerre, dépenses, ressources, impôts, émissions de la Défense nationale, rôle de la Banque de France, etc.

L'ouvrage, dont les lecteurs du *Journal de la Société de Statistique de Paris* connaissent sans nul doute les éditions précédentes ne se borne pas à une sèche reproduction de textes : il les commente à la lumière de documents officiels; il les illustre par des statistiques et les accompagne de la reproduction de formules, telles que le reçu de la

(1) Un volume double, Paris, 11, rue Soufflot, 4 fr. 80.

(2) Un volume, Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1917, 2 fr. 50.

Banque de France délivré aux épargnants qui apportent leur or pour l'échanger contre des billets, le fac-similé du bon de la Défense nationale et celui des obligations de Défense nationale, les certificats et prospectus d'émission des deux emprunts 5%; des annexes, dont la dernière vise les conséquences financières de l'intervention des États-Unis telles que les définit une note insérée dans le *Rentier* du 17 mai 1917, revêtent un caractère d'opportunité que justifie la réconfortante attestation des heureux résultats de la mission confiée à M. Tardieu.

En un mot, cette seconde édition soutient avec honneur l'excellent renom de son aînée.

L'impôt sur les bénéfices de guerre et l'impôt sur le revenu. — Au lendemain du dépôt, par le ministre des Finances, du projet de budget pour 1918, qui prévoit de nouveaux impôts, M. F.-J. Combat a été particulièrement bien inspiré en rééditant ses deux volumes respectivement consacrés, l'un à l'*Impôt sur les Bénéfices de guerre* (1), l'autre à l'*Application de l'Impôt sur le revenu* (2). Le premier comprend le texte et le commentaire raisonné de toutes les dispositions législatives et réglementaires intervenus jusqu'au 31 décembre 1916; le second, réalisé dans le même esprit et selon la même méthode, vise jusques et y compris la loi du 31 mars 1917 : l'un et l'autre comportent l'exposé des textes et les rendent intelligibles dans l'application aux intéressés non seulement par l'analyse des travaux préparatoires, mais encore par la présentation d'exemples numériques et, le cas échéant, par la reproduction de formules et de modèles.

Le premier de ces impôts soulève en matière de comptabilité industrielle de multiples difficultés dont la Commission supérieure, chargée de statuer sur les recours des intéressés, doit fournir les solutions sans d'ailleurs échapper aux controverses des spécialistes; le second atteint tous les citoyens dont le revenu imposable excède 3.000 francs.

Ce double caractère suffit à montrer la généralité du public auquel s'adressent ces deux analyses, qui attendent leur complément naturel dans une publication analogue, relative aux impôts cédulaires institués par la loi du 30 décembre 1916. C'est le vœu dont je dois accompagner l'éloge bien mérité que je me plais à décerner à l'auteur et à l'éditeur de ces excellents volumes.

Les retraites ouvrières et la guerre. — Avant la guerre de 1914, l'application de la loi des retraites ouvrières avait rencontré de multiples difficultés venues de la résistance des intéressés que devait d'ailleurs faire prévoir un referendum provoqué au cours de travaux préparatoires et caractérisé par le défaut d'adhésion d'un grand nombre de syndicats ouvriers. L'état de guerre est loin d'avoir favorisé la soumission à la contrainte légale; mais la mobilisation a provoqué dans la situation des adhérents antérieurs à l'ouverture des hostilités un trouble dont la gravité devait appeler l'intervention des Pouvoirs publics : de là, une série de mesures dont la coordination est devenue nécessaire.

Tandis que la Direction des retraites ouvrières et paysannes a récemment publié une nouvelle notice à l'usage des assurés en général, à la suite des modifications législatives intervenues, M. Maurice Félix, docteur en droit, chef de bureau à la préfecture de la Seine, a réuni dans un ouvrage (3) les éléments de la *Situation des assurés au regard de la loi des retraites ouvrières et paysannes* ; il y distingue les assurés mobilisés selon qu'ils appartiennent à la catégorie obligatoire ou à la catégorie facultative, et il expose leur état au point de vue des versements; il analyse les avantages accordés aux mobilisés non encore inscrits sur les listes d'assurés, les mesures tendant à faciliter l'obtention de l'allocation au décès pour les familles de mobilisés, la situa-

(1) Un volume, Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1917, 2 fr. 50.
(2) Un volume, Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1917, 1 fr. 50.
(3) Un volume, Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1917, 5 fr.

tion des assurés mobilisés détachés dans les établissements qui travaillent pour la Défense nationale et celle des assurés réformés avec pension à la suite d'une blessure de guerre ou d'infirmités contractées pendant leur service militaire.

Trois annexes, respectivement consacrées au décret du 18 novembre 1914 et aux deux lois des 31 décembre 1915, terminent le livre dont je tiens à signaler sans la moindre hésitation l'ordonnance méthodique, la précision et la clarté.

La vie chère et l'ouvrier. — Le salarié qui n'a point le bonheur de trouver dans une usine de guerre une rémunération exceptionnellement élevée, constate que son étalon de vie est déprimé par la cherté des éléments nécessaires à sa subsistance quotidienne : de là, le succès des coopératives et des associations d'achats en commun.

La question peut être étudiée au point de vue essentiellement pratique. Elle peut être également examinée au point de vue général de l'évolution de la production et du commerce : c'est le second parti qu'a adopté M. Gilles Normand dans le volume intitulé : *La Guerre, le Commerce français et les Consommateurs* (1), dont M. Marc Réville, député, ancien ministre, président de la Commission des douanes, a rédigé la préface. Comme l'indique ce dernier, « les commerçants, grands, moyens ou petits, y trouveront une documentation très étudiée », sur laquelle il compte pour dissiper des préjugés ou des erreurs, et les consommateurs y puiseront « une foule de détails sur les conditions dans lesquelles denrées et marchandises leur sont offertes, avec art et habileté par les uns, avec une naïveté, fille de l'ignorance professionnelle, par les autres ». Je suis de ceux qui estiment que nul ne peut avoir la prétention de réussir dans un métier qu'il n'a point appris. Le petit commerçant qui se complaît dans sa routine sera fatalement vaincu par le grand commerçant qui utilise les forces dues à la concentration de capitaux et par les consommateurs associés sous la forme coopérative ou sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association. Le lecteur de M. Gilles Normand aura le double agrément de trouver dans son ouvrage, à la fois la sûreté et l'impartialité de la documentation et la chaleur de la conviction d'un praticien qui soutient une opinion raisonnée avec autant de fermeté que de sincérité : les trois parties du livre respectivement consacrées au petit commerce de détail, au grand commerce de détail et aux coopératives aboutissent à des conclusions que tout esprit libéral doit accepter sans réserve; telle est (p. 408), cette excellente formule : « Ce qui doit toujours exister entre le petit commerce et les maisons à succursales, c'est l'émulation; ce qui doit exister entre les coopératives et les maisons à succursales, c'est encore l'émulation. Seule, l'émulation, en matière économique, entretient la concurrence loyale... et constitue le plus puissant facteur du succès individuel, l'indispensable condition du progrès social. » L'avenir montrera si, comme le prévoit l'auteur (p. 427) : « La concentration industrielle et commerciale, peu à peu, accomplira l'évolution pacifique qui transformera, comme il convient, pour le bonheur de tous, la société capitaliste. » En attendant l'heure présente souligne par une rapide et flatteuse réédition le succès fort mérité d'un ouvrage fortement pensé et vigoureusement écrit.

La taxation et les lois du maximum. — Les avatars de la taxation ont provoqué de fréquentes allusions à la réglementation de la Convention connue sous le nom de « maximum ». Il est donc particulièrement utile d'être documenté avec précision sur les conditions et l'évolution de ce régime, à cent vingt-quatre ans de distance. Nul n'était plus qualifié pour s'acquitter de cette tâche patiente et consciencieuse que M. Marcel Marion, professeur au Collège de France : la *Revue des Études historiques* (2), sous le titre *Le Maximum*, nous donne, dans son numéro de juillet-septembre 1917, un article de près de 40 pages qui fournit sur la législation de mai 1793 à nivôse an III,

---

(1) Un volume, Paris, librairie académique Perrin et Cie, 2e édition, 1917, 4 fr.

(2) Publiée par la Société des Études historiques, Paris, Picard, 82, rue Bonaparte, le numéro 2 fr. 50.

les détails les plus circonstanciés puisés aux sources d'une science qui s'affirme et se cautionne par la multiplicité des références et la richesse des notes.

Lorsque sera close la période tragique que nous traversons, il est à souhaiter que M. Marcel Marion veuille bien assumer la même tâche pour l'époque contemporaine et en historien scrupuleux et critique montrer à la lumière des exemples actuels que les mêmes causes, c'est-à-dire les mêmes erreurs, produisent toujours les mêmes effets, c'est-à-dire les mêmes périls. Ce sera l'épilogue d'une série d'expériences dont le consommateur n'est que trop souvent l'innocente victime.

Les pensions ouvrières en Nouvelle-Zélande. — D'après le dernier rapport, daté du 31 juillet 1917, relatif aux deux derniers exercices terminés le 31 mars 1917, rapport adressé au ministre des pensions par l'éminent commissaire des pensions, M. G.-C. Fache, tandis que le nombre des pensions de vieillesse restait presque constant en nombre ou en valeur, celui des pensions dues à la guerre s'élevait notablement : alors que les premières qui étaient au nombre de 19.804, au début de la période pour un montant total de £ 484.232, étaient 19.967 à la fin, pour un montant de £ 480.569, les secondes s'étaient accrues en passant de 1.191, pour un montant total de £ 55.407, à 5.169 pour un montant total de £ 257.771. Le régime de ces pensions dérive d'une loi du 4 août 1915 qui place l'administration de ce service sous l'autorité d'un conseil de trois membres dont le secrétaire est le directeur du département des pensions : les divers fonctionnaires, chefs du département des pensions des diverses parties de l'Australie, sont les intermédiaires qui transmettent les demandes de pensions au bureau central : de la sorte est réalisée la décentralisation nécessaire à l'enquête personnelle qui seule peut révéler le véritable état de chaque blessé.

Les chiffres attestent la part considérable et glorieuse prise par les soldats australiens dans la guerre européenne, de même que le rapport par sa précision et ses détails montre une fois de plus la valeur technique et professionnelle de M. le commissaire G.-C. Fache dans la direction de son important service.

Les assurances en Suisse. — A la fin de l'année 1915, M. le Dr Moser qui présidait avec éclat à la direction du bureau fédéral suisse des assurances, a volontairement abandonné ce poste élevé qu'il occupait depuis un quart de siècle : il désirait se consacrer exclusivement à la science actuarielle et il devint recteur de l'Université de Berne. Durant sa longue et féconde direction, il ne cessa de veiller aux intérêts financiers des assurés suisses : il obligea les compagnies américaines à déposer à Berne les réserves mathématiques afférentes aux contrats suisses en cours et à venir, puis il fit étendre cette obligation à toute société étrangère admise ultérieurement à la concession fédérale : ces mesures devaient aboutir à la loi sur les cautionnements qui fut mise à l'étude au début de la guerre de 1914 et qui se rattache à l'arrêté du 5 octobre 1915, relatif aux sociétés étrangères d'assurance-vie admises à fonctionner en Suisse. Le souci de l'indépendance nationale ne l'empêcha point de donner au domaine des assurances et en particulier à l'exercice de la surveillance une large base d'un caractère international : c'est à lui qu'est due l'introduction, dans la loi fédérale sur le contrat d'assurance, d'une série de mesures de prévoyance sociale en faveur des époux et des descendants. L'importance de cette loi est attestée par l'époque de son entrée en vigueur, dès 1910, c'est-à-dire deux années avant le nouveau Code civil. C'est de cette même pensée philanthropique que dérive l'intérêt qu'il ne cessa de porter à la Caisse de secours du personnel de l'Administration fédérale : il savait, en effet, tempérer la rigueur des principes par la chaleur du sentiment. Ceux qui, comme moi, ont eu et espèrent fermement avoir encore après la cessation des hostilités le bonheur de le rencontrer dans les Congrès internationaux d'assurances sociales n'oublient pas l'éloquence de ses vibrants appels aux sentiments altruistes qui doivent inspirer les sociologues, les économistes et les actuaires eux-mêmes dans les solutions qu'ils élaborent ou les mesures qu'ils proposent : il a su d'ailleurs se conquérir des amitiés dont, si j'en juge par moi-même, la fidélité s'explique par le charme de relations où les conseils du technicien décuplent leur valeur, grâce à

l'affection qui les anime. Ses rapports officiels eux-mêmes s'échauffaient au souffle d'une rhétorique qui parfois atteignait le lyrisme; l'un de ces derniers avait même pour épigraphe un pastiche de Confucius par Schiller qui, dans une vivante trilogie, évoquait la marche du temps, et je me suis fait un plaisir et un devoir de lui rendre à ce sujet un public hommage, dans un discours que je prononçai au Congrès de Zurich, en 1913. Aussi, ce n'est point par un adieu, mais par un « au revoir » plein d'espérance que je salue M. le Dr Moser dans sa volontaire retraite.

Les lecteurs des rapports du bureau fédéral qui viennent de recevoir le premier volume de son éminent successeur, M. Trefzer, ont pu du reste constater déjà que le navire avait trouvé un pilote digne de son savant prédécesseur : les réflexions qui accompagnent et expliquent les tableaux numériques et les données de l'expérience acquise, l'interprétation des effets de la guerre mondiale sur l'assurance, les développements techniques sur les principes de l'assurance permettent d'affirmer que la brillante lignée des directeurs du bureau fédéral se continue avec la perpétuité de cette course où l'éternel flambeau passe des mains du lutteur qui s'arrête dans celles d'un camarade toujours prêt à le remplacer pour soutenir à son tour l'honneur du drapeau.

L'organisation de l'après-guerre. — La solution des problèmes de l'après-guerre, si lointaine que puisse en être l'échéance, est la constante préoccupation de tous les patriotes avisés. On ne saurait donc trop applaudir à la publication des ouvrages tels que celui de MM. Lucien Deslinières et A. Fastout qui, sous le titre *Organisons-nous* (1), envisage la question au triple point de vue de l'organisation, de la compétence et de la responsabilité. Certes, tous ne partageront point les vues des auteurs et ceux-ci sont trop éclairés pour espérer que l'unanimité se manifeste en faveur de conceptions d'une hardiesse novatrice; ils aboutissent en effet à « cette conclusion impérieuse qu'il faut faire disparaître les entreprises privées en les absorbant toutes dans une vaste entreprise nationale » (p. 34). Ils la fondent sur cette affirmation que « l'intérêt privé est, par sa nature même, l'irréductible ennemi de l'intérêt public ». Cette conception ne peut évidemment être admise sans débat, elle n'en est que plus intéressante à signaler comme la manifestation de tendances dont il est nécessaire de tenir compte à l'heure actuelle aussi bien dans les sphères des Pouvoirs publics que dans celle des producteurs et des consommateurs eux-mêmes, les seconds n'ayant pas moins de droits ni par suite moins de devoirs que les premiers. Il est du moins un éloge que nul ne marchandera aux auteurs, c'est d'avoir eu le courage de signaler les difficultés à vaincre et de répudier cette politique de « l'autruche » si fertile en mécomptes, pour regarder en face les problèmes qui se poseront au lendemain de la fin des hostilités : en un mot, ce livre est agréable à lire parce qu'il donne à réfléchir et qu'il oblige à penser.

Le change et la vie ouvrière. — Si l'ouvrier qui accuse les commerçants de prélever à ses dépens un profit exagéré méconnaît l'influence du change sur le prix de denrées qui sont importées sous la forme tantôt de produits finis, tantôt d'éléments qui contribuent à leur fabrication, le statisticien discerne cette répercussion sous les phénomènes adventifs qui la dissimulent aux yeux inexpérimentés de la foule ignorante. Mais il doit en outre chercher à dissiper les illusions et les préjugés. Tel est l'objet du *Traité théorique et pratique des Changes*, de M. Deschamps (2) dont M. Texier, l'éminent comptable, directeur de la *Revue des Comptables* (3), a, postérieurement au décès de l'auteur, assuré la publication. Cette œuvre est d'autant plus méritoire que les difficultés actuelles de l'heure présente ne sont guère favorables à l'édition d'un ouvrage de cette importance. Rien n'y a été ménagé pour en faciliter l'intelligence, la lecture et la consultation. Tous ceux qui ont étudié dans les livres du savant professeur Deschamps, ont apprécié la netteté de l'exposition, la

(1) Un volume, Giard et Brière, Paris, 1917, 2 fr.
(2) Un volume, Vitte, éditeur, Lyon et Paris, 10 fr.
(3) Vienne (Isère), 16, rue de Bourgogne.

précision des données, la concision des formules; ils retrouvent ces qualités dans son *Traité des Changes* : la théorie économique en est exposée de main de maître; ceux qui l'auront lue se rendront aisément compte des erreurs qu'ils entendent énoncer, soutenir ou sur ces matières que chacun croit pouvoir aborder sans instruction préalable; s'ils veulent d'ailleurs pénétrer dans la pratique, ils en trouveront les éléments dans les nombreux exemples numériques dont est illustrée la seconde partie de ce remarquable volume. Je suis donc certain que tous associeront dans un commun sentiment de gratitude M. H. Deschamps qui a rédigé le livre et M. Texier qui en a réalisé l'exécution.

L'économie politique et l'après-guerre. — Nul n'ignore l'ampleur des travaux du Congrès général du Génie civil qui associe pour sa solution des problèmes d'après-guerre les ingénieurs, les économistes, les juristes, les représentants du monde des affaires. Sur le rapport de M. Raphaël-Georges Lévy, la question bancaire, en particulier, est actuellement l'objet d'une discussion dont une série de séances du plus puissant intérêt a envisagé les multiples aspects et préparé les laborieuses solutions.

Il est donc particulièrement opportun de signaler la récente apparition de l'édition française du tome II du *Traité d'économie politique* (1) par M. A. Pierson, ancien président du Conseil des Ministres du royaume des Pays-Bas, qui traite précisément de la question des banques, de celle des changes et de la monnaie. Quiconque se souvient des controverses parfois ardentes soulevées entre Lysis et Testis, l'attitude des grands établissements de crédit à l'égard de l'industrie, reconnaîtra l'importance du crédit à la production : le volume de M. A. Pierson étudie également les problèmes relatifs à la production qu'il envisage sous ces divers aspects (population, protectionnisme, propriété du sol, intérêt personnel). Est-il besoin d'ajouter que la participation aux affaires comme directeur de la banque néerlandaise garantissait à l'auteur des connaissances pratiques de même que son enseignement d'économie politique à l'Université d'Amsterdam lui conférait la science du maître. Le grand public français doit donc être reconnaissant aux éditeurs qui ont su faire paraître un volume de cette ampleur, en dépit des obstacles matériels de la période que nous traversons.

La participation aux bénéfices aux États-Unis. — La généralisation de la participation aux bénéfices est à l'heure actuelle envisagée par certains esprits comme une solution des questions économiques et sociales d'après-guerre. A ce titre l'étude du volume intitulé *Profit sharing in the United States* (*Bulletin* n° 208), qui est dû à M. Boris Emmet et qui a été publié par le bureau de statistique du département du Travail des États-Unis offre un intérêt particulier. L'objet de cette étude est de décrire et de dénombrer les éléments suivants : 1° étendue de l'application de la participation aux États-Unis, dans le commerce et l'industrie; 2° nature et caractères des systèmes en vigueur au point de vue, d'une part, des facteurs qui déterminent les bénéfices à distribuer et, d'autre part, des conditions de distribution de ces avantages; 3° proportion de l'effectif du personnel qui y est admis; 4° occupation ou genre d'occupation des ouvriers participants; 5° importance des avantages obtenus; 6° charges que le système impose aux chefs d'entreprises; 7° résultats du système, en particulier, au point de vue des éléments qui tendent à améliorer les relations entre employeurs et employés et à augmenter la productivité et la stabilité des travailleurs.

Le nombre des entreprises américaines qui appliquent la participation n'étant que d'une soixantaine, une étude de cette nature n'autorise point de conclusions générales, mais elle fournit une abondante collection de consciencieuses monographies. En un mot, cette enquête fait honneur à la fois à M. Royal Meeker, l'éminent commissaire du travail qui l'a provoqué, et à M. Boris Emmet, qui a su le mener à bien.

Le chômage et le placement. — Alors que la guerre a provoqué en France la cons-

(1) Paris, Giard et Brière, traduction de M. Louis Suret, broché : 12 fr. 50, relié toile, 14 fr. L'ouvrage complet comprend deux volumes in-8 brochés : 25 fr., reliés toile 28 fr.

titution d'offices municipaux de placement, il est instructif d'étudier les efforts accomplis aux États-Unis et en Angleterre pour conjurer le mal

a) D'une part, aux États-Unis M. Royal Meeker, commissaire du travail, institua une enquête portant sur les mois de janvier et février 1915 dans la ville de New-York, où le chômage avait pris, durant l'hiver de 1914 à 1915, le caractère le plus grave : il procéda à un dénombrement des familles habitant dans 104 maisons collectives représentant les diverses industries et nationalités de la ville et dans 3.703 maisons industrielles éloignées les unes des autres. L'extension du chômage dans l'ensemble de la ville fut alors déterminée d'après la proportion de chômeurs trouvée dans les familles dénombrées.

L'exactitude des résultats obtenus fut confirmée par une enquête que la Société métropolitaine d'assurance-vie, *Metropolitan life insurance C°*, opéra de son côté parmi ses assurés.

Une deuxième série d'enquêtes fut effectuée dans 16 villes de l'Est et de l'Ouest-Central; une troisième fut opérée en juin et juillet 1915 dans 12 villes des Montagnes Rocheuses et de la Côte du Pacifique ; une quatrième porta de nouveau sur la ville de New-York en août et septembre 1915, grâce aux efforts simultanés du Bureau de la Statistique du travail et de la Société métropolitaine d'assurance sur la vie.

Le *Bulletin* n° 195 du Bureau de Statistique du département du Travail des États-Unis intitulé (*Unemployment in the United States*) rend compte de ces vastes enquêtes.

b) D'autre part, une étude sur les *bourses du travail* (*labor exchanges*) d'Angleterre a été rédigée dans le *Bulletin* n° 206, par M. B. Lasker, pour le Bureau précité, sous le titre *The british system of labor exchanges;* elle présente sous la forme la plus claire et la plus complète la genèse, le fonctionnement et les résultats du système : on ne saurait trop en recommander la lecture à quiconque veut s'initier à une question dont l'acuité lors de la démobilisation consécutive à la cessation des hostilités doit préoccuper tout esprit clairvoyant.

Les maladies professionnelles dans les usines de guerre. — La fabrication des produits de guerre engendre des périls pour ceux qui les préparent. Sous le titre *Industrial poisons used or produced in the manufacture of explosives*, et sous la haute direction de M. le commissaire du travail, Royal Meeker, Mme Alice Hamilton a rédigé une savante étude qui constitue le *Bulletin* n° 219 du Bureau de statistique du département du travail des États-Unis et qui passe en revue l'action physiologique des divers poisons qui sont employés ou fabriqués dans les manufactures d'explosifs, leur mode de fabrication, les mesures préventives contre les intoxications, enfin leur mode de traitement.

Remarque. — L'abondance des matières m'oblige à remettre à ma prochaine chronique l'analyse de documents des bureaux de statistique du travail de New-York et du Massachusetts.

Maurice Bellom.

IV

VARIÉTÉ

QUELQUES DONNÉES SUR LE CHÔMAGE AUX ÉTATS-UNIS

Nous les extrayons du fascicule intitulé *Unemployment in the United States*, publié sous le nº 195 par le Bureau of Labor Statistics du Département du Travail des États-Unis et sous la direction de M. le commissaire Meeker. L'enquête s'est poursuivie à la suite de l'affirmation apportée par bien des gens que, durant l'hiver 1914-1915 en particulier, le chômage était spécialement accentué, anormal. On s'inquiétait notamment de la situation à cet égard dans la ville de New-York, où des recherches ont été faites en janvier et février 1915 sur un ensemble de 142 blocs, comprenant les industries et les nationalités les plus variées, et aussi sur 3.703 maisons logeant des ouvriers. Le chômage a été estimé sur la base du pourcentage des individus non employés, ne travaillant pas, dans les familles sur lesquelles portait le recensement. En même temps, la compagnie Metropolitan Life Insurance, de New-York même, a fait un recensement des familles de la ville de New-York ayant signé des polices d'assurance industrielle avec cette compagnie, de manière à constater le nombre des personnes non actuellement employées dans les familles dont il s'agissait. Deux enquêtes similaires ont été faites sur le même plan, d'après les mêmes méthodes, en août et en septembre 1915, tandis qu'en mars et en avril des recherches avaient été faites sur 16 villes des régions des États-Unis désignées comme Est et Ouest moyen, et, en juin et juillet 1915, dans 12 villes des Montagnes Rocheuses et des États de la côte du Pacifique.

Pour ce qui est des enquêtes portant sur les 16 villes de l'Est et de l'Ouest moyen, elles ont englobé un peu plus de 401.000 familles et de 1.694.000 personnes; le nombre des salariés et rétribués divers, dans ces familles, était de 647.000; le pourcentage des familles dans lesquelles se faisait sentir plus au moins le chômage était au total de 15%, avec un maximum de 19,7 à Louisville et de 24,7 même à Duluth; tandis qu'on ne trouvait que 9,9 à Milwaukee, 6,1 à Bridgeport. Pour le nombre total des chômeurs, il était de 74.000, soit un pourcentage de 11,5, le maximum étant de 20,3 à Duluth, le minimum de 4,3 à Bridgeport. Il fallait compter, d'autre part, 107.000 individus ne travaillant que partiellement.

Il est à noter que souvent les personnes indiquées comme ne travaillant que partiellement ne chôment que pour une très faible partie de leur temps. Bien entendu aussi, le chômage est très variable suivant les occupations, les métiers; à Boston, par exemple, il était d'un peu plus de 12 % du total des chômeurs dans l'industrie des bâtiments, de moins de 7 dans l'industrie du cuir et de la chaussure; tandis qu'à Bridgeport la proportion était de 13,19 dans l'industrie du bâtiment, de plus de 17 dans les industries métallurgiques. Pour ce qui est de l'enquête faite à New-York, en septembre 1915, elle a porté sur plus de 56.000 familles, dont 5.500 comportant des chômeurs, et sur 236.000 individus, dont 98.000 salariés à un titre quelconque. Il y en avait un peu plus de 8.000 qui ne travaillaient que partiellement et 6.500 qui chômaient véritablement. En février 1915, le nombre des chômeurs dépassait 15.000. Pour ce qui est de l'enquête de septembre 1915, faite par la Metropolitan Life Insurance, elle a porté sur un peu plus de 100.000 familles, dont 11.400 comportant des chômeurs; les individus composant ces familles étaient au nombre de

413.000, dont 142.000 salariés divers; il y en avait 22.500 qui ne travaillaient que partiellement et 12.800 qui étaient en chômage, au lieu de 45.000 recensés en janvier 1915, ce qui correspond aux pourcentages respectifs de 9,1 et 18, et accuse par conséquent une amélioration considérable de la situation.

Daniel Bellet.

V

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTES DANS LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1917

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Australie	
Bureau confédéral du Recensement et de Statistique. — Statistique de l'enseignement, des hôpitaux et assistance, des délits et crimes pour l'année 1915	Asa10 15
— Population et statistiques vitales. Démographie confédérale pour 1916 et années précédentes	Asa1b 16
Brésil	
Direction générale de Statistique. — Statistique de l'instruction. 1916 . . .	Brc1 16
États-Unis	
Département du Travail. — Bulletin 211. Labor laws and their administration in the Pacific States 1917 . . .	Euc01 17
Cuba (île de)	
Secrétariat du Commerce. — Immigration et mouvement des passagers en l'année 1916.	Eucu05 16
Irlande	
Département de l'Agriculture et de l'Enseignement technique. — Statistique agricole pour 1915.	GBirc1 15
Italie	
Ministère pour l'Industrie, le Commerce et le Travail. — Statistica delle cause di morte nell'anno 1914.	Iba81 14
— Bilanci provinciali di provisione per l'anno 1915 e debiti provinciali per mutui al 31 dicembre 1915.	Iba82 15
Suède	
Département des Cultes et de l'Instruction publique. — Rapports annuels sur l'enseignement professionnel des garçons pour 1915-1916.	Sb1b 15-16
Direction générale des Télégraphes. — Statistique annuelle des téléphones et des télégraphes. 1916	Scd1 16
France	
Ministère des Colonies. — *Statistique coloniale.* — Statistique de l'industrie minière pour 1914-1915	Fca5 15
Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. — Annuaire statistique de la France pour 1914 et 1915	Fda1 14-15
Algérie (gouvernement général de l')	
Conseil supérieur du Gouvernement. — Session ordinaire de 1917	Fifa1 17
Délégations financières algériennes. — Session de mars 1917. Tome I. Programme de la session. Assemblée plénière. Rapport général du budget. Rapports divers. Tome II. Délégation des colons. Délégation indigène (Sections arabe et kabyle). Tome III. Délégation des non-colons.	Fifb1 17 a b c
DOCUMENTS PRIVÉS	
Yves-Guyot. — La Question de l'alcool. Allégations et réalités	Zy 4

VI

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(COMMUNICATIONS EN SÉANCE, DISCUSSIONS, ETC. — 1917)

N° 1. **Janvier 1917. — Séance du 20 décembre 1916.** — Discussion relative à la communication faite par M. Louis Marin, le 15 novembre 1916 : « Statistique des ressources françaises à l'étranger » : MM. Cadoux, March, d'Eichthal, Meuriot, Yves-Guyot, Hauser, Schelle et Huber. — Proclamation des résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil pour l'année 1917.

N° 2. **Février 1917. — Séance du 17 janvier 1917.** — Communication de M. Paul Meuriot : « La population de langue celtique dans les Iles Britanniques. » — Discussion : MM. d'Eichthal et Cadoux.

N° 3. **Mars 1917. — Séance du 21 février 1917.** — Communications du trésorier et du rapporteur de la Commission des Fonds et Archives sur les comptes de l'année 1916, la situation financière de la Société et le budget pour l'exercice 1917. — Communication de M. René Pupin : « Revenus et budgets d'après-guerre. » — Discussion : MM. d'Eichthal, Courtray, Malzac et Cadoux.

N° 4. **Avril 1917. — Séance du 21 mars 1917.** — Communication de M. Eugène d'Eichthal : « Revenus privés et revenu national. » — Discussion : MM. Fernand Faure, René Pupin, Barriol, Charles Picot, Colson, Cadoux, Yves-Guyot et Raphaël-Georges Lévy.

N° 5. **Mai 1917. — Séance du 18 avril 1917.** — Communication de M. Courtray : « Travaux de statistique effectués pour établir les charges correspondant au service normal des retraites des agents de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest (1869-1909). Comparaison des résultats ainsi obtenus en ce qui concerne la mortalité et la survie avec les tables Deparcieux C. R. et les tables R. F. » — Discussion : MM. Barriol, Malzac et Cadoux.

N° 6. **Juin 1917. — Séance du 16 mai 1917.** — Communication de M. Yves-Guyot : « Les ressources et les besoins dans le monde. » — Communication de M. Paul Meuriot : « Les populations de la Belgique au point de vue linguistique. » — Discussion : M. Yves-Guyot.

N° 7. **Juillet 1917. — Séance du 20 juin 1917.** — Deuxième communication de M. L.-J. Magnan : « La douane et la guerre. » — Discussion : MM. Cadoux, d'Eichthal, René Pupin, Fernand Faure.

Nos 8-9 et 10. **Août-septembre et octobre 1917. — Pas de séances** (*Vacances*).

N° 11. **Novembre 1917. — Séance du 17 octobre 1917.** — Communication de M. Raiga : « Les finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre. » — Discussion : MM. Paul Meuriot, d'Eichthal, Yves-Guyot, Manchez, Vallée et Pupin.

N° 12. **Décembre 1917. — Séance du 21 novembre 1917.** — Communication de M. Paul Meuriot : « Le recensement de l'an II. » — Discussion : M. Fernand Faure. — Communication de M. Razous : « L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix. » — Discussion : MM. d'Eichthal, R.-G. Lévy, Neymarck, March et Pupin.

---

*

VII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE LVIIIe VOLUME (ANNÉE 1917)

A

Adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix (L'), communication, p. 370.
Administratives de l'Italie et la statistique (Les divisions), variété, p. 22.
ALLEMAGNE. — La composition du Landtag prussien, variété, p. 236. — L'Allemagne de demain, communication (suite et fin), p. 74, 106. — Statistiques financières de l'industrie allemande pendant la guerre, variété, p. 274.
Alliés après la guerre (L'union commerciale des), bibliographie, p. 283.
Allocution de M. Malzac, président sortant, p. 29.
Allocutions de M. Raphaël-Georges Lévy, président pour 1917, p. 32, 333.
ANGLETERRE. — Les finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre, communication, p. 333. — La population de langue celtique dans les Iles Britanniques, communication, p. 37, 171.
Annexes aux procès-verbaux des séances des :
21 février 1917. — Rapports du trésorier et de la Commission des Fonds et Archives sur les comptes de l'année 1916, la situation financière de la Société et le budget pour l'exercice 1917, p. 59, 63.
21 mars 1917. — Ligue Nationale des Économies, p. 105.
Annuaire international de statistique, bibliographie, p. 54.
Annuario estadistico de la ciudad de Barcelona, 1914, bibliographie, p. 331.
A propos de la richesse des États-Unis, variété, p. 280.
Archives (Rapport de la Commission des fonds et), p. 63.
Ariège (Statistique de la propriété communale dans la zone montagneuse de l'), communication, p. 285.
Assurances à primes fixes contre l'incendie (De l'importance économique, de l'organisation et du fonctionnement en France des compagnies anonymes françaises d'), bibliographie, p. 239.
Assurances sur la vie (Chronique des questions ouvrières et des), p. 93, 196, 324, 379.
Augmentation du prix du dîner, p. 58.
AUTRICHE-HONGRIE. — Emprunts et dépenses de guerre de l'Autriche-Hongrie, variété, p. 278.

B

BELGIQUE. — La répartition des langues en Belgique, communication, p. 339. — Les populations de la Belgique au point de vue linguistique, communication, p. 170.
Besoins dans le monde (Les ressources et les), p. 166, 245.
Bibliographies. — Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre, p. 24. — La guerre et la vie économique, p. 26. — Annuaire international de statistique, p. 54. — Natalité et régime successoral (R. Worms), p. 162. — De l'importance économique, de l'organisation et du fonctionnement en France des compagnies anonymes françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie, p. 239. — Resumen anual estadistica, p. 241. — L'union commerciale des Alliés après la guerre, p. 283. — Nomenclature des journaux et revues, p. 284. — La population, le budget, la fortune et la dette publique de la France, de ses alliés et de ses ennemis avant la guerre, p. 328. — La Bourse des valeurs mobilières, p. 329. — Régime normal et régime de guerre des inventions et des brevets en France, p. 329. — Ministère de la Guerre. Comité consultatif d'action économique de la 18e région. Section économique de la Direction de l'Intendance. Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région landaise, p. 330. — Annuario estadistico de la ciudad de Barcelona, 1914, p. 331. — Memorandum sur la situation industrielle après la guerre, p. 332. — Nancy sauvée. Journal d'un bourgeois de Nancy, p. 332. — France-Allemagne. Problèmes miniers, munitions, blocus, après-guerre, p. 358. — La victoire par le blocus, p. 360. — Nos erreurs sur les évaluations de notre

consommation en viande pendant la guerre et des ressources de notre cheptel, p. 360. — La Paix définitive. Comment la conquérir? comment l'organiser? p. 361. — La mobilisation générale, son caractère juridique et sa répercussion sur les contrats de travail ou de louage de services, en cours d'exécution au moment où elle a été décrétée, p. 362.
Blocus (La victoire par le), bibliographie, p. 360.
Bourse des valeurs mobilières (La), bibliographie, p. 329.
Brevets en France (Régime normal et régime de guerre des inventions et des), bibliographie, p. 329.
Budget, la fortune et la dette publique de la France, de ses alliés et de ses ennemis avant la guerre (La population, le), bibliographie, p. 328.
Budgets d'après guerre (Revenus et), communication, p. 58, 128.

C

Calcul des revenus (Quelques précisions sur le), p. 231.
Celtique dans les îles Britanniques (La population de langue), communication, p. 37, 171.
Change en Espagne en 1916 (Étude statistique sur le), p. 46.
Chemins de fer chinois d'aujourd'hui et de demain, variété, p. 234.
Chemins de fer de l'Ouest (Travaux de statistique effectués pour établir les charges correspondant au service normal des retraites des agents de la Compagnie des), communication, p. 142, 206.
Chemins de fer des États-Unis (Données statistiques d'ensemble sur les), p. 184.
Cheptel (Nos erreurs sur les évaluations de notre consommation en viande pendant la guerre et des ressources de notre), bibliographie, p. 360.
CHINE. — Chemins de fer chinois d'aujourd'hui et de demain, variété, p. 234.
Chômage aux États-Unis (Quelques données sur le), p. 387.
Chroniques de démographie, p. 48, 192, 270.
Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, p. 93, 196, 324, 379.
Circulation et la thésaurisation des monnaies d'or en France (La), communication, p. 308.
Circulation fiduciaire (L'inflation de la), communication, p. 370.
Commerce de l'Italie durant les quinze dernières années, communication, p. 8.
Commission des fonds et archives (Rapport de la), p. 63.
Composition du Landtag prussien, variété, p. 236.
CORÉE. — La Corée sous la domination japonaise, variété, p. 353.

D

Déficit de la population dans les régions montagneuses (Le), communication, p. 38.
Démographie (Chronique de), p. 48, 192, 270.
Dépenses de guerre de l'Autriche-Hongrie (Emprunts et), variété, p. 278.
Distinctions honorifiques, p. 36.
Divisions administratives de l'Italie et la Statistique (Les), variété, p. 22.
Données économiques sur l'Espagne (Quelques), variété, p. 52.
Données statistiques d'ensemble sur les chemins de fer des États-Unis, p. 184.
Données statistiques italiennes, p. 150.
Données sur le chômage aux États-Unis (Quelques), variété, p. 387.
Douane et la guerre (La), deuxième communication, p. 202, 218.

E

Économies (Ligue nationale des), annexe au procès-verbal de la séance du 21 mars 1917, p. 105.
Économique, de l'organisation et du fonctionnement en France des compagnies anonymes françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie (De l'importance), bibliographie, p. 239.
Économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre (Intérêts), bibliographie, p. 24.
Économiques sur l'Espagne (Quelques données), variété, p. 52.
Élections pour 1917 (Résultat des), p. 8.
Élections pour 1918 (Présentation des candidats), p. 367.
Emprunts et dépenses de guerre de l'Autriche-Hongrie, variété, p. 278.

Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région landaise, bibliographie, p. 330.
Errata, p. 244.
Erreurs sur les évaluations de notre consommation en viande pendant la guerre et des ressources de notre cheptel (Nos), bibliographie, p. 360.
ESPAGNE. — Étude statistique sur le change en Espagne en 1916, p. 46. — Quelques données économiques sur l'Espagne, variété, p. 52. — Essai d'évaluation de la richesse de l'Espagne, p. 157.
ÉTATS-UNIS. — Données statistiques d'ensemble sur les chemins de fer des États-Unis, p. 184. — A propos de la richesse des États-Unis, variété, p. 280. — Quelques données sur le chômage aux États-Unis, variété, p. 387.
Étranger (Statistique des ressources françaises à l'), discussion sur la communication, p. 2.
Étude statistique sur le change en Espagne en 1916, p. 46.

F

Fiduciaire (L'inflation de la circulation), communication, p. 370.
Finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre (Les), communication, p. 333.
Financières de l'industrie allemande pendant la guerre (Statistiques), variété, p. 274.
Fonctionnement en France des compagnies anonymes françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie (De l'importance économique, de l'organisation et du), bibliographie, p. 239.
Fonds et archives (Rapport de la Commission des), p. 63.
FRANCE. — Statistique des ressources françaises à l'étranger, communication, p. 2. — La circulation et la thésaurisation des monnaies d'or en France, communication, p. 308. — La population, le budget, la fortune et la dette publique de la France, de ses alliés et de ses ennemis avant la guerre, bibliographie, p. 328. — France-Allemagne. Problèmes miniers, munitions, blocus, après-guerre, bibliographie, p. 358.

G

GUERRE. — La guerre et la vie économique, bibliographie, p. 26. — Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre, bibliographie, p. 24. — Revenus et budgets d'après guerre, communication, p. 58, 128. — La douane et la guerre (deuxième communication), p. 202, 218. — Statistiques financières de l'industrie allemande pendant la guerre, variété, p. 274. — Emprunts et dépenses de guerre de l'Autriche-Hongrie, variété, p. 278. — L'union commerciale des Alliés après la guerre, bibliographie, p. 283. — La population, le budget, la fortune et la dette publique de la France, de ses alliés et de ses ennemis avant la guerre, bibliographie, p. 328. — Les finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre, communication, p. 333. — France-Allemagne. Problèmes miniers, munitions, blocus, après-guerre, bibliographie, p. 358. — Nos erreurs sur les évaluations de notre consommation en viande pendant la guerre et des ressources de notre cheptel, bibliographie, p. 360. — L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix, communication, p. 369.

I

ILES BRITANNIQUES (La population de langue celtique dans les), communication, p. 37, 171.
Industrie allemande pendant la guerre (Statistiques financières de l'), variété, p. 274.
Inflation de la circulation fiduciaire (L'), communication, p. 370.
Installation du président et du bureau pour 1917, p. 32.
Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre, bibliographie, p. 24.
International de statistique (Annuaire), bibliographie, p. 54.
Inventions et des brevets en France (Régime normal et régime de guerre des), bibliographie, p. 329.
ITALIE. — Le commerce de l'Italie durant les quinze dernières années, communication, p. 8. — Les divisions administratives de l'Italie et la statistique, variété, p. 22. — Données statistiques italiennes, p. 150.

J

JAPON. — La Corée sous la domination japonaise, variété, p. 353.
Journaux et revues (Nomenclature des), bibliographie, p. 284.

L

Landtag prussien (La composition du), variété, p. 236.
Langue celtique dans les Iles Britanniques (La population de), communication, p. 37, 171.
Langues en Belgique (La répartition des), communication, p. 339.
Liste des documents présentés en séance, p. 28, 56, 100, 140, 164, 200, 243, 363, 388.
Ligue nationale des Économies, p. 105.

M

Memorandum sur la situation industrielle après la guerre, bibliographie, p. 332.
Mobilisation générale, son caractère juridique et sa répercussion sur les contrats de travail ou de louage de services en cours d'exécution au moment où elle a été décrétée, bibliographie, p. 362.
Monnaies d'or en France (La circulation et la thésaurisation des), p. 308.
Montagneuses (Le déficit de la population dans les régions), communication, p. 38.
MONTEVIDEO, resumen anual estadistica, bibliographie, p. 241.
Mots usuels, leur nombre et leur fréquence (Les), variété, p. 137.
Munitions, problèmes miniers, blocus, après-guerre (France-Allemagne), bibliographie p. 358.

N

Natalité et régime successoral, bibliographie, p. 162.
Nancy sauvée. Journal d'un bourgeois de Nancy, bibliographie, p. 332.
Nécrologies. — Paul Leroy-Beaulieu, p. 1, 20. — Georges Rendu, p. 36. — Louis Fontaine, p. 92. — Auguste Cellerier, p. 57. — Arthur-J. Cook, p. 101, 161. — Ernesto Terzi, p. 242. — Daniel Bellet, p. 334. — Goumain-Cornille, p. 366. — Audiffred, p. 366.
Nomenclature des journaux et revues, bibliographie, p. 284.
Nos erreurs sur les évaluations de notre consommation en viande pendant la guerre et des ressources de notre cheptel, bibliographie, p. 360.

O

Organisation et du fonctionnement en France des compagnies anonymes françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie (De l'importance économique, de l'), bibliographie, p. 239.

P

Paix définitive. Comment la conquérir? Comment l'organiser? (La), bibliographie, p. 361.
Populations de la Belgique au point de vue linguistique (Les), communication, p. 170.
Population de langue celtique dans les Iles Britanniques (La), communication, p. 37, 171.
Population, le budget, la fortune et la dette publique de la France, de ses alliés et de ses ennemis avant la guerre (La), bibliographie, p. 328.
Population dans les régions montagneuses (Le déficit de la), communication, p. 38.
Précisions sur le calcul des revenus (Quelques), p. 231.
Procès-verbaux des séances de la Société. — Séance du 20 décembre 1916, p. 1. — Séance du 17 janvier 1917, p. 29. — Séance du 21 février, p. 57. — Séance du 21 mars, p. 101. — Séance du 18 avril, p. 141. — Séance du 16 mai, p. 165. — Séance du 20 juin, p. 201. — Séance du 17 octobre, p. 333. — Séance du 21 novembre, p. 365.
Propriété communale dans la zone montagneuse de l'Ariège (Statistique de la), communication, p. 285.

Q

Quelques données économiques sur l'Espagne, variété, p. 52.
Quelques données sur le chômage aux États-Unis, variété, p. 387.
Quelques précisions sur le calcul des revenus, p. 231.

R

Rapport de la Commission des fonds et archives, p. 63.
Rapport du trésorier sur les comptes de 1916 et le budget de 1917, p. 59.
Rapports internationaux à la veille de la guerre (Intérêts économiques et), bibliographie, p. 24.

Recensement de l'an II (Le), communication, p. 367.
Recensements du blé en vue de la répartition des farines (Les), variété, p. 281.
Régime normal et régime de guerre des inventions et des brevets en France, bibliographie, p. 329.
Régime successoral (Natalité et), bibliographie, p. 162.
Régions montagneuses (Le déficit de la population dans les), communication, p. 38.
Répartition des langues en Belgique (La), communication, p. 339.
Ressources et les besoins dans le monde (Les), communication, p. 165, 245.
Ressources françaises à l'étranger (Statistique des), discussion relative à la communication, p. 2.
Resumen anual estadistica Montevideo, bibliographie, p. 241.
Retraites des agents de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (Travaux de statistique effectués pour établir les charges correspondant au service des), communication, p. 141, 206.
Revenus et budgets d'après-guerre, communication, p. 58, 128.
Revenus privés et revenu national, communication, p. 102, 144.
Revenus (Quelques précisions sur le calcul des), p. 231.
Richesse de l'Espagne (Essai d'évaluation de la), p. 157.
Richesse des États-Unis (A propos de la), variété, p. 280.

S

Statistique (Annuaire international de), bibliographie, p. 54.
Statistique de la propriété communale dans la zone montagneuse de l'Ariège, communication, p. 285.
Statistique des ressources françaises à l'étranger (Discussion relative à la communication), p. 2.
Statistique effectués pour établir les charges correspondant au service normal des retraites des agents de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest (Travaux de), communication, p. 142, 206.
Statistiques d'ensemble sur les chemins de fer des États-Unis (Données), p. 184.
Statistiques financières de l'industrie allemande pendant la guerre, variété, p. 274.
Statistiques italiennes (Données), p. 150.
Statistique (Les divisions administratives de l'Italie et la), variété, p. 22.
Statistique sur le change en Espagne en 1916 (Étude), p. 46.

T

Table alphabétique des auteurs et des personnes citées, p. 395.
Table alphabétique des matières, p. 290.
Thésaurisation des monnaies d'or en France (La circulation et la), communication, p. 308.
Travaux de la Société (communications en séance, discussions, etc., 1917), p. 389.
Travaux de statistique effectués pour établir les charges correspondant au service normal des retraites des agents de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, communication, p. 142, 206.

U

Union commerciale des Alliés après la guerre (L'), bibliographie, p. 283.
Usines de guerre aux besoins de la paix (L'adaptation des), communication, p. 369.

V

Valeurs mobilières (La Bourse des), bibliographie, p. 329.
Variétés. — Les divisions administratives de l'Italie et la statistique, p. 22. — Quelques données économiques sur l'Espagne, p. 52. — Les mots usuels, leur nombre et leur fréquence, p. 137. — Chemins de fer chinois d'aujourd'hui et de demain, p. 234. — Statistiques financières de l'industrie allemande pendant la guerre, p. 274. — Emprunts et dépenses de guerre de l'Autriche-Hongrie, p. 278. — A propos de la richesse des États-Unis, p. 280. — Les recensements du blé en vue de la répartition des farines, p. 281. — La Corée sous la domination japonaise, p. 353. — Quelques données sur le chômage aux États-Unis, p. 387.

Z

Zone montagneuse de l'Ariège (Statistique de la propriété communale dans la), communication, p. 285.

VIII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

ET DES PERSONNES CITÉES

DANS LE LVIIIe VOLUME (Année 1917)

A

AMAR (Jules). — Cité, p. 326.
ANCEY. — Cité, p. 58.
ARTAUD. — Cité, p. 170, 269.
ASCARRUNZ (Moïses). — Cité, p. 166.
ASQUITH. — Cité, p. 126.
ATWATER. — Cité, p. 168, 248.
AUDIFFRED. — Décédé, p. 366.

B

BABSON. — Cité, p. 33.
BALLIVIAN (Manuel V.). — Cité, p. 166.
BARRIOL (Alfred). — Discussion relative à la communication de M. d'Eichthal. Revenus privés et revenu national, p. 104. — Nécrologie sur A. J. Cook, p. 161. — Natalité et régime successoral (R. Worms), bibliographie, p. 162. — Discussion relative à la communication de M. Courtray : « Travaux de statistique effectués pour établir les charges correspondant au service normal des retraites des agents de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, p. 142. — Nécrologie sur Ernesto Terzi, p. 242. — Présenté pour la fonction de secrétaire général pour 1918-1919-1920, p. 367. — Cité, p. 32, 329, 336.
BARTHE (André). — Étude statistique sur le change en Espagne en 1916, p. 46. — Essai d'évaluation de la richesse de l'Espagne, p. 157. — Cité, p. 335.
BASTIAT. — Cité, p. 21.
BELLET (Daniel). — Quelques données économiques sur l'Espagne, variété, p. 52. — Données statistiques italiennes, p. 150. — Données statistiques d'ensemble sur les chemins de fer des États-Unis, p. 184. — Chemins de fer chinois d'aujourd'hui et de demain, variété, p. 234. — Statistiques financières de l'industrie allemande pendant la guerre, variété, p. 274. — Emprunts et dépenses de guerre de l'Autriche-Hongrie, variété, p. 278. — Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région landaise, bibliographie, p. 330. — Cité, p. 26, 168, 248. — Décédé, p. 334. — Quelques données sur le chômage aux États Unis, p. 387.
BELLOM (Maurice). — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, p. 93, 196, 324, 379.
BELL (Sir Hugh). — Cité, p. 169, 264.
BERTHELOT. — Cité, p. 245.
BERTILLON (J.). — Cité, p. 54.
BESSEMER. — Cité, p. 169, 263.
BETHMANN-HOLLWEG. — Cité, p. 122.
BISMARCK. — Cité, p. 21, 109.
BOAG (Harold). — Cité, p. 35.
BOISSE de BLACK. — Élu membre titulaire, p. 2, 37. — Cité, p. 2.
BLOCH (Richard). — Élu membre titulaire, p. 2, 37.
BLONDEL (Georges). — Cité, p. 325.
BONNET (Alfred). — Cité, p. 197.
BORET (Victor). — Cité, p. 360.
BOUDENOOT. — Cité, p. 198.
BOURGEOIS (Émile). — Cité, p. 26.
BOUTRON. — Cité, p. 21.
BRAMES (John S. S.). — Cité, p. 169.
BUFFET (Jean). — Cité, p. 325.

C

CABOUAT. — Cité, p. 97.
CADOUX. — Discussion relative à la communication de M. Marin : « Statistique des ressources françaises à l'étranger », p. 3. — Discussion relative à la communication de M. Meuriot : « La population de langue celtique dans les Iles Britanniques », p. 38. — Discussion relative à la communication de M. Pupin : « Revenus et budgets d'après-guerre », p. 59. — Discussion relative à la communication de M. Courtray : « Travaux de statistique effectués pour établir les charges correspondant au service normal des retraites des agents de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest », p. 143. — Discussion relative à la deuxième communication de M. Magnan : « La douane et la guerre », p. 204. — Cité, p. 329.
CAREY. — Cité, p. 21.
CERISE (Baron). — Cité, p. 240.
CHAILLEY (J.). — Cité, p. 27.
CHAPSAL (Fernand). — Cité, p. 24.
CHATELIER (Le) (Henry). — Cité, p. 326.
CHERVIN (Dr Arthur). — L'Allemagne de demain (*suite et fin*), communication, p. 74, 106. — Cité, p. 31, 202, 336.
CHEVALIER (Michel). — Cité, p. 32, 34.
CLAMAGIRAND. — Proposé pour membre du Conseil pour 1918-1919-1920, p. 367.
COLSON. — Discussion relative à la communication de M. d'Eichthal : « Revenus privés et revenu national », p. 104. — Cité, p. 30, 233.
COMBAT. — Cité, p. 93, 198.
COOK (A. J.). — Nécrologie, p. 101, 161.
COURTRAY. — Élu membre titulaire, p. 2, 37. — Discussion relative à la communication de M. Pupin : « Revenus et budgets d'après-guerre », p. 59. — Communication : « Travaux de statistique effectués pour établir les charges correspondant au service normal des retraites des agents de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest », p. 142, 206.

D

DALGETY. — Cité, p. 256.
DARWIN (Léonard). — Cité, p. 36.
DELAMOTTE. — Proposé pour la fonction de vice-président, pour 1918-1919-1920, p. 367.
DELATOUR. — Cité, p. 336.
DELOMBRE (Paul). — Cité, p. 26.
DESCHAMPS. — Cité, p. 329.
DESCOMBES (Paul). — Le déficit de la population dans les régions montagneuses, p. 38.
DOUMER. — Cité, p. 334, 335.
DUBERN-BOISLANDRY (Eugène). — Intérêts économiques et rapports internationaux à la veille de la guerre, bibliographie, p. 24. — La guerre et la vie économique, bibliographie, p. 26. — A propos de la richesse des États-Unis, variété, p. 280. — Les recensements du blé en vue de la répartition des farines, variété, p. 281. — La population, le budget, la fortune et la dette publique de la France, de ses alliés, et de ses ennemis avant la guerre, bibliographie, p. 328. — Régime normal et régime de guerre des inventions et des brevets en France, bibliographie, p. 329. — La Bourse des valeurs mobilières, bibliographie, p. 329. — Memorandum sur la situation industrielle après la guerre, bibliographie, p. 332. — Cité, p. 58.
DURAND (Luc). — Cité, p. 361.

E

EICHTHAL (Eugène d'). — Discussion relative à la communication de M. Marin : « Statistique des ressources françaises à l'étranger, p. 6. — Discussion relative à la communication de M. P. Meuriot : « La population de langue celtique dans les Iles Britanniques », p. 38. — Discussion relative à la communication de M. R. Pupin : « Revenus et budgets d'après-guerre », p. 59. — Communication : « Revenus privés et revenu national », p. 102, 144. — Discussion relative à la deuxième communication de M. Magnan : « La douane et la guerre », p. 204. — Discussion relative à la communication de M. Raiga : « Les Finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre », p. 337. — Discussion relative à la communication de M. Razous : « L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix », p. 369. — Cité, p. 35, 102, 165, 335, 359. — Présenté pour la présidence pour 1918, p. 367.

ESTOUP (J.-B.). — Les mots usuels, leur nombre et leur fréquence, variété, p. 137.
ESTOURNELLES de CONSTANT (d'). — Cité, p. 126.

F

FACHE (G. C.). — Cité, p. 98, 383.
FAURE (Fernand). — Discussion relative à la communication de M. d'Eichthal : « Revenus privés et revenu national », p. 103. — Discussion relative à la deuxième communication de M. Magnan : « La douane et la guerre », p. 205. — Discussion relative à la communication de M. Meuriot : « Le recensement de l'an II », p. 368. — Cité, p. 102, 329, 335.
FLANDIN (Étienne). — Cité, p. 27.
FLÉCHEY (Edmond). — Cité, p. 33.
FOIGNET (René). — Cité, p. 327.
FONTAINE (Louis) (Notice nécrologique sur), p. 57, 92.
FOVILLE (de). — Cité, p. 34, 103, 163, 308.
FRYATT (Capitaine). — Cité, p. 126.
FUZET (H.). — Cité, p. 327.

G

GAMBETTA. — Cité, p. 21.
GANTT. — Cité, p. 327.
GATINE. — Élu membre titulaire, p. 37, 58.
GAUTIER (Armand). — Cité, p. 168, 248.
GEMÄHLING (Paul). — Élu membre titulaire, p. 102, 141.
GENET (Gervais). — Cité, p. 239.
GIBON (Fénelon). — Cité, p. 325.
GIDE (Ch.). — Cité, p. 102, 145, 197.
GILCHRIST. — Cité, p. 169, 263.
GIRARD. — De l'importance économique, de l'organisation et du fonctionnement en France des Compagnies françaises d'assurances à primes fixes contre l'incendie, bibliographie, p. 239. — Cité, p. 2, 30.
GIRES (Dr). — Cité, p. 327.
GOBBI (Ulysse). — Cité, p. 98.
GOMEL (Charles). — Cité, p. 33.
GONIN. — Cité, p. 336.
GOUMAIN-CORNILLE. — Décédé, p. 366.
GRÜNER. — Cité, p. 169, 263. — Proposé pour membre du Conseil pour 1918-1919-1920, p. 367.
GUÉBHARD (Pierre). — Cité, p. 25.
GUILLAIN. — Cité, p. 25.
GUILLAUME II. — Cité, p. 122, 126.

H

HALPHEN (Capitaine). — Cité, p. 165.
HALSEY. — Cité, p. 327.
HAMON. — Notice nécrologique sur Louis Fontaine, p. 92. — Cité, p. 240.
HARRISON. — Cité, p. 281.
HAUSER. — Discussion relative à la communication de M. Marin : « Statistique des ressources françaises à l'étranger », p. 2. — Cité, p. 102, 324.
HENRY. — Cité, p. 147.
HERRIOT. — Cité, p. 204.
HITIER. — Cité, p. 324.
HOUEL (Alexandre). — Cité, p. 362.
HUBER. — Discussion relative à la communication de M. Marin : « Statistique des ressources françaises à l'étranger », p. 7. — Chronique de démographie, p. 48, 192, 270. — Annuaire international de statistique, bibliographie, p. 54.

J

JADE (Jean). — Cité, p. 326.
JAPIOT (René). — Cité, p. 198.
JEANCARD (Paul). — Élu membre titulaire, p. 102, 141.

JEWNS (Stanley). — Cité, p. 266.
JORDAN (Édouard). — Cité, p. 325.

K

KAY (John). — Cité, p. 169.
KIŒR (A. N.). — Cité, p. 50.
KITCHENER. — Cité, p. 359.

L

LAGRANGE. — Cité, p. 248.
LAMBERT (Max). — Élu membre titulaire, p. 336, 365.
LASTEYRIE (de). — Cité, p. 25.
LAUNAY (L. de). — Cité, p. 358.
LAURENT (Hermann). — Cité, p. 142.
LAVERGNE. — Cité, p. 147, 250, 283.
LÉAUTEY. — Cité, p. 328.
LEROY-BEAULIEU (Paul). — Notice nécrologique sur, p. 1, 20. — Cité, p. 102, 163, 325.
LESSEURRE (Albert). — Cité, p. 328.
LEVASSEUR. — Cité, p. 163, 197.
LÉVY (Raphaël-Georges). — Élu président pour 1917, p. 8. — Allocutions, p. 32, 333. — Discussion relative à la communication de M. Razous : « L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix », p. 369. — Cité, p. 26, 165, 329.
LIESSE (André). — Élu membre du Conseil, p. 8. — Cité, p. 27.
LYAUTEY (Général). — Cité, p. 27.

M

MAETERLINCK. — Cité, p. 127.
MAGALDI. — Cité, p. 200.
MAGNAN. — Communication (deuxième) : « La douane et la guerre », p. 202, 218. — Cité, p. 30.
MALLET (Bernard). — Cité, p. 337.
MALLETERRE (Général). — Cité, p. 26.
MALZAC. — Allocution, p. 29. — Discussion relative à la communication de M. Pupin : « Revenus et budgets d'après-guerre », p. 59.
MANCHEZ. — Discussion relative à la communication de M. Raiga : « Les Finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre », p. 338.
MARCH. — Cité, p. 3. — Discussion relative à la communication de M. Razous : « L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix », p. 370.
MARIN (Louis). — Communication sur la « Statistique des ressources françaises à l'étranger » (Discussion), p. 2. — Cité, p. 31.
MARION (Marcel). — Élu membre titulaire, p. 365. — Cité, p. 282.
MARTIN. — Cité, p. 169, 263.
MARVAUD (Angel). — Cité, p. 24.
MATRAT. — Cité, p. 32. — Rapport du trésorier sur les comptes de 1916, la situation financière et le budget de 1917, p. 59. — Présenté pour la fonction de trésorier pour 1918, 1919 et 1920, p. 367.
MAY (John). — Cité, p. 98.
MÉLINE. — Cité, p. 254.
MEMBRES TITULAIRES. — Bloch (Richard), p. 2, 37. — Boisse de Black, p. 2, 37. — Courtray, p. 2, 37. — Gatine, p. 37, 58. — Plocq (Ernest), p. 101, 141. — Gemählling (Paul), p. 102, 141. — Jeancard (Paul), p. 102, 141. — Vallée (Charles), p. 165, 201. — Schuhler (Henri), p. 336, 365. — Lambert (Max), p. 336, 365. — Marion, p. 365. — Zebitch (Milorade), p. 366. — Muller (Jansen), p. 366.
MERCIER (René). — Cité, p. 332.
MESSINA (Ignazio). — Cité, p. 96.
MEURIOT (Paul). — Communication : « Le commerce de l'Italie durant les quinze dernières années », p. 8. — Les divisions administratives de l'Italie et la statistique, variété, p. 22. — Discussion relative à la communication de M. Marin : « Statistique des ressources françaises à l'étranger », p. 6. — Communication : « La population de langue celtique dans les Iles Britanniques », p. 37, 171. — Communication : « Les populations de la Belgique au point de vue linguistique », p. 171. — La composition du Landtag prussien, variété, p. 236. — Resumen anual estadistica, bibliogra-

phie, p. 241. — L'union commerciale des Alliés apres la guerre, bibliographie, p. 283. — Annuario estadistica de la ciudad de Barcelona, 1914, bibliographie, p. 331. — Discussion relative à la communication de M. Raiga : « Les Finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre », p. 337. — Communication : « Le recensement de l'an II », p. 367. — Cité, p. 29.
MILLERAND. — Cité, p. 24.
MILL (John Stuart). — Cité, p. 35.
MIRMAN (Léon). — Cité, p. 332.
MOREAU DE JONNÈS. — Cité, p. 169, 263.
MULLER (Jansen). — Élu membre titulaire, p. 366.
MURRAY (Roberto). — Cité, p. 150.

N

NAVAIZARD. — Cité, p. 360.
NEYMARCK (Alfred). — Cité, p. 31, 328. — Discussion relative à la communication de M. Razous : « L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix », p. 370.
NICOLAÏ. — Cité, p. 166.

O

OTTOLENGHI. — Cité, p. 142.

P

PAINLEVÉ. — Cité, p. 335.
PASSY (Hippolyte). — Cité, p. 32.
PATCHÈRE (Félix de). — Cité, p. 198.
PAYEN (E.). — Cité, p. 20.
PEARSON (R. S.). — Cité, p. 266.
PÉRET (R.). — Cité, p. 328.
PERRÉE. — Cité, p. 202.
PETTY (William). — Cité, p. 35.
PEYERIMHOFF (de). — Cité, p. 24, 25.
PICOT (Charles). — Discussion relative à la communication de M. d'Eichthal : « Revenus privés et revenu national », p. 104. — Cité, p. 329.
PIERSON (N. G.). — Ctié, p. 197.
PINOT (Robert). — Cité, p. 27.
PLAY (Le). — Cité, p. 163.
PLOCQ (Ernest). — Élu membre titulaire, p. 101, 141.
POLIER (Léon). — Cité, p. 99.
POUSSIN (René Constant). — Chevalier de la Légion d'honneur, p. 36.
PUPIN (René). — Communication : « Revenus et budgets d'après-guerre », p. 58, 128. — Discussion relative à la communication de M. d'Eichthal : « Revenus privés et revenu national », p. 103. — Quelques précisions sur le calcul des revenus, p. 231. — Discussion relative à la deuxième communication de M. Magnan : « La douane et la guerre », p. 205. — La circulation et la thésaurisation des monnaies d'or en France, p. 308. — Discussion relative à la communication de M. Raiga : « Les finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre », p. 338. — L'inflation de la circulation fiduciaire, p. 370. — Discussion relative à la communication de M. Razous : « L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix », p. 370. — Cité, p. 30, 329.

Q

QUESNAY. — Cité, p. 261.

R

RAIGA. — Communication : « Les finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre », p. 336.
RAZOUS. — Communication : « L'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix », p. 369.
RECLUS (L.). — Cité, p. 327.
RENAUD (J.). — Cité, p. 94.
RENDU. — Cité, p. 36.
RENAULT (Louis). — Cité, p. 26.
RICHET. — Cité, p. 30.

ROBERTS (Charles). — Cité, p. 96.
ROBERTSON (Sir William). — Cité, p. 169, 264.
ROQUETTE-BUISSON (Comte de). — Statistique de la propriété communale dans la zone montagneuse de l'Ariège, p. 285.
ROUSIERS (P. de). — Cité, p. 27.
ROWAN. — Cité, p. 327.
RUSKIN. — Cité, p. 35.
RYGG (N.). — Cité, p. 50.

S

SAUVEUR. — Cité, p. 166.
SAY (J.-B.). — Cité, p. 102, 145, 197, 231, 269.
SAY (Léon). — Cité, p. 26.
SCHELLE. — Notice nécrologique sur Paul Leroy-Beaulieu, p. 20.
SCHUHLER (Henri). — Élu membre titulaire, p. 336, 365.
SERRET (Jules). — Cité, p. 33.
SIMIAND (François). — Élu vice-président, p. 8. — Rapport présenté au nom de la Commission des Fonds et Archives, p. 63.
SMITH (Adam). — Cité, p. 21.
STAMP (J. C.). — Cité, p. 337.
STRÖM (Thorvald). — Cité, p. 98.
SUNDBARG (Gustav). — Cité, p. 54.
SURET (Louis). — Cité, p. 197.
SWARTE (Victor de). — Décédé, p. 335.

T

TAYLOR (F.). — Cité, p. 326, 327.
TERZI (Ernesto). — Notice nécrologique sur, p. 201, 242.
THOMAS. — Cité, p. 169, 263.
THORVALD. — Cité, p. 98.
TODD (John A.). — Cité, p. 324.
TOLMAN. — Cité, p. 142.

V

VALLÉE (Charles). — Élu membre titulaire, p. 165, 201. — Discussion relative à la communication de M. Raiga : « Les finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre », p. 338.
VIDAL (Emmanuel). — Cité, p. 329.

W

WAGNER (Ad.). — Cité, p. 144.
WATT (James). — Cité, p. 169, 260.
WILSON (Président). — Cité, p. 123.
WORMS (René). — Cité, p. 162.

Y

YORK. — Cité, p. 327.
YVES-GUYOT. — Discussion relative à la communication de M. Marin : « Statistique des ressources françaises à l'étranger », p. 6. — Communication : « Les ressources et les besoins dans le monde », p. 166, 245. — Discussion relative à la communication de M. Raiga : « Les finances et le régime fiscal de guerre de l'Angleterre », p. 338. — Cité, p. 30, 329, 335.

Z

ZÉBITCH (Milorade). — Élu membre titulaire, p. 366.
ZOLLA (Daniel). — Cité, p. 26, 282.
ZORN (Professeur). — Cité, p. 126.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — DÉCEMBRE 1917

HA
1
S6
t.58

Société de statistique
de Paris
Journal

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY